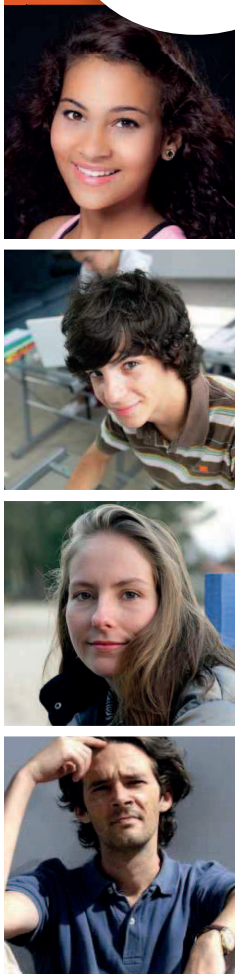


mars
2015

RAPPORT

Conseil Économique Social
& Environnemental Régional



JEUNESSES : UNE RESSOURCE POUR LA RÉGION

Président
Gérard Granier

Co-présidents
Nicole Goossens et Jean-Luc Léger

Rapporteur
Marc Granier

*avec le concours de Laure Soucaille
Laurence Monnet-Lepage
Anne-Sophie Lecointre*

JEUNESSES : UNE RESSOURCE POUR LA REGION

**Président
Gérard Granier**

**Co présidents
Nicole Goossens et Jean-Luc Léger**

**Rapporteur
Marc Granier**

*avec le concours de Laure Soucaille
Laurence Monnet-Lepage
Anne-Sophie Lecointre*

Mars 2015

Sommaire

Sommaire.....	3
Composition des 3^{ème}, 5^{ème} commissions et de la section Prospective	8
Auditions et remerciements	12
Avis	13
Déclarations des groupes	55
Rapport	69
Introduction.....	71
« Un mot à dire à la Région»	73
Chapitre 1 Jeunesse, mais quelles jeunesses ?	75
1 La jeunesse n'est-elle qu'un mot?	75
1.1 Un affaiblissement des rites de passage vers l'âge adulte.....	76
1.2 Des frontières devenues floues et réversibles	77
2 Quelles jeunesses?	79
2.1 Une pluralité de situations.....	79
2.2 Mais des tendances et une aspiration commune.....	80
3 La Haute-Normandie, une région jeune, pour combien de temps ? Données démographiques actuelles et projections.....	86
3.1 La Haute-Normandie, une région jeune.....	86
3.2 Mais qui connaît un déficit migratoire	87
3.3 Projections en 2040.....	88
Annexe : chiffres clés sur les jeunesses	90
Qui sont-ils ?.....	90
Que font-ils ?	91
1 Regards nationaux sur la scolarité.....	91
2 Quelques chiffres sur les différentes situations des jeunes en Haute-Normandie	92
Où sont-ils ?	95
Chapitre 2 Jeunesses et représentations.....	97
1 Le regard que portent les jeunes sur eux-mêmes et sur la société.....	98
1.1 L'enquête sur les valeurs des jeunes français	98
1.2 Enquêtes nationales : l'exemple "Génération quoi" (2013-14).....	99
2 Les jeunes, victimes de stéréotypes?	102
2.1 Une perception en demi-teinte des Français sur la jeunesse	102
2.2 Les médias.....	103
3 Le regard que portent les politiques sur les jeunes : les politiques "jeunesses" en France et en Europe.....	105
3.1 Principales caractéristiques des politiques "jeunesse" en France.....	105
3.2 Le cadre institutionnel des politiques "jeunesse"	108
Chapitre 3 Le financement de l'autonomie des jeunes	111
1 Des jeunes en situation de dépendance financière et matérielle	113
1.1 Une précarité accrue, des ressources limitées	113
1.2 La situation des étudiants	117
2 Les formes d'intervention publique en direction des jeunes.....	122
2.1 Les aides indirectes liées à la politique familiale (jeunes comme ayant droits)....	122
2.2 Les aides directes (jeunes comme bénéficiaires)	123
2.3 Les dispositifs d'accompagnement à l'insertion professionnelle spécifiques aux jeunes	128

3	Regard comparé sur les modes d'intervention étatique européens en direction des jeunes	129
4	Le renoncement aux droits sociaux, une problématique qui touche particulièrement les jeunes	131
5	L'information des jeunes, ou comment s'y retrouver?	132
Chapitre 4 Les parcours de formation des jeunes		141
1	La formation au cœur de la mobilité sociale	143
2	L'accès au diplôme et à la qualification sur le plan régional: éléments de diagnostic	144
2.1	Des indicateurs en demi-teinte persistants	144
2.2	Entre besoins des jeunes et besoins spécifiques du territoire	150
Chapitre 5 Les parcours de réussite des jeunes		153
1	Rappel des parcours de droit commun en formation initiale	154
1.1	Les parcours à l'école et au collège.....	154
1.2	Les parcours après le collège	155
1.3	Les innovations pédagogiques dans les parcours de réussite scolaire	156
2	Les difficultés dans les parcours	157
2.1	La situation extrême du décrochage scolaire.....	158
2.2	Caractérisation des risques sociaux de l'échec scolaire en Haute-Normandie : des freins à la réussite.....	159
3	Éléments de diagnostic sur les politiques de réussite éducative	161
3.1	Des politiques spécifiques pour la "réussite éducative" liées à un zonage territorial .	161
3.2	Les outils spécifiques de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire	164
3.3	Les politiques générales d'accompagnement à l'ambition et à la réussite visant l'accès et la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.....	170
3.4	Le développement des études supérieures par la voie de l'apprentissage	176
3.5	L'apprentissage des langues au service de la mobilité: un autre levier de la réussite pour tous les jeunes	177
4	Les enjeux à relever et les problématiques ouvertes pour les pistes d'action. 182	
4.1	Une approche individualisée du jeune pris dans sa globalité	182
4.2	La richesse des acteurs et la complémentarité des actions.....	183
4.3	La possibilité d'un rebond pour chacun, des passerelles pour accompagner l'ambition, jusqu'au niveau supérieur.....	184
5	Publics et acteurs impliqués.....	185
Chapitre 6 L'information et l'orientation dans la construction des parcours des jeunes		189
1	Le cadre institutionnel : éléments de diagnostic	191
1.1	Un cadre institutionnel qui prend en compte de nouveaux besoins, mais pas encore stabilisé	191
1.2	La situation actuelle en Haute-Normandie	194
2	Un dispositif d'orientation qualifié de "contraint" et ressenti comme "sélectif" 197	
2.1	Une définition préalable	197
2.2	Des choix à des époques contraintes	198
2.3	Des jeunes inégaux face à l'orientation scolaire	198
2.4	Des choix souvent ressentis comme subis	203
2.5	Un processus qui se poursuit après la scolarité	204
2.6	Le cas particulier du supérieur : où « affectation » prime sur « orientation »	205
3	Publics et acteurs impliqués.....	206
Chapitre 7 L'insertion dans l'emploi		207
1	L'insertion dans l'emploi : éléments de diagnostic	209
1.1	Les difficultés d'accès à l'emploi des jeunes en Haute-Normandie.....	209
1.2	Typologie des emplois des jeunes	214

1.3	L'intérêt des allers retours vers l'emploi pour le maintien de l'employabilité des jeunes	217
2	Lutte contre la dégradation des conditions d'insertion des jeunes dans l'emploi..	218
2.1	La succession des dispositifs « jeunes »	219
2.2	La contribution de l'alternance à l'insertion dans l'emploi	221
2.3	Les stages professionnalisants	226
2.4	Le dialogue avec les entreprises.....	228
3	Enjeux et problématiques ouvertes pour les pistes d'action	230
4	Eclairage sur le rapport des jeunes au travail.....	232
	Focus Prospective 2040 – Emploi et Travail des Jeunes.....	239
5	Publics et acteurs impliqués.....	241

Chapitre 8 L'âge de Réseau : accès et usages numériques des jeunes 247

1	Le numérique pour tous mais des enjeux spécifiques à la jeunesse.....	248
1.1	Jeunesse et numérique en Haute-Normandie : ce que proposent déjà les collectivités locales.....	248
1.2	Ce qu'il reste à faire en Haute-Normandie	250
2	L'âge de réseau : dépasser les préjugés pour faire ensemble.....	252
2.1	La jeunesse 2.0 : données et usages	253
2.2	Les "natifs" vus par les "immigrants numériques" : fantasmes et préjugés	257
3	L'accompagnement numérique du jeune haut-normand: comment concilier déploiement des réseaux et usages?	262
	Focus Prospectif 2040 – Le Numérique	263

Chapitre 9 Jeunes et mobilités 267

1	Quelques données sur les mobilités géographiques internationales et nationales	268
1.1	Les indicateurs de mobilité internationale des jeunes sont globalement faibles malgré leur progression	268
1.2	La mobilité interrégionale en Haute-Normandie.....	271
2	Les facteurs de mobilité	275
2.1	Une mobilité liée aux cycles de vie	275
2.2	Une mobilité fortement corrélée au niveau du diplôme et au type de formation suivie	275
2.3	Une mobilité pas toujours suffisante pour éviter les choix de formation "contraints"	278
3	Une mobilité profondément inégalitaire.....	279
3.1	Liée à l'origine sociale et aux capacités à mobiliser capitaux sociaux, culturels... 279	
3.2	La mobilité engendre la mobilité : des facteurs de mobilité qui creusent les inégalités	281
3.3	Un enclavement territorial qui risque de se muer en enclavement social	282
3.4	L'absence de mobilité, frein à certains parcours	283
4	Les aides du Conseil régional de Haute-Normandie	283
4.1	Les aides à la mobilité quotidienne	283
4.2	Les aides à la mobilité internationale	284
5	Quelques exemples d'aides provenant d'autres collectivités	284
	Focus Prospective 2040 – Les Mobilités des Jeunes dans les Territoires.....	286
	Annexe: les dispositifs et aides à la mobilité des jeunes.....	289
1	Les dispositifs européens.....	289
1.1	Adieu Erasmus, bonjour Erasmus « plus » (2014-2020)!.....	289
1.2	Leonardo Da Vinci (désormais inclus dans Erasmus +).....	289
1.3	Comenius (désormais inclus dans Erasmus +)	290
1.4	Jeunesse en action (désormais inclus dans Erasmus +).....	290
1.5	OFAJ	291
1.6	OFJQ	291
2	Les dispositifs nationaux	292

2.1	Le VIE	292
2.2	Le VIA et VSI.....	292
2.3	Le service civique.....	292
2.4	Les Chantiers Jeunes Bénévoles.....	293
2.5	Les appels à projets des programmes de solidarité internationale.....	293

Chapitre 10 Le logement des jeunes 295

1	Éléments de diagnostic	296
1.1	Une cohabitation majoritairement familiale avant 25 ans	296
1.2	Une part importante de locataires, dans le parc privé	297
1.3	Des aides au logement essentielles à la décohabitation mais un taux d'effort qui ne cesse de croître.....	298
1.4	La décohabitation liée aux études : facteurs et freins.....	299
1.5	Quelques éléments de l'étude de Habitat Jeunes Développement sur l'habitat jeune en Haute-Normandie (mars 2013).....	302
2	Une offre de logement peu adaptée aux besoins spécifiques des jeunes	303
2.1	Des contraintes financières associées à une image négative	303
2.2	Une forte mobilité	304
2.3	Une offre de logement adaptée insuffisante	304
3	Dispositifs - aides - acteurs	305
3.1	L'accompagnement dans la recherche d'une solution d'hébergement	305
3.2	Les aides et dispositifs	305

Chapitre 11 La santé des jeunes 309

1	La santé des jeunes en France et en Haute-Normandie	311
1.1	Sexualité et fécondité	311
1.2	La mortalité chez les jeunes (15-29 ans).....	314
1.3	Les conduites addictives – comportements à risques	315
1.4	Surpoids et obésité	316
2	Inégalités de santé et renoncement aux droits.....	317
2.1	Les jeunes sont particulièrement touchés par le renoncement aux soins et à une complémentaire santé	317
2.2	La santé des jeunes suivis en mission locale.....	318
3	Une multitude d'acteurs et de dispositifs	319
3.1	Une multitude d'acteurs intervenant auprès des jeunes en matière de santé (liste non exhaustive)	319
3.2	Le rôle croissant des collectivités territoriales	320

Chapitre 12 Les pratiques culturelles et sportives des jeunes. 323

1	Les pratiques culturelles des jeunes.....	325
1.1	Les jeunes sont les premiers consommateurs de pratiques culturelles et de loisirs ..	325
1.2	Des pratiques culturelles différenciées	329
1.3	Acteurs impliqués et dispositifs existants.....	333
2	Les pratiques sportives des jeunes	334
2.1	Des sports et des jeunes en Haute-Normandie.....	335
2.2	Des pratiques sexuées	341
2.3	Dispositifs – acteurs	343

Chapitre 13 Engagement et citoyenneté : les jeunes, ambassadeurs de la société 345

1	De la difficile conciliation des valeurs et de l'engagement	347
1.1	Accusés "baby-boomers" levez-vous !.....	347
1.2	Choisir sa vie et accéder au bonheur "tout simplement".....	348
1.3	« Famille Je t'aime »	349
2	S'engager, pourquoi pas. Mais comment ? Dans quel but ?.....	349
2.1	Dépolitisée, non syndiquée, mais une action personnelle motivée par l'éthique ..	349
2.2	Engagés volontaires	350

Conclusion	355
Lettre de saisine du Président de la Région Haute-Normandie	357
Liste des sigles utilisés	359

Composition des 3^{ème}, 5^{ème} commissions et de la section Prospective

Président de la 3^{ème} commission, Pilote de l'étude

M. Gérard GRANIER

au titre du Centre d'Action Régionale pour le Développement de l'Education Relative à l'Environnement (CARDERE).

Président de la 5^{ème} commission, membre de la 3^{ème} commission

M. Jean Luc LÉGER

au titre du Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire de Haute-Normandie (CRAJEP).

Présidente de la Section prospective, membre de la 5^{ème} commission

Mme Nicole GOOSSENS

au titre de l'Union régionale des syndicats CFDT de Haute-Normandie.

Rapporteur de l'étude, Secrétaire de la section prospective, membre des 3^{ème} et 5^{ème} commissions

M. Marc GRANIER

par accord entre le MEDEF et les branches professionnelles du secteur industriel (IUMM, UIC/ARNIP, UFIP).

Membres du Conseil Economique Social et Environnemental (CESER)

M. Hubert BANNER,

Secrétaire de la 3^{ème} commission au titre de l'Union régionale des syndicats CFTC de Haute-Normandie.

M. Jean-Louis BILLOET

Membre de la 5^{ème} commission au titre de l'Ecole d'ingénieur et de la Communauté d'Universités et d'Etablissements.

M. Jean-Pierre BILLON

Membre de la 5^{ème} commission par accord entre le Comité régional de la Confédération nationale des retraités et de la délégation régionale UFR Haute-Normandie.

Mme Lydie BRIDE

Membre de la 3^{ème} commission au titre des Personnalités Qualifiées qui, en raison de leurs qualités ou de leurs activités concourent au développement de la région.

M. Alain COMONT

Membre de la 5^{ème} commission au titre de l'Union régionale des syndicats CFDT de Haute-Normandie.

M. Jean-Pierre CORLAY

Membre de la 3^{ème} commission au titre de la Fédération régionale des offices de tourisme et des syndicats d'initiative de Normandie.

M. Denis CORNETTE

Membre des 3^{ème} et 5^{ème} commissions au titre du Comité régional CGT de Normandie.

Mme Fabienne CORRUBLE

Membre de la 3^{ème} commission par accord entre les sociétés anonymes : EDF et GDF-SUEZ, les établissements publics à caractère industriel et commercial : SNCF et RFF et la société anonyme La Poste.

M. Gil COTTENET

Membre des 3^{ème} et 5^{ème} commissions par accord entre le Comité régional de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE) de l'Eure et de la Seine-Maritime, de l'Union régionale de Haute-Normandie de la Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP) et l'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre (APEL).

M. Denys DECLERCQ

Membre de la 5^{ème} commission au titre du Comité régional CGT de Normandie.

M. Jean-Pierre DELAPORTE

Membre de la 5ème commission au titre de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie.

M. Michel DESNOS

Membre de la 3ème commission au titre de l'Union régionale des associations familiales de Haute-Normandie.

M. Patrick DEVIS

Membre de la 3ème commission et de la Section prospective au titre des Unions départementales des syndicats FO (Force Ouvrière) de la Seine-Maritime et de l'Eure.

Mme Patricia DOCAIGNE

Membre de la 5ème commission au titre du Comité régional CGT de Normandie.

M. Christophe DORÉ

Vice-président de la 3ème commission au titre de l'Union Professionnelle Artisanale (UPA).

M. Jean DUFROY

Membre de la Section prospective au titre de l'Union régionale de Haute-Normandie de la Confédération française de l'encadrement CGC.

Mme Catherine DUMOUTIER MANIERE

Membre de la 3ème commission au titre du Comité régional CGT de Normandie.

M. Alain DURAND

Membre de la 3ème commission au titre de la Fédération départementale des chasseurs de la Seine-Maritime.

M. Olivier FLEUTRY

Membre de la 3ème commission au titre de l'Union régionale de la CGPME (Confédération générale des PME).

Mme Fabienne FOLLIOU

Membre de la 3ème commission au titre de l'association Normandie AéroEspace.

M. Jean-Pierre FRODELLO

Membre de la 3ème commission au titre de Haute-Normandie Nature et Environnement.

M. Gilles GAL

Membre de la 3ème commission et la Section prospective au titre de l'Association régionale HLM Haute-Normandie.

M. Alain GERBEAUD

Membre de la Section prospective au titre du Comité régional CGT de Normandie.

M. Jean-Pierre GIROD

Membre de la 3ème commission au titre du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande.

Mme Charlotte GOOSSENS

Membre de la 3ème commission au titre du Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ).

Mme Agnès GOUSSIN

Membre de la 3ème commission au titre du comité régional CGT de Normandie.

M. Richard GREGE

Membre de la 3ème au titre de Haute-Normandie Nature et Environnement.

M. Daniel HANCHARD

Membre de la 3ème commission au titre de l'Association SEINORMIGR (regroupant notamment les fédérations départementales de pêche de la Seine-Maritime et de l'Eure).

M. Christian HÉRAIL

Membre de la 5ème commission au titre d'HAROPA

Mme Annie JEANNE

Membre de la 3ème commission, Vice-présidente & membre de la Section prospective au titre du CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) par accord des 2 organismes départementaux

Mme Catherine KERSUAL

Membre de la 3ème commission et de la Section prospective par accord entre l'Union fédérale des consommateurs Que Choisir de Haute-Normandie, l'Union départementale de la Confédération syndicale des familles de la Seine-Maritime et de l'Eure.

M. Antoine LAFARGE

Membre de la 3ème commission au titre de la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Haute-Normandie

M. Christophe LAGUERRE

Membre de la Section prospective au titre du Centre des Jeunes Dirigeants d'Entreprises.

M. Eric LAUGEROTTE

Membre de la 5ème commission au titre du Comité régional CGT de Normandie.

Mme Florence LE LEPVRIER

Membre des 3ème et 5ème commissions au titre de l'Union régionale de Haute-Normandie de la Confédération française de l'encadrement CGC.

M. Richard LECOEUR

Membre de la 5ème commission et de la section prospective par accord entre l'Union régionale des organismes de formation de Normandie et la Fédération de la formation professionnelle (FFP) de Haute-Normandie.

M. Bruno LEFEBVRE

Membre de la 5ème commission et de la Section prospective au titre de la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Haute-Normandie.

Mme Sabine LEFEBVRE

Membre de la 3ème commission par accord entre la Confédération paysanne et la coordination rurale.

M. Christophe LEROY

Membre de la 5ème commission et de la Section Prospective au titre de l'union régionale de Haute-Normandie UNSA.

Mme Nicole LEROY

Membre des 3ème et 5ème commissions au titre des unions départementales des syndicats FO (Force Ouvrière) de la Seine-Maritime et l'Eure.

Mme Sylvie MONTIER

Membre de la 3ème commission au titre de l'Union régionale des syndicats CFDT de Haute-Normandie.

Mme Nicole ORANGE

Membre de la 5ème commission au titre de la recherche, par accord entre les grands réseaux de recherche.

M. Patrick PERCEPIED

Secrétaire de la 5ème commission par accord entre la Fédération régionale des travaux publics, la Fédération française du bâtiment, la Confédération des artisans et petites entreprises du bâtiment, la CGPME et l'UPA.

M. Didier PEZIER

Membre de la 5ème commission au titre de l'Agence de l'innovation en région Haute-Normandie – SEINARI.

Mme Aline PICHEREAU-QUENTIN

Membre de la 2ème, de la 3ème et de la 4ème commission au titre des Personnalités Qualifiées qui, en raison de leurs qualités ou de leurs activités concourent au développement de la région.

Mme Katia PLANQUOIS

Membre de 3ème commission au titre de l'Union régionale des syndicats CFDT de Haute-Normandie.

M. Didier POLIN

Membre de la 3ème commission au titre du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) de Haute-Normandie.

M. Patrick POLLET

Membre de la 3ème commission au titre de la Chambre régionale de l'économie sociale

M. Michel PONS

Membre de la 5ème commission au titre du Comité de coordination des associations de Handicapés de Haute-Normandie.

M. Eric PUREN

Vice-président de la 5ème commission, membre de la 3ème commission au titre de la section FSU (Fédération syndicale unitaire) de Haute-Normandie

M. Pascal REGHEM

Membre de la 5ème commission au titre de l'Université et de la Communauté d'Universités et d'Établissements.

M. Jean-Claude ROGER

Membre de la 3ème commission au titre de l'Union régionale des syndicats CFDT de Haute-Normandie.

M. Patrick ROLLET

Membre de la 5ème commission au titre des unions départementales des syndicats FO (Force Ouvrière) de la Seine-Maritime et l'Eure.

Mme Véronique SOUBEN

Membre de la 3ème commission au titre des Associations culturelles de Haute-Normandie.

M. Jean-Claude SOUBRANE

Membre de la 3ème commission, de la 5ème et de la Section Prospective au titre de la fédération des unions régionales des professionnels de santé.

M. Lionel TACONET

Membre de la Section Prospective par accord entre l'Union maritime et portuaire du Havre et l'Union portuaire de Rouen.

Mme Annick TALARD

Membre de la 3ème commission au titre du Comité régional CGT de Normandie.

Mme Valérie TELLIER

Membre de la Section prospective par accord entre Cosmetic Valley et le Pôle verrier.

M. Guy TOUFLET

Membre de la 3ème par accord entre la Fédération régionale des coopératives agricoles et l'AHNORIA.

M. Hubert VAUDRY

Membre de la 5ème commission au titre du Pôle Chimie-Biologie-Santé.

M. Jean-Dominique WAGRET

Membre de la 5ème commission par accord entre l'Association régionale de l'industrie automobile et le Pôle de Compétitivité MOV'EO.

M. Sébastien WINDSOR

Membre de la 3ème commission par accord entre le Centre régional des jeunes agriculteurs et la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles de Haute-Normandie.

Personnalités extérieures de la Section prospective du Conseil Economique Social et Environnemental (CESER)

M. Daniel CORNET, Président du Club ELAN.

M. Dominique DHERVILLEZ, Directeur Général de l'AURH.

M. Jean-Christophe FANOUILLET, Directeur Régional de l'INSEE.

M. Matthieu de MONTCHALIN, Libraire, Président du Syndicat de la Librairie Française.

M. Bernard PROUST, Professeur d'Université – CHU Médecine légale.

M. Olivier SIROST, Professeur d'Université (STAPS), Sociologue et Environnementaliste.

Mme Assia ZIATI, Chargée de mission à l'ARACT.

Auditions et remerciements

Les commissions remercient vivement les personnes ayant accepté d'être auditionnées pour les besoins de cette étude¹ ou ayant participé à l'organisation de rencontres entre jeunes et membres du CESER dans les territoires :

MADAME CHRISTELLE AUZOU	PRESIDENTE DELEGUEE DE L'URHAJ
MADAME ADELE BACHELET	CHARGEE D'ETUDE A L'OVE UNIVERSITE DE ROUEN
MONSIEUR HAMID BOUBECHÉ	DIRECTEUR DU CENTRE SOCIAL GRAMMONT
MADAME LESLIE CLERET	VICE PRESIDENTE JEUNESSE CONSEILLERE GENERALE DE L'EURE
MONSIEUR AZWAW DJEBARA	MEMBRE DU CESE CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL NATIONAL
MONSIEUR PHILIPPE FERNEY	DIRECTEUR DE LA MJC RIVE GAUCHE
MADAME CHRISTELE GOUGEON	RESPONSABLE DU POLE PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE ARS DE HAUTE NORMANDIE
MONSIEUR CHRISTOPHE HANCART	ENSEIGNANT CHERCHEUR A L'UNIVERSITE DE ROUEN DIRECTEUR DU DEPARTEMENT INFORMATIQUE
MONSIEUR ALAIN KOKOSOWSKI	PRESIDENT DU CREDIJ ENSEIGNANT CHERCHEUR
MONSIEUR YANNICK LELONG	RESPONSABLE DE L'OVE OBSERVATOIRE DE LA VIE ETUDIANTE UNIVERSITE DE ROUEN
MONSIEUR FRANCOIS MICHELOT	RESPONSABLE DE L'ANTENNE HAUT-NORMANDE ORSS PICARD
MADAME JANIE MORICE	COORDINATRICE NATIONALE FORUM FRANCAIS DE LA JEUNESSE
MADAME SYLVIE MOUYON	DIRECTRICE REGIONALE DE LA DRJSCS
MONSIEUR LEONARD NZITUNGA	PRESIDENT DE L'URHAJ
MONSIEUR ALEXIS PIERROT	MEMBRE DU COMITE D'ANIMATION FORUM FRANCAIS DE LA JEUNESSE
MONSIEUR JEROME PINEL	DIRECTEUR DE ALEGRA
MONSIEUR GILLES REICHER	DIRECTEUR DU POLE JEUNESSE AU CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE
MONSIEUR JEAN-FRANCOIS RENAULT	RESPONSABLE VIE ASSOCIATIVE NEOMA
MADAME AURELIE SAUNIER	MISSION LOCALE DE DIEPPE-COTE D'ALBATRE ANTENNE DE SAINT VALERY EN CAUX
MONSIEUR OLIVIER SIROST	PROFESSEUR D'UNIVERSITE (STAPS), SOCIOLOGUE ET ENVIRONNEMENTALISTE
MONSIEUR LAURENT SPILIOPOULOS	GRETA
MONSIEUR PHILIPPE THILLAY	COORDONNATEUR DU CRAJEP
MONSIEUR JULIEN VAILLANT	CONSEILLER REGIONAL DE LORRAINE
MADAME NATHALIE VIARD	DIRECTRICE DE LA SANTE PUBLIQUE ARS DE HAUTE NORMANDIE

¹ N.B. : les titres et fonctions cités ici sont ceux des personnes au moment de leur audition par la commission.

Avis

Adopté à l'unanimité

Préambule

Les jeunes représentent une richesse et une ressource pour le territoire. Mais ils peuvent devenir un problème si on ne concentre pas les moyens nécessaires à leur épanouissement. Autant les politiques publiques ont pris conscience de la nécessité de préserver l'environnement (elles en perçoivent même aujourd'hui les retombées économiques possibles), autant il n'en va pas de même pour les jeunes : elles ne sont pas assez perçues comme une « ressource naturelle », renouvelable, ni comme une condition de la vitalité de la région.

Or changer le regard que porte la société sur ses jeunes, c'est faire le pari de l'avenir et d'un retour sur investissement qui contribuera à renforcer l'attractivité d'un territoire.

Des intentions sont désormais affichées : le Plan national Priorité Jeunesse a été décliné au niveau territorial ; les collectivités locales ont, elles aussi, déployé des dispositifs ciblés « jeunesse ». Toutefois, les champs couverts par ces interventions ne sont pas ou peu intégrés à une démarche systémique. Les collectivités se sont en effet concentrées en priorité sur leur champ de compétence tandis que la jeunesse ne relève pas d'une compétence particulière mais recouvre une pluralité de situations et de catégories qui n'ont en commun que la tranche d'âge.

C'est pour appréhender le sujet des « jeunes » dans sa globalité que la Région Haute-Normandie a demandé un éclairage au CESER, dans le but de construire son futur « schéma régional de la jeunesse ».

C'est pour la Région l'opportunité de faire de la politique jeunesse un laboratoire d'innovation, en liaison avec les territoires.

Appuyés sur un état des lieux auquel le lecteur est invité à se reporter, mettant en évidence l'extrême diversité des situations, corroborés par des rencontres avec des jeunes dans plusieurs territoires, les travaux du CESER et le présent avis ne traitent pas « la » mais « les » jeunes. Cet avis aborde les enjeux régionaux principalement liés à l'accès à l'autonomie des jeunes, aux conditions de la mobilité sociale qui en découle et à la construction de leur identité pour leur permettre de s'épanouir personnellement, professionnellement et sur le plan citoyen.

Les propositions s'adressent à la Région Haute-Normandie et aux nombreux acteurs avec lesquels il lui est indispensable de s'associer pour renforcer l'accès à l'autonomie des jeunes, conditions préalables pour « faire société » avec les jeunes.

Nos propositions s'inscrivent dans un esprit de transversalité avec l'ensemble des acteurs publics et d'une indispensable co-construction avec les jeunes.

Elles sont éclairées par plusieurs focus prospectifs, ciblés sur des thématiques où il est apparu important d'identifier des tendances ou de potentielles situations de rupture par rapport à la situation actuelle. Cette analyse permet de mettre en relief les choix à opérer pour progresser ou pour éviter, a minima, que les conditions d'épanouissement des jeunes en Haute-Normandie ne se dégradent.

La réalisation d'un schéma régional pour les jeunes pose non seulement la question de la gouvernance partagée des politiques « jeunesse » à l'échelle régionale et territoriale mais également celle des moyens financiers à mobiliser. En effet,

enclencher une dynamique de mobilité sociale fondée sur une meilleure qualification des jeunes nécessite la mobilisation de moyens conséquents à hauteur des ambitions affichées : des jeunesses accomplies, épanouies et mobiles, enclines à diffuser l'image d'une région attractive.

Un tel investissement doit s'opérer dans la durée et notamment dépasser l'échéance des calendriers électoraux.

Enfin, dans le cadre de la nécessaire adaptation de cet avis à la réalité de l'unité normande à partir du 1er janvier 2016, la priorité devra aller à des mesures de convergence des dispositifs actuels.

Chapitre I Les impératifs d'une politique jeunesse

...ou les trois volets incontournables d'une politique jeunesse.

1 Pour une construction et une mise en œuvre partagée de la politique jeunesse

1.1 Une approche plus concertée entre les différents acteurs

« Les jeunes » ne constituent pas une « compétence » ou une « politique » en soi, mais font l'objet d'interventions partagées entre différents acteurs publics, institutionnels et associatifs. Or une meilleure coordination des politiques « jeunesse » au niveau régional et dans les territoires, ainsi qu'une plus grande coopération entre les acteurs concernés s'imposent.

Cela permettrait en partie de « gommer » les effets d'une approche trop segmentée, caractéristique des politiques « jeunesse ». Les jeunes ont avant tout besoin « d'un fil rouge » permettant une forme de sécurisation dans leur passage à l'âge adulte, phase de transition de plus en plus longue et incertaine.

Dans le cadre de la démarche nationale « Priorité Jeunesse », pilotée par l'Etat et déclinée au travers du « Plan territorial pour les jeunes », il est indispensable d'articuler la coordination des différentes politiques « jeunesse » en y associant l'ensemble des collectivités et des acteurs concernés en Haute-Normandie.

Une forme de gouvernance régionale pourrait être mise en place autour de la démarche « Priorité Jeunesse » existante, à l'instar de la Lorraine avec son instance de concertation « Lor'Jeune² ».

Pour permettre une approche globalisée des jeunesses dans ses interventions, le CESER encourage la Région non seulement à renforcer son rôle au sein de « Priorité Jeunesse », aux côtés de l'Etat, mais également à adopter une organisation

² "Lor'Jeune" se décline :

- en un comité de pilotage « Priorité Jeunesse » rassemblant l'Etat, la Région, les Conseil Généraux, et les communautés de communes volontaires
- en une conférence territoriale qui rassemble annuellement des jeunes et l'ensemble des partenaires des politiques « jeunesse » autour d'une thématique de travail spécifique, identifiée par le comité de pilotage.

transversale similaire à celle menée dans le cadre de son premier Plan Climat Energie :

Pour ce faire le CESER propose de structurer un pôle jeunesse au sein de la Région. S'appuyant sur un pilote « jeunesse » qui assurerait le lien et animerait un réseau de référents dans chaque direction/service concerné, il aurait pour mission de développer des partenariats avec les territoires.

1.2 Les « contrats de territoires » comme outil pertinent de l'application d'une politique jeunesse

Les freins à la réussite durant les parcours de formation et d'insertion des jeunes peuvent être de multiple nature et nécessiter un accompagnement social et une prise en compte de leurs besoins dans leur globalité. Ceci est d'autant plus aisé que l'accompagnement individuel des jeunes se fait à l'échelle locale. En effet, les territoires, définis comme des lieux de vie et de projet, regroupent des acteurs en proximité (collectivités, associations, communautés éducatives, acteurs locaux de l'insertion et de la formation professionnelle, de l'AIO, employeurs...) pour accompagner de façon pertinente les jeunes dans leur parcours de formation et d'insertion, spécifiquement ceux qui rencontrent le plus de difficultés.

La Région peut utiliser les contrats de territoires passés avec les collectivités locales pour dépasser la segmentation des politiques publiques en direction des jeunes.

Le CESER suggère de faire de l'existence d'un volet jeunesse une condition pour la signature d'un contrat de territoires, autant que faire se peut pour les contrats en cours de négociation, sinon à la première opportunité d'échéance.

Ainsi, la Conférence Territoriale de l'Action Publique serait l'outil adéquat de suivi des évolutions des contrats de territoires intégrant les politiques locales vers la jeunesse, impliquant la Région, les Départements et les Communautés de communes impliquées.

1.3 L'observation comme outil d'aide à la décision

Un réseau d'observatoires est en cours de création par le monde universitaire. Le partage de ses données et analyses avec celles des observatoires régionaux (plateforme régionale recueillant les données sociales et sanitaires pilotée par l'ARS, Observatoire de la qualité de la vie au travail, etc.) permettrait un éclairage élargi sur les jeunes en Haute-Normandie.

La gouvernance régionale devra s'appuyer sur ce réseau d'observatoires et le solliciter pour améliorer la connaissance globale des problématiques qui se posent aux jeunes.

2 Encourager et rendre plus facile la mobilité des jeunes

Constats : La question de la mobilité des jeunes occupe une place centrale dans leur parcours d'autonomisation. Elle en est d'ailleurs l'une des conditions premières. Considérée généralement comme positive dans les parcours, elle devient problématique lorsqu'elle est subie ou entravée, comme trop souvent en Haute-Normandie, où l'on a mis en évidence une mobilité insuffisante, une mobilité inégalitaire avec des risques d'enclavement de certains territoires.

Enjeux : Démocratiser toutes les formes de mobilité géographique pour faciliter la mobilité sociale.

FOCUS PROSPECTIVE 2040 – LES MOBILITES DES JEUNES

Nota :

Chaque Focus prospective est construit en 4 paragraphes qui indiquent :

- la situation en 2040
- les mesures positives initiales de la Région
- des hypothèses de rupture
- comment préparer 2040 ?

La préservation de la qualité de vie, dont celle de l'environnement, combinée à la rareté / cherté des énergies, même renouvelables, ont eu pour conséquences de réduire les déplacements en 2040. Cette réduction a aussi été facilitée par « l'explosion » des objets connectés qui permettent depuis longtemps de s'affranchir des frontières géographiques et temporelles.

Les choix que la Région avait faits dès 2010 de favoriser le développement économique durable, ont permis de contenir l'érosion de l'économie locale dans les centres-villes et d'y ménager des zones de vie sociale.

En revanche, même si les questions relatives à la mobilité quotidienne, au foncier agricole et à la périurbanisation croissante ont bien été posées, les mesures concrètes prises par les collectivités ont tardé, aggravé par l'absence de cohérence entre SCOT, Plans Locaux d'Urbanisme, politique de la ville et aménagement du territoire. Ces lacunes entraînent en 2040 la multiplication de territoires en situation de faiblesse et poussent les jeunes à manifester vivement leur rejet.

Pour préparer 2040, la Région Normandie concentre dès 2016 ses efforts sur les territoires d'ores et déjà en situation de faiblesse.

2.1 La mobilité au service de la formation, de la recherche d'emploi et de la qualité de vie

Souvent sans moyen de transport individuel, les jeunes sont particulièrement concernés par les faiblesses des moyens de transports collectifs ou alternatifs à l'usage individuel de la voiture, ou par des moyens pas toujours bien adaptés à leurs rythmes (horaires, tarifs,...). Cela vise en priorité les liaisons indispensables d'accès aux zones d'activité, aux campus et lieux culturels, sportifs et de loisirs.

La mobilité quotidienne est un défi important vu son impact sur la mobilité géographique locale, même si la Région n'en est pas toujours un acteur direct.

Néanmoins, dans le cadre des nouvelles compétences envisagées dans le projet de loi NOTRe, la Région pourrait favoriser, là où n'existe pas de liaison ferroviaire, la mise en place de liaisons infra-départementales en car entre bassins de vie, à des conditions tarifaires aménagées.

Il convient aussi de ne pas oublier les besoins de mobilité au plan inter régional, qui engendre des frais de déplacements et d'hébergements des jeunes étudiants, stagiaires, demandeurs d'emploi ...ayant un projet ou une obligation de mobilité interrégionale.

La mise en place d'aides financières régionales à la mobilité nationale, éventuellement sous conditions de ressources, permettrait de contribuer à formaliser ces projets.

2.2 La mobilité internationale au service de l'ouverture au monde et de l'employabilité

Quitter temporairement la Haute-Normandie pour se former à l'étranger et y progresser dans la maîtrise d'une langue étrangère est aujourd'hui une plus value pour les jeunes et un atout indéniable pour leur insertion professionnelle. Or l'absence de données consolidées ne permet pas de connaître l'existant et de poser des indicateurs sur leur mobilité internationale et son évolution dans le temps sous l'effet des politiques d'accompagnement. Les acteurs régionaux sont peu ou pas coordonnés.

Le CESER propose de renforcer cette connaissance de l'existant pour permettre la complémentarité des aides et un meilleur effet levier.

Il est également nécessaire d'améliorer l'articulation des acteurs œuvrant dans le champ de l'accompagnement à la mobilité internationale des jeunes et renforcer l'information ainsi que l'accompagnement administratif.

Le CESER propose

- de valoriser tous les outils existants dédiés à la mobilité internationale regroupant les informations sur les aides financières et dispositifs d'accompagnement, les formulaires de demande de bourse par type de publics (étudiant, apprenti, stagiaire de la formation professionnelle, demandeur d'emploi...), ou offrant un service de mise en relation jeune/entreprise à l'étranger,

- de systématiser l'information par les pairs et créer un « réseau d'ambassadeurs » en soumettant l'octroi d'une bourse régionale au retour d'expérience à travers des témoignages auprès des jeunes : intervention sur les lieux de vie et d'études, témoignages dans le journal Ma Région, dans le cadre du forum « Bouger en Europe », organisé par le CRIJ...

Enfin pour redonner les moyens nécessaires à la mobilité étudiante de tous,

le CESER demande la révision du dispositif Région stages mobilité pour rouvrir l'accès à tous les jeunes ayant un projet de mobilité à l'étranger, qu'ils soient en stage professionnalisant ou en séjour d'étude, ainsi que la possibilité de reproduire ces séjours à plusieurs époques de leur cursus, du lycée au supérieur.

Les jeunes peu ou pas diplômés ont peu de chance de vivre une expérience de mobilité.

Le CESER suggère d'augmenter le nombre de jeunes en mobilité dans le cadre de l'éducation non formelle (Service Volontaire Européen et International), de développer le volet international du service civique.

3 Promouvoir le numérique au service de la formation et de la communication des jeunes

Constats : A ce jour, les investissements réalisés par les collectivités ont porté sur le déploiement des réseaux et sur les connexions mais trop peu sur les usages, notamment auprès des jeunes natifs du numérique qui en font un usage avant tout ludique, ouvrant le champ à de nombreux préjugés de la part des adultes.

Enjeux: L'accès au très haut débit pour tous reste un pré-requis incontournable, que ce soit en mode fixe, par le déploiement de la fibre optique ou, plus encore pour les jeunes, en mode mobile par l'accès au réseau 4G³. Au niveau des usages, l'éducation à l'information est l'enjeu numéro 1 : il s'agit de former les jeunes à décrypter, comprendre, classer... Il s'agit également d'éviter le risque de marginalisation, notamment des jeunes défavorisés, dans la société numérique de demain qui déplace les compétences et peut renverser les rôles.

³ Cf. avis du CESER sur le Très Haut Débit en Haute-Normandie – Mars 2013

FOCUS PROSPECTIF 2040 – LE NUMERIQUE ET L'ORIENTATION

Ce qui surprenait encore en 2015, est banalisé en 2040 : le numérique et les objets dits connectés, tout comme l'électricité ou l'automobile, en leur temps, sont partie intégrante de la vie quotidienne.

Les choix que la Région avait faits dès 2016, par une mise en œuvre tonique de la SCORAN, ont permis que la multiplication de l'offre numérique soit une richesse. Les lieux d'orientation sont depuis longtemps des centres de ressources numériques pour ceux qui veulent un appui, mais aussi pour ceux qui les conseillent.

Toutefois, la banalisation a accentué le fossé entre ceux qui s'y sont adaptés et les voient comme des outils de facilitation du quotidien d'une part, et ceux qui les subissent, les refusent ou n'ont pas été intégrés d'autre part. Malgré un constat largement partagé dès 2016, les moyens techniques, humains et intellectuels permettant l'exercice d'un véritable esprit critique n'ont pas été suffisamment déployés. Le danger de marginalisation de certains jeunes n'a pas été évité et ils manifestent bruyamment leur rupture.

Pour préparer 2040, la Région Normandie prend un cap radicalement novateur pour répondre aux enjeux et besoins des jeunes.

3.1 Dépasser la mono utilisation ludique du numérique

Plusieurs types de solutions combinées peuvent permettre de répondre à cet enjeu :

- des intervenants pour former les jeunes le plus tôt possible, notamment dans le cadre d'ateliers liés à la réforme des rythmes scolaires, sur tous les usages du numérique en sachant toutefois que celle-ci est soumise à de fortes disparités et inégalités entre les collectivités et les territoires ;
- des outils virtuels d'apprentissage, y compris des outils ludiques et d'épanouissement qui développent l'envie de découvrir, associant les élèves/étudiants dès leur conception. D'importants changements, notamment à l'initiative d'établissements d'enseignement supérieur, permettent désormais la mise en ligne de cours largement ouverts⁴ à toute personne souhaitant apprendre et accéder à des contenus fiabilisés par leurs auteurs ;
- la FOAD, en veillant à ne pas fragiliser le système économique des organismes de formation, notamment en finançant des interventions de formateurs pour la conception des supports et l'organisation des séances en présentiel enrichi qui permettent, le cas échéant, d'accompagner ces nouveaux types d'enseignement.

Le CESER estime qu'il est important de dégager des financements portant sur tous ces objectifs afin de démocratiser les outils multimédia et développer tous les types d'usages.

⁴ Type Massive Online Open Courses (MOOC) ou équivalents

3.2 Renforcer la place des jeunes dans la filière du numérique

La Région doit contribuer à faciliter toute forme de création d'entreprises du numérique à l'initiative des jeunes, éventuellement en leur réservant un accueil privilégié au sein de pépinières d'entreprises.

3.3 Utiliser les vecteurs de communication des jeunes (numérique, pairs...)

De nombreux supports d'information sur les métiers et les professions existent, nombre d'entre eux sont des supports visuels dématérialisés montrant des personnes dans l'exercice d'un métier. Par définition ils sont accessibles en permanence et pourraient transiter par les vecteurs d'information les plus utilisés par les jeunes. Néanmoins, ils sont souvent l'apanage du réseau des professionnels de l'AIO et de la Cité des métiers et peu connus du grand public.

Aussi la Région pourrait conforter la Cité des métiers sur une mission spécifique de diffusion dématérialisée de l'information sur les métiers au travers de vecteurs que les jeunes se sont appropriés, notamment les réseaux sociaux.

Par ailleurs, les contenus accessibles via les portails numérisés sont souvent issus de bases nationales de l'ONISEP qui ont une vocation généraliste, qui ne permettent pas la mise en exergue des métiers ou secteurs les plus porteurs régionalement.

La Région pourrait organiser la mise à jour des bases nationales ONISEP sur les métiers qui sont primordiaux pour elle, à l'exemple de l'éolien...

Elle peut contribuer à affiner les contenus en faisant travailler de concert le CREFOR, qui outille le CPRDFP avec une cartographie des emplois et des besoins d'emploi, y compris dans les métiers traditionnels, et la Cité des métiers.

Le travail sur les contenus peut aussi concerner l'approche des métiers sexués pour appuyer les efforts sur le développement de la mixité dans certains métiers.

L'objectif final est de s'assurer que l'information aille bien jusqu'aux jeunes avec les vecteurs appropriés à leur mode de communication, ainsi que vers les multiples structures d'AIO qui maillent le territoire au plus près des jeunes et auxquelles la Cité n'a pas vocation à se substituer, même s'il est souhaitable qu'elle poursuive la délocalisation des évènements qu'elle organise.

3.4 Gouvernance du numérique : des équipements aux usages

« Posséder des livres ne veut pas dire lire » : il en va de même des réseaux et équipements numériques, qui contribuent, notamment, à l'acquisition de savoirs.

Les prochains contrats de territoires devront intégrer la question des usages du numérique par les habitants et singulièrement par les jeunes, les entreprises et les associations et pas seulement la question des infrastructures, en cohérence avec la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement du Numérique (SCORAN).

Auprès des territoires :

Le CESER indique que cela peut passer par une augmentation du nombre des Espaces Publics Numériques (EPN) pour aguerrir les jeunes à l'utilisation du numérique pour rédiger des CV, des lettres de candidature et se connecter aux réseaux d'offres de stages et d'emplois.

Auprès de la Communauté Educative et des Etablissements scolaires :

La Région doit s'intéresser au développement des usages en plus de l'apport des infrastructures et leur maintenance et s'assurer aussi que les intervenants pour l'utilisation des nouveaux outils reçoivent la formation nécessaire.

Chapitre II Permettre une mobilité sociale en améliorant la formation, l'orientation et l'insertion dans l'emploi

« Ni le système d'orientation, ni le système d'apprentissage, ni les entreprises ne semblent pouvoir aider les jeunes à « trouver leur voie ». Ce « sas » entre la fin des études et l'emploi est bien pour eux la période de tous les dangers».⁵

Constats : La formation et la qualification sont au cœur de la mobilité sociale. En Haute-Normandie, plus qu'ailleurs, les parcours de réussite paraissent moins « ambitieux » malgré les gains enregistrés et des disparités territoriales persistent.

Sans réelle « compétence à s'orienter » et sous le poids démesuré de la réussite scolaire, les jeunes sont contraints à réaliser des choix très tôt.

Les inégalités entre les jeunes dans l'accès à l'emploi se sont aggravées avec la crise : absence de diplôme et de qualification conduisent à un risque accru de marginalisation même si le législateur a rendu opposables les droits à l'accompagnement vers l'emploi et au retour en formation des jeunes sortis du système scolaire sans qualification.

Enjeux : L'enjeu quantitatif est celui de l'accès à la qualification pour tous, et l'enjeu qualitatif, celui de la mobilité sociale dans les parcours de tous les jeunes. A minima la priorité est d'accompagner très tôt et à des moments charnières les plus en difficulté dans leurs parcours de formation en mettant les passerelles nécessaires en place, en limitant les orientations subies. Un accompagnement individualisé et de proximité, nécessitant une coordination des actions à l'initiative des acteurs locaux et une intensification du lien école-entreprise est nécessaire pour sensibiliser les jeunes mais aussi les familles à la richesse des métiers et faciliter l'employabilité. L'attractivité du territoire en dépend aussi.

Une des particularités de la formation est qu'il existe en ce domaine une gouvernance instituée. Aussi il est suggéré que les orientations stratégiques concourant à la mobilité sociale de la jeunesse haut-normande (développées dans le point 1) soient partagées par la Région avec ses partenaires et qu'ils se mobilisent ensemble pour les décliner (préconisations déclinées dans le point 2).

⁵ Charles de Froment, expert associé à l'Institut de l'entreprise « 10 propositions pour réconcilier les jeunes avec le marché du travail » - juillet 2014

FOCUS PROSPECTIVE 2040 – EMPLOI ET TRAVAIL DES JEUNES

La valeur « travail » pour les jeunes reste forte en 2040. Si le temps consacré au travail n'est plus aussi important qu'au 20ème siècle, l'équilibre entre le travail et les autres sphères privées s'est amélioré. Le désir de reconnaissance et d'épanouissement par le travail reste prégnant. L'entrée dans la vie professionnelle est toujours un élément structurant du passage au statut d'adulte.

Les choix faits par les acteurs en région dès 2020 et la faculté des entreprises et des organisations à anticiper les évolutions des jeunes à s'adapter aux changements ont permis de substituer de nouvelles compétences^[1] aux nouveaux besoins. Par volonté, on a su assurer l'accompagnement des jeunes au travail et plus seulement l'insertion dans l'emploi. Le délai d'insertion durable s'est amélioré grâce à des pratiques innovantes comme le tutorat inversé, un investissement dans l'intégration des jeunes, la qualité de vie au travail ou encore le management des générations au travail, autant de vecteurs de performance et d'attractivité.

Mais les politiques publiques de lutte contre toutes formes de discriminations n'ont pas été appliquées à temps, ce qui impacte notamment l'égalité entre les femmes et les hommes avec une diminution du nombre des jeunes filles dans l'enseignement professionnel, dans les classes préparatoires et les écoles d'ingénieurs. Tandis que la palette des professions exercées par les femmes s'est élargie au niveau national, elle s'est dégradée dans la région. En 2040, une grande paupérisation touche particulièrement les femmes, le nombre de foyers en situation de pauvreté explose et le niveau général de santé devient très préoccupant.

Pour préparer 2040, la Région Normandie appréhende, dès 2016, l'évolution des métiers et des compétences, grâce à des liens renforcés avec les entreprises, dans une volonté partagée de réduire les discriminations, inégalités entre les sexes. Avec les partenaires socio-économiques et l'Education nationale, elle adapte régulièrement la carte des formations en adéquation avec les métiers de 2040.

1 Des orientations stratégiques à retenir

Le CESER suggère de retenir les 10 orientations stratégiques (OS) suivantes pour accompagner progressivement les jeunes aux profils variés dans leur parcours vers la qualification puis vers l'emploi.

La grille ci-dessous permet une lecture croisée des orientations et des principaux types de partenariats à mobiliser selon les circonstances pour mettre en œuvre les préconisations suggérées.

Pour chacune d'elles, les acteurs devront mettre un accent particulier pour éviter la persistance de toute forme de discrimination entre les jeunes, notamment liée au genre, à l'origine, à la condition sociale, à la situation de handicap.

^[1] Plusieurs études montrent que 80% des connaissances et pratiques techniques utilisées auparavant dans le milieu du travail auront évolué dès 2025. Sources (liste non exhaustive) : France Stratégie, *France dans dix ans*, rapport au Premier ministre, juin 2014; Agence Nationale pour l'Amélioration des conditions de Travail (ANACT), « Le travail en 2053 », in, revue « Travail et Changements », n° 352, 2014 .

Orientations stratégiques (OS)	Région	Partenariat avec les territoires	Partenariat communauté éducative	Partenariat institutionnel CREFOP
Pousser et tirer les jeunes vers le haut		Des volets jeunesse dans les contrats de territoires	Pousser et tirer les jeunes vers le haut Accompagner le mouvement des qualifications	Toutes thématiques + Carte des formations Employabilité
<i>Savoirs de base - OS1</i>	X			
<i>Décrochage - OS2</i>	X			
<i>Ambition - OS3</i>	X			
<i>Enseignement supérieur - OS4</i>	X			
<i>CMQ - OS5</i>	X			
Accompagner le mouvement des qualifications : trois vecteurs clés				
<i>Apprentissage Alternance - OS6</i>	X			
<i>Maîtrise de l'anglais - OS7</i>	X			
<i>Numérique - OS8</i>	X			
Orienter vers l'emploi		Mobiliser sur les qualifications	SPRO	
<i>Lien école entreprise-Orientation - OS9</i>	X			
<i>Besoins en compétences - OS10</i>	X			

1.1 Pousser et tirer les jeunes vers le haut

OS .1 - Poursuivre les efforts sur les savoirs de base en privilégiant la prévention

Dans son rapport sur l'illettrisme, le CESER a souligné que la meilleure façon de lutter contre l'illettrisme, c'est de sortir de l'école en maîtrisant les compétences de base : savoir lire et écrire. La maîtrise de ces savoirs est une des conditions premières d'accès à la qualification et d'élévation des niveaux de la population, puis d'insertion.

Le choix de la prévention est crucial pour la collectivité régionale qui supporte in fine une partie du coût social lié à la faiblesse des qualifications : remédiations, ruptures de parcours professionnels, difficultés sociales et freins aux mutations économiques.

OS .2 - Prendre toute la mesure de la prévention dans la lutte contre le décrochage

La lutte contre les sorties sans qualification du système (scolaire ou apprentissage) reste un défi pour les acteurs publics pour limiter la marginalisation liée à l'absence de diplôme. Ce risque de rupture de parcours est plus important chez les jeunes pour lesquels les durées de formation peuvent être ou paraître longues jusqu'au diplôme, d'autant plus depuis la réforme de la voie professionnelle qui fait de l'engagement au lycée pour 3 ans la seule alternative au CAP.

OS .3 - Créer, favoriser et accompagner l'ambition dès le collège-lycée à poursuivre une formation pour viser le supérieur

Des familles n'ont jamais connu l'enseignement supérieur. La plupart des jeunes de ces familles ne s'autorisent pas à imaginer que ce monde leur est accessible. De plus, ils ne se représentent pas l'enseignement supérieur, les modes

d'enseignements, la vie estudiantine, etc. Il importe alors de familiariser ces jeunes à ce que pourrait être leur vie post-bac.

OS .4 - *Accompagner les initiatives des établissements d'enseignement supérieur concernant la remise à niveau de bacheliers primo-entrants à l'université*

Les dispositifs déployés par les universités pour accueillir les primo-arrivants et pour lutter contre l'échec à l'entrée en 1^{ère} année, une des caractéristiques régionales liée à la structure des bacheliers, se sont essouffés ces dernières années. Faute de reconnaissance du statut d'une année « passerelle » entre le bac et les études supérieures, ils pénalisent à la fois les établissements, dont les dotations nationales sont liées aux taux de réussite, et les étudiants boursiers auxquels on ne reconnaît pas ce « droit au rebond » : l'année passerelle, en venant amputer leur quota de bourses limité à 4 ans en cycle de licence, est assimilée à une année d'échec.

OS .5 - *Ouvrir largement les réseaux Campus des Métiers et des Qualifications*

Les CMQ sont une forme de réponse locale à une montée en qualification des populations autour de secteurs d'activités d'excellence ou présentant un enjeu économique fort pour la Haute-Normandie, et permettent un continuum de formation de bac-3 à bac+3 ainsi que des passerelles entre différentes voies de formation jusqu'au plus haut niveau.

1.2 Accompagner le mouvement des qualifications : trois vecteurs clés

OS .6 - *L'apprentissage dans la carte des formations, un des « avantages comparatifs » de la Haute-Normandie à développer*

Dans le nouveau contexte réglementaire introduit par la loi de mars 2014 sur la réforme du financement de l'apprentissage, la Région sera bientôt à la tête d'une part plus importante des fonds dédiés à cette voie de formation et disposera d'un poids et d'une responsabilité accrues dans les décisions d'évolution de la carte des formations. Il lui appartient de définir une stratégie régionale dans l'attribution de cette ressource et de faire les arbitrages qui soient au service des jeunes, de leur future insertion, de leur mobilité sociale et professionnelle.

OS .7 - *La maîtrise d'une seconde langue, un autre levier de la réussite pour tous les jeunes, la communication sur l'importance de l'anglais, une nécessité pour la Haute-Normandie*

La connaissance et la pratique d'une seconde langue est au service de la mobilité en général et c'est un facteur d'attractivité pour la région.

Le plurilinguisme pourrait être un objectif (celui de l'Europe), car le mécanisme d'apprentissage est reproductible mais l'objectif prioritaire en Haute-Normandie est déjà la maîtrise de l'anglais au regard de sa position géostratégique et des échanges au sein de l'Arc Manche, d'une part, de l'atout qu'elle représente quel que soit le

niveau professionnel occupé dans les organisations d'autre part. Or ces enjeux ne sont pas toujours lisibles pour les jeunes peu motivés à apprendre l'anglais et peu conscients de leur propre intérêt à maintenir et développer des compétences en la matière après leur formation.

OS .8 - *Des usages consolidés du numérique (voir Chapitre I.3)*

1.3 Orienter vers l'emploi

OS .9 - *Renforcer le lien école-entreprise*

Chacun a sa part de responsabilité dans la connaissance mutuelle entre les acteurs de l'éducation et ceux du monde économique.

L'entreprise doit « aller parler » des métiers aux jeunes durant leur formation et, plus généralement, faire connaître les besoins en compétences sur le marché du travail auprès des professionnels de l'éducation et de la formation qui ont, eux, la charge d'aménager les correspondances les plus pertinentes pour faciliter la première étape d'insertion des jeunes sur la marché du travail et les outiller pour la suite de leur parcours.

L'alternance, en tant que modalité de formation et d'accès à l'emploi, se prête particulièrement au développement des liens école-entreprises.

OS .10 - *Parfaire les estimations des besoins en compétences pour plus d'employabilité*

Si toutes les évolutions technologiques ne peuvent être anticipées, voire même imaginées, il existe des invariants sur lesquels les entreprises peuvent affiner leurs besoins : la capacité à s'adapter et à apprendre dans une perspective d'évolution des métiers, la maîtrise des langues, la compréhension de systèmes complexes techniques et organisationnels permettant d'appréhender l'environnement de travail.

Enfin, la question de la nature des contrats proposés aux jeunes et de leur préparation à une certaine forme de précarité de l'emploi doit aussi être abordée. Toutes les formations n'offrent pas une égale chance d'insertion et ne « protègent » pas aussi efficacement du chômage et de la précarité. L'adaptation de la carte des formations reste une responsabilité permanente partagée pour éviter d'entraîner les jeunes vers des filières qui ne mènent plus à l'emploi ou vers celles où l'emploi reste durablement précaire.

2 Un copilotage nécessaire des politiques de formation, de réussite, d'orientation et d'insertion

Comment mobiliser tous les acteurs en charge de la formation, de l'orientation et de l'insertion dans l'emploi autour des orientations stratégiques ? Ils sont multiples, à chacun son métier, la Région n'a pas compétence ni légitimité sur tout.

En revanche, les instances de gouvernance dans lesquelles elle siège ou qu'elle copilote sont là pour définir, partager, et assurer la cohérence des objectifs stratégiques. Le contexte réglementaire étant en évolution, la Région peut afficher ses 10 orientations stratégiques « jeunesses » concernant les parcours de formation et d'insertion dans l'emploi dans ses relations partenariales avec les autres acteurs.

FOCUS PROSPECTIVE 2040 – LES TERRITOIRES

La réflexion sur les lieux où doivent s'exercer les tâches de travail, en 2040, a bouleversé la présence physique en entreprise. On travaille depuis chez soi, dans des espaces de « co-working », dans les transports, les lieux de restauration ou de loisirs. Le littoral et certaines zones très urbaines voient exploser leur potentiel d'activités malgré un coût du foncier jamais imaginé.

Dès les années 2020, les entreprises et les collectivités, en réponse à la demande sociale, ont développé des services aux salariés et aux habitants, appelés « services qualité de vie » ou économie présentielle et résidentielle. Ils contribuent à la réputation et à l'attractivité du territoire, ainsi qu'au bien-être des salariés.

Même si un effort conséquent a été fait en direction des populations modestes habitant des territoires éloignés et peu denses, une culture de la débrouillardise s'est mise en place. Dans ces zones en marges, les jeunes qui attendent peu de la société y vivent souvent comme dans un refuge, le plus souvent en repli sur des groupes, des « tribus ».

Pour préparer 2040, la Région se concentre dès aujourd'hui sur les territoires en retrait au regard de l'accès à la formation et à l'insertion durable dans l'emploi.

2.1 Un travail partenarial avec les territoires

2.1.1 Mobiliser les territoires sur la question des qualifications

Localement, le problème de la qualification est souvent considéré comme une fatalité. Or que reste-t-il à un territoire qui n'a pas investi dans la formation de ses populations souvent peu ou pas mobiles, si ce ne sont les coûts sociaux ?

La Région a mis en place des animations territoriales régulières pour entretenir un dialogue localement autour de la qualification des populations dans le cadre du PRDFP puis du CPRDFP, qui sont devenues beaucoup plus actives au fil du temps.

Elle doit poursuivre son rôle de chef d'orchestre de l'animation des acteurs des territoires et des échanges entre élus, acteurs économiques et de la formation, sur les besoins en emploi et en compétences.

A minima, elle doit entamer un dialogue plus étroit avec les territoires prioritaires qui cumulent les risques d'échec, désormais identifiés au niveau territorial le plus fin, afin de les convaincre du rôle de proximité qu'ils peuvent jouer auprès des jeunes.

2.1.2 *Des volets « jeunesse » dans les « contrats de territoires »*

Le rôle des territoires a été mis en évidence pour relayer utilement les efforts déployés au niveau académique ou régional grâce à leur capacité à agir en proximité auprès d'un public ciblé.

L'action régionale doit s'appuyer sur cette dimension locale pour répondre plus efficacement aux enjeux de la montée en qualification et de la réussite de tous les jeunes, et s'engager dans les diverses formes de partenariat contractuel à disposition : contrat de territoires, pactes de réussite éducative, ...

Pour faciliter la fluidité des parcours des jeunes et réduire l'inégalité entre territoires en matière de réussite, un besoin d'individualisation a été identifié dans certaines circonstances ou à certains moments clés où les parcours sont plus difficiles.

- **S'appuyer sur les acteurs locaux pour renforcer les savoirs de base des enfants ou des jeunes parents (cf. OS .1)**

Que ce soit pour lutter contre l'illettrisme ou plus généralement prévenir les difficultés d'apprentissage des savoirs de base, la Région peut conjuguer ses efforts avec les acteurs des territoires intervenant auprès de la petite enfance pour accompagner les familles d'enfants scolarisés où l'acte éducatif est difficile. Tout particulièrement les jeunes parents en grande difficulté de lecture et d'écriture, en isolement social...sont davantage ouverts à une démarche de ré-acquisition de savoirs au moment de la scolarisation de leurs enfants dès la maternelle.

La Région peut ainsi utiliser les pactes d'insertion territoriale ou les contrats de territoires pour mener un travail partenarial et simultané avec les acteurs locaux en contact avec les familles.

A l'issue du repérage mené localement par les enseignants et de la mise en place de solutions d'accompagnement à la scolarité des enfants, la Région a la possibilité d'intervenir auprès des jeunes parents par des formations aux savoirs de base. Former les jeunes parents c'est aussi contribuer aux conditions de la réussite de leurs enfants.

Par ailleurs, certains jeunes risquent de perdre rapidement leurs acquis pas ou mal maîtrisés dès lors qu'ils sortent prématurément du système scolaire et qu'ils ont des difficultés à s'insérer.

Le même partenariat avec les acteurs intervenant sur les territoires permet alors de repérer les jeunes en risque d'isolement et d'éloignement des savoirs de base, de lever les freins sociaux ou familiaux, afin de permettre à la Région de les mener vers des modules de renforcement des savoirs de base.

- **S'appuyer sur les acteurs locaux pour prévenir le décrochage (cf. OS .2)**

Pour faciliter le retour en formation des jeunes décrocheurs, le lien étroit est nécessaire avec tous les acteurs impliqués : établissements, structures locales d'accueil des jeunes, centres sociaux réunis au sein des Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD) dont la Région assure désormais la coordination en lien avec les autorités académiques. Mais elle doit également s'impliquer dans le développement de la prévention du décrochage en insistant auprès d'eux sur cette priorité. Elle le fait pour l'apprentissage en conventionnant avec les CFA dans le but de sécuriser les parcours tout au long de la formation : préparation amont, accueil et positionnement des jeunes, accompagnement social, actions éducatives spécifiques...

Elle peut ainsi inciter au développement de projets ou d'actions éducatives dans les établissements scolaires en direction de jeunes repérés en risque de décrochage, et suggérer d'y associer le cas échéant un accompagnement social via des structures présentes localement.

Un appui de la Région aux PSAD s'avèrerait nécessaire pour rechercher la stabilisation et la pérennisation des moyens humains et financiers appropriés.

- **S'appuyer sur les acteurs locaux pour donner l'ambition dès le collège et le lycée et accompagner les étudiants dans l'enseignement supérieur (cf. OS .3)**

A l'instar de son engagement dans le programme « Lumières des cités », destiné à des jeunes à fort potentiel et en situation sociale défavorisée,

la Région doit déployer un système de bourses d'excellence régionale pour les étudiants, cumulables avec les bourses CROUS, en lien avec des collectivités locales qui s'engagent à parrainer des jeunes en leur apportant un mentorat/coaching et un accompagnement social.

Ces bourses « au mérite » pourraient ainsi davantage viser les territoires prioritaires ciblés, relevant de la politique de la ville ou des territoires ruraux enclavés qui sont prêts eux-mêmes à s'engager pour réduire leur déficit d'accès à l'enseignement supérieur.

Avant même l'accès à l'enseignement supérieur, une aide similaire pourrait être envisagée pour permettre aux lycéens d'intégrer les filières de leur choix et d'accéder le cas échéant à l'internat lorsqu'elles sont éloignées de leur domicile.

- **S'appuyer sur les acteurs locaux pour développer la pratique de l'anglais (cf. OS .7) et les usages du numérique (cf. OS .8)**

L'incitation des communes et des acteurs locaux à utiliser les activités périscolaires liées à la réforme des rythmes pour investir sur les usages du numérique et sur l'apprentissage des langues apparaît comme une nécessité.

Leur engagement, par exemple à financer des postes d'intervenants en langues ou dans les Espaces Publics Numériques (EPN), pourrait donner lieu à une bonification des financements des contrats de territoires.

Que ce soit sur les langues ou le numérique, il est également important de veiller aux compétences des intervenants pour ne pas créer des inégalités entre les territoires.

Les qualifications requises pourraient être définies contractuellement entre la Région et les collectivités.

2.1.3 *Garantir la pérennité des interventions face aux difficultés de l'animation territoriale*

Dans un domaine où les compétences sont largement partagées, où les difficultés de mesure sont réelles et où les efforts collectifs n'ont pas abouti comme le montrent les indicateurs globaux sur la Haute-Normandie, il est difficile d'identifier une quelconque légitimité d'un seul acteur à agir.

Dans la mesure où les propositions ci-dessus reposent sur un renforcement des relations de travail entre la Région et ses partenaires locaux, il est utile de mettre en garde sur l'effet contreproductif de dispositifs non pérennes qui n'assureraient pas un minimum de stabilité aux intervenants et brouilleraient leur évaluation.

2.2 Un travail partenarial avec les acteurs institutionnels

2.2.1 *Conjuguer l'action de la Région et de la communauté éducative pour « pousser » et « tirer » les jeunes vers le haut*

- **Prévenir et coordonner la lutte contre le décrochage (cf. OS .2)**

La nouvelle loi de mars 2014 prévoit la mise en œuvre et la coordination au niveau local par la Région, en lien avec les autorités académiques, des actions menées au sein des PSAD.

La Région doit à cette occasion s'emparer de toutes les prérogatives que lui confère la loi compte tenu de l'importance du décrochage en Haute-Normandie et du volume des non diplômés, en insistant auprès des partenaires sur le travail à mener en prévention dans les établissements.

Dans certains lycées, les chefs d'établissements réorientent les élèves en cours d'année dans le même établissement ou dans un autre lycée dès lors qu'un jeune a fait l'objet d'une mauvaise orientation ou d'une orientation subie. Ceux qui utilisent cette disposition constatent une baisse significative du nombre de décrochages.

Enfin soulignons aussi que l'action culturelle est reconnue comme un des moyens de prévention du décrochage scolaire.

La Région peut insister auprès du Rectorat pour que soit reproduite toute expérience concluante de prévention du décrochage.

Le retour en formation des jeunes décrocheurs est désormais un droit opposable dans les deux ans afin qu'il dispose d'une formation qualifiante sous différents statuts (salarié en alternance, stagiaire de la formation professionnelle ou sous statut scolaire). Ce « raccrochage » permet d'éviter la perte des acquis d'une part, le renoncement à la qualification, d'autre part, et enfin les dérives de la désaffiliation qui correspond à la dissolution du lien social en raison de l'absence de travail et de l'isolement social, consécutifs à l'échec scolaire.

Si le retour en formation initiale sous statut scolaire n'est pas envisageable, la Région doit accueillir en priorité les jeunes en rupture dans les formations professionnelles qu'elle met en place.

- **Accompagner l'ambition au lycée (cf. OS .3)**

Au titre de ses compétences propres, la Région peut apporter une réponse à une meilleure préparation des jeunes, par une relance des internats dans lesquels sont inscrits des projets de vie sociale, accompagnée d'une sensibilisation des familles.

La Région peut aussi investir dans des programmes d'accompagnement des jeunes dès le collège/lycée, associant des établissements d'enseignement supérieur, visant le développement de l'ambition personnelle, l'ouverture culturelle, l'apprentissage des codes sociaux et le travail sur l'estime de soi, afin d'influer sur le déficit d'accès à l'enseignement supérieur de certains territoires. Soit elle accompagne les initiatives prises dans le cadre du programme national « ambition réussite », soit elle les suggère par des appels à projets.

- **Accompagner les initiatives des établissements d'enseignement supérieur (cf. OS .4)**

La Région pourrait accompagner les dispositifs de lutte contre l'échec à l'entrée en 1ère année d'université et être à l'initiative d'une réflexion avec ses partenaires sur le statut d'une année « passerelle » entre le lycée et l'enseignement supérieur pour accompagner la remise à niveau de bacheliers primo-entrants.

Pour ces bacheliers inscrits à l'université et repérés en difficulté, la Région pourrait s'engager à prendre le relais de la bourse du CROUS si ces étudiants avaient besoin d'un an supplémentaire pour achever un cursus les menant à un premier niveau de diplôme supérieur.

- **Développer la maîtrise de l'anglais comme un savoir de masse (cf. OS .7)**

S'il est reconnu que l'immersion de plusieurs mois est nécessaire pour un bon apprentissage de l'anglais, des solutions d'immersion « locale » peuvent s'y substituer compte tenu des freins énormes pour échanger avec l'Angleterre, les échanges étant devenus une activité lucrative pour les familles anglaises. C'est ce que permet la Région avec son dispositif Région Langues.

Ce dernier doit être renforcé en particulier pour l'anglais.

Développer Région Langues dans la voie professionnelle permettrait également de démarquer l'action de la Haute-Normandie et d'armer des jeunes, dès les premiers niveaux de qualification, d'une compétence utile à leur parcours professionnel tout au long de la vie.

Pour communiquer sur l'importance de la maîtrise des langues et de l'immersion auprès de jeunes peu motivés à apprendre l'anglais, lorsqu'elle est à l'initiative de manifestations (concerts, conférences, rencontres économiques...),

la Région peut multiplier les opportunités d'interaction entre les jeunes et des personnes parlant anglais et aider les structures qui accueillent des jeunes en moyens adaptés et ludiques pour inspirer et faciliter l'apprentissage.

Enfin les PME et TPE ont davantage besoin d'être épaulées que les grandes entreprises pour améliorer la compétence en langue de leur personnel, d'autant que pour se développer, ces entreprises sont et seront de plus en plus mises en situation de devoir travailler avec des entreprises étrangères.

Le CESER appelle l'attention de la Région sur la nécessité de faire valoir la formation en anglais parmi les priorités qu'elle négocie dans le cadre des contrats d'objectifs avec les branches professionnelles.

- **Développer les usages du numérique (cf. OS .8) (cf. Chapitre I 3)**

2.2.2 *Conventionner avec l'Etat sur les modalités de l'orientation tout au long de la vie*

La Région doit construire le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO). Sa mise en œuvre ouvre un contexte nouveau d'action et d'interaction avec tous les acteurs de l'information et de l'orientation sur le plan régional. Au regard de l'importance de l'orientation scolaire pour la future réussite des parcours professionnels des jeunes, et comme le stipule la loi de mars 2014,

le CESER suggère une mise en œuvre rapide de la convention qui doit être passée entre l'Etat et la Région sur les modalités d'organisation des actions entre public scolaire et hors scolaire. (cf. OS .9)

Au-delà des modalités de fonctionnement des acteurs de l'Accueil-Information-Orientation (AIO), les deux principaux partenaires, Etat et Région, devront y partager avant tout la nécessité de travailler avec les acteurs socioéconomiques et la volonté de développer la capacité des jeunes à apprendre à s'informer et à s'orienter.

Il s'agit de faciliter la construction progressive des motivations et d'un parcours d'orientation scolaire mais également sa continuité tout au long de la vie des jeunes. En effet, les enjeux sont différents selon les « temps » de l'orientation. La mise en place du Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) par les opérateurs présents localement et participant au SPRO, que la région coordonne en y associant les services de l'Etat, les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs et dont elle doit s'assurer de la mise en œuvre territorialisée, devra venir éclairer les possibilités de reconversions qui ne sont pas au cœur des préoccupations de l'orientation scolaire des jeunes.

2.2.3 *Partager le pilotage « jeunesse » avec les membres du CREFOP, acteurs de l'Emploi, de la Formation, de l'Orientation*

En matière de formation professionnelle, la loi de mars 2014 instaure une gouvernance quadripartite, Etat, Région et partenaires sociaux, et une présidence collégiale du CREFOP. Le rôle des partenaires sociaux est incontournable à de nombreux moments clés des parcours de formation et d'insertion des jeunes et cette nouvelle gouvernance est l'occasion pour la Région et l'Etat de partager avec eux les enjeux et les solutions contribuant à une meilleure mobilité sociale des jeunes.

Par ailleurs, la Région dispose de plusieurs lieux de dialogue possibles pour évoquer les besoins en compétences des jeunes qui entrent sur le marché du travail : au sein des contrats d'objectifs avec les branches professionnelles et en mobilisant les filières, ou en lançant des réflexions inter filières ou multi branches qui permettent d'identifier des passerelles entre grands secteurs d'activité entre lesquels les compétences peuvent être transférables.

Ainsi le CESER recommande que la Région s'attache tout particulièrement, avec les partenaires sociaux représentés au CREFOP, aux 4 axes suivants :

- **Axe 1 : la carte des formations : partager des priorités (cf. OS .10)**

- En matière d'estimation des besoins (cf. OS .10)

Il est tout à fait légitime pour une Région d'être actrice en matière de prospective de besoins d'emplois et de compétences notamment dans certains secteurs phares ou en devenir de son tissu économique. La Région a su mener ce travail avec l'ensemble des acteurs sur la filière éolienne par exemple.

La Région devra amplifier la pratique proactive du dialogue avec les entreprises dans le cadre des instances de gouvernance qu'elle anime ou copilote, pour adapter la carte des formations aux besoins en compétences.

Ceci doit se concevoir avec la mise en place des moyens nécessaires pour la formation permanente de l'ensemble des formateurs et enseignants contribuant à la formation des jeunes.

- En matière d'offre de niveau V (cf. OS .2 et OS .3)

Si la Région ne peut intervenir sur l'organisation des cycles de formation, elle doit tout mettre en œuvre pour permettre l'accès à minima au niveau V, dans le cadre d'une offre de formation diversifiée afin de permettre à des jeunes fragilisés dans leur parcours scolaire ou bien à besoins particuliers, de préparer leur insertion professionnelle et sociale, voire de poursuivre leur formation.

Elle doit veiller au maintien d'une offre de formation de niveau V accessible par la formation initiale et pour que cet accès se fasse sans rupture.

- En matière d'ouverture des Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) (cf. OS .5)

La Région participe à la gouvernance des 3 CMQ déjà labellisés.

Elle devra veiller à ce que l'accès aux formations initiales ou continues puisse être largement ouvert à tous les jeunes sur le territoire et que les multiples partenaires inscrits dans ces réseaux soient à l'écoute des besoins de mobilité exprimés par les jeunes.

- En matière d'offre d'apprentissage (cf. OS .6)

Les priorités d'arbitrage jugées essentielles par le CESER pour accompagner la mobilité sociale des jeunes haut-normands sont :

- **le toilettage de la carte des formations en apprentissage, en fonction des besoins rencontrés dans les différents secteurs économiques à tous les niveaux de qualification,**
- **le développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur et la poursuite de l'intérêt que la Région a su lui manifester jusqu'à présent.**

Ce développement joue en faveur de l'accès d'un plus grand nombre aux qualifications supérieures, notamment des jeunes chez lesquels la pédagogie de l'alternance mixant le face à face pédagogique et la pratique professionnelle permet de construire positivement et pas à pas le projet de parcours vers la qualification.

- **Axe 2 - Renforcer le lien école entreprise pour améliorer l'employabilité (cf. OS .10)**

L'ouverture de l'école sur le monde professionnel est indispensable pour permettre aux jeunes et leurs parents de se représenter toute la richesse des métiers et élargir les horizons sur les professions au sein desquelles les jeunes ont un avenir. Si certains métiers parlent aux jeunes et à leur famille, les représentations qu'ils s'en font sont parfois erronées ; de plus en plus de professions ou d'organisations de travail constituent des « boîtes noires » qu'il est difficile de se représenter et qui échappent au champ des possibles du seul fait de leur méconnaissance.

La Région doit donc inciter ses partenaires (entreprises et fédérations de parents) à renforcer l'intervention de professionnels et de la société civile durant les temps de formation en amont des paliers d'orientation.

La Région peut participer au renforcement de ce lien quel que soit le sens dans lequel il s'organise, par exemple :

- en développant la pratique des rencontres découvertes des métiers en entreprise, lors de semaines banalisées (« routes des... »), durant les vacances scolaires, ou en organisant des stages d'accueil qui allègeraient les contraintes que représente la pratique du stage de découverte des élèves de 3^{ème} pour la plupart des entreprises,
- en mobilisant tous les acteurs autour d'animations récurrentes, à l'instar de celles organisées par la Cité des métiers sur les énergies, pour y faire participer des collégiens, des lycéens, des jeunes suivis par les missions locales, des étudiants,...
- en mobilisant les fédérations de parents d'élèves pour organiser des temps de rencontre spécifiques dans les établissements, ou pour utiliser les temps libérés au primaire par la réforme des rythmes pour susciter des échanges avec des professionnels, parents ou membres de leurs réseaux, autour de leur métier. En effet, il n'y a pas de cadre structuré où la Région et les acteurs publics, qui seuls, n'ont pas trouvé les moyens de guider les jeunes, pourraient prendre appui sur les représentants de parents d'élèves, en dehors des Conseils d'Administration des EPLE ou des séances formelles du Conseil Académique de l'Education Nationale.

- **Axe 3 : Aider les entreprises à améliorer le processus qualitatif de l'apprentissage**

Outre la définition d'une stratégie régionale pour développer l'apprentissage, déjà évoquée plus haut, la Région a la responsabilité d'agir sur l'adaptation du processus qualitatif aux attentes des entreprises, d'une part, des jeunes d'autre part.

La Région peut développer l'information sur la pédagogie de l'alternance pour éclairer les choix des jeunes et les préparer aux spécificités de cette voie de formation. D'une manière générale,

miser sur ce type de pédagogie pour accompagner la montée en qualification nécessite de valoriser cette voie en adaptant les modalités de communication institutionnelle ;

A cet égard, la mise en place de rencontres entre jeunes alternants et non alternants qui parlent de leur expérience et de leur métier doit être encouragée et soutenue par la Région car elles présentent l'avantage de mettre en relation les jeunes entre eux sur le principe « les jeunes parlent aux jeunes » ;

Enfin la Région peut intégrer dans les CFA des équipements adaptés à la sécurité des apprentis mineurs et simulant la situation de travail, afin qu'ils acquièrent des compétences en centre sur des gestes professionnels qu'un employeur ne peut demander au regard de la réglementation protectrice du code du travail.

- **Axe 4 : Soutenir la pratique des stages pour développer l'employabilité des jeunes**

Il existe plusieurs services permettant de mettre en relation les stagiaires et les entreprises, tels que « Atoustages », ce service mis en œuvre par le CRIJ étant d'ores et déjà conçu et déployé à l'échelle de la Normandie, ou encore le Centre d'Aide à la Décision Haute-Normandie (CAD) de la Chambre régionale des métiers.

La Région doit contribuer à maintenir ou amplifier ces initiatives.

2.2.4 *Inscrire ces 10 orientations stratégiques « jeunesses » dans les orientations stratégiques du futur CPRDFOP*

La Région peut plaider et œuvrer pour que les efforts nécessaires développés dans ce chapitre soient pris en compte par tous les acteurs et responsables au sein du CREFOP.

Par ailleurs, pour les domaines où les Conseils Généraux sont concernés, ils doivent être invités à s'associer au CREFOP.

Enfin, le CREFOP, l'instance de gouvernance de la formation et de l'orientation professionnelle, saisi des chantiers sectoriels jugés prioritaires, devra s'assurer qu'ils soient inscrits dans les axes stratégiques du futur CPRDFOP.

La pertinence des chantiers sectoriels à engager en direction de la jeunesse devrait être confirmée à l'échelle de la Normandie, les problématiques d'accès à la qualification étant sensiblement identiques.

Quant au partenariat avec les territoires et les partenaires institutionnels, il s'agit de modalités de travail qui doivent garantir, quel que soit le territoire, la mise en œuvre la plus efficace possible des actions.

Enfin, la Région devra veiller à ce que les orientations stratégiques pour la jeunesse à partager avec le monde économique puissent trouver une place dans le cadre de l'outil de définition et d'évaluation des critères de conditionnalité des aides suggéré dans le cadre de la saisine commune sur la fusion de la Basse et de la Haute-Normandie.

Les chapitres III et IV ne relèvent pas des compétences obligatoires de la Région mais font l'objet d'interventions partagées entre Etat et collectivités. Les enjeux de gouvernance s'en trouvent accrus notamment dans le cadre de la redéfinition des compétences envisagée par le projet de loi NOTRe.

Les préconisations formulées dans ces deux chapitres s'adressent donc non seulement à la Région, mais également à d'autres acteurs institutionnels et associatifs.

Acteurs identifiés par des pastilles :



Les préconisations jugées prioritaires pour la Région sont « fléchées » ➡

Chapitre III Faire progresser l'autonomie des jeunes

Il va de soi que pour les jeunes, l'autonomie c'est d'abord l'accès à l'emploi (cf. chapitre II). Cependant, cette notion recouvre d'autres aspects fondamentaux tels que l'autonomie financière, l'accès au logement, et la préservation de sa santé.

1 L'autonomie financière des jeunes en question

Constats : En France, le financement de l'autonomie des jeunes repose en grande partie sur l'entraide familiale et se traduit par une forte familiarisation des aides attribuées aux jeunes. L'intervention de l'Etat en la matière positionne les jeunes en qualité d'ayant droits et laisse reposer de manière non négligeable le coût de l'allongement des études et des difficultés d'insertion professionnelle sur les familles. Cet état de semi-dépendance des jeunes adultes qui tend à s'allonger sous les effets de la crise, et le poids de la solidarité familiale dans leurs ressources sont sources d'inégalités intra-générationnelles fortes.

Enjeux : L'enjeu est, d'une part, de lutter contre le non-recours aux droits qui touche particulièrement les jeunes ; d'autre part, de parvenir à garantir la solvabilité économique des jeunes majeurs sachant les difficultés de logement et d'intégration sur le marché du travail qui pèsent actuellement sur leur parcours d'autonomie.

1.1 Renforcer l'information sur les droits sociaux des jeunes et lutter contre le non-recours à ces droits

Il est important de mieux prendre en compte les temps d'écoute et d'orientation des jeunes dans le conventionnement avec les structures d'accompagnement, notamment les missions locales, et les autres partenaires financeurs.

Région

Cela supposera que la Région apporte un soutien financier pour développer des permanences juridiques et sociales en lien avec la CAF, la CPAM, le CIDFF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles) ...

Une meilleure collaboration entre structures d'accompagnement des jeunes (types missions locales, CCAS...) et les organismes de la protection sociale (CAF, CPAM) permettrait d'identifier un référent en leur sein pour une réponse rapide aux besoins identifiés, notamment ceux relatifs au droit du travail, droit pénal, droit de la famille, droit des mineurs, droit des étrangers.

OPS

Institutions

Associations

Il faudrait :

- développer la connaissance mutuelle entre ces structures afin de faciliter l'accès aux droits des jeunes,
- développer un service mail/téléphonique du type « juriste en ligne » en direction des structures d'accompagnement des jeunes ainsi que des associations, animateurs, éducateurs et formateurs.

1.2 Organiser la gouvernance et favoriser les aides directes pour une plus grande réactivité et mobilité des parcours individuels

Plusieurs types d'aides directes ont été mis en place par l'Etat et les collectivités afin de couvrir divers champs d'intervention : pour la culture et le sport, la carte Région et Région Liberté, le pass'port 76, le coupon sport 27, le chèque culture... ; pour le logement, le Pass installation, la Caution Locative Etudiante, la prise en charge d'une partie de la Garantie des Risques Locatifs (GRL)... Certaines sont complémentaires, d'autres redondantes et des interstices demeurent non couverts.



Région

Etat

Dans le cadre de la déclinaison territoriale de la démarche nationale « Priorité Jeunesse », il s'agira de renforcer la complémentarité, et la visibilité des aides en mutualisant les aides directes existantes (entre Etat et collectivités) et en redéployant les fonds vers les dispositifs les plus pertinents.

Par ailleurs, une réflexion collective pourrait être engagée sur la possibilité d'aller vers une « carte jeune » plus globalisée dans ses ouvertures de droits.

1.3 Renforcer la solvabilité économique des jeunes

Dans des cas spécifiques, des jeunes ont besoin d'un « coup de pouce » en dehors des dispositifs de droit commun pour aller jusqu'à la validation du diplôme. Par exemple, la mobilité internationale, obligatoire et parfois non réalisée, faute de moyens, peut empêcher cette validation à l'issue d'un parcours pourtant réussi.



Région

Le CESER suggère de créer un fonds d'aide régional pour certains étudiants qui n'achèvent pas leur cursus en raison d'une grande précarité financière.

La solvabilité économique des jeunes passe par l'accès à différentes formes de prêts. L'étude de l'éligibilité du jeune au micro crédit et du suivi du remboursement du prêt, par exemple pour le "permis à un euro", sont des phases importantes qui permettent de faire aboutir les dossiers.

Région

Il serait opportun de reconnaître et de prendre en charge le coût de l'accompagnement technique et social effectué par les structures types missions locales, ADIE (association pour le droit à l'initiative économique), CCAS... pour favoriser le recours au micro crédit personnel.

2 L'accès et le maintien dans le logement au cœur des parcours d'autonomisation des jeunes

Constats : L'accès au logement est une étape capitale dans le parcours d'autonomisation des jeunes. Pourtant le chemin vers l'autonomie résidentielle ne suit pas un modèle unique et n'emprunte pas un parcours linéaire : les solidarités familiales demeurent et constituent l'une des conditions de la décohabitation, l'instabilité du marché du travail contraint parfois à un retour au foyer familial. L'accès au logement autonome est fortement corrélé à des situations d'emploi stables.

Enjeux : L'enjeu principal consiste, d'une part, à adapter l'offre de logement aux besoins des jeunes en prenant en compte les contraintes de mobilité (stages, alternance, etc.) et d'autre part, à prévenir les freins ou les ruptures de parcours de formation liés à l'absence de solution de logement de proximité (internat par exemple) ou au coût de la double résidence.

Bien que le logement ne soit pas une compétence régionale obligatoire, la Région, en particulier à travers ses compétences en matière de formation, de développement économique (logement des salariés), de qualité du cadre de vie est également concernée par la problématique de l'accès au logement des jeunes.

2.1 Professionnaliser la connaissance des besoins en logement et adapter l'offre sur les territoires dans le cadre d'une politique volontariste

L'augmentation observée dans cette dernière décennie de la part du coût du logement dans le budget des jeunes modifie les pratiques. De nouveaux « modes d'habiter » se développent : colocations, cohabitations inter générationnelles, hébergement temporaire, logements en meublés... alors que l'offre se spécialise selon les enjeux des territoires. Pourtant les besoins en logement des jeunes, par territoires, sont encore mal connus. Il serait utile de disposer d'éléments de diagnostics permettant de définir les politiques à conduire dans les territoires.



Etat

Région

Le CESER suggère que la Région demande à l'Etat de piloter une étude approfondie pour mieux connaître les besoins actuels et futurs des jeunes en logement, tant quantitatifs que qualitatifs.

La mise en synergie de tous les acteurs concernés (Etat, collectivités, associations, bailleurs publics et privés...) autour d'un diagnostic partagé permettrait d'élaborer des réponses opérationnelles immédiates et à moyen terme aux besoins identifiés.

Etat

Région

Institutions

Dans le cadre de la démarche « Priorité Jeunesse », il convient d'organiser une conférence régionale sur le logement des jeunes, initiative innovante pour proposer des moyens d'accompagnement cofinancés par la Région, dans le cadre des contractualisations avec les territoires, répondant aux besoins identifiés et contribuant à adapter l'offre notamment dans le cadre des PLH (Programmes Locaux de l'Habitat).

Selon Habitat Jeunes Développement, les jeunes haut-normands habitent en grande partie dans des petits logements, majoritairement dans le parc locatif privé et ce essentiellement en milieu urbain. Or qu'il s'agisse du parc locatif social ou privé, la part des petits logements reste insuffisante, surtout dans la gamme des loyers abordables.

Etat

Collectivités

Les partenaires doivent poursuivre l'effort de construction de petits logements dans les constructions neuves là où c'est nécessaire, notamment dans les territoires en tension, ainsi que de résidences favorisant la mixité et les rencontres (salariés, jeunes en insertion, en formation...), dans le cadre des PLH.

2.2 Fluidifier l'accès au logement des jeunes

2.2.1 Accompagner les jeunes dans leur recherche de logement

L'offre de logement en direction des jeunes doit être mieux diffusée sur l'ensemble des territoires et faire une place notable aux hébergements temporaires, sous des formes innovantes : optimisation des logements vacants durant les périodes de vacances, sous location, logement chez l'habitant, intermédiation locative... A l'instar du dispositif Loj'toit en Lorraine, il existe des territoires qui se sont organisés pour fluidifier l'accès au logement des jeunes.

Etat

Région

Institutions

Le CESER propose que les partenaires impliqués dans la démarche Priorité Jeunesse⁶ mettent en place une offre e-logement s'appuyant sur des antennes territoriales identifiées.

Celles-ci seraient instaurées en partenariat avec des organismes « habilités » sur chaque territoire et déjà compétents en matière de logement des jeunes (Réseau Habitat Jeunes, Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes, Foyers de Jeunes Travailleurs, foyers divers...).

⁶ Chantier 4, "faciliter l'accès des jeunes au logement", piloté par la DREAL

2.2.2 Sécuriser la relation bailleurs-locataires

L'intermédiation locative permet de lever en partie les craintes des bailleurs qui peuvent se révéler réticents à louer leurs logements à des jeunes : non-paiement des loyers, risque de détérioration, forte mobilité...



Région

La Région pourrait accompagner financièrement les structures qui font de l'intermédiation locative en direction des jeunes notamment pour les locations de courte durée ou pour les jeunes aux revenus modestes ne bénéficiant pas de la Caution Locative Etudiante.

3 L'accès aux soins et la préservation du capital santé

Constats : La Haute-Normandie connaît une situation sanitaire et sociale dégradée : chômage élevé, nombre de bénéficiaires des minima sociaux et de la CMU plus élevé qu'en France Métropolitaine, surmortalité générale et surmortalité prématurée plus importante, offre de soins déficitaires et démographie médicale préoccupante.

Les jeunes, et en particulier les étudiants, ont tendance à se dire bien informés et à évaluer de manière globalement positive leur état de santé. Pourtant, derrière ce constat se cache une grande variabilité des pratiques de santé et d'accès aux soins chez les jeunes, liées au sexe, à l'âge, à la décohabitation, à la situation socio-économique, au niveau d'étude...

Enjeux : La précarité et la décohabitation accroissent fortement les problématiques de santé, ce qui nécessite de prendre en compte les parcours des jeunes dans leur globalité. L'accès à la santé des jeunes suppose d'agir en premier lieu sur leur environnement social et de réduire les inégalités d'accès aux soins.

3.1 Réduire les inégalités d'accès aux soins

3.1.1 Eviter les ruptures de couverture médicale

La santé ne fait pas partie des préoccupations principales des jeunes pour diverses raisons et se retrouve souvent, en matière de budget, relayée au second plan. L'absence de couverture complémentaire et le non recours aux soins les concernent tout particulièrement et peuvent s'expliquer en partie par une méconnaissance des dispositifs et de leurs critères d'attribution.

OPS

Institutions

Associations

Le CESER suggère de développer les formes de partenariats types « Parcours attentionné⁷ » entre les organismes de protection sociale et les organismes d'accompagnement des jeunes (missions locales, CCAS, associations diverses...) via des conventionnements.

⁷ un référent est identifié à la CPAM par les travailleurs sociaux dans le but de débloquer les situations difficiles sans passer par le numéro standard et en évitant la multiplication des interlocuteurs.

Il s'agit de faciliter l'accès à la couverture santé à travers l'identification d'un référent au sein des organismes de protection sociale (CPAM, RSI...) permettant aux travailleurs sociaux et conseillers des missions locales d'obtenir une étude prioritaire de l'ouverture des droits et des réponses rapides aux besoins identifiés.

3.1.2 Améliorer l'efficacité des aides

La réduction des inégalités d'accès aux soins, au-delà de la question financière, est particulièrement liée, pour les jeunes, à la problématique de la mobilité et de l'anonymat. De multiples initiatives locales existent auprès des jeunes pour tenter de répondre à ces demandes.

Etat

Région

En lien avec l'Agence Régionale de Santé ARS, évaluer les dispositifs existants et redéployer les moyens financiers vers les dispositifs qui fonctionnent : Permanences d'accès aux soins de santé (PASS), Points d'accueil écoute jeunes (PAEJ), points d'écoute psychologique, réseaux de prévention et de soins en direction des jeunes...

3.1.3 Renforcer l'implication de la Région dans la territorialisation des politiques de santé

La santé ne fait pas partie des compétences de la Région en tant que telles, mais elle participe d'une politique globale d'aménagement du territoire et trouve sa place dans les contrats de territoires. La Région peut ainsi inciter les élus locaux à investir davantage les problématiques de santé en misant notamment sur la prévention auprès des jeunes.

Etat

Région

Territoires

La Région pourrait élargir son implication dans les contrats locaux de santé signés avec l'ARS, en siégeant notamment dans leurs comités de pilotage, et renforcer le volet santé dans ses contrats avec les territoires.

3.2 Renforcer les messages de prévention

La prévention et l'information sont primordiales pour enclencher des bonnes pratiques en matière de préservation du capital santé. L'enjeu est donc d'adapter au mieux les vecteurs de prévention afin qu'ils coïncident davantage avec les usages des jeunes et de renforcer ces derniers auprès des publics qui en sont les plus éloignés. La Région a un rôle direct à jouer auprès des jeunes dans les lycées (dans le cadre des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté), les CFA, auprès des stagiaires dans le cadre de la formation professionnelle et auprès des jeunes en situation d'insertion suivis dans les missions locales. A cet égard, toute forme de prévention par les pairs devra être privilégiée⁸.

⁸ Cf. dispositif de prévention par les pairs dans l'espace public : Noz'ambule à Rennes, repris à Grenoble, Lille

Etat

Région

La Région doit renforcer le financement d'actions d'éducation à la santé auprès des jeunes, dans le cadre des compétences régionales et des partenariats divers, en privilégiant l'instruction et le financement communs d'appels à projets d'éducation à la santé avec l'ARS.

Si les messages de prévention permettent d'engranger, dès le plus jeune âge, de bonnes habitudes en matière de préservation du capital santé, ils doivent être assortis d'une formation aux gestes de premiers secours permettant l'activation de réflexes salvateurs en cas d'urgence.

Région

La Région pourrait apporter une aide financière à la formation aux gestes de premiers secours (PSC1) dans le cadre de la carte Région et de la carte Région Liberté.

Etat

Région

Il serait utile d'engager une réflexion entre l'Etat et la Région sur la mise en place de formations aux gestes de premiers secours pour les jeunes et les enseignants sur les lieux de formation (CFA, lycées, stagiaires de la formation professionnelle).

Chapitre IV Pour une vie épanouie des jeunes

1 Renforcer les pratiques culturelles et sportives

Constats : Les moins de 30 ans sont les premiers consommateurs de pratiques artistiques amateurs en partie du fait de leur temps libre. Ils ont également des pratiques culturelles et sportives plus intenses que le reste de la population, même si elles demeurent différenciées selon l'âge, le sexe, le niveau de diplôme, les habitudes familiales, le lieu d'habitation, les capacités financières des jeunes et de leur famille...

Enjeux : Investir sur la culture et le sport comme vecteurs d'épanouissement, de cohésion sociale, de lutte contre les inégalités sociales et d'accès à l'autonomie.

1.1 Réduire les inégalités d'accès aux pratiques culturelles et sportives

1.1.1 Favoriser la pratique en levant les freins liés aux coûts

Le coût constitue l'un des freins d'accès aux pratiques culturelles et sportives. Or la carte Région ne couvre pas la pratique mais seulement la fréquentation des équipements et manifestations, contrairement à de nombreuses autres Régions (ex de la cart'@too en Basse Normandie). Le Département de Seine Maritime encourage la pratique culturelle avec le chéquier Pass'culture, la pratique sportive avec le pass'sport (sous conditions de ressources) et le Comité Départemental Olympique et sportif de l'Eure la pratique sportive avec le coupon sport 27.



Région

La Région pourrait, dans un premier temps, étendre l'usage de la carte Région et Région Liberté à la pratique sportive (achat de licence) et culturelle, comme le permet la cart'@too en Basse-Normandie.

Etat

Région

Institutions

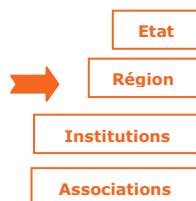
Associations

Dans un second temps, les partenaires pourraient, dans le cadre d'une politique jeunesse concertée, créer une seule aide financière forfaitaire à la pratique culturelle et sportive afin de couvrir l'ensemble des jeunes du territoire.

1.1.2 Favoriser la pratique en levant les freins liés aux disparités géographiques et de genre

La Région a déployé depuis plusieurs années un « plan sport » permettant de mettre à disposition des gymnases pour la pratique sportive des jeunes scolarisés au sein des établissements scolaires de sa compétence. De plus, elle soutient d'ores et déjà

le financement d'équipements sportifs dans le cadre des contrats de territoires aux côtés d'autres acteurs publics.



L'élaboration d'un schéma régional des équipements sportifs permettrait de recenser et prioriser les besoins non couverts sur les territoires et en optimiser l'attribution des créneaux horaires en fonction des utilisateurs et des usages.

La pratique sportive est plus fréquente et régulière chez les garçons que chez les filles. Elle chute littéralement à l'adolescence chez ces dernières. La faible féminisation du sport est un fait regrettable qu'il est nécessaire de faire évoluer, tant pour le sport de haut niveau que pour la pratique sportive « libre ».

Etat

Dans les fiches actions du « plan territorial pour la jeunesse », il y a lieu de promouvoir davantage le sport pour tous notamment en milieu rural et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Région

Pour sensibiliser l'ensemble des jeunes à la pratique sportive, la Région doit entre-autres valoriser la promotion de la pratique féminine et favoriser l'accès des femmes aux fonctions dirigeantes des ligues ou comités régionaux par une bonification des financements de ces structures

1.2 Promouvoir le sport-santé

1.2.1 Garantir l'apprentissage d'un savoir sportif de base : la natation

Certaines piscines de la région ferment pour cause de coûts élevés de fonctionnement, d'entretien et de remise aux normes et le territoire présente des zones déficitaires. En conséquence, de moins en moins d'enfants apprennent à nager via le milieu scolaire et pour une partie de ces enfants, l'apprentissage n'est pas relayé par l'environnement familial. Outre l'aspect loisir et sportif, l'apprentissage de la natation est vital et relève avant tout du domaine de la sécurité.

Collectivités

Sur le principe de l'opération « savoir-nager » initiée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, il est nécessaire d'encourager l'apprentissage de la natation des 6-12 ans dans le cadre d'un partenariat entre le Comité Régional de la Natation, la Ligue de Triathlon et les collectivités¹.

Les bassins éphémères ou les structures itinérantes, les bassins multisports avec contre-courant sont de nouveaux modèles offrant une simplification d'accès et une diversité des possibilités d'animation aussi bien dans le cadre de l'animation

¹ Offre de cours gratuits pour les enfants, hors coût de licence/assurance fixé à 15 euros sur l'ensemble du territoire

socioculturelle, que des centres sociaux, des associations de jeunesse, des services jeunesse des communes, des clubs, des écoles...

Région

Collectivités

La Région pourrait, via les contrats de territoires, favoriser l'implantation de ces solutions à moindre coût dans les territoires déficitaires, et en particulier dans les plus petites communes.

1.2.2 Conjuguer sport et vie professionnelle

La promotion du sport comme vecteur de santé s'effectue davantage auprès des jeunes publics scolarisés et des étudiants qu'auprès des jeunes en activité qui, soumis aux contraintes de temps disponible et de coût, entre autres, négligent la pratique sportive. Un rapprochement entre entreprises et monde sportif permettrait d'engager une réflexion sur les contraintes vécues et les solutions à envisager pour les lever (pratique sur le temps du midi, participation financière, offre adaptée...).

Région

Collectivités

Entreprises

Il faudrait favoriser l'attribution de créneaux d'ouverture des équipements sportifs vers des groupes constitués (salariés d'entreprises alentours, groupements d'employeurs, CE) pour optimiser leur utilisation sur des créneaux non affectés aux activités scolaires ou aux clubs sportifs

1.3 Soutenir la création culturelle comme facteur d'attractivité de la région pour les jeunes

1.3.1 Mieux connaître les attentes culturelles des jeunes

A ce jour, il n'existe aucun rapport ou enquête sur les pratiques ou aspirations culturelles des jeunes sur le territoire haut-normand.

Etat

Région

Il serait productif de mener une enquête pour mieux les connaître et les comprendre et mieux saisir la perception des jeunes quant à l'offre culturelle sur le territoire.

Cette enquête pourrait être réalisée dans le cadre du réseau d'observatoires et d'universitaires sur les pratiques des jeunes (cf. chapitre 1, partie 1.3).

1.3.2 Valoriser les actions culturelles en direction des jeunes à l'aide d'outils innovants

Il serait opportun d'affirmer et de valoriser plus encore les actions de la Région en faveur de la culture et des jeunes, en veillant notamment à donner davantage de visibilité à celles, souvent nombreuses, des acteurs culturels régionaux qu'elle soutient (ARL, FRAC, Pôle Image, Centre National de la Danse...).

Etat

Région



Le CESER suggère

- de créer un portail, dynamique et attractif, hébergé sur le site de la Région et sur le site du Comité Régional du Tourisme¹ pour mieux renseigner les différents publics jeunes.

Ce portail serait particulièrement utile aux professionnels en position de médiation culturelle auprès des jeunes (enseignants, éducateurs...).

- de favoriser la mise en place d'une plateforme d'échanges dédiée aux jeunes et à la création.

Innovante et expérimentale, cette plateforme pourrait comporter des systèmes de blog, d'échanges des savoirs et des connaissances, des propositions originales et inventives de visites "alternatives" du patrimoine local, industriel, artistique, musical etc. La conception de cette plateforme pourrait faire l'objet d'un concours réservé aux jeunes, contribuant à stimuler la filière émergente du numérique et à attirer les jeunes créatifs.

1.3.3 Valoriser et soutenir la création contemporaine comme facteur d'attractivité

Outre son rôle éducatif et social, la culture au sens large et la création contemporaine en particulier s'avèrent être un formidable facteur d'attractivité pour les jeunes. Si les étudiants se tournent actuellement plus volontiers vers des villes comme Nantes et Lyon pour leurs études ou premiers emplois, ces choix relèvent d'un contexte universitaire et économique favorable mais aussi d'un environnement culturel original, dynamique et significatif.

Etat

Région

Institutions

Associations

Il est indispensable de valoriser davantage les structures culturelles déjà en place en déployant une stratégie de communication plus affirmée des pôles culturels signifiants autour du graphisme, de la danse, de l'image, des arts plastiques, des lettres, du cinéma, etc.

La région possède un patrimoine industriel particulièrement riche. Les friches industrielles peuvent constituer de formidables espaces fonctionnels pour la création ou la résidence d'artistes.

Etat

Région

Collectivités

A l'instar de ce qui est déjà fait dans le cadre du développement économique, il y a lieu de continuer à saisir des opportunités de friches industrielles pour aider à leur reconversion en espaces dédiés à la création (musique, cinéma, arts plastiques, danse, théâtres, spectacles vivants...).

Parallèlement aux festivals événementiels, aujourd'hui nombreux, ces préconisations basées sur la démarche de projet permettraient de renforcer l'attractivité du territoire auprès des jeunes.

¹ Le lien avec le CRT s'explique par l'intérêt touristique d'une telle plateforme.

2 S'engager, être citoyen

Constats : Les médias font la part belle au supposé « individualisme croissant » des jeunes, couplé au « manque d'enthousiasme », voire à l'absence de capacité d'engagement, au refus de prendre des responsabilités.

Pour autant la jeunesse est capable de se mobiliser fortement, en particulier quand la question centrale est la précarisation de l'emploi, le mal-logement, ou la défense de la liberté d'expression.

Dans son rapport sur l'éducation populaire voté en 2012, le CESER soulignait que la crise du bénévolat, souvent évoquée à tort, masque des mutations profondes de l'engagement et des modalités d'exercice de la pratique bénévole. Ces mutations sont fortement liées à l'évolution des modes de vie. Or les jeunes incarnent tout particulièrement ces nouvelles formes d'engagement, à la fois plus éphémères et pragmatiques. Elles rendent plus difficile le renouvellement des dirigeants associatifs et la diversification de leur profil.

Enjeux : L'enjeu est d'encourager l'engagement et la prise de responsabilité des jeunes, susciter leur intérêt et leur prise d'initiatives, tout en confortant le rôle des associations dans la transmission des valeurs citoyennes et républicaines.

2.1 Accompagner l'innovation technologique et sociale dans les associations

La culture associative traditionnelle et hiérarchisée n'est plus adaptée aux nouvelles formes d'engagement des jeunes. Les associations doivent mettre en place des formes d'organisation et de gestion fondées sur de nouveaux outils plus collaboratifs, des pratiques d'animation des réseaux, et sur un fonctionnement en mode « projets ».

2.1.1 Encourager l'implication des jeunes bénévoles dans les associations

L'organisation en réseaux, qui s'appuie sur le développement du numérique, interroge les modes de relations entre individus et favorise de nouvelles formes de gouvernance associative qui peuvent désormais faire davantage place aux jeunes.

Région

Le CESER suggère

Institutions

Associations

- d'adapter les formations (contenus, formats, horaires, etc.) aux nouveaux besoins des associations et des bénévoles afin d'encourager le renouvellement des dirigeants associatifs (formation à l'utilisation des outils numériques, à la gestion associative ...),

- de mieux coordonner les dispositifs de financement existants (Etat, Conseils Généraux, Région...) de la formation des bénévoles, en s'appuyant sur les grands réseaux associatifs qui sont dotés des compétences dans le domaine du numérique.

2.1.2 Accompagner les associations au service des jeunes sur les territoires

Nombre des préconisations qui précèdent dans cet avis reposent sur des partenariats locaux, notamment avec le milieu associatif. Or, le dispositif actuel de soutien aux têtes de réseaux associatives est jugé trop restrictif pour répondre aux besoins des jeunes : aides insuffisantes et non cumulables avec tout autre soutien financier régional.



Région

Le CESER propose d'amplifier le soutien aux acteurs accompagnant les associations supports d'actions « jeunesse » dans les territoires dans l'évolution de leurs projets associatifs et de leurs pratiques ;

Le CESER encourage aussi la Région à engager une réflexion sur la possibilité d'identifier et d'aider financièrement, dans chaque territoire de projets, une association en capacité d'accompagner les autres associations du même territoire sur le plan organisationnel et fonctionnel.

2.1.3 Accompagner l'innovation sociale et l'expérimentation dans les associations

Nombre de projets associatifs voient le jour suite au constat d'un manque ou de besoins non couverts par la puissance publique ou par le secteur économique sur un territoire spécifique. Véritables capteurs d'évolutions sociétales et de besoins sociaux, les associations peuvent expérimenter des solutions innovantes et adaptées pour y répondre, en particulier dans des domaines qui impactent fortement les politiques « jeunesse » : garde d'enfant et accueil périscolaire, décrochage scolaire, aide au permis et formes de mobilité innovantes. En outre, on observe une appétence croissante des jeunes pour l'économie sociale et solidaire et les dynamiques porteuses de sens axées sur des enjeux sociétaux.

Etat

Région

Le CESER suggère d'accompagner l'innovation sociale dans les associations et le monde de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) qui correspond aujourd'hui davantage aux formes d'engagement des jeunes, en mobilisant les outils de la Banque Publique d'Investissement (BPI) via le fonds d'investissement dans l'innovation sociale (FISO, déjà été expérimenté dans 8 régions).

2.2 Favoriser et valoriser davantage l'engagement, l'expérience associative et les connaissances non scolaires, facteurs d'inclusion sociale

L'engagement des jeunes dans le cadre d'actions solidaires et citoyennes, liées notamment aux enjeux du développement durable, ainsi qu'au sein des associations d'éducation populaire, facteur d'inclusion sociale, doit être encouragé.

Région

La Région peut introduire, dans le cadre de sa carte Région et Région Liberté, une aide forfaitaire mobilisable sur demande pour concrétiser un projet individuel, collectif ou associatif (vacances solidaires, chantiers nature en France ou à l'étranger, formation BAFA ou d'encadrement sportif...)

Le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) sensibilise les acteurs de l'information jeunesse sur l'intérêt de valoriser l'engagement des jeunes dans le cadre du dispositif Initiatives et Citoyenneté Active, lors de ses journées de formation continue.

Son expérience pourrait servir à l'ensemble des acteurs associés à la gouvernance du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) pour définir et faire partager les modalités de valorisation de l'engagement des jeunes dans les cursus scolaires, universitaires et professionnels.

Par ailleurs, il existe plusieurs outils type passeport bénévole, certificat de formation à la gestion associative, « youth passport »...qui permettent de valoriser les expériences acquises par l'engagement.

Région

Etat

Institutions

Entreprises

La Région pourrait contribuer à fédérer les acteurs autour de la promotion des outils existants et leur reconnaissance comme outils d'inclusion sociale.

2.3 Renforcer l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs républicaines

Suite aux graves attentats de janvier 2015, le gouvernement a annoncé un ensemble d'actions nécessitant la mobilisation de nombreux acteurs dont la Région.

Celle-ci a deux moyens pour agir :

Région

- encourager les initiatives par un renforcement de ses appels à projets « citoyenneté » auprès de tous les publics jeunes. Certaines initiatives pourraient s'adresser plus particulièrement aux Comités Education Santé Citoyenneté (CESC) ou aux Conseils de la Vie Lycéenne (CVL) mobilisant les jeunes au sein des EPLE.

Etat

Région

Institutions

Associations

- s'associer aux orientations nationales annoncées par le gouvernement le 22 janvier 2015 : le développement massif du service civique universel, la création d'une réserve citoyenne, l'affirmation du rôle fondamental de prévention et d'éducation auprès des jeunes exercé par les associations.

La volonté d'augmenter fortement le nombre de jeunes en service civique va nécessiter localement une ingénierie.



Région

La Région pourrait l'appuyer en apportant une aide financière complémentaire aux structures habilitées à accueillir des jeunes en service civique, à l'instar de « l'aide régionale à l'emploi des emplois d'avenir », en portant un regard particulier aux besoins des associations.

Le gouvernement a annoncé que les liens avec les acteurs de l'éducation populaire seraient renforcés dans un cadre stabilisé et durable, reconnaissant ainsi leur rôle pour porter et transmettre les valeurs de la République dans les territoires les plus fragiles.

Région

La Région peut aider à « redonner aux associations les moyens d'exercer leur rôle fondamental de prévention et d'éducation auprès de l'ensemble de la jeunesse »¹ en renforçant son soutien financier aux associations d'éducation populaire et de jeunesse.

Enfin des formations sont nécessaires en direction des personnels des organismes chargés de mettre en œuvre les actions de formation des jeunes financées par la Région, mais également en direction de l'ensemble des professionnels et bénévoles œuvrant dans les structures d'accompagnement des jeunes.

Région

La Région pourrait inscrire un volet « transmission des valeurs citoyennes et républicaines » dans les appels d'offres qu'elle adresse aux organismes de formation ;

Elle peut aussi renforcer la formation des professionnels des réseaux d'accueil de l'AIO, des organismes de formation et des intervenants dans les associations, sur les valeurs républicaines, dont la laïcité, afin de les conforter dans les positions à tenir sur ces sujets.

¹ Annonce du gouvernement du 22 janvier 2015

Déclarations des groupes

DECLARATION DE MADAME KATIA PLANQVOIS
au titre de l'union régionale des syndicats CFDT de Haute-
Normandie

Des jeunes ont le sentiment de s'installer dans la vie avec des conditions bien moins favorables que celles de leurs parents. S'intégrer dans la vie est plus difficile et plus long que pour la génération précédente. Il faut par exemple, deux fois plus de revenus aujourd'hui qu'il y a 20 ans pour acheter ou louer un logement.

La condition des jeunes sur le marché du travail, c'est d'abord la précarité. Oui, on peut toujours dire que sans diplôme, il est bien difficile de trouver un emploi. Et en même temps il faut reconnaître que le diplôme ne suffit pas toujours à trouver un emploi durable. Bien sûr, nous connaissons l'état du marché du travail, le niveau du chômage. Mais 30 ans de mesures jeunes ont fini par habituer tout le monde, et les employeurs en particulier du public et du privé, à cette idée saugrenue qu'un jeune n'est employable qu'avec une mesure.

Malgré une orientation couperet, ils ont raison de revendiquer la reconnaissance de leurs aptitudes et chercher une voie qui valorise leurs talents. Après leur avoir promis qu'avec un niveau scolaire plus élevé, leur prise de responsabilité serait réelle tant dans le champ de l'emploi que celui des institutions qui font fonctionner notre société vieillissante, elle se fait de plus en plus tard. Comment en est-on arrivé là ?

En regardant les nouvelles valeurs dont ils sont porteurs, nous pensons qu'ils sont dignes de confiance, Il faut créer les conditions d'un vrai dialogue. Un dialogue dans le respect mutuel de ce que nous sommes et de ce qu'ils sont eux. Nous devons entendre leurs exigences d'autonomie pour affronter un présent et un avenir sans doute encore difficile. Il y aura probablement des mutations de fonds, des ruptures profondes qu'il faut aujourd'hui prendre au sérieux.

Permettez-moi de citer Vincent MERLE qui nous a malheureusement quittés : « d'un côté, dans une société où les places sont moins assignées par l'origine et le statut social, chacun est appelé à faire valoir ses propres mérites dans un esprit concurrentiel. D'un autre côté, le respect de l'individualité de chacun, qui fait aussi partie des idéaux démocratiques, invite les individus au respect et à la reconnaissance mutuelle. Lorsque cet antagonisme ne trouve plus à se résoudre dans des solidarités de classe ou d'appartenance à des groupes sociaux marqués par une solidarité forte, il rend les individus plus vulnérables et plus prompts à se replier sur des identités communautaires éphémères ».

Pour la CFDT, il est essentiel que les talents individuels des jeunes soient reconnus, et que les éventuelles défaillances ne condamnent pas au mépris ou à l'exclusion sociale. Des changements profonds s'expriment dans les rapports au savoir, à la connaissance, au vivre ensemble. S'ils sont revisités, c'est avec eux qu'il faudra partager les solutions à construire. Aussi, faut-il entendre leur demande de participer aux décisions et aux choix collectifs.

Ces points sont bien mis en avant dans l'avis qui nous est présenté en séance.

Nous le voterons sans ambiguïté.

DECLARATION DE MONSIEUR ÉRIC PUREN
au titre de la section de Haute-Normandie de la Fédération
Syndicale Unitaire

La FSU estime essentiel cet avis qui vise à proposer au Conseil régional des pistes pour élaborer un schéma régional en faveur des jeunes hauts normands. Notre fédération regrette que le calendrier initialement très serré comme la méthode retenue pour ce travail n'aient pas permis d'entendre davantage les jeunes, les professionnels qui travaillent avec eux. Cela nous amène à considérer que ce travail devra être approfondi par des auditions ultérieures.

Notre fédération partage les préconisations formulées par l'avis pour construire une politique qui permettent une approche globale des jeunes au-delà d'actions pour l'heure segmentées. Elle juge également très favorablement l'ensemble des propositions qui visent à faciliter l'accès des jeunes à la culture, à la santé, au logement ou à les faire accéder à une plus grande autonomie notamment financière.

Sur les préconisations relatives à la formation, l'orientation et l'insertion dans l'emploi, notre fédération tient profondément à ce que soit reprises les propositions visant à rendre visibles les parcours de formation, à favoriser les passerelles pour augmenter le niveau de qualification, à développer les dispositifs d'aides financières aux étudiants, aux jeunes travailleurs en formations. Il aurait été souhaitable de développer davantage les accompagnements nécessaires pour les étudiants salariés.

Néanmoins, nous posons quelques remarques.

Ainsi, l'avis, à raison, porte des préconisations pour le développement de l'apprentissage des langues. Pourtant, Le Conseil régional ne saurait combler la faiblesse des horaires consacrés aux langues en formation initiale. Celle-ci serait d'ailleurs accrue si l'actuelle réforme des collèges restait en l'état. Une remédiation, un approfondissement ne peut se faire que sur de l'existant. Ce n'est pas aux collectivités territoriales d'assurer l'enseignement des langues vivantes ou anciennes en France.

De même, nous renouvelons nos mises en garde sur une conception adéquatiste de la formation. Par ailleurs, sans vouloir modérer l'enthousiasme de quiconque sur l'apprentissage, nous voudrions rappeler qu'il est actuellement en recul et qu'il ne peut être considéré ni comme une voie unique, ni comme un nirvana. Méfions-nous sur ce point des discours de perroquets, ils pourraient s'avérer être des aras qui rient.

Nonobstant ces remarques, la FSU tient à souligner la volonté d'aboutir à une synthèse et la qualité du travail des chargés d'étude pour y parvenir. L'essentiel pour nous est que des préconisations ne restent pas lettres mortes.

La FSU votera ce rapport.

DECLARATION DE MONSIEUR JEAN-LUC LÉGER
au titre du Comité régional des associations de jeunesse et
d'éducation populaire de Haute-Normandie (CRAJEP)

Parler de la jeunesse et des jeunes, c'est parler de notre société. Si nous avons accepté très rapidement de traiter des jeunes, c'est que notre société est composée de populations au pluriel.

Il est possible, avec une certaine facilité et quelques inexactitudes, car le problème est complexe, d'établir des typologies de populations.

Les jeunes reflètent en quelque sorte les classes sociales. C'est vrai depuis la révolution industrielle au 19^{ème} siècle. Cependant, il y a un changement de taille. L'ascenseur social est en panne.

Quelle perspective a un jeune de parents bénéficiaires du RSA qui eux-mêmes n'ont aucune qualification ? Le RSA à 25 ans.

Quelle perspective a un jeune de parents d'ouvriers, chacun payé au SMIC ? Devenir employé, par une succession sans fin de CDD et en ayant une qualification de niveau 4.

Quelle perspective a un jeune de parents de professions intermédiaires ? Suivre de longues études, jusqu'au master, puis postuler aux concours de la fonction publique ou devenir un cadre moyen ou un technicien, aux parcours professionnels incertains.

Quelle perspective a un jeune de parents, cadres supérieurs, de professions intellectuelles ? Tout, absolument tout : l'accès aux savoirs, à la culture, à l'international.

C'est schématique, certes, mais c'est une réalité d'ensemble. Si nous y ajoutons : le jeune des campagnes n'a pas le même potentiel de réussite que le jeune des villes, ça laisse penser que si les hommes et les femmes naissent libres et égaux en droit, ça se gâte très vite après la naissance.

La grande peur du 21^{ème} siècle est celle du déclassement social.

Je constate alors que les politiques publiques, dans leur ensemble, reproduisent ces inégalités. Ceci au nom de l'égalité d'accès, la plupart du temps. Les mesures correctives sont surestimées. Un exemple : la prévention à la santé. Les plus pauvres en sont de fait exclus.

D'autre part, à partir de 1983, l'Etat, sans interruption depuis, s'est évertué à détruire le tissu associatif en rompant les financements des structures intermédiaires. Beaucoup de collectivités territoriales en ont fait de même au motif que l'élu local doit s'adresser directement au citoyen, entendez l'électeur. L'association fait alors écran.

Aujourd'hui, il n'y a plus de corps intermédiaires associatifs ou tellement affaiblis qu'ils n'exercent plus cette fonction nécessaire dans toute société, la régulation, la temporisation, les sas de passages, etc. Aujourd'hui, l'engagement associatif n'est perçu que comme une vague activité occupationnelle, pour laquelle les plus grandes vertus sont énumérées mais qui ne doit en aucun cas intervenir sur l'espace de la décision publique.

Politiquement, nous en sommes donc là où nous sommes. Les élections municipales ont permis à des listes, enfermées sur le local, de gérer des communes. Le Front National fait plus qu'une percée au cours des trois dernières élections. La population la plus pauvre est maintenue à un niveau de vie des plus bas.

Et les jeunes dans tout ça ? Ils subissent.

Pour certains, leur avenir est la radicalité. Pour d'autres, la résignation. Pour certains encore, l'enfermement dans le local, le territoire devient terrier. Et puis pour d'autres encore, la vie leur sourit, l'espoir leur est possible, ce qui devrait être le lot de tout jeune.

Les politiques publiques doivent alors prendre une toute autre dimension. Et je parle argent.

Une autre dimension vers les jeunes les plus en difficulté.

Une autre dimension vers les associations agissant vers les habitants.

Il faut faire des économies budgétaires ? Mais c'est une économie budgétaire que d'agir en ce sens. C'est faire des économies budgétaires que de permettre à des jeunes de familles pauvres, d'obtenir une qualification digne de ce nom et un métier rémunéré. C'est faire des économies budgétaires que de financer à la hauteur nécessaire, les associations pour vider les services sociaux de leurs demandeurs, qui demain, seront encore plus nombreux si rien ne bouge.

En matière de finance publique, il est coutume de dire qu'il faut faire mieux avec moins. Concernant les jeunesses, il faut faire mieux avec plus de moyens.

L'avis du CESER, sur son contenu, répond à mon alerte. Il faudra alors que les collectivités territoriales s'engagent financièrement et de manière conséquente.

Je voterai favorablement l'avis du CESER.

**DECLARATION DE MADAME CHARLOTTE GOOSSENS
au titre du Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ)**

Monsieur le Président, cher(e)s collègues, Mesdames, Monsieur les chargé(e)s d'étude, Madame la Directrice,

Je me joins à la déclaration commune des 3^{ème} et 4^{ème} collèges qui vous sera présentée dans un instant mais il m'importe de faire une courte déclaration sur ce projet d'avis « jeunesses », au titre du Centre Régional Information Jeunesse.

En tant que représentante de l'Information Jeunesse, je ne peux qu'appuyer l'importance de l'information et de l'accès à celle-ci. En France comme en Europe, l'IJ s'adresse depuis les années 70 à l'ensemble des jeunes, quels que soient leur âge et leur situation socioprofessionnelle, afin qu'ils trouvent en un même lieu les réponses à l'ensemble de leurs interrogations.

Ce service aux jeunes est organisé et structuré autour d'une politique publique coordonnée et financée par l'Etat, donnant ainsi au réseau une force et une organisation efficace et reconnue.

C'est également grâce à des partenaires régionaux et locaux qu'a pu se mettre en place ce réseau. La diversité des structures CRIJ/BIJ/PIJ adossées à une commune, une communauté de communes, une association a permis à l'IJ de s'adapter aux contextes locaux et d'être ainsi à la convergence des politiques Jeunesse d'Etat et des collectivités.

Cette égalité de service en direction des jeunes sur tout le territoire est garantie par une charte nationale et une charte européenne.

Le champ d'intervention de l'IJ n'est donc pas lié à une problématique spécifique mais couvre l'ensemble des préoccupations que rencontrent les jeunes. C'est là une spécificité propre à l'IJ que de regrouper dans un même lieu, l'ensemble des informations nationales et régionales du secteur public et privé concernant la mobilité internationale, les possibilités d'initiatives et d'engagement, les loisirs, la santé, le logement, les formations, les métiers, les stages, entre autres.

L'avis que le CESER rend aujourd'hui sur les jeunesses insiste bien sur ces préoccupations.

Il me paraît donc nécessaire de renforcer l'accès à l'information sur l'ensemble du territoire en s'appuyant sur le réseau IJ ainsi que de poursuivre un certain nombre de dispositifs et de démarches qui ont montré leur efficacité. Les moyens doivent être en adéquation avec les ambitions que la Région se donne.

Je vous remercie de votre attention.

DECLARATION DE MADAME PATRICIA DOCAIGNE
au titre du Comité régional CGT de Normandie

Monsieur le Président, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs,

En premier lieu, nous tenons à saluer l'immense travail fourni par le cabinet du CESER, les chargés d'études des commissions concernées, en soulignant notamment celui de Laurence qui, par la force des choses, a été particulièrement mise à contribution en fin de parcours de cette saisine.

La CGT s'est de tout temps intéressée aux questions touchant à la jeunesse. De nombreux exemples en attestent depuis sa création il y a, cette année, 120 ans.

Aussi, l'avis qui nous est présenté aujourd'hui a-t-il retenu toute notre attention. Autant le dire de suite, certaines propositions, certains points de vue ou encore quelques mots à définition très connotée qui étaient initialement tenus ont soulevé de nombreuses interrogations, pour ne pas dire plus, dans notre groupe.

Nous avons tenté au travers d'amendements soit de modifier ou d'apporter des éléments complémentaires et nous remercions la commission de les avoir, pour ainsi dire, tous pris en compte.

Ainsi, nos amendements concernant la mobilité des jeunes en région ou au niveau inter région, ont été retenus, de même, au niveau du numérique, quelques compléments visant à rappeler des réalités tangibles.

Cependant, sur le numérique, nous estimons que les préconisations émises sur le sujet sont loin de répondre aux enjeux pour garantir une meilleure réussite de tous.

Insérer l'apprentissage du numérique sur le temps d'activités périscolaires ou mettre en exergue la formation à distance sont des solutions porteuses d'inégalités sociales et territoriales si l'apprentissage et l'usage du numérique ne sont pas inclus de façon transversale dans la formation initiale pour un présentiel enrichi ainsi que dans la formation des enseignants.

De même, sans remettre en cause la nécessité d'ouverture de filières professionnelles liées aux bassins d'emplois, celles-ci ne peuvent se faire sans la communauté pédagogique comme c'est le cas pour les Campus des Métiers et des Qualifications. Les conséquences d'une telle pratique sont une dérégulation des contenus et des formations qui remettent en cause les conventions collectives et le caractère national des diplômes déjà largement attaqués par ailleurs.

Au titre des mots qui résonnent mal à notre oreille, l'employabilité est sans doute dans le peloton de tête.

La CGT pense qu'on doit donner au travail humain une place centrale qui permette à chacune et chacun de trouver sa place dans la société.

Nous préférons parler de sécurisation des parcours professionnels et de nouveau statut du salarié.

C'est pourquoi, nous contestons le terme « employabilité » pour parler de la « mise des jeunes sur le marché de l'emploi »

De fait, nous réaffirmons que les jeunes doivent d'abord acquérir une formation initiale de qualité, un premier niveau de qualification validé par un titre ou un diplôme professionnel, pour accéder à l'emploi et à une rémunération garantie.

Puis, ensuite poursuivre tout au long de leur vie, leur qualification, qui passera toujours par une certification et/ou un diplôme.

La formation initiale et les études supérieures sont aussi des portes d'entrée vers le monde du travail.

La tentation de ne former qu'en fonction des besoins de l'entreprise ne garantit pas que les jeunes augmentent leur qualification, même s'ils progressent en compétences.

Malgré ces remarques nous voterons l'avis du CESER.

DECLARATION DE MONSIEUR DIDIER POLIN
au titre des 3^{ème} et 4^{ème} collèges élargis à MM. BANNER et VAUDRY

Tout d'abord, le rendu du projet d'avis et de l'état des lieux, réalisé en neuf mois, lors de rencontres sur les territoires, en audition, en commission, ou en COPIL, est non seulement un reflet juste et précis de la réalité, mais aussi une synthèse de grande qualité, due au travail émérite et à « la prouesse » des membres du cabinet, en particulier dans la dernière ligne droite.

Nous tenons à ajouter que le document global, sans être exhaustif, permet un tour d'horizon et un balayage large des nombreuses préoccupations et problématiques que rencontrent les jeunes. Cependant, elles nécessitent parfois des précisions notables ou des développements par domaine spécifique (Cultures, Enseignements, Entreprenariat, Environnement, Familles, Féminisation, Logement, Loisirs, Mobilité, Précarité, Santé, Service civique, Solidarité, Sport, Tourisme, ...)

Il nous apparaît primordial d'insister sur les points suivants :

- Une attention particulière devra être portée sur l'accès à la connaissance, la prévention, et l'information dans tous les domaines.
- Il est notamment nécessaire de se préoccuper de la prévalence en augmentation du surpoids et de l'obésité dans notre région, mais aussi des problèmes liés aux addictions (tabac, alcool, cannabis...) et de toutes les conduites à risques qui aggravent et perpétuent les trop nombreux accidents de la route pour cette population.
- La culture et le sport devraient encore plus apparaître comme des facteurs clés de l'accès à l'éducation, à l'autonomie et comme des éléments centraux de la lutte contre les inégalités et toutes formes de discrimination.
- Le service civique, occasion de belles expériences, ne remplace cependant pas un emploi. Il sera indispensable de faciliter l'insertion des jeunes dans le monde du travail aux meilleures conditions, de favoriser la transmission des savoirs et du savoir-faire de façon inter et trans générationnelles et de considérer qu'un jeune a à apporter tout autant qu'il a à apprendre.
- Il sera nécessaire de prendre la mesure des difficultés rencontrées par une partie des jeunes issus de l'immigration afin d'en appréhender les causes et d'y apporter des solutions. Il restera indispensable de porter une attention spécifique aux publics les plus fragilisés.

Nous souhaitons préciser quelques points prépondérants pour les suites à donner :

- En vue de la fusion Normande, des convergences des dispositifs existants seront nécessaires et des adaptations seront indispensables pour que le territoire élargi soit bien le lieu d'une co-construction avec l'ensemble des acteurs publics et surtout des jeunes eux-mêmes.
- La région « future » devrait pouvoir devenir le fer de lance, le coordonnateur et le simplificateur des politiques jeunesse, afin de rendre cohérentes et

harmonieuses les dispositions mises en œuvre pour tous les jeunes sur l'ensemble du territoire.

- La dynamique régionale des politiques culturelles, de santé et du sport mais aussi de l'emploi ou du logement entre autres pourrait bénéficier d'une gouvernance simplifiée et mieux coordonnée pour être réellement efficace.

Si les jeunes sont une ressource durable, ils sont des ambassadeurs régionaux.

Cet avis, point d'étape, doit ouvrir un espoir et offrir un avenir pour la jeunesse dans notre Région où chacun doit avoir sa place et sa chance.

Liste des signataires : M. BANNER - MM. BILLOET - BILLON – Mme BRIDE – MM. COTTENET – CORLAY – DESNOS – DURAND – FRODELLO – GAL – GIROD – Mme GOOSSENS Charlotte – MM. GREGE – GRANIER Gérard – HANCHARD – Mmes JEANNE – KERSUAL – MM. LECOEUR – LÉGER – Mme ORANGE –MM. PEZIER – POLIN – PONS – POLLET – Mme PICHEREAU QUENTIN – M. REGHEM – Mme SOUBEN – MM. SOUBRANE – VAUDRY.

**DECLARATION DE MONSIEUR CHRISTOPHE LAGUERRE
au titre des Jeunes Dirigeants d'Entreprises (CJD)**

Les relations école/entreprises sont bien envisagées dans le rapport mais sous l'angle « accès à l'emploi » mais pas assez sous l'angle « accès à l'entrepreneuriat, création d'entreprise ».

Il paraît essentiel au CJD d'inciter, de démystifier l'accès à l'entreprise mais surtout à l'entrepreneuriat auprès des jeunes.

L'absence d'information amplifie la méconnaissance du tissu économique, les préjugés sur l'entreprise, ce vilain « patron »...

Sans entrepreneurs, pas de création de richesse, pas d'emploi, pas d'insertion, pas d'autonomie des jeunes, pas de financement des collectivités.

Les aides existent pour la création, la reprise, et nécessitent d'être connues, diffusées et présentées le plus tôt possible.

L'envie d'entreprendre est contagieuse et c'est pour beaucoup de dirigeants un devoir que de donner ce virus, sur leur temps de travail parce qu'ils sont convaincus que cela fait partie de leur travail. Aussi, faudrait-il systématiser, institutionnaliser, pourquoi pas indemniser, démultiplier ces lieux et moments de rencontre entre dirigeants entrepreneurs et jeunes et ce pendant le cursus scolaire.

A titre d'exemple : « Entreprendre pour apprendre », « 100 000 entrepreneurs », journée du 31 mars « C toi qui décides » du CJD...

Les jeunes ciblés sont aussi bien les jeunes scolarisés au collège que ceux étudiant dans les universités. Les écoles de commerce et d'ingénieur ont déjà depuis longtemps compris l'importance de ces échanges. Ne creusons pas davantage le fossé.

Nous voterons bien entendu cet avis du CESER.

DECLARATION DE MADAME ANNIE JEANNE
au titre du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles

Notre assemblée a retenu « les jeunesses » pour répondre à la saisine du Président de Région car la tranche d'âge nommée « jeunesse » ne fait pas unité, face aux étapes d'entrée dans la vie active. La proximité est tenue entre les adolescents en rupture précoce de scolarité et les étudiants, entre les jeunes dont l'entourage familial et relationnel favorise l'insertion professionnelle et sociale et ceux qui n'ont pas ces appuis et pas de réseau, entre les jeunes en emploi durable et les stagiaires, les intérimaires, les salariés précaires ou en contrat aidé, entre ceux que leurs parents hébergent et les locataires devant payer leur loyer ou les sans domicile fixe. Il faut citer aussi les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance, de la protection judiciaire de la jeunesse, les jeunes parents chargés de famille, etc.

L'action quotidienne menée par les Centres d'Information sur le Droit des Femmes dans leurs permanences, dans les établissements scolaires, lors des formations organisées pour les travailleurs sociaux ou les professionnels de la justice-police-gendarmerie, rend particulièrement visible l'absence d'égalité entre les filles et les garçons, entre les femmes et les hommes et je voudrais insister sur ce point.

Les stéréotypes de genre constituent un obstacle à l'égalité parce qu'ils penchent trop systématiquement en défaveur des filles et des femmes. Ils ferment les perspectives aux jeunes filles dans leur orientation scolaire mais aussi dans l'accès aux postes à responsabilité, contribuent à l'entretien de discriminations directes ou indirectes en matière d'accès à l'emploi, de rémunération et de parcours professionnels. Ils constituent enfin un des ressorts d'une violence de genre qui s'exprime sous diverses formes dans l'enceinte de l'institution scolaire, dans le monde du travail, dans la sphère privée et dans la société.

Les stéréotypes légitiment des injonctions faites aux filles ou aux garçons à se comporter selon les normes établies de la féminité et de la masculinité. Ils légitiment les assignations (« les filles doivent...», « les garçons doivent... ») et les incompétences a priori (« les filles ne peuvent pas... », « les garçons ne peuvent pas... »). Les stéréotypes de sexe sont des agents de la hiérarchie entre les femmes et les hommes qui outillent les discriminations et servent à légitimer, a posteriori, les inégalités.

Comme vient de le faire le Conseil Economique Social et Environnemental CESE, je souhaite alerter sur la précarisation croissante des jeunes dont la situation et les conditions de vie continuent de se dégrader et appeler à sécuriser leurs parcours d'insertion professionnelle et sociale : 1 jeune sur 5 vit sous le seuil de pauvreté, 34% des 15-29 ans ont un emploi précaire, 1,9 millions des 15-29 ans ne sont ni en emploi, ni en formation en France.

Il est nécessaire d'améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes pour que droits réels et droits formels se rejoignent en valorisant et en développant l'accompagnement socioprofessionnel par un renforcement des structures d'accompagnement des jeunes. Ceci concerne le droit des jeunes à l'accompagnement inscrit dans le code du travail dès 2008 dont la mise en œuvre est confiée aux Missions Locales et le nouveau droit au retour en formation des jeunes

sortis du système scolaire sans qualification, inscrit dans la loi d'orientation pour la refondation de l'école dont les décrets viennent de paraître.

Promu au niveau européen, le mécanisme d'éga-conditionnalité des financements publics qui consiste à subordonner les financements publics au respect de l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les stéréotypes de sexe est un puissant levier de transformation vers une société plus égalitaire.

Comme le préconise le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, il est en outre nécessaire que des « référent-e-s budgétisation sensibles à l'égalité femmes-hommes » soient nommé-e-s au sein des directions financières de nos collectivités territoriales.

L'invisibilité des stéréotypes, la méconnaissance de leurs origines et des mécanismes liés sont des freins à l'égalité femmes-hommes.

Enjeu fondamental de démocratie et d'égalité, la parité est encore un combat d'actualité qui appelle notre mobilisation collective. En effet, seul un quart des membres des conseils d'administration des grandes entreprises et un tiers des président-e-s d'associations sont des femmes.

Les élections départementales au scrutin binominal mixte majoritaire à deux tours de mars 2015 permettent de se réjouir de l'arrivée de 2000 conseillères départementales (contre 540 précédemment). Cependant, en 2014, la volonté des partis politiques n'a pas été assez forte pour éviter de perpétuer un partage très inégal du pouvoir à la tête des mairies et intercommunalités (aujourd'hui dirigées respectivement à 84% et 92% par des hommes). Il en est de même pour la tête des Régions avec une seule femme présidente et la présidence des ex-conseils généraux comptant six femmes seulement.

Ouvrant un réel partage du pouvoir, un signal fort d'égalité doit être donné aux jeunes par les assemblées à travers la parité à la tête des départements et régions de demain. Le renouvellement du CESER devra aussi être l'occasion de progresser dans la représentation des forces vives de la société en corrigeant l'actuelle composition en défaveur des femmes et des jeunes.

Il en va du devoir d'exemplarité en direction de la jeunesse et de notre responsabilité de se hisser à la hauteur de l'exigence de démocratie.

Les mesures que la Région retiendra en faveur des jeunes doivent faire reculer les inégalités, les stéréotypes et les discriminations pour les rendre intolérables dans la société. Les lois – et elles existent – ne suffisent pas ; il faut une volonté et des moyens pour les mettre en œuvre.

Construire ensemble une place pour tous les jeunes dans la cité et dans l'emploi, relève d'une double exigence de justice sociale et de développement économique.

Alors agissons dès à présent : si on aime sa jeunesse, il faut des preuves !

Rapport

Introduction

La jeunesse est frappée de plein fouet par les crises successives. Quel diagnostic porter sur les inégalités que les jeunes subissent, mais aussi sur les inégalités entre les jeunes dans les territoires ? Les difficultés économiques et sociales ont-elles les mêmes conséquences dans tous les milieux sociaux ? Comment comprendre les jeunes aujourd'hui ? Quelles réponses apporter à leurs difficultés ?

Le CESER a abordé l'un des plus grands défis lancés à notre société : faire progresser la place des jeunes dans notre société et les reconnaître comme une ressource.

Dès 2004, le Conseil Economique et Social de la République a engagé un projet d'assises de la jeunesse, pressentant le malaise confirmé par les événements de l'automne 2005 et du printemps 2006. Dans le même temps, le CESR de Haute Normandie produisait également plusieurs rapports traitant des préoccupations des jeunes, notamment l'orientation, qui reste un chantier à mener, la réforme du bac professionnel, la prospective des modes de vie des jeunes, leur insertion dans les mutations économiques et l'apport des financements croisés notamment les fonds structurels européens, la culture, l'éducation populaire.

Pour mener cette démarche, initiée par le Président du Conseil régional en perspective d'un futur schéma régional de la jeunesse, le CESER a associé un panel de jeunes en organisant des rencontres en des endroits ciblés. En s'appuyant sur l'expérience et la connaissance du terrain, l'objectif a été d'éviter de parler à leur place, de trouver avec eux des réponses claires aux nombreuses questions qu'ils nous ont posées et de leur donner à nouveau de l'espoir dans notre société : ne pas survivre mais bien se projeter dans l'avenir.

Immédiatement, nous avons constaté l'impossibilité de parler d'une jeunesse mais *des* jeunessees.

Les jeunessees en Haute Normandie, c'est avant tout une partie importante de la population et elles connaissent les mêmes situations que sur le plan national. Notre société a été fondée en partie sur l'idée que l'école pour tous était un élément fondateur et garant de l'égalité des chances. Cette idée est aujourd'hui battue en brèche et les conditions d'entrée dans la vie adulte sont radicalement bouleversées tant pour l'acquisition des qualifications que pour l'accompagnement vers l'emploi.

Le mode d'entrée des jeunes sur le marché du travail prend souvent la forme d'une succession d'emplois de courte durée, admise par tous, notamment par les jeunes eux-mêmes qui l'ont intégré comme la norme. Or cette précarité est subie plus que choisie, ils en sont les victimes alors qu'il leur est reproché parfois un certain nomadisme.

Nous avons aussi examiné l'accompagnement plus général de l'entrée dans la vie et de la qualité de vie des jeunes : la mobilité, l'accès à la culture, l'engagement des jeunes, leur santé, le sport et le logement ont enrichi nos travaux.

Enfin, pour compléter notre approche, nous avons posé quelques focus prospectifs - signaux d'alerte, risques de rupture - Que peut-il advenir aux enfants qui naissent aujourd'hui lorsqu'ils auront 20, 25 ou 30 ans ?

Consacrées entièrement aux préoccupations des jeunes de notre région, les propositions sont adressées à la Région et aux décideurs des politiques publiques avec le but de s'appliquer grâce à leur caractère concret dans des structures ou dispositifs déjà existants. Ainsi, nous espérons que les préconisations que nous avons développées paraissent opportunes et éclairent les décisions à prendre dans le futur schéma régional de la jeunesse.

Avec un souci permanent de meilleur épanouissement des individus sur le plan personnel et professionnel, nous formulons des ambitions pour les jeunes hauts-normands. La première de ces ambitions est que notre Région soit solidaire de ses jeunesses afin qu'elle conserve ses jeunes et en attire d'autres grâce à une attractivité marquée.

FOCUS PROSPECTIVE 2040 – le point sur la méthode

Dans un esprit de synthèse et de concision, la section prospective du CESER de Haute-Normandie a choisi de présenter au sein de ce rapport technique, des « focus » conçus comme des regards appuyés sur l'avenir des jeunes normands en 2040. Chaque focus a été rédigé à partir d'une question centrale : « Que peut-il advenir en 2040 pour les jeunes normands nés en 2015 ? »

Chaque focus est ainsi articulé autour de quatre axes :

- les éléments de contexte présentant la situation en 2040 :*
- les mesures positives initiales prises par la collectivité régionale ;*
- les hypothèses de rupture ;*
- comment préparer 2040 ?*

Rencontres territoriales avec les jeunes :

Une partie des membres du CESER en charge de cette étude est allée à la rencontre de quelques jeunes âgés de 15 à 30 ans, tous profils confondus, sur trois territoires ciblés : Rouen (à la Mission locale de Rouen et à la Maison de l'Université), Gravigny, et Saint Valery en Caux. Au total ils ont rencontré un échantillon de 52 jeunes, par l'intermédiaire des associations étudiantes, du Cercle des Jeunes Dirigeants et des professionnels de l'éducation, de l'insertion professionnelle et de la formation, avec lesquels ils ont échangé durant deux heures sur l'ensemble des problématiques abordées dans cette étude.

Le CESER tient à remercier tout particulièrement les jeunes qui ont répondu présents pour apporter leurs points de vue ainsi que l'ensemble des organismes ayant permis que ces rencontres aient lieu : le CJD, la maison de l'Université, les missions locales de Rouen, Dieppe et l'antenne de Saint-Valery en Caux, Alegra, le Centre Social Grammont, la MJC Rouen-Rive Gauche, le Greta de Dieppe.

« Un mot à dire à la Région »

En même temps qu'ils reconnaissent les initiatives de la Région, les jeunes rencontrés lors des quatre visites sur le territoire semblent dubitatifs sur les aides qu'elle peut leur apporter.

Ils expriment globalement un manque de confiance envers les hommes politiques et ont parfois été surpris que le CESER sollicite leur avis. Malgré cet intérêt pour les problématiques qu'ils rencontrent, ils demeurent pour beaucoup dubitatifs quant à l'impact que cet intérêt pourrait avoir sur leur quotidien : pour eux, cela ne changera rien. Globalement, les jeunes venus à la rencontre des membres du CESER dans les 3 territoires ciblés ont exprimé le sentiment de ne pas avoir la place qu'ils méritent au sein de la société.

Si les jeunes rencontrés avaient un vœu spontané à exprimer, ils souhaiteraient :

- Avoir une bonne formation, et un job qui plait avec des revenus qui assurent une autonomie (min 1400 €/mois)
 - Plus de stages et d'occasions de découvrir les métiers et milieux professionnels, davantage de contacts avec le milieu professionnel : via immersion d'une journée en entreprise répétée au cours de la scolarité et de visites collectives d'entreprises.
 - lever les difficultés pour les entreprises à accueillir des jeunes
 - Que les critères personnels de savoir être / de motivation comptent davantage (à l'embauche), de même que les compétences plutôt que le diplôme pour guider l'orientation.
 - Que l'emploi coûte moins cher (en charges) aux PME alors que les besoins / le travail existe car cela crée les opportunités de travail dissimulé ...
 - Que la Région ait plus d'attractivité économique
 - Que les critères pour les aides (sociales) soient mieux ciblés car créent des exclusions
 - Voir se développer les réseaux de transports, financer le permis (pour être libre et autonome) et avoir une voiture
 - Plus d'équipements et d'infrastructures
 - Moins de « morcellement » « Rouen versus Le Havre »
- Une meilleure météo, si possible

Chapitre 1

Jeunesse, mais quelles jeunessees ?

« Il faut devenir mature toujours plus tôt et rester jeune toujours plus tard » (Eric Deschavanne et Pierre Henri Tavoillot, Philosophie des âges de la vie)

Les enjeux repérés

La place des politiques jeunessees dans le contexte d'évolution démographique

L'attractivité du territoire

1 La jeunesse n'est-elle qu'un mot¹²?

Si le sens commun situe la jeunesse approximativement entre l'enfance et l'âge adulte, force est de constater que les frontières entre ces différentes étapes sont loin d'être évidentes. De nombreux travaux sociologiques se sont consacrés à la jeunesse et ont tenté d'en définir, d'une manière ou d'une autre, les contours tout en s'accordant sur le fait qu'ils demeurent en grande partie incertains et surtout fluctuants. Le postulat de base consiste en effet à penser que la jeunesse est une construction sociale, une catégorie d'âge aux frontières un peu floues, et qu'il est devenu bien difficile d'affirmer quand elle débute et encore moins quand elle s'achève. Pour Olivier Galland, elle est « *avant tout un passage dont les frontières et la définition ont évolué au cours de l'histoire et se modulent selon les situations sociales* »¹³, (Sociologie de la jeunesse).

Une transition vers autre chose (l'autonomie financière, résidentielle ?), une série de passages (décohabitation, 1^{er} emploi, mise en couple et 1^{er} enfant...), une phase intermédiaire, « *le temps qu'il faut pour trouver sa place* »¹⁴... Toutes ces « définitions » montrent bien à quel point la jeunesse est une construction sociale dont l'appréhension dépend de l'angle par lequel on l'analyse. Et si l'âge est un critère de classement administratif et juridique usuel (majorité civile à 18 ans, sexuelle à 15 ans, accès au revenu minimum à partir de 25 ans, carte SNCF anciennement 12-25 ans désormais 12-28 ans...), les limites fixées à la jeunesse varient selon le type de classement (institutionnel, scientifique...), les époques, l'organisation des sociétés et les représentations qu'elles se font de cette période de la vie.

A minima peut-on tout de même envisager la jeunesse comme une période de transition plus ou moins longue vers ce qu'on pourrait appeler « l'âge adulte », et qui symboliserait l'accès à « l'autonomie » pleine et entière. Se pose dès lors la question de ce qu'on appelle « l'autonomie » et à partir de quand peut-on considérer qu'elle est « pleine et entière ».

¹² « *La jeunesse n'est qu'un mot* », Pierre Bourdieu

¹³ *Sociologie de la jeunesse*, Olivier Galland, 2011

¹⁴ « *Jeunesse : l'âge des classements* », essai de définition sociologique d'un âge de la vie, Gérard Mauger, 1995.

1.1 Un affaiblissement des rites de passage vers l'âge adulte

Autrefois et en particulier dans le monde rural, le passage de l'enfance à l'âge adulte était organisé par une série de rites de passage qui marquaient clairement la fin d'une étape : la communion signifiait la fin de la scolarité, le service militaire puis le mariage sanctionnaient l'entrée dans la vie adulte et l'émancipation définitive.

Dans son ouvrage *Sociologie de la jeunesse*, Olivier Galland explique que dans les sociétés modernes les rites de passage ont disparu ou perdu de leur importance : c'est le cas des fiançailles ou de la 1^{ère} communion. Le mariage ne représente plus l'étape incontournable avant de vivre en couple et de faire un enfant (31% des 18-29 ans étaient mariés entre 1987 et 1990, ils ne sont plus que 12% 20 ans plus tard¹).

Cet affaiblissement des rites de passage s'explique en partie par le déclin du monde rural, la massification scolaire et l'allongement de la période d'accès à l'âge adulte. « *Le rite n'a de sens que s'il signifie de manière solennelle et définitive un passage irréversible dans une autre classe d'âge* »². Or « *l'allongement de la jeunesse* » et « *la déconnexion des différents seuils d'accès à la maturité (Chamboredon 1995) font perdre de leur efficacité à des rites de passage qui ne sanctionnent plus qu'un accès partiel et peut être provisoire à l'âge adulte.* »³

« *La dé ritualisation du passage à l'âge adulte c'est donc aussi, et peut être surtout, cette extension de la phase d'exploration des possibles, sur le plan professionnel comme sur le plan matrimonial, au delà des seuils – le départ de l'école et de la famille- qui en marquaient autrefois la fin presque définitive. Comme l'écrit Georges Balandier : « l'époque est de moins en moins propice à une représentation unilinéaire du parcours de la vie [...]. L'incertitude prévaut, le présent est à conquérir sans répit et le cycle de la vie individuelle prend l'aspect d'une course d'obstacles. C'est un temps où rien n'est acquis sûrement, ni le savoir et la compétence, ni l'emploi ou la période d'activité, ni le support social et affectif qui donne son assise à l'existence privée. », le Désordre, 1988.* »⁴

Le déclin des grandes institutions sociales ou religieuses telles que le mariage ou le service militaire a entraîné l'affaiblissement des rites de passage et un déplacement de ces derniers qui réapparaissent sous d'autres formes, dans les scènes possibles d'expression de soi et dans les moments d'effervescence.

Parallèlement, à partir des années 80, la culture « jeune » s'impose comme le modèle dominant et devient la norme sociale. Selon Edgar Morin (*L'esprit du temps*), le caractère juvénile est devenu le principal signe de notre époque. Cette caractéristique se manifeste entre autres dans les usages sportifs et vestimentaires, mais aussi dans la chirurgie des âges, l'attitude jeuniste du comportement et du langage. Cela traduit une absence de rites officiels et de repères extériorisés.

« *Le nouveau modèle, c'est l'homme à la recherche de la réalisation de soi, à travers l'amour, le bien-être, la vie privée. C'est l'homme et la femme qui ne veulent pas*

¹ CREDOC, les Cahier de la Recherche n°292, « *Les jeunes d'aujourd'hui, quelle société pour demain ?* », 2012, p 35

² Olivier Galland, *Sociologie de la jeunesse*, p77

³ Idem p77

⁴ Idem p80

vieillir, qui veulent rester toujours jeunes pour toujours s'aimer et toujours jouir du présent ».

Dès lors, comment être jeune et affirmer sa jeunesse si les valeurs de la jeunesse sont devenues la norme ? Jeunisme, « adulescence » sont devenus des concepts marketing connus, accompagnés par l'affaiblissement des institutions modernes. « *Les espaces de la création de l'identité sont [...] renouvelés : c'était auparavant l'école, le travail, la famille, la politique ou le militantisme, ce sont aujourd'hui le jeu, le corps, le festif, le sport, le sexe, l'internet ou encore la consommation* »¹.

Selon le sociologue Michel Maffesoli (*L'instant éternel*), la société postmoderne est caractérisée par un retour au mythe de l'enfant éternel. En ce sens, la société d'aujourd'hui se compose (*Le temps des tribus*) d'une mosaïque de petites tribus sportives, festives... dont les valeurs dominantes sont le jeu, l'esthétique des apparences, l'hédonisme, le frivole. Ces valeurs ont pour caractéristique de s'épuiser dans l'instant. « *Les jeunes ne s'inscrivent plus dans une temporalité longue, ils préfèrent habiter le présent plutôt que de miser sur un futur qui ne se matérialise pas à leurs yeux.* »²

Tout cela montre bien la difficulté pour les jeunes à se construire des repères à travers de nouveaux rites de passage et à affirmer leur jeunesse dans une société où la culture du jeunisme est devenue dominante.

1.2 Des frontières devenues floues et réversibles

Habituellement, la notion d'entrée dans la vie adulte apparaît conditionnée par trois critères principaux correspondant à des changements fondamentaux de statut : l'accès au premier emploi, le départ du foyer familial, le mariage et le premier enfant. L'allongement de la durée d'études, la précarisation de l'entrée sur le marché du travail, le report de l'âge du 1^{er} enfant et l'absence de linéarité dans le franchissement des différentes étapes expliquent en grande partie l'allongement de la jeunesse. De fait, l'autonomie financière tend à être retardée dans le temps et n'apparaît plus comme définitive.

*« Entre 1979 et 2010, la proportion d'étudiants dans la tranche d'âge 18-29 ans est passée de 16 à 30%. Entre 1989 et 2010, la proportion de 18-29 ans en emploi stable (CDI ou à leur compte) a fortement diminué, passant de 53% à 36%. L'âge médian pour avoir un emploi stable est passé de 26,5 ans en 1993-1994 à 28 ans en 2009-2010. Le recul de l'âge de mise en couple et le report du premier emploi stable ne semblent pas jouer beaucoup sur l'âge médian de départ du logement parental, qui reste proche de 21 ans depuis 1997-1998. Néanmoins, il s'agit d'une semi-autonomie. Bernard Roudet (2009) constate que, depuis le début des années 1980, l'allongement des études et la précarité professionnelle retardent le moment où les jeunes peuvent s'installer dans un logement payé par eux-mêmes. »*³

Dans son ouvrage « *Devenir adulte, sociologie comparée de la jeunesse en Europe* », Cécile Van de Velde explique que l'âge adulte n'apparaît plus aussi stable et enviable qu'autrefois et la mobilité (professionnelle, résidentielle, conjugale...) ne

¹ Rapport du CREDOC, p 89

² Idem, p 89

³ Idem, p 21

semble plus l'apanage des jeunes. Dès lors, « *comment définir la jeunesse quand son principal référent, l'âge adulte, échappe lui-même à son mode de définition antérieur, à savoir l'âge de la stabilité et de l'installation ? La jeunesse peut elle être encore pensée comme une transition, quand on sait que cette transition peut se prolonger toute la vie ?* »¹.

La réversibilité croissante des différentes étapes et les allers retours entre différents statuts familiaux et sociaux supposent d'envisager davantage la jeunesse comme un processus évolutif d'individuation² à travers des logiques d'expérimentation.

L'accès à l'indépendance financière et matérielle, condition d'une reconnaissance sociale, tendant à être reporté dans le temps, la reconnaissance intra familiale du statut d'adulte tient désormais davantage à un processus de construction identitaire. Pour Cécile Van de Velde, « *c'est prioritairement en référence à un devenir soi que les jeunes européens s'auto positionnent dans leur propre parcours de vie et se définissent ou non comme adultes. L'adulte tend à être perçu comme un long processus de construction identitaire davantage que comme l'accession à un statut d'indépendance et de stabilité.* » Il ne se conçoit plus comme un être fini mais comme une perspective à atteindre.

Pour elle, si l'accès tardif à l'indépendance des jeunes adultes tient à l'allongement de la durée des études et aux difficultés d'intégration sur le marché du travail, cela ne résulte pas uniquement des effets de la crise économique : « *devenir adulte ne se conçoit plus seulement comme un statut à acquérir mais également comme un chemin de vie à construire, dans un parcours qui se veut signifiant* ». L'autodéfinition de soi comme adulte n'est plus uniquement conditionné au franchissement d'un certain nombre d'étapes mais à une quête de soi associée à l'idée de responsabilité et de maturité.

« *C'est avant tout en référence à une série d'épreuves personnelles, dans un chemin d'autonomisation qu'un individu est amené aujourd'hui à se dire ou ne pas se dire adulte.* » « *L'âge adulte se fait plus tardif et inaccessible, parce que d'une part la phase de dépendance s'allonge et que l'âge des responsabilités professionnelles et familiales est socialement retardé mais également parce que sa représentation même a changé, évoluant d'une indépendance matérielle à acquérir vers une autonomie à construire, processus long qui tend vers l'inachevé.* »

Dans la mesure où l'indépendance financière arrive plus tardivement et qu'une partie des jeunes connaît une période plus ou moins longue de semi-dépendance, l'accès à l'autonomie ne peut plus uniquement être conditionné à l'indépendance financière, mais bien à un processus de construction identitaire. Ainsi, des jeunes se diront « autonomes » bien que vivant sous le même toit que leurs parents et d'autres non alors qu'ils vivent dans leur propre logement.

¹ *Devenir adulte, sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Cécile Van de Velde, 2011.

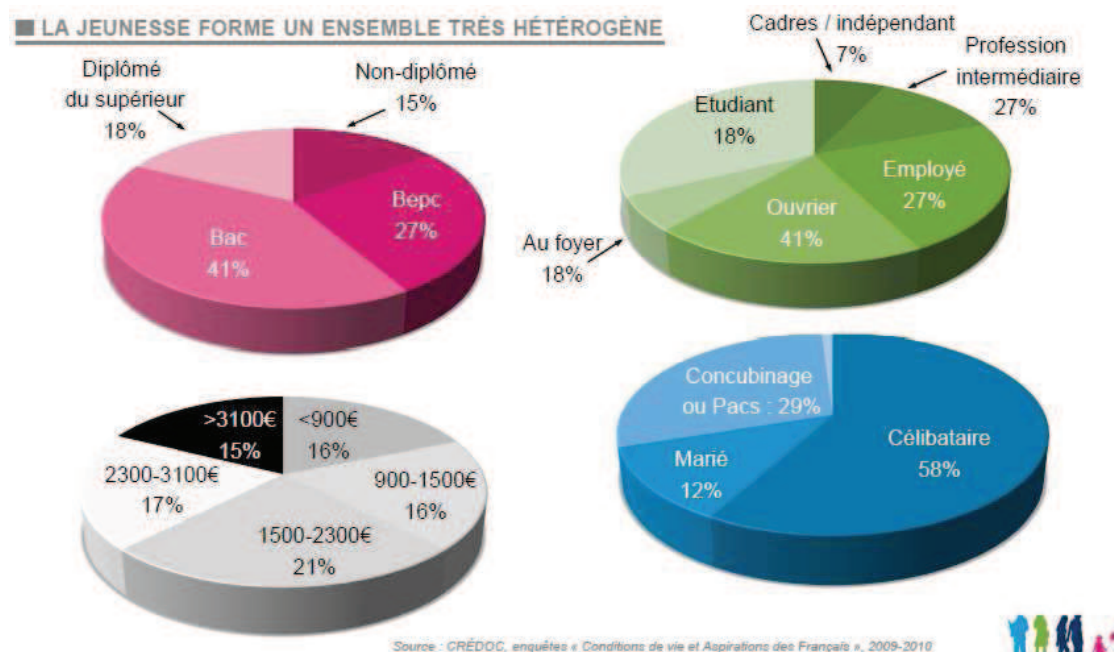
² L'individuation est généralement définie dans les dictionnaires de langue française comme étant ce qui distingue un individu d'un autre, ce qui donc constitue sa singularité.

2 Quelles jeunessees?

2.1 Une pluralité de situations

Est-il légitime de penser la jeunesse comme une catégorie sociologique c'est à dire comme un groupe social doté d'une certaine unité de représentations et d'attitudes tenant à l'âge ? Si oui, en quoi cette unité diffère-t-elle de l'enfance et de l'âge adulte ?

Sous le vocable de "jeunes" ou de "jeunessees" se cache une pluralité de situations et de catégories qui n'ont rien d'autre en commun que l'âge. Le sexe, l'origine sociale, le niveau de diplôme et la catégorie socioprofessionnelle dans laquelle exercent les parents, le lieu d'habitation, le parcours scolaire... sont autant de facteurs menant à des situations diverses.



NB : tranche d'âge prise en compte par le CREDOC : 18-29 ans

Louis Chauvel, sociologue, lors de son audition par le Sénat le 7 avril 2009 dans le cadre de son rapport d'information sur les jeunes, distingue trois grandes catégories parmi les 8,2 millions de jeunes de 16-25 ans résidant en France: les jeunes scolarisés, les jeunes exerçant une activité stable ou précaire, les jeunes sans emploi et sans formation. Il constate ainsi une "forte fragmentation de la génération actuelle des 15-25 ans", celle-ci formant "des cohortes sans contenu collectif tangible, au contraire des générations qui les ont précédées".

Le CESER a choisi de retenir le terme de "jeunessees" au pluriel afin de garder à l'esprit la pluralité des situations vécues par les jeunes sans pour autant prétendre les couvrir toutes de manière exhaustive. Il a toutefois restreint son champ d'analyse et de propositions aux 15-30 ans car il s'avère, aujourd'hui, que cette tranche d'âge

correspond davantage aux publics ciblés par les domaines d'intervention de la Région (lycée, formation professionnelle...), interlocuteur privilégié du CESER et commanditaire de cette étude. Il est apparu en effet indispensable d'arbitrer sur une tranche d'âge étant donné l'objet de la commande, à savoir la réalisation d'un schéma régional en direction des jeunes, mais il importe de réaffirmer que la jeunesse est une tranche d'âge en perpétuelle redéfinition.

2.2 Mais des tendances et une aspiration commune

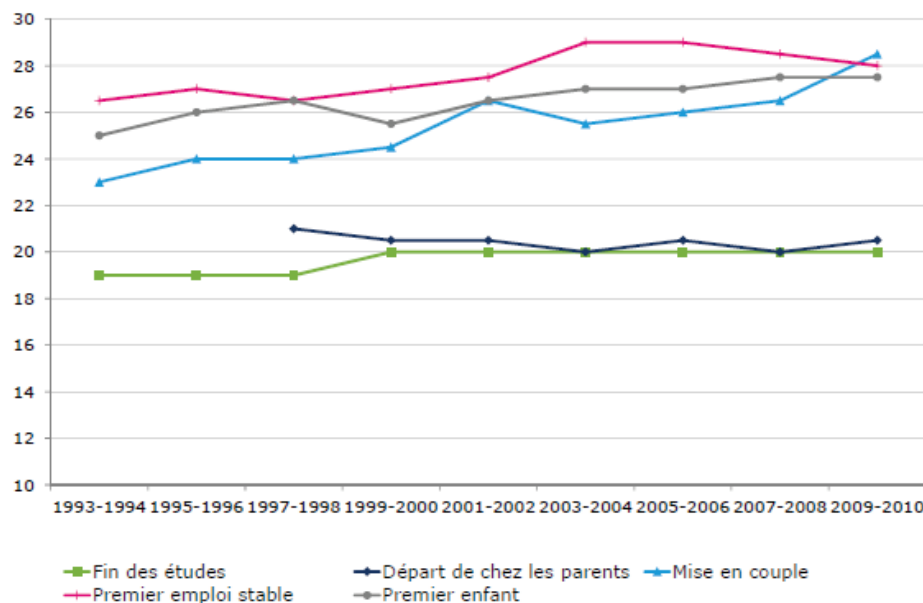
Malgré la grande diversité des situations vécues par les jeunes, ils se retrouvent pour partie dans la confrontation à une série de problématiques communes, le partage de valeurs et une aspiration forte à l'autonomie.

2.2.1 Evolutions et tendances depuis 20 ans

Le rapport du CREDOC sur les "les jeunes d'aujourd'hui : quelle société pour demain?" énonce une série de grandes tendances depuis 20 ans :

- Les étapes traditionnellement évoquées pour définir le passage à l'âge adulte sont franchies plus tardivement: départ du foyer parental, 1er emploi stable, 1er enfant, et mise en couple.

■ ÂGE MÉDIAN DES ÉTAPES DU « PASSAGE À L'ÂGE ADULTE »



Source : CREDOC, enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français », 2009-2010

- Les 18-25 ans sont plus diplômés que leurs aînés, 59% ayant le bac ou un diplôme du supérieur contre 31% il y a 20 ans.
- Les 18-29 ans sont de plus en plus nombreux à habiter dans les grandes agglomérations.
- Le mariage séduit de moins en moins les jeunes : ainsi, comme évoqué précédemment, 31% des 18-29 ans étaient mariés en 1987-1990, ils ne sont plus que 12% 20 ans plus tard. En revanche, le concubinage (dont le PACS) est plus fréquent (29% de la tranche d'âge contre 17% auparavant), ainsi que le célibat (+8%).

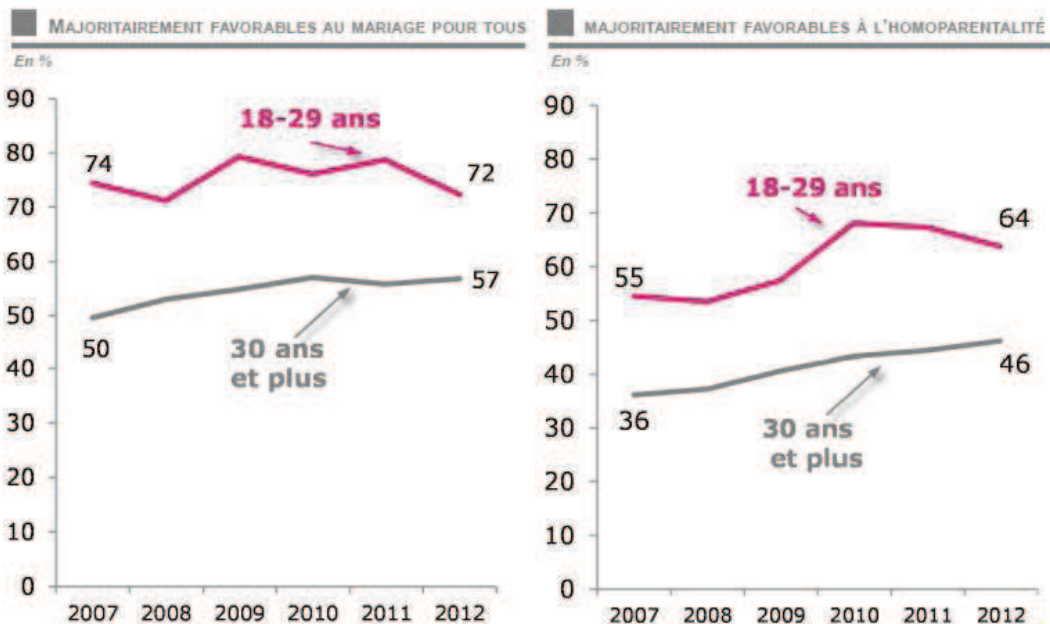
L'âge de décohabitation se situe vers 21 ans en France, avec une légère différence selon le sexe: les filles ont tendance à quitter le domicile parental plus tôt. Entre 18 et 21 ans, une jeune fille sur 4 ne vit plus chez ses parents contre un jeune homme sur 10. Cette différence s'explique par une mise en couple et une parentalité plus précoce.

- Un recul de l'âge moyen du 1er enfant (28 ans pour les femmes).

Dans son ouvrage *"Sociologie de la jeunesse"* Olivier Galland parle d'un rapprochement des valeurs entre générations constaté dans la dernière enquête sur les valeurs des français (2008). Malgré ce rapprochement, les jeunes se sentent moins bien intégrés à la société française que les autres classes d'âge et ce d'autant plus que le niveau de diplôme est faible. Ce sentiment tend à conduire une partie des jeunes à adopter une posture plus radicale : 24 % des 18-29 ans se déclaraient partisans, en 2008, de changer radicalement toute l'organisation de notre société par une action révolutionnaire, contre 14% pour les autres.

Son ouvrage, ainsi que l'enquête du CREDOC *"conditions de vie et aspiration des français"* montrent que les jeunes seraient plus libéraux et plus souvent opposés aux discriminations. Ils condamneraient moins souvent une série de comportements relatifs aux mœurs sexuelles (homosexualité, homoparentalité, recours à l'IVG...).

*"En matière de mœurs les jeunes sont très attachés à un libéralisme qui consiste, pour chacun, dans la sphère privée, à pouvoir choisir librement sa manière de vivre, indépendamment des conventions sociales ou morales et des normes religieuses. Cette idée est étroitement liée à celle de tolérance : la revendication d'une liberté de choix pour soi même impose, en retour de ne rien vouloir prescrire à quiconque."*¹



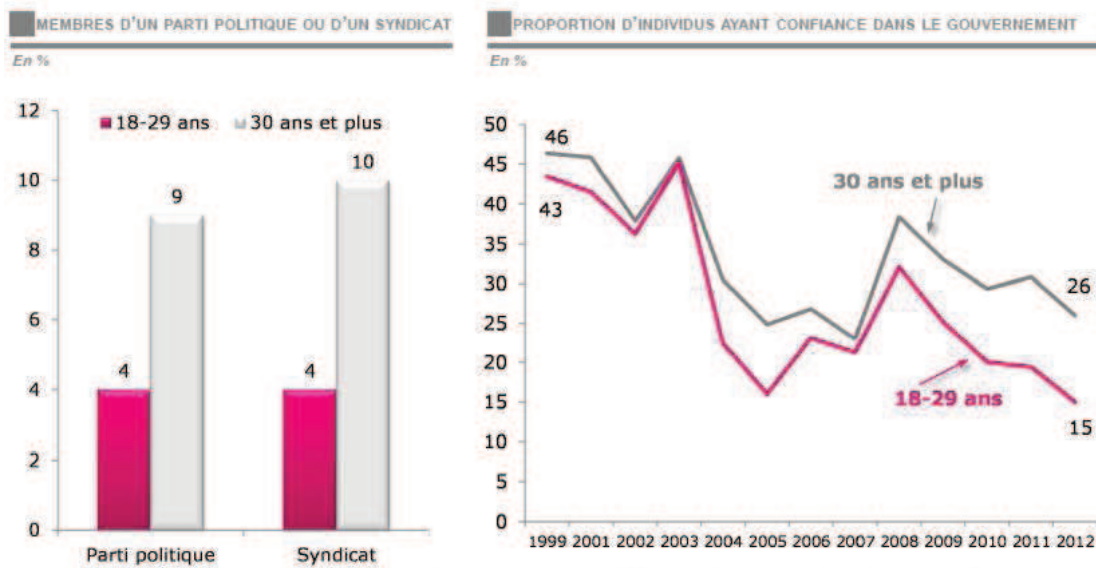
Olivier Galland constate également dans son ouvrage un déclin régulier des institutions religieuses mais une évolution de la religiosité dans les générations récentes. Cette tendance semble corroborer la théorie de Grâce Davie et Yves Lambert selon laquelle la religiosité se détache de son assise institutionnelle.

¹ Olivier Galland, *Sociologie de la jeunesse*, p208

“Le rapport des jeunes chrétiens avec la religion est personnellement plus intense même s’il ne se traduit pas par un engagement durable”. Par ailleurs, le déclin de l’appartenance religieuse et notamment de l’influence des institutions religieuses ne s’accompagne pas d’un affaiblissement des croyances liées au sacré, bien au contraire. Ainsi la croyance en une vie après la mort gagne du terrain : 45% des 18-29 ans partagent cette conviction en 2008 contre 31% en 1981.

Concernant l’attitude des jeunes vis-à-vis de la politique, l’enquête de 2008 sur les valeurs des français et celle du CREDOC sur les “conditions de vie et aspiration des français” constatent toutes deux une baisse de la politisation classique des jeunes, au sens d’un engagement conventionnel, et une croissance de leur participation politique protestataire. Alors que le taux d’abstention des jeunes aux élections présidentielles de 2002 (34% des 18-25 ans et 32% des 25-30 ans) et leur faible adhésion aux syndicats et partis politiques semblent témoigner en faveur d’un désintérêt pour la politique et les formes d’engagement institutionnalisées, la forte mobilisation des jeunes lors des manifestations contre le Contrat Première Embauche (2006) ou la défense des retraites montrent au contraire une forte capacité d’engagement protestataire.

Des jeunes en retrait par rapport aux institutions politiques traditionnelles



Source : CREDOC, enquêtes « Conditions de vie et aspiration des français » 2009-2010

Cette forme d’engagement plus spontané et situationnel est facilitée par Internet et les réseaux sociaux qui permettent une valorisation de l’action individuelle au service d’une cause ou d’une action solidaire. « Les jeunes d’aujourd’hui ne sont plus des militants politiques mais des individus mobilisés en quête d’obtenir satisfaction dans des domaines spécifiques qui leur sont chers. »¹

Pour conclure, d’après le CREDOC, ce que les jeunes ont en commun c’est leur sociabilité interactive, leur besoin de festif, leur fort degré d’autonomie, leur aisance dans la société de consommation et des contraintes financières fortes. Ils sont en effet, autonomes dans leurs formes de pensée, leurs engagements ponctuels, leurs

¹ Rapport du CREDOC p 52

choix de vie, leur parcours résidentiel... mais ils ne disposent pas d'autonomie financière en face.

2.2.2 Une précarisation de la jeunesse et des conditions de vie qui se dégradent

Malgré la massification de l'enseignement et l'allongement de la durée de la scolarité, des inégalités persistent selon notamment l'origine sociale, le niveau d'études, la possibilité ou non de recourir à une solidarité familiale (financière et affective), etc. Les catégories sociales plus favorisées sont surreprésentées dans l'enseignement supérieur et l'origine sociale continue de peser fortement sur la durée des études. Dans son rapport sur *"droits formels/droits réels: améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes"*, le CESE rappelle que *"35% des étudiants ont des parents cadres ou exerçant une profession intellectuelle supérieure, 11,1% sont des enfants d'ouvriers. Les premiers sont 28,6% en cursus licence et 36,2% en doctorat, les seconds respectivement 12,3% et 4,7%".* Le taux de décrochage scolaire demeure préoccupant puisque 150 000 jeunes, soit environ 11%, sortent chaque année du système scolaire sans qualification. Or le niveau de diplôme est un élément essentiel lors de l'insertion sur le marché du travail, et ce d'autant plus lorsque la conjoncture économique est dégradée. En 2012, le taux de chômage des jeunes ayant achevé leurs études entre un et quatre ans auparavant, et ayant un niveau d'éducation inférieur ou égal au brevet des collèges, était cinq fois supérieur à celui des diplômés de l'enseignement supérieur¹. Par ailleurs, une étude de l'INSEE montre que les jeunes ayant quitté le système scolaire sans diplôme sont principalement de jeunes hommes (63 %), et que ceux issus de milieux défavorisés ou de l'immigration sont surreprésentés parmi cette population.²

La période d'insertion sur le marché du travail est de plus en plus longue, chaotique, réversible et se matérialise le plus souvent par des contrats précaires (80% des embauches se font sous contrats précaires), faiblement rémunérés. Les jeunes actifs de moins de 25 ans (1 million en France) connaissent un taux de chômage de 22% et de plus de 45% dans les zones urbaines sensibles en 2012³. L'âge moyen d'accès à un emploi stable en CDI est désormais de 28 ans après une période plus ou moins longue d'allers-retours sur le marché du travail sous forme de CDD et de stages. Les conditions de perception du RSA avant l'âge de 25 ans étant très restrictives et l'allocation chômage nécessitant d'avoir travaillé suffisamment au cours des 28 derniers mois⁴, les jeunes sont souvent dépendants de la solidarité familiale, source de fortes inégalités, et contraints de vivre sous un statut de semi dépendance de plus en plus longtemps. Davantage touchés par la pauvreté, près de 20% d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté contre 13% pour le reste de la population. D'après l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES), 18% des publics en grande difficulté sont des jeunes en rupture avec leur milieu familial. *" En 2008, 19% des jeunes hommes de moins de 25 ans et 22% des femmes vivaient en dessous du seuil de pauvreté (60% du niveau de vie médian de la population soit 949 euros par mois en 2011)"* (CESE).

¹ Rapport 2013/2014 de l'ONPES, « *Les effets d'une crise économique de longue durée* ».

² Le Rhun B., Martinelli D., Minni C. et Recotillet I., 2013, « *Origine et insertion des jeunes sans diplôme* », Formations et emploi - Insee Références, p. 23-32.

³ Chiffres de l'observatoire des inégalités

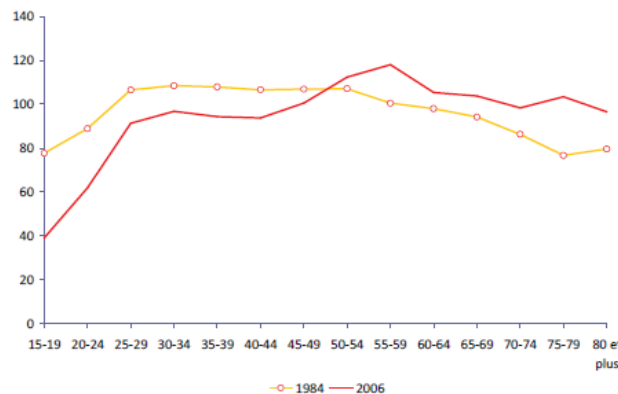
⁴ D'après le CESE, « *Droits formels/droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes* », 2012, moins de 50% des jeunes au chômage perçoivent une allocation.

Dans son rapport 2013/2014 sur « *les effets d'une crise économique de longue durée* », l'ONPES montre que les jeunes entre 15 et 24 ans et les personnes avec un niveau de diplôme inférieur ou égal au baccalauréat sont particulièrement touchés par le chômage. « *La situation des jeunes de 15 à 24 ans, structurellement plus touchés par le chômage que le reste de la population active, a été très sensible aux variations de la conjoncture économique. Le manque d'expérience professionnelle, les restrictions à l'embauche et la précarité de l'emploi sont les facteurs principaux qui jouent à leur encontre, malgré un niveau de formation en moyenne bien plus élevé. En 2007, moins d'un jeune de 15-24 ans sur cinq était au chômage. En 2012, près d'un jeune actif sur quatre est au chômage, contre moins d'un adulte sur dix.* »

En Haute-Normandie, plus d'une personne sur deux vivant sous le seuil de pauvreté a moins de 30 ans. Seules les régions proches d'Île de France, du Nord-Pas-de-Calais et de Picardie sont dans la même configuration. La situation est un peu plus marquée en Seine-Maritime que dans l'Eure, ce qui est lié à une pauvreté urbaine plus importante et la présence de deux grandes agglomérations, Le Havre et Rouen en Seine-Maritime. Le taux de pauvreté des 18-29 ans est de 14% dans l'Eure et de 17% en Seine-Maritime.

De nombreux travaux (en particulier Louis Chauvel) ont constaté une inégalité de revenus entre les générations et un phénomène de déclassement au détriment des dernières générations. En effet, si auparavant les générations avaient un niveau de vie supérieur aux précédentes, le phénomène s'inverse à partir de celles nées après 1950. Désormais, les jeunes générations ont un niveau de vie moins élevé que celles nées 20 ans plus tôt, alors même que leur niveau de diplôme est supérieur.

Comparaison des revenus par UC en indice 100 sur la moyenne de la population selon l'âge entre 1984 et 2006

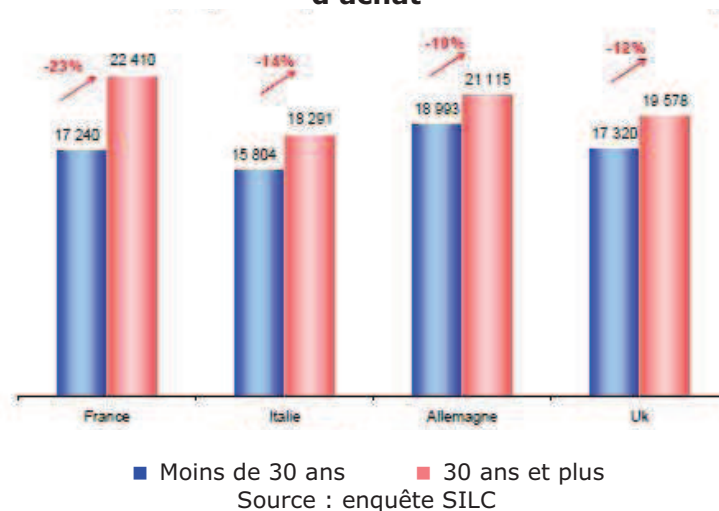


	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65-69	70-74	75-79	80 et plus
Ecart en % 2006/1984	-39	-27	-15	-12	-14	-13	-6	5	17	7	10	12	27	17

Source : Enquête Budget des ménages, 2001 et 2006, INSEE
Extrait du Rapport du CREDOC

Ce phénomène est plus important en France que dans les autres pays européens. Le CREDOC, à partir de l'enquête SILC de 2009, a calculé "que les ménages dont le chef de ménage a moins de 30 ans, gagnent 23% de moins que ceux dont le chef de ménage a plus de 30 ans. Les écarts ne sont que de 14% en Italie, 10% en Allemagne et 12% au Royaume Uni."

Comparaisons des différences des revenus entre les ménages de moins de 30 ans et les autres selon les pays européens en 2009 en standard de pouvoir d'achat



Le durcissement des conditions d'entrée dans la vie active et le resserrement des perspectives d'ascension sociale impactent durablement les attitudes des jeunes français envers les études et l'emploi, qui développent dans leurs discours la représentation d'une véritable adversité sociale : *"cette incertitude sur l'intégration professionnelle légitime un investissement massif dans les études afin d'être prêt à affronter un marché du travail souvent codé comme hostile."*¹ A cette *"tyrannie du diplôme"* s'ajoute le sentiment de *"s'engager dans un couloir professionnel fixant pour la vie l'identité sociale"*, le sentiment *"d'un définitif conditionné par le niveau et le domaine d'études initiales"*. Tout cela contribue à faire de la question de l'orientation *"un enjeu majeur des parcours"* et [induit] un rapport au temps marqué par la pression à l'avancement et par l'absence perçue de droit à l'erreur."

Enfin, les jeunes connaissent, parmi d'autres, des difficultés spécifiques dans l'accès au logement qui tendent à s'aggraver sous l'effet de la crise du logement et de la crise économique. Elles sont liées aux spécificités des besoins des jeunes en matière de logement : rapidité de la disponibilité, flexibilité de la durée de location, coût acceptable, logements de petite taille et équipés... Le taux d'effort net moyen des jeunes de moins de 25 ans s'est accru ces 20 dernières années, sous l'effet, notamment de la hausse des loyers, 53% des jeunes vivant dans le parc locatif privé.

2.2.3 Une aspiration commune : l'accès à l'autonomie (cf fiche sur le financement de l'autonomie)

Malgré la multiplicité des situations vécues par les jeunes et les différences qui les séparent, l'aspiration commune et légitime d'accéder à l'autonomie tend a priori à les rapprocher. Or, cet accès à l'autonomie est bien souvent contrarié par la nécessité de passer par une phase de semi dépendance qui se traduit souvent par le maintien d'une aide financière et matérielle parentale. Autonomie et indépendance tendent à

¹ Cécile Van de Velde, « *Devenir adulte, sociologie comparée de la jeunesse en Europe* », p149

se dissocier, une majorité de jeunes aspirant à l'autonomie, en tant que processus identitaire mais vivant une situation objective de dépendance (matérielle et financière). C'est ce que montre Cécile Van de Velde dans son ouvrage *Devenir adulte, sociologie comparée de la jeunesse en Europe* : « *Mises en perspective comparative, ces dissociations entre autonomie et indépendance se révèlent effectivement symptomatiques des modes de cohabitation des jeunes Français. Elles découlent d'un ensemble de facteurs économiques et culturels conduisant à une contradiction entre une norme au départ relativement précoce – bien plus précoce qu'en Espagne – et des conditions d'intégration professionnelle rendant celui-ci difficile, et légitimant l'aide transitoire des parents. En l'absence d'une normalisation culturelle de la cohabitation prolongée, celle-ci laisse potentiellement place à des expériences d'attente et de « sursis », nécessitant de mettre « son orgueil au vestiaire », et à des aspirations affichées de « faire coïncider l'indépendance de la tête avec celle des sous et du logement ».* Cela se traduit, au sein du foyer familial, par la mise en place « d'un processus de privatisation de l'espace et d'une construction d'une sphère d'autonomie ».

D'après elle, les jeunes français, notamment issus des classes moyennes et aisées, se distinguent par la légitimité d'une indépendance résidentielle précédant l'indépendance financière, soit une « indépendance sans finances », reposant encore une fois en grande partie sur la solidarité familiale et constituant une autre forme de semi-dépendance. Ainsi, « *le lien de dépendance intergénérationnelle est en France un lien que l'on commence à couper relativement tôt mais qui peut se rompre relativement tard* ».

En fonction des situations, les jeunes subissent une tension plus ou moins forte entre un processus de construction d'une autonomie identitaire et le maintien d'une dépendance objective envers les parents.

3 La Haute-Normandie, une région jeune, pour combien de temps ? Données démographiques actuelles et projections

3.1 La Haute-Normandie, une région jeune

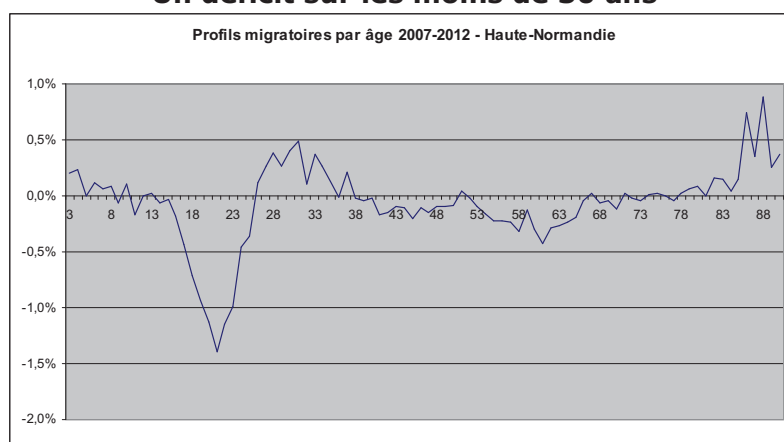
Sources : diagnostic INSEE du plan territorial pour la jeunesse et cahier aval de décembre 2012 (n°94)

En 2010, la région comptait 1 833 456 habitants. Avec près de 700 000 jeunes de moins de 30 ans, soit 38% de sa population, elle est la 4ème région la plus jeune de la métropole après l'Île De France, le Nord Pas de Calais et la Picardie. Elle se place à la 6ème position pour les enfants de moins de 10 ans, 3ème pour les 10-19 ans. La proportion des 20-29 ans est la même qu'en moyenne métropolitaine, 13%, ce qui la place en 6ème position.

3.2 Mais qui connaît un déficit migratoire

D'après le diagnostic réalisé par l'INSEE dans le plan territorial de la DRJSCS, la région souffre depuis longtemps d'un fort déficit migratoire et perd une partie de ses jeunes par le jeu des migrations. Cependant, la jeunesse haut-normande n'est que modérément affectée par les mobilités résidentielles. C'est en effet entre 18 et 30 ans que les déménagements sont les plus fréquents mais le comportement majoritaire à l'échelle de la région reste la stabilité. En effet, environ trois quarts des personnes présentes à l'âge de 15 ans dans la région le sont encore 15 ans après. Les départs sont en grande partie compensés par des arrivées. Le déficit migratoire annuel est de l'ordre de 1 500 à 2 000 "jeunes" de 15 à 29 ans, soit un jeune sur 200 chaque année pour la région.

Un déficit sur les moins de 30 ans

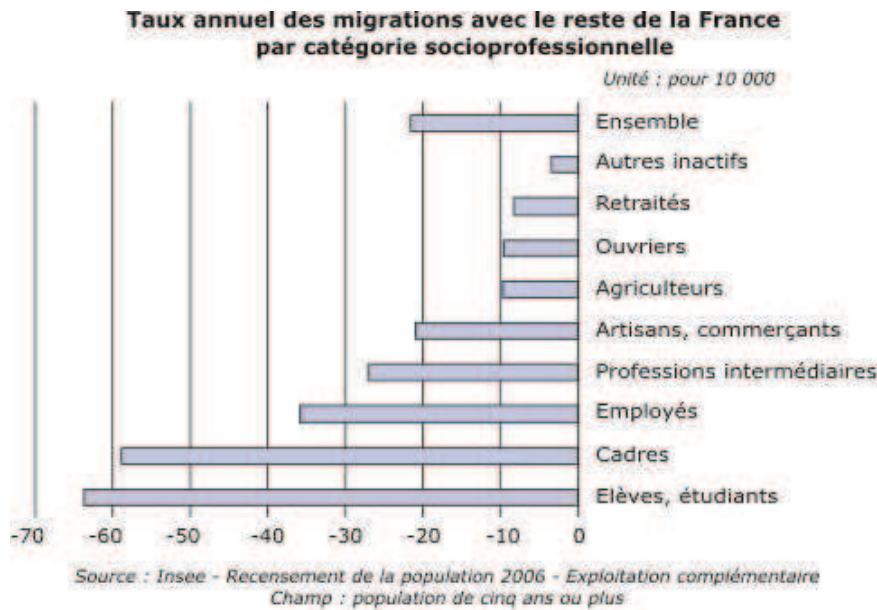


L'INSEE, dans son étude sur « les flux migratoires interrégionaux en France depuis 50 ans » souligne la corrélation positive entre solde migratoire négatif et évolution de l'emploi. En Haute-Normandie, le solde global est négatif : le solde est négatif à tous les âges et surtout entre 20 et 29 ans. En Basse Normandie, le solde global est également négatif : le solde est négatif à tous les âges sauf après 39 ans.

A titre d'exemple, les régions qui connaissent un solde migratoire positif sont les Pays de la Loire, la Bretagne, Poitou Charente, l'Aquitaine, Midi-Pyrénées, le Limousin, Rhône-Alpes, l'Auvergne, Languedoc-Roussillon, PACA, la Corse. Celles qui connaissent un solde migratoire des 20-29 ans positifs sont l'IDF, Languedoc-Roussillon, PACA, Rhône Alpes et l'Alsace.

La Haute-Normandie connaît des flux migratoires de sorties importants vers la Basse Normandie, la Bretagne et les Pays de la Loire. Entre 1990 et 2010, la croissance annuelle moyenne de la pop haut-normande de 0,28% est le résultat d'une contribution du solde naturel de 0,45 % et d'une contribution du déficit migratoire de -0,17%.

Des départs nets de cadres et d'étudiants



La Haute-Normandie perd 9% de jeunes actifs du fait des mobilités inter régionales des jeunes à l'issue de leurs études. Elle se place au 19ème rang. La région perd beaucoup de jeunes actifs du fait de ces mobilités principalement parce qu'elle attire proportionnellement peu de jeunes formés ailleurs, son taux de départ se situant dans la moyenne.

3.3 Projections en 2040

A l'horizon **2040**, la population haut-normande est estimée dans le scénario central à 1 950 000 habitants. Les hypothèses les plus optimistes (fécondité, espérance de vie et migrations haute) conduiraient à 2 060 000 habitants et 24,6 % de moins de 20 ans tandis que, par dualité, les plus pessimistes conduiraient à 1 830 000 habitants et 22,3 % de moins de 20 ans. La proportion de 65 ans ou plus est relativement indépendante des ces hypothèses.

Au-delà de ces hypothèses, on peut relever **quelques enjeux** mis en exergue par la combinaison des tendances et des ruptures possibles pour les décennies à venir dont il faut tenir compte. A ce titre, l'attractivité du territoire est LE facteur qui peut influencer sur l'augmentation ou la diminution de la population jeune en Haute-Normandie.

En effet, sans migration, la population haut-normande augmenterait beaucoup plus vite. À l'horizon 2040, on compterait 60 000 habitants supplémentaires par rapport au scénario précédent. Le «coût» des migrations s'élèverait à environ 2 000 personnes par an et près de la moitié d'entre elles seraient des jeunes âgés de moins de 30 ans. Cela soulève toute la problématique de l'accueil et de l'apport des immigrants.

Source : La Haute-Normandie en 2025, CESER de Haute-Normandie

Sources documentaires

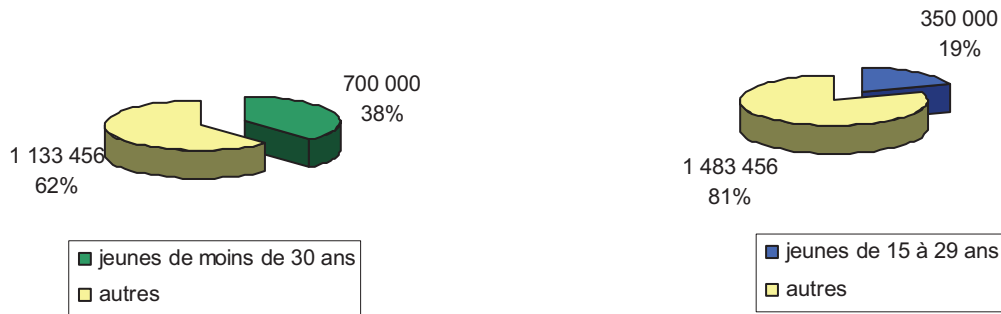
- CREDOC, Les Cahiers de la recherche n°292, « *Les jeunes d'aujourd'hui, quelle société pour demain ?* », décembre 2012.
- Olivier Galland, « *Sociologie de la jeunesse* », 5^{ème} édition, 2011
- Cécile Van de Velde, « *Devenir adulte, sociologie comparée de la jeunesse en Europe* », 2008
- CESE, « *Droits formels/droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes* », juin 2012
- Plan territorial pour la jeunesse en Haute-Normandie, DRJSCS juin 2013
- INSEE, cahier d'Aval n°94
- CESER de Haute-Normandie, « *Quel destin pour la Haute-Normandie en 2025 ?* », octobre 2012
- Chiffres INSEE, DRJSCS, ARS, MENSUR ...

Annexe : chiffres clés sur les jeunes

Qui ? Quoi ? Où ?

Qui sont-ils ?

Que représentent les jeunes dans la population de Haute-Normandie ?



Total de la population haut normande : 1 833 456 habitants

Source INSEE – RP 2010 – extrait Cahier d'Aval n°94 - décembre 2012

La population couverte par cette étude représente environ **350 000 personnes**, soit 19% de la population haut-normande.

Répartition par classe d'âge et par sexe

Classes d'âge, Cohabitation familiale	Eure	Seine-Maritime	Haute-Normandie	France Métro.
Classes d'âge et sexe au 1^{er} janvier 2012				
Garçons				
Garçons de moins de 15 ans	61 806	120 569	182 375	5 969 667
Garçons de 15 ans à 24 ans	33 421	83 802	117 223	3 920 497
Garçons de moins de 25 ans	95 227	204 371	299 598	9 890 164
Filles				
Filles de moins de 15 ans	59 356	114 724	174 080	5 707 058
Filles de 15 ans à 24 ans	32 219	81 549	113 768	3 801 398
Filles de moins de 25 ans	91 575	196 273	287 848	9 508 456
Part des jeunes de moins de 25 ans dans la population générale (en %)	31,6	31,8	31,7	30,6

Source : DREES (Sae, Pmsi), INSEE RP2009, Elp 2012, INSERM-CePidc, OFDT Enquête Escapad, Erasme (CNAM-TS)

Extrait chiffres clefs 2013 de la DRJSCS HN

Que font-ils ?

1 Regards nationaux sur la scolarité

Au niveau national, où sont les jeunes en formation selon leur âge ? Population scolarisée et taux de scolarisation par âge en 2012-2013

Année de naissance	Age	effectifs de population		Taux de scolarisation (%)						
		Population totale	Population scolarisée	Ensemble des formations	1er degré MENESR y.c spécialisé	Ens. spécial hors MENESR	2nd degré MENESR y.c adapté	Autres formations 2nd degré	Apprentis	Enseignement supérieur
2011-12	0-1 an	1 633 254	0							
2010	2 ans	826 212	90 981	11,0	11,0					
2009	3 ans	818 208	803 727	98,2	98,2					
2008	4 ans	823 163	823 587	100	100					
2007	5 ans	814 259	817 367	100	99,9	0,1				
2006	6 ans	829 755	834 554	100	100	0,2				
2005	7 ans	810 997	812 677	100	99,7	0,3				
2004	8 ans	807 874	805 701	99,7	99,3	0,4				
2003	9 ans	805 398	799 125	99,2	98,7	0,5	0,1			
2002	10 ans	813 115	802 487	98,7	95,1	0,6	3,0			
2001	11 ans	825 580	818 483	99,1	14,0	0,6	84,5			
2000	12 ans	841 784	825 767	98,1	0,4	0,8	97,0			
1999	13 ans	806 069	793 522	98,4		0,9	97,4	0,2		
1998	14 ans	801 361	785 687	98,0		0,9	95,6	1,6		
1997	15 ans	790 927	775 882	98,1		0,9	90,3	4,1	2,8	
1996	16 ans	807 550	754 301	93,4		0,9	81,1	4,5	6,9	
1995	17 ans	805 086	717 592	89,1		0,8	73,5	4,1	8,2	2,6
1994	18 ans	781 677	590 751	75,6		0,6	30,0	2,5	7,7	34,8
1993	19 ans	775 151	482 360	62,2		0,4	9,5	1,3	7,1	43,9
1992	20 ans	801 003	411 808	51,4		0,1	2,6	0,6	6,5	41,6
1991	21 ans	793 811	339 941	42,8		0,1	0,8	0,4	5,4	36,1
1990	22 ans	794 076	279 468	35,2			0,3	0,3	4,3	30,2
1989	23 ans	787 581	206 487	26,2			0,3	0,3	3,1	22,6
1988	24 ans	789 706	139 694	17,7			0,1	0,2	2,0	15,3
1987	25 ans	783 291	87 649	11,2				0,2	1,2	9,8
1986	26 ans	793 929	60 287	7,6				0,2	0,5	7,0
1985	27 ans	790 519	41 374	5,2				0,1	0,2	4,9
1984	28 ans	785 806	30 561	3,9				0,1		3,7
1983	29 ans	774 857	23 551	3,0				0,1		2,9
1982 et -	30 et +	41 556 869	160 904	0,4						0,4
Total		65 668 868	14 916 275	22,7	10,2	0,1	8,2	0,3	0,7	3,3

Source : Repères et références statistiques 2014 (MENESR) – France entière

Sur la classe d'âge qui nous intéresse, entre 15 et 29 ans, le taux de scolarisation diminue progressivement de 98,1% à 3%

Selon cette statistique, à partir de 15 ans, tous les jeunes scolarisés le sont dans le second degré sous statut scolaire (MENESR, autres autorités académiques) ou en enseignement spécialisé, ainsi qu'en apprentissage, l'entrée en enseignement supérieur débutant vers 17 ans.

Le même type de données n'est pas disponible de façon consolidée pour la région Haute-Normandie, mais de même qu'en France, **les jeunes entre 15 et 29 ans terminent leur scolarité et s'insèrent sur le marché du travail.**

Les différences de parcours qui caractérisent la Haute-Normandie sont détaillées dans les chapitres 4 à 7 consacrés aux parcours de formation, de réussite, d'orientation et d'insertion des jeunes.

2 Quelques chiffres sur les différentes situations des jeunes en Haute-Normandie

Compte tenu de la variété des sources utilisées, ces données chiffrées ne donnent qu'une illustration des différentes situations des jeunes et ne peuvent être agrégées pour représenter l'ensemble des situations des 350 000 jeunes de 15 à 29 ans en région. Certains jeunes relèvent parfois de plusieurs catégories, les sources ne sont pas toutes de la même année, certaines données représentent des stocks, d'autres des flux...

2.1 En formation

Situation des jeunes en Haute-Normandie		Source
ELEVES DU SECOND DEGRE public privé (collèges et lycées) dans l'académie de Rouen		
2nd degré - 1er cycle	94 463	Données 2013 Académie de Rouen Constat de rentrée 2013-2014
2nd degré spécial (SEGPA et EREA)	2 871	
2nd degré - (lycée) 2nd cycle général et technologique	41 728	
2nd degré - (lycée) 2nd cycle professionnel	19 806	
Ensemble du 2nd degré public et privé	158 868	
ETUDIANTS DU SUPERIEUR	54 668	Données 2012-2013 site INSEE
APPRENTIS (stock)		
Apprentis dans le secondaire	9 902	Données Déc 2013 Région
Apprentis dans le supérieur	3 423	
Ensemble des apprentis	13 325	
FLUX D'ENTREES EN ALTERNANCE en 2012		
Contrats d'apprentissage	8 007	Données 2012 TEN INFO n°90 DIRECCTE Déc 2013
Contrats de professionnalisation	3 401	
Total des flux d'entrée *	11 408	

* En Haute-Normandie, les contrats en alternance ont permis l'embauche de 11 408 salariés en 2012 : 3 401 entrées en contrats de professionnalisation et 8 007 entrées en contrats d'apprentissage.

2.2 Autres situations

Situation des jeunes en Haute-Normandie		Source
DECROCHEURS	3 874	campagne déc 2013 MLDS
VAE candidats de - 30 ans ayant déposé un dossier de recevabilité		Données 2010 Observatoire VAE du CREFOR
femmes	109	Cahier AVAL n°94 Déc 2012
hommes	97	
Ensemble des VAE *	206	

* Les jeunes de moins de 30 ans ayant déposé un dossier de recevabilité à la VAE représentent 8,6% des 2 385 dossiers déposés au total.

Quelques autres indicateurs sociaux

Indicateurs sociaux	
Nombre de jeunes de 16 à 25 ans dans le dispositif Service Civique en 2012	356
Nombre de jeunes en premier accueil dans les réseaux des missions locales et PAIO en 2012	14 626
Taux de recours à une Mission Locale pour 100 jeunes de 16 à 25 ans (indicateurs sociaux départementaux)	5,9
Sources : Extrait chiffres clefs 2013 DRJSCS de Haute-Normandie	
Nombre de jeunes entrés en CIVIS en 2011	7 411

Sources : DARES – Cahier d'Aval INSEE n°93 – Juin 2012

2.3 En activité

Situation des jeunes ACTIFS en Haute-Normandie		Source
NOMBRE DE JEUNES ACTIFS 15-29 ans		Données RP 2008 INSEE Cahier AVAL n°94 Déc 2012
de 15 à 19 ans	17 509	
de 20 à 24 ans	62 113	
de 25 à 29 ans	78 985	
Ensemble des jeunes actifs 15-29 ans	158 607	
FLUX D'EMBAUCHE en contrats aidés des - 26 ans		Données 2013 TEN INFO n°92 DIRECCTE Nov 2014
CUI secteur non marchand	1 783	
CUI secteur marchand	453	
Ensemble des embauches en CUI	2 236	
dont chômeurs de longue durée	1 112	
Emplois d'avenir secteur non marchand	1 950	
Emplois d'avenir secteur marchand	918	
Ensemble des embauches emplois d'avenir	2 868	
Ensemble FLUX D'EMBAUCHE CONTRATS AIDES *	5 104	

En ce qui concernant le nombre des jeunes actifs, les 15-29 ans représentent 22,3% des personnes travaillant en Haute-Normandie en 2008 :11% entre 15 et 19 ans, 39,2% entre 20 et 24 ans et environ 50% entre 25 et 29 ans. 61,7% ont un emploi sans limite de durée (CDI ou titulaire FP).¹

L'INSEE indique que le taux d'emploi des femmes de 15 à 24 ans en 2010 (cf chiffres DRJSCS 2013) est de 30,9% en Haute-Normandie contre 30% en France métropolitaine. Celui des hommes est de 37,2% contre 36%.

L'âge du 1^{er} emploi stable se situe vers 22 ans en moyenne, plus tôt qu'en France métropolitaine. Cela s'explique par une orientation prépondérante vers des filières et des études courtes.

En ce qui concerne les flux d'embauche en contrats aidés, il faut noter que l'année 2013 est la quatrième année de mise en œuvre du Contrat unique d'insertion (CUI) et la première année pleine des Emplois d'avenir, dispositif à destination des jeunes peu ou pas qualifiés instauré fin 2012. Compte tenu du chômage des jeunes plus important en région, la part des jeunes recrutés en CUI est historiquement plus élevée en Haute-Normandie qu'en moyenne nationale.

Parmi les 2 236 flux d'embauche en CUI des moins de 26 ans, 1112 jeunes, soit 49,7% étaient en chômage de longue durée. Les CUI signés le sont majoritairement dans le secteur non marchand et sont à 99,2% des CDD. Enfin, le taux de renouvellement d'un CUI en 2012 est de 43,1% chez les jeunes contre 52,4% tous âges confondus.

2.4 Les demandeurs d'emploi (chiffres INSEE et Pôle emploi)

Situation des jeunes demandeurs d'emploi de - 25 ans	Source
NOMBRE JEUNES DEMANDEURS D'EMPLOI de moins de 25 ans 29 642	Données fév. 2015 Pôle emploi marché du travail Fév. 2015

1 jeune actif sur 5 de moins de 30 ans est au chômage (20,3%) contre moins d'un actif sur 10 chez les 30 à 64 ans (8,9%). Cela place la région au 6ème rang des régions les plus touchées derrière la Lorraine.

Les femmes sont davantage touchées (36% des jeunes actives sont en recherche d'emploi) et les jeunes sans diplôme le sont tout particulièrement (environ 1 sur 2).

¹ Cependant des différences existent selon le sexe et les territoires (cf. cahier aval INSEE n°94)

Où sont-ils ?

Source : diagnostic INSEE du plan territorial pour la jeunesse de la DRJSCS

Le cycle de vie influence fortement leur localisation : De 15 à 17 ans, leur répartition géographique est celle de l'ensemble de la population. Le début de la vie active ou la poursuite d'études supérieures génère une concentration plus importante de jeunes de 18 à 24 ans dans certains espaces du territoire. A partir de 25 ans, c'est la localisation de l'activité qui prime.

La jeunesse vit majoritairement dans les villes ou dans les zones sous influence forte des villes, c'est à dire en zone périurbaine. Plus précisément, alors que les grands pôles urbains (agglomérations comptant au moins 10 000 emplois) rassemblent 50% de la population en Haute-Normandie, ils regroupent 60% des personnes ayant entre 20 et 29 ans. Ces jeunes sont plus nombreux en ville aussi bien pour y poursuivre des études, mais aussi pour des raisons d'opportunité d'emploi ou de logement. Les moins de 20 ans sont surreprésentés en milieu périurbain (25% d'entre eux habitent en couronne périurbaine des grands pôles contre seulement 18% pour les 20-29 ans) et sont présents à hauteur de 50% dans les grands pôles urbains. Ils sont donc moins présents dans les territoires à l'écart des grands pôles d'emploi.

Les jeunes sont davantage présents dans les grandes agglomérations, vivent plus souvent en logement social et ont des revenus moindres. Assez naturellement, ils sont plus nombreux en zones urbaines sensibles. Les ZUS de la région rassemblent 125 000 personnes selon les dernières estimations disponibles. Parmi elles, la proportion de moins de 24 ans est de 42% quand elle est de seulement 32% en moyenne dans la population haut-normande. Dit autrement, un jeune de moins de 25 ans sur douze vit en ZUS contre une personne sur quinze en moyenne régionale.

Chapitre 2

Jeunes et représentations

Depuis un peu plus de dix ans, les jeunes font l'objet d'une multitude d'études et de rapports, d'enquêtes et de sondages, dans le but d'atténuer les effets de la crise sur les jeunes générations et de répondre aux maux de la jeunesse. Celle-ci apparaît à travers les médias et les enquêtes la concernant comme "perdue", "sacrifiée", "pessimiste", "désenchantée", et rien ne semble parvenir à lui redonner confiance en l'avenir.

Cette fiche est consacrée aux regards portés sur les jeunes : comment sont-ils pensés (par la société, par les politiques) et comment se pensent-ils eux-mêmes? La jeunesse est avant tout une construction sociale, elle représente la projection de valeurs d'une génération adulte sur une génération jeune. C'est pourquoi il importe de garder à l'esprit les biais éventuels concernant les enquêtes sur les jeunes et les stéréotypes qu'elles peuvent véhiculer. Olivier Galland, dans son ouvrage "Sociologie de la jeunesse" rappelle que *"les jeunes forment un groupe dont la représentation dans la société subit beaucoup de déformations : ces idées fausses tiennent en grande partie au fait que les jeunes sont censés représenter l'avenir de la société, celle-ci projette sur eux ses espoirs ou ses craintes, les uns et les autres étant en partie fantasmés et souvent éloignés de la question des jeunes en tant que telle. Ces derniers sont en quelque sorte un réceptacle idéologique des angoisses diffuses qui traversent toute société à un moment ou un autre de son histoire."*

Il attire l'attention sur le risque de confondre effet d'âge et effet de génération et de considérer les jeunes comme *"le segment hypertrophié de tendances qu'on ne trouverait qu'à l'état latent dans le reste de la société"*¹, alors que ces derniers ne diffèrent pas tant que ça du reste de la société.

Ce qui diffère ce n'est pas tant les valeurs portées par les jeunes, qui tendent, comme l'a montré la dernière enquête sur les valeurs des français, à se rapprocher du reste de la société, mais le traitement médiatique et politique qui en est fait.

Les enjeux repérés

- **Image de la jeunesse : changer le regard sur les jeunes**

Cela suppose de ne plus considérer les jeunes comme un problème mais comme une ressource et de combattre les stéréotypes véhiculés par les médias

- **Les enjeux de la gouvernance dans un contexte de réforme territoriale**

Les collectivités interviennent de plus en plus en matière de jeunesse : comment articuler leurs interventions entre elles, quelle articulation avec le plan territorial pour la jeunesse élaboré par la DRJSCS, quel pilote ? Faut-il envisager une répartition des interventions en privilégiant la complémentarité ou au contraire privilégier le foisonnement des interventions ? Comment éviter « les trous dans la raquette », c'est-à-dire les situations où les jeunes, à la limite des dispositifs

¹ « Les jeunes représenteraient l'état exacerbé de comportements et de valeurs, individuels et collectifs, le plus souvent négatifs, présents sous une forme beaucoup plus atténuée dans les autres classes d'âge ».

existant, ne rentrent pas dans les critères et connaissent un sentiment de frustration...

Question du ciblage et des critères : faut-il cibler les jeunes les plus en difficulté (non qualifiés, décrocheurs...) ou tous les jeunes ?

Quel positionnement de la Région pour un effet levier, dans un contexte de concentration des moyens ?

Comment dépasser la sectorisation des politiques « jeunesse » pour une prise en compte des trajectoires des jeunes dans leur globalité ?

Comment assurer une égalité de traitement des jeunes sur le territoire haut normand ? (quelle articulation des dispositifs ?)

- **Enjeu de la consultation des jeunes** : des politiques « jeunesse » pour et surtout **avec** les jeunes

Quelle participation pérenne des jeunes aux politiques qui les concernent sans tomber dans le contrôle ou l'institutionnalisation de formes contraignantes d'organisation ? Quid des jeunes qui échappent à toute forme d'organisation dans le cadre de mouvements de jeunesse et qui donc ne peuvent se faire entendre ?

1 Le regard que portent les jeunes sur eux-mêmes et sur la société

Nombre d'enquêtes ont été réalisées auprès des jeunes ces dix dernières années qu'il s'agisse de commandes officielles, de travaux de recherche ou de sondages médiatiques. Elles concernent en général leurs conditions de vie et leurs ressentis dans un contexte où les effets de la crise frappent plus durement les jeunes que le reste de la société. Elles dressent en général, le portrait d'une jeunesse peu confiante en l'avenir car affectée par l'expérience du chômage, clivée en fonction des parcours et souffrant d'un décalage profond entre autonomie identitaire et dépendance financière.

1.1 L'enquête sur les valeurs des jeunes français (Olivier Galland et Bernard Roudet)

L'INJEP a publié récemment une analyse¹ sur l'évolution des valeurs des jeunes français sur les 30 dernières années, réalisée dans le cadre du programme sur les valeurs des européens et à partir d'une grande enquête par questionnaire, auprès de 3000 personnes âgées de 18 à 29 ans, réalisée tous les 9 ans depuis 1981 (1981, 1990, 1999 et 2008). Cette analyse permet de comparer les résultats concernant les jeunes avec ceux relatifs aux autres classes d'âge, de saisir des évolutions dans le temps et des effets de générations, d'effectuer des comparaisons au niveau européen... Les thèmes traités concernent les rapports des jeunes à la politique, aux normes sociales, à la famille, au travail, à la religion, ainsi que leur sociabilité, leur participation associative et, de façon générale, l'évolution des rapports intergénérationnels et des modalités d'intégration des jeunes dans la société.

¹ « Une jeunesse différente ? Les valeurs des jeunes Français depuis 30 ans », sous la direction de Bernard Roudet et Olivier Galland, 2012.

Elle montre :

- une convergence des valeurs entre les générations : *« les différences qui les distinguaient alors des générations plus âgées, conduisant à des conflits intergénérationnels, se sont largement estompées. (...) Il apparaît qu'un même ensemble de valeurs peut être partagé indifféremment dès 18 ans et jusqu'à un âge que l'on peut situer, selon les domaines de valeurs, entre 50 et 60 ans, seuls les plus âgés des Français conservant des valeurs plus traditionnelles. »*
- des différences selon le niveau d'études : *« L'existence d'une polarisation entre les valeurs des jeunes diplômés et celles des jeunes peu ou pas diplômés est confirmée par les analyses des relations des 18-29 ans à la politique et aux normes sociales, alors qu'elle est moins présente dans le lien à la religion. Le développement de la scolarisation dans les trente dernières années a pu entraîner une homogénéisation des valeurs chez les jeunes qui en ont bénéficié, mais il a renforcé un clivage entre ces derniers et les jeunes qui en ont été partiellement ou totalement exclus. »*

Olivier Galland dans son ouvrage « Sociologie de la jeunesse » évoque ce rapprochement de valeurs entre les générations (cf fiche sur la définition des jeunesses) et souligne la tendance à interpréter le particularisme juvénile comme un effet de génération alors qu'il s'agit en général d'un simple effet d'âge. Ce dernier s'estompe alors à mesure *« que les jeunes d'hier rejoignent dans leurs opinions les adultes d'avant-hier »*.

Il prend comme exemple deux domaines dans lesquels les valeurs des européens sont proches, quels que soient l'âge et la génération. Il s'agit, d'une part, de l'attachement à la valeur travail essentiellement comme une condition de la réussite et de l'épanouissement personnel sans que les jeunes soient pour autant prêts à tout lui sacrifier. Ils valorisent davantage l'aspect relationnel et l'importance de la conciliation avec la vie personnelle.

Il souligne d'autre part, l'attachement des jeunes à la famille comme lieu d'échanges et d'entre-aide, ce dernier étant accentué par la nécessité des mécanismes de solidarité familiale.

1.2 Enquêtes nationales : l'exemple "Génération quoi" (2013-14)

Avec environ 160 000 répondants âgés de 18 à 34 ans, le questionnaire en ligne de 143 questions (sur France Télévision), conçu en collaboration avec Cécile Van de Velde, sociologue et maître de conférence à l'EHESS, et Camille Peugny, sociologue et maître de conférence à l'Université Paris-VIII, a permis de recueillir plus de 23 millions de réponses à ce jour.

Il convient cependant de rester prudent quant aux résultats d'une telle enquête. En effet, elle n'est pas fondée sur un échantillon représentatif des jeunes mais sur la base du volontariat.

Quelques résultats issus de l'enquête¹:

- Préoccupations, craintes, valeurs :

Pour 81% des répondants le travail est important. Il l'est pour gagner de l'argent (50%), mais avant tout pour s'épanouir (50%). Ils portent une attention forte au maintien de l'équilibre entre la sphère privée et le temps du travail.

Hormis l'accès à l'emploi, l'environnement et le système éducatif, les préoccupations majeures des répondants sont :

- 25% le pouvoir d'achat ;
- 24% la crise économique et financière ;
- 21% l'accès au logement ;
- 20% l'insécurité ;
- 17% les retraites ;
- 16% le système de santé ...

Ce qui fait leur fait le **plus peur** :

- 58% la perte d'un proche ;
- 35% la maladie ;
- 33% être seul ;
- 27% l'avenir ;
- 23 % être dans la dèche²
- 21% les enjeux écologiques ;
- 19% ne pas trouver leur place dans la société ;
- 17% la mort ...

Ils sont 92% à considérer que l'argent tient une place trop importante dans la société. 85% pensent qu'il y a de plus en plus d'inégalités et 93% qu'il y a trop de pauvres (55% qu'il y a trop de riches).

Pour 52% des répondants, « Réussir sa vie », c'est avant tout être heureux (pour 24% la famille ; 16% un métier ; 7% de l'argent.)

- Famille Je t'aime

Les répondants disent être heureux, globalement, avec leurs parents. La famille apparaît comme une valeur refuge. 90% considèrent être soutenus par leurs parents dans leurs choix. Mais reprochant aux aînés de ne pas leur faire assez de place dans la société.

- La faute aux baby-boomers.

Même si les répondants portent un regard positif sur les liens qui les unissent à leurs parents, ils considèrent que les générations précédentes sont responsables de leurs difficultés, surtout s'ils sont étudiants. Ils sont 51% à affirmer que les générations précédentes sont responsables des difficultés des jeunes aujourd'hui.

¹ *Frustrée, la jeunesse française rêve d'en découdre*, article du Monde, 26 février 2014

² Connaître une situation financière difficile

- Un vent de révolte.

Ils ont le sentiment d'être privé de l'essentiel et témoignent d'un besoin d'expression étouffé, d'un manque de reconnaissance sociale, d'une crainte forte pour l'avenir.

68% considèrent qu'ils ne sont pas maîtres de leur vie, 61% qu'ils participeraient à un mouvement de révolte de grande ampleur.

- La vie en noir

Ils ont une vision optimiste de leur devenir mais portent un regard noir sur le destin de leur génération. « PERDUE, SACRIFIEE, DESABUSEE, DESENCHANTEE, GALERE », sont les mots choisis par les jeunes répondants pour décrire leur génération.

74% pensent que la crise économique va affecter leur avenir.

- La politique, ils n'y croient plus.

Les répondants se méfient des médias (40%), des politiques (46%), des religions (60%). 90% considèrent que les politiques laissent la finance diriger le monde.

Ils ne se désintéressent pas de la politique, du monde qui les entoure. Ils jugent en conscience car sont très informés mais ils pensent que la démocratie ne s'adresse pas à eux. Ils sont davantage engagés dans un militantisme de terrain : 80% considèrent que le service civique devrait être obligatoire.

34% se sont déjà engagés dans une association sportive et ont apprécié, 32% se sont investis dans une association culturelle et ont aimé, 58% se sont investis dans un projet extrascolaire ou extra-professionnel. 28% se sont déjà investis dans une association locale ou de quartier.

- Un besoin de reconnaissance

70% estiment que la société française (...); 60% que le monde de l'entreprise (...); 61% que le monde éducatif (...) ne leur donne pas les moyens de démontrer de quoi ils sont capables.

Globalement le discours est dominé par la crise et le sentiment d'être pris dans une « spirale du déclassement »¹. Plusieurs jeunesses se dessinent à travers une génération clivée en fonction des parcours et des statuts. « En passant des étudiants ou salariés en CDI aux chômeurs, intérimaires, inactifs, le pessimisme gagne 20 points. L'expérience du chômage affecte la projection dans l'avenir ». C'est la représentation d'une adversité sociale qui semble dominer, les jeunes répondants manifestant une forme de fatalisme et une absence de confiance envers les institutions et les politiques pour changer leur destin.

« Dans un contexte économique et social relativement inquiétant qu'ils subissent par capillarité, les adolescents peuvent parfois donner l'impression d'être très réalistes, de manquer de confiance dans l'avenir collectif, voire de manquer d'ambition ou de

¹ Camille Peugny

rêve personnels. Leur vision de l'avenir, et par extension de l'âge adulte, est désenchantée ; ce qui les amène à développer des attentes rationnellement limitées et à considérer l'avenir comme empli d'adversité. « Le chômage, le réchauffement climatique, on peut se poser la question du monde qu'on va laisser à nos enfants. Aujourd'hui, on se rend compte des choses. Tous les idéaux et les rêves, c'était quand on était enfant. » Forum Académique, Caen.¹ »

2 Les jeunes, victimes de stéréotypes?

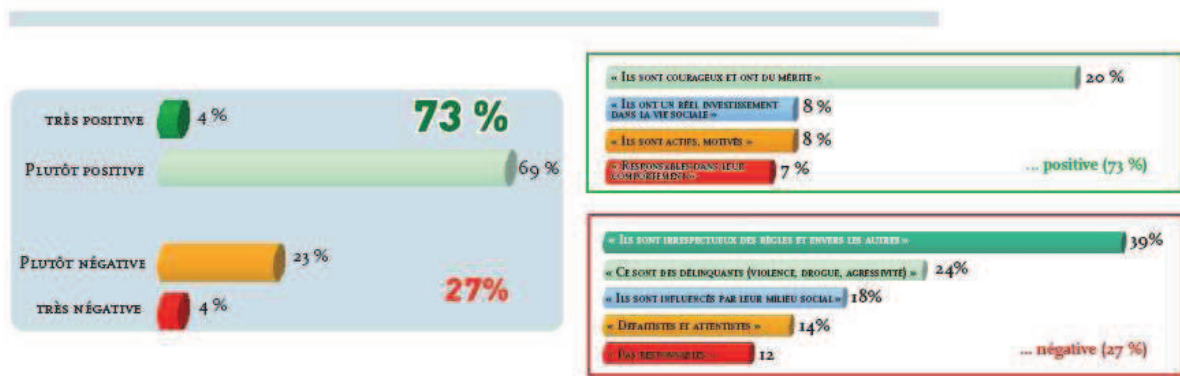
2.1 Une perception en demi-teinte des Français sur la jeunesse

Les enquêtes d'opinion (AFEV et AUDIREP en 2009 et 2010) consacrées à la perception des Français à l'égard de la jeunesse montrent une certaine défiance vis-à-vis de celle-ci : 51% des sondés ont une image négative de la jeunesse jugée "individualiste". Pourtant, l'observatoire de la jeunesse solidaire constatait en 2010 que les échanges inter générationnels autour de la notion de partage étaient favorablement perçus et que près de 3 Français sur 4 souscrivaient à l'idée d'une attribution directe aux jeunes des aides publiques qui leur étaient dédiées.

D'après l'enquête de l'observatoire de la jeunesse solidaire de 2011 (enquête AFEV-AUDIREP), les Français perçoivent plus positivement les jeunes qu'ils connaissent que ceux qu'ils ne connaissent pas et se montrent plus sévères à l'égard des jeunes issus des quartiers populaires que des jeunes en général.

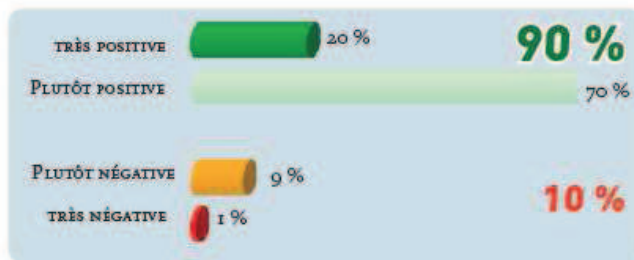
Sur le premier point, 20 % d'entre eux déclarent avoir une image « très positive » de ceux qu'ils fréquentent, contre un chiffre inférieur à 5 % pour les deux autres catégories de jeunes. D'autre part, les « jeunes des quartiers » récoltent 10 % d'opinions très négatives, quand les autres n'en souffrent qu'à 1 ou 4 %.

Diriez-vous des **jeunes**, au travers de leurs comportements, de leurs actions dans la société, que vous en avez une image...



¹ Enquête Ipsos sur le passage de l'adolescence à l'âge adulte, pour la fondation Pfizer

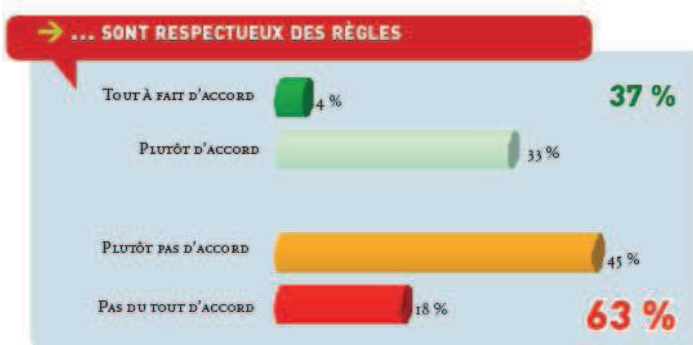
Et, plus précisément, concernant les jeunes que vous connaissez, diriez-vous que vous en avez une image...



Neuf Français sur dix souscrivent à l'affirmation « Les jeunes sont un atout pour la société » - 47 % sans aucune réserve. Les jeunes âgés de 15 à 24 ans, sont les plus hésitants : ils ne sont que 37 % à la valider « tout à fait ». 77 % des sondés s'avèrent « tout à fait » (25 %) ou « plutôt d'accord » (52 %) avec l'idée que les jeunes « s'adaptent facilement » - un chiffre à mettre en relation avec les 81 % qui les

estiment « créatifs et inventifs » .

Ils sont moins nombreux, quoique majoritaires, à agréer aux propositions selon lesquelles les jeunes seraient « lucides et réalistes » (60 %, dont 15 % « tout à fait d'accord»), « se [prendraient] en main, [seraient] actifs » (59 %), « solidaires vis-à-vis des autres, à l'écoute des autres » (56 %) et « investis dans la vie sociale ou locale » (53%).



85% des sondés ont le sentiment que les inégalités sociales se sont creusées ces dernières années entre les jeunes, 80% que les jeunes n'ont pas les mêmes chances de réussir socialement, 64% que la réussite des jeunes dépend de leur lieu d'habitation. 88% comptent avant tout sur les capacités de chaque individu pour réussir.

2.2 Les médias

Les médias tendent à attirer le focus sur les conditions de vie et d'insertion professionnelle dégradées des jeunes en dressant un portrait souvent alarmiste de la situation vécue par ces derniers : taux d'échec des étudiants en premier cycle, taux de chômage des jeunes, pauvreté des jeunes, situation aggravée dans les ZUS, augmentation de la délinquance (corrélée souvent à l'image de la jeunesse)... Tout cela alimente un sentiment d'inquiétude et d'incertitude, entamant davantage la confiance que les jeunes peuvent avoir en l'avenir. Le rapport du CREDOC parle d'un engouement de la presse pour les jeunes autour d'évènements qui ont fait l'actualité (émeutes de 2005, manifestations contre le Contrat première Embauche en 2006...).

Il remarque que les médias parlent des jeunes en termes souvent "négatifs et caricaturaux", la jeunesse étant avant tout considérée comme un problème. D'une part, "Les médias couvrent largement les phénomènes de mobilisation des jeunes qui peuvent être perçus comme une menace", et d'autre part, "la vision négative des jeunes est également véhiculée à travers la médiatisation de leurs comportements festifs." Les dernières études ont montré que les jeunes consomment moins d'alcool qu'il y a 20 ans mais leur mode de consommation a changé : "ils boivent de façon ponctuelle et excessive,¹ ils font la fête de manière plus débridée, en cherchant la prise de risques et un délire collectif » ce qui se matérialise dans le phénomène du "binge drinkind" (signifiant hyper alcoolisation express) et des apéros géants, largement médiatisés. Monique Dagnaud assimile les pratiques festives des jeunes à "un besoin d'oublier les problèmes du quotidien"² : «La fête comble la pression que les étudiants des grandes écoles ont sur les épaules. C'est un exutoire. Elle colmate aussi les angoisses de jeunes en échec scolaire, ou ceux qui ont du mal à s'intégrer dans la vie sociale, qui ne trouvent pas de travail, qui se demande de quoi l'avenir sera fait ». Ainsi, « la couverture médiatique des manifestations impliquant la jeunesse contribue à stigmatiser l'ensemble des jeunes comme une classe dangereuse »³.

En outre, les jeunes sont souvent caricaturés dans les spots publicitaires ou les séries TV. L'image véhiculée est celle d'une classe d'âge en marge de la société, incomprise, étrange, à part : mal coiffés, mal habillés, mal dans leur peau, au langage particulier, « fauchés », défiant l'autorité, faisant la fête de manière débridée... Free met en scène le geek Rodolphe, cheveux long, barbe brune, un peu négligé, paresseux et vivant chez sa mère que la Freebox va transformer à jamais. Bouygues fait chanter des adolescents « jeunes et limités », « qu'on n'arrête pas de censurer » et qui se comparent à « un scooter pas débridé ». Dans sa publicité BAGOO, la poste observe une espèce inconnue, « le jeune », « qui vit dans un monde qu'il ne comprend pas et qui ne le comprend pas » pour lui proposer un compte spécifique 16-25 ans. Le Crédit Agricole met en scène le personnage principal de la série Soda, un adolescent de 18 ans à la recherche d'une autonomie financière et que sa mère suit partout y compris lors de ses RDV amoureux (« pour sortir des jupons de ta mère il y a la carte mozaïc »). Les séries TV sur les relations entre adolescents et parents se sont multipliées ces dernières années (« Parents mode d'emploi », « Fais pas ci fais pas ça », « clash », « Soda »...) véhiculant les stéréotypes sur les jeunes et en particulier les adolescents en accentuant leurs spécificités vestimentaires et de langage et en soulignant leur aspiration à l'autonomie contrariée par leur dépendance financière.

¹ Monique Dagnaud, « La fête comble un vide », l'Express, 18 août 2010

² « Une culture de sensation extrême », la Montagne, octobre 2010. Monique Dagnaud est directrice de recherche au CNRS et auteure de l'ouvrage « la Teuf. Essai sur le désordre des générations », publié aux éditions Seuil en 2008.

³ Rapport du CREDOC

3 Le regard que portent les politiques sur les jeunes : les politiques "jeunesses" en France et en Europe

3.1 Principales caractéristiques des politiques "jeunesse" en France¹

3 mots clefs parcourent les politiques "jeunesse": autonomie (qui doit prendre en charge la période d'allongement des études et d'attente vis-à-vis de l'entrée sur marché travail), insertion (enjeu qui répond à ampleur du chômage juvénile), citoyenneté (défiance des jeunes vis-à-vis des institutions et organisations politiques).

3.1.1 Quatre grandes étapes dans les politiques de jeunesse²

Quelques grandes inflexions historiques en matière de politiques de jeunesse

	1870 - 1936	1936 - 1982	1982 - 1995	1995 - aujourd'hui
Lieux de décision	Municipalités et Départements Réseaux d'acteurs	Etat et territoires locaux	Territoires locaux et Etat	Collectivités locales, Etat très en retrait
Secteurs d'intervention concernés	Education, hygiène, social, défense	Jeunesse et sports, éducation spécialisée, social, Plan (à partir de 1945)	Politiques de la ville, prévention de la délinquance.	Croissance de l'attention portée à la santé, à la répression et à la participation de jeunes
Principaux acteurs	Mouvements et organisations de jeunesse, municipalités et départements dans certains cas	Administration jeunesse et sports et organisations de jeunesse	Etat (ville et délinquance) mais peu jeunesse et sports, Municipalités, Départements, Associations.	Conseils généraux, Conseils régionaux, Villes, Europe, Intercommunalités.
	Mouvements bénévoles	Présence croissante des professionnels	Disparition des bénévoles, des professionnels précaires.	Associations prestataires en butte à la diminution des fonds publics.
Définition du problème public	Jeunesse à embrigader, à laïciser et à moraliser	Temps libre des jeunes, lutte contre délinquance, lutte contre la pauvreté, installation d'équipements, formation de professionnels	Chômage des jeunes et lutte contre la délinquance	Jeunesse dangereuse, peur de la dépendance à l'égard du système de protection sociale.
Valeurs d'intervention	Education, défense de la Patrie, morale, protection	Jeunesse organisée ou à organiser, jeunesse à protéger	Jeunesse victime ou menace	Jeunesse menace, déviante

Source : Patricia Loncle « Politiques jeunesse, de quoi parle –t-on ? » extrait de Politiques de jeunesse : le grand malentendu », pp 16-31

¹ « Politiques de jeunesse : le grand malentendu », sous la direction de Valérie Becquet, Patricia Loncle et Cécile Van de Velde, Champ social Editions 2012

² Patricia Loncle « Politiques jeunesse, de quoi parle –t-on ? » extrait de « Politiques de jeunesse : le grand malentendu », pp 16-31

Dans « *Politiques jeunesse : le grand malentendu* », Patricia Loncle évoque quatre grandes périodes dans l'histoire des politiques de jeunesse en France :

- 1870-1936 : de la III^{ème} république au sous-secrétariat aux Loisirs et aux sports

Cette période est principalement dominée par les initiatives locales en matière de jeunesse autour de l'éducation, l'hygiène publique et les questions sociales. Les principaux acteurs sont les Œuvres et les mouvements de jeunesse ainsi que les Municipalités. L'Etat intervient par le vote des lois relatives à l'Ecole publique gratuite et obligatoire.

- 1936-1982/3 (lois de décentralisation)

Cette période se caractérise par la centralité de l'Etat qui fixe des orientations importantes (réglementation en matière d'encadrement des enfants et des jeunes et de professionnalisation du secteur...), et par le déclin des mouvements de jeunesse à partir des années 60. Les organisations de jeunesse passent d'interlocutrices privilégiées et co-gestionnaires à de simples prestataires de service, tandis que les collectivités sont considérées comme les relais de l'action de l'Etat.

- 1982/3-1995

Cette période est marquée par l'influence grandissante des collectivités locales, l'avènement des politiques de la ville (avec 3 mots d'ordre : territoire, transversalité, partenariat). Les préoccupations se focalisent sur la hausse du chômage et les conditions de vie dégradées dans les quartiers périphériques qui apparaissent comme des lieux de relégation. Les jeunes sont considérés comme des victimes de la crise économique et une menace pour la paix sociale.

- 1995- à nos jours

L'Etat se désengage progressivement de l'Etat en matière de compétences sociales mais affirme sa suprématie en matière de santé. Les élus jeunesse se multiplient, ainsi que les services dédiés et on assiste à une mobilisation croissante de tous les échelons de décision en faveur des jeunes.

Le secteur associatif connaît des difficultés croissantes en termes de restrictions budgétaires et se voit contraint de répondre davantage aux appels à projets.

Les problèmes publics identifiés par les décideurs en matière de jeunesse se concentrent sur la délinquance, la santé, la participation, l'insertion professionnelle. **Les perceptions de la jeunesse véhiculées par les politiques publiques évoluent** : il faut intégrer les jeunes professionnellement, leur demander de s'engager dans des projets à travers la signature de contrats, prévenir la délinquance en inculquant les normes sociales, combattre leur comportement à risque par la prévention.

Durant la dernière décennie, de nouveaux échelons d'intervention sont apparus : commission européenne, Régions et agglomérations deviennent plus actives en matière de politiques jeunesse à travers notamment la réalisation de documents cadre, la volonté de certaines Régions d'être « assemblées » des politiques infra régionales.¹

Cependant, si les acteurs se multiplient, les initiatives ne deviennent pas pour autant plus ambitieuses, et ce, sous l'effet de deux tendances : le retrait de l'Etat et les contraintes financières croissantes des collectivités. La concentration des budgets des Conseils Généraux sur les missions obligatoires (baisse des ressources accordées aux FAJ ou aux contrats jeunes majeurs en direction des jeunes issus de l'ASE) illustre ce constat.

3.1.2 Quelques caractéristiques des politiques « jeunesse »²

- Des politiques qui relèvent de nombreux secteurs

Les politiques jeunesse s'ancrent dans de nombreux secteurs des politiques publiques : éducation, santé, social, citoyenneté, logement, mobilité...). En ce qui concerne plus particulièrement les politiques sociales et de citoyenneté, elles s'appuient sur deux postulats fondamentaux : les jeunes sont adultes à 18 ans pour les politiques de citoyenneté et à 25 ans pour les politiques sociales.

Sans protection sociale envers les populations juvéniles, les politiques jeunesse se sont construites sur l'accumulation de mesures ciblées censées répondre de manière ponctuelle aux maux de la jeunesse. En découle un empilement de mesures, peu lisibles et difficilement réformables.

- Rôle croissant des collectivités et multiplicité des acteurs

L'approche segmentée « laisse de nombreux interstices vacants comme (par exemple pour les individus dépourvus de solidarité familiale) et ne facilite pas l'accès aux droits sociaux. A ces constats s'ajoute l'accroissement des inégalités territoriales de mise en œuvre : dans un contexte de forte délégation des politiques de jeunesse de l'Etat vers les collectivités, la mise en œuvre des actions même obligatoires est soumise à de grandes hétérogénéités. Ce n'est pas un hasard si les propositions récentes sont nombreuses à appeler à un redéploiement de ces mesures fragmentées inégales et peu lisibles » pour donner plus de clarté aux politiques « jeunesse ».

- Quelques évolutions inquiétantes :

- les politiques jeunesse apparaissent de plus en plus comme contractuelles, dans la plupart des secteurs et font appel à de nombreux partenariats et des financements croisés. Cela pose la question du leadership.

¹ Exemple des politiques « jeunesse » de la Région Bretagne et de la Lorraine

² *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*, sous la direction de Valérie Becquet, Patricia Loncle et Cécile Van de Velde, Champ social Editions 2012

- les politiques « jeunesse » sont soumises à des inégalités de mise en œuvre, du fait de leur caractère optionnel, et dépendent en grande partie des acteurs locaux, de leur intérêt pour la question, de leur volontarisme (inégalités des dispositifs et de leurs conditions d'accès).

3.2 Le cadre institutionnel des politiques "jeunesse"

3.2.1 Au niveau Européen

La Stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse (2010-2018) a été adoptée par le Conseil le 27 novembre 2009. Ses objectifs sont d'élargir et d'améliorer les possibilités offertes aux jeunes et de promouvoir la citoyenneté active, l'intégration sociale et la solidarité.

Depuis 2014, "Erasmus+" est devenu le seul programme de l'UE pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport. Les sept programmes de mobilité sont désormais fondus dans un seul programme 2014-2020, réunissant le programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie (Erasmus, Leonardo da Vinci, Comenius et Grundtvig), le programme "Jeunesse en action" et cinq programmes de coopération internationale (Erasmus Mundus, le programme de coopération avec les pays industrialisés ...).

Par ailleurs, la Commission européenne a proposé des dispositions opérationnelles visant à mettre en œuvre l'Initiative pour l'emploi des jeunes. Elle concerne les jeunes sans emploi qui ne suivent ni études ni formations (les "NEET") dans les régions de l'Union européenne qui accusent un chômage des jeunes supérieur à 25 % en 2012 (dont la Haute-Normandie fait partie). Cette initiative, qui s'inscrit dans les cinq objectifs "Europe 2020", a été proposée lors du Conseil européen en février 2013 et bénéficie d'un budget de 6 milliards d'euros pour la période 2014-2020 (3 milliards d'euros provenant d'une ligne budgétaire spécifique dédiée à l'emploi des jeunes, 3 milliards d'euros du Fonds social européen).

L'enveloppe consacrée à l'Initiative pour l'emploi des jeunes sera donc utilisée pour renforcer les mesures exposées dans le paquet «Emploi des jeunes» et accélérer leur mise en place. Ainsi, les régions éligibles pourront utiliser ces fonds pour mettre en œuvre la Garantie pour la jeunesse, adoptée par le Conseil des ministres de l'emploi et des affaires sociales de l'UE.¹

La Haute-Normandie fait partie des régions françaises bénéficiant d'un bonus de 8 M€ complémentaires pour développer l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes dès lors qu'elle flèche dans le programme opérationnel FEDER-FSE une somme identique de FSE pour le public cible. La fusion des régions Haute et Basse Normandie laisse toutefois planer une incertitude quant au maintien de la Normandie dans les régions éligibles à l'IEJ, la Basse Normandie ne figurant pas parmi les régions bénéficiant de ce bonus.

¹ Dans ce cadre les États membres sont invités à prendre des mesures garantissant que tous les jeunes jusqu'à l'âge de 25 ans se voient proposer une offre de qualité portant sur un emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant leur sortie de l'enseignement formel ou la perte de leur emploi.

3.2.2 Au niveau national : Priorité Jeunesse¹

La politique jeunesse se déploie, au niveau national, dans le plan d'action « Priorité jeunesse », piloté par le Comité Interministériel de la Jeunesse depuis février 2013 et incarné par le délégué interministériel à la jeunesse. 24 ministères sont engagés dans ce plan d'action qui comporte 47 mesures déclinées en 13 grands chantiers, couvrant une grande diversité de champs : formation, santé, culture, sport, logement, participation citoyenne... Le suivi des indicateurs de réalisation de ces chantiers a été confié, lors du 1^{er} comité interministériel de la jeunesse, à l'INJEP qui rédige, annuellement, un rapport intitulé « l'état de la jeunesse ». La première édition de ce rapport a été présentée lors du second CIJ, en mars 2014.² Le Forum Français de la Jeunesse, créé en 2012 afin de mieux structurer la représentation des jeunes, participe aux réunions de bilan du CIJ ainsi qu'au suivi des indicateurs.

3.2.3 En Haute-Normandie

Au niveau régional, la DRJSCS a décliné, en 2013, le plan priorité jeunesse au niveau de la Haute-Normandie à travers le plan territorial pour la jeunesse. Il comprend 27 fiches actions couvrant l'ensemble des 13 chantiers nationaux et identifie pour chacune d'entre elles un pilote spécifique. Un grand nombre des services déconcentrés de l'Etat sont concernés (ARS, DREAL, Rectorat...) ainsi que certaines collectivités territoriales (Conseils Généraux, Région...).

L'ensemble de la politique jeunesse menées par l'Etat en région, sous le contrôle du Préfet, s'articule autour d'un comité d'administration régionale (CAR) thématique consacré aux questions « jeunesse ».

De plus en plus de collectivités locales interviennent sur le champ de la jeunesse (cf. 3.1.2) notamment du fait de la diversité des secteurs susceptibles de la toucher. Chaque collectivité intervient prioritairement dans son champ de compétences et parfois au-delà en fonction de ses choix politiques.

Ainsi la Région Haute-Normandie, à travers en particulier sa compétence en matière de formation et de gestion des lycées, a mis en place une série de dispositifs en direction des jeunes visant à soutenir l'emploi, la mobilité, l'engagement citoyen etc.

Sa politique jeunesse repose en grande partie sur la politique menée en matière de formation et d'emploi (Contrats d'Accès à la Qualification, emplois d'avenir, bourses de formation sanitaire et sociales...) les dispositifs d'aides individuelles aux jeunes (carte Région, Région Liberté, Région stages mobilité...), les actions éducatives et d'accompagnement des lycéens- étudiants, et sur des actions visant à favoriser la citoyenneté active des jeunes sur le territoire régional³ (juniors associations...).

Elle a récemment saisi le CESER afin de l'accompagner dans sa réflexion sur l'élaboration d'un schéma régional de la jeunesse, permettant de décliner une politique jeunesse de manière décloisonnée.

¹ Pour aller plus loin : <http://www.jeunes.gouv.fr/mot/priorite-jeunesse>

² http://www.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/CIJ_Rapport_2014_V2_partie2_BD7.pdf

³ Notamment par le biais de partenariats avec des associations régionales qui ont pour objectifs de favoriser l'information, l'accompagnement et la valorisation des projets des jeunes.

Les Conseils Généraux interviennent en faveur de la jeunesse à travers leurs compétences en matière de gestion des collèges (via notamment les contrats de réussite éducative sur les territoires, l'aide à la pratique sportive et culturelle, le schéma de développement des enseignements artistiques...), et d'action sociale : soutien aux jeunes en situation de grande précarité (Fonds d'aide aux jeunes, expérimentation de la Garantie Jeunes, élaboration du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées...). Ils soutiennent également des actions visant à favoriser les pratiques citoyennes des jeunes.

Le Conseil Général de l'Eure s'est doté d'un programme d'actions en direction des jeunes avec la volonté de décliner sa politique de manière transversale.

Enfin, les communes fondent essentiellement leur politique jeunesse sur leurs compétences en matière d'enfance -jeunesse (organisation de l'accueil périscolaire et de loisirs, actions éducatives en milieu scolaire...) et d'amélioration de la qualité de la vie sur leur territoire (soutien aux activités sportives et culturelles et aux associations en général...).

Face à ce foisonnement d'initiatives et à l'absence d'un chef de filat identifié, l'affichage d'une stratégie globale et partagée au niveau régional fait cruellement défaut. Dans un contexte de clarification des compétences des collectivités territoriales et de nécessaire réforme des services de l'Etat, la construction et la gouvernance partagée des politiques « jeunesse » apparaît indispensable.

Sources documentaires

- V. Becquet, P. Loncle, C. Van de Velde, « *Politiques de jeunesse : le grand malentendu* », 2012
- Cécile Van de Velde, « *Devenir adulte : sociologie comparée de la jeunesse en Europe* », 2008
- CREDOC, Les Cahiers de la recherche n°292, « *Les jeunes d'aujourd'hui, quelle société pour demain ?* », décembre 2012.
- Résultats de l'enquête « Génération quoi » France Télévision, 2014
- AFEV-AUDIRE, Enquête de l'observatoire de la jeunesse solidaire, 2011
- Olivier Galland, « *Sociologie de la jeunesse* », 5^{ème} édition, 2011
- Sous la direction de Bernard Roudet et Olivier Galland, « *Une jeunesse différente ? Les valeurs des jeunes Français depuis 30 ans* », 2012
- INJEP, « *Les valeurs des jeunes français depuis 30 ans* », 2012

Chapitre 3

Le financement de l'autonomie des jeunes

En France, le financement de l'autonomie des jeunes repose en grande partie sur l'entraide familiale et se traduit par une forte familiarisation des aides attribuées aux jeunes. L'intervention de l'Etat en la matière, à travers les allocations familiales, les bourses étudiantes dépendantes des revenus parentaux, l'exclusion des 18-24 ans du droit au revenu minimum positionnent de fait les jeunes en qualité d'ayant droits et laisse reposer de manière non négligeable le coût de l'allongement des études et des difficultés d'insertion professionnelle sur les familles. Cet état de semi dépendance des jeunes adultes qui tend à s'allonger sous les effets de la crise, et le poids de la solidarité familiale dans les ressources de ces derniers sont sources d'inégalités intra générationnelles fortes.

Hybride par l'association de mesures indirectes et familiales à quelques mesures directes en faveur de la décohabitation, ce positionnement français envers les jeunes adultes est également intermédiaire au sein des types d'intervention européens.

Les enjeux et problématiques repérés

- **Les effets pervers « d'un retour de la famille dans la protection des jeunes générations » accentué par la crise.**

Le poids des solidarités familiales dans les parcours individuels des jeunes est source d'inégalités sociales intergénérationnelles mais également intra générationnelles, et producteur d'un sentiment profond d'injustice et de déclassement entre générations.

« Au niveau intergénérationnel, le maintien prolongé des transferts financiers et de la cohabitation entre parents et jeunes adultes est devenu le symptôme d'une « dépendance familiale » imposée par les difficultés économiques, et donc pensé comme un vecteur supplémentaire de déclassement au sein de la société française. Au niveau intra générationnel, la profonde inégalité de ces possibilités d'entraide et de soutien familiaux a été soulignée, conduisant à l'accentuation du poids de la famille d'origine sur les parcours sociaux au sein des générations, et donc « au retour des héritiers (Chauvel, 2006, Baudelot 2011). »¹

Ce sentiment profond d'injustice et de déclassement ressort très nettement des dernières enquêtes parues sur les jeunes, en particulier la récente enquête de France télévision « génération quoi »². Celle-ci révèle des jeunesses portant un regard sombre sur le destin de leur génération et des suivantes : pour 51% d'entre eux, 20 ans n'est plus le plus bel âge de la vie, seulement 25% des 18-25 ans pensent que leur vie sera meilleure que celle de leurs parents, 45% qu'elle sera pire, et 43% pensent que la vie de leurs enfants sera pire que la leur. Les mots les plus

¹ *Repenser les inégalités entre générations*, Camille Peugny, Cécile Van de Velde, Revue française de sociologie, octobre/ décembre 2013, p 654

² 210 000 jeunes entre 18 et 34 ans ont répondu à 143 questions postées en ligne par France Télévision (2014)

couramment désignés pour définir leur génération reflètent cette morosité : génération « perdue », « sacrifiée », « désabusée ».

- **Un débat encore non tranché sur le financement de l'autonomie des jeunes**

Ce débat récurrent sur la prise en charge de l'accès à l'autonomie des jeunes à travers une allocation d'autonomie a fait couler beaucoup d'encre sans pour autant avoir trouvé, aujourd'hui, la moindre issue satisfaisante.

La volonté des législateurs dès la création du RMI puis lors de la mise en place du RSA était de ne pas inclure les jeunes dans un dispositif au sein duquel ils pourraient s'installer. Depuis, de nombreux organismes se sont exprimés sur le sujet sans que la question n'ait été véritablement tranchée.

A titre d'exemple, la commission nationale pour l'autonomie des jeunes, instituée en 2001, proposait deux pistes : une allocation de formation reportable dans le temps pour les jeunes en formation et un revenu contractuel d'accès à l'autonomie pour les autres.

L'UNEF, elle, propose une allocation d'autonomie pour les étudiants versée sur la base d'un projet individuel et d'une déclaration fiscale autonome, financée d'une part par le redéploiement des aides accordées aux familles, d'autre part en fusionnant les aides existantes (bourses, logement) et enfin y ajoutant des moyens nouveaux. Le montant nécessaire était estimé à 15 milliards d'euros.

Le rapport d'information du Sénat, en 2009, suggérait une refonte de l'ensemble des dispositifs d'aides directes et indirectes dans le but de garantir à tous le droit à une formation en vue d'un emploi. Deux modalités possibles étaient envisagées : un système de droit de tirage, reportable dans le temps, pour financer la transition vers la vie professionnelle, composé de bourses et d'avances remboursables à taux réduits ; ou un système de dotations en capital attribuées dès la naissance, utilisable pour la formation ou la création d'une entreprise.

Enfin le CESE et le Forum Français de la Jeunesse se sont prononcés tous deux, récemment, pour un droit à la formation tout au long de la vie et à la qualification assorti d'une allocation de formation.

- **Parvenir à garantir la mise en solvabilité économique des jeunes majeurs, y compris à l'issue de leur période de formation, sachant les difficultés de logement et d'intégration sur le marché du travail qui pèsent sur leur parcours d'autonomie.**

Le système des aides directes et des dispositifs d'accompagnement cités précédemment renvoient à des seuils d'âges et de statuts qui ne peuvent couvrir l'ensemble des trajectoires et laissent reposer de manière croissante le poids de l'autonomisation sur les solidarités intergénérationnelles, sources de profondes inégalités. Les politiques « jeunesse » sont basées sur des seuils d'âge et le traitement symptomatique des difficultés d'insertion. Dès lors, faut-il accentuer la directivité des aides publiques afin de permettre une plus grande réactivité et mobilité des trajectoires individuelles ?

Face à l'inadaptation des politiques de soutien à l'autonomisation des jeunes aux parcours de moins en moins linéaires, Cécile Van de Velde suggère une approche en termes de trajectoires orientée sur « *l'activation de filets de sécurité en cas de précarité potentielle* » plutôt que par critère d'âges c'est-à-dire « *l'atténuation des seuils d'âge au sein des trajectoires des jeunes adultes, par l'instauration d'une souplesse temporelle dans les aides publiques qui leur seraient allouées* ».

- **La problématique du non recours aux droits des jeunes et de l'information des jeunes**

L'enjeu est de faire en sorte que l'information sur les dispositifs auxquels les jeunes auraient droit parvienne bien aux bénéficiaires potentiels. Or l'empilement et le manque de lisibilité ont été soulignés de même que la nécessité d'un accompagnement des jeunes dans les démarches, souvent complexes, d'accès aux droits.

- **Enjeux concernant la coordination des dispositifs nationaux et des dispositifs locaux : cf. enjeux de la gouvernance (fiche précédente)**

1 Des jeunes en situation de dépendance financière et matérielle

Les jeunes subissent aujourd'hui, de manière plus prégnante encore qu'auparavant, un décalage profond entre une aspiration à une autonomie identitaire et personnelle de plus en plus précoce et une indépendance financière de plus en plus tardive. En effet, souvent dépendants financièrement de leurs familles, vivant dans un logement indépendant (30,5% des 18-25 ans) ou au sein du logement parental, ils possèdent un niveau de vie plus faible que les autres classes d'âge et des revenus d'activités peu élevés voire parfois inexistantes. Le poids de la solidarité familiale dans le financement de l'indépendance – ou plutôt de la semi dépendance- des jeunes adultes induit inévitablement un accroissement des inégalités intra générationnelles et des situations extrêmement contrastées.

1.1 Une précarité accrue, des ressources limitées

L'appréhension des ressources des jeunes n'est pas chose aisée dans la mesure où ces dernières sont susceptibles d'évoluer rapidement dans le temps, où les sources d'information types INSEE ne permettent de connaître que les revenus des jeunes en situation de décohabitation et où les revenus issus des transferts familiaux et sociaux sont difficiles à mesurer.

Les jeunes sont davantage touchés par la pauvreté avec un taux d'environ 20% pour les 18-24 ans contre 13% pour le reste de la population et possèdent un niveau de vie inférieur à celui des générations précédentes (cf. Louis Chauvel).

Ceux ne vivant plus chez leurs parents sont particulièrement touchés et connaissent des conditions de vie plus précaires. Les derniers résultats de l'enquête SILC¹ montrent que 63% des jeunes français de 18 à 30 ans vivent dans un logement autonome en 2007. En 2005, 17% des 18-29 ans ne vivant pas chez leurs parents étaient concernés, soit 850 000 jeunes aux conditions de vie précaires.²

D'après le rapport d'information du sénat sur les jeunes, en 2009, les 18-24 ans bénéficient en moyenne d'un revenu annuel moyen avant impôt de 17 608 euros. Il est constitué à 83% des revenus d'activité, 9,1% de prestations familiales et logement, 2,2% de minima sociaux, et 1,5% de revenus du patrimoine.

1.1.1 Les revenus d'activité

D'après l'INJEP (Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire)³, les jeunes récemment diplômés de l'enseignement supérieur long disposent d'un salaire médian de 1750 euros alors que ceux qui possèdent un CAP-BEP ont un salaire de 1150 euros dans les 4 premières années de vie active. Pour tous les niveaux de formation et quelle que soit l'ancienneté, les femmes disposent d'un salaire inférieur à celui des hommes, les écarts se creusant au fil de la vie professionnelle (9,5% en début de carrière, 27% après 10 ans depuis la sortie de formation initiale).

Salaire mensuel net médian selon le diplôme, le sexe et la durée depuis la sortie de formation initiale (tous temps de travail confondus [temps complet et temps partiel], année 2011, en euros)

Actifs ayant un emploi	Enseignement supérieur long	Enseignement supérieur court	Bac et équivalents	CAP-BEP et équivalents	Brevet, CEP et sans diplôme	Ensemble
Sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale						
Hommes	1 960	1 400	1 300	1 230	1 140	1 400
Femmes	1 600	1 440	1 110	1 060	990	1 280
Écart de salaire Homme/Femme (en %)	22,5	-2,8	17,1	16,0	15,2	9,4
Ensemble	1 750	1 410	1 200	1 150	1 100	1 350
Sortis depuis 5 à 10 ans de formation initiale						
Hommes	2 280	1 790	1 510	1 410		1 620
Femmes	1 810	1 500	1 280	1 170	1 060	1 440
Écart de salaire Homme/Femme (en %)	26,0	19,3	18,0	20,5	-100,0	12,5
Ensemble	2 000	1 600	1 400	1 320	1 260	1 520
Sortis depuis 11 ans et plus de formation initiale						
Hommes	3 070	2 300	1 960	1 700	1 550	1 840
Femmes	2 170	1 810	1 500	1 300	1 190	1 450
Écart de salaire Homme/Femme (en %)	41,5	27,1	30,7	30,8	30,3	26,9
Ensemble	2 550	2 000	1 700	1 520	1 380	1 630

Lecture : en 2011, parmi les jeunes sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale, tous temps de travail confondus, les hommes diplômés du supérieur long ont un salaire mensuel médian net supérieur de 22,5 % à celui des femmes.

Champ : France métropolitaine.

Source INSEE, enquête Emploi, 2010.

Extrait de la fiche repères INJEP sur les ressources des jeunes, sept 2012.

Le rapport du CREDOC sur les jeunes d'aujourd'hui montre que les jeunes adultes de 18 à 30 ans ont globalement des revenus plus faibles que l'ensemble des 18-59 ans.

¹ Enquête sur les revenus et les conditions de vie

² Rapport d'information du sénat, 2009

³ Francine Labadie, fiche repères INJEP, « Les ressources des jeunes : quelle composition ? »

Leur niveau de vie les place davantage dans le premier quartile de revenus par unité de consommation des 18-59 ans (36%) que dans le dernier quartile (18%).

Le niveau de vie selon la tranche d'âge

	Jeunes <u>chez leurs parents</u>			Jeunes <u>en logement autonome</u>		
	18-25 ans	26-29 ans	Ensemble des 18-29 ans	18-25 ans	26-29 ans	Ensemble des 18-29 ans
Premier quartile (moins de 12 727 €)	36%	35%	36%	42%	20%	30%
Deuxième quartile (de 12 727 € à 17 247 €)	24%	18%	23%	30%	31%	30%
Troisième quartile (de 17 248 € à 22 817 €)	23%	24%	23%	20%	27%	24%
Dernier quartile (plus de 22 817 €)	17%	24%	18%	8%	22%	16%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : SILC 2007 Eurostat – Exploitation CREDOC

1.1.2 Les transferts sociaux

Concernant les revenus de transferts sociaux, 7 500 jeunes de moins de 25 ans ont perçu le RSA jeunes en juin 2014 et 97 000 jeunes ont perçu le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) en 2013¹. D'après la CNAF, le taux de couverture par la branche famille des 16-24 ans est de 52,2% en 2010, et chute de 76% à 36% entre 16 et 21 ans.

En Haute-Normandie, d'après la DRESS, le montant du FAJ (Fonds d'aide aux jeunes) en 2013 s'élevait à 1 419 191 € (budget national de 36M€) pour 5 373 aides attribuées² (406 dans l'Eure et 4 967 en Seine-Maritime). Le montant moyen de l'aide FAJ s'élève à 223 € en Haute-Normandie (265 € dans l'Eure et 220 € en Seine-Maritime) contre 189 € en France métropolitaine.

Nombre de jeunes bénéficiant du RSA jeune en mars 2014 en Haute-Normandie

	En Seine-Maritime	Dans l'Eure	En Haute-Normandie
Socle et activité	13	3	16
Socle seul	51	18	69
Activité seule	147	25	172

¹ Sources DRESS Direction de la Recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques « le RSA en 2014 » - Etudes et Résultats n°908 - Mars 2015 et <http://www.drees.sante.gouv.fr/le-fonds-d-aide-aux-jeunes-faj,10059.html> sur le FAJ

² Attention, le nombre d'aides attribuées ne correspond pas au nombre de jeunes aidés car un jeune peut bénéficier de plusieurs aides au cours d'une même année.

Le nombre total de bénéficiaires du RSA en mars 2014 en Haute-Normandie s'élève à 66630. Fin 2011, 12 400 Haut-Normands âgés de 25 à 29 ans percevaient le RSA. La proportion de jeunes de cet âge au RSA est donc de 11% quand elle est de 9,5% en moyenne en métropole.

1.1.3 Les aides familiales

Concernant l'entraide financière familiale, plus difficile à appréhender, un sondage IPSOS de 2012 montre que 54% des jeunes de 18 à 29 ans considèrent qu'ils ne pourraient pas s'en sortir sans l'aide financière de leurs parents (71% des 18-24 ans >> supprimer, MG). L'enquête de l'ONVE 2010 souligne l'importance de l'aide familiale après le premier départ des jeunes et notamment pour les étudiants : « En prenant en compte leurs seuls revenus, 90% des ménages étudiants se situeraient en dessous du seuil de pauvreté ; ils ne sont que 20% lorsqu'on y ajoute les aides de la famille (Robert-Bobée, 2002) » (p193).

L'étude récente¹ (2013) du CREDOC et de la DREES fondée sur une enquête qualitative auprès de 157 jeunes adultes de 18 à 24 ans et 47 "aidants" montrent bien que les parents sont, pour l'échantillon enquêté, les principaux pourvoyeurs de ressources (en nature ou financières). Elle montre également toute la difficulté à appréhender l'ampleur et l'impact des aides familiales qu'elles soient structurelles, ponctuelles ou dites de secours, directes ou indirectes, financières ou en nature, liées à la cohabitation ou à la décohabitation.

Les aides financières représentent en effet des transferts d'argent (versement d'une somme d'argent pour le loyer, les factures, l'alimentation...) mais également la prise en charge de dépenses directement pour le jeune (mutuelle, abonnement téléphonique, caution pour le logement...).

En outre, le fait de résider chez ses parents constitue une économie non négligeable pour les jeunes adultes et une ressource à part entière et pour les autres, le foyer parental est présenté comme un refuge en cas de coup dur. « Villeneuve-Gokalp (2000), estime à environ 20 % la part des jeunes hommes de 26 à 29 ans et 18 % la part des jeunes femmes de cette même tranche d'âge qui sont retournés chez leurs parents après une première décohabitation »².

Le poids de l'aide familiale dans le financement des parcours d'autonomisation des jeunes entraîne irrévocablement de fortes inégalités intra générationnelles. « L'assurance de pouvoir retourner vivre chez ses parents s'avère primordiale dans le parcours de certains jeunes, qui réintègrent le foyer familial après une séparation, des difficultés professionnelles ou une chute des revenus. Les jeunes adultes dépourvus de cette possibilité, en conflit avec leurs parents ou dont les parents sont décédés, sont davantage exposés aux conséquences négatives de possibles accidents de vie : hébergements précaires (hôtel social, foyer), épisodes de rue. »³

¹ « Ressources et parcours vers l'indépendance des jeunes adultes en France », Solidarité santé, n°51 février 2014

² Idem, p16

³ Idem p17

Enfin, pour certains jeunes adultes, le fait de vivre chez ses parents ou de pouvoir s'y replier en cas de besoin, « autorise les expériences et une certaine prise de risque : la mise en couple, les séjours à l'étranger, les trajectoires d'expérimentation et de découverte de soi. ».

1.2 La situation des étudiants

1.2.1 Composition des ressources étudiantes

D'après l'ONVE (Repères 2011 la vie étudiante), les principales ressources monétaires perçues par les étudiants sont les revenus de l'activité rémunérée, les aides publiques (bourses et autres allocations d'études ou de recherche, allocations logement), et les versements parentaux (à l'exclusion des aides financières indirectes comme le paiement par les parents des frais d'inscription).

Une forte majorité des étudiants déclare bénéficier de l'aide parentale (87%).

Pour les 54% des étudiants vivant dans un logement indépendant, l'aide apportée par leur famille est prépondérante. Elle se matérialise par le financement en partie ou en totalité du loyer (pour environ 80% d'entre eux), une aide financière et une aide non financière (provisions alimentaires). Cette contribution des parents diminue avec l'âge en suivant la même évolution que l'autonomie résidentielle.

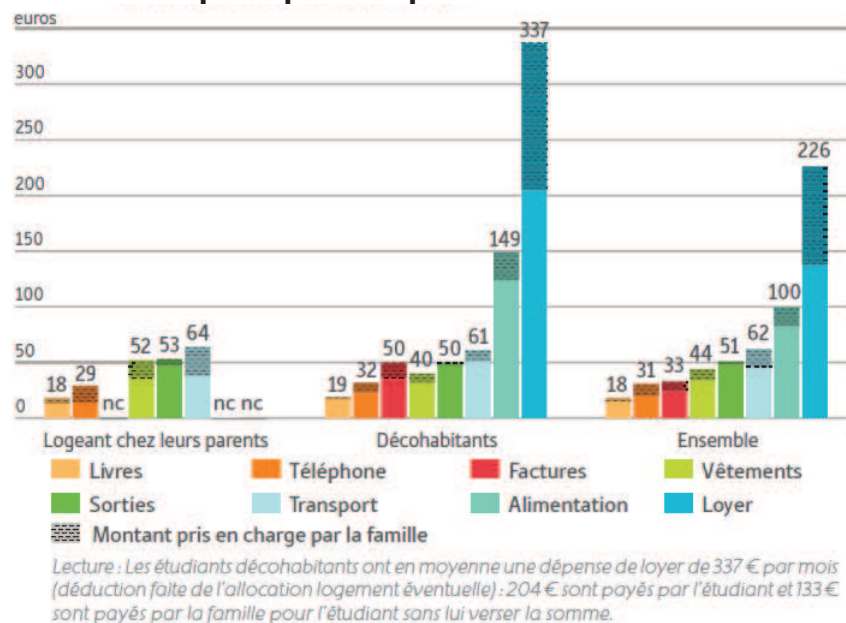
Principales ressources monétaires mensuelles

	Versements familiaux		Rémunération d'activité		Aide de la collectivité	
	Étudiants concernés	Montant moyen	Étudiants concernés	Montant moyen	Étudiants concernés	Montant moyen
Logés chez leurs parents	52%	130 €	32%	379 €	37%	333 €
Décohabitants	56%	371 €	36%	722 €	69%	340 €
Moins de 20 ans	67%	191 €	19%	253 €	51%	307 €
Plus de 23 ans	29%	470 €	51%	1 018 €	50%	451 €
Boursiers	46%	205 €	28%	341 €	100%	385 €
Non boursiers	59%	327 €	38%	709 €	40%	287 €
Enfants d'ouvriers, employés	42%	207 €	33%	587 €	68%	374 €
Enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures	67%	359 €	37%	648 €	49%	292 €
Ensemble	54%	295 €	35%	619 €	58%	339 €

Lecture : 67% des étudiants de moins de 20 ans déclarent recevoir de l'argent de leur famille. En moyenne, les sommes versées s'élèvent à 191€ par mois.

Source : ONVE, La vie étudiante, Repères, édition 2011

Montant des principales dépenses mensuelles courantes



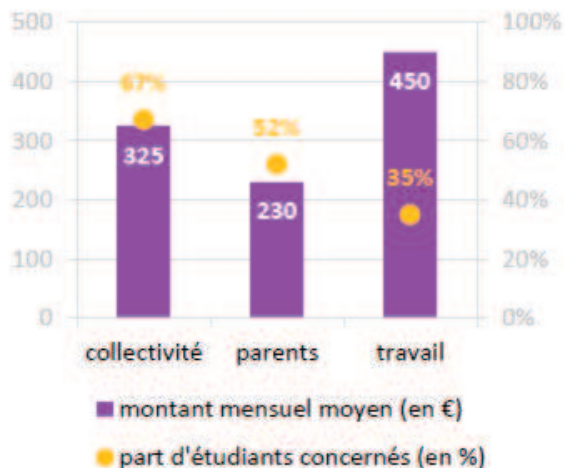
Source : ONVE, La vie étudiante, Repères, édition 2011

L'enquête recense huit postes de dépenses courantes effectuées au cours d'un mois de référence en distinguant ce que l'étudiant paie lui-même et ce que paient les membres de sa famille pour lui sans lui verser la somme. Les étudiants consacrent près des trois quarts de leurs ressources propres à l'entretien courant de la vie quotidienne : loyer (34%), alimentation (20%), transport (11%) et vêtements (8%). Le poids relativement élevé des dépenses de sorties renvoie au fait qu'il s'agit du poste que les parents laissent le plus fréquemment à la charge de l'étudiant à contrario du loyer des décohabitants qu'ils paient, au moins partiellement, dans la moitié des cas. Le montant total pour les huit postes de dépenses est naturellement plus faible pour les étudiants cohabitants qui n'ont (sauf cas exceptionnel de versement d'une indemnité aux parents) pas de dépense de loyer et une dépense plus faible en alimentation difficilement quantifiable et non renseignée ici. Ils ont, par contre, une dépense de transport relativement élevée.

- Université de Rouen- OVEFIP

D'après l'observatoire de la vie étudiante, des formations et de l'insertion professionnelle (OVEFIP) de l'Université de Rouen, 43% des étudiants de l'université enquêtés en 2012 sont boursiers. 66% des décohabitants perçoivent l'APL, d'un montant moyen mensuel de 175 €. Au total 67% touchent au moins une aide de la collectivité (Fonds national d'aide d'urgence-FNAU pour 1%¹, allocation de préparation à un concours, allocation de formation, allocation familiale, APL...). Deux étudiants sur trois reçoivent de l'argent de leurs parents (61% pour les cohabitants et 71% pour les décohabitants), en moyenne de 230€ par mois. Le revenu global moyen est de 450€ par mois, mais il varie fortement selon le mode d'habitation (chez les parents ou non) et l'âge (il croît avec le nombre d'années d'étude, l'aide parentale diminuant).

¹ en forte baisse par rapport à 2011, il était de 6%



Résumé des trois types de revenus évoqués

Note de lecture : 67% des étudiants reçoivent des aides de la collectivité. Pour ces étudiants, le montant de ces aides s'élève à 325€ par mois en moyenne.

Source : Conditions de vie 2012, OVEFIP de l'Université de Rouen

Enfin, l'enquête de l'OVEFIP de l'Université de Rouen a tenté de mesurer le niveau de précarité (problèmes financiers et isolement) des étudiants : 17% sont en situation de précarité faible ou moyenne et 7% de forte précarité. Ce % concerne des étudiants un peu plus âgés (13% des plus de 23 ans), des étudiants de nationalité étrangère (25%) et des étudiants dont le père touche 1000 euros ou moins de revenu par mois (17%).

1.2.2 De grandes disparités dans les ressources des étudiants

Dans sa revue « jeunesse Etudes et synthèses » l'INJEP fait référence à l'enquête de l'ONVE de 2010. D'après cette enquête, le revenu mensuel moyen des étudiants s'élève à 850 euros avec de fortes variations d'un étudiant à l'autre. En effet, le revenu progresse avec l'âge (il passe de 550€ à 18 ans à 1380€ après 26 ans). De forts écarts existent selon que les étudiants vivent chez leurs parents ou non, qu'ils travaillent ou non, qu'ils sont ou non titulaires d'une bourse...

- Le logement, une variable essentielle dans la disparité des ressources (enquête ONVE 2010)

« De toutes les variables, le logement apparaît comme la plus corrélée au niveau de revenu de l'étudiant. La probabilité d'avoir un revenu élevé est fortement associée à l'occupation d'un logement individuel, tandis que la probabilité d'avoir un revenu faible est très liée au fait de vivre chez ses parents. Le départ de chez les parents dépend donc étroitement du fait de disposer de ressources qui permettent de couvrir les frais engagés, notamment par le paiement d'un loyer. »

Un tiers des étudiants vit chez ses parents (33%), un peu plus de la moitié occupe un logement indépendant (54%) et un sur dix (13%) vit dans une résidence collective. La situation résidentielle diffère selon leur âge, leur situation conjugale et professionnelle, celle de leurs parents, le lieu de leurs études.

L'âge de la décohabitation a peu varié depuis des décennies, il se situe toujours autour de 21 ans. Ce qui a changé se sont les conditions de départ (avant mise en couple pour les femmes, service militaire pour les hommes). Mais cette stabilité de l'âge de décohabitation traduit une réalité différente : une transition très progressive vers l'indépendance avec une période de semi dépendance qui se traduit par une aide financière parentale prolongée (paiement du logement...)

- L'activité rémunérée, autre variable dans la disparité des ressources

Les étudiants aux faibles ressources sont également caractérisés par le fait de ne pas travailler durant l'année et de ne pas être titulaires de bourse d'études. Ce sont les étudiants les plus jeunes. À l'inverse, les étudiants les plus aisés travaillent durant l'année universitaire et sont plus âgés. L'effet de cycle de vie est déterminant dans la variation du revenu étudiant. Il est surtout lié à la place grandissante que prennent les revenus du travail dans le budget étudiant à partir de 23 ans.

- Des difficultés accrues pour les étudiants d'origine moyenne, qui augmentent avec l'âge

« Les étudiants d'origine « moyenne » ont une probabilité plus élevée d'appartenir à la catégorie des étudiants les moins aisés. Chez les étudiants originaires de familles pauvres, les bourses compensent en partie le déficit de l'aide parentale, si bien que leur revenu moyen est très proche de celui de l'ensemble des étudiants. Même si l'écart n'est pas très élevé, les étudiants les moins bien lotis sont ceux d'origine populaire ou moyenne. »

Parmi les étudiants interrogés, un tiers a indiqué un niveau de dépenses dépassant les ressources. Cela s'explique par un niveau de dépenses plus élevé mais surtout par un niveau de ressources plus faible que les étudiants qui ont un budget en équilibre ou excédentaire. « Les étudiants rencontrant le plus de difficultés budgétaires sont les étrangers, les non-boursiers et les moins engagés dans le travail. Cette faiblesse des revenus, due notamment à l'absence de ressources tirées du travail, est plus grave chez les étudiants âgés, particulièrement touchés par des problèmes de déficit budgétaire qui concernent 43 % d'entre eux. À cette période de la vie, le montant des aides parentales décline. Si elles ne sont pas compensées par d'autres types de ressources, la probabilité est forte de rencontrer des difficultés pour équilibrer son budget. Un tiers des étudiants âgés ne travaille pas durant l'année et, parmi ces derniers, 57 % sont en situation de déficit budgétaire. »

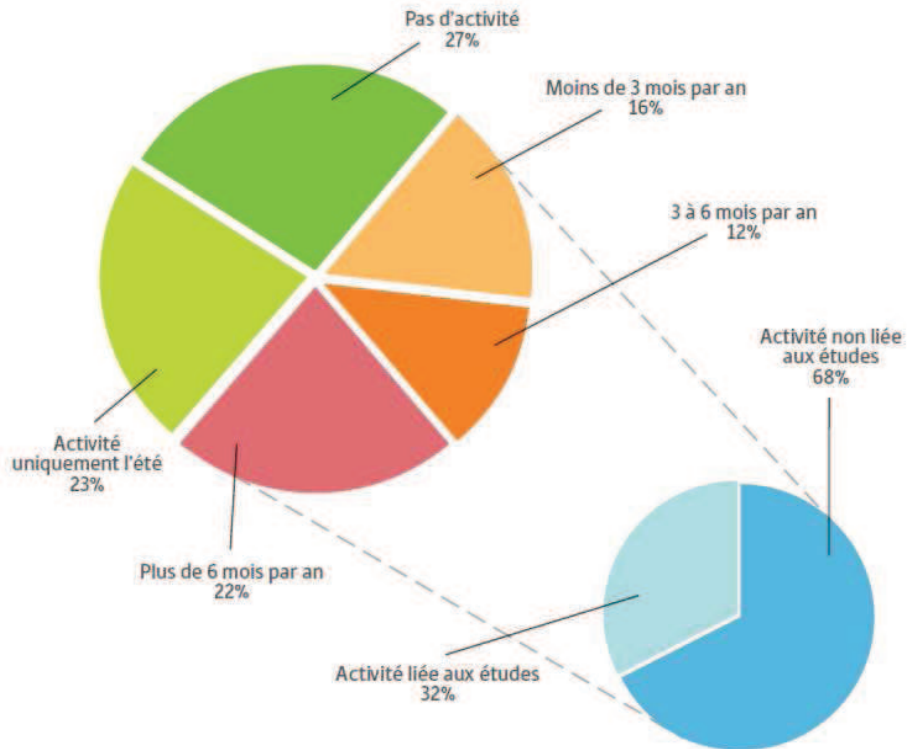
- L'activité rémunérée des étudiants

D'après l'ONVE, huit étudiants sur dix déclarent exercer une activité professionnelle au cours de l'année universitaire, plus de 42% doivent travailler régulièrement. Parmi ceux qui exercent une activité rémunérée pendant l'année universitaire, 68%

ont un emploi parallèle aux études; les autres ont une activité au moins en partie liée à leurs études (stage, vacation dans un laboratoire, internat hospitalier, etc.).

23% déclarent concilier difficilement études et travail, et ce d'autant plus que l'activité est exercée durablement au cours de l'année universitaire.

Degré d'activité rémunérée



Le sénat, dans son rapport d'information sur les jeunes, identifie 3 types d'activités :

- les activités intégrées aux études (internes dans hôpitaux, allocataires d'enseignement et de recherche...)
- les petits boulots chez particuliers (baby-sitting, cours particuliers...)
- les emplois qui sont le plus en concurrence avec les études (employés, surveillants...)

Or, des études ont montré que l'impact d'une activité rémunérée de plus de 14 heures hebdo sans lien avec études (et aux horaires souvent inadaptés) a un effet néfaste sur la réussite universitaire. L'ONVE, dans son enquête 2010 sur les conditions de vie montre « qu'une activité liée aux études augmente la probabilité de réussite qu'elle soit à temps complet ou à temps partiel. En revanche, une activité non liée aux études à temps plein a un effet fortement négatif alors qu'une activité à temps partiel n'a pas d'effet significatif » (p214).

Ainsi, environ 13% des étudiants exercent une activité régulière en concurrence avec les études, c'est à dire non intégrée à leur cursus, au moins à mi-temps et au moins 6 mois par an (cette proportion croit avec âge, elle atteint 25% à 25 ans). Dans ce cas, les probabilités de réussites aux examens diminuent de 29%.

A l'Université de Rouen, un quart des étudiants a exercé une activité rémunérée durant l'été précédent l'enquête, et 36% au cours de l'année universitaire. 23% des étudiants qui travaillent estiment difficile de concilier activité rémunérée et études, la même proportion estime que son activité est incompatible avec l'organisation des examens universitaires.

Cependant l'activité rémunérée constitue pour les étudiants une ressource marginale et l'aide publique s'adressant essentiellement aux plus défavorisés, les études demeurent fortement conditionnées par la possibilité ou non de compter sur la solidarité familiale.

2 Les formes d'intervention publique en direction des jeunes

La familiarisation des politiques publiques privilégie le versement des prestations aux parents et considère le jeune adulte comme un ayant droit, à la charge de ces derniers. Cependant, les jeunes sont éligibles à certain nombre d'aides directes et peuvent bénéficier de dispositifs d'accompagnement spécifiques en particulier dans le cadre de leur insertion sociale et professionnelle.

La prise en charge familiale des études et de la période d'intégration professionnelle des jeunes est consacrée par la limite d'âge au revenu minimum fixée à 25 ans. Les jeunes se heurtent à la déconnexion entre l'accès à la citoyenneté politique (18 ans) et l'accès aux droits sociaux et à des ressources financières stables et pérennes (25 ans) conditionnées par l'entrée sur le marché du travail.

2.1 Les aides indirectes liées à la politique familiale (jeunes comme ayant droits)

Plusieurs formes d'intervention auprès des jeunes adultes donnent la priorité à l'inscription filiale du jeune adulte sur son statut individuel. Dès lors qu'il est rattaché au foyer fiscal de ses parents, celui-ci bénéficie du versement des allocations familiales jusqu'à ses 20 ans et au complément familial jusqu'à ses 21 ans. Il bénéficie également d'allègements fiscaux en cas d'enfant à charge si celui-ci ne déclare pas un certain montant de revenus, jusqu'à ses 21 ans ou 25 ans en cas de poursuite d'études.

Enfin, le jeune adulte de moins de 20 ans est ayant droit de ses parents et bénéficie donc de l'affiliation gratuite à la sécurité sociale.

Par ailleurs, les bourses versées directement aux étudiants sont établies sur la base de critères sociaux prenant majoritairement en compte les revenus des parents.

Enfin, le code civil définit la fin de l'obligation alimentaire des parents envers les enfants à l'occupation d'un emploi stable¹, ce qui consacre la prise en charge familiale du coût des études et de l'insertion professionnelle des jeunes.

¹ article 203 selon lequel les parents ont obligation de nourrir, entretenir et élever leurs enfants

2.2 Les aides directes (jeunes comme bénéficiaires)

Quelques aides directes et universelles viennent cependant contrebalancer cette politique.

En premier lieu et de manière non négligeable, le financement par l'état des dépenses d'éducation laisse à la charge des familles une des parts les plus faibles d'Europe (11,4%), cette politique se traduisant notamment par des droits d'inscription dans l'enseignement supérieur souvent peu élevés par comparaison au sein de l'Union européenne.

2.2.1 Les aides au logement

- Les allocations logement

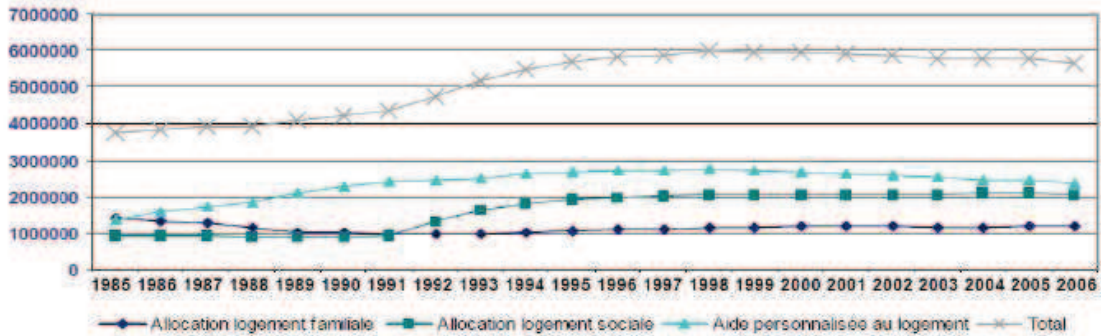
L'aide personnalisée au logement (APL) est attribuée aux familles ou personnes seules, aux locataires ou personnes accédantes à la propriété, sans condition d'âge mais sous conditions de ressources. C'est une ressource importante pour les jeunes vivant dans un logement autonome qui permet de légitimer une indépendance partielle des jeunes à travers la décohabitation.

L'allocation de logement familiale (ALF) est versée aux personnes ayant au moins un enfant ou une personne à charge, ou aux couples mariés depuis moins de 5 ans.

L'allocation de logement à caractère social (ALS) est accordée aux personnes ne bénéficiant ni de l'ALF ni de l'APL sous réserve qu'elles paient un minimum de loyer compte tenu de leurs ressources et que le logement réponde aux normes de confort et de superficie.

Dans son rapport, « *les jeunes d'aujourd'hui, quelle société de demain ?* », le CREDOC souligne que les jeunes sont les premiers bénéficiaires des aides au logement (« *42% des jeunes ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 30 ans percevaient une aide au logement en 2006, et 62% des moins de 25 ans, contre 16% des autres ménages* »). Malgré cela, le taux d'effort des jeunes ne cesse d'augmenter et les modifications des règles d'abattement ou de neutralisation des ressources entraînent une baisse du nombre des bénéficiaires et une diminution globale des aides au logement dans la dépense publique.

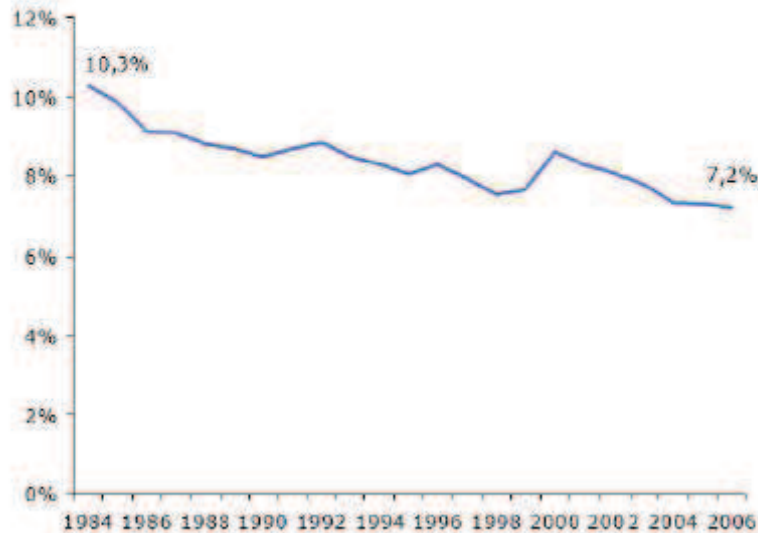
Evolution du nombre de bénéficiaires d'une aide au logement entre 1985 et 2006



Source : CNAF - FILEAS au 31 décembre 2006.

Evolution des aides au logement

Part des aides au logement dans la dépense nationale en logement (en %)



Source : CREDOC, à partir des données du compte du Logement (SOeS)

- Les garanties et systèmes de cautionnement

La garantie des risques locatifs (GRL) est un dispositif qui dispense le locataire de caution, le bailleur souscrivant un contrat avec une compagnie d'assurance afin de se prémunir contre certains risques liés à la location. Il prend en charge les risques d'impayés de loyer, les dégradations locatives et les frais de procédures en cas de défaillance du locataire. Tous les locataires dont le taux d'effort n'excède pas 50% sont éligibles.

Le Loca Pass est un système de cautionnement pour les bailleurs sociaux essentiellement à destination des salariés d'une entreprise du secteur privé non agricole, des travailleurs saisonniers et des jeunes de moins de 30 ans en formation au sein d'une entreprise (contrat d'apprentissage, alternance ou en contrat de professionnalisation) ou en recherche d'emploi, ou en situation d'emploi (hors titulaires de la fonction publique), ou étudiants boursiers d'État. Ce dispositif permet

de bénéficier d'une avance sans intérêt sur le dépôt de garantie (caution) et/ou d'une garantie (caution solidaire). Ce dispositif a récemment disparu dans le parc privé.

La garantie universelle des loyers (GUL) est un nouveau dispositif pour les contrats de location qui seront conclus à partir de janvier 2016. Elle aura pour objectif de couvrir les bailleurs et autres propriétaires contre les risques d'impayés de loyer et de favoriser l'accès au logement et le maintien dans ce dernier en cas d'impayé. Cette garantie est assurée par un établissement public administratif de l'Etat mais n'est pas obligatoire.

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) est une aide financière pour les jeunes de 18 à 25 ans pour soutenir la réalisation d'un projet professionnel ou pour accéder ou garder un logement. Les demandes sont instruites par un référent social, une mission locale, une PAIO. Cette aide se compose de 3 niveaux : une aide d'urgence temporaire (80 euros max ou tickets services), une aide au projet d'insertion d'un montant maximal de 1000 euros, une aide de longue durée avec un accompagnement dans le cadre d'un contrat d'insertion. C'est le Département qui finance ce fonds et en fixe les modalités de fonctionnement et les critères d'attribution.

Le Fonds solidarité logement (FSL) est une aide accordée par le Département pour le maintien dans le logement des personnes faisant face à des difficultés temporaires (paiement des loyers, factures, redevances...).

En outre, la politique de logement social étudiant est relativement conséquente au regard des autres pays européens.

- La Caution Locative Etudiante (CLE)

Il s'agit d'une garantie de l'Etat qui permet aux étudiants (âgés de moins de 28 ans) dépourvus de garants personnels de faciliter leur accès à un logement. La demande de caution locative étudiante s'effectue auprès des CROUS. Ainsi, depuis la rentrée 2014, l'Etat se porte garant pour les étudiants sans garants, quels que soient leurs revenus et leur situation familiale. En contrepartie de l'engagement de caution solidaire, l'étudiant doit s'acquitter d'une cotisation mensuelle équivalente à 1,5 % du montant du loyer.

Cette mesure est financée par un fonds de l'Etat et de la Caisse des dépôts, à hauteur de 600 000 euros, abondé par les régions partenaires à hauteur de 100 000 euros. En Haute-Normandie, fin septembre 2014, 58 dossiers ont été déposés.

2.2.2 Les minima sociaux

- Le Revenu de Solidarité Active (RSA)

Le RSA de droit commun est ouvert à partir de 25 ans mais il est possible de bénéficier du RSA avant cet âge sous certaines conditions d'activités préalables (RSA jeunes) ou en cas de charge familiale.

RSA jeune : pour les jeunes de moins de 25 ans, insérés dans la vie active au moins 2 ans au cours des 3 dernières années. D'après le CESE, dans son rapport sur droits formels/droits réels, « le dispositif avait été budgété pour un public estimé aux alentours de 160 000 jeunes soit un coût de 230 millions, en janvier 2011, mais

seuls 8132 jeunes actifs en ont bénéficié, pour un complément de revenu de l'ordre de 130 euros. Cet écart entre prévisions et réalisations conduit à s'interroger sur l'efficacité des critères retenus pour les conditions d'accès. »

- La Garantie jeune

Ce dispositif concerne les jeunes entre 18 et 25 ans en situation de précarité, sans emploi et sans formation. Institué à titre expérimental jusqu'au 31 décembre 2015, il propose un accompagnement renforcé vers l'emploi, assorti d'une allocation d'un montant équivalent au RSA pendant les périodes sans emploi ni formation. Les territoires retenus pour cette première phase pilote ont été fixés par un arrêté publié au Journal officiel du mercredi 2 octobre 2013. Figuraient parmi ceux-ci le Département de l'Eure (missions locales d'Évreux, Bernay, Val-de-Reuil et Vernon). La Seine-Maritime quant à elle, fait partie des 61 territoires d'expérimentation désignés pour 2015.

2.2.3 L'accès à la CMU et aux complémentaires de santé

Le jeune majeur peut faire une demande pour bénéficier de la CMU ou CMUc s'il prouve son indépendance à l'égard de sa famille en remplissant trois conditions :

- Vivre en résidence autonome
- Faire une déclaration fiscale autonome et la reconduire l'année suivante
- Ne pas percevoir de pension alimentaire de ses parents fiscalement déductibles.

La CMUc prend en charge le ticket modérateur en soins de ville ou à l'hôpital, le forfait hospitalier, et dans certaines limites fixées par la réglementation, les dépassements tarifaires pour prothèses ou appareillages.

Le jeune peut également demander à bénéficier de l'aide à la complémentaire santé (ACS), l'obtention étant conditionnée à la production de documents afférents sur les 12 derniers mois. Cette aide s'adresse aux personnes dont les revenus se situent entre le plafond de la CMU complémentaire et ce même plafond majoré de 26% et varie en fonction de l'âge des personnes du foyer couvertes par le contrat.

2.2.4 Les aides aux étudiants

- Les bourses de l'enseignement supérieur sur critères sociaux et le FNAU

Elles sont accordées aux étudiants de moins de 28 ans selon plusieurs critères (les revenus perçus par la famille deux années plus tôt, le nombre d'enfants à charge fiscale de la famille, l'éloignement du lieu d'études) et sont désormais versées sur 10 mois.

En 2011 la France comptait 592 411 boursiers et la Haute-Normandie 16577 (soit 27,2% des effectifs étudiants d'après les sources utilisées dans le SRESRI).

L'aide au mérite est un complément à la bourse pour les étudiants bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux. Elle concerne les bacheliers ayant obtenu la mention très bien et poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur (attribution pour trois ans) ainsi que les meilleurs étudiants en licence poursuivant en master. Le montant est fixé à 1800 euros pour l'année 2013-14.

Cependant l'aide au mérite devait être supprimée à la rentrée 2014 pour les nouveaux étudiants qui s'inscrivaient dans l'enseignement supérieur. Elle a finalement été prolongée d'un an.

Montant des aides 2011-12

Taux annuel	Montant de la bourse
Échelon 0	0 €
Échelon 1	1 606 €
Échelon 2	2 419 €
Échelon 3	3 100 €
Échelon 4	3 779 €
Échelon 5	4 339 €
Échelon 6	4 600 €

Échelon 0 : exonération du paiement des droits universitaires dans les établissements publics et du paiement de la cotisation à la sécurité sociale étudiante.

Source : rapport du CESE (droits réels/droits formels)

27% des étudiants bénéficient du système de bourse. Les autres peuvent bénéficier des aides d'urgence du CROUS (Fonds national d'aide d'urgence, FNAU). Ces aides destinées aux étudiants non boursiers permettent d'apporter un soutien financier rapide, personnalisé et ponctuel aux étudiants rencontrant de graves difficultés et à ceux qui doivent faire face à des difficultés pérennes (rupture familiale...). Elles ont connu une forte baisse en 2011 (-9,5 millions d'euros) sur un budget de 50 millions en raison de la fin du plan de relance 2009-10.

Cependant, les bourses de l'enseignement supérieur, si elles permettent d'accéder à un logement du CROUS ne suffisent pas à subvenir aux besoins alimentaires sans l'aide d'un emploi et/ou une aide parentale.

Le dispositif Lumières des cités (pilote par le CRIJ, la Région, le Rectorat, la DRJSCS, des partenaires privés et Neoma) soutient des jeunes bacheliers haut-normands méritants issus de milieux défavorisés dans leur poursuite d'études supérieures. La Région participe à hauteur de 40% de la bourse versée aux lauréats.

- L'aide à la mobilité internationale du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

L'aide à la mobilité internationale est versée aux étudiants qui souhaitent suivre une formation à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges ou effectuer un stage à l'étranger dans le cadre de leur cursus. Les bénéficiaires sont sélectionnés par l'établissement d'enseignement supérieur dont ils dépendent. Le nombre de bénéficiaires est limité et les mensualités 2013-14 s'élèvent à 400 euros.

2.3 Les dispositifs d'accompagnement à l'insertion professionnelle spécifiques aux jeunes

De nombreux dispositifs spécifiques existent, pour la plupart destinés à accompagner les jeunes peu ou pas qualifiés vers l'emploi et la formation, entre 16 et 25 ans.

- Le Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)

Pour les jeunes de 16 à 26 ans dont le niveau de formation est inférieur ou équivalent à un diplôme de fin de second cycle et particulièrement aux jeunes sans qualification. Il a pour objectif d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable. Il est conclu avec les missions locales ou les PAIO, d'une durée d'un an renouvelable, et s'accompagne de l'attribution d'un référent. Les jeunes de plus de 18 ans peuvent bénéficier d'une allocation sur la période concernée dès lors qu'ils ne perçoivent ni rémunération au titre d'un emploi ni indemnisation pour un stage ni une autre allocation.

169 258 jeunes ont été concernés en 2012. Le flux d'entrée en 2013 est de 171 540 jeunes en France et de 6 596 en Haute-Normandie, soit 3,8% (DARES – Tableau de bord mensuel CIVIS – Données à fin décembre 2013)

- Le Fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes (FIPJ)

Pour les jeunes de 16 à 25 ans qui ont signé un CIVIS, il finance des actions complémentaires à l'accompagnement des jeunes en CIVIS : aide d'urgence et à la mobilité pour les jeunes mineurs en difficulté non couverts par l'allocation CIVIS ou le FAJ, aide à l'hébergement.

- Le FAJ (cité précédemment)
- Le Contrat de génération

Le contrat de génération est un dispositif d'aide à l'emploi visant à créer des binômes jeune-senior pour encourager l'embauche des jeunes et garantir le maintien dans l'emploi des seniors, tout en assurant la transmission des compétences. Ce dispositif prévoit une aide financière pour toute embauche effectuée par une PME sous certaines conditions. L'aide est majorée si l'entreprise embauche simultanément un jeune et un senior.

- Les emplois d'avenir¹

Ils ont été mis en place pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes et leur permettre d'accéder à un niveau de qualification supérieur dans des activités présentant un fort potentiel de créations d'emplois. Ce type de contrat d'une durée de trois ans (minimum un an) s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans (ou jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés), sans qualification, peu ou pas qualifiés et en recherche d'emploi depuis au moins 6 mois sur les 12 derniers mois. A titre exceptionnel, les jeunes résidant dans une zone urbaine sensible, une zone de revitalisation rurale ou dans les départements d'outre-mer peuvent également accéder à un emploi d'avenir jusqu'au niveau bac+3, s'ils sont à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an.

¹ Sources DARES <http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2014-081.pdf>

ARML: <http://www.missionslocales-hautenormandie.com/upload/articles/doc/doc6pages.EA.juin.2014.pdf>

L'Etat finance 75 % du salaire brut du jeune à hauteur du SMIC pour les employeurs du secteur non marchand (35% pour le secteur marchand). Un tuteur est désigné par l'employeur, l'entreprise s'engage à proposer une formation au jeune salarié et les Missions Locales et les Cap emploi sont chargés d'accompagner jeunes et employeurs pendant toute la durée du contrat emploi d'avenir.

Entre novembre 2012 et fin septembre 2014, 141 000 jeunes ont été recrutés et 14 000 ont vu leur contrat d'un an renouvelé, portant à 155 000 le nombre total d'entrées en emploi d'avenir. L'objectif initial de 150 000 emplois d'avenir créés avant la fin 2014 a donc été atteint.

Au 30 juin 2014, 4277 jeunes sont entrés en emplois d'avenir en Haute-Normandie depuis le début du déploiement de la mesure.

Si de nombreux dispositifs existent en matière de formation et d'insertion, pour les individus dépourvus de filets de sécurité familiaux, le risque est fort d'être confronté « *aux interstices de pauvreté laissés actuellement vacants au sein des trajectoires par des seuils d'âge ou de statuts segmentés* »¹.

La façon dont les politiques publiques interviennent auprès des jeunes adultes, en lien avec d'autres facteurs tels que la culture familiale ou la conjoncture économique, marquent profondément les parcours d'autonomie des jeunes.

3 Regard comparé sur les modes d'intervention étatique européens en direction des jeunes²

Cécile Van de Velde s'est attachée à mesurer le degré auquel l'intervention étatique, en relation avec les systèmes éducatifs et les cultures familiales, structure les modes d'entrées dans la vie adulte. Ainsi, le Danemark, le Royaume Uni, l'Espagne et la France constituent quatre « *modes de « défamiliarisation* », des jeunes adultes, qui conjuguent, de manière différenciée, solidarités familiales, aides publiques et recours au marché du travail dans la régulation de cette phase d'indépendance.

« La prise d'indépendance résidentielle, le premier emploi, la mise en couple surviennent à des âges différents selon les pays [précoce dans le Nord, plus tardive dans le Sud]. Ces variations suggèrent à quel point la jeunesse est également une construction sociale et culturelle répondant à des normes et des agencements sociétaux spécifiques, qui définissent par exemple le moment à partir duquel il est normal –ou possible– pour un jeune individu d'acquérir son indépendance résidentielle ou financière. »

Le Danemark octroie une bourse à tous les étudiants sans prise en compte du revenu parental permettant « *une forte défamiliarisation fondée sur l'universalité et la directivité³* ». Le royaume Uni, par un système de prêts universels, « *adopte une politique plus conforme à une logique libérale et consacre un principe de responsabilité individuelle du jeune adulte dans le financement de son indépendance au cours de ses études* ». Ces deux pays, en ouvrant l'accès au revenu minimum dès 18 ans, « *consacrent la légitimité d'une indépendance au moins partielle dès l'âge de*

¹ Cécile Van de Velde, *Devenir adulte sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, p224

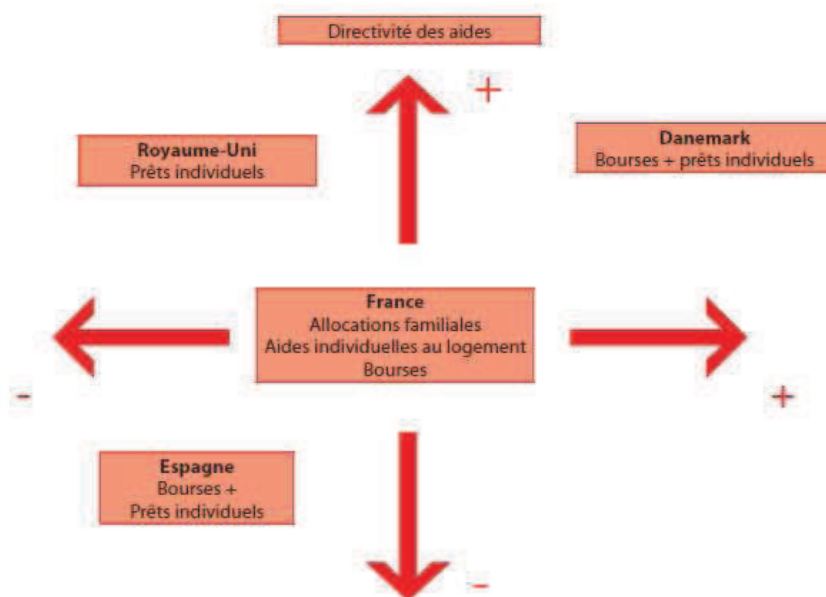
² Cécile Van de Velde, *Devenir adulte, sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Cf annexe 1

³ Directivité : qualifie les aides perçues directement par les jeunes

la majorité sociale », contre 25 ans en France et en Espagne. Cette dernière, par l'absence d'aides en faveur de l'indépendance, laisse reposer sur la famille la prise en charge du jeune adulte durant ses études. Enfin, la France « *privilegie la prise en charge familiale des jeunes adultes jusqu'à l'âge de 20 ans en versant des allocations aux parents, puis accentue la directivité de ses aides envers les étudiants sans pour autant que leur montant n'assure un niveau élevé de défamiliarisation.* »¹

En outre, Cécile Van de Velde explique que les pays nordiques, en particulier le Danemark, favorisent les trajectoires d'études longues et entrecoupées de phases d'expériences professionnelles, alors qu'au Royaume Uni prévaut un modèle d'études initiales courtes et cumulées à l'emploi. Le modèle français d'insertion se caractérise, quant à lui, « *par des trajectoires d'études précoces et compactes, peu cumulées à l'activité salariée, prolongées par une phase probable de chômage et un accès tardif à l'emploi* ».

Comparaison européenne des modes d'intervention étatique en direction des jeunes



Source : Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe, p158²

Cependant, outre les modes d'intervention étatique, bien d'autres variables influent sur les parcours d'autonomie des jeunes, notamment l'héritage culturel, religieux et le poids des traditions familiales. « *L'accès à l'indépendance individuelle est non seulement une affaire de ressources – étatiques et salariées- mais également de normes culturelles. [...] On peut ainsi penser qu'une potentielle harmonisation des politiques étudiantes au niveau européen, voire des conditions d'accès à l'emploi au cours et à l'issue de la formation, ne conduirait pas systématiquement à une convergence dans la survenue de la décohabitation en Europe occidentale, du moins à court terme.* »

¹ Cécile Van de Velde, « *L'autonomie des jeunes adultes, une affaire d'Etat ? Des politiques publiques aux cultures familiales en Europe*, CNAF revue informations sociales, janvier 2008, n°145, pp 112-121

² Extrait du rapport du CESE, « *Droit formels/droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes* », juin 2012

4 Le renoncement aux droits sociaux, une problématique qui touche particulièrement les jeunes

Le CESE s'est penché sur le non recours des jeunes aux droits sociaux et a publié en juin 2012 un avis intitulé « *Droits formels/droits réel : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes* ». D'après ce dernier, la difficulté d'accès aux droits sociaux constitue un facteur indéniable de non recours aux droits et de rupture des parcours pour les jeunes en particulier.

Ainsi, il dénonce la complexité et le manque de lisibilité des différents dispositifs d'accompagnement des jeunes, notamment les moins qualifiés, dans l'emploi et la formation, essentiellement dues à l'empilement de ces derniers. Ceux-ci ont connu des ajustements successifs depuis les années 80 et il est devenu bien difficile de se repérer dans cet ensemble de mesures, destinées à répondre à des besoins spécifiques mais ne permettant pas « *de proposer un ensemble cohérent articulant accompagnement et insertion professionnelle* ».

A cela s'ajoute un certain nombre de facteurs d'aggravation pour les jeunes :

- l'accès aux droits sociaux est conditionné par un statut, or bien souvent les jeunes relèvent de multiples statuts et expriment le sentiment de ne jamais répondre à la totalité des critères ;

- l'articulation des dispositifs nationaux et locaux varient selon les territoires. Dans divers domaines les collectivités locales ont mis en place des dispositifs dans le but de pallier la carence de moyens des dispositifs nationaux. Les moyens et conditions d'attribution varient d'un territoire à l'autre (ex du FAJ) et l'articulation avec les dispositifs nationaux n'est pas toujours évidente : « *ces dispositifs entrent parfois en concurrence entre eux, faute de coordination, et entraînent une inégalité de traitement pour les jeunes en fonction de leur territoire de résidence.* »

- « *la variation du critère d'âge témoigne d'une synchronisation imparfaite des politiques sociales* ». En effet, le seuil d'âge qui ouvre droit aux prestations sociales est variable : 25 ans pour le RSA (hors conditions restrictives), moins de 20 ou 21 ans pour les allocations familiales, 21 ans pour les aides au logement... Ce « *maquis des normes d'âge* »¹ est source de non recours et constitue un facteur d'exclusion de plus en plus vécu comme discriminatoire.

Les structures d'information et d'accompagnement (types missions locales, PAIO, CRIJ, BIJ et PIJ, PAEJ ...) des jeunes ne sont pas toujours connues et la généralisation des services en ligne ne peut résoudre seule la question de l'éloignement géographique couplée à celle de la nécessité d'un accompagnement dans les démarches. En outre, les contraintes budgétaires pesant sur ces structures entrent en contradiction avec une communication plus large et une hausse constatée des premiers accueils dans les missions locales et PAIO.

¹ Fiche repère sur « *l'accès des jeunes aux droits sociaux* », INJEP

Les principales causes de non recours listées par le CESE sont les suivantes :

- le droit existe mais faute d'information suffisante et/ou d'un accompagnement adéquat, le jeune n'en fait pas la demande ;
- la procédure est longue et complexe et le jeune ne bénéficie pas d'un accès à ses droits durant la période d'instruction. Il peut d'ailleurs parfois craindre d'être stigmatisé en l'engageant ;
- le « coût » et l'incertitude qui pèsent sur la démarche sont mis en regard du faible bénéfice escompté ;
- l'offre existe mais n'est pas ouverte aux jeunes ;
- l'offre n'est pas adaptée à leurs besoins ;
- les dispositifs sont nombreux mais méconnus et illisibles pour les jeunes, voire mal maîtrisés par les structures d'accompagnement ;
- les jeunes sont confrontés à des inégalités d'accès à certains droits sociaux, du fait des disparités dans les conditions de mobilisation de ces droits selon les territoires.

Extrait du rapport du CESE : droits formels/droits réels : améliorer l'accès aux droits sociaux des jeunes

5 L'information des jeunes, ou comment s'y retrouver?

Il existe de multiples « guichets » offrant de l'information aux jeunes, qu'il s'agisse de structures d'accueil généralistes (lieux de renseignement divers : le Centre Régional d'Information des Jeunes et ses déclinaisons territoriales Bureaux Information Jeunesse et Point Information Jeunesse, les missions locales, et les Permanences d'accueil, d'Information et d'Orientation¹, les services jeunesse des collectivités, les réseaux associatifs divers notamment de l'éducation populaire)... ou davantage thématiques (orientation, logement, santé ...). Le maillage territorial de ces structures permet de couvrir en grande partie le territoire malgré la persistance de quelques zones blanches.

Grâce à internet, les moyens d'accès à l'information se sont multipliés (de nombreux portails existent, nationaux ou locaux, généralistes ou thématiques)² donnant ainsi aux jeunes l'impression d'être face à une offre à la fois foisonnante et finalement peu lisible. Noyé sous la masse de sources possibles, la recherche d'informations précises suppose une certaine maîtrise des outils de recherche (où chercher ? par quel moyen ?). Or, les professionnels de l'information et les acteurs associatifs de l'éducation populaire constatent souvent que les jeunes ont des usages répétitifs et

¹ En 2012, 34 923 jeunes ont été reçus par les 13 Missions Locales et PAIO de Haute-Normandie. Parmi eux, nombre de jeunes en premier accueil : 14626 ; taux de recours à une mission locale pour 100 jeunes de 16-25 ans: 5,9% (idem pour la France métropolitaine) (Source DARES - <http://travail-emploi.gouv.fr/etudes-recherches-statistiques-de-76/statistiques-78/politique-de-l-emploi-et-formation-84/politiques-d-emploi-et-438/le-civis-et-l-accompagnement-des-3127.html>)

² On peut citer par exemple : le portail national du Ministère de la jeunesse : www.jeunes.gouv.fr; celui du Conseil Général de l'Eure : start.eure.fr ; le portail jeune santé : <http://portail-sante-jeunes.fr/>; ou encore <http://www.filsantejeunes.com> ...

parfois limités d'internet¹, d'où le rôle essentiel de ces derniers dans l'accompagnement des usages du numérique et l'éducation à l'information.

D'après l'INJEP, les études réalisées sur ce sujet montrent que les premiers besoins d'information concernent l'insertion professionnelle et les formations. L'âge, le contexte familial, l'environnement social, le parcours scolaire jouent un rôle dans l'accès à l'information et son appropriation. Les relations de proximité et l'estime de soi ont également une influence sur les pratiques des jeunes.

Lors des rencontres organisées par le CESER auprès des jeunes dans les territoires, ces derniers ont souligné la complexité des démarches administratives, les horaires des administrations incompatibles avec leurs situations de formation ou d'emploi ainsi que les limites de l'outil internet pour les démarches en ligne. Cela montre bien la nécessité de maintenir un accompagnement à la recherche de l'information et de l'adapter davantage aux besoins des jeunes. Ainsi, plusieurs éléments concernant l'accompagnement des jeunes dans la recherche d'information, cités par l'INJEP, mérites d'être soulignés :

- L'importance du rôle des pairs dans l'accès à l'information mais la nécessité d'un référent extérieur pour aider à hiérarchiser et trier les informations
- l'accompagnement doit être participatif
- le respect est une valeur primordiale pour les jeunes en tant qu'usagers des services sociaux
- l'accessibilité des structures doit être renforcée ainsi que leur caractère généraliste et neutre (elles ne doivent pas être perçues comme ciblant un public en difficulté, afin d'éviter le sentiment de stigmatisation).

Afin d'améliorer l'information des jeunes sur leurs droits et de concentrer davantage cette information, le CRIJ de Haute-Normandie rédige actuellement un guide sur « l'accès aux droits des jeunes ». Il informera sur l'ensemble des dispositifs existants concernant la vie quotidienne (logement, étude, emploi, job, stage, insertion professionnelle, santé, justice, transport, mobilité, harcèlement, discrimination, violence).²

¹ Cette affirmation a pu être confirmée lors des rencontres de jeunes dans les territoires (ces derniers témoignant davantage d'un usage de « loisirs ») ainsi que par l'audition du directeur du CRAJEP de Haute-Normandie.

² Ce guide est co-construit avec l'ADIL 76 et 27, la CPAM, le CDAD 27, le CIDFF76, le Rectorat de l'académie de Rouen, la DRDJSCS, la DDCS76, la DDCS27, la SMENO, la LMDE, l'URSAFF, l'ARML Haute-Normandie, le CIO de Louviers.

Sources documentaires

- CESE, « *Droits formels/droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes* », juin 2012
- Cécile Van de Velde : « *Devenir adulte, sociologie comparée de la jeunesse en Europe* », 2008
- Rapport d'information du sénat sur « *la politique en faveur des jeunes* », 2008-2009
- ONPES, « *Les effets d'une crise économique de longue durée* », Rapport 2013/2014
- ONVE, « *Les mondes étudiants, enquête Conditions de vie 2010* », 2011 et, « *La vie étudiante* », Repères, Edition 2011.
- OVEFIP de Rouen, « *Conditions de vie 2012, la précarité étudiante* », décembre 2012
- INJEP, « *Revenus étudiants : de fortes disparités liées à la diversité des parcours* », Jeunesses, Etudes et synthèses, n°11, nov. 2012 (fiches repères)
- DREES, « *Quand les jeunes n'habitent pas chez leurs parents : revenus et niveau de vie* », Etudes et résultats, n°867, février 2014,
- DREES, « *Ressources et parcours vers l'indépendance des jeunes adultes en France* » Dossier Solidarité et santé, N°51, février 2014
- Cécile Van de Velde, « *L'autonomie des jeunes adultes, une affaire d'Etat ? Des politiques publiques aux cultures familiales en Europe* », CNAF revue Informations sociales n°145, janvier 2008,
- Coordination Camille Peugny et Cécile Van de Velde, « *Repenser les inégalités entre générations* », Revue française de sociologie n°54-4, octobre/ décembre 2013
- Résultats de l'enquête Génération quoi, France Télévision, 2014

ANNEXES

**- 4 formes européennes d'expérience du devenir adulte
(d'après Cécile Van de Velde)**

**- Bilan des aides attribuées aux jeunes en France, extrait
CESE, droits formels/droits réels**

Les 4 formes européennes d'expérience du devenir adulte¹

Dans son ouvrage, *Devenir adulte, sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Cécile Van de Velde définit 4 formes européennes d'expérience du devenir adulte :

- **Le modèle danois et nordique : se trouver**

La jeunesse est envisagée comme un temps long d'exploration, inscrit prioritairement dans une logique de développement personnel. « *Les trajectoires s'amorcent dans une prise d'indépendance précoce (fin adolescence) et se prolongent par des itinéraires sinueux et discontinus, marqués par une alternance potentielle entre différents statuts familiaux (union libre, vie solitaire), différents statuts sociaux (études, expériences professionnelles).*

Provoquée, voire cultivée, cette mobilité est jugée nécessaire à la construction de soi et à la définition progressive d'une identité sociale. Le rapport au temps caractérisé par la non urgence et l'expérimentation. »

- **Le modèle britannique : s'assumer**

Il s'inscrit dans une logique d'émancipation individuelle au sein de trajectoires courtes, prioritairement tournées vers l'emploi. La jeunesse envisagée « *comme une brève transition, où l'indépendance résidentielle précoce, se prolonge par des études courtes, et largement autofinancées, clôturées par l'accession rapide à l'emploi et aux statuts conjugaux et parentaux.* »

« Le jeune adulte est invité à faire les preuves de ses capacités individuelles d'indépendance et à rompre par ses propres moyens les liens matériels qui le relie à autrui, que ce soit la famille ou l'Etat. »

- **Le modèle français : se placer**

Il s'inscrit dans une logique d'intégration sociale au sein de trajectoires dominées par l'enjeu des études et du premier emploi. « *Le temps de la jeunesse, associé à celui des études, y est pensé comme un investissement à vie, déterminant le statut social de l'individu, et donc légitimant le passage par la formation et la recherche du diplôme, tout comme la phase de dépendance familiale qu'ils induisent.* »

Celle-ci se caractérise par « *des itinéraires étudiants courts mais linéaires au terme desquels s'impose la nécessité souvent contrariée d'une prompt installation matrimoniale et professionnelle.* »

« Le rapport au temps s'inscrit dans une logique d'urgence où les choix apparaissent définitifs et irréversibles et l'avenir figé au sein du couloir professionnel emprunté. Cette période est également marquée par « la forte pression à s'intégrer socialement, [...] l'accès à un statut social stable constitue l'un des principaux seuils symboliques d'entrée dans la vie adulte. »

¹ Cécile Van de Velde, *Devenir adulte sociologie comparée de la jeunesse en Europe* pp 14-17

Les jeunes français se retrouvent souvent « *tirillés entre une aspiration au développement personnelle et les contraintes d'une structure sociale conditionnant fortement l'emploi potentiel à la formation initiale* ».

Le modèle français est marqué par la centralité des études et par une extrême valorisation du diplôme tout au long de la vie.

- **Le modèle espagnol et méditerranéen : s'installer**

Il s'inscrit dans une logique d'appartenance familiale qui repose sur « *la légitimité d'un maintien à domicile parental tant que ne sont pas scellés les liens du couple induisant la création d'un nouveau foyer. Partir de chez ses parents constitue la dernière étape d'un processus en 3 actes : avoir un emploi stable, se marier, acheter un logement.* »

« *Le départ constitue une rupture symbolique majeure dans les trajectoires et dans les relations intergénérationnelles, en ce qu'il clôture une période d'autonomisation au sein de la famille d'origine et fonde l'entrée dans la vie adulte. Le temps de la jeunesse, s'envisage comme une phase d'attente et de préparation des conditions économiques et familiales nécessaires à cette future installation.* »

Nature de l'aide	Description	Montant budgété	Source
	Aides directes aux jeunes		
Bourses sur critères sociaux	570 000 étudiants boursiers. Bourses attribuées en fonction des ressources et des charges des parents. Répartition des boursiers en 2010-2011 : 119 925 boursiers (20 %) échelon 0 (exonération totale), 102 115 boursiers (17 %) échelon 1 (1 606 €), 54 486 boursiers (9 %) échelon 2 (2 419 €), 54 282 boursiers (9,16 %) échelon 3 (3 100 €), 52 375 boursiers (9 %) échelon 4 (3 779 €), 98 690 boursiers (17 %) échelon 5 (4 339 €), 110 556 boursiers (19 %) échelon 6 (4 600 €).	1 608,91 M€	PLF 2012
Aides au mérite	Contingent de 28 730 compléments de bourse, d'un montant de 1 800 €/an. Le « mérite » est apprécié par l'obtention d'une mention « très bien » au bac (l'aide est alors attribuée pour 3 ans), ou par les résultats obtenus lors de l'obtention de la licence (identifiés par les établissements).	51,72 M€	PLF 2012
Aides d'urgence délivrées par le Fonds National d'aide d'urgence (FNAU)	Ce fonds permet de financer des aides ponctuelles en faveur des étudiants, boursiers ou non, rencontrant momentanément de graves difficultés (aide ponctuelle plafonnée à 1 606 € pour une année universitaire) et des aides annuelles accordées aux étudiants rencontrant des difficultés pérennes ne pouvant pas bénéficier d'une bourse sur critères sociaux (71 % des bénéficiaires de l'aide annuelle se concentrent sur les échelons 5 et 6).	40 M€	PLF 2012
Aides à la mobilité	Complément de bourse d'un montant annuel de 400 € accordée pour une durée de 2 à 9 mois aux étudiants boursiers suivant une formation à l'étranger, identifiés préalablement par les établissements d'enseignement.	25,70 M€	PLF 2012
Bourses du Ministère de la culture	Ouvertes aux 35 000 étudiants des écoles supérieures d'art qui dépendent du ministère de la culture, gérées par le CNOUS depuis 2009.	25 M€	PLF 2012
Bourses du ministère de l'agriculture	Ouvertes aux 14 000 étudiants inscrits en formation initiale dans les établissements d'enseignement supérieur publics et privés sous contrat agricole (ISAB, lycées agricoles, écoles vétérinaires...).	12 M€	
Bourses des étudiants en formation sociale et paramédicale	Ouvertes aux étudiants en IFSI, écoles d'assistante sociale, d'éducateur spécialisé ou études de kinésithérapie relevant du ministère de la santé et gérées par les conseils régionaux depuis 2005.	78 M€	Sénat 2004
Prêt étudiant garanti par l'État	Fonds de garantie abondé annuellement par l'État, dont la gestion est confiée à OSEO, qui prend en charge, dans les conditions définies par une convention, une partie du risque de défaillance encouru par les banques.	5 M€	Sénat 2008

		Autres aides aux jeunes		
Aides au logement 16-25 ans	Directement allocataires Dont étudiants (680 000 bénéficiaires des aides au logement)	2 400 M € 1 850 M €		
Prestations familiales	Prestations familiales pour les parents âgés de 16 à 25 ans	139 M €		
Fonds d'aide aux jeunes	Concerne les jeunes de 18 à 25 ans connaissant des difficultés d'insertion et ayant besoin d'une aide financière (aide d'urgence, aide financière liée à un projet, assorti ou non d'un accompagnement social). Dépense globale estimée.	26 M €		DARES 2011
CIVIS		55 M €		DARES 2011
RSA jeunes	Les jeunes de moins de 25 ans peuvent bénéficier du RSA dès lors qu'ils ont travaillé deux ans dans les trois dernières années.	230 M €		2011
		Aides indirectes aux familles		
		Aides fiscales		
Majoration du quotient familial	Demi-part supplémentaire (ou part entière à partir du 3 ^{ème} enfant) par enfant étudiant majeur rattaché au foyer fiscal de ses parents au titre de l'impôt sur le revenu	1,217 M €		2010 – Insee repères et statistiques
Pensions alimentaires	Déductibilité des pensions alimentaires versées aux enfants majeurs non rattachés au foyer fiscal de leur parent (883 000 jeunes majeurs)	500 M €		Livre vert 2009
Réduction d'impôts pour frais de scolarité dans l'enseignement supérieur	1,377 million d'enfants âgés de 18 à 25 ans sont concernés par cette réduction d'impôt	195 M €		PLF 2012
		Prestations familiales		
Prestation familiale (allocation familiales, complément familial) pour les plus de 18 ans à charge	Un enfant à charge de moins de 21 ans ouvre droit à des prestations familiales qui sont versées directement à ses parents (18-21 ans). Les jeunes adultes qui demeurent à la charge de leurs parents ouvrent droit pour ces derniers au bénéfice d'allocations familiales (versées aux familles d'au moins 2 enfants jusqu'à 20 ans), du complément familial (versé sous conditions de ressources aux familles de 3 enfants et plus jusqu'à 21 ans) et de l'allocation de rentrée scolaire versée sous conditions de ressources jusqu'à 18 ans.	2 000 M €		Livre vert 2009
Droits aux allocations logement	Prise en compte des jeunes à charge dans le calcul des aides au logement touchées par les familles : les 18-25 ans à charge ouvrent droit à des prestations logement supplémentaires	1 300 M €		Livre vert 2009

Chapitre 4

Les parcours de formation des jeunes

Formation, réussite, orientation, insertion...

« La jeunesse de la démocratisation scolaire et de la mondialisation culturelle n'a jamais été autant éduquée et informée »¹.

Tous les jeunes ont un parcours de formation qui va de la petite enfance à un âge plus ou moins avancé, durant lequel ils acquièrent des compétences des capacités personnelles et des qualifications qui leur permettront d'envisager l'entrée dans le monde professionnel.

Cette entrée est le début d'un nouveau parcours qui ne signe pas la fin des acquisitions : tout au contraire notre époque se caractérise par un besoin de plus en plus affirmé d'allers-retours entre emploi et formation auxquels les jeunes doivent être préparés.

Ce que les jeunes en ont dit lors des rencontres sur les territoires :

« Le manque de présence des parents est précurseur de précarité ... »

« Les parents doivent être aidants, mais ils manquent d'information...leur rôle est important mais il peut être bloquant : il faut mettre le curseur au bon endroit ... »

« La Région peut contribuer à accroître la visibilité des offres de formation avec par exemple un forum annuel sur 2 journées de rencontre jeunes / universités ... »

« Les métiers manuels sont dépréciés, il faut revaloriser les filières professionnelles et technologiques ... »

¹ Le Monde - 26 février 2014 « la jeunesse française se sent méprisée et tentée par la révolte »

Les enjeux repérés

Le modèle français fait une place plutôt linéaire à la succession des parcours de formation initiale puis d'accès à l'emploi des jeunes. Il est confronté à ses limites en termes de mobilité sociale des jeunes et ne parvient pas à limiter le poids des origines socioéconomiques des parents ou de l'appartenance à un territoire sur le parcours de formation. Pire, sa contribution à la mobilité sociale s'est amenuisée dans le temps depuis le milieu des années 90.

En Haute-Normandie, la persistance des indicateurs en demi-teinte dans le domaine de l'enseignement et de la formation est marquée malgré les gains enregistrés. La jeunesse haut-normande présente globalement des parcours de formation et d'accès à la qualification moins « ambitieux » qu'ailleurs.

Le temps de l'école pèse lourd dans le destin social de ces jeunes et la région connaît des disparités territoriales assez marquées. Devenir « autonome » c'est pourtant en partie pouvoir s'affranchir de son milieu, accéder à un autre environnement que celui de sa proximité immédiate et pouvoir éviter la reproduction sociale systématique, éviter les clivages dès le plus jeune âge entre les destins des jeunes filles et garçons, notamment pour celles et ceux issus des classes populaires.

Les enjeux se situent donc à plusieurs niveaux :

*** Sur le plan quantitatif : l'accès à la qualification**

Il s'agit de permettre l'accès à la qualification à davantage de jeunes, en accélérant le mouvement des qualifications vers le haut et en exploitant pour ce faire toutes les voies de formation avec une plus grande mixité des filières.

La voie de l'alternance, dont l'apprentissage, constitue à cet égard une piste importante pour accompagner ce mouvement.

*** Sur le plan qualitatif : la mobilité sociale dans les parcours**

L'enjeu est d'éviter de figer les destins trop tôt et de permettre aux jeunes de rebondir à tout moment ou de progresser en niveau.

Tous les jeunes sont concernés mais à des degrés différents.

En effet, nombreux sont les jeunes pour lesquels la linéarité du parcours de formation les conduit fort heureusement avec succès à l'entrée dans la vie professionnelle et à l'accès à l'autonomie. Ils doivent pouvoir néanmoins progresser ou se réorienter professionnellement s'ils le souhaitent.

Inversement pour ceux qui peinent dès la formation initiale, l'accompagnement à la réussite dans leurs parcours de formation ainsi que dans leurs choix d'orientation revêt alors une importance capitale.

C'est le public vers lequel les leviers sont à actionner prioritairement.

1 La formation au cœur de la mobilité sociale

Plus que dans d'autres pays, la France se caractérise par « la prégnance du schéma « se former d'abord, travailler ensuite »¹ et par « la place importante accordée au diplôme ». Ainsi « les destins se figent tôt » plus qu'ailleurs, comme le souligne le récent rapport d'information du Sénat² sur « l'évaluation des politiques publiques en faveur de la mobilité sociale des jeunes ».

Parallèlement à cette relative linéarité des parcours, ce rapport constate la forte reproduction sociale chez les individus au sein des catégories socioprofessionnelles et souligne que le système éducatif français demeure marqué par la différenciation sociale des performances des élèves. Ceci est corroboré par les enquêtes PISA réalisées par l'OCDE qui montrent que le lien entre compétences scolaires et environnement social, économique et culturel est particulièrement intense en France : selon le CGSP³ c'est un des pays qui « parvient le moins à limiter l'incidence de l'origine socioéconomique, ethnique des parents sur la réussite scolaire, et où la ségrégation spatiale est un facteur déterminant de l'inégalité d'accès à l'éducation et à l'emploi »

La contribution du système scolaire français à la mobilité sociale des jeunes s'est même amenuisée durant la période récente. Ainsi après avoir connu une réelle période de démocratisation scolaire entre 1975 et 1995, le rapport du Sénat reprend 3 indicateurs qui dénotent que sur la période allant de 1995 à nos jours, la situation se complexifie :

- recul des résultats scolaires (maîtrise des compétences de base en fin de CM2 et en fin de 3ème) dans l'éducation prioritaire ;
- depuis vingt ans, recul de l'accès au bac des enfants des catégories socialement défavorisées ;
- spécialisation socio-économique des filières de l'enseignement secondaire, la voie professionnelle devenant un peu plus au fil du temps celle des enfants d'inactifs et d'ouvriers non qualifiés.

Enfin « les jeunes des milieux populaires sont plus que d'autres, socialisés dans des environnements insuffisamment mixtes et cela pénalise leurs trajectoires individuelles »⁴. Scolairement, les sections professionnelles courtes qui accueillent davantage de jeunes issus de milieux défavorisés sont plus sexuées que les filières générales ou les filières supérieures dans lesquelles la mixité a progressé : ainsi, 20% d'une classe d'âge se trouve dans des formations «non mixtes» (moins de 30% de l'autre sexe) dès la fin de la troisième alors que la Terminale S est la filière la plus mixte.

Aussi force est de reconnaître la place centrale du système éducatif dans les destins sociaux de la jeunesse française.

¹ Enquête FQP Formation et Qualification Professionnelle 2003 – (INSEE) - mesure la plus précise de la mobilité sociale qui met en regard la catégorie socioprofessionnelle occupée par les adultes au milieu de leur parcours professionnel à celle de leur père

² Rapport d'information du Sénat : « évaluation des politiques publiques en faveur de la mobilité sociale des jeunes » - Décembre 2013

³ Contribution du CGSP au séminaire gouvernemental « La France dans 10 ans » - Août 2013

⁴ Rapport du CGSP au Ministre de l'Education Nationale « lutter contre les stéréotypes filles-garçons, un enjeu d'égalité et de mixité dès l'enfance » - Janvier 2014

Les jeunes eux-mêmes ne s’y trompent pas¹ : ils placent le système éducatif parmi leurs trois préoccupations majeures avec l’accès à l’emploi et l’environnement, 30% des 15-30 ans le placent au 1er rang de leurs préoccupations.

Par ailleurs, ils ne sont que 7% des 15-30 ans à penser que « *le système éducatif donne sa chance à tous* », 33% répondent « *oui un peu* » ; 43 % « *non pas trop* » et 17 % « *non pas du tout* ». Enfin, ils expriment un fort besoin de reconnaissance non satisfait estimant pour 61% d’entre eux que « *le monde éducatif ne leur donne pas les moyens de démontrer ce dont ils sont capables* » ; Ils estiment pour 6% que le système éducatif récompense le mérite ; 34% « *oui un peu* » ; 42% « *non pas trop* » et 18% « *non pas du tout* ».

2 L’accès au diplôme et à la qualification sur le plan régional: éléments de diagnostic

Le diagnostic dressé en 2007 en matière de parcours de formation initiale en Haute-Normandie reste en plusieurs points identique à celui d’aujourd’hui :

- une part de non diplômés plus importante qu’en moyenne
- une hausse des jeunes quittant le système scolaire sans diplôme
- davantage de cycles courts de formation initiale, une voie professionnelle davantage représentée
- moins d’étudiants qu’en moyenne...
- une carence de l’offre de formation supérieure au-delà du bac+3

2.1 Des indicateurs en demi-teinte persistants²

2.1.1 Les niveaux de diplôme dans le secondaire en progrès

- Le taux de scolarisation en 2011

Le taux de scolarisation des 16-24 ans est légèrement inférieur au taux national et par cycle d’étude en 2011, il est plus élevé pour le secondaire (28,8% contre 28,1%) et nettement moins pour le supérieur (22,2% contre 26,7%).

- L’évolution du taux de scolarisation :

Il diminue fortement sur longue période depuis 2002 : la région enregistre la 2^{ème} plus forte baisse dans le secondaire en France métropolitaine après la Corse avec - 3,7 points (contre -2,1 points en moyenne). En revanche le taux augmente de +2,1 points dans le supérieur (contre +1,8 points en moyenne).

¹ Enquête France Télévision « Génération quoi ? » - <http://generation-quoi.france2.fr/> - parution Février 2014 – Le Monde du 26 février 2014 « la jeunesse française se sent méprisée et tentée par la révolte »

² Les indicateurs les plus récents sont issus de :

- Dossier de presse de rentrée 2013 du Rectorat
- « Quel destin pour la Haute-Normandie en 2025 ? » - CESER Haute-Normandie - Octobre 2012
- « Géographie de l’école » n°10 – Edition mai 2011 et n°11 – Edition juin 2014 - DEPP
- « Diagnostic STRATER » - MENESR - Mars 2014

Cette évolution s'explique par le double effet de la plus grande rapidité des parcours scolaires (moins de redoublements) et de la baisse de la durée des études ; en effet, les haut-normands s'orientent davantage dans des parcours d'enseignement professionnel ou technologiques moins longs et poursuivent moins dans l'enseignement supérieur.

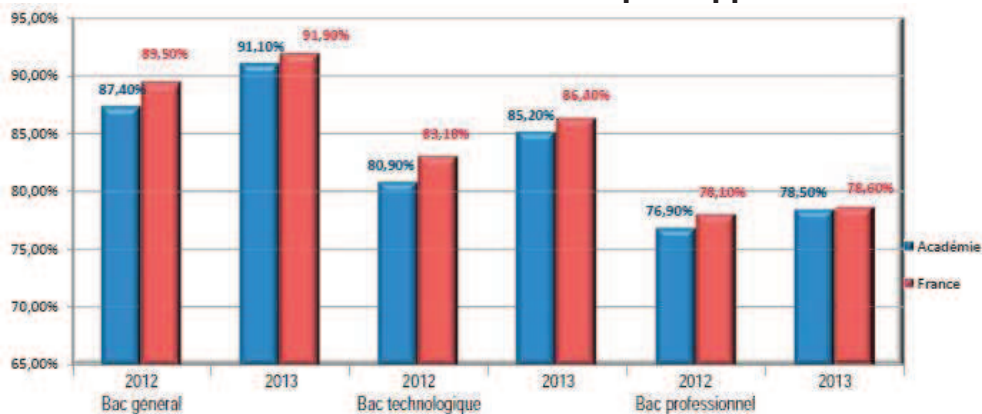
- L'accès au niveau IV (bac) en 2009-2010:

Il reste inférieur à la moyenne nationale (69,9% contre 71,4% FM+DOM) et ce quelles que soient les formations (Education Nationale et Agriculture) ou voies de formation (statut scolaire et apprentissage).

- Les taux de réussite au bac :

Ils sont en augmentation significative sur la région qui a connu la plus forte augmentation entre 2006 et 2010 (+5,5 points). A la session 2013, le taux moyen de réussite est de 86,2%, (91,1% en bac général - 82,5% en bac technologique - 78,5% en bac professionnel), mais la proportion d'une génération obtenant le bac reste en deçà de la moyenne.

Evolution de la réussite au baccalauréat par rapport au national



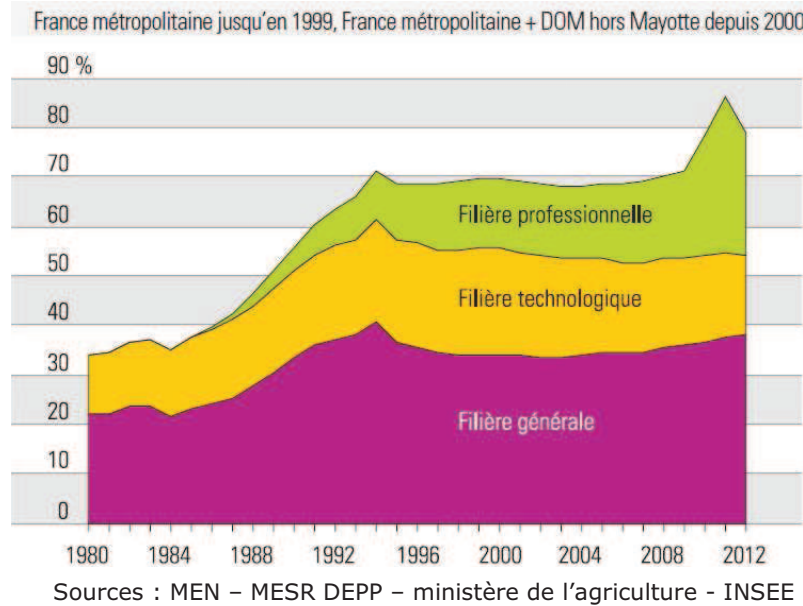
Source : dossier de rentrée 2013 – Académie de Rouen

2.1.2 Le poids de la voie professionnelle secondaire en Haute-Normandie

On observe une place plus importante de l'enseignement professionnel dans le second cycle du secondaire en Haute-Normandie. Ainsi, 61% des effectifs issus de la classe de 3^{ème} générale ou SEGPA entrent en voie générale et technologique (CREFOR géographie emploi formation 2011) et 39% des effectifs en voie professionnelle (respectivement 32% sous statut scolaire et 7% en apprentissage).

Un bachelier sur 2 possède un bac technologique ou professionnel comme en France, mais la proportion de bacheliers professionnels est désormais plus importante alors que le phénomène n'est pas ancien.

Evolution du taux d'accès au niveau IV de formation de 1980 à 2012



Le Rectorat observe récemment (dossier de rentrée 2013) une remontée de l'orientation en seconde générale et technologique à l'issue de la 3^{ème}, ainsi qu'une orientation dans la voie professionnelle qui privilégie l'accès au bac professionnel de niveau IV au détriment du CAP, sans préciser toutefois si cette observation englobe l'apprentissage. En effet la carte des CAP en formation initiale sous statut scolaire a été fortement remaniée depuis la réforme de la voie professionnelle au profit du Bac professionnel en 3 ans.

L'affichage de ces derniers chiffres au chapitre des « bonnes nouvelles » laisse planer l'ambiguïté autour du discours sur l'orientation, sous entendue réussie s'il s'agit de la voie générale, face aux efforts qui sont annoncés par ailleurs en faveur de la revalorisation de la voie professionnelle et de l'égalité de tous les parcours de formation.

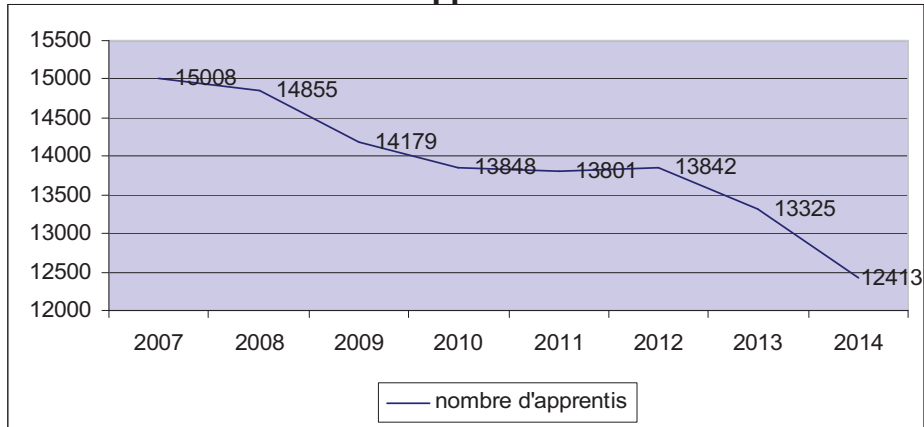
2.1.3 Le recours à l'apprentissage en Haute-Normandie

Environ 1/3 des effectifs inscrits dans la voie professionnelle secondaire en Haute-Normandie le sont en apprentissage (CREFOR géographie emploi formation 2011) avec une variabilité selon les territoires allant du simple au triple. Cette variabilité n'est qu'en partie liée à la densité de l'offre d'établissements selon les zones puisque des zones dépourvues d'établissements enregistrent de forts effectifs d'apprentis (exemple de Verneuil sur Avre),

- Des effectifs davantage en recul qu'en moyenne nationale

Au total, fin 2013, on dénombre tout niveau confondu 13 325 apprentis en Haute-Normandie (chiffres Région). Ce chiffre est en retrait depuis 2007 de -11%, date à laquelle on a comptabilisé le plus grand nombre d'apprentis soit 15 008.

Evolution du nombre d'apprentis entre 2007 et 2014



Source : Région - chiffres annuels au 31 12 (sauf 2014, au 31 10)

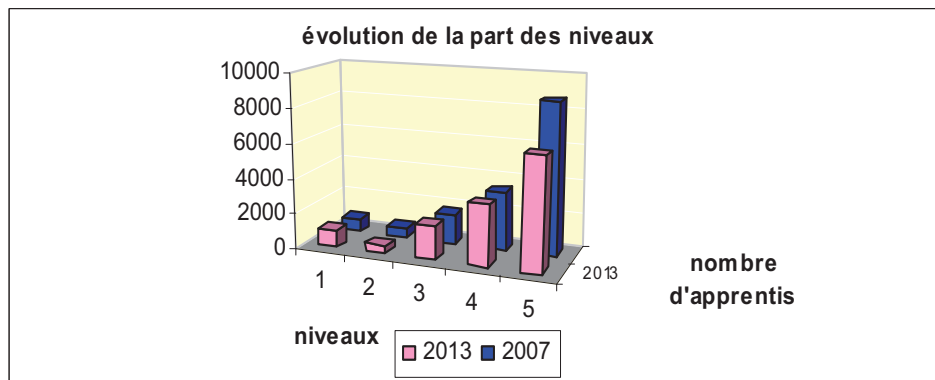
Le retrait amorcé entre 2012 et 2013 s'établit à -3,74% sur une seule année, plus marqué en Seine Maritime (-4,48%) que dans l'Eure (-1,93%), et atteint près de -7% pour les effectifs primo entrants en apprentissage, ce qui a eu des conséquences en terme de stock dès la rentrée 2014 qui se poursuivront à moyen terme notamment sur les années terminales des cycles de formation. Il est le fait en quasi-totalité des entreprises de moins de 11 salariés fortement impactées par les conditions économiques défavorables. Le retrait atteint 7% entre 2013 et 2014 (la donnée consolidée en décembre n'étant pas disponible à ce jour).

Il affecte plutôt les niveaux V et IV (-4,17%) mais moins fortement qu'au plan national où la baisse enregistrée est de -5,1% cette année, ainsi que le niveau III (-5%) alors que ce niveau s'est maintenu nationalement (-1,19%) et qu'il correspond à des qualifications dont la région ressent le besoin. Les effectifs de niveau I augmentent (+24,05%) grâce à l'ouverture de nouvelles formations d'ingénieurs.

- Une structure de l'offre de formation en apprentissage en évolution

Au total, la répartition des apprentis en Haute-Normandie est le fruit d'une évolution en faveur du développement de l'apprentissage dans le supérieur depuis 2007 :

Evolution de la part des niveaux de formation en apprentissage



Source : Région

La part du supérieur dans l'apprentissage est passée ainsi de 19,88% en 2007 à 25,69% en 2013, soit une augmentation de +14,75%, correspondant à une augmentation substantielle du volume des formés passant de 2983 en 2007 à 3423 en 2013. L'augmentation principale concerne

- les niveaux I : +34,55%
- les niveaux III : +15,38%
- mais pas les niveaux II : -13,19% malgré le fort développement des licences professionnelles observé en région.

Cet effort d'augmentation des formés dans le supérieur par la voie de l'apprentissage laisse tout de même la région en retrait sur la situation nationale où la part du supérieur en apprentissage atteint 33% contre 25,7% en Haute-Normandie.

A noter que la baisse du niveau V (en proportion et en volume, passant de 8694 en 2007 à 6421 en 2013, soit -26,14%) n'a pas été compensée par une augmentation des niveaux IV. En effet, le recrutement en bac pro 3 ans est plus difficile en apprentissage dès la classe de seconde notamment compte tenu de l'âge des jeunes et de la réglementation d'accès aux machines dangereuses. Les formations de niveau IV en apprentissage sont constituées à 47% de brevets professionnels en 2 ans, et à 48,5% de bac professionnels en 3 ans.

A l'heure actuelle, en Haute-Normandie, l'apprentissage accueille au total environ 7400 des 23000 jeunes formés au niveau V et IV, soit 32% des effectifs, mais avec un gros écart entre les jeunes inscrits en CAP, dont 70% sont en apprentissage, et les jeunes inscrits en bac professionnel dont 9% seulement sont en apprentissage.

2.1.4 Les poursuites d'études supérieures toujours plus faibles qu'en moyenne

Malgré le progrès sur les taux de réussite au bac, un taux d'inscription immédiat des bacheliers dans l'enseignement supérieur en très forte augmentation (+4,5 points entre 2004 et 2009 - carte 1), ainsi que le développement de l'apprentissage, les taux de poursuite d'étude restent faibles et loin derrière la moyenne nationale : 66% contre 72% en France Métropolitaine (carte 2), chiffre restant stable depuis 2009.

2.2 Entre besoins des jeunes et besoins spécifiques du territoire

2.2.1 Les niveaux de formation globale atteints par les jeunes actifs¹

Les jeunes entrent sur le marché du travail de plus en plus diplômés et les écarts intergénérationnels portant sur les niveaux de formation se creusent au sein de la population active. Ainsi au dernier recensement INSEE de la population 2006, la part des actifs sans diplômes en Haute-Normandie était la suivante :

Sans diplôme en 2006	actifs de + de 50 ans	40%
	actifs de – de 30 ans	17%

Par ailleurs, 57% soit la majorité des diplômés de – de 30 ans possédait un diplôme de niveau IV ou plus contre seulement 48% en 1999 et 40% des jeunes femmes avaient un diplôme de niveau III ou supérieur, contre 24% des hommes.

2.2.2 L'accroissement vers le haut des qualifications : une tendance générale

Le niveau de qualification des jeunes en général n'a cessé d'augmenter² notamment sous l'effet de la vague de démocratisation de l'enseignement et de la politique très volontariste d'accroissement de l'accès d'une classe d'âge au baccalauréat conduite sur une décennie. La jeunesse n'a jamais été autant éduquée.

Néanmoins cette élévation a tendance à stagner désormais. De même la part des jeunes non diplômés semble avoir atteint un taux plancher incompressible de 12% depuis les années 2000 après avoir fortement baissé³. Phénomène plus alarmant, le taux de sortie de scolarisation des jeunes avant la fin du second cycle secondaire sans avoir obtenu de diplôme est en hausse et s'établit à 10,1% en 2011 (contre 7,5% entre 2005 et 2009).

Le nombre de bacheliers a fortement augmenté depuis 1995 mais la structuration des bacheliers entre les 3 voies (générale, technologique et professionnelle, dont la rénovation a été généralisée en 2009) a fortement évolué au profit de la voie professionnelle qui fait désormais à elle seule varier la proportion d'une classe d'âge atteignant le baccalauréat⁴. Cette évolution de la répartition n'est pas neutre dans l'évolution des qualifications de niveau supérieur : elle influence les poursuites d'études en enseignement supérieur, d'une part en raison de la disparité constatée dans les taux de réussite au bac selon les voies, d'autre part en raison des poursuites d'étude et des taux de réussite constatés dans le supérieur.

A cet égard, l'accès à la qualification de davantage de jeunes et l'accélération du mouvement des qualifications vers le haut constituent des chantiers à part entière pour sécuriser les parcours de tous les jeunes et augmenter leur chance d'accès à l'emploi et à d'évolution professionnelle.

¹ « Quel destin pour la Haute-Normandie en 2025 ? » - CESER – Octobre 2012

² Etat de l'Ecole n°23 – DEPP – édition 2013 (indicateur 25 – niveau de diplôme)

³ Etat de l'Ecole n°23 – DEPP – édition 2013 (indicateur 26 – sorties aux faibles niveaux d'études)

⁴ Etat de l'Ecole n°23 – DEPP – édition 2013 (indicateur 24 – la réussite au bac)

2.2.3 L'enjeu des niveaux de formation et de l'accroissement des qualifications pour la Haute-Normandie¹

La question des niveaux de formation constitue un enjeu de premier ordre puisque il est estimé que 73 % des recrutements de jeunes de la période 2002-2015 ont été ou seront de niveau bac minimum, contre 65% au cours de la période 1990-2002.

Les activités économiques présentes sur le territoire régional appellent à une élévation des niveaux de formation et à des évolutions des « capacités professionnelles » et non exclusivement des savoirs techniques.

Les mutations des activités et les besoins d'innovation accélèrent les changements dans les emplois : technicité, élargissement des compétences, pré-requis de plus en plus complets,...

Le diplôme de niveau V de plus en plus nécessaire pour accéder à l'emploi dans des activités industrielles traditionnellement peu demandeuses de collaborateurs diplômés devient insuffisant avec l'automatisation des process industriels, la nécessité de travailler en autonomie sur une ligne de production ou d'exercer des contrôles et une maintenance de premier niveau.

Le niveau IV devient le niveau minimum de formation requis pour l'entrée dans l'emploi à des postes de production sur profil de techniciens, même s'il reste des besoins localisés en savoir-faire traditionnels.

Le niveau III (bac+2) tend même à se substituer au niveau IV comme premier niveau d'accès à l'emploi dans certains secteurs : exemple de la chimie, où la maîtrise de la sécurité est un élément du quotidien. Ailleurs l'usage des langues, de l'informatique, le bon niveau de culture générale, la capacité à travailler avec d'autres corps de métiers... sont exigés pour plus d'aptabilité dans l'emploi, d'intégration des évolutions technologiques, des respects des normes qualité...

Malgré les progrès enregistrés et la réduction des écarts avec les moyennes, le déficit de formation initiale perdure et le rang de la Haute-Normandie ne s'améliore pas. La région cumule donc deux handicaps : elle a moins de bagage « formation » alors qu'il lui en faudrait plus et les futurs actifs que sont les jeunes qui cherchent à s'insérer n'ont pas toujours les qualifications nécessaires. Or, compte tenu des mutations prévisibles de son économie, la région a besoin d'une population davantage formée.

2.2.4 Le développement de la mixité : une réponse possible à cet enjeu

Selon l'étude du CGSP sur la mixité, les mesures effectuées nationalement sur une série de secteurs porteurs montrent que moins ces métiers sont mixtes, c'est-à-dire qu'ils s'écartent fortement de la mixité parfaite représentée par 50% d'hommes pour 50% de femmes, plus les difficultés de recrutement augmentent. L'explication se trouve en partie dans le resserrement du vivier de personnes formées, mais ce constat doit inviter les décideurs à repérer les « métiers stratégiques de montée en mixité professionnelle » sur lesquels les déplacements de genre peuvent s'opérer au profit d'une plus grande employabilité.

¹ « Quel destin pour la Haute-Normandie en 2025 ? » - CESER – Octobre 2012

Pour nombre de ces métiers peu mixtes, l'accès se fait par l'enseignement professionnel et technologique, où les clivages s'opèrent dès la classe de troisième, voire par la voie de l'apprentissage où les jeunes filles sont souvent moins représentées. L'amélioration de la mixité dans l'enseignement professionnel et technologique permettrait donc d'ouvrir l'horizon des possibles dès la formation initiale et de répondre plus facilement aux besoins des secteurs porteurs du territoire.

Sources documentaires

Le Monde « la jeunesse française se sent méprisée et tentée par la révolte » - 26 février 2014 - Enquête France Télévision « Génération quoi ? » - <http://generation-quoi.france2.fr/>

Rapport d'information du Sénat : « évaluation des politiques publiques en faveur de la mobilité sociale des jeunes » - Décembre 2013

Contribution du CGSP au séminaire gouvernemental « La France dans 10 ans » - Août 2013

Rapport du CGSP au Ministre de l'Éducation Nationale « lutter contre les stéréotypes filles-garçons, un enjeu d'égalité et de mixité dès l'enfance » - Janvier 2014

Rapport du CESER Haute-Normandie - « Quel destin pour la Haute-Normandie en 2025 ? » - Octobre 2012

DEPP « Géographie de l'école » n°10 – Edition Mai 2011 / n°11 – Edition Juin 2014

DEPP « Etat de l'École » n°23 – Edition 2013

- indicateur 24 – la réussite au bac
- indicateur 25 – niveau de diplôme
- indicateur 26 – sorties aux faibles niveaux d'études

MENESR - « Diagnostic STRATER » - Mars 2014

Rectorat de l'Académie de Rouen - Dossier de presse de rentrée 2013

Chapitre 5

Les parcours de réussite des jeunes

Le rapport de 2007 n'avait pas identifié la problématique de la réussite dans les parcours comme un élément à part entière de la construction de l'autonomie et du passage à l'âge adulte.

Compte tenu du poids que représente le milieu dont sont issus les jeunes dans leur parcours scolaire, il est apparu opportun de s'interroger tout particulièrement sur les caractéristiques qui jalonnent les parcours de réussite des jeunes durant leur formation initiale en Haute-Normandie.

Les enjeux repérés

Les politiques publiques dans leur ensemble ont pris en compte l'importance de la **réussite dans les parcours** de formation, comme un **enjeu individuel** pour tous les jeunes mais également comme un **enjeu de société** pour répondre aux exigences de la montée en qualification.

Les dispositifs, qu'ils soient nationaux ou régionaux, sont en train de s'adapter pour améliorer les indicateurs de réussite et l'on constate aussi que le langage s'adapte: désormais les termes "d'ambition pour la réussite" ou de "persévérance scolaire" sont appelés à prendre le pas sur celui de "lutte contre l'échec"... mettant la priorité sur **l'accès à la réussite pour tous.**

Les conditions de leur réussite reposent sur la prise en compte globale de l'ensemble des facteurs qui interviennent durant leur parcours de formation et d'insertion.

Une approche individualisée s'impose en matière d'accompagnement à la réussite éducative des jeunes.

La possibilité d'un « rebond » pour chacun et de passerelles pour faciliter a minima l'accès à un premier niveau de qualification, puis l'accès à l'enseignement supérieur.

Pousser les jeunes vers la qualification les tirer vers le haut, l'intention est affichée, elle doit se traduire dans les faits.

Des moments cruciaux dans les parcours réclament un accompagnement particulier.

La priorité est à cibler au moment des passages des paliers (primaire-secondaire / collège – lycée / secondaire – supérieur)

Cette approche individualisée réclame une proximité territoriale dans les politiques publiques déployées en nombre par de multiples acteurs.

Il s'agit de contribuer à corriger les inégalités territoriales persistantes dans l'accès à la réussite des jeunes.

1 Rappel des parcours de droit commun en formation initiale

1.1 Les parcours à l'école et au collège

L'école et le collège sont les lieux d'enseignement du socle commun de connaissances et de compétences, qui constitue le niveau à acquérir en fin de scolarité obligatoire.

Rappelons que l'âge limite de l'obligation d'instruction se situe à 16 ans, avec une possibilité d'entrer en alternance à 15 ans minimum et d'entamer une préparation à l'alternance à 14 ans minimum. L'âge théorique de sortie de collège se situe aux environs de 14/15 ans.

Les parcours classiques allant de la classe de 6^{ème} à la classe de 3^{ème} à l'issue du collège conduisent au DNB diplôme national du brevet. Les progressions de passage en classe supérieure en primaire et au collège font l'objet d'une attention toute particulière depuis plusieurs années. En effet, l'Education nationale a établi un lien entre fluidité des parcours et amélioration des résultats scolaires.

En 2013, pour ce qui concerne la Haute-Normandie, les décisions de redoublement en collège sont toutes inférieures à 1,7%, en deçà des taux nationaux¹.

Mais si les jeunes ont désormais vocation à atteindre la classe de 3^{ème} en fin de scolarité obligatoire, des enseignements « adaptés » existent en collège dès la 6^{ème} pour les enfants ne pouvant suivre un parcours classique.

- dès la 6^{ème}, les classes de SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté en collège) aboutissant au CFG Certificat de formation générale ou au DNB ;
- dès la 4^{ème} et à 14 ans révolus, les PDMF Parcours de découverte des métiers et des formations qui comportent des modules d'alternance légère (1/2 journée par semaine) et des ADMF Atelier de Découverte des Métiers et des Formations de 4 à 7 semaines ;
- dès la 3^{ème}, des prépa-professionnelles (ex DP6 Découverte professionnelle 6 heures), et à 15 ans révolus, le DIMA (Dispositif d'Initiation aux Métiers de l'Alternance).

Ainsi pour certains jeunes, la question d'un parcours en apprentissage, qui prépare à une formation professionnelle en prise directe avec le monde de l'entreprise, se pose très tôt et l'on peut légitimement se poser la question de la capacité à définir un projet professionnel à cet âge, de se projeter...

Par ailleurs, les parcours de découverte des métiers ciblés jusqu'à présent sur le public inscrit dans des formations adaptées en collège est en pleine refonte dans le but d'élargir à l'ensemble des élèves (collégiens et lycéens) l'accès à la connaissance du monde professionnel. La refonte du dispositif devrait voir le jour fin 2014 (cf. chapitre « information et orientation »)

A noter que quel que soit le parcours, l'accompagnement éducatif permet la prise en charge après le temps scolaire des élèves du 1^{er} degré et des collèges.

¹ Dossier de presse de rentrée 2013 – Rectorat / Projet académique 2014-2017 - Rectorat

Des parcours adaptés existent aussi hors collèges :

- dès la 6^{ème}, dans les EREA Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (souvent avec internat)
- dès la 4^{ème}, l'accueil en MFR Maisons Familiales et Rurales avec internat (dépendant du Ministère de l'agriculture)
- Internats relais (ex ERS Etablissements de Réinsertion Scolaire) de 13 à 16 ans (5^{ème} - 3^{ème})

Enfin des parcours pour publics spécifiques sont proposés :

- Pour les élèves en situation de handicap, conformément à la priorité fixée nationalement et relayée par l'Académie, ils sont de plus en plus nombreux à être accueillis en milieu scolaire ordinaire où sont mis en place des accompagnements au moyen de postes d'assistants d'éducation (PAI Projet d'Accueil Individualisé – PPS Projet Personnalisé de Scolarisation). Une partie d'entre eux est scolarisée collectivement en ULIS Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire ou en CLIS Classe pour l'Inclusion Scolaire dans le primaire. Les moyens de l'académie sont en 2013 en sensible augmentation. Enfin certains sont accueillis dans des unités d'enseignement des établissements spécialisés du secteur médico-social ;
- pour les EIP Enfants Intellectuellement Précoces ;
- pour les EANA (Enfants Allophones Nouvellement Arrivés) et enfants issus de familles itinérantes.

1.2 Les parcours après le collège

A l'issue du palier d'orientation de la classe de 3^{ème}, les élèves sont accueillis soit en lycée pour suivre un cursus sous statut scolaire de formation générale, technologique ou professionnelle, soit en CFA Centre de Formation d'Apprentis pour suivre une formation professionnelle sous contrat d'apprentissage.

Les parcours classiques mènent de la seconde à la terminale au baccalauréat général, technologique ou professionnel (niveau IV) , ou à un CAP (niveau V), avec des nuances concernant certains diplômes professionnels de niveau IV préparés en apprentissage, notamment le brevet professionnel en 2 ans après un CAP, le bac professionnel en 1 an, ou encore les CAP en 1 an ou les mentions complémentaires très majoritairement préparés en apprentissage.

Grâce à cette différenciation de l'offre de formation en apprentissage, des jeunes peuvent ainsi suivre un parcours diversifié et rejoindre la voie de l'apprentissage à divers niveaux d'entrée au cours de leur formation secondaire **initiale**. Le chemin inverse de retour du statut d'apprenti vers le statut scolaire est moins vrai ce qui souligne l'enjeu pour les jeunes de pouvoir effectuer le choix de l'apprentissage en toute connaissance de cause à ce stade de leurs études secondaires.

**Poids comparé des voies de formation rentrée 2013
Second cycle de l'enseignement secondaire**

	Statut scolaire	Apprentissage	Total	part Apprentissage
NIVEAU V Total	2424	5774	8198	70,4%
CAP en 1 an	20	393	413	
CAP (1 ^o année)	1265	2761	4026	
CAP (2 ^o année)	1139	2620	3759	
NIVEAU IV Total	13030	1348	14378	9,4%
2 nd e Professionnelle	4707	187	4894	
1 ^{ère} Professionnelle	4300	569	4869	
Terminale Professionnelle	4023	592	4615	
Mention Complémentaire (NIVEAUX V et IV)	77	241	318	75,8%
TOTAL	15531	7363	22894	32,1%

Source : Région

Enfin des parcours adaptés existent en EREA (souvent avec internat) conduisant à minima à un CAP (niveau V).

1.3 Les innovations pédagogiques dans les parcours de réussite scolaire

La réussite dans les parcours de formation, enjeu individuel et enjeu de société, est une des préoccupations premières de l'Ecole. Il est important de souligner que les innovations pédagogiques¹ sont une des voies essentielles pour prévenir les difficultés. D'après Françoise CROS, spécialiste de l'innovation en éducation et en formation, « *l'innovation en éducation, quelle qu'en soit l'origine, tente de répondre au sentiment de désadaptation de l'école à sa fonction sociale* ». Ainsi, par la prise en compte des compétences individuelles et collectives des jeunes, elles peuvent concourir à améliorer la réussite dans leurs parcours.

A titre d'exemple, on peut citer parmi les innovations déjà largement expérimentées par la communauté éducative et les acteurs locaux intervenant dans le champ de l'accompagnement éducatif des jeunes :

- Les démarches inductives² :

Inspirées des méthodes pédagogiques applicables à l'enseignement des sciences, elles permettent de rompre avec la tradition d'un déroulement disciplinaire de l'enseignement où les connaissances transmises s'appliqueraient sur un terrain professionnel et où l'élève n'est que le réceptacle des savoirs du « maître ». Elles

¹ Revue française de pédagogie n°118 – 1997 – D'après Françoise CROS, l'innovation peut se définir comme un **processus** qui a pour **intention** une action de **changement** d'une situation antérieure, amenant à une nouveauté, et pour **moyen** l'introduction d'un élément, d'un produit ou d'un système.

² Marc MICHEL, « La démarche inductive en pédagogie », *Le Portique*, 9 | 2002, mis en ligne le 09 mai 2005, <http://leportique.revues.org/182>

permettent de construire les compétences non sur une simple application de connaissances préétablies mais bien à partir de l'expérience.

- La pédagogie coopérative :

Elle place aussi l'élève comme acteur de ses apprentissages et capable de participer avec l'enseignant, sa classe, un groupe, à la mise en œuvre collectivement (co-opérer)¹ d'une production ayant nécessité sa participation individuelle et aboutissant à la construction de ses propres compétences.

Parmi ces compétences, celle de coopérer dans des modes de travail horizontaux constitue aussi un savoir être en adéquation avec les besoins du monde du travail². Ces modes de travail horizontaux mis en place dès la scolarité dans les méthodes d'enseignement contribuent « *indépendamment des croyances préexistantes dans la société [à développer] la coopération ou l'estime de soi. [.../...] Ainsi, le capital social d'un individu n'est pas uniquement déterminé par le milieu familial ou la culture du pays dans lequel il vit. Il est aussi façonné par les méthodes d'enseignement.* »³

- Le déploiement des outils numériques dans les pratiques pédagogiques :

Les enjeux en sont décrits plus spécifiquement dans le chapitre 8 « l'âge de réseau » : faire rentrer l'école dans l'ère du numérique, stratégie nationale lancée en 2012, vise non seulement à développer la formation « au » numérique mais aussi « par » le numérique, ce vecteur constituant alors « l'outil » support du processus d'innovation en tant que tel.

Il appartient avant tout à l'Etat d'approfondir le chantiers du rôle des innovations pédagogiques dans la réussite éducative en y associant l'ensemble de la communauté éducative, en sensibilisant les équipes à leur utilisation, et en mobilisant les moyens nécessaires.

L'état des lieux qui suit s'attache plus particulièrement à caractériser la situation de la Haute-Normandie au regard des freins à la réussite éducative des jeunes et à identifier les enjeux qui pourraient donner lieu à des préconisations dans le cadre d'une politique régionale de la jeunesse.

2 Les difficultés dans les parcours

Les difficultés rencontrées par les jeunes pour suivre ces parcours de droit commun et ce, malgré les efforts engagés pour les fluidifier au maximum, peuvent avoir plusieurs conséquences :

- le désintérêt pour les apprentissages et un manque de motivation et d'ambition pour la poursuite d'études, qualifié de manque de persévérance scolaire.
- des difficultés pour les jeunes à être acteurs de leurs choix
- des échecs aux examens voire l'impossibilité de se constituer un bagage minimum de qualification

¹ Cahiers pédagogiques – « La pédagogie coopérative : oui si... » - Michel DEVELAY – Mai 2013

² L'express – « L'école du futur passera par la pédagogie coopérative » - Emmanuel DAVIDENKOFF – Janvier 2014

³ « La machine à trier » - Cahuc, P., Carcillo, S., Galland, O., Zylberberg, A. – Editions Eyrolles - 2011

- enfin une situation de décrochage scolaire.

2.1 La situation extrême du décrochage scolaire

2.1.1 Définition partagée du « décrocheur »

C'est un jeune de plus de 16 ans qui était scolarisé l'année N-1, qui n'a pas obtenu de diplôme de niveau IV (bac) ou V (CAP) et qui n'est réinscrit nulle part en formation l'année N.

Il s'agit donc essentiellement des jeunes collégiens, lycéens ou apprentis, dont certains peuvent déjà avoir obtenu un diplôme de niveau V. Le terme de décrocheur ne s'applique pas aux étudiants de l'enseignement supérieur qui abandonnent avant d'avoir obtenu leur premier diplôme post-bac. Les ruptures de contrats d'apprentissage dans les niveaux de formation considérés conduisent de fait à une situation de décrochage scolaire.

Le partage de cette définition est assez récente et a été précisée au fil du temps pour répondre au souci premier de l'Education nationale qui était de quantifier, de repérer et de remédier aux situations de décrochage.

2.1.2 Difficultés de l'approche quantitative :

Mais l'approche quantitative du phénomène n'est pas simple en raison des multiples voies ou types de formation que les jeunes peuvent emprunter (plusieurs autorités académiques, types d'établissements...). Un SIEI Système interministériel d'échange d'information a été mis en place pour faciliter le croisement des différentes bases de données. Il a permis deux avancées significatives :

- une approche et une mesure plus rigoureuse du phénomène du décrochage
- un appui opérationnel aux structures en charge d'apporter une réponse aux jeunes dans cette situation, grâce aux listes issues du croisement des bases de données.

2.1.3 Caractérisation quantitative du décrochage scolaire en Haute-Normandie

Sur le plan national, rappelons que ce risque touche environ 1 jeune sur 6 chaque année.

Lors de la campagne de décembre 2013, 3 874 jeunes ont été identifiés en situation de décrochage dans l'académie¹. Ils ont déjà un diplôme de niveau V pour 15,7% d'entre eux (contre seulement 13,9% au niveau national), le reste étant sorti du système scolaire sans aucun diplôme. Les filles représentent 44,8% et les garçons 55,2% (respectivement 42,6% de filles et 57,4% de garçons au niveau national)

Le phénomène est donc plus féminin en Haute-Normandie mais davantage de décrocheurs ont déjà atteint un premier niveau de diplôme dans l'enseignement professionnel.

¹ Source : Rectorat de Rouen - MLDS Mission de lutte contre le décrochage scolaire

Globalement, la part des non diplômés parmi les 15-24 ans qui ne sont plus scolarisés en Haute-Normandie s'élève à 29%, contre 27% en moyenne en France métropolitaine¹.

2.2 Caractérisation des risques sociaux de l'échec scolaire en Haute-Normandie : des freins à la réussite

Plusieurs études se sont penchées sur l'identification des facteurs de risque du décrochage et on connaît désormais assez bien les signaux d'alerte et les territoires potentiellement concernés par les risques sociaux de l'échec scolaire en général. Une récente étude du CEREQ permet cette approche à l'échelle du canton².

Elle caractérise le niveau de fragilité d'un territoire au regard de 7 variables de condition de vie qui interfèrent dans les risques de décrochage (chiffres du RP2006):

- Niveau de revenu fiscal (médian à 16 300€ - France métropolitaine -FM)
- Part des chômeurs dans la population des 15-64 ans (7,9% en FM)
- Taux d'emploi en CDI des salariés (85% en FM)
- Taux des non diplômés parmi les 45-54 ans (34,3% en FM)
- Part des familles monoparentales dans les ménages (8,5% en FM)
- Part des familles de 4 enfants ou plus dans les ménages (1,6% en FM)
- Part des ménages vivant en HLM (14,9% en FM)

Ainsi l'académie cumule les fragilités économique, familiale, culturelle en milieu urbain, pour partie à proximité de Rouen mais surtout dans l'Eure où se surajoutent de forts taux de familles logées en HLM, de monoparentalité, et de 45-54 ans non diplômés.

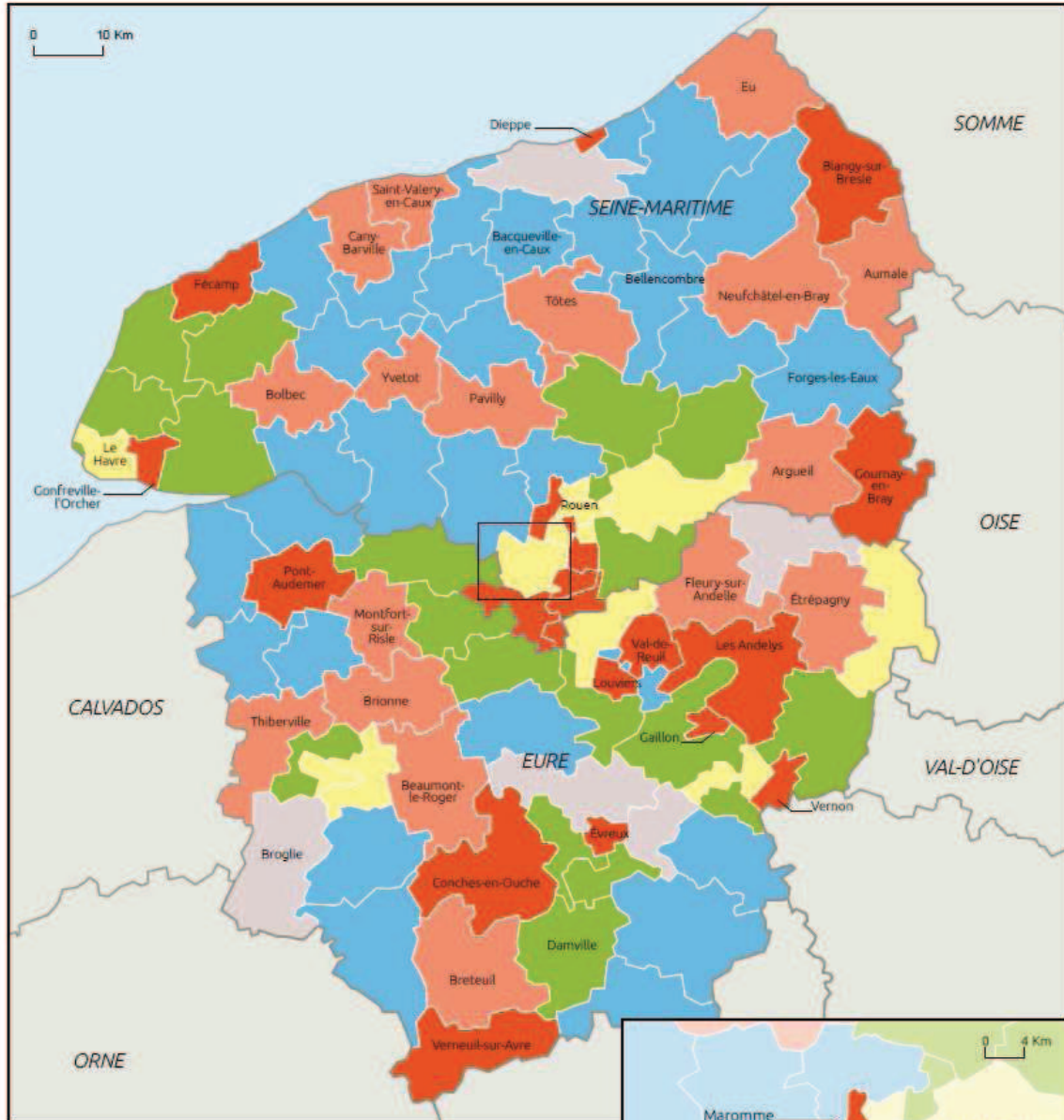
Ainsi la carte suivante éclaire tous les acteurs qui interviennent à un moment donné dans l'accompagnement des jeunes dans leur parcours de formation sur la nature des risques sociaux qui peuvent être source de difficultés scolaires :

¹ « Atlas académique des risques sociaux d'échec scolaire : l'exemple du décrochage » - CEREQ / DEPP – juin 2014

² Idem

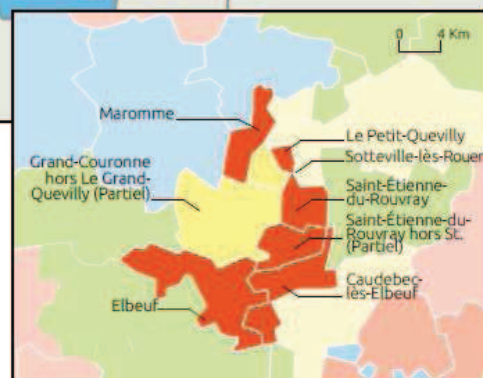
Les zones à risque d'échec scolaire

ACADÉMIE DE ROUEN



Les zones à risques d'échec scolaire

- Cumul de fragilités économique, familiale, culturelle en milieu urbain
- Précarité économique dans les petites et moyennes communes
- Difficultés de vie familiale et habitat social en milieu urbain
- Fragilité culturelle dans les petites communes
- Milieu rural vieillissant
- Sécurité économique et soutien culturel



Sources : Insee RP 2006, Revenus fiscaux localisés ; calcul et cartographie : Cereq - ESO Caen

Source : Atlas académique des risques sociaux d'échec scolaire : l'exemple du décrochage » CEREQ / DEPP – juin 2014

3 Eléments de diagnostic sur les politiques de réussite éducative

Eléments de définition :

Les indicateurs de réussite éducative servent à caractériser les résultats atteints en général par toute la population jeune en formation (le nombre de diplômés, les taux d'accès à certains niveaux, les résultats aux examens...).

Les politiques dites de « réussite éducative » interviennent quant à elles dès lors qu'il est estimé qu'il y a un problème à traiter ou une ambition à atteindre et touchent des catégories plus ou moins ciblées de jeunes.

3.1 Des politiques spécifiques pour la "réussite éducative" liées à un zonage territorial

De nombreux accords entre les ministères de l'éducation nationale, de la ville, du travail, des affaires sociales, du sport... existent pour accompagner la réussite éducative des jeunes. Leur objectif est de réduire les inégalités et les écarts de réussite entre les territoires. Les dispositifs peuvent être ouverts à tout public ou ciblés sur des jeunes repérés.

Ces politiques reposent sur une approche par zonage territorial. Elles font l'objet d'évaluations qui peuvent conduire à des modifications de priorités mais sont aussi sujettes aux évolutions liées à la révision périodique des zonages de référence. Elles reposent aussi sur la rencontre de volontés de plusieurs ministères qui poursuivent parallèlement leurs propres objectifs. Les zonages géographiques ne se superposent pas obligatoirement et les situations peuvent être différentes d'une commune à l'autre.

Sans prétendre à l'exhaustivité, sont citées ci-dessous les principales actions :

3.1.1 La politique d'éducation prioritaire de l'Education Nationale

Elle vise à réduire les effets des inégalités sociales et économiques sur la réussite, c'est-à-dire à réduire les écarts de réussite entre les territoires et à développer l'ambition scolaire et professionnelle des jeunes issus des ZUS.

Elle repose sur un zonage dont la liste est arrêtée par décret, récemment révisée en décembre 2014 dans le but d'améliorer son impact pédagogique et social. Selon les annonces faite par Madame la Ministre de l'Education nationale mi-décembre, ce zonage sera désormais revu tous les 4 ans pour coïncider davantage à la réalité sociale des territoires et des établissements. Au-delà de la révision nationale du zonage de l'éducation prioritaire, les vecteurs actuels de l'intervention de l'Etat, présentés succinctement ci-dessous, ont subi également quelques modifications.

- Les réseaux d'éducation prioritaire REP et REP + (primaire-secondaire)

Les anciens RAR Réseaux ambition réussite (50 au total) se composaient de 12 ECLAIR « écoles collèges lycées pour l'ambition l'innovation et la réussite », où se concentrent les difficultés sociales et scolaires (élèves des anciens collèges et écoles

RAR – réseau ambition réussite – et des établissements en ZUS) et de 38 RRS Réseaux de Réussite Scolaire présentant un public socialement plus hétérogène.

Il y a désormais 45 REP reposit sur 45 collèges têtes de réseaux associant 220 écoles primaires ; entrent dans le dispositif 3 nouveaux collèges et 51 écoles primaires. Parmi ces réseaux, 14 sont des « REP+ », les plus prioritaires, et associent 73 écoles primaires.

Les critères d'allocation de moyens ont été enrichis pour lisser les effets de seuil produits par le classement en REP ou hors REP et limiter les insatisfactions de la part des établissements sortis du système à l'issue de ce nouveau classement.

Ces réseaux sont animés par des coordinateurs de réseaux qui portent l'attention sur le suivi des acquis des élèves et visent le rapprochement des acteurs du primaire et du secondaire, la mise en cohérence des actions engagées dans le temps scolaire et hors temps scolaire, avec une place particulière de la relation avec les familles.

Le Rectorat fait état¹ d'une réduction réelle des écarts entre les établissements relevant de l'éducation prioritaire et les données académiques depuis 7 ans.

- Les internats d'excellence ou places labellisées dans les internats

Les internats d'excellence visent à accueillir les collégiens et lycéens volontaires et motivés, dont ceux issus des quartiers de la politique de la ville, de tout niveau scolaire (collège, lycée, enseignement supérieur), pour leur offrir de bonnes conditions de vie et d'étude.

L'académie compte 1 internat d'excellence de 160 places au Havre, ainsi que 265 places labellisées dans des internats classiques, dont 40 dans les collèges de Seine-Maritime, et 225 dans les lycées de l'Eure et de la Seine-Maritime.

3.1.2 La politique de la ville

Mise en œuvre par l'ACSE Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, elle comporte un volet « éducation et réussite éducative » qui cible les quartiers de la politique de la Ville de priorité 1. La géographie prioritaire de la politique de la ville est redéfinie depuis le CIV Comité Interministériel de la Ville de février 2013 sur la base d'un indicateur unique des bas revenus par habitants afin de cibler toutes les concentrations de pauvreté sur le territoire. Ainsi elle englobe des quartiers de villes mais aussi des territoires en périphérie des villes ou dans des villes moyennes. Elle sera effective à la rentrée 2014-2015 et encore susceptible d'ajustements à l'issue d'une phase de concertation avec les collectivités locales. Elle comporte entre autres :

- Les PRE Programme de Réussite Educative (programme national)

Leur objet est de réduire les écarts entre les résultats scolaires des établissements implantés dans les quartiers prioritaires et le reste du territoire. Les PRE reposent sur une approche globale des problèmes de l'enfant entre 2 et 16 ans offrant un parcours individualisé d'accompagnement social et éducatif de l'enfant avec sa famille, pour

¹ Dossier de presse de rentrée 2013 - Rectorat

lever tous les obstacles qui s'opposent à la réussite (social, santé...). Une évaluation sur l'impact des PRE est en cours.

Une expérimentation d'extension des PRE aux 16-18 ans a été menée en 2012-2013 avec une commune de Haute-Normandie (Saint-Etienne du Rouvray). Elle souligne entre autres choses l'importance du lien à faire entre la politique de la ville et la politique de lutte contre le décrochage scolaire conduite par l'Education nationale dans ses deux composantes « prévention » et « remédiation ». Elle met l'accent sur les difficultés ressenties pour réussir cette mise en cohérence lorsque les jeunes cumulent difficultés sociales et éducatives, ainsi que sur la faible implication des Conseils régionaux dans ces programmes territorialisés. Ils ont pourtant en charge la politique d'apprentissage et comme c'est le cas en Haute-Normandie, mènent une politique active de prévention de lutte contre les ruptures de contrats d'apprentissage. Cette politique pourrait légitimement bénéficier d'un rapprochement avec les acteurs locaux sur les territoires.

- Le soutien à la parentalité (programme national)

Il vise à aider les familles en difficulté dans les quartiers prioritaires à jouer leur rôle éducatif auprès de leurs enfants.

3.1.3 ...et d'autres initiatives locales

- les CLAS contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, financé par les CAF et l'Etat ;
- l'école ouverte pour l'accueil en périscolaire et sur les temps de vacances scolaires ;
- les AEF actions éducatives familiales de l'ANLCI ;
- le CRED 76 du Conseil Général de Seine Maritime ;
- le PDRE 27 du Conseil Général de l'Eure.

A noter que l'ensemble de ces dispositifs, notamment ceux qui s'adressent aux élèves et aux familles tôt dans la scolarité, contribuent à la prévention et la lutte contre l'illettrisme et ont été décrits dans le récent rapport du CESER¹.

3.1.4 Les mesures pour l'accès à la réussite et à l'excellence (programme national)

- Le dispositif « cordées de la réussite »

Il s'agit d'un des dispositifs mené en partenariat entre la politique d'éducation prioritaire de l'Education Nationale et la politique de la ville. Il vise un meilleur accès à l'enseignement supérieur et la réussite du passage secondaire/supérieur par un tutorat organisé dès le lycée avec un établissement d'enseignement supérieur. Il existe 341 cordées au plan national mais le financement de ces actions est remis en cause actuellement.

¹ « L'illettrisme en Haute-Normandie : faire bouger les lignes » - CESER – septembre 2013

En Haute-Normandie, le dispositif EDRESUP de l'Université du Havre relève de cette politique, mais risque de disparaître également faute de financements.

- Les internats de la réussite ou internats d'excellence

La politique de la ville s'est donnée comme objectif d'atteindre 50% de jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville accueillis dans chacun des internats de la réussite ou d'excellence de l'Education nationale, en mobilisant les partenaires locaux des CUCS et des PRE.

3.1.5 Les mesures de soutien à l'excellence de la Région : Lumières des Cités

Ce dispositif que la Région finance partiellement s'adresse aux jeunes boursiers ou non boursiers (aux revenus modestes) en classes terminales des zones urbaines ou en milieu rural, identifiés en raison de leur potentiel pour s'engager dans des études supérieures et témoignant d'une forte ambition professionnelle.

Ils bénéficient d'un suivi et d'un soutien financier durant leur première année d'enseignement supérieur et se voient proposer les différents services du CRIJ qui pilote les actions au quotidien (recherche de jobs d'été, rédaction de CV, accès aux ressources documentaires...), ainsi qu'un tutorat personnalisé offert par les administrateurs du CRIJ.

A l'origine issu d'un programme régional de lutte contre les discriminations intitulé « cap sur la diversité », ce dispositif est conduit en partenariat avec l'Etat DRJSCS, l'ACSE, les différentes autorités académiques, les établissements, des entreprises, des écoles supérieures. Il permet une prise en charge cohérente par tous les acteurs de terrain et permet d'activer l'ensemble des leviers pour réduire les freins à la réussite des jeunes lauréats.

3.2 Les outils spécifiques de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire

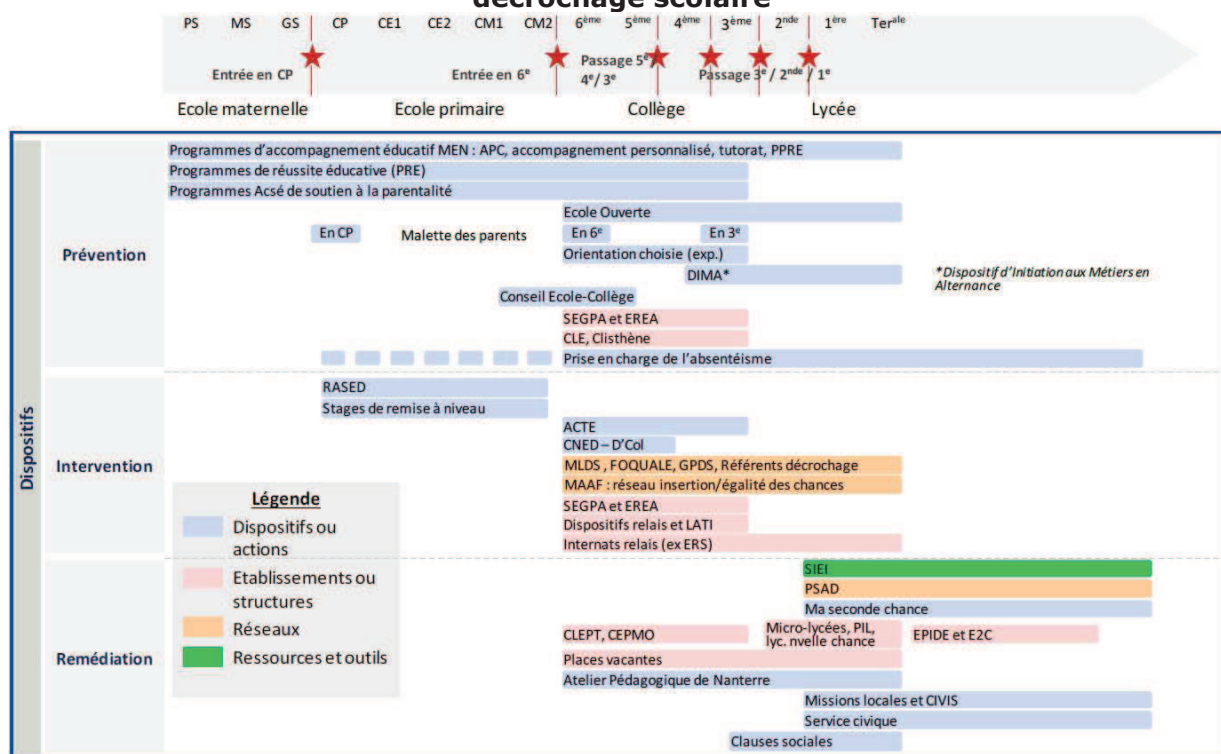
La lutte contre le décrochage scolaire présente plusieurs formes :

- d'une part la prévention des risques de décrochage durant la scolarité
- d'autre part l'apport de solutions aux jeunes décrocheurs en remédiation

Depuis l'adoption de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République en juillet 2013, les jeunes de 16 à 25 ans sortant du système éducatif sans diplôme disposent désormais d'un « droit opposable à la formation » et doivent pouvoir disposer d'une durée complémentaire de formation qualifiante dans les deux ans qui suivent la sortie du système éducatif, sous différents statuts : salarié sous contrat en alternance (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation), stagiaire de la formation professionnelle mais également sous statut scolaire. La durée de formation est d'une année scolaire, qui peut être prolongée en fonction du bilan effectué.

L'organisation actuelle de la lutte contre le décrochage est illustrée par le schéma ci-dessous montre les différents aspects de cette politique :

Proposition de cartographie de la politique actuelle en matière de lutte contre le décrochage scolaire



Source : MEN et SGMAP – Mars 2014¹

3.2.1 Les solutions apportées et coordonnées actuellement par l'Education nationale

Les 2 objectifs de prévention et de remédiation font partie des priorités de la « loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école² » déclinées dans l'académie.

L'Education Nationale a fortement investi le champ de la remédiation dans lequel les outils déployés sont mis au service de l'ensemble des jeunes décrocheurs, quel que soit leur statut d'élève ou d'apprenti au moment où se produit la rupture dans leur parcours.

L'académie s'est ainsi dotée de structures de coordination et d'action adaptées toutes déployées à l'échelle des BEF Bassins éducation formation (périmètre géographique interne à l'académie) :

- 7 PSAD plateformes locales de suivi et d'appui aux décrocheurs, qui contactent et accompagnent tous les jeunes, 3 d'entre elles étant portées par une mission locale (Rouen, Le Havre, Val de Reuil), 2 par des CIO (Fécamp et Vernon) et 2 par des Missions de Lutte contre le Décrochage Scolaire (Dieppe et Bernay). A noter qu'en Haute-Normandie, 30% des jeunes décrocheurs repérés grâce au SIEI sont déjà connus et accompagnés par les Missions locales, ce qui représente environ 2 200 jeunes à contacter individuellement au sein des

¹ Rapport d'évaluation partenariale de la lutte contre le décrochage scolaire – MEN Ministère de l'Education nationale et SGMAP Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action publique – mars 2014

² Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école – JO n°0157 du 9 juillet 2013

plateformes. L'objectif est de leur proposer un retour en formation au sein de la palette de l'offre mobilisable de droit commun, certaines actions bénéficiant de fonds européens. Les principales actions proposées sont les suivantes : actions qualifiantes en 1 an pour préparer un bac professionnel pour les jeunes ayant échoué 2 fois à un bac général et technologique, pôles d'accueil et d'accompagnement des jeunes, re-préparation des examens, préparations aux concours des métiers du secteur sanitaire et social, dispositifs de re-scolarisation ou passerelles de réorientation individualisées, service civique en alternance avec le lycée expérimenté dans l'Eure. Le « raccrochage » en formation sous statut scolaire est un des pans phares du droit opposable à la formation.

- La MLDS Mission de lutte contre le décrochage scolaire (ex MGI Mission générale d'insertion) coordonne encore à l'heure actuelle l'action des PSAD au niveau régional en s'appuyant sur un IEN IO - inspecteur de l'éducation nationale en charge de l'information et de l'orientation - dans chaque département. Celle-ci apporte sur chacun des territoires appui, conseil et expertise en matière de prévention et de traitement du décrochage scolaire. Cette coordination devrait évoluer avec les dispositions de la loi du 5 mars 2014¹, qui prévoit désormais que la Région assure la mise en œuvre et la coordination au niveau local, en lien avec les autorités académiques, des actions menées au sein des PSAD.
- Ces intervenants travaillent au sein du réseau FOQUALE Formation Qualification Emploi qui regroupe sur les mêmes périmètres géographiques tous les établissements et dispositifs de l'éducation nationale dans l'objectif de mobiliser de façon cohérente tous les partenaires susceptibles de rencontrer des jeunes sans solution et d'assurer leur retour en formation dans le cadre d'un parcours personnalisé débouchant sur un contrat Formation Qualification Emploi.

Dans le cadre du retour en formation initiale des décrocheurs, l'académie expérimente un « micro lycée » à Aristide Briand à Evreux en partenariat avec la Région pour ramener vers un bac général ou technologique en 2 ans les décrocheurs de + de 6 mois.

Par ailleurs, elle a mis en place des outils qui facilitent le contact avec les jeunes : diffusion de flyers d'information sur les structures relais, application « ma seconde chance » de géo localisation des structures d'accueil mise en ligne sur le site de l'ONISEP...

Enfin au quotidien, l'ensemble de la communauté éducative est mobilisée avec l'aide de la MLDS et des CIO sur la prévention du décrochage : groupes de prévention, suivi de l'absentéisme, tutorat, accueil spécifique temporaire permettant la réinsertion en formation sous statut scolaire ou parfois en apprentissage, classes et ateliers relais...

En revanche la valorisation des actions de prévention est assez discrète probablement pour plusieurs raisons :

- la transmission des savoirs et la conduite des jeunes vers un diplôme ou une qualification constituent la mission première de l'Ecole qui s'adresse à tous les jeunes. Un parcours interrompu renvoie aujourd'hui à la notion d'échec.

¹ Loi du 5 mars 2014 – article 22 : coordination au niveau local des actions de prise en charge des jeunes décrocheurs

- les actions de prévention ne peuvent se dérouler uniquement au sein de l'école car les facteurs de décrochage en dépassent largement le cadre, ces actions nécessitent un travail partenarial avec l'extérieur comme l'illustre le schéma (*cf. supra*).

3.2.2 Les solutions déployées par la Région pour lutter contre la rupture des contrats d'apprentissage

Dans le champ de l'apprentissage, la Région s'est positionnée autrement en mettant en place une politique amont de prévention de rupture des contrats et en choisissant de laisser la remédiation au soin des dispositifs académiques mis en place.

De par sa compétence propre en matière d'apprentissage, la Région s'est depuis longtemps penchée sur le problème des ruptures anticipées de contrat d'apprentissage qui empêchent le jeune en formation d'aboutir à une qualification, situation qui s'apparente de fait pour les jeunes au décrochage scolaire.

La part des apprentis allant au terme de leur contrat est de 75%, soit 25% de ruptures brutes des contrats, qui concernent essentiellement des élèves préparant un diplôme de niveau V, de moins de 18 ans. Par ailleurs, 40% des ruptures ont lieu pour des contrats passés avec des entreprises sans salarié, et 3 secteurs de formation sont particulièrement impactés : la production alimentaire, l'agriculture et le BTP¹.

- Description de l'action de la Région

Son action s'inscrit plus globalement dans la sécurisation des parcours tout au long du processus de formation. Elle prend plusieurs formes :

- en amont de l'entrée en apprentissage :

Le DIMA Dispositif d'initiation aux métiers en alternance permet à certains collégiens dès 15 ans, souvent décrocheurs, de découvrir l'alternance et de finaliser un projet professionnel. Sur 220 élèves du dispositif existant dans 10 CFA, 70% d'entre eux obtiennent le Certificat de Formation Générale et/ou le Diplôme National du Brevet. 66% intègrent ensuite une formation en apprentissage ou un lycée professionnel.

- en cours de formation :

Les CFA organisent l'accueil des apprentis, le positionnement des primo-entrants, l'élaboration des parcours de formation individualisé et la formation des maîtres d'apprentissage. Un peu plus de 60% des jeunes de niveaux 5 sont visés par ce dispositif, soit 4100 apprentis.

- Par la mise en œuvre d'un accompagnement social des jeunes

Les équipes pédagogiques des CFA se trouvant confrontées de plus en plus souvent à des jeunes en grande difficulté (rupture familiale, isolement social, conduites addictives, problèmes médicaux, financiers...), la Région a décidé d'accompagner les CFA dans leur projet de mise en œuvre d'un accompagnement social afin de prévenir le décrochage et les ruptures de contrat d'apprentissage. Sur l'année scolaire 2012-2013 plus de 1700 jeunes dans 15 CFA ont été accompagnés dans le cadre de ce dispositif.

¹ Source Commission CPRDF du CCREFP – 2 avril 2014

- par des actions éducatives spécifiques

La Région et le Ministère de la Culture et de la Communication (par le biais d'un partenariat avec Direction Régionale des Affaires Culturelles de Haute Normandie (DRAC) mettent en place des actions dans le but de démocratiser la culture et de lutter contre l'illettrisme auprès des apprentis formés dans les CFA. (60% des niveaux 5 et 4 touchés en 2012, soit plus de 6000 jeunes concernés par le dispositif).

Toutes ces dispositions sont discutées dans le cadre d'un dialogue de gestion annuel entre la Région et les CFA qui aboutit à la définition des moyens spécifiques alloués à l'établissement sur la base de la qualité de son projet pédagogique d'établissement : celui-ci doit concourir à la sécurisation des parcours de l'apprenti, l'investissement dans la prévention des ruptures de contrats en étant une des composantes. Le conventionnement passé avec le CFA lui fait par ailleurs obligation depuis 2011 de se retourner vers le réseau local de prise en charge du décrochage animé par l'Education nationale, la Région ne doublonnant pas les moyens mis en place individuellement pour apporter une solution aux jeunes en situation de décrochage.

Enfin la lutte contre les ruptures de contrat sont aussi l'objet de dialogue avec les branches professionnelles dans le cadre des contrats d'objectifs.

Globalement, l'action de la Région se situe donc essentiellement sur des mesures de prévention qui sont propres au déroulement des cursus d'apprentissage, les dispositifs de remédiation prenant le relais au sein des plateformes une fois la situation de décrochage avérée.

- Une évaluation en cours

La Région réalise actuellement une évaluation sur la performance de ces actions, grâce à laquelle il sera possible de situer là où les taux de rupture ont diminué effectivement.

3.2.3 La Région, contributeur à la "réparation" du décrochage par le biais de ses actions de formation – exemple des CAQ Contrats d'accès à la qualification

Le dispositif CAQ mis en place pour le soutien aux décrocheurs sortis sans qualification du système scolaire repose sur l'action de repérage des missions locales vers lesquelles sont orientés les jeunes identifiés dans le cadre de la MLDS, en plus des jeunes dont elles ont déjà eu connaissance.

Il offre aux jeunes un parcours en plusieurs temps, d'abord la préparation d'un projet avec une éventuelle remise à niveau ou pré qualification, puis la qualification en elle-même conduisant à un diplôme ou à un titre professionnel préparé en formation continue¹.

Une évaluation qualitative de ce dispositif est en cours au sein de la Région.

Les CAQ ont devancé les actuelles dispositions de la loi de mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, qui stipulent que la Région « *peut financer des actions d'insertion et de formation professionnelle à*

¹ Le budget annuel consacré par la Région au dispositif CAQ s'élève à environ 6 M€ et peut permettre de signer 1 000 nouveaux contrats.

destination des jeunes et des adultes rencontrant des difficultés d'apprentissage ou d'insertion, afin de leur permettre de bénéficier, à titre gratuit, d'un parcours individualisé, comportant un accompagnement à caractère pédagogique, social ou professionnel .../... (et peut) par voie de convention, habiliter des organismes chargés de mettre en œuvre ces actions».

3.2.4 Une organisation encore en construction

Rappelons que des objectifs quantitatifs de réduction du décrochage sont assignés tant au niveau de la stratégie européenne 2020 (réduction de l'abandon scolaire à 10%), qu'au niveau gouvernemental (réduction par deux du nombre de décrocheurs d'ici 2017 et retour en formation initiale d'un volume de 25 000 jeunes en 2014). Ils visent davantage à assurer l'apport de solution que la mise en œuvre intégrée d'une politique de lutte contre le décrochage allant de la prévention à la remédiation. C'est un des constats relevés par les rapporteurs du Ministère et du Secrétariat général à la modernisation de l'action publique qui insistent sur le peu de structuration de la phase amont de prévention, en raison de l'absence d'une politique « intégrée » de lutte contre le décrochage qui engloberait tous les champs.

C'est aussi ce qui caractérise la structuration mise en place au niveau académique : elle est essentiellement tournée vers la recherche de solution pour les jeunes en situation de décrochage avéré.

L'académie a déployé la même organisation territoriale à l'échelle de ses 8 BEF avec la création de 7 PSAD (1 pour chaque BEF sauf pour les 2 BEF de Rouen qui n'en comptent qu'une seule). Or le décrochage touche inégalement selon les territoires, les priorités d'action sont inégales. Même si elle s'est attachée à localiser les plateformes dans les territoires ou quartiers présentant des risques importants de décrochage, il pourrait être opportun de cibler des moyens en fonction des territoires prioritaires que révèle la géographie des zones à risque de décrochage.

Par ailleurs le décrochage est le plus souvent un processus qui se développe tout au long de la scolarité même si les signes du décrochage potentiel sont parfois difficiles à anticiper en raison des causes multiples et soudaines qui peuvent le déclencher. Le processus de prévention est capital et le rapport du ministère invite à plus de cohérence entre les politiques de lutte contre le décrochage et les politiques de réussite éducative en générale définies plus haut.

Les politiques de réussite éducative se caractérisent, on l'a vu, par les efforts importants déployés pour prendre en compte les situations individuelles, se rapprocher des familles et des difficultés qu'elles rencontrent, en s'appuyant si besoin sur les acteurs locaux, associations, services sociaux, collectivités,... intervenant autour de l'école dans ou hors temps scolaire. La recherche de cohérence souhaitée passe probablement par davantage d'ouverture de l'école sur l'extérieur.

Parmi les réflexions engagées, citons celle menée au sein du Centre Jacques Cartier autour d'expériences de pays francophones, notamment au Québec au Canada, qui articule de façon plus cohérente la prévention, l'intervention en amont et la recherche de solutions de remédiation, autour du concept de « persévérance scolaire ». Ce sujet a fait l'objet d'un débat fin 2013 dans le cadre d'un colloque international organisé par

l'académie¹ sur le déploiement à large échelle des meilleures pratiques pour soutenir la persévérance scolaire qui permettront de valoriser à la fois les efforts des jeunes et ceux de l'ensemble de la communauté éducative.

En plus des risques potentiels identifiés en fonction des caractéristiques des territoires, qui relèvent davantage de l'environnement social du jeune, comme le montre la cartographie exposée plus haut, il existe des profils de risques sur le plan scolaire qui, s'ils sont identifiés, peuvent faciliter le dépistage des élèves concernés et permettre la prévention très en amont. L'académie de Rouen s'est montrée intéressée par cette évaluation amont des risques et par l'investissement dans un programme de prévention ciblée de l'abandon scolaire qui allie le dépistage, le suivi tutoré de l'élève et la relation aux familles. Elle expérimente avec des chercheurs canadiens le programme « Motiv'action »² à l'instar du programme de prévention du décrochage « Check and connect » mené au Québec.

3.2.5 Une priorité pas encore repérée dans la politique régionale de formation

La lutte contre le décrochage ne fait pas partie intégrante à l'heure actuelle des priorités d'action définies et contractualisées dans le cadre du CPRDFP avec l'Etat, dans la mesure où à la date de sa signature en 2011, le partage de la définition était encore mal établi et la structuration du dispositif d'appui et de soutien encore en chantier au niveau de l'éducation nationale.

Les évolutions sémantiques et la structuration des dispositifs de repérage en cours devraient permettre aux partenaires du futur CPRDFOP d'intégrer cette problématique dans leurs priorités pour faire avancer la prévention à un échelle en phase avec les besoins des territoires et faciliter la remédiation.

Par ailleurs, une évolution est en cours dans la coordination des actions depuis le vote de la loi du 5 mars 2014 qui invite l'ensemble des partenaires à se rapprocher et à travailler mutuellement à la poursuite d'objectifs communs. Ils devront être définis dans le cadre du futur CPRDFOP, d'une part, et déployés sur le terrain avec des objectifs ciblés, d'autre part.

3.3 Les politiques générales d'accompagnement à l'ambition et à la réussite visant l'accès et la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur

Des mesure d'aide à la réussite de portée générale sont déployées en dehors de toute référence à un zonage particulier. Leur objectif est de favoriser la réussite éducative de tous les élèves et de faire progresser, en Haute-Normandie tout particulièrement, l'accès à l'enseignement supérieur.

¹ Colloque international sur la persévérance scolaire – 26^{èmes} entretiens Jacques Cartier – novembre 2013

² Motiv' action – académie de Rouen - <http://www.ac-rouen.fr/l-academie/actualites-de-l-academie/motiv-action-un-partenariat-franco-quebecois-pour-prevenir-le-decrochage-scolaire-99270.kjsp?RH=RectPedaActionPeda>

3.3.1 La réussite éducative lors du passage secondaire / supérieur :

Dans le cadre de la loi Fioraso de juillet 2013 qui met l’accent sur le continuum bac-3/bac+3 pour développer l’ambition à la poursuite d’études des jeunes, l’Académie a mis en place un réseau d’acteurs dans les bassins de formation ainsi qu’une CAFPB commission académique des formations post-bac afin d’accompagner chaque jeune dans son parcours et développer les ambitions de poursuite d’étude.

Nous ne disposons pas d’assez de recul sur les travaux de cette instance compte tenu de sa récente mise en place, mais elle devrait contribuer à faciliter la réussite des jeunes lors du passage du palier secondaire / supérieur.

3.3.2 Cas particulier de la réussite dans le supérieur

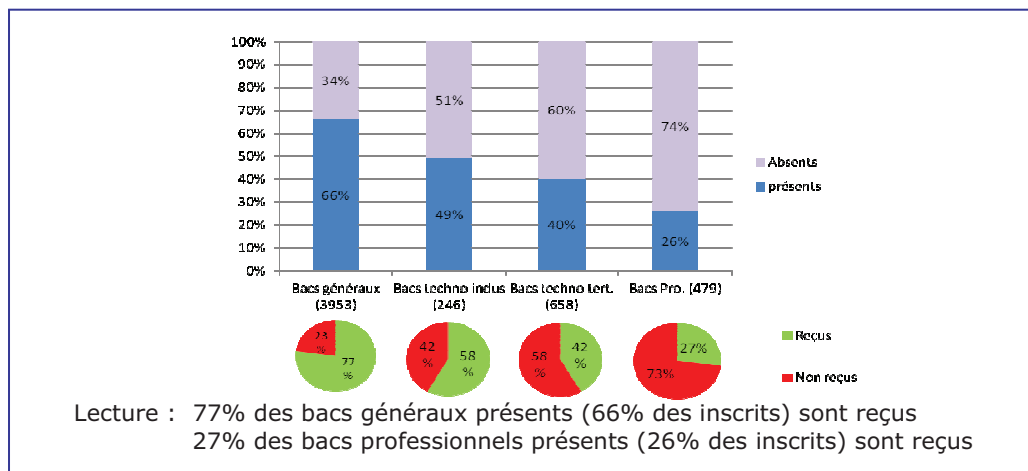
La problématique de l’accès et de la réussite dans l’enseignement supérieur, soulignée à travers les indicateurs régionaux, porte en Haute-Normandie sur un manque d’ambition pour la poursuite d’étude doublé d’un échec à l’entrée à l’université pour bon nombre de bacheliers. En effet, la région se caractérise par une proportion plus faible de bacheliers généraux accédant à l’enseignement supérieur au profit de bacheliers technologiques et surtout professionnels davantage confrontés aux difficultés.

- Les chiffres de la réussite

Les données recueillies et donnant lieu à publication le sont principalement par l’OVEFIP Observatoire de la vie étudiante des formations et de l’insertion professionnelle de l’Université de Rouen.

Le constat principal est qu’à l’université, c’est bien globalement la 1^{ère} année qui pose un problème dans le parcours des étudiants et pas l’insertion finale dans la vie professionnelle, rappelant que l’important à l’université, c’est d’y rester pour réussir...

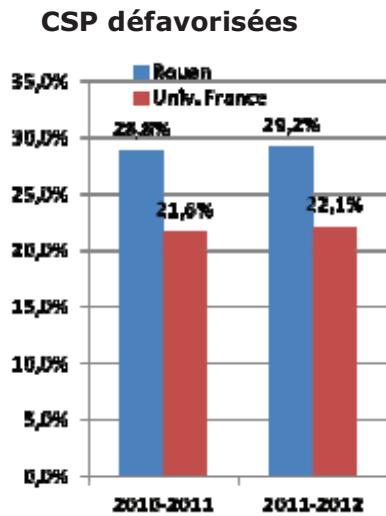
Résultats en L1 2012-2013



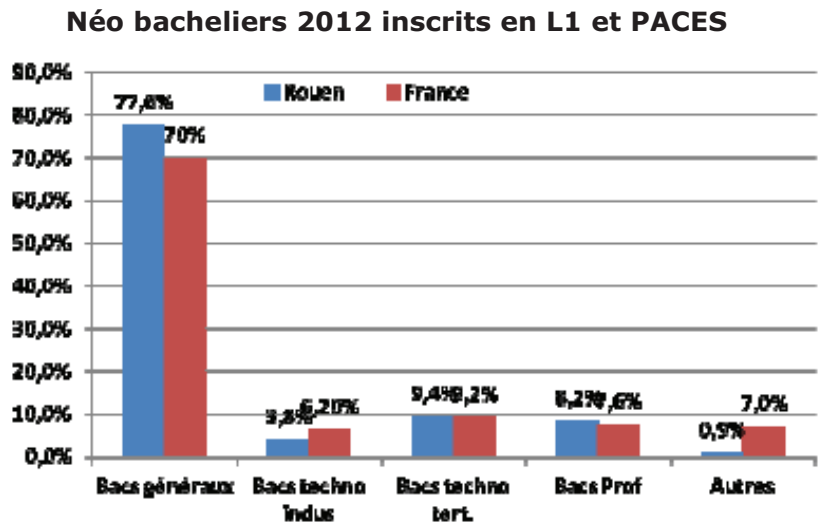
Source : OVEFIP 2013 – Université de Rouen

On observe une très forte déperdition à la présentation aux examens de 1^{ère} année puis à la réussite aux examens de 1^{ère} année.

Structurellement, les spécificités les plus marquantes des étudiants rouennais sont les suivantes :



Source : indicateurs de performance PAPER - MESR



Source : OVEFIP 2013 – Université de Rouen

Les taux de réussite en L1 sont inférieurs de 5 points à la moyenne nationale, même après correction par le Ministère de l'effet des CSP car Rouen compte une part de CSP dites défavorisées de 7 points supérieure à la moyenne. Les pourcentages de passage en L2 sont de 5 à 6 points inférieurs à la moyenne nationale.

La réussite est très différente selon les bacs d'origine : tous les bacs sont touchés par l'échec en 1^{ère} année mais les bacs professionnels le sont de plein fouet. L'université n'est pas une voie de réussite pour eux, alors qu'elle permet largement la réussite des bacs technologiques accueillis en DUT.

A noter que si la déperdition en 1^{ère} année est importante, on approche 30% de redoublants et d'étudiants réorientés à l'externe, et les suivis de cohortes réalisés grâce à l'enquête SUBANOR Suivi des bacheliers normands, indiquent que 87% de ceux qui ont arrêté leurs études à l'université se retrouvent dans une autre formation. L'université permet donc à beaucoup de jeunes de rebondir pour un concours, une inscription dans une filière sélective... A noter que les jeunes peuvent trouver sur place dans les deux universités des services d'accueil et de conseil pour s'informer sur les formations universitaires, leurs débouchés professionnels, pour construire un projet de formation adapté à leur profil et leurs objectifs, et pour se réorienter tout au long de leur parcours¹.

Par ailleurs, les enquêtes montrent que le vécu de cet échec est beaucoup moins difficile à l'université qu'à l'issue de classes préparatoires.

¹ Université de Rouen : Mission Information-Orientation – BAIP Bureau d'aide à l'insertion professionnelle
 Université du Havre : OISEAU « Orientation, insertion, stages, étudier et apprendre à l'université » - BIPE Bureau de l'Insertion Professionnelle et de l'Emploi

Aussi après avoir connu une vraie démocratisation de l'enseignement supérieur, avec une augmentation réelle des diplômés, on arrive maintenant aux limites de l'ouverture du système et à une stagnation des progrès enregistrés.

- Les constats sur le public en difficulté

Plusieurs raisons sont avancées :

- l'absence de motivation : une « forte minorité » soit 40% des étudiants inscrits à l'université ne voulaient pas y être. Soient ils visaient des études sélectives et n'ont pas obtenu de place, soient ne s'attendaient pas à avoir leur bac et l'ont eu « par surprise »,
- l'absence de préparation au type d'enseignement et d'encadrement, notamment les cours magistraux, et l'écart des contenus académiques théoriques entre l'université et le lycée,
- les taux d'encadrement, les conditions de vie, les données personnelles, l'isolement, peuvent accroître ces difficultés. L'Université ne dispose pas à l'heure actuelle de croisement entre les conditions de vie et d'études des jeunes haut-normands et leur réussite, mais se lance dans une enquête sur l'année 2014-2015,
- l'absence d'information sur ce que les jeunes vont trouver à l'université : le service universitaire d'information et d'orientation ne fonctionne plus, les JPO journées portes ouvertes d'accueil des primo entrants sont supprimées au profit d'actions de communication institutionnelle et non plus d'information des jeunes.

Or l'université continuera à accueillir ceux qui ne sont pas accueillis en filière sélective. Le fait est que la sélection est reportée insidieusement en fin de L1, mais l'accueil ouvert reste important d'une part, pour ne pas laisser les jeunes sans affectation, d'autre part, parce que l'accès au supérieur est aussi pour eux une chance de rebondir.

3.3.3 La limite des dispositifs d'accompagnement à l'Université

L'accompagnement à la réussite est une priorité et fait partie des missions réaffirmées pour les universités au travers des lois successives et récemment par la loi dite « Fioraso » de juillet 2013¹.

Ainsi les universités ont-elles mis en place des actions dont l'objectif premier est de donner l'ambition et la motivation nécessaire aux jeunes pour entrer et suivre leur cursus d'enseignement supérieur jusqu'à un diplôme.

- La préparation en amont de l'entrée dans le supérieur

Certains programmes préparent en amont l'arrivée dans l'enseignement supérieur dès le lycée. C'est le cas des « cordées de la réussite » au plan national mis en place en 2008 dans le cadre de la dynamique « Espoir banlieues » et qui comptait 308 projets labellisés en 2012. Au sein de ces projets, 46% des établissements secondaires

¹ LOI n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche - JORF n°0169 du 23 juillet 2013

appartenant à la cordée et 54 % des élèves concernés sont situés ou issus des quartiers prioritaires des CUCS¹.

Ce plan a été décliné en Haute-Normandie qui comptait 11 projets labellisés en 2012 associant en partenariat de nombreux collèges et lycées, les deux universités du Havre et de Rouen et les deux écoles de commerce Néoma (ex Rouen Business School) et Ecole de Management de Normandie, ainsi que les écoles d'ingénieurs INSA et ESIGELEC ; le programme EDRESUP Envie De Réussir mes Etudes SUPérieures qui fait partie de ce plan vise à détecter dès la 2nde les jeunes des ZUS qui peuvent réussir mais qui n'ont pas un environnement favorable, et de leur proposer un accompagnement structuré autour d'un tutorat étudiant, d'un programme d'acquisition et de renforcement des humanités (culture, codes sociaux, communication...), d'un volet découverte des métiers et des filières post-bac.

Néanmoins suite à la dernière campagne d'évaluation des actions de l'ACSE et de la redéfinition des priorités de la politique de la ville, le renouvellement de ce type d'initiatives financées principalement par l'ACSE puis par l'Etat (éducation nationale et enseignement supérieur) est très incertain. A noter que nationalement, seuls 6% des projets font l'objet d'un financement d'une collectivité.

- Les dispositifs à l'arrivée à l'université

Le Ministère a mis en place un « plan réussite en Licence » destiné à prendre en charge dès leur arrivée à l'université les étudiants en difficulté grâce à un tutorat. Néanmoins il prévoyait un taux d'encadrement des groupes trop faibles et la prise en charge très tôt des étudiants, dès la 1^{ère} semaine de rentrée, s'est avérée difficile. Les universités ont abandonné ce plan au bout de 3 ans sans que les effets positifs aient pu se faire sentir.

Enfin les universités de Rouen et du Havre ont expérimenté chacune un dispositif de transition (DUFIS à Rouen et DUCA puis DUPRES au Havre) permettant une remise à niveau ou la consolidation des acquis des étudiants primo arrivants dans certaines matières, notamment en sciences, puis une orientation en L1, ou encore une entrée décalée en DUT de 6 mois. Ils ont également été supprimés pour des raisons financières alors qu'ils ont permis la réorientation et le rebond de 30% des étudiants environ dans d'autres filières.

Une difficulté majeure de ces dispositifs proposant un palier de remise à niveau est qu'ils sont pénalisants pour les étudiants boursiers. En effet, l'aide sous forme de bourse est maintenue pour un diplôme de licence acquis en 4 ans au lieu de 3 mais est suspendue au-delà de 1 échec. L'année de transition pour remise à niveau est comptabilisée dans le temps d'étude et ces mêmes étudiants, auxquels on accorde un accompagnement durant un an, se doivent ensuite de faire leur parcours de licence en 3 ans faute de ne plus être éligible aux bourses. L'université limite le « droit à tirer » des boursiers à 4 ans et ne leur reconnaît plus le droit à un échec durant leur cursus. Certains sont amenés à abandonner avant le diplôme faute de moyens financiers.

Une seconde difficulté a trait au système d'évaluation et de financement propre à l'enseignement supérieur. En effet, le ministère comptabilise statistiquement une réorientation extérieure à l'université, signe pourtant d'un parcours de réussite de l'étudiant, comme un échec. Or l'accompagnement financier de l'Etat est mesuré au taux de réussite en licence en 3 ans. La reconnaissance financière des solutions

¹ Enquête annuelle de suivi des cordées de la réussite 2012 - ACSE

couteuses mises en œuvre par les établissements n'existe pas, pire, elle conduit à une baisse de moyens.

- Les autres tentatives touchant l'organisation des enseignements

Par ailleurs, la mission d'évaluation des enseignements de l'observatoire de l'Université de Rouen est balbutiante et ne permet pas d'éclairer au sujet des pistes d'amélioration à mettre en place, elle se développe aussi en se heurtant parfois à des résistances ou des réticences de plusieurs composantes.

Il faut noter que toutes les filières ne sont pas demandeur de tels dispositifs d'accompagnement et se « satisfont » de leur taux d'échec en 1^{ère} année. L'université dispose en effet de façon détaillée¹ des scores de réussite en L1 selon les composantes et les types de bacs des étudiants, des taux de maintien dans la filière d'inscription en L1 et des taux de réussite de la licence en 3 ou 4 ans. Les indicateurs les plus alarmants concernent l'UFR de Droit Sciences Economique et Gestion, et dans une moindre mesure Sciences de l'Homme et de la Société, qui n'ont pas fait l'objet de dispositifs d'accompagnement particulier des étudiants contrairement à l'UFR des Sciences et Techniques où l'échec est moindre mais qui a pu se mobiliser sur des plus petits effectifs et permettre la réorientation et la poursuite d'études d'une partie des étudiants.

Globalement l'université réfléchit perpétuellement à la refonte de son offre de formation mais les avancées mises en place, de portée générale, n'ont pas donné de résultats :

- * des formations plus progressives et moins tubulaires, moins mono disciplinaires,
- * une présence obligatoire à tous les TD imposée par l'université, mais qui n'empêche pas l'évaporation dès les 3 premières semaines de rentrée.

3.3.4 Les tentatives du ministère pour faciliter l'accès aux filières courtes de la voie professionnelle supérieure

Le ministère essaye d'éviter les stratégies de contournements des meilleurs élèves qui s'engouffrent vers les voies sélectives courtes professionnelles et bloquent l'accès aux plus faibles, mais se heurte à beaucoup de difficultés dans sa tâche.

Enfin les réorientations proposées par l'académie dans les places de BTS vacantes dès le 1er mois après la rentrée ne trouvent pas d'échos favorable auprès des étudiants.

En conclusion, même si la réussite à l'université est clairement réinscrite dans ses missions dans la loi Fioraso, les moyens qui lui sont consacrés n'existent plus ou pas, et aucun système n'a pour l'instant fait la preuve de son efficacité.

¹ Enquête cohorte des bacheliers 2007 : « Les entrants en L1, quel devenir? » - OVEFIP Université de Rouen – février 2012

3.4 Le développement des études supérieures par la voie de l'apprentissage

3.4.1 Une offre en développement

L'offre de formation en apprentissage dans l'enseignement supérieur s'est largement développée en Haute-Normandie depuis ces dernières années. Avec le tassement des effectifs dans les niveaux V, traditionnellement les plus représentés, et dans les niveaux IV de formation, le gain en volume d'apprentis se joue essentiellement sur les niveaux supérieurs. Rappelons que la part des apprentis du supérieur dans le total des apprentis en région atteint 25,73% en 2013 et reste encore en retrait sur le niveau national qui s'établit à plus de 30%. Par ailleurs les recrutements en apprentissage au niveau supérieur souffrent d'un tassement des effectifs à la dernière rentrée 2013, certes beaucoup moins important que pour les niveaux infra-bac.

Enfin les écoles d'ingénieurs constatent qu'à filière équivalente, les jeunes filles choisissent moins souvent l'apprentissage que la formation initiale sous statut scolaire, influant ainsi, dès leurs intention à candidater, sur la plus faible mixité constatée dans cette voie de formation.

Il faut préciser que le déficit général de poursuite d'étude constaté en Haute-Normandie est un phénomène ancien et bien antérieur au développement de l'apprentissage comme voie de formation. Pourtant l'idée reçue souvent véhiculée serait qu'il participe à la faiblesse du niveau des qualifications, alors qu'on ne peut imputer à l'apprentissage, malgré son développement, les freins que connaît la région en matière d'augmentation des qualifications. Tout au contraire, la croissance désormais enclenchée pour le développement des formations supérieures en apprentissage doit jouer en faveur de l'accès d'un plus grand nombre aux qualifications supérieures.

Des marges de progrès existent cependant. Les acteurs régionaux, au premier plan desquels la Région, ont intérêt à les poursuivre dans la mesure où cette voie de formation contribue à plusieurs titres à permettre la poursuite d'études et l'atteinte d'une qualification de niveau supérieur à de nombreux jeunes qui ne présentent pas les mêmes chances de réussite en formation sous statut scolaire.

3.4.2 Des parcours de réussite

La pédagogie de l'alternance permet de mixer le face à face pédagogique avec la pratique professionnelle, accompagnée et tutorée dans l'entreprise d'accueil, et de construire positivement le projet de parcours vers la qualification. Les modalités d'enseignement dans les établissements sont aussi réinterrogées et intègrent davantage l'accompagnement individualisé rendu nécessaire par les allers-retours du jeune avec le milieu professionnel et par le partenariat qui s'instaure de fait avec son entreprise, et le monde économique en général.

Il s'agit d'une réponse formation qui peut s'adapter aux différents profils du public très diversifié qui accède désormais au baccalauréat, dont les motivations et les projets professionnels les conduisent à être plus à l'aise avec des apprentissages moins conceptuels, davantage en phase avec les réalités du monde professionnel. Il procure

par ailleurs des ressources aux jeunes et contribue à lever des freins financiers qui pour certains sont rédhibitoires à la poursuite d'étude.

Pour résumer et lutter contre les idées reçues, véhiculées parfois par les jeunes eux-mêmes¹, l'apprentissage est une voie de réussite et qui ne s'adresse pas qu'aux jeunes en difficulté scolaire (ce que pensent 50% de jeunes n'ayant pas choisi cette voie contre 43% des français), et les formations ne conduisent pas qu'à des métiers dévalorisés (ce que pensent 55% de jeunes n'ayant pas choisi cette voie contre 43% des français)...

En conclusion, l'apprentissage est une forme de réponse à l'enjeu de mobilité sociale pour certains jeunes qui n'auraient pas envisagé de parcours de formation supérieure. Les établissements de formation supérieure qui offrent des cursus en apprentissage accueillent de fait une population plus diversifiée et introduisent une mixité sociale dans les cohortes d'étudiants dès la 1^{ère} année, ou en ouvrant leurs cursus de niveau II et I à des diplômés de niveau III provenant de filières professionnalisantes courtes post bac.

3.4.3 Les enjeux de la nouvelle réforme de l'apprentissage

Dans le nouveau contexte réglementaire introduit par la loi de mars 2014 sur la réforme de l'apprentissage, les établissements d'enseignement supérieur se sont montrés inquiets de la perte potentielle de fonds qui leur provenaient antérieurement des entreprises. Par voie de conséquence, ils sont très soucieux quant à l'usage que la Région fera des fonds qui lui sont attribués et quant au maintien de l'intérêt qu'elle a su manifester jusqu'à présent à l'égard du développement de l'apprentissage dans le supérieur.

3.5 L'apprentissage des langues au service de la mobilité: un autre levier de la réussite pour tous les jeunes

L'apprentissage des langues et le développement du bilinguisme², le développement de l'ouverture à l'international dans les parcours de formation, représentent un enjeu important pour la réussite des jeunes. Ils constituent des leviers qui favoriseront la prise d'autonomie des jeunes et leur insertion professionnelle future. L'apprentissage des langues est au service de la mobilité en général et constitue également un facteur d'attractivité pour la région.

Le lancement récent et très médiatisé du nouveau programme européen Erasmus + a permis de rappeler l'importance du multilinguisme et la nécessité de généraliser la mobilité à l'ensemble des jeunes, pas seulement les étudiants : jeunes chômeurs, jeunes sans diplômes, jeunes des milieux défavorisés, jeunes habitant des zones rurales et des quartiers de la politique de la ville...pour lesquels les bienfaits d'une mobilité internationale peuvent venir relancer les parcours d'insertion.

¹ Sondage exclusif CSA pour l'Institut Montaigne « L'image des formations en apprentissage » - Février 2014

² "bilinguisme" : défini au sens large comme la capacité à communiquer couramment en deux langues. Il ne s'agit pas de la définition étroite correspondant à une pratique indifférenciée de 2 langues, souvent associée à la pratique de 2 langues maternelles dès l'enfance.

3.5.1 L'apprentissage des langues dans le système scolaire et universitaire

- Une exigence ambitieuse traduite dans un cadre européen

Au début des années 2000, le cadre européen commun de référence pour les langues CECRL a été défini et adopté par le Conseil de l'Europe et a introduit des pratiques d'évaluation selon des « niveaux » de compétences langagières et des capacités à communiquer de façon plus ou moins autonome (échelle allant de A1 à C2).

Le CECRL est présenté comme un outil permettant le passage d'une logique de maîtrise quasi totale d'une ou plusieurs langues à une logique d'interaction entre différentes langues, quel que soit le niveau de maîtrise de ces dernières. En ce sens, c'est un outil de promotion du « plurilinguisme »¹.

Le chantier est vaste et ambitieux lorsque l'on sait les difficultés de maîtrise d'une seule langue étrangère chez beaucoup de jeunes.

- Des programmes repensés en France, en référence au cadre européen

En France, le ministère de l'Éducation nationale a lancé en 2005 un Plan de rénovation de l'enseignement des langues vivantes étrangères, qui concerne tous les élèves de l'école élémentaire au lycée. Ainsi l'apprentissage commence dès le primaire, le degré à atteindre en fin de scolarité obligatoire étant celui du palier B1 d'utilisation de la langue permettant de se « débrouiller »² dans les situations courantes et familières. Les degrés suivants ne sont visés que dans les niveaux supérieurs d'apprentissage, au lycée (utilisateur indépendant) et en enseignement supérieur (autonomie / maîtrise de la langue), mais dans ces niveaux, le nombre d'heures d'enseignement des langues a diminué dans les programmes.

- « Arrêtons d'apprendre l'anglais, parlons le ! », mais où en est-on ?

La France a participé en 2011 à une étude européenne sur les compétences en langues (ESCL) en fin de scolarité obligatoire qui montre les performances très hétérogènes entre pays, la première langue étudiée étant l'anglais. L'enquête a porté en France sur les élèves français de 3^{ème}, ces derniers étudient à 97% l'anglais en 1^{ère} langue vivante.

Ainsi, dans le cas particulier de la France, cette enquête souligne l'écart qui existe aujourd'hui par rapport aux ambitions fixées par l'Europe sur le développement du plurilinguisme. Il pourrait constituer un objectif à terme, si l'on considère que les mécanismes d'apprentissages d'une langue étrangère, une fois acquis, sont reproductibles pour plusieurs autres langues, mais encore faut-il avoir pu intégrer ces mécanismes et parvenir à la maîtrise d'une première langue étrangère. C'est un objectif « a minima » qu'il faudrait pouvoir atteindre pour le plus grand nombre.

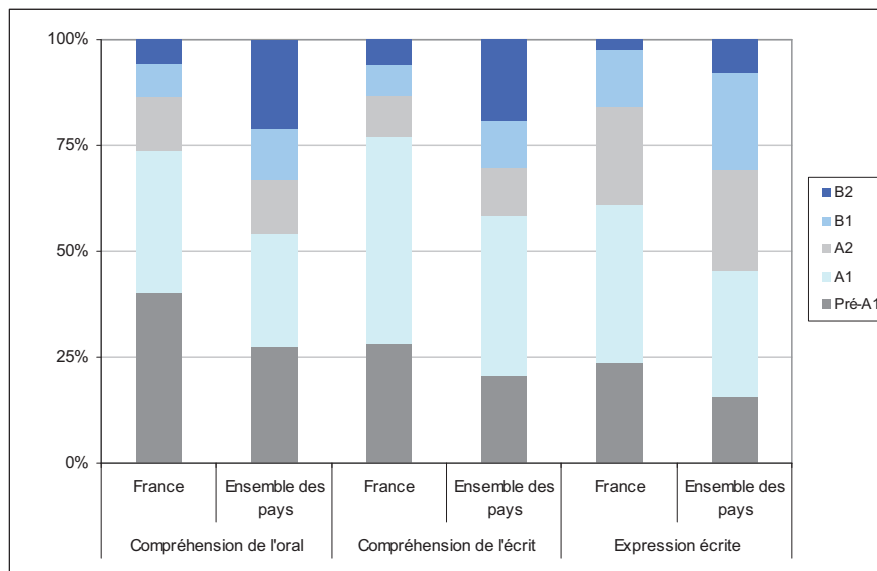
¹ Site Eduscol - <http://eduscol.education.fr/cid45678/cadre-europeen-commun-de-reference-cecrl.html>

² Extrait du cadre européen commun de référence pour les langues CECRL : « Niveau B1 : la personne peut comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, etc. Peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée. Peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt. Peut raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée. »

Les résultats de l'enquête sont les suivants :

Le niveau A2 (palier de la classe de 5^{ème}) est maîtrisé par environ 26% des élèves de 3^{ème}, c'est l'un des 2 pays où la majorité des élèves se situe au dessous du niveau A2¹.

Répartition des élèves par niveau du CECRL en anglais



Source : MEN-DEPP – extrait note d'information 12.11 de la DEPP – juin 2012

Une évaluation nationale réalisée par la DEPP en 2010 mettait également en avant la faiblesse générale des élèves notamment en compréhension orale. Cette étude compare l'évolution des compétences en langue entre 2004 et 2010 et indique une baisse significative des performances de compréhension à l'oral, de presque 6 points².

- Dans l'académie

Les enquêtes ne permettent pas de régionaliser les résultats. Chaque académie a mis en œuvre les dispositions nationales concernant le plan de rénovation de l'enseignement des langues vivantes étrangères.

Dans son projet académique 2014-2017, l'Académie de Rouen, soucieuse d'offrir à tous les élèves les mêmes chances de réussite porte désormais son attention sur le renforcement de l'apprentissage des langues dans la voie professionnelle³. Elle met l'accent sur l'évolution des pratiques qui visent à mettre l'élève en capacité d'utiliser la langue dans diverses situations professionnelles ; ces derniers sont évalués désormais à l'oral lors des épreuves du baccalauréat professionnel. L'objectif est de les mettre au niveau requis pour poursuivre un apprentissage dans le supérieur car un certain nombre d'entre eux poursuivront en BTS.

Le dispositif Région Langues, lancé en 2007 à l'initiative de la Région Haute-Normandie, permet aux lycéens volontaires de classe de seconde, encadrés par des

¹ « Les compétences en langues étrangères des élèves en fin de scolarité obligatoire » - Note d'information 12.11 – DEPP – juin 2012

² « Evolution des compétences en langues des élèves en fin de collège » - Note d'information 12.05 – DEPP – avril 2012

³ Cf. projet académique 2014-2017 – fiche 17

professeurs de langue et des natifs bilingues, une immersion sous forme d'un stage linguistique intensif d'une semaine, avec hébergement en internat. L'objectif assigné aux professeurs qui sélectionnent les dossiers des candidats est de cibler les élèves qui ont besoin d'un coup de pouce et d'une mise en confiance pour pratiquer la langue plutôt que ceux qui sont déjà à l'aise. Outre un bain linguistique, cette semaine permet les échanges en mixant les publics de lycéens des voies générale technologique et professionnelle. Devant le succès de ce dispositif initialement dédié à l'apprentissage de l'anglais et en accord avec l'éducation nationale, il est désormais étendu à deux nouvelles langues : l'allemand et l'espagnol.

Ces stages permettent une réelle immersion, certes courte, mais qui a le mérite d'exister, à défaut de pouvoir réaliser une immersion à l'étranger, de plus en plus difficile a fortiori sur une longue période, notamment avec l'Angleterre où les échanges sont devenus une activité lucrative pour les familles.

A noter également des initiatives permettant l'expression orale, comme les débats citoyens en langues étrangères organisés par la Délégation Académique aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération (DAREIC) en lien avec les corps d'inspections (IA-IPR de langues vivantes). Ils opposent des équipes de lycéens de classe de 1^{ère} générale et technologique qui échangent leurs argumentaires autour d'un thème devant un jury.

3.5.2 Le bilinguisme de masse comme levier de la réussite

Mais au lycée n'est-il pas déjà trop tard ? De tels dispositifs tout à fait louables interviennent après les premiers paliers d'orientation et sont loin de concerner la majorité des élèves qui ne bénéficient visiblement pas d'une pratique de la langue appropriée dans les premières années de la scolarisation, au vu des évaluations nationales réalisées.

L'enjeu est en effet de développer un bilinguisme de masse pour préparer l'ensemble des jeunes à une ouverture et une mobilité professionnelle qui sera facilitée par la maîtrise d'une langue étrangère.

Les dispositifs d'excellence que sont les sections européennes, malgré l'attention que porte l'académie à les déployer sur l'ensemble du territoire et à en permettre l'ouverture dans la voie professionnelle, ne sont qu'une réponse partielle au besoin car ils restent avant tout sélectifs.

Or dans toutes les enquêtes réalisées, le facteur du « temps d'exposition » à la langue est reconnu comme primordial dans la motivation des élèves et l'acquisition des compétences. Il peut s'agir de l'exposition « précoce » en débutant un apprentissage ou une sensibilisation à une langue étrangère plus tôt dans le cursus scolaire, ce qui est pratiqué dans d'autres pays européens. Mais ce temps d'exposition peut aussi se retrouver dans l'environnement proche des jeunes, dans les médias, au travers des supports de communication virtuels qu'ils utilisent... Il faut éviter que l'environnement familial et socio culturel soit le seul vecteur de bain linguistique au risque d'accroître les inégalités entre les jeunes.

Le temps d'exposition insuffisamment développé en France peut tenir en partie au fait que de nombreux supports de communication sont généralement (volontairement ou obligatoirement) transcrits en langue française, de nombreux de ses défenseurs y

veillent. Aussi doit-il être envisagé, comme une nécessité plus qu'ailleurs, d'expliquer quels sont les enjeux à maîtriser une langue étrangère, et avant tout l'anglais, pour susciter chez les jeunes une motivation pour cet apprentissage qu'ils n'ont pas développée d'eux-mêmes.

3.5.3 Enjeu de l'attractivité de l'enseignement supérieur

Le rapport du Comité stratégique des langues¹ pointe en le regrettant que « *les enseignements de langue soient totalement absents de la plupart des filières universitaires – à l'exception de celles qui accueillent les spécialistes de langue* » et souligne cette lacune à l'ère de la mobilité européenne et internationale.

La loi dite Fioraso de juillet 2013 introduit l'autorisation d'enseigner en langue étrangère à l'Université, ou plutôt introduit les dérogations possibles à l'enseignement en français qui reste « *la langue de l'enseignement, des examens et concours, ainsi que des thèses et mémoires dans les établissements publics et privés d'enseignement* »². Le projet de loi avait fait polémique faisant craindre aux défenseurs de la langue française une marginalisation ou un renoncement à la langue française.

Cette disposition représente une opportunité pour les universités d'accroître l'attractivité de leurs enseignements pour les étudiants haut-normands et étrangers. La France est en effet une des quatre premières destinations des étudiants en mobilité internationale (288 550 étudiants étrangers accueillis en 2013 – 7% des parts sur le marché international de la mobilité étudiante³) mais les formations qui s'exportent à l'étranger sont essentiellement celles du management et des sciences de l'ingénieur, souvent dispensées dans les écoles qui n'ont pas « attendu » pour développer des cursus bilingues. CQFD. Par ailleurs, le Maroc est le premier pays d'origine des étudiants étrangers (32 482), suivi par la Chine (29 696), puis l'Algérie (23 735), la Tunisie (12 976), le Sénégal (9 555), puis l'Allemagne (8 800). Les autres pays non francophones viennent loin derrière (entre 4 000 et 7 000 étudiants) mais l'accueil d'étudiants européens a plus fortement progressé entre 2008 et 2011.

Concernant la Haute-Normandie, si l'on s'en tient aux chiffres de l'Université de Rouen disponibles, l'établissement accueillait près de 3 000 étudiants étrangers en 2012-2013⁴ dont l'origine géographique est répartie sensiblement de la même façon : Algérie (355), Maroc (245), Sénégal (206), Chine (163), Tunisie (144). Parmi les pays européens les plus représentés, l'Allemagne n'arrive qu'en 4^{ème} position (56) après la Roumanie (62), l'Italie (58) et l'Espagne (57) et avant le Royaume Uni (31).

Cette répartition, qu'elle soit nationale ou régionale, montre la relative faiblesse de l'accueil d'étudiants susceptibles de communiquer en premier lieu en langue anglaise.

L'expérience tentée en Haute-Normandie de l'IBIS Institut Bilingue Interuniversitaire de la Seine permettant de dispenser dans les 2 universités et à l'INSA de Rouen des cours en anglais, dès 2005, a permis de faire fonctionner des groupes d'étudiants

¹ « Apprendre les langues, apprendre le monde » - Rapport du Comité stratégique des langues au Ministre de l'Éducation – février 2012

² Loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche – Article 2

³ Campus France – « l'essentiel des chiffres clés » – Juin 2013

⁴ OVE Université de Rouen – « tableau de bord OVE 2013 »

pour moitié français et étrangers, ces derniers ayant la possibilité de bénéficier d'une bourse d'accueil de la Région pour leur cursus. Elle a été abandonnée.

Les perspectives ouvertes par le projet de loi pourraient redonner un nouvel essor à ce type de dispositif où le bain linguistique et l'ouverture culturelle sont facilités grâce à l'enseignement en langue anglaise et à la mixité des publics. Elles pourraient redonner un essor à l'accueil d'étudiants anglophones et ainsi permettre un bain linguistiques dans les formations profitable à tous les étudiants. Le rayonnement des établissements eux-mêmes en serait accru comme cela a été le cas pour les grandes écoles.

« *L'employabilité, dans toutes les carrières, en France comme à l'étranger, tient aussi à la maîtrise des langues !* »¹.

En conclusion, le territoire, ses entreprises ont à gagner à disposer d'une ressource humaine davantage bilingue notamment pour le développement des échanges commerciaux, des activités du tertiaire supérieur, dans le cadre d'une concurrence internationale accrue. L'enjeu est de développer le bain linguistique tôt, en privilégiant les habitus ou dispositifs s'adressant au plus grand nombre de jeunes avant la fin de la scolarité obligatoire pour une plus grande équité. La poursuite des apprentissages dans les formations post bac ou universitaires est également primordiale, ainsi que tout au long de la vie en offrant des possibilités de formations professionnelles continues pour les jeunes adultes, notamment au travers des possibilités offertes par le Compte personnel formation.

4 Les enjeux à relever et les problématiques ouvertes pour les pistes d'action

4.1 Une approche individualisée du jeune pris dans sa globalité

Les jeunes ne vivent pas isolés ni de leur milieu d'origine ni de leur territoire de vie et les conditions de leur réussite reposent sur la prise en compte globale de l'ensemble des facteurs qui interviennent durant leur parcours de formation et d'insertion. Une approche individualisée s'impose pour favoriser leur réussite, que ce soit lors du temps scolaire mais également hors temps scolaire, lors d'activités ou en famille.

L'enjeu est un accès à la réussite pour tous.

Une approche individualisée s'impose en matière d'accompagnement à la réussite éducative des jeunes, permettant d'aborder les difficultés et les freins rencontrés par les jeunes les plus fragiles dans leur globalité.

Les moments cruciaux réclamant un accompagnement particulier des jeunes se situent lors des passages des paliers (primaire-secondaire / collège – lycée / secondaire – supérieur)

¹ Cf. note précédente - « Apprendre les langues, apprendre le monde »

Cette approche individualisée réclame une proximité territoriale ainsi que des innovations pédagogiques dont beaucoup sont déjà expérimentées par la communauté éducative ou des acteurs locaux, qui permettent de valoriser les compétences acquises, les démarches inductives, la pédagogie coopérative ...

L'objectif est de contribuer à corriger les inégalités territoriales dans l'accès à la réussite des jeunes qui persistent malgré la somme de politiques publiques qui sont déployées.

4.2 La richesse des acteurs et la complémentarité des actions

L'empilement des politiques publiques dans le domaine de la réussite éducative lié à la problématique de l'égalité entre les territoires peut interroger. La Cour des comptes alertait elle-même dès 2009¹ sur les risques de redondance entre la politique de la ville (volet éducatif) et la politique de l'éducation nationale sur fond de débat sur la légitimité à agir dans le domaine éducatif.

L'Etat est présenté comme garant de l'équité et de la qualité de la pédagogie et les collectivités comme pouvant biaiser cette équité à une échelle infra régionale en fonction des moyens qu'elles décident d'accorder et des options politiques prises. On doit leur reconnaître néanmoins la capacité de relayer les initiatives locales souvent riches et innovantes et portées par les acteurs associatifs, basées sur une approche individualisée du jeune dans sa globalité, faisant une large place au rôle de la famille et mettant en œuvre des activités complémentaires à la scolarité : socio-éducatives, récréatives, d'ouverture culturelle, sportive, artistique, de prévention santé, de citoyenneté... Cette approche individualisée est d'ailleurs celle que prône l'Education nationale, comme on l'a vu, dans l'ensemble des parcours scolaires comme dans le déploiement de ses dispositifs de réussite éducative destinés à un public ciblé.

L'existence d'un objectif partagé pourrait laisser penser qu'il est alors aisé de coordonner les actions pour plus d'efficacité sur un territoire. Néanmoins, les analyses fines menées sur certains territoires² soulignent les difficultés de coordination inhérentes à la variété des acteurs, à leur mode de fonctionnement, de financement, et aux légitimités plurielles qui rendent difficile toute revendication de pilotage.

Un « pacte pour la réussite éducative »³ a été défini fin 2013 et signé entre le Ministère de l'Education Nationale et les acteurs locaux (les associations d'élus et de grandes associations d'éducation populaire) : il cadre le contour des missions et le pilotage de l'ensemble des acteurs qui œuvrent dans le champ de la réussite éducative. Les mots clé en sont « partenariat », « coproduction des actions », « pluri-professionnalité », « pilotage local », « démarche d'évaluation », ... Un chantier est ouvert car ce pacte doit faire l'objet de déclinaisons territoriales, variables en fonction des besoins mais seules à même de garantir la cohérence et la continuité des actions.

¹ « L'articulation entre les dispositifs Politique de la Ville et de l'Education Nationale dans les quartiers sensibles » - Rapport de la Cour des Comptes – septembre 2009

² « Enquête sur les politiques contribuant à la réussite scolaire et éducative des enfants et adolescents dans les quartiers défavorisés » - ICC Paris pour l'ACSE et la Préfecture de la région Ile de France - décembre 2013

³ Pacte pour la réussite éducative – BO n°41 du 7 novembre 2013 (NOR : REDB1300496X - 6-11-2013)

L'enjeu de la réussite est partagé au niveau national et territorial et il doit y avoir la place pour l'intervention de plusieurs acteurs.

Leur intervention peut être complémentaire et non pas cumulée, la pluralité des actions une richesse, les innovations pédagogiques un support pour davantage d'efficacité.

Il appartient aux décideurs et aux acteurs de s'occuper de la cohérence des actions entre elles, de leur continuité, de leur gouvernance en dialoguant au niveau local dans le respect de leurs compétences respectives.

Ce qui importe c'est qu'elles touchent les jeunes de manière adaptée à leur besoin en dépassant le cloisonnement des compétences des uns et des autres.

4.3 La possibilité d'un rebond pour chacun, des passerelles pour accompagner l'ambition, jusqu'au niveau supérieur

Les parcours des élèves sont balisés au sein de voies « tracées » avec des dérivations « adaptées », pour certains les bifurcations dans les parcours se produisent très tôt dès le collège avant 16 ans. Ces constats suscitent deux interrogations :

- celle du rebond possible, de la possibilité réelle de passerelles entre ces différentes voies empruntées à un moment donné par les jeunes qui n'auraient pas été en capacité de suivre un parcours linéaire
- celle de la valorisation réelle de tous les parcours

Ces interrogations prennent tout leur sens après plusieurs décennies de politique de réussite éducative et des indicateurs qui persistent à marquer que l'ambition semble faire défaut aux jeunes haut-normands, et que nombre d'entre eux sont encore laissés de côté et n'accèdent pas à la qualification.

Dans son projet académique 2014-2017, l'Académie de Rouen met tout particulièrement l'accent sur le risque qu'il y a à réduire l'excellence à une filière unique, sur le caractère réducteur de parcours normés et sur l'intérêt d'une « offre éducative personnalisée sur toute la scolarité » pour fluidifier les parcours et redonner de l'ambition à tous les jeunes.

L'enjeu est de traduire ces intentions dans les faits notamment pour le public cible des jeunes qui n'accèdent pas à la 1^{ère} qualification : « pousser les jeunes ».

Il est aussi d'accompagner les ambitions et la montée en qualification de davantage de jeunes haut-normands au-delà du niveau IV dans l'enseignement supérieur, durant tout leur parcours jusqu'à la qualification, en empruntant toutes les voies de formation possible sous statut scolaire ou en alternance, dont l'apprentissage : « tirer les jeunes vers le haut ».

En conclusion : l'importance de l'orientation

L'accompagnement dans les choix d'orientation fait l'objet à lui seul d'un chapitre à part entière car c'est une des données essentielles du parcours de formation et de réussite du jeune qui, à plusieurs reprises, doit franchir des « paliers d'orientation » et le fera plus ou moins bien accompagné.

5 Publics et acteurs impliqués

L'Éducation nationale et les autres autorités académiques, les établissements et la communauté éducative dans son ensemble, du primaire au supérieur

Le CIV et l'ACSE (récemment fusionnés dans un pôle au sein du commissariat général à l'égalité des territoires),

Les services de Politique de la Ville dans les préfetures, de la PJJ

La DRJSCS et les DDCS,

Les collectivités territoriales, élus et services : la Région, les Départements, les communes et intercommunalités,

Les missions locales, la MLDS Mission de lutte contre le décrochage scolaire, les CIO, les SUIO des universités

Les entreprises d'accueil des stagiaires et des apprentis, les chambres consulaires

Les structures associatives, notamment d'éducation populaire,

Les coordonnateurs et animateurs des différents réseaux,

La CAF,

L'ANLCI,

Les familles et les parents...

Sources documentaires

Rectorat de l'Académie de Rouen - Dossier de presse de rentrée 2013

Rectorat de l'Académie de Rouen - Projet académique 2014-2017 - <http://www.ac-rouen.fr/l-academie/projet-academique/>

Revue française de pédagogie n°118 – Françoise CROS - 1997

Le Portique - « La démarche inductive en pédagogie » - Marc MICHEL - 9 | 2002 - mis en ligne le 09 mai 2005 - <http://leportique.revues.org/182>

Cahiers pédagogiques – « La pédagogie coopérative : oui si... » - Michel DEVELAY – Mai 2013

L'express – « L'école du futur passera par la pédagogie coopérative » - Emmanuel DAVIDENKOFF – Janvier 2014

« La machine à trier » - Cahuc, P., Carcillo, S., Galland, O., Zylberberg, A. – Editions Eyrolles - 2011

CEREQ / DEPP - « Atlas académique des risques sociaux d'échec scolaire : l'exemple du décrochage » – Juin 2014

Rapport du CESER – « L'illettrisme en Haute-Normandie : faire bouger les lignes » - Septembre 2013

MEN Ministère de l'Education nationale et SGMAP Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action publique – « Rapport d'évaluation partenariale de la lutte contre le décrochage scolaire » – Mars 2014

26^{èmes} entretiens Jacques Cartier – « Colloque international sur la persévérance scolaire » – Novembre 2013

LOI du 5 mars 2014 – article 22 : coordination au niveau local des actions de prise en charge des jeunes décrocheurs

LOI n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche - JORF n°0169 du 23 juillet 2013

ACSE - Enquête annuelle de suivi des cordées de la réussite 2012

OVEFIP Université de Rouen – Enquête cohorte des bacheliers 2007 : « Les entrants en L1, quel devenir? » - Février 2012

OVEFIP Université de Rouen – « tableau de bord OVE 2013 »

Sondage exclusif CSA pour l'Institut Montaigne « L'image des formations en apprentissage » - Février 2014

Site Eduscol – définition du CECRL Cadre européen commun de référence pour les langues (<http://eduscol.education.fr/cid45678/cadre-europeen-commun-de-referance-cecrl.html>)

DEPP – « Evolution des compétences en langues des élèves en fin de collège » - Note d'information 12.05 – Avril 2012

DEPP – « Les compétences en langues étrangères des élèves en fin de scolarité obligatoire » - Note d'information 12.11 – Juin 2012

Rapport du Comité stratégique des langues au Ministre de l'Education – « Apprendre les langues, apprendre le monde » - Février 2012

Campus France – « l'essentiel des chiffres clés » – Juin 2013

Rapport de la Cour des Comptes – « L'articulation entre les dispositifs Politique de la Ville et de l'Education Nationale dans les quartiers sensibles » - Septembre 2009

ICC Paris pour l'ACSE et la Préfecture de la région Ile de France - « Enquête sur les politiques contribuant à la réussite scolaire et éducative des enfants et adolescents dans les quartiers défavorisés » - Décembre 2013

MEN - BO n°41 du 7 novembre 2013 – « Pacte pour la réussite éducative » – (NOR : REDB1300496X - 6-11-2013)

Chapitre 6

L'information et l'orientation dans la construction des parcours des jeunes

Les parcours de formation des jeunes sont jalonnés de périodes cruciales auxquelles ils ont des choix à faire sur leur poursuite d'études et sur la voie dans laquelle ils s'engagent. Ces choix d'orientation contribuent, autant que les contenus des formations, à la construction du destin des jeunes.

Dans les 2 chapitres précédents, consacrés aux parcours de formation et aux parcours de réussite des jeunes, plusieurs enjeux de fond ont été soulevés. Dans un système marqué par la différenciation sociale de la performance des élèves, où domine la linéarité des parcours, où le poids institutionnel du diplôme est particulièrement fort, toute l'attention doit être portée sur l'accompagnement aux choix d'orientation afin :

- d'éviter que les destins des jeunes haut-normands se figent trop tôt,
- de leur permettre de rebondir à tout moment pour monter en qualification,
- de leur offrir un accompagnement individualisé.

Ce que les jeunes en ont dit lors des rencontres sur les territoires :

« Au collège, dès la 3^{ème}, on force l'orientation, on n'encourage pas assez, voire on démotive... »

« L'orientation en 3^{ème} arrive trop tôt en âge: les jeunes n'ont pas assez d'informations sur le monde du travail, ils ne savent pas vers quoi aller... »

« L'orientation est trop basée sur les résultats scolaires, pas assez sur les compétences ou sur les talents et les aspirations ne sont pas assez entendues... »

« Les CIO ne sont pas assez présents, pas assez nombreux, pas assez qualifiés... »

« Il y a des blocages dans l'orientation, on subit une influence, parfois négative, des parents et de mauvais conseils de profs... »

« Le problème est pire pour la réorientation (après l'orientation) qui est trop souvent très difficile, voire impossible... »

« La Cité des métiers à Rouen est mal connue, voire inconnue pour certains... »

Les enjeux repérés

Force est de constater que malgré l'effervescence déployée ces dernières années autour du thème de l'orientation sur le plan national (le SPO) comme sur le plan régional (SPRO), rien n'a conforté la « compétence à s'orienter » des jeunes qui constituait la principale préconisation du rapport du CESER de 2010 sur l'orientation.

Le système obligeant à réaliser tôt des choix, l'enjeu est d'anticiper tôt l'accompagnement au choix pour qu'il ne soit pas subi.

Le poids démesuré de la réussite scolaire dans l'orientation constitue un problème central qui contribue à reproduire les inégalités dans les parcours de vie des jeunes.

L'enjeu est de ne pas gager un parcours sur la seule réussite scolaire à un moment donné, de permettre les passerelles et un relais par la FTLV formation tout au long de la vie

Aujourd'hui, le concept même de « parcours d'orientation » n'existe pas, au sens d'un parcours raisonné qui commencerait et se terminerait quelque part pour tous les jeunes et serait le fruit de décisions prises par les jeunes. Il n'y a que des « situations d'orientation » dans des formations ou des voies de formation qui se déroulent selon un système de déterminants concourant aux intentions. Les jeunes ne sont pas égaux dans ces situations.

L'enjeu est de garantir davantage d'équité, entre les jeunes, dans l'expression de leurs choix en

- actionnant les leviers de l'information sur l'ensemble de l'offre, quelle que soit la voie de formation,
- diffusant plus largement la connaissance de la pédagogie de l'alternance,
- informant sur les métiers pour ouvrir le champ des possibles sur les professions.

En conclusion, le pilotage de la carte des formations et, demain, le pilotage de l'orientation sont des outils grâce auxquels la Région a les moyens de s'assurer que l'offre est la mieux adaptée aux parcours d'insertion des jeunes et qu'elle est lisible à la fois pour les jeunes et pour les acteurs du monde économique.

1 Le cadre institutionnel : éléments de diagnostic

Le cadre institutionnel de la gouvernance de l'orientation n'étant pas figé, l'objet de cet état des lieux n'est ni de relancer la réflexion ni d'identifier à nouveau des enjeux sur la gouvernance de l'orientation, sur laquelle le CESER s'est déjà penché en 2010 dans le cadre d'un rapport spécifique¹, remis au moment crucial où se posait la question de la construction d'un grand service public régional de l'orientation destiné à renforcer l'égalité des chances et l'élévation des qualifications.

Il s'agit avant tout de cerner quels sont les enjeux de l'orientation dans la réussite des parcours de formation et d'insertion des jeunes.

1.1 Un cadre institutionnel qui prend en compte de nouveaux besoins, mais pas encore stabilisé

1.1.1 Les évolutions du cadre institutionnel

Le cadre institutionnel de la gouvernance de l'orientation est en pleine évolution. Les modifications récentes et encore en cours sont guidées par l'obligation de s'adapter aux besoins des jeunes et des adultes dans un contexte changeant à un double niveau.

Tout d'abord, sur le plan économique, les conditions d'arrivée sur le marché du travail, les besoins en qualification des secteurs en mutation, l'évolution professionnelle des jeunes et des adultes en emploi, les besoins de reconversion pour les demandeurs d'emploi ont bouleversé la relation emploi formation et étendu la notion d'orientation « tout au long de la vie ».

Par ailleurs, les parcours de formation initiale ont évolué, l'offre s'est complexifiée que ce soit dans le secondaire avec notamment les réformes successives de la voie professionnelle et technologique, ou dans le supérieur où la professionnalisation des formations s'est également développée.

Ainsi la gouvernance a évolué pour adapter l'action des acteurs de l'orientation, segmentée historiquement par type de publics, aux besoins ressentis par les individus tout au long de la vie. Les évolutions ont visé à introduire davantage d'individualisation, un rapprochement vers le public sur les territoires, le partage de pratiques entre les multiples acteurs de l'information et de l'orientation des jeunes et des adultes, des chartes et des labels prévoyant des normes qualitatives à respecter, le recours aux technologies numériques pour faciliter l'accès à l'information, voire au conseil en orientation.

1.1.2 Le SPO – service public de l'orientation

Dans cette perspective, le SPO instauré par la loi de novembre 2009 relative à l'information et à l'orientation professionnelle comportait 2 éléments :

- d'une part un portail internet et une plateforme téléphonique (n° vert) permettant d'offrir à tous un service dématérialisé d'information et

¹ « L'orientation tout au long de la vie en Haute-Normandie » - CESER – juin 2010

d'orientation, dénommé « orientation pour tous », mis en place par la DIO Délégation interministérielle à l'orientation,

- d'autre part le principe de la labellisation de structures répondant à un cahier des charges permettant d'organiser le service public au niveau territorial. Le suivi de la mise en œuvre de ce service territorialisé a été confié aux CCREFP en région.

Cet outil devait garantir le droit individuel pour tous à l'information et à l'accompagnement en orientation tout au long de la vie, en introduisant, via le processus de labellisation, une qualité et une transversalité de ce service public déjà assumé par de nombreux acteurs.

Dans un état des lieux¹ sur la mise en œuvre du SPO commandé par les ministres de la formation professionnelle, de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans la perspective du futur acte III de la décentralisation, les rapporteurs soulignent « l'absence de valeur ajoutée, tant du service dématérialisé que du dispositif de labellisation, en terme d'amélioration du service rendu aux usagers ».

1.1.3 Un cadre national du lien école entreprise tout récemment revisité²

Afin de garantir davantage de lien entre le système éducatif et les besoins du monde économique, le CNEE Conseil national éducation économie a été installé en octobre 2013, et devra animer une réflexion prospective et un dialogue permanent sur la relation entre l'éducation, l'économie et l'emploi. Un chantier ouvert, en cours...

Dans la définition de ses missions, le CNEE devra associer de près à ce dialogue les Conseils régionaux, cet échelon régional étant considéré comme déterminant à la fois pour les lycées et pour le développement économique territorial. Il est attaché notamment à la modernisation de la carte des formations professionnelles initiales, l'un des piliers emblématiques étant la création de "Campus des Métiers et des Qualifications" (CMQ) sur le territoire. Ils sont destinés à mettre en valeur la qualité de l'enseignement professionnel, à contribuer à l'insertion professionnelle des jeunes et au redressement productif du pays. Deux appels d'offres nationaux ont déjà été lancés pour labelliser des campus qui doivent « faciliter la mixité des parcours, permettre aux jeunes d'adopter différents statuts tout au long de leur formation : scolaire, apprentissage, voire stagiaire de la formation professionnelle, permettre le développement de la dimension internationale des formations » etc.

Par ailleurs, le Conseil supérieur des programmes, également installé en octobre 2013, s'est vu confier dans le cadre de la première lettre de mission adressée par le Ministre de l'éducation nationale, le soin d'établir d'ici l'été 2014 le référentiel du nouveau PIODMEF parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (se substituant à l'ancien PDMF) créé par la loi du 8 juillet 2013 de refondation de l'École. Ce parcours expérimenté dès janvier 2015 vise à multiplier les rencontres et les stages de découverte du monde économique pour tous les élèves de la classe de 6e à la terminale, afin de les rendre plus actifs dans leurs choix et d'assurer une meilleure équité entre eux.

¹ 'Le SPO : état des lieux et perspectives dans le cadre de la prochaine réforme de décentralisation » - IGAS - IGEN - IGAENR - Janvier 2013

² <http://www.education.gouv.fr/cid74533/le-conseil-national-education-economie.html>

Il devrait permettre notamment de faciliter la découverte de l'apprentissage comme une voie alternative de formation initiale à part entière, aujourd'hui peu valorisée dans les parcours d'orientation, que ce soit au collège, au lycée ou dans l'enseignement supérieur. L'apprentissage est toujours emprunt d'idées reçues auprès du grand public¹ et d'un déficit d'image (63%) que les professionnels de l'orientation n'ont pas réussi à infléchir : « *il conduit à des métiers manuels (70%), peu qualifiés et faiblement rémunérés et il est réservé aux jeunes qui ont des difficultés scolaires (près de 45%), ...* ». Malgré son développement dans l'enseignement supérieur, universités, écoles d'ingénieur ou écoles de commerce, il reste associé dans les représentations collectives aux premiers niveaux de qualification².

L'efficacité de ce nouveau dispositif d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel reposera bien entendu sur la qualité du partenariat établi entre la communauté éducative et les acteurs du monde économique à l'échelle des territoires, une des composantes du « lien école-entreprise » si difficile à caractériser. Le rôle des enseignants est crucial au regard de l'information qu'ils véhiculent après des élèves sur les métiers et les filières, ce qui nécessite qu'ils soient eux-mêmes suffisamment au fait sur le monde de l'entreprise. L'important est que les enseignants, attentifs à la réussite des jeunes et à leur future insertion dans le monde professionnel, soient éclairés sur ce qui se passe dans les entreprises, quelle que soit la solution envisagée pour nouer ce partenariat : faire aller l'entreprise vers les enseignants ou les enseignants vers l'entreprise, tout en multipliant l'utilisation des nombreux supports d'information visuels sur les métiers, réalisés en situation professionnelle par les personnes qui les exercent vraiment.

1.1.4 Le SPRO – service public régional de l'orientation

La dernière loi en date de mars 2014³, relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, instaure un SPRO Service public régional de l'orientation et insère le terme « orientation » dans tous les documents et dans toutes les instances de gouvernance de la formation professionnelle tout au long de la vie. La loi stipule que « *la Région organise le SPRO tout au long de la vie* ».

Ce SPRO comporte désormais un CEP, Conseil en évolution professionnelle, processus d'appui à l'élaboration et à la concrétisation des projets personnels d'évolution professionnelle des actifs⁴, destiné à favoriser l'évolution et la sécurisation de leurs parcours professionnels. La loi stipule que « *La région coordonne sur son territoire, en associant les services de l'Etat, les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs représentatives au plan national et interprofessionnel, la mise en place du CEP par les opérateurs présents localement et participant au SPRO. Elle effectue un suivi de la mise en œuvre territorialisée du CEP dont les éléments d'information sont communiqués au CREFOP* ».

¹ Sondage exclusif CSA pour l'institut Montaigne « Ce que pensent les français de l'apprentissage »

² « L'apprentissage dans l'enseignement supérieur » MEN et CNFPTLV – juin 2014

³ Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale – article 22

⁴ Nature du conseil en évolution professionnelle : aide à la définition du projet, réflexion sur la mobilité professionnelle, préparation à l'entretien annuel, recherche de convergence entre le projet de la personne et l'entreprise, projet de formation.

Néanmoins la loi replace ces compétences dans le cadre plus large du service public de l'orientation qui reste une compétence partagée entre

- l'Etat qui « *définit la politique d'orientation des élèves et étudiants au niveau national .../... met en œuvre cette politique dans les établissements* » avec l'appui des CIO et des SUIO,
- la Région qui « *coordonne les actions des autres organismes participant au SPRO* »,

à charge pour l'Etat et la Région « *de déterminer par convention les conditions dans lesquelles ils vont coordonner l'exercice de leur compétence respective dans la région* ».

On est ainsi passé d'un projet de loi qui voulait redonner un rôle de chef d'orchestre aux Régions pour assurer plus efficacement la préparation en amont des projets d'orientation et l'accès à la formation professionnelle des scolaires, des étudiants, des chômeurs, des salariés, ... à un texte adopté qui ne règle en rien la question de la coordination des services concourant à l'orientation, notamment des jeunes scolarisés, puisqu'elle est à nouveau soumise à la conclusion d'une convention régionale de partenariat.

Les services d'appui de l'Etat que sont les CIO et les SUIO interviennent « dans les établissements » sans qu'il soit mentionné le maintien d'une offre d'information et d'orientation tout public de 1^{er} niveau, condition essentielle de leur inclusion dans les réseaux labellisés « SPO » au sens de la loi de novembre 2009. Ils ne font pas partie non plus, de fait, des 5 principaux opérateurs de conseil en orientation et en insertion mentionnés pour assurer le CEP des jeunes et des adultes tout au long de la vie, qui sont les OPACIF/FONGECIF, Pôle emploi, les missions locales, les CAP emploi et l'APEC.

1.2 La situation actuelle en Haute-Normandie

Le recul n'est pas suffisant après l'adoption de la loi de mars 2014 pour porter un regard sur les avancées qui interviendront au plan régional en matière de pilotage de l'orientation des jeunes.

Il peut toutefois être rappelé quelques caractéristiques de fonctionnement actuel du service public d'orientation en région.

1.2.1 Un SPO fruit de l'histoire d'un réseau d'acteurs élargi

Dès 2006, la Région Haute-Normandie créait la première Cité des métiers labellisée au niveau régional en France métropolitaine, sous forme de GIP réunissant plusieurs partenaires, et répondant au label « universciences » délivré à un réseau international. Ce service est qualifié par la Région de « service public régional d'information et de conseil » et présente plusieurs pôles d'activité : information sur les métiers, la formation, l'emploi, la création d'activité, le changement d'orientation professionnelle, la VAE, les bilans de compétences... permettant de répondre à toute personne se posant des questions sur son parcours d'orientation, de formation, d'insertion, de reconversion tout au long de la vie.

En 2011, lors de la définition du CPRDFP, les partenaires avaient souligné « l'avance » relative prise en Haute-Normandie en terme d'habitudes de travail en commun en matière d'accueil, d'information et d'orientation alors que les missions du DIO mises en place à l'issue de la loi de novembre 2009 n'étaient pas encore précisées. La Cité des métiers s'est vue reconnaître le rôle de pilote de la fédération des réseaux d'acteurs, de premier échelon d'information pour tous les publics, de réorientation appropriée vers les autres lieux d'accueil dont la présence sur l'ensemble du territoire était essentielle et devait être préservée.

Néanmoins, malgré la relative « avance » en terme d'habitudes de fonctionnement en réseau dont était créditée la Haute-Normandie, force est de constater que le processus de labellisation des structures composant le SPO s'est heurté à des difficultés d'organisation de la concertation et n'a pas été rapide. Les discussions sur le contour du cahier des charges l'ont emporté sur les objectifs partagés que le réseau devait poursuivre pour faire évoluer en profondeur le service rendu au public.

A l'heure actuelle, sous réserve des évolutions qui interviendront, il existe 9 territoires labellisés basés sur le découpage du SPEL Service Public de l'Emploi Local, comportant 95 structures labellisées en Haute-Normandie, principalement des structures spécialisées du réseau de l'AIO auxquelles sont adjoints des « partenaires associés » (exemple des consulaires) au titre de leur activité d'accueil pour certains publics.

Les relais d'information du SPO en région se retrouvent sur le site du CREFOR qui a mis en place et héberge un « Répertoire des structures d'accueil d'information et d'orientation », ainsi que sur le site du CRIJ davantage connu et visité par les jeunes.

1.2.2 Une ré-internalisation de l'orientation scolaire

On fait le constat en Haute-Normandie depuis quelques mois d'une vague de fermetures en cascade des CIO, les COPsy étant rappelés à l'intérieur des établissements scolaires.

Par ailleurs les établissements universitaires soulignent la disparition faute de moyens des SUIO et par voie de conséquence l'arrêt des actions d'accueil, d'information, d'orientation qui étaient menées en direction des lycéens pour préparer leur arrivée à l'université (journées portes ouvertes de l'Université de Rouen pour l'accueil des primo entrants à l'université), ainsi que le conseil aux étudiants durant leur cursus.

Sous réserve du maintien des moyens de fonctionnement en personnel dans les établissements, il est donc fort probable que les jeunes en cours de scolarité qui auront besoin d'un accompagnement dans leurs choix d'orientation fassent appel aux référents présents dans les établissements.

Cela pose inévitablement la question de la participation des familles à ce processus dès lors qu'il sera internalisé dans les établissements sachant que ces dernières pèsent de façon importante dans les choix d'orientation des jeunes.

La menace qui pèse sur les CIO laisse planer le doute sur le risque pour les jeunes scolarisés et leurs familles d'une moindre disponibilité d'accès à l'information et au conseil.

1.2.3 Un SPRO en devenir

Il reste maintenant à la Région à matérialiser les contours du SPRO autour de deux chantiers :

- Pour le public scolarisé :

Il conviendra de déterminer comment coordonner les actions respectives de l'Etat et de la Région destinées au public scolarisé. En effet, les structures d'AIO présentes sur le territoire en dehors des établissements scolaires leur restent ouvertes et accessibles.

Par ailleurs, la Région déploie des actions spécifiques en direction des jeunes qui empruntent la voie de l'apprentissage relevant de sa compétence : elle participe au DIMA dispositif d'initiation aux métiers de l'apprentissage pour les jeunes dès 15 ans, puis définit avec les CFA les conditions d'accompagnement des jeunes apprentis.

Enfin d'une façon plus générale, des actions d'information et de promotion sur les métiers, les professions, les filières porteuses en région sont déployées par la Cité des métiers, qu'elle finance en grande partie, en direction des jeunes et de façon délocalisée sur le territoire.

- Pour les jeunes non scolarisés :

Elle devra assurer la coordination des actions des 5 principaux réseaux de conseil en orientation et en insertion mentionnés par la loi pour assurer le conseil en évolution professionnelle des jeunes et des adultes tout au long de la vie.

Ces jeunes bénéficient aussi des actions de promotion de la Cité des métiers.

1.2.4 Le lien école entreprise porté par des réseaux

« L'éducation dans un monde ouvert » figure parmi les 4 priorités du projet académique du Rectorat pour 2014-2017, et notamment l'ouverture au monde économique.

Une des traductions concrètes en droite ligne des objectifs ministériels est la labellisation du 1^{er} CMQ des énergies et de l'efficacité énergétique (CMQ3E) à Fécamp en partenariat avec la Région et les acteurs économiques de la filière, puis de deux autres lors du dernier appel à projets sur les thèmes « propulsion, matériaux, et systèmes embarqués », CMQ normand basé au Madrillet et au nord de Caen, et « biotechnologies et bio-industries » basé à Evreux.

La mise en réseau des établissements professionnels (lycées et CFA) dans l'académie a également été présentée à l'occasion de la définition du SRESRI comme une structuration pertinente pour préfigurer l'évolution vers davantage de CMQ en région.

Enfin au niveau de l'enseignement supérieur, la structuration en campus thématiques des filières de formation régionales, énoncée dans le SRESRI, est également de nature à permettre davantage de rapprochement entre la formation et l'entreprise, et surtout une meilleure lisibilité de l'offre de formation générale et professionnelle pour les jeunes haut-normands.

1.2.5 Les formations en apprentissage pour faciliter le lien école entreprise

La diffusion de l'apprentissage facilite le renforcement du dialogue entre les entreprises et les établissements car la construction du cursus de formation alternée exige la rencontre de trois acteurs jeune/entreprise/établissement autour d'un projet de formation qui doit répondre aux attentes des trois parties. Cette coopération doit être maintenue depuis la conception du projet et durant la totalité du parcours, jalonné de rencontre avec les maîtres d'apprentissage et les tuteurs en établissement qui induisent des habitudes de travail en commun sur un territoire.

Elles permettent aussi de renforcer la connaissance des compétences attendues en emploi et la réalité de la relation emploi-formation, facilitant ainsi les adaptations de la carte des formations rendues nécessaires par l'évolution des métiers.

C'est dans le cadre du pilotage de l'offre des formations professionnelles assuré par la Région, auquel se rajoute le pilotage de l'orientation depuis la dernière réforme de la formation professionnelle, que cette dernière a la possibilité de peser :

- **sur la lisibilité de l'offre de formation pour les jeunes et pour les acteurs économiques,**
- **sur l'information sur les métiers,**
- **sur la valorisation des filières professionnelles qui y conduisent,**
- **sur l'information et la valorisation de la voie de l'apprentissage à tous les niveaux de formation,**
- **sur la réalité de la fluidité des parcours : passerelles entre les voies, montée en qualification, ...**

pour susciter des ambitions et faciliter les choix d'orientation des jeunes.

2 Un dispositif d'orientation qualifié de "contraint" et ressenti comme "sélectif"

La redéfinition du cadre institutionnel, motivé par de nouvelles attentes, saura-t-il prendre en compte celles qui sont exprimées par les jeunes ?

2.1 Une définition préalable

L'orientation scolaire est le résultat d'un double processus, celui du choix exprimé par l'élève ou sa famille, puis dans certains cas intervient une affectation dans la filière en fonction des places disponibles.

De nombreuses filières disposent de places limitées, c'est le cas de certaines filières de l'enseignement général, mais c'est la majorité des cas dans l'enseignement professionnel, ainsi que dans les filières sélectives post bac.

Le résultat de ce processus peut être conforme aux souhaits des jeunes et de leur famille à double titre, parce qu'ils auront été en mesure d'exprimer un choix et qu'il aura été validé par une affectation.

Il peut en revanche être non conforme, soit parce qu'un choix exprimé n'est pas validé par une affectation conforme, soit parce qu'il n'y aura pas vraiment eu de choix exprimé. Dans ces deux derniers cas, le vécu est celui d'une orientation subie ou pour le moins non choisie.

Il peut enfin ne pas aboutir lorsqu'aucune affectation n'est proposée en réponse à un choix exprimé notamment par les jeunes de plus de 16 ans, situation alors vécue comme un véritable abandon par les jeunes et les familles. Le jeune se retrouve alors sans solution, l'éducation nationale ne lui propose pas toujours d'alternative, et malgré un suivi possible par une mission locale, il n'y a pas d'accès possible à une formation rémunérée dans les 6 mois qui suivent la sortie du système scolaire.

2.2 Des choix à des époques contraintes

Les parcours scolaires sont rythmés par des paliers importants lors desquels les jeunes et leur famille sont « contraints » à effectuer des choix d'études : en classe de troisième, puis en classe de seconde, voire en fin de CAP, enfin en terminale pour l'accès aux formations supérieures, puis durant les études supérieures qui peuvent se faire également par palier successifs.

Ces paliers d'orientation se justifient en partie pour réguler les flux d'élèves dans le système dont l'organisation change lors du passage d'un niveau à l'autre.

Mais la succession de ces paliers implique la conscience chez les jeunes d'être coincés dans un système qui très tôt ne leur laisse plus le droit à l'erreur et les enferme dans un chemin tracé.

Ces époques de choix sont contraintes, mais les choix peuvent ne pas l'être.

La 1^{ère} question est alors de savoir si le jeune aura été en mesure d'exprimer un réel choix.

La 2^{ème} question est de savoir la place qui est faite aux performances scolaires, sur lesquelles les décisions à l'heure actuelle sont largement basées, et celle qui est laissée au choix ou à la motivation exprimés par le jeune.

2.3 Des jeunes inégaux face à l'orientation scolaire

Tous les jeunes ne sont pas égaux face à ces choix d'orientation car de multiples facteurs entrent en ligne de compte dans ces périodes de transition, qui constituent des « opportunités » dans le meilleur des cas ou des « contraintes » plus ou moins pesantes selon les individus.

2.3.1 La diffusion inégale de l'information

L'information sur les métiers et les formations existe, elle est même parfois si importante qu'on s'y perdrait. Mais arrive-t-elle à destination et est-elle adaptée ?

Le poids de l'environnement familial et social est important car les familles ont un accès très inégal à l'information.

- Une demande sociale pas toujours en phase avec les réalités

Quand bien même les jeunes et leur famille sont en mesure d'exprimer des choix, il existe de multiples cas où la demande sociale, terme consacré pour évoquer le panel des choix d'études et de futurs métiers, n'est pas en adéquation avec les réalités économiques et les possibilités futures d'insertion des jeunes dans l'emploi.

La pression de cette demande sociale provoque parfois des situations paradoxales à gérer pour les décideurs en charge de la carte des formations et qui doivent tenir compte de multiples contraintes : les attentes exprimées par le monde professionnel en termes de compétences globales et de montée en qualification, les besoins à plus court terme du marché de l'emploi, la capacité réelle de l'offre dans certaines filières de formation, enfin la nécessité de former des jeunes en leur apprenant à apprendre, de permettre leur épanouissement personnel par la formation... Certaines formations peuvent être maintenues parce qu'elles répondent à une demande sociale forte et permettent l'affectation en formation de jeunes qui seraient sans autre solution alors qu'elles ne garantissent pas ou plus l'insertion compte tenu des réalités de l'emploi et du marché du travail.

- Des choix qui ne sont pas exprimés

L'absence de projet et l'impossibilité d'exprimer un choix peut aussi trouver sa source:

- d'une part, dans l'absence d'accès à l'information, l'éloignement,
- d'autre part dans la complexité qu'il y a à « représenter » certains métiers qui ne véhiculent aucune image et la difficulté par conséquent pour les acteurs de l'AIO à les expliquer aux jeunes, ou même à bâtir des supports d'information, sans faire appel directement à l'éclairage de ceux qui les exercent. Il peut être tout aussi difficile de se représenter l'activité de certaines entreprises ou entités économiques, organisations ou groupes complexes.

L'enjeu est de s'assurer que l'information sur les possibilités offertes tant en termes de formation que d'insertion future arrive bien à destination des publics, pour faire petit à petit évoluer la demande sociale, éviter les paradoxes décrits plus haut, faire évoluer les représentations que se font les jeunes sur certains métiers, voire les faire surgir.

2.3.2 Un déséquilibre d'information entre les voies de formation qui pèse sur l'apprentissage et génère des orientations par défaut

Dans un récent rapport¹ émis par l'IGEN, l'IGAENR, l'IGA et l'IGAS, les experts missionnés par le gouvernement pour analyser les freins potentiels aux objectifs ambitieux qu'il s'est fixés en termes de développement du nombre d'apprentis en 2017, ont souligné le manque de promotion faite à cette voie de formation. Elle souffre d'un déficit d'image auprès des familles comme des enseignants eux-mêmes, tout comme les formations professionnelles de façon générale.

Ce déficit d'image pourrait être dû à un déséquilibre de l'information dispensée sur les différentes voies de formation au sein même des établissements scolaires, au détriment de la voie de l'apprentissage. On a déjà souligné plus haut les ambiguïtés

¹ « Les freins non financiers au développement de l'apprentissage » - IGEN – IGAENR - IGA - IGAS – février 2014

qui subsistent entre, d'une part, les volontés affichées dans le nouveau projet académique du recteur sur l'égalité des voies de formation, d'autre part les réalités de l'évaluation de la performance du système de formation initiale : à titre d'exemple, l'évolution à la hausse du taux de passage en seconde générale est présenté comme un signe positif d'amélioration...

Le rapport fait aussi état d'une nécessité pour les établissements scolaires d'assurer un bon taux de remplissage des sections professionnelles sous statut scolaire de niveau V et IV parfois en surcapacité. Ces établissements seraient alors moins enclins à « porter » l'information sur l'apprentissage car « *la diminution des effectifs de la voie professionnelle [depuis 1995] exacerbe les rivalités locales dans les endroits où l'offre de formation devient surdimensionnée et introduit de fait une concurrence entre les deux modes de formation* ».

La conséquence est que trop souvent les élèves sont orientés dans cette voie par défaut plus que par choix.

Une des propositions des rapporteurs est de mettre en place une découverte obligatoire de l'apprentissage au collège et de renforcer le dispositif DIMA dans le double objectif :

- de rééquilibrer l'information au profit de cette voie de formation et de véhiculer une image positive de parcours conduisant à la réussite et à l'insertion,
- de préparer les élèves à faire un choix réfléchi lorsqu'ils emprunteront cette voie de formation qui suppose un investissement personnel particulier, la capacité à alterner les temps de formation et les temps en entreprise.

2.3.3 Des contraintes de mobilité géographique

Les choix exprimés peuvent également être limités à l'offre de formation qui se trouve dans l'environnement proche géographiquement du jeune et de sa famille, parce que les contraintes de déplacement sont fortes ou les habitudes de mobilité peu ancrées. Ces contraintes sont, elles aussi, source d'inégalité face à l'orientation et ne peuvent être levées (en tout ou partie) que par un accompagnement au plus près des territoires de vie des jeunes et par une ouverture sur le champ des possibles au-delà de ce territoire.

2.3.4 Des stéréotypes filles garçons qui brident les choix

Déjà souligné dans le chapitre sur la formation, le clivage entre les destins des filles et des garçons s'opère dès le plus jeune âge et d'autant plus pour celles et ceux issus des classes populaires.

La DARES¹ a observé en 2011 la répartition des hommes et des femmes par métiers depuis 30 ans. Elle constate plusieurs choses :

¹ « la répartition des hommes et des femmes par métiers depuis 30 ans » - DARES analyses n°79 – décembre 2013. Elle est expliquée en référence à un « indice de ségrégation professionnelle »

- une diminution de la ségrégation professionnelle sur le long terme

Celle-ci est largement imputable à un nombre très limité de métiers. Ce sont ceux des secteurs où l'emploi traditionnellement féminin et peu qualifié a reculé fortement (entretien, secrétariat, secteur du textile), ou ceux des secteurs en croissance et très qualifiés où l'emploi des femmes a percé (cadres de la fonction publique, secteur de l'information de la communication, des médias). Elle souligne un risque de renforcement de la ségrégation avec le développement des emplois des services à la personne et de la santé traditionnellement féminins. En 2011, l'état des lieux est le suivant :

- les 10 professions qui concentrent le plus de femmes emploient 50% des femmes
- les 10 professions qui concentrent le plus d'hommes n'emploient que 31% d'entre eux

- une ségrégation plus importante pour les jeunes et les moins qualifiés

Les jeunes en emploi sont plus largement affectés par ce phénomène de ségrégation professionnelle, ainsi que les moins qualifiés titulaires des CAP-BEP en raison de la forte spécialisation des métiers auxquels ils préparent alors que les hommes et les femmes les plus diplômés occupent de plus en plus les mêmes emplois, à l'exception des ingénieurs ou techniciens de l'informatique encore très masculin.

- des facteurs amont contribuant à la ségrégation professionnelle

Parmi ces facteurs, la « ségrégation éducative » et les orientations dans les formations dites « sexuées » conduisent à maintenir plus tard une répartition très différente des hommes et femmes dans les métiers et à limiter la palette des métiers s'ouvrant notamment aux jeunes filles. Par ailleurs, le niveau de diplôme influence fortement la mixité dans les métiers. C'est chez les non diplômés ou titulaires du seul brevet des collèges que l'indice de ségrégation a augmenté depuis 30 ans. Malgré le nombre de sans diplômes plus important chez les garçons, les jeunes filles peu diplômées restent davantage pénalisées dans leur insertion professionnelle.

Ainsi nombre de métiers sont encore peu ouverts à la mixité : le CGSP¹ estime à 17% la proportion de métiers réellement mixtes (entre 40% et 60% des deux sexes).

Il propose une explication sur les origines de la segmentation : il attribue pour « 60% à la ségrégation éducative ou d'origine scolaire la responsabilité de la segmentation professionnelle dans les métiers, à 40% à la ségrégation post-éducative construite sur le marché du travail ». Cette mesure approximative ne doit pas cacher la complexité du phénomène et son caractère systémique, mettant en œuvre de nombreux facteurs : aspirations, autocensure, représentations familiales, origines sociales, difficulté de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle notamment pour les jeunes femmes...

La survenue de plus en plus précoce des choix d'orientation place aussi les jeunes devant un conflit entre le temps de leur construction identitaire de l'adolescent et le temps du choix d'un métier présenté comme « atypique » au regard de leur genre,

¹ « Lutter contre les stéréotypes filles garçons » - CGSP – janvier 2014

filles ou garçons : « *choisir un parcours atypique, c'est s'exposer dans son identité* », ce type de choix serait plus aisé à un âge plus avancé si le temps de l'orientation n'intervenait pas si tôt.

Cette approche permet de dissocier les leviers d'intervention possible en faveur du développement de la mixité : le recours à davantage d'information sur les parcours professionnels possibles est un levier pour développer les choix vers des métiers où la ségrégation éducative est forte. A titre d'exemple, le CGSP cite les métiers de l'informatique où la méconnaissance chez les adultes référents moins familiarisés avec le numérique peut constituer un frein à l'inflexion de la mixité, alors qu'il s'agit d'une filière identifiée comme porteuse. A contrario, pour les métiers où la segmentation s'opère sur le marché du travail alors que le vivier des formés filles/garçons est équilibré, les leviers se situeront davantage auprès des employeurs.

En conclusion, davantage de mixité dans les orientations représenterait une réelle opportunité d'élargissement des choix notamment chez les jeunes les moins qualifiés.

2.3.5 ...et d'autres facteurs exogènes qui pèsent sur les intentions exprimées

Lorsqu'elles sont exprimées, les intentions d'orientation sont le fruit de multiples facteurs exogènes, dont celui de la réalité des niveaux de vie et des ressources des jeunes. C'est un domaine sur lequel peu d'études ont porté jusqu'alors mais que des travaux d'économistes¹ commencent à explorer pour caractériser en quoi la question des niveaux de vie ou de la « trajectoire socio économique », beaucoup plus riche que l'approche par la CSP des parents, impacte le champ de la réflexion sur l'orientation, et plus généralement sur les parcours vers l'indépendance des jeunes.

La diversité des situations socio économiques que vivent les jeunes entre 15-30 ans est très importante et permet de compléter le panel de déterminants qui influent sur leurs intentions d'orientation scolaire ou professionnelle. Ce système de déterminant comporterait notamment :

- la CSP des parents,
- les résultats scolaires,
- les conditions socio-économiques de vie des jeunes,
- le profil psychologique, qui peut aussi expliquer d'énormes différences de parcours, de choix au sein d'une même famille,
- le profil cognitif,
- l'intérêt,
- les compétences,
- la connaissance de l'offre par le jeune à un moment donné,
- l'accès à cette connaissance par les professionnels de l'AIO eux-mêmes,
- le moment où est délivrée cette connaissance,
- enfin...le hasard.

¹ « Ressources et parcours vers l'indépendance des jeunes adultes en France » - CREDOC / DREES – février 2014

Les jeunes ont tout à fait intériorisé l'importance des temps d'orientation pour leur vie d'adulte.

Si tout le monde n'a pas besoin de se faire accompagner, l'accompagnement à l'orientation est garant d'une meilleure équité entre tous.

Il doit répondre à ces attentes précises des jeunes qui présentent une variété de profils très large en fonction des facteurs exogènes qui pèsent sur leurs intentions d'orientation.

2.4 Des choix souvent ressentis comme subis

Deux constats s'imposent :

- « Soit c'est trop tôt » : le poids de la réussite et du diplôme étant au centre de la problématique de l'accès à l'emploi, le temps de la scolarisation est davantage imprégné par le souci de la future insertion professionnelle que par celui de l'enrichissement, de l'épanouissement et du développement personnel procuré par l'acquisition des savoirs. Le temps lent des apprentissages est contrarié par l'obligation faite très tôt aux jeunes d'emprunter un chemin qu'ils jugent souvent difficilement réversible.
- « Soit ce n'est pas vraiment un choix » : ce temps de scolarisation est vécu par les jeunes comme ne faisant pas suffisamment la place à l'ouverture et la découverte du monde du travail, malgré les dispositifs mis en place pour renforcer le lien entre l'école et l'entreprise. Cette connaissance leur fait défaut à l'époque des choix.

Or on peut rappeler que « *le sentiment de l'orientation subie¹, en particulier vers l'enseignement professionnel, est identifié comme l'une des causes du décrochage parmi une pluralité de facteurs (scolaires, sociaux, familiaux, personnels qui peuvent y contribuer* », exprimée par près de 40% des jeunes décrocheurs. Par ailleurs, « *ce sentiment d'orientation subie est plus répandu que ne pourrait l'expliquer l'écart entre les demandes des familles et les décisions d'orientation* ». Enfin cet écart est lui-même « *plus important dans certains territoires, notamment ceux de l'éducation prioritaire* » qu'en moyenne nationale où il reste marginal.

Ainsi les constats dressés en 2007 dans le rapport prospective du CESER sur les modes de vie des jeunes, puis en 2010 dans son rapport sur l'orientation pourraient être repris quasiment à l'identique aujourd'hui. « *En matière d'orientation les jeunes sont désorientés...* »², le système est vivement critiqué par les jeunes : l'orientation est discriminante, elle reproduit les inégalités sociales et géographiques, il est fait trop cas du niveau scolaire et trop peu des aptitudes et des envies, il existe une profusion d'informations peu lisibles, qui ne permet pas de connaître ce que sont réellement les emplois et son corolaire : comment les employeurs peuvent-ils se repérer dans la diversité de l'offre de formation, notamment dans les 10 000 à 11 000 diplômes de

¹ Expérimentation du choix de la voie d'orientation par les parents en fin de troisième « le dernier mot » - <http://www.education.gouv.fr/>

² « Prospective des modes de vie des jeunes » - CESER – octobre 2007

l'enseignement supérieur nonobstant les efforts de rationalisation entamés ces dernières années pour clarifier l'offre autour de grands domaines disciplinaires ?

Les griefs envers le système actuel dans lequel les jeunes ne se retrouvent pas sont d'autant plus forts qu'ils vivent parallèlement un déclassement lors de l'entrée dans le monde professionnel : durée d'accès au 1^{er} emploi allongée, précarité des situations,... Le poids du diplôme, qu'ils ont parfois eu des difficultés à obtenir après des parcours chaotiques, pèse à nouveau sur leurs chances et leurs conditions d'insertion professionnelle.

Ainsi les jeunes expriment au mieux des « intentions » à un moment donné mais n'ont pas à proprement parler de « projets ». Ces intentions sont bridées et dépendent énormément et surtout en France de la réussite scolaire.

2.5 Un processus qui se poursuit après la scolarité

Une fois sortis de la formation initiale, les jeunes se retrouvent à nouveau face à des choix, soit en tant que demandeur d'emploi pour accéder à une 1^{ère} ou à une nouvelle qualification devant faciliter leurs chances d'insertion, soit en tant que jeune professionnel devant stabiliser ou faire évoluer un parcours professionnel. Ils se trouvent alors dans de nouvelles situations d'orientation, non scolaire, et nombre d'entre eux peuvent avoir à nouveau besoin d'un accompagnement lors de ces phases.

La loi de mars 2014 sur la formation professionnelle introduit à la fois le principe du CPF compte personnel formation et du CEP conseil en évolution professionnelle, dispositif d'accompagnement qui sera porté par les acteurs du SPRO. Aucun recul n'existe sur la mise en œuvre de cette nouvelle disposition mais ses enjeux s'apparentent à ceux de l'accompagnement à l'orientation scolaire pour les jeunes.

A toutes ces étapes de parcours du jeune jusqu'à l'âge adulte, il existe une sorte de confrontation entre des choix individuels, lorsqu'ils peuvent s'exprimer et un certain nombre de contraintes propres aux systèmes : en formation, c'est la régulation des flux éducatifs, en insertion, ce sont des priorités de placements face à une offre d'emplois, en emploi, ce sont les politiques de gestion de ressources humaines et des compétences...

Le paradoxe est que les jeunes semblent résignés et avoir intégré à la fois la pesanteur du parcours scolaire dans leur orientation et les difficultés de leur entrée et de leur progression dans la vie active.

Aussi ils revendiquent simplement d'être mieux armés pour passer ces étapes en prônant une orientation plus active et moins subie, dans laquelle aucun choix ne devrait être irrémédiable.

Cette attente générale se traduit pour beaucoup par le besoin qui pourrait se résumer en 4 points :

- recevoir une information claire et lisible,
- être accompagnés et pas assistés,

- avoir plus d'occasions de découvrir le monde du travail, car comment avoir l'envie de quelque chose qu'on ne connaît pas ?
- établir des passerelles entre les filières et entre les formations.

2.6 Le cas particulier du supérieur : où « affectation » prime sur « orientation »

Le système APB admission post bac, passage obligatoire et généralisé à tous les lycéens souhaitant poursuivre dans l'enseignement supérieur, est un portail internet national de coordination des admissions dans l'enseignement supérieur. Il offre la possibilité à tous les candidats de France et de l'étranger désirant poursuivre des études supérieures de se préinscrire dans un établissement d'enseignement supérieur.

Il permet au futur étudiant d'exprimer des vœux et de les classer par ordre de priorité.

Néanmoins le regard porté sur ce système est plus que critique. Les orientations par défaut se sont aggravées depuis l'entrée en vigueur du système APB.

Même si on a pu lui attribuer le mérite de « donner à voir » ce qui existe dans l'offre publique au niveau national à tous les futurs étudiants, il ne produit pas au moment de l'expression des choix les effets positifs attendus d'une meilleure connaissance de l'offre. En effet, il sert avant toute chose à réguler les places dans l'offre dite « sélective » et aboutit à une décision d'affectation, basée sur les notes, le choix échappant en définitive à l'élève. Il porte en lui-même une contradiction : il donne l'illusion au jeune de maîtriser l'émission de ses vœux mais ne permet pas une orientation choisie puisque le choix final ne lui appartient pas.

Le système a contribué à annihiler les efforts antérieurs faits en matière de formation des enseignants à l'accompagnement à l'orientation des jeunes sur leur cursus, et mobilise en revanche toute la communauté éducative au moment de son ouverture pour expliquer son fonctionnement aux élèves et aux familles. Il conduit aussi au développement de stratégies de contournement pour optimiser les chances d'accès à des filières sélectives plus prisées.

Il n'a pas non plus la vertu d'optimiser l'affectation puisque les autorités académiques se retrouvent à devoir gérer en fin de période d'affectation des places vacantes dans certaines filières que les étudiants pourtant réputés « admis » à y entrer ont finalement délaissées au profit d'un autre de leurs vœux prioritaires.

Une autre conséquence est l'augmentation de l'orientation par défaut à l'université des élèves non admis dans les filières sélectives, souvent ceux présentant de moins bons résultats scolaires, et l'afflux des bacheliers les moins bien armés en L1. Le Ministère a dû réfléchir à l'introduction d'un système de régulation pour favoriser notamment l'arrivée de lycéens technologiques et professionnels dans les filières courtes professionnelles post bac (BTS et DUT) en introduisant des quotas pour rétablir un équilibre avec les bacs généraux surreprésentés dans ces filières courtes.

3 Publics et acteurs impliqués

Il est difficile voire impossible de lister l'ensemble des intervenants dans le processus d'orientation des jeunes, parmi les principaux :

Structures d'AIO, Cité des métiers, CRIJ, CIO et structures labellisées SPO et SPRO

ONISEP

Missions locales et PAIO, PRC VAE

Communauté éducative, établissements secondaire et supérieurs, toutes voies de formation confondues

Autorités académiques

Région, autres collectivités locales

Services déconcentrés de l'Etat (DIRECCTE)

Entreprises, employeurs, branches professionnelles, filières économiques, chambres consulaires, partenaires sociaux

Pôle emploi, Cap emploi

Parents

Sources documentaires

Rapport du CESER – « L'orientation tout au long de la vie en Haute-Normandie » - Juin 2010

Rapport du CESER – « Prospective des modes de vie des jeunes » - Octobre 2007

Rapport des IGAS – IGEN - IGAENR – « Le SPO : état des lieux et perspectives dans le cadre de la prochaine réforme de décentralisation » - Janvier 2013

Rapport des IGEN – IGAENR - IGAS – « Les freins non financiers au développement de l'apprentissage » - Février 2014

Sondage exclusif CSA pour l'institut Montaigne « Ce que pensent les français de l'apprentissage »

MEN et CNFPTLV – « L'apprentissage dans l'enseignement supérieur » - Juin 2014

LOI n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale – article 22

DARES analyses n°79 – « La répartition des hommes et des femmes par métiers depuis 30 ans » - Décembre 2013

CGSP – « Lutter contre les stéréotypes filles garçons » - Janvier 2014

CREDOC / DREES – « Ressources et parcours vers l'indépendance des jeunes adultes en France » - Février 2014

Chapitre 7

L’insertion dans l’emploi

Entre 15 ans, âge où la quasi-totalité des jeunes est encore scolarisée et 30 ans, âge où le taux d’activité dans la population est au maximum, les jeunes suivent un parcours d’insertion dans l’emploi qui peut être très variable de l’un à l’autre et qui se caractérise de plus en plus souvent par des allers retours entre des périodes d’activité et de chômage. Ainsi l’entrée sur le marché du travail passe désormais très souvent par une phase de précarité dans l’emploi.

Insertion dans l’emploi et nature de l’emploi occupé sont deux éléments importants fréquemment associés dans les analyses portant sur l’emploi des jeunes en raison du fait que l’accès à une réelle autonomie est lié à une forme durable¹ d’emploi. Or l’emploi durable échappe de plus en plus souvent aux jeunes ou survient de plus en plus tardivement. Il devient difficile de laisser croire que le travail tel que le vivent les jeunes a une valeur d’inclusion sociale autant qu’elle en avait pour leurs aînés.

Mais tous les jeunes ne sont pas égaux face à ces parcours, ils sont au contraire depuis la dernière crise de plus en plus clivés au regard de l’insertion dans l’emploi et de la précarité qui caractérise leurs parcours, toujours plus longs et plus précaires pour les non diplômés.

Ce que les jeunes en ont dit lors des rencontres sur les territoires :

« Il y a un manque d’implication et de proximité des entreprises pour les stages (dès la 3^{ème}) qui sont trop difficiles à trouver ... »

« L’alternance ou l’apprentissage sont une bonne formule mais on « galère » pour trouver les entreprises !!! »

« Les formations ne sont pas en adéquation avec la réalité des entreprises... »

¹ Au sens de la DARES, l’emploi dit « durable » est celui correspondant à un CDI ou un CDD de plus de 6 mois, un emploi précaire correspond à un CDD de moins de 6 mois ou l’intérim.

Les enjeux repérés

Il existe des inégalités entre les jeunes dans l'accès à l'emploi et cette hétérogénéité s'est aggravée avec la crise.

L'enjeu est d'éviter d'accroître la marginalisation d'une partie des jeunes en ciblant l'accompagnement en priorité sur les jeunes demandeurs d'emploi les moins qualifiés.

L'étroitesse du lien entre formation et emploi, entre école et entreprise, est un facteur de facilitation de l'insertion en emploi des jeunes. De la qualité du dialogue avec les entreprises dépend la qualité de l'insertion.

L'enjeu est d'accompagner l'employabilité des jeunes pour un passage plus rapide de la formation à l'emploi et de favoriser toutes les situations de rapprochement entre l'école et l'entreprise, quels que soient les parcours, grâce à une offre de formation en alternance développée (sous contrat de travail ou sous statut scolaire).

L'accès à l'emploi des jeunes prend de plus en plus la forme de la précarité qui ne favorise pas leur autonomie et les jeunes n'y sont pas tous préparés également.

Faute de pouvoir limiter cette précarité, les jeunes doivent être préparés à s'adapter dans un tel contexte aux changements d'emploi dans leur période d'insertion pour ne pas subir la précarité.

La marginalisation est étroitement liée à l'absence de diplôme plus qu'au niveau de diplôme.

La lutte contre les sorties sans qualification du système constitue un défi pour les acteurs publics.

Aussi importante que l'orientation vers l'apprentissage, davantage facilitateur de l'insertion, la lutte contre la rupture des contrats d'apprentissage est une priorité à poursuivre.

Toutes les formations n'offrent pas une égale chance d'insertion et ne « protègent » pas aussi efficacement du chômage et de la précarité.

L'enjeu est de ne pas aggraver la situation des publics les plus fragiles en les entraînant vers des filières qui ne mènent plus à l'emploi ou vers celles où l'emploi reste durablement précaire.

Observer, améliorer la connaissance des besoins d'emploi, toiletter la carte des formations : une nécessité et la responsabilité des acteurs pour une orientation plus efficace des jeunes auxquels le système impose de faire des choix professionnels de plus en plus tôt.

1 L’insertion dans l’emploi : éléments de diagnostic

A plus d’un titre, les difficultés évoquées dans le rapport du CESER de 2007 sont toujours d’actualité et se sont amplifiées avec la nouvelle période de crise économique à partir de 2008.

Dans la région, tous les actifs souffrent des conditions dégradées de l’emploi. On y constate à la fois un chômage plus présent qu’en moyenne et un retour à l’emploi durable moins fréquent¹.

Le chômage n’est pas seulement le problème des jeunes. En revanche, ces derniers rencontrent des difficultés d’insertion et un taux de chômage plus importants dans la région, avec des disparités territoriales assez marquées, des parcours plus ou moins faciles selon la formation initiale suivie, une entrée chaotique sur le marché du travail avec un parcours d’alternance stage-formation-travail-chômage, ...et sont plus particulièrement touchés par la précarité.

1.1 Les difficultés d’accès à l’emploi des jeunes en Haute-Normandie

1.1.1 Quelques indicateurs concernant la Haute-Normandie :

- L’âge des entrées sur le marché du travail² :

Les entrées sur le marché du travail sont plus précoces qu’en moyenne en raison du plus faible taux de scolarisation qui caractérise la région. Au dernier recensement de population, la part des actifs dans la classe d’âge des 15-29 ans était de 60,2% en Haute-Normandie contre 58,6% en France métropolitaine.

- La part des jeunes dits « non insérés »³ dans la classe d’âge des 18-25 ans :

Elle est supérieure à 21% (21% en Seine-Maritime et 23,8% dans l’Eure) alors qu’elle est de 19,1% en moyenne nationale.

- Taux de chômage des jeunes

Le chômage en Haute-Normandie est plus élevé qu’en moyenne mais ce sont les jeunes qui creusent cet écart : au dernier recensement la proportion des chômeurs (personnes se déclarant au chômage) entre 15 et 29 ans est supérieure de 2 points à la moyenne (20,3% contre 18,4% en France) alors que la part des chômeurs entre 30 et 64 ans est de 8,4% (Cahier d’AVAL n°94).

Néanmoins, il faut être prudent sur l’interprétation du taux de chômage dans cette catégorie d’âge car de nombreux jeunes sont encore en formation et ne sont pas « actifs » au sens propre. Ainsi parmi les jeunes se déclarant au chômage ou en recherche d’emploi dans cette tranche d’âge, on trouve de fait une surreprésentation

¹ « Les déterminants individuels du retour durable à l’emploi » - INSEE – AVAL n°117 – juillet 2012

² « Les jeunes haut-normands face à l’emploi » - cahier d’AVAL n°94 – INSEE-CREFOR – Décembre 2012

³ Jeunes non insérés : non-inscrits dans un établissement de formation et sans emploi même occasionnel

de ceux ayant quitté le système éducatif prématurément et des jeunes sans diplômes. Selon une étude récente de l’Institut de l’Entreprise¹, le taux de chômage de cette tranche d’âge n’est calculé que sur 37,5% des jeunes de 15-24 ans, les autres étant en formation, ce qui relativise le taux de chômage des 15-29 ans (environ 11%).

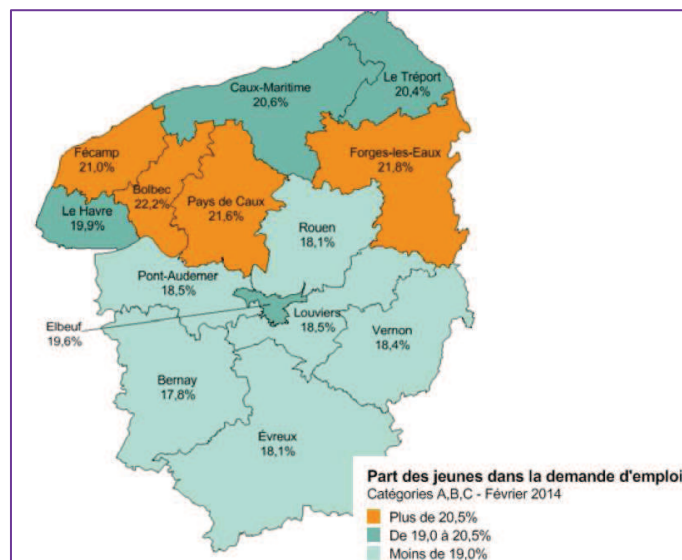
- Part des jeunes dans les demandeurs d’emploi²

Les statistiques récentes de pôle emploi portent sur la tranche d’âge plus restreinte des moins de 25 ans au sein de l’ensemble des demandeurs d’emploi recensés en Haute-Normandie.

Ainsi **19,2%** des demandeurs d’emploi sont des jeunes de moins de 25 ans, contre 15,9% en France métropolitaine, alors qu’ils ne représentent que **13%** environ de la population totale de la région. Ils sont au total 30 520 inscrits à Pôle emploi en catégorie A B C (A sans emploi et n’ayant pas exercé d’activité au cours du mois - B et C sans emploi et ayant eu une activité réduite, courte ou longue de – ou de + de 78 heures).

Sur le territoire, les situations sont variées, ils sont davantage en Seine-Maritime (19,7%) que dans l’Eure (18,3%).

**Proportion des jeunes dans la demande d’emploi
Par bassin (catégories ABC)**



Source : Pôle emploi Haute-Normandie

Sur la dernière année, entre février 2013 et février 2014, Pôle emploi enregistre même une baisse des jeunes inscrits en catégorie ABC de -1,6%, et pour la seule catégorie A de -3,7%.

Les jeunes ont été la première catégorie touchée par la hausse du chômage au 3^{ème} trimestre 2008, le nombre maximum de jeunes au chômage ayant été atteint en octobre 2009 pour se stabiliser ensuite à un niveau certes élevé mais dont la croissance entre 2009 et 2013 s’est révélée moindre que pour les autres tranches d’âge. Ce nombre semble amorcer une baisse sur la dernière année. Selon les

¹ « 10 propositions pour réconcilier les jeunes avec le marché du travail » - Institut de l’Entreprise – Charles de Froment – juillet 2014

² « Les demandeurs d’emploi de moins de 25 ans » - Pôle emploi - Repères et analyses– Avril 2014

données mensuelles de Pôle emploi sur le marché du travail, la variation sur 1 an de la demande d’emploi des jeunes de moins de 25 ans, entre septembre 2013 et septembre 2014, est de -1,3%, alors qu’en Haute-Normandie, la demande d’emploi a augmenté globalement sur la période de 4,1%. Concernant le nombre des demandeurs d’emploi de la seule catégorie A de moins de 25 ans, leur nombre diminue en septembre 2014 (-0,8 %), la baisse observée étant de - 3,4 % sur un an¹.

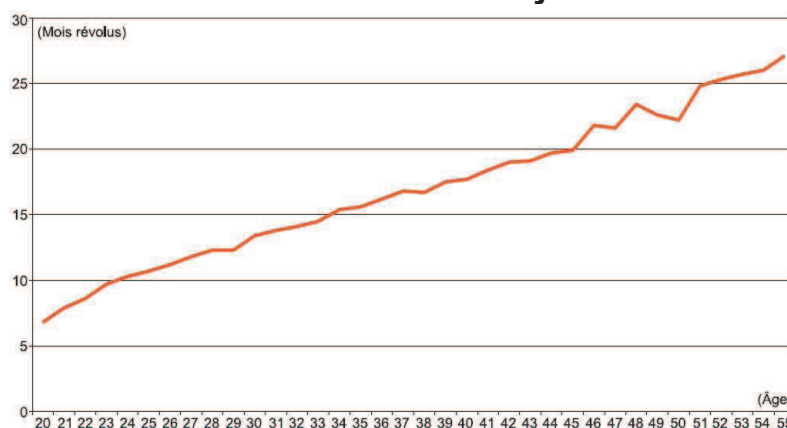
Il n’en demeure pas moins que les jeunes sont fortement touchés par le chômage et davantage en Haute-Normandie qu’ailleurs.

1.1.2 Typologie du chômage des jeunes²⁻³ : approche globale

- Un chômage souvent de plus courte durée pour les jeunes

Comparativement à la durée moyenne du chômage de l’ensemble des demandeurs d’emploi en Haute-Normandie, le chômage des jeunes est souvent de plus courte durée mais plus récurrent, avec une ancienneté d’inscription moyenne de 10 mois pour les 15-29 ans alors qu’elle est de 20 mois les adultes entre 30 et 64 ans. Il est constaté une augmentation régulière de la durée du chômage plus on avance en âge :

Ancienneté moyenne d’inscription à Pôle emploi en Haute-Normandie – juin 2012



Source : DARES statistiques du marché du travail – champ catégories ABC de 20 à 55 ans (Extrait Cahier d’AVAL – décembre 2012)

- Mais un chômage de longue durée plus important qu’en France ...

La Haute-Normandie se distingue néanmoins de la France par une fréquence du chômage de longue durée des jeunes de 22 à 25 ans supérieure de 6 points, alors qu’elle n’est supérieure que de 4 points pour l’ensemble des demandeurs d’emploi.

- ...et qui progresse

Selon les dernières statistiques de Pôle emploi, entre février 2013 et février 2014, le chômage de longue durée des jeunes a progressé de 2 points. Sur les 30 520 jeunes

¹ « Le marché du travail » – statistiques, études et évaluation de Pôle emploi – Octobre 2014 // « les chiffres de l’emploi en Haute-Normandie » - DIRECCTE - <http://www.haute-normandie.direccte.gouv.fr/>

² « Les jeunes haut-normands face à l’emploi » - cahier d’AVAL n°94 - INSEE-CREFOR – Décembre 2012

³ « Les demandeurs d’emploi de moins de 25 ans » - Pôle emploi - Repères et analyses– Avril 2014

inscrits à Pôle emploi, la part des inscrits depuis plus d’un an est passée à 25,5% soit 7 800 jeunes, contre 23,5% l’année passée.

1.1.3 Mais qui sont ces jeunes ?

Une analyse plus fine s’impose au regard des constats établis au fil du temps à partir des enquêtes « génération » du CEREQ sur la vulnérabilité croissante des jeunes face au chômage.

- Sur le plan national :

En effet, selon l’étude comparée réalisée par l’Institut de l’Entreprise (cf.*supra*), les crises économiques successives et notamment la dernière crise de 2008 induisent non seulement une augmentation des taux de chômage, tous niveaux de diplômes confondus, mais surtout une fracture grandissante au sein des cohortes entre deux types de jeunes : les jeunes non diplômés ou peu diplômés, pour lesquels l’accroissement des taux de chômage est bien plus élevé que pour les jeunes diplômés du supérieur court et long :

Comparaison des taux de chômage selon les diplômes (France métropolitaine)

Diplôme	Génération 2004 Interrogée en 2007	Génération 2010 Interrogée en 2013	ECART (en points)
Non diplômés	32%	48%	+16
Niveaux V - CAP - BEP	17%	32%	+15
Niveau IV - Bac pro/techno	13%	20%	+7
Niveau IV - Bac général	15%	21%	+6
Niveaux III et II	7%	11%	+4
Niveaux I	6%	9%	+3

Source : Institut de l’Entreprise – données CEREQ générations 2004 et 2010

Le diplôme reste encore aujourd’hui un « *rempart contre le chômage* » et les écarts se creusent. Ainsi, au regard de l’insertion dans l’emploi, et au vu de ces chiffres, on pourrait dire que

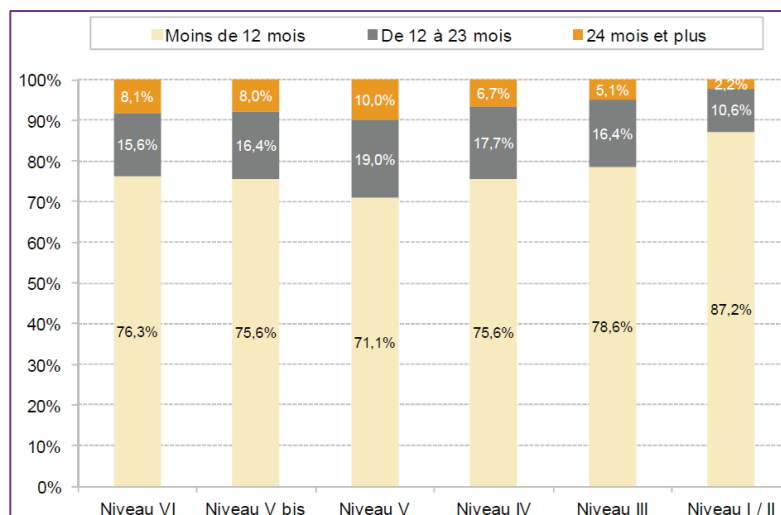
la question « d’avoir ou de ne pas avoir » de diplôme est venue supplanter celle du « niveau de diplôme atteint », question étant elle-même plus importante que celle « d’être jeune ».

- En Haute-Normandie :

Selon les chiffres les plus récents de Pôle emploi, 1 jeune actif sur 2 sans diplôme est au chômage, 2 sur 3 parmi les plus jeunes entre 15-19 ans, alors qu’ils ne sont plus que 1 sur 10 parmi les diplômés de l’enseignement supérieur.

Par ailleurs, plus le niveau de formation est faible, plus la durée d’inscription au chômage est longue :

Ancienneté d’inscription à Pôle emploi par niveau de formation



Source : Pôle emploi Haute-Normandie – Avril 2014

Enfin entre février 2013 et février 2014, la proportion de niveaux V inscrits à Pôle emploi depuis plus de 2 ans a progressé de 2 points.

Ainsi, s’il ne représente pas une garantie absolue, le poids du diplôme reste donc toujours une donnée importante de l’insertion des jeunes et il est fortement dépendant des politiques de recrutement des entreprises qui le valorisent en recrutement externe. Il faut aussi noter que les libellés des annonces Pôle emploi sont ainsi faits qu’ils induisent la nécessité d’un diplôme en mentionnant un « niveau » de formation requis.

Ce poids est moins prédominant lors des recrutements en interne où le diplôme est « de fait » associé à des compétences acquises. Le fait d’avoir acquis un diplôme en alternance et notamment par la voie de l’apprentissage représente à cet égard un plus pour les entreprises qui peuvent donner priorité à l’embauche de jeunes ayant déjà expérimenté des compétences en situation de travail.

Globalement, selon l’analyse du journal Le Monde sur l’enquête « Génération quoi »¹, l’expérience du chômage ancré chez les jeunes affecte fortement leur projection dans l’avenir et contribue au « regard assez noir qu’ils portent sur le destin de leur génération « perdue, désabusée, désenchantée... » avec des termes choisis qui reflètent le poids du discours de la crise, la spirale du déclassement ».

Pour 51% des jeunes répondants, l’accès à l’emploi est LA préoccupation majeure.

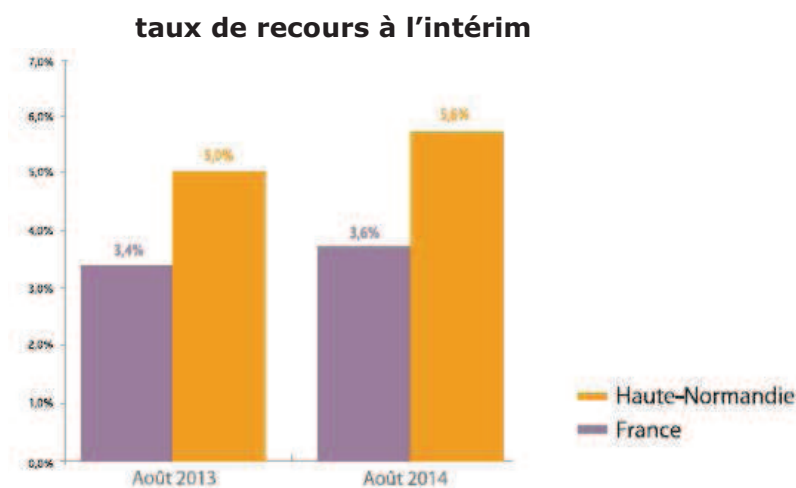
¹ Enquête France Télévision « Génération quoi ? » - février 2014

1.2 Typologie des emplois des jeunes

Autant qu’en 2007, le sentiment d’être mis à l’écart et de ne pas avoir une vraie place dans le travail perdure : 60% des jeunes estiment que le monde de l’entreprise ne leur donne pas les moyens de démontrer ce dont ils sont capables. Ils ont aussi le sentiment d’être stigmatisés en raison d’un manque de goût de l’effort alors que pour 81% des jeunes, le travail reste une valeur importante pour s’insérer mais aussi et surtout pour s’épanouir¹.

1.2.1 La précarité dans l’emploi, normalité souvent subie

La région présente des caractéristiques particulières au regard du recours à l’intérim globalement plus développé qu’ailleurs. Cette forme d’emploi a été largement impactée par la crise mais reprend sensiblement depuis 1 an :



Source : statistiques Pôle emploi – le marché du travail – Octobre 2014

Les statistiques nationales de la DARES sur les typologies d’emploi¹ montrent que les contrats temporaires sont beaucoup plus fréquents pour les jeunes salariés que pour les plus anciens. Ainsi, en moyenne sur l’année 2012 :

- 33% des jeunes de 15 à 29 ans ont un contrat temporaire (intérim ou CDD) dans le secteur privées ou les entreprises publiques, contre 13% pour l’ensemble des salariés ; hors contrats d’apprentissage, le taux de contrats temporaire des jeunes reste tout de même de 25% ;
- 44% des jeunes sont contractuels en CDD (y compris emplois aidés) contre 15% pour l’ensemble des salariés de la fonction publique.

Le mode d’entrée des jeunes sur le marché du travail est souvent la succession d’emplois de courte durée, admise par tous notamment par les jeunes eux-mêmes qui l’ont intégré comme la norme. Or cette précarité est subie plus que choisie, ils en sont les victimes alors qu’il leur est reproché parfois un certain nomadisme ou de l’instabilité dans le travail qui seraient le propre de la jeunesse...

¹ « Emploi et chômage des 15-29 ans en 2012 » - DARES Analyses n°73 – Novembre 2013

Mais comme pour l’expérience du chômage, la précarité n’affecte pas tous les jeunes de la même manière :

Certains s’en accommodent assez facilement, les plus armés sont souvent les mieux formés qui utilisent ces périodes d’emplois en pointillé comme un vecteur positif pour construire un parcours d’insertion en capitalisant des expériences.

D’autres en revanche, souvent les moins formés, sont beaucoup moins bien armés et préparés à une insertion en pointillé et vivent ce « pointillé » comme de la précarité subie, voire une situation indigne¹ des espoirs que les études suivies avaient faits naître.

- Au plan national : une précarité exacerbée pour les jeunes non diplômés

Selon l’étude de l’Institut de l’Entreprise (cf.*supra*) basée sur les enquêtes « générations » du CEREQ, les effets successifs des crises et notamment de la crise de 2008 ont exacerbé la précarité en général de l’entrée sur le marché du travail mais surtout les inégalités entre jeunes face à cette précarité.

Nature des contrats selon le diplôme

	Part des CDD (dont contrats aidés)		Part de l’intérim		Part des CDI	
	1 ^{er} emploi	3 ans plus tard	1 ^{er} emploi	3 ans plus tard	1 ^{er} emploi	3 ans plus tard
Non diplômés	51 (19)	41	23	14	20	45
CAP-BEP-MC	47 (16)	28	20	12	29	55
Bac	55 (16)	35	18	7	24	52
Bac+2	48 (8)	23	18	4	30	68
Bac+5	39 (2)	16	7	1	51	79
Ensemble	49 (12)	27	16	6	31	61

Source : Institut de l’Entreprise – calculs à partir de l’enquête génération 2004

Ainsi, « la part des jeunes en emploi précaire décroît d’autant plus vite que les personnes sont diplômées ». Pour les plus diplômés, le passage par des emplois temporaires est généralisé mais reste une étape de transition alors que pour les non diplômés, la précarité est subie dans la durée.

Il y a donc des situations inégales face à la précarité des emplois, qui perdurent ensuite dans le déroulement de carrière où les moins bien préparés seront les moins mobiles et les plus exposés aux aléas économiques.

- Un diplôme pas toujours protecteur :

L’étude alerte cependant sur le fait que l’effet protecteur du diplôme varie selon les filières : les filières professionnelles et sélectives (licences professionnelles, bac+2, et surtout écoles d’ingénieurs et de commerce) offrent une meilleure garantie que certaines études longues, pourtant signe d’un parcours scolaire réussi, mais plus déconnectées du monde du travail.

Par ailleurs, dans certaines filières, la non adéquation de certains niveaux de diplôme face aux besoins du marché du travail peut aussi être très préjudiciable à l’insertion durable.

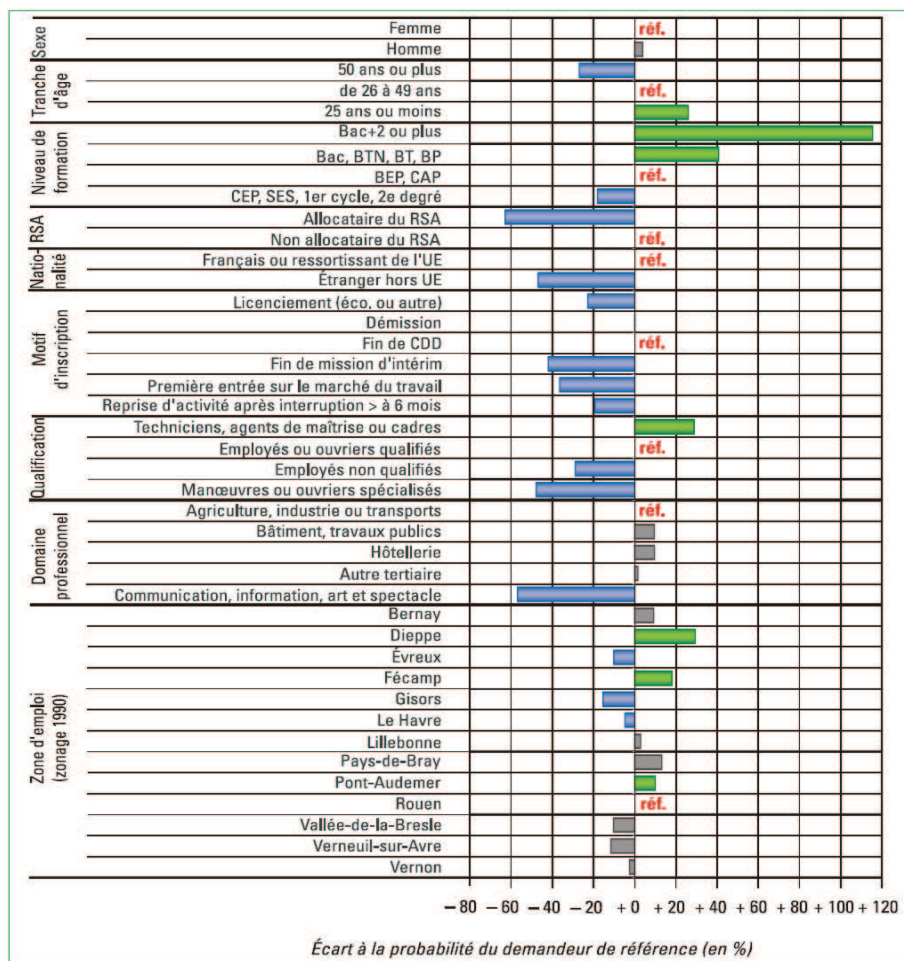
Le choix de la filière est donc tout aussi déterminant sur les chances d’insertion future des diplômés. D’où l’intérêt pour les décideurs publics de veiller à ce que l’offre de formation soit en permanence observée et revisitée ou toilettée pour limiter leurs difficultés d’insertion.

L’INSEE a également constaté que la pratique du renouvellement des périodes d’essais en CDI, peu utilisée il y a 10 ans, s’est largement répandue alors qu’il s’agit d’une simple opportunité offerte par la réglementation. L’entreprise, qu’elle recherche des flexibilités ou qu’elle s’entoure de précautions avant de concrétiser un CDI, a appris à utiliser le code du travail, et cette pratique n’est pas neutre sur le cheminement des jeunes vers l’emploi durable.

- En Haute-Normandie :

L’étude de l’INSEE sur les déterminants individuels du retour durable à l’emploi montre que les jeunes de diplômes ou de qualification élevés, auraient même un avantage comparatif pour un accès à l’emploi durable en Haute-Normandie plus qu’ailleurs, sachant que les effets des autres caractéristiques individuelles sont sensiblement les mêmes qu’en France¹.

Retour durable à l’emploi : effets propres des caractéristiques individuelles



Source : AVAL n° 117 – juillet 2012 – Données Pôle emploi (fichier historique statistiques 2009)

¹ « Les déterminants individuels du retour durable à l’emploi » - INSEE – AVAL n°117 – juillet 2012

Les chances de retour à l’emploi durable par rapport à une population référente titulaire d’un CAP-BEP sont augmentées de 40% pour les titulaires d’un bac ou brevet professionnel, de 120% pour les bac+2 et plus, et diminuées de 20% pour les non diplômés.

1.2.2 Le déclassement

Les jeunes étant désormais davantage diplômés que leurs aînés actifs en emploi, et au regard du niveau de chômage des jeunes, ceux qui s’insèrent se trouvent plus facilement en situation de déclassement¹.

En période de crise où les marges de manœuvre des entreprises se réduisent et exigent un meilleur ajustement des compétences aux emplois en mutation, les emplois ont tendance à se concentrer à deux extrêmes : les emplois de haut niveau de compétence et de haut niveau de qualification, et les emplois de service peu qualifiés, les emplois intermédiaires et ouvriers ayant tendance à diminuer.

La concurrence des jeunes sur le marché de l’emploi induit une tendance au recrutement des jeunes les plus qualifiés ou diplômés pour chaque emploi. Le diplôme peut effectivement constituer pour les entreprises un gage de meilleure formation ou de meilleure aptitude à se former au moment où elles sont dans la nécessité de minimiser les coûts de formation après l’embauche.

Ainsi, un jeune sur quatre en emploi entre 25 et 29 ans serait dans une situation de déclassement, c’est-à-dire titulaire d’un niveau de formation supérieur à celui requis par le poste occupé². La situation en Haute-Normandie est conforme à la moyenne.

Ce déclassement touche davantage les diplômés de l’enseignement supérieur, soit 36% des titulaires d’un bac+2 et jusqu’à 42% des titulaires d’un bac+3 ou plus avec une forte disparité entre les femmes et les hommes déclassés respectivement à 45% et à 37%.

Les jeunes de l’enquête « Génération quoi » insistent sur cette réalité et là encore, ces situations sont peu à peu devenues la norme, tout comme le fait que les salaires diffèrent selon l’âge de celui qui occupe le poste.

1.3 L’intérêt des allers retours vers l’emploi pour le maintien de l’employabilité des jeunes

Une étude³ parue dans la revue « économie et statistiques » réalisée en 2013 comparant sur le très long terme les sorties de formation et l’insertion des générations de jeunes entrés sur le marché du travail à des époques marquées par de fortes augmentations du chômage et des époques de croissance. Elle permet de relativiser l’effet stigmatisant durable de la mauvaise conjoncture sur le processus d’insertion et sur la suite de la carrière des jeunes à moyen-long terme.

¹ Déclassement : « *décalage défavorable entre le niveau de formation d’une personne et la qualification de l’emploi qu’elle occupe* » - définition du CEREQ

² « Les jeunes haut-normands face à l’emploi » - cahier d’AVAL n°94 – INSEE-CREFOR – Décembre 2012

³ « Peut-on parler de générations sacrifiées ? Entrer sur le marché du travail dans une période de mauvaise conjoncture économique » - Mathilde Gaini, Aude Leduc, Augustin Vicard - Economie et Statistique – n° 462 – 463 – 2013

Elle reste cependant globale et ne rentre pas dans le même détail que les enquêtes évoquées plus haut, n’évoque pas la diversité des jeunes affectées par le chômage et la précarité ni les conditions bien plus dégradées après 2008 que lors des cycles précédents étudiés, mais elle ouvre peut-être une lueur d’optimisme ?

Les cohortes étudiées sont celles sorties du système scolaire entre 1982 et 2010, période correspondant à 2 cycles économiques complets et à quatre augmentations fortes du chômage : 1983-1986, 1993-1999, 2003-2006, 2008 à aujourd’hui.

En résumé, les jeunes qui entrent sur le marché du travail en temps de crise sont pénalisés à court terme surtout en termes de taux d’emploi, peu en termes de salaire perçu. Au bout de 4 ans à 6 ans, les différences ont tendance à s’estomper et les trajectoires convergent. Il est à noter que les contrastes entre cohortes chanceuses et malchanceuses sont moins marqués en France que dans les autres pays.

Parmi les explications avancées, la répétition des CDD chez les jeunes, vécue parfois comme une forme de précarité subie, contribue à l’acquisition d’expérience et évite la perte d’employabilité. L’existence en France d’un SMIC que les jeunes dépassent difficilement peut expliquer l’absence de perte de salaire.

Si la sensibilité des jeunes à la dégradation de la conjoncture par rapport à leurs aînés est un fait avéré, cette étude permet surtout de mettre l’accent sur l’importance du maintien des acquis de la formation et de l’employabilité des jeunes, favorisé par des allers-retours fréquents par l’emploi même s’ils sont de courte durée. Elle souligne par voie de conséquence la nécessité de porter toute l’attention sur les publics pour lesquels l’exposition, très jeune, au chômage de longue durée détériore rapidement l’employabilité.

2 Lutte contre la dégradation des conditions d’insertion des jeunes dans l’emploi

Les indicateurs ci-dessus montrent à quel point les effets de la crise économique pèsent sur les conditions d’insertion des jeunes dans l’emploi, de certains jeunes en particulier. Depuis 2008, des dispositifs destinés à faciliter l’accès au marché du travail des jeunes se sont succédés. Par ailleurs, les formes particulières d’emploi que sont l’apprentissage et les contrats de professionnalisation, assimilés à des placements en entreprise au même titre que des contrats de travail classiques, ont été utilisées très largement comme outil de lutte contre la dégradation du marché du travail. Mais ils sont eux aussi soumis aux aléas économiques et peinent à répondre à cet objectif.

Les jeunes de 16 à 25 ans en difficulté ou confrontés à un risque d’exclusion professionnelle disposent d’un droit opposable inscrit dans le code du travail : celui d’être accompagné vers l’emploi¹. Ce droit à l’accompagnement a pour but l’accès à la vie professionnelle et est organisé par l’Etat dans le cadre du service public de l’emploi, auquel sont associés notamment les missions locales et les permanences d’accueil, d’information et d’orientation.

¹ Code du travail : article L5131-3 et R5131-4 à R5131-9

2.1 La succession des dispositifs « jeunes »

2.1.1 Evolution des dispositifs publics d’aide à l’accès à l’emploi des jeunes

Depuis 1982 avec la création des missions locales, le besoin d’accompagnement spécifique des jeunes pour leur accès à l’emploi a été pris en compte. Le réseau maille le territoire et contribue à l’accompagnement du public cible des jeunes entre 16 et 25 ans rencontrant des difficultés d’accès à l’emploi en prenant en compte tous les aspects qui constituent un frein dans leur parcours accès ou retour vers un parcours de qualification, accompagnement social ainsi qu’en matière de santé, de logement, d’accès à la culture, à la citoyenneté... Elles interviennent aux côtés des autres acteurs que sont Pôle emploi (en charge de l’ensemble des demandeurs d’emploi), le réseau « information jeunesse » et les structures spécialisées comme CAP emploi (public en situation de handicap) et l’APEC (jeunes diplômés).

Ces intervenants jouent le rôle d’intermédiaire auprès des jeunes pour lesquels la relation à l’emploi est « empêchée ». Ils ont à leur disposition, des outils spécifiques développés par les pouvoirs publics en direction des jeunes pour faciliter l’accès à l’emploi. Leur rôle de prescripteur consiste à orienter les jeunes vers les dispositifs qui sont les plus adaptés à leur situation¹.

- Des missions d’accompagnement menées sous contrat avec le jeune

Depuis le début des années 2000, on a ainsi vu se succéder divers types de contrats passés avec les jeunes pris en charge précisant la nature de l’accompagnement dont il doit disposer et les objectifs à atteindre, évoluant au gré des lois successives dites de cohésion sociale.

Les publics éligibles à ces dispositifs étaient variés : des jeunes sans qualification (1^{ère} génération des contrats CIVIS), des jeunes diplômés de l’enseignement supérieur inscrits au chômage depuis plus d’un an (2^{ème} génération de CIVIS), les jeunes des territoires relevant de la politique de la ville (contrat d’autonomie du plan « espoir banlieue » pour la mise en œuvre duquel l’Etat a fait appel à des opérateurs privés, expérimenté en 2008-2012 et reconduit en 2013, mais pas en Haute-Normandie)...

- Des fonds spécifiques

Pour soutenir certains jeunes inscrits dans ces démarches, des fonds spécifiques peuvent venir en complément (FIPJ).

- Des contrats de travail « aidés »

Parallèlement, des contrats de travail dits « aidés » destinés aux entreprises permettent un placement facilité dans l’emploi pour les jeunes les plus en difficulté.

Enfin certains contrats impliquaient à l’origine un employeur, ceux conclus à l’issue des tests de simulation des plates-formes de vocation relevant de pôle emploi, destinées à détecter des habiletés particulières pour occuper des postes dans des métiers porteurs avec l’accord de l’entreprise.

¹ La nature de ces dispositifs décrite au chapitre 3 « financement de l’autonomie des jeunes »

L’ensemble de ces dispositifs a régulièrement été revisité dans le souci d’une meilleure efficacité mais il est difficile de dire dans quelle mesure ils ont contribué à contenir ou à améliorer les indicateurs du chômage chez les jeunes.

2.1.2 Les dispositifs actuels

Depuis la crise de 2008, les indicateurs d’accès à l’emploi des jeunes se sont dégradés, tout comme ceux de l’ensemble de la population active, entraînant à nouveau une révision des politiques d’insertion dans l’emploi.

- Les missions des intermédiaires

A l’heure actuelle, les missions locales se sont vues confortées dans leur mission d’accompagnement des publics jeunes les plus éloignés de l’emploi, et se sont vues confier un rôle particulier d’animation dans le dispositif de lutte contre le décrochage scolaire. Elles poursuivent leur rôle d’accompagnement des jeunes en contrat CIVIS. Au niveau régional, elles sont aussi pour bon nombre d’entre elles le point d’appui du dispositif CAQ Contrat d’accès à la qualification de la Région.

La prise en compte du public jeune en recherche d’emploi est ainsi partagé entre les missions locales et Pôle emploi, ainsi que les structures spécialisées (CAP Emploi et APEC).

- Concernant les contrats « aidés »

Le CUI contrat unique d’insertion a remplacé depuis 2010 la génération des anciens contrats aidés, auquel s’ajoute le contrat de génération.

Les employeurs, avec des variables selon le secteur économique concerné¹, ont ainsi à leur disposition plusieurs formes de contrat pour embaucher un jeune :

- au titre du CUI :

- * les emplois d’avenir, destinés spécifiquement aux jeunes avec une obligation de professionnalisation par la mise en place d’actions de formation en interne à l’entreprise,

- * les CIE contrats initiative emploi, qui ne sont pas spécifiques aux jeunes mais concernent tout public rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d’accès à l’emploi. Ils permettent des actions de formation professionnelle ou de VAE.

- les contrats de génération :

Ils visent deux objectifs : l’accès à l’emploi en CDI d’un jeune de moins de 26 ans, quel que soit son niveau de formation et le maintien d’un sénior en emploi, permettant ainsi la transmission des savoirs et des compétences.

¹ Cf. en annexe : tableau descriptif des formes de contrats – Source OPCALIA - 2014

- L’alternance sous contrat de travail

Elle est désormais considérée comme un des outils à part entière de la politique nationale en faveur de l’emploi des jeunes et permet aux entreprises de recruter et de former par :

- un contrat d’apprentissage :

Il est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, voire jusqu’à 30 ans ou plus sous certaines conditions, et les conduit à une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme.

- un contrat de professionnalisation :

Il est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, ou aux demandeurs d’emploi de plus de 26 ans titulaire de minima sociaux ou sortant d’un CUI, et leur permet d’acquérir une qualification professionnelle reconnue.

- Les fonds d’aide aux jeunes

Le nouveau programme européen IEJ initiative pour l’emploi des jeunes adopté en 2013 par l’union européenne va permettre à la Haute-Normandie, éligible en raison du taux de chômage élevé des jeunes en 1992 (>25%), de bénéficier de dotations spécifiques dans le cadre du programme opérationnel des fonds européens FEDER/FSE 2014- 2020. Au total 8 millions d’euros ont été fléchés et mobiliseront autant de contreparties nationales, soit 8 millions de « bonus IEJ » ainsi qu’une contre partie régionale équivalente, afin d’offrir aux jeunes « NEET » qui ne sont ni en étude, ni en formation et sans emploi, un accompagnement renforcé ainsi qu’une allocation dite « garantie jeune ».

Cette disposition récente est une opportunité qui ne doit pas se limiter à alimenter en crédits les différents dispositifs existants, mais qui doit ouvrir la voie à des initiatives nouvelles, dont l’efficacité dépendra de la bonne coordination entre tous les acteurs impliqués dans l’accompagnement des jeunes vers l’emploi.

2.2 La contribution de l’alternance à l’insertion dans l’emploi

Comme on l’a vu, depuis la crise de 2008, les contrats en alternance représentent une forme particulière d’emploi valorisée bien plus qu’avant comme outil de lutte contre la dégradation du marché du travail dans le cadre de la politique publique pour l’emploi au même titre que tout contrat de travail, aidé ou pas.

On observe néanmoins depuis 2008 une contradiction entre un certain coup d’arrêt apporté à cette forme d’apprentissage par la dégradation de la situation économique et la volonté réitérée par les pouvoirs publics d’en augmenter la portée, en introduisant des aides et des incitations spécifiques aux employeurs.

2.2.1 Un avantage comparatif réel et reconnu pour l’insertion en sortie de formation

Durant sa période de formation en alternance, le jeune est sous contrat de travail avec un employeur et à l’issue de cette période, a accédé à une qualification et acquis des compétences et des capacités professionnelles. La pratique est à la fois plébiscitée

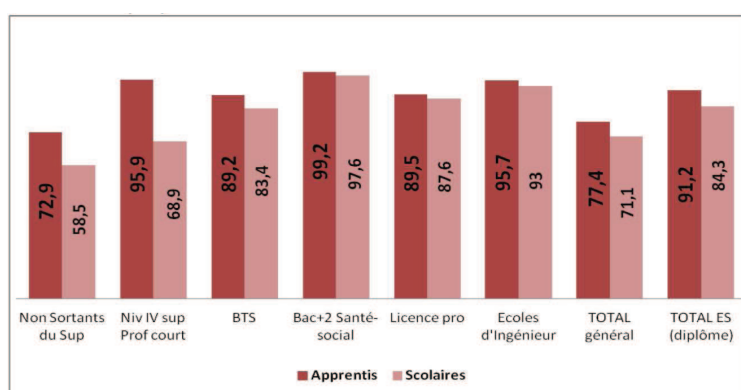
par les entreprises et par les jeunes à qui elle confère un degré d’employabilité plus important.

Si les enquêtes « génération » du CEREQ montrent qu’au bout de plusieurs années, les parcours ont tendance à se rejoindre entre les formés sous statut scolaire et sous contrat en alternance, l’insertion dans l’emploi est néanmoins plus rapide à l’issue d’une formation en alternance et particulièrement en apprentissage, pour autant que le diplôme ait été obtenu. En effet, comme on l’a vu plus haut, l’échec au diplôme est très discriminant pour l’accès à l’emploi (qu’il y ait eu ruptures de contrat avant son terme ou pas).

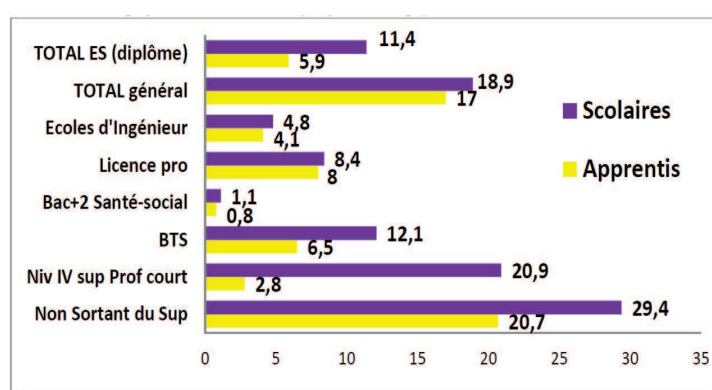
- Quelques chiffres clés sur le plan national¹ :

Part des jeunes en emploi

par niveau de sortie de formation



Taux de chômage

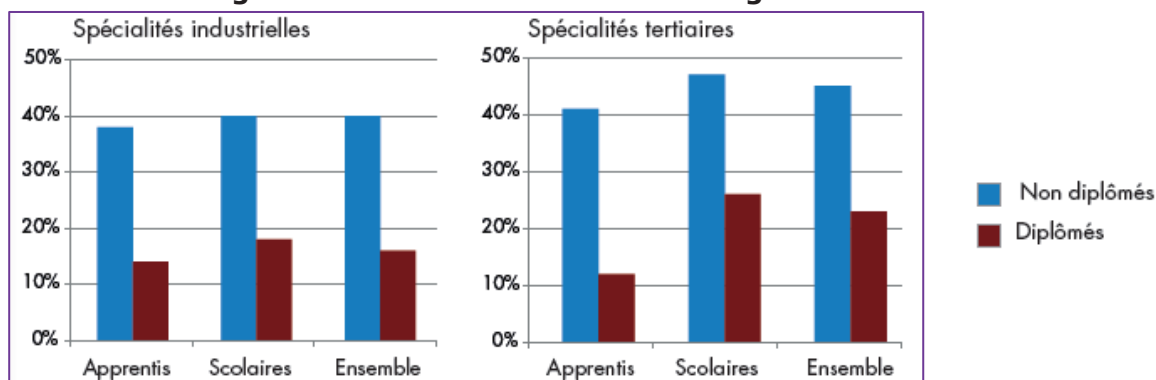


Source : CEREQ – enquête 2010 sur génération 2007

La part des ex-apprentis en emploi est supérieure à celle des ex-scolaires, et les écarts sont les plus importants pour les niveaux de sortie les plus bas et notamment pour les sortants sans diplômes du supérieur professionnel court qui n’ont atteint que le niveau IV (bac).

Concernant les seules sorties de l’enseignement secondaire, le CEREQ observe que quel que soit le mode de formation, l’essentiel est encore d’obtenir son diplôme :

Taux de chômage en 2010 des sortants de l’enseignement secondaire



Source : Bref du CEREQ n° 303 – décembre 2012 - enquête 2010 sur génération 2007

¹ CEREQ – Enquête 2010 sur génération 2007 (Extrait rapport « l’apprentissage dans le supérieur » - MEN et CNFPTLV – juin 2014)

- Quelques chiffres clés sur l’insertion de la cohorte des apprentis sortis de formation en 2012 en Haute-Normandie¹ :

- A 7 mois :

* taux d’emploi: 56,2% (61,8% en 2011, 59,3% en 2010, 58,9% en 2009)

* taux d’accès à l’emploi : 64,4% (70,1 en 2011, 68,2% en 2010, 69,5% en 2009)
(jeunes ayant accédé au moins une fois à l’emploi)

* part d’emploi dans l’entreprise d’apprentissage : 50% (47,8% en 2011, 50% en 2010 ET 2009)

- A 12 mois :

* taux d’emploi : 68,2% (70,9% en 2010 et 2009)

* taux d’accès à l’emploi : 78% (79,9% en 2010, 81% en 2009)

* part d’emploi dans l’entreprise d’apprentissage : 43,1% (46,7% en 2010, 45,9% en 2009)

Les emplois de 6 mois et plus concernent 72% des jeunes insérés dans la cohorte, et 50,9% ont un CDI. Les CDD de moins de 6 mois représentent 10% des emplois, l’intérim 10,8%, les contrats aidés 1,2%.

Le travail à temps complet représente 91% des emplois.

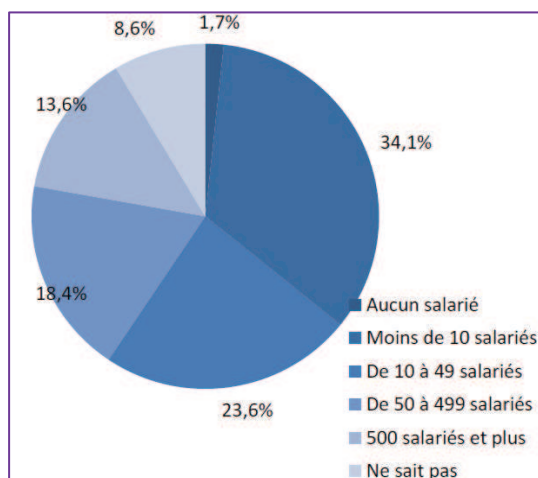
L’insertion reste très variable selon les niveaux de formation puisqu’on enregistre de 25 jusqu’à 34 points d’écart entre les niveaux V et les niveaux supérieurs (de IV à I) quelle que soit la cohorte étudiée depuis 2009 en Haute-Normandie.

Concernant les réalités d’insertion en fin de formation par apprentissage, elles sont différentes selon les métiers et selon la taille des entreprises. Les pratiques diffèrent entre l’artisanat ou les PME, où l’intention est souvent d’embaucher à la suite d’un investissement consenti pour la formation, et les grands groupes qui participent plus facilement à un processus collectif de formation sans obligatoirement d’intention d’embauche, en toute conformité avec la vocation de l’apprentissage qui ne peut conduire à une embauche par tous les employeurs sauf à tarir l’alimentation des contrats.

Sur la cohorte 2012, la répartition des jeunes insérés dans l’emploi par taille d’entreprise était la suivante à 12 mois :

¹ CREFOR - Enquête SEINE – Insertion professionnelle des apprentis à 12 mois - cohorte 2012

Répartition des jeunes en emploi par taille d’entreprise



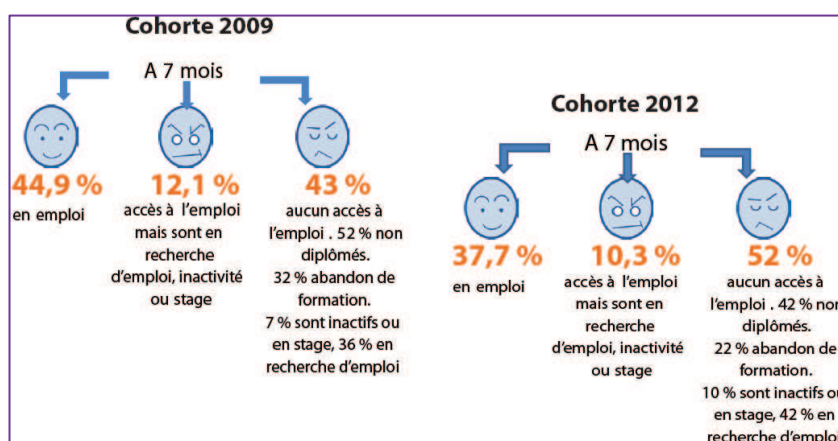
Source : enquête SEINE – Cohorte 2012 – suivi à 12 mois

Le CCABTP¹ a mené une enquête nationale sur les pratiques de l’alternance que l’on peut considérer comme assez représentative au vu du poids de ce secteur en Haute-Normandie (24% des 13325 apprentis) et de l’éventail des diplômes proposés du CAP au diplôme d’ingénieur. Les jeunes se disent motivés en premier lieu par le statut de salarié, en second lieu par le fait d’apprendre un métier et indiquent avec leur famille la confiance qu’ils ont dans cette voie de formation pour accéder plus facilement à l’emploi. 40% d’entre eux soulignent cependant les difficultés croissantes à trouver une entreprise au fur et à mesure que le niveau de diplôme préparé augmente.

2.2.2 Focus sur les difficultés particulières d’insertion des sortants de niveau V² :

Les sortants de niveau V sont les plus touchés par la baisse des taux d’insertion dans l’emploi et la chute est nette sur la cohorte 2012 :

Synthèse de la situation des jeunes de niveau V



Source : enquête SEINE – traitement CREFOR (Extrait « Repères » n°17 de janvier 2014)

¹ CCCABTP- Comité de concertation et de coordination de l’apprentissage dans le BTP

² « Effet de la crise et précarisation : la difficile insertion des apprentis de niveau V » - CREFOR – Repères n°17 – janvier 2014 (exploitation de l’enquête SEINE)

Il s’agit d’une évolution brutale qui accroît les écarts d’insertion entre les niveaux V et la moyenne. Par ailleurs, concernant les conditions d’entrée dans l’emploi, l’enquête souligne que la précarisation augmente depuis 4 ans. L’emploi en continu ou l’emploi majoritaire perd 6 points et la part des jeunes en situation d’inactivité ou demandeurs d’emploi augmentent de 6 points.

L’alternance représente donc toujours un plus en matière d’insertion en sortie de formation, mais les conditions d’insertion ont connu une réelle dégradation au regard des taux d’emploi et d’accès à l’emploi entre les 3 dernières cohortes observées, notamment pour les niveaux V.

2.2.3 Un volume des contrats d’alternance en recul depuis 2012

D’importantes difficultés conjoncturelles liées à la situation économique dégradée ont affecté la signature de contrats en alternance en 2012¹. La Haute-Normandie a suivi la tendance nationale.

Le volume d’entrée en apprentissage reste 2,5 fois plus élevé qu’en contrat de professionnalisation et la baisse est respectivement de 11,2% et de 21% en 2012.

L’âge moyen des entrées en contrat de professionnalisation augmente (24,2 ans) et le nombre des moins de 18 ans régresse de 16%, leur part restant stable à 6,2%. L’âge moyen des jeunes entrés en contrat d’apprentissage est quant à lui de 18,2 ans, 64,4% ayant moins de 18 ans. Ainsi l’apprentissage reste davantage ciblé sur le public des plus jeunes, encore en formation initiale. D’ailleurs les plus jeunes qui entrent en contrat de professionnalisation préparent aussi pour 89,4% d’entre eux un diplôme, ce type de contrat entrant alors pour eux dans la continuité de la formation initiale.

La proportion des entrées en apprentissage en 2^e ou 3^e cycles (niveau II et I) est en forte baisse (-6 points, à 3%) alors que la percée de la part des diplômés de l’enseignement supérieur en contrat de professionnalisation se confirme (+1,2 point) même si la part reste inférieure au niveau national (30,9% contre 33,4%), témoignant de l’obligation même pour les plus diplômés d’avoir recours à une formation complémentaire pour s’insérer sur le marché du travail.

On observe par ailleurs en apprentissage une augmentation des entrées des demandeurs d’emploi et des salariés, indiquant que ces contrats sont plus qu’avant utilisés comme outil de lutte contre la dégradation du marché du travail.

Enfin, on observe la baisse de la durée moyenne des CDD en contrats de professionnalisation et une forte augmentation des embauches non durables : la part des contrats de professionnalisation en CDD augmente et représente 87,3%, contre 8,1% de CDI.

En résumé, les avantages comparatifs d’une formation en alternance pour accéder à l’emploi demeurent mais les conditions se sont dégradées assez fortement à partir de 2012 sur deux plans, d’une part celui du taux de recours à ce type de contrat par les employeurs, d’autre part celui du taux d’accès à l’emploi et de la précarité des situations.

¹ « L’alternance en fort recul en 2012 – DIRECCTE Haute-Normandie – TEN info n°90 – décembre 2013

Sur le plan de la mixité, la sous représentation des jeunes filles dans les formations en apprentissage, notamment aux niveaux V et IV ne leur permet pas de profiter à même niveau des opportunités d’insertion qu’il offre. Une moindre¹ propension des jeunes filles à choisir la voie de l’apprentissage dans les filières de formation d’ingénieurs a été également constaté lorsque le diplôme peut se préparer indifféremment en formation initiale ou en apprentissage. Réciproquement, la mobilisation de l’alternance auprès des jeunes filles pourrait être un facteur contribuant au développement de la mixité dans certains métiers.

Parmi les explications possibles de la forte baisse de l’alternance figure les moindres besoins de recrutements inhérents à la situation économique, mais aussi une moindre disponibilité pour le tutorat dans les entreprises qui travaillent en flux tendus après des baisses d’effectifs et restent vigilantes sur la qualité du suivi des apprentis. A noter que l’obligation d’un quota d’alternants, relevé de 3% à 4% en 2011, imposé aux entreprises de plus de 250 salariés est maintenu jusqu’en 2015 et va monter à 5%. Elle s’accompagne d’un bonus si le taux dépasse de seuil. Si elle a pu contribuer au tout début à la hausse des contrats, ce n’est plus le cas et elle n’est pas toujours respectée faute d’application des pénalités prévues (1/1000 de masse salariale).

Or la réglementation imposant au maître d’apprentissage un diplôme au moins équivalent à celui préparé par l’apprenti peut empêcher certaines PME, dans lesquelles les chefs d’entreprises ou les salariés seraient moins qualifiés, de recruter des apprentis dont le niveau de formation est élevé. Ainsi sur le plan national, on constate que 92% des nouveaux apprentis des entreprises de plus de 250 salariés entre 2010 et 2012 avaient un niveau supérieur au bac, (79% un niveau supérieur) contre seulement 43% dans les entreprises de moins de 50 salariés (17% un niveau supérieur)².

L’aide financière introduite par le plan de mobilisation pour l’emploi visant à compenser quasi totalement les charges patronales pour toute nouvelle embauche en alternance, a duré un an et a été prolongée jusqu’en juin 2012, mais n’existe plus. Malgré cela, les petites entreprises restent néanmoins celles qui ont majoritairement recours à l’apprentissage.

Quelle que soit la taille des entreprises, on ne peut que constater que l’effet « volume » de l’alternance n’est pas mécaniquement relié aux incitations financières qui peuvent être mises en place et ne peut être à lui seul la solution pour résoudre les difficultés d’insertion des jeunes dans l’emploi.

2.3 Les stages professionnalisants

Les stages professionnalisants inscrits dans les cursus de formation permettent aux jeunes inscrits sous statut scolaire de prendre contact avec le monde de l’entreprise et d’acquérir des compétences et des capacités professionnelles essentielles à leur future employabilité.

¹ Constat évoqué dans le chapitre 5 « les parcours de réussite »

² « L’apprentissage en 2012 » - DARES Analyses n° 042 – juin 2014

2.3.1 Une nouvelle réglementation

La réglementation¹ de ces périodes de stage ou de formation en milieu professionnel vient d’évoluer afin d’accroître les garanties de qualité de ces périodes d’immersion en entreprise pour le jeune, d’une part, d’autre part de leur assurer une gratification au premier jour pour tout stage supérieur à 2 mois, de limiter également certains comportements abusifs dans le recours aux stagiaires de la part des entreprises.

Cette réglementation est apparue utile aux yeux du législateur et restreint désormais le nombre de stagiaires accueillis simultanément dans un même organisme. Ce nombre sera fixé par décret (à paraître) et tient compte des effectifs de l’organisme d’accueil. La durée maximale du stage pour un même stagiaire dans un même organisme est également plafonnée à six mois par année d’enseignement. Un décret² fixe la liste des 5 formations du domaine du travail social pour lesquelles il peut être dérogé à cette règle pour une période de transition de deux ans. Enfin, l’accueil successif de stagiaires, au titre de conventions de stage différentes, pour effectuer des stages dans un même poste n’est possible qu’à l’expiration d’un délai de carence égal au tiers de la durée du stage précédent.

Mais cette nouvelle réglementation porte en elle une certaine contradiction : à une époque où le principe du stage professionnalisant obligatoire a été généralisé dans les formations professionnelles avant et post bac, elle risque de rendre plus difficile encore l’accès au stage pour les jeunes alors qu’il fait partie intégrante de la formation, au risque de mettre en péril l’obtention de leur diplôme et leur future insertion.

2.3.2 Des dispositifs d’accompagnement

Le dispositif ATOUSTAGES est un service du CRIJ de Haute-Normandie qui permet de mettre en relation des entreprises qui offrent des terrains de stage et des jeunes en recherche de stage. Après plusieurs années d’existence, cet outil a contribué à la constitution d’un réseau d’entreprises sur le plan national (près de 2800) à la disposition de plus de 6000 candidats suivis par an, et accompagnés dans leur démarche individuelle. Une attention particulière est accordée aux jeunes en bac professionnel ou infra bac.

Depuis la dernière rentrée, Atoustages propose également des offres de stage à l’international ainsi que des informations et de la méthodologie sur la mobilité internationale.

Le CRIJ fait aussi le constat des difficultés exprimées par les entreprises pour offrir des stages faute de place ou de disponibilité de tuteurs.

¹ Loi n°2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l’encadrement des stages et à l’amélioration du statut des stagiaires

² Décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l’encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages

2.4 Le dialogue avec les entreprises

2.4.1 Une approche globale

Au-delà de la nécessaire participation des entreprises à l’effort de professionnalisation des jeunes durant leur formation, c’est aussi de la qualité du dialogue avec les entreprises que dépendra la qualité de l’insertion dans l’emploi des jeunes.

Il est difficile aux employeurs de se projeter en termes de besoin prévisionnels quantitatifs de main d’œuvre surtout dans une conjoncture économique morose. En revanche il est de leur responsabilité de réfléchir sur les évolutions de leurs besoins en compétences en interne et de leurs attentes vis-à-vis des sortants de formation, initiale ou continue. Les outils méthodologiques développés au sein des observatoires de branche permettent difficilement la projection à plus de 5 ans, notamment dans les entreprises où les méthodes de travail sont fortement soumises à l’impact des technologies. Mais il y existe des invariants que sont l’adaptabilité, la pratique des langues étrangères langues, la compréhension des systèmes complexes techniques et organisationnels permettant d’appréhender l’environnement de travail, enfin la capacité à savoir vendre des compétences acquises par rapport au besoin des entreprises.

L’association Jeunesse et Entreprises a réalisé en juillet 2014 un sondage¹ auprès de 350 entreprises de toutes tailles sur les nouveaux enjeux et les nouveaux besoins du marché du travail, et a interrogé parallèlement 1500 jeunes de 18 à 22 ans. Les entreprises sont conscientes que les métiers se transforment et qu’elles sont toujours à la recherche de nouvelles compétences, mais le recrutement de jeunes reste cependant un choix à risque et n’intervient qu’en 3^{ème} position (39% des sondés) après la formation en interne (75% des sondés) et le recrutement de salariés expérimentés (55% des sondés). Par ailleurs, le sondage montre des écarts significatifs entre leur vision des secteurs en pleine évolution, en premier lieu l’environnement, et les domaines où les nouvelles compétences sont réellement en tension dans les entreprises : ces visions ne se rejoignent que sur le secteur des nouvelles technologies et du numérique.

Ces réflexions prospectives sont donc à peaufiner pour relayer efficacement un discours sur les secteurs en émergence et la réalité concrète des métiers auprès des jeunes qui se disent « préparés » à l’évolution des métiers (à 76%) mais pas informés sur le panel des professions.

Ces réflexions sont aussi à partager avec l’ensemble des décideurs intervenant dans le champ de l’emploi et de la formation au sein des instances partenariales ad hoc (contrats d’objectifs avec les branches professionnelles, comités de filières, SPEL services publics de l’emploi local, observatoires des métiers et des qualifications, animations territoriales conduites dans le cadre du CPRDFFP, ...). Ces mêmes décideurs ont en charge de conduire les politiques publiques de formation et d’emploi et de « toiler » l’offre de formation pour la rendre plus pertinente au regard des besoins des secteurs économiques et des nouvelles filières.

Il s’agit de contribuer collectivement à permettre une meilleure employabilité des jeunes à leur entrée sur le marché de l’emploi, et une Région a toute légitimité à

¹ « Avenir des métiers, métiers d’avenir » - enquête de l’AJE juillet 2014 – journal AJE n°68

organiser ou renforcer ce dialogue sur les domaines économiques qu’elle estime porteurs, à l’instar de ce qui a été fait sur la filière de l’éolien par la Haute-Normandie.

2.4.2 Des déclinaisons récentes au niveau de l’enseignement supérieur

Le Ministère du travail, de l’emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et le Ministère de l’enseignement supérieur et de la recherche ont décidé la création du Comité sup’emploi¹ installé le 9 décembre 2013 pour approfondir les questions liées à la transition entre les études et l’emploi et concevoir des réponses concrètes. Son objet est de rapprocher les acteurs de l’enseignement supérieur et de l’entreprise pour adapter les compétences aux évolutions du monde du travail, anticiper les mutations des filières professionnelles.

Dans un premier rapport d’étape de juillet 2014, il préconise effectivement :

« - d’impliquer davantage le milieu socio-économique dans la définition et la réflexion prospective sur l’offre de formation, en renforçant la concertation entre les comités de filières/branches professionnelles, les acteurs de l’enseignement supérieur et les services du ministère,

- de favoriser l’insertion des jeunes, dans l’enseignement supérieur et tout au long de leur vie professionnelle, en proposant un plan d’actions pour développer l’alternance dans l’enseignement supérieur et dans toutes les filières, les stages encadrés et la formation tout au long de la vie,

- d’anticiper les nouveaux métiers et formations, initiales comme continues, adaptées à une interdisciplinarité de plus en plus fortes des métiers, en ciblant en premier lieu le secteur du numérique. »

Prévus par la loi sur l’autonomie des universités dès 2007, les BAIP bureaux d’aide pour l’insertion professionnelle des étudiants sont chargés de diffuser aux étudiants une offre de stages et d’emplois variée et en lien avec les formations proposées par l’université et d’assister les étudiants dans leur recherche de stage et d’un premier emploi, au titre de la mission « d’orientation, de promotion sociale et d’insertion professionnelle » désormais assignée aux universités par la loi de 2013.

Pourtant déjà anciens, ces services doivent encore gagner en lisibilité selon une enquête de 2012 menée auprès des utilisateurs dans 50 établissements. Un récent protocole pour l’insertion professionnelle des étudiants vient d’être signé entre les 2 ministères concernés, la CPU, le Conseil national et l’Union nationale des missions locales, Pôle emploi et l’APEC. Il doit venir structurer et coordonner plus efficacement les offres de services des acteurs du service public de l’emploi et des BAIP afin « d’assurer que chaque jeune sorti de l’enseignement supérieur – diplômé ou non – puisse bénéficier d’un accompagnement vers une insertion professionnelle adaptée à ses besoins et avoir accès pour cela à une offre lisible de services sur chaque territoire. » Cette initiative s’inscrit ainsi dans la démarche européenne de garantie pour la jeunesse.

L’amélioration de la connaissance du marché du travail et des techniques de recherche d’emploi chez les étudiants fait enfin partie des priorités du Plan national « Priorité

¹ Comité sup’emploi - <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid75613/les-enjeux-comite-sup-emploi.html>

jeunesse ». Cet objectif ne fait toutefois pas l’objet de déclinaison sous forme de fiche action dans le Plan territorial pour la jeunesse en Haute-Normandie de juin 2013.

3 Enjeux et problématiques ouvertes pour les pistes d’action

- L’inégalité des « jeunes » dans l’accès à l’emploi

Les déterminants socio-économiques pèsent également lourdement sur l’insertion en emploi ainsi que sur le fonctionnement du marché du travail, tout comme ils pesaient sur les parcours de scolarisation.

Il existe des inégalités dans l’accès à l’emploi, cette hétérogénéité s’est aggravée avec la crise.

L’enjeu est d’éviter d’accroître la marginalisation d’une partie des jeunes.

Les publics cibles des jeunes demandeurs d’emploi les moins qualifiés sont ceux à accompagner en priorité.

- L’étroitesse du lien emploi formation dans le passage vers l’emploi

L’étroitesse du lien entre formation et emploi, entre école et entreprise, est un facteur de facilitation de l’insertion en emploi des jeunes. Avec l’important développement de l’apprentissage et de l’alternance, il est désormais devenu assez normal d’apprendre en travaillant, et la pratique de l’alternance est à la fois plébiscitée par les entreprises et les jeunes.

Ce rapprochement doit s’appuyer sur une volonté convergente des acteurs de la formation et des entreprises de se rencontrer mutuellement pour contribuer au déploiement de pratiques pédagogiques qui :

- respectent les besoins des entreprises, valorisent celles qui s’engagent, surtout les petites et moyennes entreprises,
- valorisent les filières pédagogiques aux yeux des jeunes, des familles, des entreprises,
- facilitent l’accueil des jeunes et leur accompagnement jusqu’au marché du travail.

L’enjeu est d’accompagner l’employabilité des jeunes pour un passage plus rapide de la formation à l’emploi et de favoriser toutes les situations de rapprochement entre l’école et l’entreprise, quels que soient les parcours, grâce à une offre de formation en alternance développée (sous contrat de travail ou sous statut scolaire).

- La précarité existe, les jeunes n'y sont pas tous préparés également

L'accès à l'emploi des jeunes prend de plus en plus la forme de la précarité qui ne favorise pas leur autonomie.

Faute de pouvoir limiter cette précarité, les jeunes doivent être préparés à s'adapter dans un tel contexte aux changements d'emploi dans leur période d'insertion pour ne pas subir la précarité.

- La marginalisation est étroitement liée à l'absence de diplôme

Pour éviter de se trouver marginalisés, « avoir un diplôme » devient l'objectif premier à atteindre pour un jeune avant même celui du niveau de diplôme.

La lutte contre les sorties sans qualification du système constitue un défi pour les acteurs publics.

Aussi importante que l'orientation vers l'apprentissage, davantage facilitateur de l'insertion, la lutte contre la rupture des contrats d'apprentissage est une priorité à poursuivre.

- Toutes les formations n'offrent pas une égale chance d'insertion

Les défis auxquels doit faire face la Haute-Normandie dans les 20 ans à venir sont de produire les compétences qu'on n'a pas pour faire face aux métiers dont la France a besoin. Toutes les formations ne « protègent » pas aussi efficacement du chômage et de la précarité.

L'enjeu est de ne pas aggraver la situation des publics les plus fragiles en les entraînant vers des filières qui ne mènent plus à l'emploi ou vers celles où l'emploi reste durablement précaire.

Il s'agit d'observer et d'améliorer la connaissance des besoins d'emploi, de toilettier la carte des formations, pour une orientation plus efficace des jeunes auxquels le système impose de faire des choix professionnels de plus en plus tôt.

4 Eclairage sur le rapport des jeunes au travail

L’éclairage qui suit provient d’une contribution de l’ARACT et d’un rapport du Centre d’études de l’emploi¹. L’état des lieux qu’ils présentent, ainsi que les perspectives, enjeux et défis qu’ils identifient, ont été partagés en section prospective du CESER lors de ses travaux de février 2015 destinés à rédiger un focus prospectif sur « Les jeunes et le travail en 2040 »

❶ COMMENT ANALYSER LA SIGNIFICATION ET LA PLACE ACCORDEES AU TRAVAIL PAR DES ACTIFS EN EMPLOI POSITIONNES AUX DEUX EXTREMITES DE LA PYRAMIDE DES AGES ?

1.1 Le travail est-il concurrencé, voire dépassé, par d’autres sphères également pourvoyeuses d’identité, d’autres espaces d’investissements temporels et affectifs :

- La vie professionnelle continue de représenter un élément majeur pour la plupart des actifs mais la place hégémonique ou exclusive qui pouvait lui être attribuée est contestée par une certaine proportion non négligeable d’entre eux. On remarque en premier lieu qu’ils sont plus nombreux à considérer que le travail est aussi important que d’autres aspects de leur existence (près de six actifs sur dix) par opposition avec ceux pour qui la vie professionnelle revêt une importance moindre que le reste (près de quatre actifs sur dix). Cette dernière catégorie d’actifs, certes minoritaire sur un plan statistique, est cependant significative socialement dans ce qu’elle révèle sur les formes contemporaines d’engagement professionnel, lesquelles s’expriment tendanciellement par une relativisation de la sphère du travail comme pôle d’ancrage unique de l’identité individuelle et sociale.

- L’intensité du malaise ressenti par certains au travail en raison de ses nombreux dysfonctionnements (dégradation des conditions d’emploi, intensification du travail, nouvelles organisations génératrices de stress...) peut désespérer les salariés et les inciter en quelque sorte à adopter une position de retrait vis-à-vis de la sphère professionnelle (Philippon, 2007). Cette hypothèse mérite d’être examinée d’autant plus sérieusement que l’extension des mouvements de précarisation qui ébranlent le monde du travail affecte tout spécialement les actifs jeunes et âgés.

1.2 Les jeunes refusent, davantage encore que leurs aînés, de laisser la sphère professionnelle envahir ou compromettre leur vie personnelle.

Mais cela ne les empêche pas, au contraire, de nourrir des attentes très élevées à l’égard du travail en particulier en matière de réalisation et de développement personnel.

❷ ATTACHEMENT À L’ENTREPRISE

2.1. Mobilité subie ou choisie ?

- Les jeunes sont-ils plus infidèles que leurs aînés ?

Une enquête Ipsos de 2004 permet d’apporter quelques éléments de réponse à cette question en confrontant les données recueillies sur les parcours des salariés positionnés aux deux extrémités du cycle de vie professionnelle.

On observe que, sur les dix dernières années de leur cursus professionnel, les 50 ans et plus sont une majorité à n’avoir occupé qu’un seul poste (56 %). A contrario, les 15-30 ans ne sont que 21 % à se retrouver dans ce cas de figure. Les jeunes sont même trois fois plus nombreux (30 %) que leurs aînés (11 %) à avoir occupé plus de trois emplois.

¹ ARACT – « les jeunes et le travail » - intervention de Mesdames Assia ZIATI et Sophie MAUREL, chargées de mission à l’ARACT, lors du séminaire du 9 juillet 2014 organisé à l’université de Rouen « Jeunes et jeunes en région Haute-Normandie »
Centre d’Etudes de l’Emploi – « Les jeunes : un rapport au travail singulier ? Une tentative de déconstruire le mythe de l’opposition entre les âges » - Béatrice DELAY – Septembre 2008

De plus, depuis leur entrée dans la vie active, les 15-30 ans ont fréquenté en moyenne autant d'entreprises différentes qu'ils ont connues de postes distincts.

- Quelles sont les causes de cette précarité ?

On pourrait penser que cette précarité est, dans une certaine mesure, la conséquence de la faible croissance économique de la France. Mais, au bout de vingt-cinq ans, on peut se demander si cette dégradation «transitoire » n'est pas plutôt l'indice d'un bouleversement souterrain de l'infrastructure du marché de l'emploi.

Les jeunes sont par nature sujets à une plus grande instabilité de l'emploi en tant que débutants, il reste troublant de voir que cette instabilité n'a cessé de progresser depuis trente ans. La phase d'insertion des jeunes, en effet, s'est d'abord considérablement allongée. En 1982, seul un dixième des jeunes n'avaient pas décroché un emploi stable trois ans après leur sortie du système scolaire. En 2004, ils sont plus d'un quart. Les trajectoires, surtout, se sont terriblement compliquées : plus progressives, elles s'organisent autour de périodes de travail plus courtes et plus dispersées qu'auparavant. Elles s'apparentent même, pour beaucoup, à une véritable étape de précarité. En 2004, parmi les jeunes occupant un emploi stable trois ans après être sortis du système de formation, moins d'un tiers a accédé à cet emploi directement ; pour les deux tiers restants, la stabilité n'a été acquise qu'au prix d'une succession d'emplois « atypiques »

- Comment s'explique cette nouvelle donne ?

On peut certes avancer que les jeunes sont les premiers à expérimenter les nouvelles formes d'emploi, plus précaires, plus instables, qui deviendront la norme à venir. L'accroissement des mobilités professionnelles, aussi bien d'emploi à emploi qu'entre emploi et chômage, milite en faveur de cette hypothèse. On observe en effet une diffusion progressive de l'emploi temporaire par le biais des nouveaux entrants sur le marché du travail : même au bout de plusieurs années d'expérience, les jeunes des nouvelles générations sont de moins en moins nombreux à disposer d'un emploi stable. Pour autant, cet élément d'explication n'épuise pas la question. En effet, alors que s'accroît le nombre des emplois précaires occupés par les jeunes, se renforce parallèlement un pôle d'emplois pérennes réservés à certains. L'insécurité de l'emploi est en effet une réalité fort inégalement partagée. Elle tend à diminuer entre 30 et 55 ans, au cœur de l'emploi stable, tandis qu'elle progresse fortement pour les jeunes.

L'idée d'une flexibilité grandissante du marché du travail, introduite par le biais des nouvelles générations, ne traduit donc qu'une partie de la réalité. L'image sans doute la plus pertinente pour rendre compte des difficultés d'insertion des jeunes en France est celle d'une accession progressive à l'emploi stable, d'une « file d'attente ». Les jeunes sont cantonnés sur un marché spécifique, caractérisé par une multitude d'emplois précaires qu'ils doivent expérimenter en attendant d'accéder peu à peu à un emploi pérenne. Car au-delà de ce sas d'instabilité, un pôle d'emplois très protégés attend finalement la plupart d'entre eux. La plus forte mobilité interentreprises des jeunes est donc d'abord et avant tout la conséquence de leur cantonnement sur des contrats de courte durée conformément à un mouvement de précarisation des mécanismes d'insertion professionnelle, et la manifestation symptomatique du déficit de reconnaissance et de perspectives d'évolution dont les nouvelles recrues souffrent dans certaines entreprises.

Les comparaisons internationales montrent que c'est en France et en Espagne que l'insécurité de l'emploi est la plus inégalement partagée entre les âges.

- Quelle est la mobilité choisie ?

Au-delà des aléas de la précarité auxquels les jeunes sont incontestablement plus exposés que les âgés, on note malgré tout une inclinaison plus forte chez les jeunes à changer d'employeur y compris lorsque cette mobilité ne semble pas connectée à leur relégation dans une forme d'emploi atypique. L'enquête Ipsos, indique que chez les jeunes n'ayant jamais connu de période de chômage comme d'emploi à durée limitée depuis leur entrée dans la vie active, le nombre moyen de postes et d'entreprises fréquentés, demeure supérieur à celui qu'on observe chez leurs aînés au cours de leurs dix dernières années de carrière. La mobilité externe s'inscrit alors dans une logique d'expérimentation ou d'évolution professionnelle.

La plus forte mobilité observée chez les jeunes, qu’elle soit subie ou choisie, semble donc indiquer un lien à l’entreprise plus instrumental, distancié et contractuel, davantage centré sur la notion de réciprocité que sur celles de fidélité ou de loyauté plutôt caractéristiques du mode d’engagement des générations antérieures. Cet attachement plus conditionnel à la structure d’affiliation se confirme lorsqu’on questionne les jeunes sur leurs intentions pour l’avenir.

2.2. Projections des jeunes dans leur avenir

Plus de la moitié des jeunes interrogés dans l’enquête Ipsos n’a pas de vision claire du futur, une écrasante majorité d’entre eux (82 %) anticipe que l’avenir proche lui réserve un changement professionnel, quel qu’il soit (changement de poste, d’entreprise, de secteur d’activité ou de métier). Plus étonnant, ils sont un tiers à se reconnaître dans plus de trois des quatre changements qui leur sont soumis (35 %). Cette proportion décroît avec l’âge des salariés et leur niveau d’ancienneté dans l’entreprise.

Enfin, si les jeunes sont davantage exposés aux aléas de la précarité, ils sont également plus employables que leurs aînés. Ce qui se traduit par une confiance supérieure dans leur capacité à rebondir, et à retrouver un emploi dans l’hypothèse d’une rupture contractuelle avec leur employeur actuel. Ainsi, les jeunes (48,5 %) sont plus nombreux que les âgés (46,6 %) à n’afficher aucune inquiétude quant à la possibilité de perdre leur emploi, alors qu’ils bénéficient d’une sécurité d’emploi objectivement moins assurée que leurs aînés. Une réalité dont ils ont d’ailleurs partiellement conscience, comme l’indique le jugement qu’ils portent sur les caractéristiques de leur emploi actuel, et en particulier sur le degré de sécurité dont ils bénéficient.

Une autre enquête ISSP de 2005. Dans une optique similaire, les jeunes (30 %) sont nettement plus nombreux que les plus de 50 ans (16 %) à estimer qu’il leur serait assez ou très facile de trouver un emploi au moins aussi bon que celui qu’ils occupent actuellement. Inversement les jeunes ne sont que 36 % à penser qu’il leur serait très ou assez difficile de trouver un emploi au moins aussi bon que celui qu’ils occupent actuellement. C’est le cas de 65 % des âgés. On mesure ici combien les plus de 50 ans sont parfaitement conscients de l’ampleur des difficultés que rencontrent en France les membres de leur classe d’âge à s’extirper d’une situation de chômage et à ne pas s’enfermer durablement dans des situations pérennes de cessation anticipée d’activité (préretraites, dispenses de recherche d’emploi. Si les moins de 30 ans quittent plus souvent leur entreprise pour en rejoindre une autre, pour les plus de 55 ans, au contraire, les sorties vers l’inactivité ou le chômage sont plus nombreuses, quelle que soit la conjoncture économique (Insee, 2005).

2.3 Des idées reçues encore prégnantes : des jeunes individualistes, infidèles et impatientes ?

La rencontre de divers acteurs des entreprises au quotidien fait émerger assez fréquemment des idées reçues encore fortement présentes sur le rapport au travail des jeunes.

Au sein d’entreprises hauts-normandes, ces représentations sont également rencontrées, quel que soit le secteur d’activité. Par exemple dans une structure de l’aide à domicile, des aides à domicile plus âgées pointent du doigt le comportement considéré comme trop exigeant de jeunes aides à domicile diplômé(e)s qui refusent d’exercer certaines tâches si des conditions de travail minimales ne sont pas remplies (ne pas accepter d’effectuer du repassage en cas d’absence de table à repasser, etc.). Aussi, la vision de la qualité du travail et le niveau d’exigence quant aux conditions de travail requises peuvent différer selon le parcours professionnel et/ou le niveau de qualification des salariés, les salariés plus jeunes étant porteurs et/ou exprimant plus d’attentes.

Dans le secteur de l’industrie chimique, le responsable fabrication d’une usine pointe le comportement jugé « fainéant » de jeunes ouvriers qualifiés qui critiquent le fait d’exercer certaines opérations de nettoyage considérées comme dégradantes et comme ne faisant pas partie de leur métier. Lorsque l’on interroge ces jeunes ouvriers qualifiés, ils considèrent comme une forme de déclassement d’avoir à effectuer ce type de tâches au vu de leur qualification (électro mécanicien par exemple) et questionnent le système de production et son organisation qui engendrent des dysfonctionnements tels que des opérations de nettoyage pénibles à réaliser. Selon eux, des améliorations pourraient être apportées afin d’éviter à avoir à effectuer ce type de tâches.

Ces deux exemples illustrent déjà un écart potentiel entre une vision et un jugement porté sur les jeunes considérés comme individualistes et insuffisamment investis dans leur travail d’une part, et un rapport au travail des jeunes porteur d’exigences tant en termes de conditions de travail que de qualité du travail d’autre part. Les retours d’expérience démontrent que l’écoute des jeunes quant à un niveau d’exigence attendu en termes de conditions de travail amène généralement à améliorer les conditions de travail pour tous.

À la lumière de diverses études menées, on peut donc affirmer que l’attachement au travail reste élevé aux deux extrémités de la pyramide des âges et en particulier chez les jeunes, qui sont loin de cristalliser les stigmates de la culture anti-travail qu’on leur prête parfois ou de réclamer de leurs vœux l’avènement d’une société sans travail en anticipant des formes alternatives d’organisation de l’existence sociale. L’entrée dans la vie professionnelle est encore aujourd’hui envisagée comme un élément structurant du passage au statut adulte, et participe activement au processus de construction identitaire, à travers la mise à l’épreuve de soi qu’il implique et l’expérience d’agir sur le réel.

Loin de se limiter à une transaction économique, le travail émerge pour ces jeunes comme un lieu central de reconnaissance où se jouent en partie la définition et l’estime de soi et où s’élabore une identité sociale et professionnelle largement inachevée (Dubar, 2000). Ce qui ne les empêche pas, d’une part, d’entretenir un lien plus distancié et contractuel avec l’entreprise, et, d’autre part, de refuser que leur travail compromette ou envahisse leur vie personnelle et familiale, appréhendée comme un espace privilégié d’épanouissement individuel. Par ailleurs, ces résultats invitent à prendre ses distances avec le mythe, en large partie fantasmé, d’une opposition identitaire et culturelle et d’un fossé générationnel irréductible entre les individus positionnés aux deux extrémités du cycle de vie professionnelle.

En effet, les points de dissociation observés entre jeunes et âgés renvoient moins à une rupture brutale entre deux logiques antinomiques et davantage à une radicalisation par les jeunes d’aspirations également présentes chez leurs aînés, mais de façon moins prononcée. Par ailleurs, il n’est pas surprenant de constater que l’âge conserve une certaine pertinence pour rendre compte de modalités différentes pour appréhender le travail dans la mesure où les nouvelles générations ont été et sont confrontées à des mondes sociaux, économiques et professionnels singuliers, les conduisant à adopter des façons de voir et des comportements différents de leurs aînés.

Enfin, ces résultats soulignent une forte hétérogénéité intra- générationnelle particulièrement perceptible chez les jeunes, et cohérente avec le diagnostic d’un renforcement des inégalités au sein de cette classe d’âge. Ils encouragent donc à ne pas occulter, outre la variable générationnelle, d’autres principes de différenciation fortement structurants dans la construction du rapport au travail tels que la situation face à l’emploi et la position occupée dans la hiérarchie sociale.

❸ QUELLES SONT LES AUTRES RAPPORTS AU TRAVAIL ? SANTE ET CONDITIONS DE TRAVAIL DES JEUNES HAUTS NORMANDS

Les jeunes hauts-normands entretiennent-ils une relation particulière avec le travail ? Ont-ils des conditions de travail spécifiques ?

Les exemples sont très nombreux et l’intégration de jeunes salariés dans une structure peut amener parfois à de véritables tensions selon les contextes et selon la façon dont l’entreprise gère cette intégration et organise et manage le travail pour l’ensemble des salariés. Nous aurons l’occasion d’y revenir durant cette contribution.

Cependant, au-delà des idées reçues ou perceptions sur la façon dont les jeunes appréhenderaient le travail, nous proposons de nous intéresser à divers indicateurs qui caractérisent les conditions de travail auxquelles les jeunes sont confrontés.

Le premier constat est qu’il existe peu de données régionales concernant spécifiquement la santé au travail des jeunes hauts-normands. Certes, des études ont été réalisées sur l’emploi des jeunes dans notre région, par l’INSEE notamment, mais les questions de santé au travail des jeunes restent peu abordées.

Les organismes en région recueillant des données de santé au travail sont pourtant multiples : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT), Services Interentreprises de Santé au Travail (SIST), Directions Régionales des entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT), Dispositif Evrest (EVolutions et RELations en Santé au Travail) piloté en Haute-Normandie par le Centre Hospitalier Universitaire de Rouen, etc. Mais à ce jour l'hétérogénéité des données produites et la complexe coordination de ces différentes institutions pour produire un état des lieux commun et partagé reste un frein à une vision globale sur la santé au travail de façon générale, et sur la santé au travail des jeunes en particulier. Le plan régional de santé au travail 2011-2014, élaboré sous le pilotage d'un comité désigné par le Comité Régional de Prévention des Risques Professionnels (CRPRP), présente un diagnostic partagé sur la situation de la santé au travail, mais n'aborde pas spécifiquement la question des jeunes.

Nous pouvons néanmoins, pour aborder la santé au travail des jeunes hauts-normands, nous appuyer sur quelques données.

Tout d'abord, la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail, dans ses données Normandie 2012, indique que 32,8% des accidents du travail concernent les salariés de moins de 30 ans.

L'indice de fréquence des accidents de travail avec arrêt en 2012 est beaucoup plus élevé chez les salariés les plus jeunes (123,3 pour les moins de 20 ans, 62,6 de 20 ans à 24 ans, 50,9 de 25 ans à 29 ans) pour un indice de fréquence moyen de 38 pour l'ensemble des salariés.

Cette problématique de surexposition aux accidents du travail est par ailleurs renforcée auprès de certains publics, comme les intérimaires. En effet, le diagnostic partagé sur la santé au travail, dans le cadre du Plan Régional Santé au travail Haute-Normandie, pointe la situation particulièrement exposée des intérimaires : ¹

Au final, le secteur du travail temporaire a, pour tous les indicateurs tant de fréquence que de gravité, des niveaux d'accidentalité plus élevés que la moyenne des autres secteurs d'activité. Cette situation peut s'expliquer par le fait qu'une proportion significative d'intérimaires est employée dans des secteurs professionnels aux indices de fréquence et de gravité déjà élevés (industries).

Egalement, on estime qu'une part des accidents des travailleurs temporaires est liée à «l'inexpérience» au sens large (défaut d'ancienneté, de formation au poste, méconnaissance de l'environnement de travail...) ainsi qu'à une possible prise d'initiatives inconsidérées et liées au statut précaire (volonté de «bien faire»).

Or, la Haute-Normandie est une région très marquée par l'intérim du fait de sa spécificité industrielle et pour certains jeunes le premier emploi considéré comme stable est une mission d'intérim, même si ce type d'emploi se fait plus rare en période de crise économique. Il ressort également des études et données régionales² que les jeunes hauts-normands (15-29 ans) connaissent d'avantage d'emplois non durables que leurs aînés (30-64 ans) : ils sont 5,5 % en interim contre 1,6% pour leurs aînés.

Le baromètre régional des conditions de travail, réalisé par l'Aract Haute Normandie, en 2010³ pointe qu'une pénibilité est déjà présente chez les jeunes salariés hauts-normands :

De façon générale, 43% des salariés se plaignent de douleurs pendant et/ou après leur journée de travail. Le ressenti des douleurs augmente avec l'âge, passant de près de 38% de salariés concernés en dessous de 35 ans à plus de 50% au-delà de 50 ans. Bien que les salariés seniors soient plus concernés par ces douleurs que les salariés les plus jeunes, la proportion de jeunes affectés par ces douleurs est de nature à susciter des inquiétudes. Comment des salariés touchés dès le début de leur vie professionnelle par des douleurs au travail pourront-ils demeurer en emploi jusqu'à la retraite ?

¹ Plan Régional Santé au Travail Haute-Normandie, 2011-2014, p35

² « Les jeunes haut-normands face à l'emploi », Cahier d'Aval n°94, INSEE, Décembre 2012

³ Baromètre régional des conditions de travail, Aract Haute Normandie, 2010

Ces données et tendances suscitent des débats quant à leur interprétation. D’une part, des acteurs de l’entreprise pointent des comportements à risque et une forme d’inconscience des salariés les plus jeunes en situation de travail les amenant à être confrontés à plus d’accidents du travail. D’autre part, la lecture et l’analyse des situations de travail en entreprise, dans divers accompagnements menés sur des enjeux de santé au travail, amènent à d’autres pistes, questionnant l’intégration des jeunes salariés, leur accompagnement dans le travail, les problèmes d’organisation du travail et la transmission des savoir-faire.

Par exemple, dans ce Service Polyvalent d’Aide et de Soins à Domicile (SPASAD) les jeunes aides soignants suivis dans le cadre d’observations de situations de travail indiquent souffrir du dos. Un jeune aide soignant de 24 ans porte déjà une ceinture dorsale afin de pouvoir effectuer son travail en minimisant les douleurs (il réalise des toilettes notamment auprès de personnes âgées alitées). Eux-mêmes se définissent comme « le renforcement musculaire de l’équipe féminine », car les cas les plus lourds leur sont attribués, étant de jeunes hommes (et considérés comme plus forts physiquement par la hiérarchie) et parfois même ils réalisent des toilettes seuls et non en binôme comme leurs collègues plus âgées. De plus, isolé au domicile des patients, il n’a pas bénéficié au moment de son intégration de tutorat ou de transmission de savoir-faire de ses collègues plus âgées qui ont appris sur le tas de multiples « trucs et astuces » afin d’arriver à réaliser leur travail tout en arrivant à se préserver. Les situations auxquelles il se trouve confronté au domicile ne lui permettent pas toujours de mettre en œuvre ce qu’il a pu apprendre en formation initiale car il doit faire face à des absences de lit médicalisé, ou à des équipements inadaptés.

Nous pouvons d’ores et déjà nous interroger sur la capacité qu’aura ce jeune salarié, pourtant indiquant aimer son métier, à le réaliser aussi longtemps qu’il le souhaite compte tenu de ses problèmes de santé.

Ces grands enseignements sur la santé au travail ne font pas exception dans notre région et renvoient à des problématiques similaires au niveau national et européen.

④ ECLAIRAGES DE L’ARACT SUR LE RAPPORT AU TRAVAIL DES JEUNES : PERSPECTIVES, ENJEUX ET DEFIS SUR L’EVOLUTION DU RAPPORT AU TRAVAIL DES GENERATIONS

L’approche générationnelle centrée sur les jeunes est-elle la plus appropriée afin d’aborder leur rapport au travail ? Quelles pistes d’actions mener plus largement pour agir favorablement sur le travail des jeunes ?

Compte tenu de l’ensemble des ces éléments et pistes de réflexion, quelles pistes de préconisation apporter pour agir favorablement sur le travail des jeunes... et au-delà ? Nous proposons dans cette contribution deux principaux axes de préconisation : penser l’accompagnement au travail (et ne plus seulement être centré sur les problèmes d’insertion dans l’emploi des jeunes) d’une part et penser globalement un management intergénérationnel plutôt que mener une politique ciblée envers les jeunes d’autre part.

4.1 Penser l’accompagnement au travail et plus seulement l’insertion dans l’emploi !

Selon Michel Parlier, de l’Agence Nationale pour l’Amélioration des conditions de travail (ANACT), interrogé dans la revue Travail et Changement, il faut changer l’aiguillage consistant à penser l’accompagnement dans l’accès à l’emploi sans penser l’accompagnement dans le travail

Des expérimentations illustrent combien l’intégration dans le travail est un levier qu’il convient de ne pas sous-estimer pour agir favorablement sur les conditions de travail des jeunes, mais plus largement pour l’ensemble des salariés qui en bénéficie et avec un impact positif sur la performance de l’entreprise.

De façon générique, des axes tels que l’intégration de la prévention des risques professionnels dès le recrutement sont à développer. Cela peut poser des difficultés pour certains statuts, comme les intérimaires qui peuvent pâtir d’une relation triangulaire entre la société d’intérim qui est leur employeur et donc responsable de la prévention de leurs risques professionnels et l’entreprise prestataire qui les accueille en leurs murs et les expose à certaines conditions de travail.

Néanmoins, le recrutement de jeunes apprentis peut donner lieu par exemple à une forme de « tutorat inversé », où les jeunes salariés, qui abordent des pratiques de sécurité durant leurs études qu’ils ne voient pas forcément mettre en œuvre sur le terrain dans leur entreprise par les salariés expérimentés, deviennent ambassadeurs de la prévention des risques.

Une importance est ainsi à donner à l’accueil du jeune salarié dans l’entreprise (rendre visible quelle sera la réalité de son travail, être au clair sur les missions qui seront réellement réalisées, etc.), au tutorat à mettre en place dans des conditions satisfaisantes permettant de réels temps d’échange, à des situations de travail rendant possibles les transmissions des savoir-faire, dont les savoir-faire de prudence détenus par les salariés plus expérimentés, etc. Selon Odile Maurice - Desbat, chargée de mission à ARAVIS, dans son ouvrage dédié à l’intégration dans l’entreprise, la motivation est une construction et non un pré requis.

Ainsi, investir dans l’intégration au travail des jeunes permet non seulement pour ces jeunes salariés une meilleure socialisation et implication dans l’univers du travail, mais également pour l’ensemble des salariés de meilleures conditions de travail, une meilleure cohésion et plus de performance pour l’entreprise.

Néanmoins, cela nécessite de repenser globalement le management des ressources humaines en donnant toute sa place au travail et en évitant de mener des politiques différenciées selon les populations au travail (jeunes, femmes, senior, etc.).

4.2 Développer un management des générations, plutôt qu’une politique « adaptée » aux jeunes

Béatrice Delay invite dans son rapport à ne pas considérer les jeunes comme une population globale, selon ses représentations, mais comme des cas individuels, tout comme leurs aînés. Il n’y a pas de vérité théorique universelle concernant l’insertion professionnelle des jeunes.

Les retours d’expériences démontrent que le passage par le travail et le développement d’un management des générations autour du travail constitue un véritable axe de transformation pour faire face aux difficultés rencontrées. Il s’agit effectivement d’aider les entreprises à adopter une stratégie de coopération intergénérationnelle et non pas segmentée au niveau des âges, chaque génération pouvant être ressource pour la bonne réalisation du travail et pouvant ainsi trouver sa place et donc du sens dans le travail.

Dans telle entreprise industrielle, marquée par une pyramide des âges avec deux pics (une partie d’ouvriers jeunes et une autre proche de la retraite), les enjeux de transmission de savoir-faire sont importants. Lorsque les process ont été automatisés avec un passage à l’informatique pour un certain nombre de tâches, les salariés plus âgés ont été mis en difficulté et les salariés plus jeunes ont été des ressources, tuteurs improvisés pour les anciens pour qui les formations mises en place par l’entreprise n’avaient pas suffi à les faire se sentir à l’aise avec les nouveaux outils.

Ce cas illustre la complémentarité et la valeur ajoutée que chaque génération peut apporter au travail, les salariés plus jeunes arrivant en entreprise avec des compétences maîtrisée sur certains aspects (selon les cas informatique, nouvelles qualifications et/ou techniques, etc.) et les salariés plus anciens ayant développé des savoir-faire d’expérience (par exemple la connaissance de l’historique des pannes et des solutions mises en œuvre pour les résoudre) et de prudence (de quelle façon travailler pour arriver à préserver sa santé).

Cet autre cas d’une entreprise du bâtiment et des travaux publics illustre parfaitement les tensions possibles et les difficultés futures auxquelles elle pourrait faire face si ce type d’actions n’est pas mené : face à l’évolution de la réglementation dans les normes du bâtiment (bâtiments basse consommation) et aux nouvelles techniques qui y sont associées, son dirigeant mentionne qu’il donnera les nouveaux chantiers aux salariés récemment embauchés (et formés à ces techniques) et qu’il laissera les plus anciens salariés, résistants au changement, sur les autres chantiers. D’une part risque de se développer des tensions entre catégories de salariés et, ce faisant, cette entreprise ne se prépare pas pleinement pour l’avenir en accompagnant l’ensemble de ses salariés aux évolutions des compétences nécessaires pour s’adapter à son marché d’autre part.

Les entreprises ont ainsi tout intérêt à mettre en œuvre des conditions d’apprentissage ou d’alternance, pour l’ensemble des salariés, avec un cadre collectif et des situations concrètes de travail.

En conclusion

L'entrée dans le monde du travail reste un rituel fort aux yeux des jeunes, qui ne sont pas moins investis ou engagés mais plus exigeants en terme de sens au travail, eux-mêmes étant certainement les précurseurs d'une évolution sociétale plus globale relativisant la place donnée au travail. Ainsi, ce n'est non pas un fossé intergénérationnel qui pose question aujourd'hui quant au rapport au travail des jeunes, mais bien un fossé intra générationnel avec des écarts importants entre les jeunes qualifiés et les autres, écarts observés notamment en termes d'attentes au travail, de difficultés pour accéder à un emploi durable et en termes de conditions de travail, les jeunes salariés étant déjà exposés à des problématiques de santé au travail. Mais l'arrivée des jeunes dans le monde du travail est aussi devenu un défi pour les entreprises, qui se doivent de repenser la place des différentes générations au travail au-delà de se questionner sur un management de cette jeunesse. C'est véritablement un investissement dans les conditions de travail et dans l'intégration des jeunes et un management des générations au travail qui permettra à chacun de trouver sa place et d'apporter une valeur ajoutée à l'entreprise pour plus de performance et de cohésion.

Focus Prospective 2040 – Emploi et Travail des Jeunes

La valeur « travail » pour les jeunes reste forte en 2040, et ce, même si le temps consacré au travail n'est plus aussi important qu'au 20ème siècle. Le désir de reconnaissance et d'épanouissement par le travail reste prégnant. L'entrée dans la vie professionnelle est toujours un élément structurant du passage au statut d'adulte.

Le CESER formule l'hypothèse selon laquelle les choix faits par les acteurs en région dès 2020 et la faculté des entreprises et des organisations à anticiper les évolutions des jeunes à s'adapter aux changements ont permis de substituer de nouvelles compétences¹ aux nouveaux besoins. C'est pourquoi, le CESER considère que la société normande saura, par volonté, assurer l'accompagnement des jeunes au travail et pas seulement l'insertion dans l'emploi. Le délai d'insertion durable s'en trouvera considérablement amélioré grâce à des pratiques innovantes comme le tutorat inversé, un investissement dans l'intégration des jeunes, la qualité de vie au travail ou encore le management des générations au travail, qui sont autant de vecteurs de performance et d'attractivité.

Entre 2000 et 2040, la frontière entre le travail et les activités de la vie quotidienne s'est estompée, avec l'interconnexion généralisée et un grand développement du télétravail (gage d'économie de temps, d'énergie et d'augmentation de la productivité). Chacun peut se voir comme une startup, qui gagne ponctuellement sur une innovation, un brevet, une performance. Et ce, d'autant plus que depuis les années 2010 les objets connectés permettent de créer son activité avec pas ou peu d'apport en capital.

Parallèlement, depuis les années 2000, on a vu émerger et s'installer de nouvelles formes de travail : le temps partagé, le télétravail, le portage salarial, et le coworking, entre autres. Le travail coopératif ou encore cotravail (de l'anglais coworking) est un des domaines de l'économie collaborative. Il a permis, depuis sa diffusion, de regrouper deux notions essentielles : un espace de travail partagé combiné à un réseau de travailleurs (salariés ou non) encourageant l'échange et l'ouverture. Toutefois, ces nouvelles formes de travail ont parfois accentué le sentiment d'isolement de certains salariés.

¹ Plusieurs études montrent que 80% des connaissances et pratiques techniques utilisées auparavant dans le milieu du travail auront évolué dès 2025. Sources (liste non exhaustive) : France Stratégie, *France dans dix ans*, rapport au Premier ministre, juin 2014 ; Agence Nationale pour l'Amélioration des conditions de Travail (ANACT), « Le travail en 2053 », in, revue « Travail et Changements », n° 352, 2014.

Depuis les années 1990, l’emploi en milieu rural ne cesse de progresser. Déjà en 2015, il avait fait un bond de 16% en zones périurbaines. Cette croissance s’expliquait par le poids significatif de l’activité industrielle et la tertiarisation de l’économie, à quoi il fallait ajouter, dans une mesure moindre, les emplois directement liés à l’agriculture et à l’agroalimentaire, ainsi qu’aux fonctions dites récréatives et touristiques. L’emploi est donc à la campagne. Or, depuis les années 1990, les jeunes qui cherchent un emploi vivent essentiellement en ville, et dans les quartiers dits prioritaires.

Toutefois, le CESER attire l’attention des décideurs régionaux sur le risque de rupture potentiel que pourraient encore représenter en 2040 les discriminations. En effet, le retard pris par le territoire laisse à penser que les politiques publiques de lutte contre toutes formes de discrimination ne seront pas appliquées à temps. Dès lors, en 2040, même si la palette des professions exercées par les femmes s’est élargie au niveau national, elle s’est dégradée en Normandie. On observe ainsi une diminution du nombre des jeunes filles dans l’enseignement professionnel, dans les classes préparatoires et les écoles d’ingénieurs, qui conduit notamment à la restriction de la palette des professions exercées par les femmes. En 2040, une grande paupérisation touche particulièrement les femmes, le nombre de foyers en situation de pauvreté explose et le niveau général de santé devient très préoccupant.

Aussi, pour anticiper l’avenir des jeunes en 2040, il faut être convaincu que l’emploi ne ressemblera en rien à ce qu’il est en 2015. La mobilité professionnelle et intellectuelle s’anticipe. Il faut préparer aux métiers de l’après-demain puisque 80% des connaissances actuellement pertinentes dans l’exercice de la plupart des métiers auront évolué en 2025. Ce constat souligne l’impérieuse nécessité d’appréhender collectivement les métiers de l’avenir et la manière dont les compétences doivent évoluer pour satisfaire la nouvelle carte des métiers de 2040. Pour préparer cette échéance, la Région Normandie a appréhendé, dès 2016, l’évolution des métiers et des compétences avec une volonté de réduire les inégalités entre les sexes et entre les territoires. Avec les partenaires socio-économiques et l’Education nationale, elle adapte régulièrement la carte des formations en adéquation avec les métiers de 2040.

5 Publics et acteurs impliqués

Entreprises, branches professionnelles, filières, chambres consulaires

Partenaires sociaux

Communauté éducative

Missions locales

Pôle emploi, CAP emploi, APEC

Structures d’AIO

CRIJ

Etat, Région, Départements, autres collectivités locales

Sources documentaires

INSEE – AVAL n°117 – « Les déterminants individuels du retour durable à l’emploi » - Juillet 2012

INSEE-CREFOR – cahier d’AVAL n°94 – « Les jeunes haut-normands face à l’emploi » - Décembre 2012

Institut de l’Entreprise – « 10 propositions pour réconcilier les jeunes avec le marché du travail » - Charles de Froment – Juillet 2014

Pôle emploi - « Les demandeurs d’emploi de moins de 25 ans » - Repères et analyses- Avril 2014

Pôle emploi - « Le marché du travail » – statistiques, études et évaluation – Octobre 2014

DIRECCTE - « Les chiffres de l’emploi en Haute-Normandie » - <http://www.haute-normandie.direccte.gouv.fr/>

DIRECCTE Haute-Normandie – « L’alternance en fort recul en 2012 –TEN info n°90 – Décembre 2013

Enquête France Télévision « Génération quoi ? » - Février 2014

DARES Analyses n°73 – « Emploi et chômage des 15-29 ans en 2012 » - Novembre 2013

DARES Analyses n° 042 – « L’apprentissage en 2012 » - Juin 2014

Economie et Statistique – « Peut-on parler de générations sacrifiées ? Entrer sur le marché du travail dans une période de mauvaise conjoncture économique » - Mathilde Gaini, Aude Leduc, Augustin Vicard – revue n° 462 – 463 – 2013

CEREQ – Enquête 2010 sur génération 2007

Rapport MEN et CNFPTLV – « L’apprentissage dans le supérieur » - Juin 2014

CREFOR - Enquête SEINE – Insertion professionnelle des apprentis à 12 mois - cohorte 2012

CREFOR – « Effet de la crise et précarisation : la difficile insertion des apprentis de niveau V » - Repères n°17 – Janvier 2014 (exploitation de l’enquête SEINE)

LOI n°2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l’encadrement des stages et à l’amélioration du statut des stagiaires

Décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l’encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages

Enquête de l’AJE - « Avenir des métiers, métiers d’avenir »- journal AJE n°68 - Juillet 2014

ANNEXE

Tableau descriptif des formes de contrats – Source OPCALIA – 2014

	CUI	
	Emploi d'avenir	CIE
Pour répondre à quel objectif?	Faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à une qualification de jeunes recrutés dans des activités présentant un fort potentiel de création d'emplois. Donner à un jeune des moyens de se former, en assurant : - Un encadrement et un accompagnement d'un jeune non expérimenté, - La professionnalisation du jeune par la mise en œuvre d'actions de formation.	Pour faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi
Qui vais-je employer ?	Les jeunes sans emploi de 16 ans à 25 ans et les Travailleurs Handicapés de – de 30 ans : - Sans qualification - Peu qualifiés et en recherche d'emploi (au – de 6 mois sur les 12 derniers mois). En effet, l'emploi d'avenir a pour but d'offrir une opportunité pour un jeune d'accéder à un premier emploi.	Personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi
Puis-je recruter ?	Une ouverture aux emplois d'avenir est possible dans le secteur marchand. Vous trouverez en dernière page la liste des secteurs éligibles en Basse-Normandie (relevé de secteurs d'activité reconnus par le préfet de région et en fonction du parcours d'insertion et de qualification proposé).	Employeurs affiliés au régime d'assurance chômage (sauf particuliers-employeurs) Entreprises inscrites au répertoire national des entreprises contrôlées par l'Etat, EPIC, SEM dans lesquelles ces collectivités ont une participation majoritaire GEIQ et employeurs de pêche maritime.
Combien de temps ça dure ?	La durée du contrat de travail est une condition essentielle au succès d'un véritable parcours d'insertion et de développement personnel et professionnel. C'est pourquoi vous êtes encouragés à proposer des offres d'emploi d'avenir sous forme de CDI ou de CDD de 1 à 3 ans afin de favoriser l'engagement réciproque salarié-employeur et de permettre une intégration réussie du salarié dans l'entreprise.	En moyenne 9 mois renouvelable dans la limite de 24 mois.
Quelle est la durée hebdomadaire du travail ?	Le poste occupé est prioritairement un temps plein de 35 h mais les temps partiels sont possibles.	De 20h à 35h de travail hebdomadaire
Comment se déroule la formation ?	La formation est réalisée en interne pendant le temps de travail pour accéder à un niveau de qualification supérieur. Les emplois d'avenir vous permettent de former un salarié sur mesure selon les besoins de l'entreprise.	Possibilité de prévoir des actions de formation professionnelle ou de VAE Possibilité de prévoir une période de professionnalisation (d'une durée minimum de 80h)
Quels sont mes avantages ?	Embaucher un jeune motivé. Vous bénéficiez d'un interlocuteur au sein de la mission locale pour suivre le jeune et intervenir pour toutes les difficultés pouvant survenir au cours de l'emploi. Cela permet de sécuriser votre recrutement dans la durée.	Non prise en compte d'une personne supplémentaire dans les effectifs de l'entreprise.
Quels sont mes avantages financiers ?	Vous bénéficiez d'une aide de l'Etat pour la durée du contrat (maximum 3 ans) à hauteur de 35% de la rémunération brute mensuelle au niveau du SMIC.	Aide mensuelle de l'état dont le taux est déterminé par arrêté préfectoral (il varie entre 35 et 45% du SMIC dans le secteur marchand)
Combien ça me coûte (sur la base d'un SMIC à temps plein) ?	L'aide est d'environ 500€ / mois -> il restera donc à votre charge 1135€ (sur la base d'un SMIC à temps plein). L'emploi d'avenir représente une économie annuelle de 6000€.	L'aide de l'état varie entre 500 et 634.60 euros/mois -> Il restera donc à votre charge entre 930.22€ et 786.62€ selon la typologie du public pris en charge.
Comment ça marche ?	Demande d'aide auprès du prescripteur (Mission Locale (ML) ou Cap Emploi). - Après notification d'attribution de l'aide conclure le contrat de travail en CDI ou CDD de 36 mois. - Organiser la formation pour que le jeune accède à un niveau de qualification supérieur, - Salaire horaire minimum : SMIC ou minimum conventionnel.	Demande d'aide à l'insertion auprès du prescripteur (ML, Cap Emploi. Pôle emploi ou président du CG). Actions d'accompagnement et de formation professionnelle ou VAE. Désigner un tuteur dans l'entreprise. Après notification d'attribution de l'aide, conclure un CDI ou un CDD de 6 mois minimum (durée max 24 mois). Salaire horaire minimum SMIC ou minimum conventionnel. Remettre une attestation d'expérience pro au salarié. Bilan des actions réalisées avant toute demande de prolongation de l'attribution de l'aide.

Contrats de génération	Alternance	
	Contrat de professionnalisation	Contrat d’apprentissage
Le contrat de génération vise trois objectifs : - Améliorer l’accès des jeunes à un emploi en CDI - Maintenir un sénior en emploi - Assurer la transmission des savoirs et compétences	Pour favoriser l’insertion ou la réinsertion professionnelle par l’acquisition d’une qualification professionnelle reconnue.	Pour permettre à un jeune d’acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme.
Les jeunes de – de 26 ans quel que soit le niveau de formation et les séniors de 57 ans et plus maintenus en emploi. Pour les personnes en situation de handicap, le seuil d’âge est rehaussé à moins de 30 ans pour l’embauche d’un jeune et abaissé à 55 ans et plus pour le maintien d’un sénior. Au cas où une entreprise n’a pas de salariés séniors, elle peut bénéficier du dispositif en embauchant des personnes de 55 ans et plus.	Les jeunes de 16 à 25 ans, Les DE de + de 26 ans, bénéficiaires du RSA, de l’ASS ou de l’AAH et les personnes sortant d’un CUI.	Les jeunes de 16 à 25 ans, Les adultes de 26 à 30 ans si le contrat est conclu dans l’année suivant : - Un contrat d’apprentissage et conduit à un niveau supérieur, - Une rupture de contrat pour une cause indépendante, - Sans condition d’âge pour les TH, les porteurs de projet de ration ou reprise d’entreprise conditionné par l’obtention d’un diplôme.
Les entreprises éligibles à l’aide de l’état sont celles de moins de 300 salariés. - Pas d’obligation d’accord préalable pour les entreprises de 1 à 49 salariés. - L’aide est conditionnée par un accord collectif ou de branche pour les entreprises de 50 à 299 salariés. Un mécanisme d’incitation est mis en place pour les entreprises de + de 300 salariés (sous peine de pénalités financières).	Toute entreprise assujettie au financement de la formation professionnelle continue.	Tout employeur de secteur artisanal, commercial, industriel et agricole.
Les aides sont versées pendant 3 ans.	Un CDD de 6 à 12 mois ou en CDI avec une action de professionnalisation au début du contrat.	Le salarié est en contrat d’apprentissage pour une durée qui varie entre 1 et 3 ans.
Le temps de travail du jeune n’est pas défini (il peut être à temps plein ou partiel) mais le contrat est toujours un CDI.	La durée hebdomadaire de travail est identique à celle des autres salariés de l’entreprise.	Le temps de travail de l’apprenti est identique à celui des autres salariés de l’entreprise en incluant le temps de présence en CFA.
Transmission des compétences, des savoirs et de l’expérience par le salarié sénior.	La formation est incluse au temps de travail et occupe 15 à 25% de la durée du contrat (minimum 150 heures).	400 heures de formation au minimum par an dans un CFA (La durée tient compte des exigences propres au niveau de la qualification) -> 1350 heures pour un bac pro ou un BTS
Formation interne et échange intergénérationnel	Possibilité d’AFPR ou POE avant conclusion du contrat.	Possibilité de POE avant conclusion d’un contrat d’apprentissage.
2000€ seront versés à l’entreprise par l’état tous les ans (pendant 3 ans) pour un jeune et un sénior. Soit 4000€, soit 12000€ sur trois ans. Le montant de l’aide diminue si le contrat n’est pas à temps plein.	Pour les personnes de 26 ans et plus possibilité de bénéficier d’une aide forfaitaire à l’employeur (AFE) de 1000€/an pour un temps plein (maximum 2000€) Pour les personnes de 45 ans et plus l’AFE peut être cumulable à une aide de l’état de 2000€ maxi pour un temps plein. Financement de la formation à hauteur de 9.15€.	Exonérations des charges patronales et salariales ou des cotisations patronales et salariales de sécurité sociale, Indemnité compensatrice de 1000€/an par la Région. Pas d’indemnités de fin de contrat. Crédit d’impôt de 1600€
L’aide de l’état de 2000€ par salarié représentée 166,67€ de prise en charge mensuelle soit 1263,55€ à la charge de l’employeur pour chacun des deux salariés.	- Pour connaître le coût de revient des contrats en alternance rendez-vous sur le site : https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/ et calculez les montants des rémunérations grâce au simulateur de calcul pour les contrats en alternance.	
- Embaucher en CDI un jeune de – de 26 ans (- de 30 si TH), - Maintenir un sénior en emploi et en CDI pendant toute la durée de versement d’ aide ou jusqu’au départ en retraite du sénior. - Ne pas avoir procédé, dans les six mois qui précèdent l’embauche, à un licenciement ou à une rupture conventionnelle portant sur les portes professionnels correspondant à l’embauche. - Seuls cas de licenciement admis : faute grave, faute lourde et inaptitude sauf pour les entreprises de – de 50 salariés, - élaborer un plan d’action ou négocier un accord collectif.	Signer le contrat disponible sur : https://www.alternance.emploi.gouv.fr - Conclure un CDI débutant par une action de professionnalisation (6 à 12 mois), - Verser un salaire brut minimum selon l’âge et le niveau de formation, - Désigner un tuteur interne, - Adresser à l’OPCA le contrat écrit, - Renseigner un formulaire de Demande d’Aides sur le site de Pôle Emploi.	- Conclure un contrat d’une durée de 1 à 2 ans à transmettre à la chambre consulaire, - Verser un salaire à l’apprenti, montant déterminé en fonction de son âge et ancienneté, - Inscrire l’apprenti dans un CFA, - Désigner un maître d’apprentissage.

Chapitre 8

L'âge de Réseau :

accès et usages numériques des jeunes

Ce que les jeunes en ont dit lors des rencontres sur les territoires :

« Sans les outils, on est à la ramasse »,
« sans les outils on galère ».

Dès 2006, l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) tirait la sonnette d'alarme : s'appuyant sur les résultats des tests PISA¹, l'organisation établissait une corrélation entre les faibles résultats scolaires et la faible utilisation (ou l'absence) d'un ordinateur et d'internet à domicile. L'OCDE exhortait alors les pouvoirs publics français à mettre l'accent sur la génération 15-24 ans soulignant le risque de voir les jeunes issus des milieux défavorisés et éprouvant des difficultés de lecture se trouver marginalisés dans la société numérique de demain. Or « résorber ce fossé est une tâche complexe car elle concerne à la fois l'apprentissage de la lecture, la lutte contre l'échec scolaire et les inégalités sociales² ».

Les enjeux repérés

- Les jeunes défavorisés risquent d'être marginalisés par la société numérique de demain.
- Les adultes doivent dépasser les fantasmes et préjugés qu'ils se font des jeunes et de leur rapport au numérique ;
- Car la révolution numérique renverse les rôles et déplace la compétence.
- Les outils numériques ne sont qu'une composante de la société : les appréhender dans une vision systémique en tenant compte des contextes sociaux-culturels.
- L'éducation à l'information est l'enjeu 1er dans un monde où on accède à de multiples informations. La démarche scientifique est d'abord le doute. L'important est de former les jeunes à décrypter l'information qui vient du numérique, et comprendre que cette information peut parfois avoir moins de valeur que ce que disent un enseignant ou les parents. Le B A BA est le classement de l'information.
- Dépasser la mono-utilisation ludique du numérique.

¹ Le programme PISA (Program for International Student Assessment en anglais, Programme international pour le suivi des acquis des élèves, en français) est un ensemble d'études menées par l'OCDE et visant à la mesure des performances des systèmes éducatifs des pays membres et non membres. Leur publication est triennale. La première étude fut menée en 2000.

² Centre d'analyse stratégique (CAS), *Le fossé numérique en France*, 2011, La documentation française, collection Rapports & documents, n°34, page 11.

1 Le numérique pour tous mais des enjeux spécifiques à la jeunesse

1.1 Jeunesse et numérique en Haute-Normandie : ce que proposent déjà les collectivités locales

A l'échelle régionale, collectivités et opérateurs privés ont la charge à la fois du déploiement des réseaux et du soutien aux usages.

1.1.1 Enseignement secondaire

Les Départements de l'Eure et de Seine-Maritime ainsi que la Région Haute-Normandie se sont engagés, en lien avec l'Académie, dans le déploiement d'Espaces Numériques de Travail (ENT) dans les différents établissements d'enseignement secondaire. Dans le secondaire, le déploiement des ENT en Haute-Normandie fait l'objet de trois projets distincts (1 pour les collèges dans chaque département et 1 pour les lycées). Le CESER a, dans plusieurs avis qu'il a rendus, souligné l'impérieuse nécessité d'unifier les trois projets. Cette unification semble en passe de pouvoir devenir une réalité.

La totalité des collèges eurois disposent d'un ENT tandis que la généralisation dans les collèges seinomarins et dans les lycées haut-normands sera effective pour la rentrée 2016. Le projet de la Région concerne également les CFA publics. Pour les collèges eurois et suite à la généralisation, les efforts portent maintenant sur le développement d'outils intégrés à l'ENT.

Des réflexions et des projets émergent en vue de créer des passerelles entre les CM2-6^{ème} d'une part, et 3^{ème}-2^{nde}, d'autre part. Ces passerelles sont devenues indispensables pour répondre à une demande croissante formulée par le corps enseignant : celle de garantir la traçabilité du parcours de formation des élèves depuis les ENT.

Les efforts consentis en matière d'ENT ont pour vocation à ce que ces espaces ne se résument pas qu'à un simple portail d'information.

A noter que le collège Pierre Mendès-France (Val de Reuil) sera le 21^{ème} établissement à obtenir prochainement la labellisation « collège connecté ». Cette labellisation repose sur trois critères : disposer d'une connexion THD, d'un projet pédagogique innovant faisant appel aux TICE et d'un partenariat réel entre les acteurs dudit projet éducatif.

La communauté éducative n'est pas en reste puisque le Centre de Ressources Documentaire Pédagogique (CRDP) dispose d'un espace pédagogique multimédia. L'ex-réseau Scéren, devenu Canopée, produit un grand nombre de contenus et de services sous des formes toujours plus diverses et interconnectées. Destiné à l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, ces outils ont pour vocation de :

- mettre à disposition du public un espace pédagogique pour développer les usages et la réflexion quant à l'intégration de ces outils dans les pratiques pédagogiques ;

- faciliter la mise en place des usages en offrant des moyens de se former et d'intégrer ces nouvelles technologies dans les pratiques pédagogiques ;
- accompagner les enseignants et usagers dans la maîtrise et l'utilisation quotidienne de ces outils ;
- et d'offrir aux décideurs une vue globale et commercialement neutre de l'offre.

Enfin, il existe également dans l'Eure et en Seine-Maritime des ateliers Canopé qui constituent :

- un lieu de présentation de l'offre numérique éducative, de consultation ou de prêt de ressources multi-supports et numériques ;
- un lieu d'animation et d'évènements éducatifs aux formats multiples, favorisant le partage et la mutualisation pédagogique ;
- un lieu de formation à la culture, aux médias numériques, aux usages du numérique éducatif ;
- un lieu d'expérimentations pédagogiques numériques dans un cadre d'enseignement et d'apprentissage ;
- un lieu de recherche et développement, d'innovation et de prospective, pour concevoir et tester de nouveaux produits et services.

Un bémol toutefois : à ce jour, nous ne disposons pas de données permettant de cerner si ces outils font l'objet d'une véritable appropriation par les enseignants.

1.1.2 Enseignement supérieur

L'Université Numérique en Région - Réseau Universitaire Numérique Normand (UNR-RUNN) a été créée en 2008 pour renforcer la qualité du service public de l'enseignement supérieur. Elle a permis de développer et de proposer à l'ensemble de la communauté universitaire normande des services tels que : l'ENT mutualisé à l'échelle de la ComUE Normandie Universités (NU), la LéoCarte (carte multiservices), l'accès mutualisé aux ressources documentaires en ligne, le service d'information et d'assistance documentaire en ligne (www.ubib.fr, service des bibliothécaires en ligne) et les infrastructures nécessaires au bon fonctionnement de ces services.

Dans le prolongement de cette expérience a été initiée la démarche de co-construction d'un Schéma Directeur Numérique Normand (SDNN). Les étudiants normands bénéficiant d'une offre numérique déjà riche et diversifiée, l'accent est mis spécifiquement sur le développement des usages, le renforcement des mutualisations entre les établissements et des échanges entre les différents acteurs du territoire (étudiants, enseignants, chercheurs, partenaires institutionnels et privés). Dans le cadre du SDNN, un diagnostic a permis de dégager les éléments sur lesquels un effort sera porté :

- l'incitation aux pratiques collaboratives sur l'ENT partagé entre les fondateurs de la ComUE (Universités de Rouen, Caen et Le Havre, INSA et ENSICAen) ;
- le développement de l'offre en ressources documentaires ou administratives, jugée encore trop confidentielle ;

- l'équipement des bâtiments permettant d'accompagner le développement des usages.

1.2 Ce qu'il reste à faire en Haute-Normandie

Tous les efforts consentis par les collectivités territoriales haut-normandes sont motivés par deux objectifs concomitants : consolider l'éducation au numérique des plus jeunes tout en inscrivant durablement le développement économique dans l'innovation de demain.

La SCORAN 2.0 prévoit plusieurs axes stratégiques à développer dans les années à venir :

Les axes de la SCORAN en matière d'enseignements

	ENJEUX DU TERRITOIRE	AXES STRATEGIQUES
ENSEIGNEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> ○ Faire émerger une pédagogie adaptée à l'élève ○ Diversification et mise à disposition des ressources pédagogiques ○ Egalité des chances et égal accès aux ressources ○ Suivi et accompagnement du parcours éducatif ○ Sécurité et protection des mineurs ○ Unification des projets d'ENT ○ Favoriser les échanges élèves-parents-enseignants-personnels administratifs ○ Répondre aux besoins de mobilité des étudiants ○ Proposition d'outils pédagogiques innovants 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Poursuite du déploiement des ENT 2. Mise en place d'infrastructures pour la formation à distance 3. Unification des outils à l'échelle régionale 4. Plan de rénovation des infrastructures des établissements d'enseignement supérieur 5. Promouvoir l'émergence d'outils pédagogiques innovants 6. S'appuyer sur un maillage territorial des points d'accès 7. Développer les formations liées aux métiers du numérique 8. Accompagner les étudiants de l'orientation à la formation

Il n'existe pas de recettes magiques permettant de pallier les fossés numériques. L'utilisation des outils numériques ne fait progresser les jeunes qu'à la condition *sine qua non* que ces derniers maîtrisent les compétences suffisantes pour en profiter. Car les outils numériques ne sont qu'une composante du système éducatif ; ce dernier devant être appréhendé dans sa vision systémique, dans sa globalité en tenant compte du contexte culturel et social.

Les territoires numériques de la France de demain,¹ après avoir pris connaissance des plans mis en œuvre par plusieurs pays de l'OCDE (Canada, Danemark, Pays-Bas, Finlande, Corée du Sud et Royaume-Uni) liste les éléments qui semblent déterminants pour dépasser la simple mise en place d'outils numériques au sein des établissements d'enseignement :

¹ *Op. cit.* page 98.

- *« des financements à la hauteur des enjeux, qui doivent intégrer la maintenance et le renouvellement des matériels ;*
- *l'existence de plateformes nationales ou régionales de ressources numériques utilisables à la fois par les enseignants, les élèves et les parents : au-delà de l'accès au contenu, ces plateformes doivent offrir un accompagnement pédagogique pour tous les élèves qui le souhaitent ;*
- *la mise en place d'un accompagnement adéquat des enseignants ;*
- *la création de ressources et de contenus innovants par le recours à des appels d'offres ou par le soutien et la valorisation des travaux des enseignants ;*
- *l'implication des parents, grâce aux technologies numériques, dans le suivi scolaire, qui constitue un facteur d'amélioration des performances des élèves. »*

Toutefois, des outils existent et ont fait leurs preuves :

Les Tableaux Blancs Interactifs (TBI) dont la généralisation au Royaume-Uni a permis une amélioration significative des performances des élèves en mathématiques et en sciences. Ce constat n'a pas été fait pour la lecture ni pour l'écriture ;

Le numérique favorise une meilleure prise en compte de l'hétérogénéité des élèves et du suivi personnalisé du travail scolaire. A cet égard, la généralisation des manuels numériques semble être une piste à favoriser pour permettre aux enseignants d'adapter leur pédagogie et les supports adaptés au niveau des élèves.

Devant la multiplication des formations dispensées en e-learning, les pouvoirs publics doivent jouer un rôle d'information, d'évaluation et de labellisation de ces offres. A titre d'exemple, la Corée du Sud a déployé, dès 2008, le programme « Promotion de la cyber éducation tout au long de la vie ». Forte du constat que 40% des Sud-Coréens utilisaient déjà l'e-learning, le programme a permis de créer 39 écoles en ligne, avec le soutien de grandes entreprises, dispensant des formations généralement qualifiantes.

Les collectivités territoriales en charge des investissements et de la gestion des outils numériques pourraient clarifier leurs attentes en matière de contenus et de mise en œuvre de plateformes au travers de chartes conclues avec l'Education nationale ou les académies.

Le constat de déficit numérique dans l'éducation vaut aussi pour ce qui concerne l'enseignement supérieur. L'exemple de l'université de Stanford est souvent cité pour illustrer les pistes à déployer. En novembre 2011, l'université a mis en ligne un cours sur l'intelligence artificielle. 160 000 étudiants s'y sont inscrits. Une évaluation conduite en mai 2012 a montré que 7 000 étudiants en ligne avaient acquis un niveau équivalent ou supérieur à la centaine d'étudiants qui suivait le cours en présentiel. De cette conclusion est née la plateforme Udacity.

Qu'on la dénomme « formation en ligne ouverte à tous » (FLOT), cours en ligne ouvert et massif (CLOM), cours en ligne ouvert à tous, cours en ligne (termes officiels recommandés par la Commission générale de terminologie) ou cours en ligne ouvert aux masses (plus connus sous l'anglicisme *massive open online course*, MOOC), la formation ouverte et à distance (FOAD) en télé-enseignement est des défis que devront relever les établissements d'enseignement supérieur français ces prochaines années. Car nombreuses sont les universités étrangères à avoir déjà investi le domaine des MOOCs en déployant qui Coursera, qui Kahn Academy, ou encore Alison.

Pour Gilles BABINET¹ ces MOOCs étrangers « *propagent, dans le domaine de l'éducation une révolution qui pourrait être d'une portée essentielle pour l'humanité, à savoir faciliter l'apprentissage de toutes les formes de connaissances scolaires et académiques, en simplifier l'accès et en réduire les coûts et plus radicalement encore changer la façon dont on apprend.* »

L'éducation en ligne permet aussi aux salariés de compléter leur formation en les soustrayant du passage sur les bancs de l'école.

Dans le milieu du travail, des entreprises développent aujourd'hui des « tutorats inversés » en faisant travailler des jeunes employés avec des collègues plus âgés. L'objectif est de permettre aux seconds de développer leurs compétences numériques au contact de premiers. Pour l'heure, les binômes ne fonctionnent pas toujours car ils sont intimidants pour les jeunes et embarrassants pour les plus âgés, qui expriment une certaine gêne à révéler leur faible niveau de maîtrise des outils numériques.

Pour autant, ces démarches en étant à leurs balbutiements, il convient de les évaluer et de les valoriser.

L'omniprésence des technologies numériques obligent le monde de l'éducation à relever trois défis majeurs :

- réussir à intégrer les TIC à l'école, en tirant parti de toutes les potentialités en termes d'apprentissage mais aussi d'amélioration des relations humaines (enseignants/élèves, parents/enseignants, élèves/élèves, ...) ;
- accompagner la communauté éducative qui est, pour l'essentiel, constitué d'« immigrants numériques » ;
- apprendre aux jeunes à utiliser intelligemment les outils numériques en maîtrisant pleinement les avantages mais aussi les risques.

2 L'âge de réseau : dépasser les préjugés pour faire ensemble

S'il est un sujet relatif à la jeunesse qui véhicule des préjugés, c'est bien celui du numérique. Le discours dominant quant aux réseaux sociaux, et autres jeux en ligne, est souvent stigmatisant et réducteur. De nombreuses enquêtes et études ont permis de déterminer que les comportements à risques ne concernaient que 5 à 10% des jeunes usagers du numérique. Comme le souligne Martin JULIER-COSTES, co-fondateur de l'association Anthropado, « *la priorité est donc avant toute chose de comprendre comment fonctionnent les 90% restants.* »²

C'est à un chercheur américain, Marc PRENSKY, que l'on doit le concept de « *digital natives* »³, « natifs du numérique », qui désigne les jeunes qui ont grandi dans un environnement numérique (incluant ordinateurs, téléphones portables, Internet, jeux-vidéos, etc.). Les « *digital natives* » se définissent par opposition aux « *digital immigrants* », ou « immigrants du numérique », qui sont les générations précédentes et qui ont grandi hors de l'environnement numérique. Ils ont été contraints d'adopter

¹ Pour un « *New Deal* » numérique, Institut Montaigne, Etude, Février 2013.

² « Les ados à découvert », in, *Le Monde*, n°21569, cahier culture & idées, 24 mai 2014.

³ PRENSKY, M. *Digital natives, Digital immigrants*, essai publié en ligne en 2001.

ce qui était encore désigné par l'expression « nouvelles technologies de l'informatique » à un âge plus avancé.

Pourquoi le sujet engendre-t-il autant de fantasmes ? Les « *digital natives* » se sont approprié les technologies numériques selon des modalités qu'ignorent le plus souvent les parents et les adultes en général. D'où leur inquiétude. L'outil informatique et par extension, les applications numériques, suscitent angoisses et frustrations car ils bouleversent les pratiques de travail. Or, lorsqu'on ne mobilise que ces ressorts, on perçoit bien plus aisément les dangers que les ressources du phénomène considéré.

La présente fiche s'attache à démonter les préjugés, pour mieux cerner les leviers qu'il convient d'actionner afin d'accompagner sereinement les jeunes dans leurs pratiques numériques. C'est aussi, pour les adultes, se donner les moyens de profiter de l'aisance numérique des jeunes.

2.1 La jeunesse 2.0 : données et usages

Nombreux sont les qualificatifs utilisés pour dénommer les utilisateurs des outils numériques. Mais que recouvrent vraiment ces termes ?

2.1.1 Virtuels, déconnectés du réel, *geek*, qui sont réellement les jeunes connectés ?

Le terme « virtuel » a été utilisé pour caractériser les usages et pratiques réalisées *via* Internet. Il faisait référence à l'opposition entre monde réel et monde virtuel. Cette opposition, même si elle est encore très ancrée dans l'inconscient collectif, en particulier chez les adultes, est de moins en moins vérifiable.

Progressivement, le terme virtuel a laissé place à l'anglicisme *geek*, s'appuyant sur l'idée reçue la plus courante selon laquelle les jeunes vivraient « absorbés » par les outils numériques et donc, totalement déconnectés du réel. Pourtant, nombreux sont les auteurs et cabinets d'études qui concluent que loin d'être un facteur de rupture, la toile est un outil (parmi d'autres) qui relie les jeunes générations avec la société.

Le CREDOC, au travers de l'enquête « Conditions de vie et aspirations des Français »¹, a interrogé l'intégration sociale et le lien au collectif des jeunes à travers deux questionnements : la fréquence de réception d'amis et/ou relations, et la participation associative. Les constats démentent les clichés énoncés plus haut. En 1985, les 18-29 ans étaient 48% à recevoir des amis / relations au moins une fois par semaine. Ils étaient 56% en 2010.

Il en va de même pour la participation à une association : en 1985, ils étaient 39% à être engagés. En 2010, ils étaient 43%. « *Difficile dès lors d'imaginer que l'arrivée des TIC dans la société française aurait pu nuire à la vie sociale et relationnelle des jeunes.* »²

A contrario, la pratique télévisuelle semble moins propice à la socialisation : la participation associative est bien plus importante chez les jeunes qui privilégient Internet (57%) à la télévision (37%).

¹ CREDOC, *Les jeunes d'aujourd'hui : quelle société pour demain ?*, cahier de recherche, n° 292, décembre 2012, page 123.

² *Ib. Id.*

Les conclusions de l'enquête « conditions de vie » sont claires : « *Ni la pratique sportive, ni les sorties au cinéma ne semblent souffrir de l'arrivée des TIC dans la vie des jeunes.* » Johann CHAULET va même plus loin en indiquant : « *les formes connectées et déconnectées de sociabilité se renforcent et se complètent bien plus qu'elles ne se concurrencent* »¹. En effet, les différentes analyses récentes montrent que loin d'être un frein à l'insertion des jeunes dans la société, Internet est un moyen de s'y insérer. Mais tous les jeunes ne sont pas logés à la même enseigne.

2.1.2 Tous égaux devant les usages numériques ?

Dans une décision qu'il a rendue en juin 2009², le Conseil constitutionnel reconnaissait qu'Internet était une « *composante de la liberté d'expression et de consommation* ».

L'organisation des Nations Unies en a, quant à elle, fait un droit humain fondamental, appelant, en 2011, les gouvernements à rendre possible l'accès à Internet.

Ainsi donc, l'accès et l'utilisation d'internet sont des ressources « essentielles » pour les citoyens. Bien entendu, la réalité n'est pas aussi simple. C'est pourquoi, le 17 décembre 2009 était votée la première loi française relative à la lutte contre le « fossé numérique »³, contre LES fossés numériques puisqu'ils sont au nombre de trois :

- le fossé *social* puisqu'un tiers des bas revenus a un ordinateur à la maison, contre près de 95% des revenus les plus élevés ;
- le fossé *culturel* puisque la corrélation niveau de diplômes et usages numériques est toujours plus réelle ;
- le fossé *générationnel* : la possession d'un ordinateur, et les usages qui en découlent, diminuent fortement avec l'âge. Il est évident que ce dernier fossé se réduira de manière naturelle à mesure que les usagers du numérique avanceront en âge.

Qu'on parle de « fossé numérique », de « fracture numérique » (expression de plus en plus critiquée) ou encore d'« e-exclusion », le sujet central reste le même : le numérique, l'absence d'accès ou de maîtrise du numérique, peuvent engendrer une marginalisation sociale.

L'e-exclusion générationnelle se réduira naturellement. Le mouvement s'est amorcé dès 2007. La part des 15-29 ans ne représentait plus qu'un quart des internautes en 2012 contre un tiers cinq ans plus tôt. Parmi les utilisateurs fréquents d'Internet, les 18-24 ans sont les plus enclins à se connecter tous les jours (84%), après les 25-39 ans (87%). En revanche, les 12-17 ans sont moins nombreux à se connecter quotidiennement (- 3 points en 2012).

La capacité d'équipement est, elle aussi, en constante augmentation, tous âges confondus, même si les différences de revenus induisent des niveaux de qualité d'équipement différents.

C'est bien l'e-exclusion sociale qui est en cause. 32% des non-diplômés disposent d'un ordinateur à domicile, contre 93% des diplômés d'études supérieures. Les distances

¹ CHAULET, J., « Les usages adolescents des TIC, entre autonomie et dépendance, *Empan*, n°76 « Réseau Internet et lien social », 2009.

² Décision n°2009-580 DC du 10 juin 2009.

³ Loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique.

sociales demeurent une réalité, même sur la toile. Les échanges sont plus nombreux, certes, mais pas forcément plus ouverts. La majorité d'entre eux se fait entre personnes qui se connaissent déjà, physiquement. Les goûts étant souvent déterminés socialement, il en découle une certaine homogénéité de profil dans les rencontres réalisées sur le net, la plupart du temps dictées par ces centres d'intérêts communs.

Le rapport au comité interministériel de la jeunesse¹ publié en 2014 dresse un constat : les jeunes issus de milieux défavorisés qui disposent d'un ordinateur se cantonnent souvent aux activités les plus ludiques alors que les jeunes plus aisés consolident leur savoir et leurs connaissances en s'appuyant sur une maîtrise réelle des logiciels et applications plus complexes.

D'autres études tendraient à démontrer que le pourcentage de jeunes écrivant des documents sur ordinateur augmenterait avec la CSP des parents. L'exploitation des outils numériques nécessite des connaissances et des compétences qui sont loin d'être maîtrisées par tous. Or, la maîtrise de ces compétences conditionne l'usage qui en sera fait. En 2011, le CAS identifiait trois types de compétences indispensables pour jouir pleinement des outils numériques². De leur maîtrise découle l'aptitude à communiquer, à participer, à se défendre, à s'autonomiser en quelque sorte :

- les compétences « instrumentales » correspondent à la manipulation des logiciels et du matériel informatique ;
- les compétences « structurelles » sont relatives aux nouvelles façons de chercher, de comprendre et d'évaluer l'information. Elles sont nécessaires pour utiliser correctement les liens hypertextes, les moteurs de recherche et autres flux RSS ;
- les compétences « stratégiques » permettent de rechercher l'information de manière dynamique, de l'utiliser dans la vie de tous les jours et de prendre des décisions à caractère personnel et professionnel.

A l'illettrisme, qui touche 7% des personnes âgées de 16 à 65 ans, 8% des 16 à 65 ans en Haute-Normandie, et qui constitue en soi une barrière pour accéder aux contenus numériques, s'ajoute l'« illettrisme numérique », c'est-à-dire l'incapacité à se servir d'Internet ou d'un ordinateur. Quelles soient liées aux coûts des télécommunications, à la complexité et à la profusion des offres mobiles, les principales difficultés sont rencontrées par les personnes en situation de précarité. Pourtant être connecté est un besoin fondamental pour ces populations : insertion professionnelle, recherche d'emploi, démarches administratives, demandes de prestations sociales, autant de démarches qui concourent à l'autonomie et au maintien d'une vie familiale et sociale. Autant de démarches qui sont limitées par la faible mobilité des personnes concernées.

La probabilité d'être membre d'un réseau social (Facebook, MySpace, ou encore LinkedIn) dépend étroitement de l'âge de la personne. Huit adolescents sur dix et plus de huit jeunes de 18-24 ans sur dix fréquentent un tel réseau, contre 31% pour les 40-59 ans et plus. Les 18-29 ans présents sur les réseaux sociaux sont plus diplômés.

¹ *L'état de la jeunesse – Priorité jeunesse, Rapport au comité interministériel de la jeunesse*, Edition 2014, tome 2, page 27 et suivantes.

² *Le fossé numérique en France*, op. cit. page 37.

La probabilité de se connecter quotidiennement à Internet croît également avec le niveau de diplôme.

2.1.3 Internet : pour quoi faire ?

Les moins de 30 ans passent désormais plus de temps sur Internet que devant la télévision. Trois types d'usages dominent : la consommation de films ou de séries (soit en *streaming* soit en téléchargement), la participation aux réseaux sociaux et les achats à distance. Les jeunes internautes assidus sont de jeunes hommes (56%), souvent diplômés de l'enseignement supérieur et résident dans des agglomérations de 100 000 habitants et plus.

En décembre 2012, le CREDOC¹ indiquait que de cette pénétration croissante d'Internet dans la vie quotidienne des jeunes pose question : les pratiques numériques développées à l'adolescence seront-elles abandonnées ensuite par cette génération une fois devenue adulte ? Ou, au contraire, ces pratiques s'inscrivent-elles dans de nouvelles habitudes qui seront conservées tout au long de la vie ?

Le CREDOC, et d'autres, penchent plutôt pour la seconde hypothèse.

Les pratiques numériques des jeunes suscitent incompréhension voire inquiétude chez les adultes qui les côtoient, qui craignent que ce qu'ils voient comme une « surexposition » ne mettent la jeune génération en danger. Or, s'il est un domaine dans lequel les jeunes font figure de précurseurs, c'est bien l'usage du numérique. La révolution numérique renverse les rôles et donne même l'impression que la compétence a changé de camp : les jeunes apparaissent prescripteurs dans les choix d'équipements. Mais ils peuvent aussi jouer le rôle de médiateurs en initiant les adultes aux potentialités des outils disponibles.

C'est ce qu'indique le socio-anthropologue de l'université de Pau, Jocelyn LACHANCE, « *les jeunes de cette génération qui est la première à grandir avec un appareil numérique à portée de la main, ont bien des choses à nous apprendre sur les usages qu'ils en font, sur leurs raisons profondes de l'utiliser, sur les codes et règles qu'ils inventent.* »² Les conclusions de la longue enquête qu'il a menée en 2011 et 2012 auprès de plusieurs milliers de Français et Québécois âgés de 18 à 24 ans éclairent les adultes. L'usage du numérique par les jeunes accompagne leur parcours dans la quête d'identité et apparaît comme un instrument de distanciation d'avec le milieu familial et un moyen d'affirmation personnelle. L'utilisation très inventive, voire créative, des outils numériques permet aux jeunes de conquérir leur liberté, leur autonomie.

Si les adultes ne se concentrent que sur ce que les jeunes ne font pas « à cause » des outils numériques, ils passent nécessairement à côté de la quantité de travail qu'ils produisent pour faire avancer des débats, que ce soit sur les réseaux sociaux ou par le biais d'applications vidéos. L'innovation débordante dont les jeunes 2.0 font preuve démontre, s'il en était besoin, qu'ils sont tout autant capables de créativité que les générations précédentes.

¹ CREDOC, *Les jeunes d'aujourd'hui : quelle société pour demain ?*, cahier de recherche, n° 292, décembre 2012, page 120.

² « Les ados à découvert », *op. cit.*

2.1.4 La mobilité numérique vectrice de diffusion des usages

Comme le soulignait dès 2011 le rapport *Le fossé numérique en France*, « le principal fossé à résorber est peut-être celui qui sépare la possession de l'usage. A quoi bon offrir le haut débit à tous les Français, s'ils ne cherchent pas à s'y raccorder ? A quoi bon favoriser la diffusion des outils informatiques à tarif réduit, si leurs propriétaires n'en exploitent pas les potentialités ? »¹

Depuis quelques années, de nouveaux supports (Smartphone, netbook, tablette numérique, livre électronique, etc.) se sont développés et permettent d'accéder à Internet en dehors de chez soi, ou de son lieu de travail. Trois quarts des 15-29 ans ont adopté l'Internet mobile contre seulement 16% des 60-74 ans.

Pour les jeunes, Internet est avant tout un outil de divertissement, un outil de communication et une grande bibliothèque. Les activités « plus pratiques » (déclarer ses impôts, accéder aux documents administratifs, etc.) ne se développent qu'avec l'âge.

2.2 Les "natifs" vus par les "immigrants numériques" : fantasmes et préjugés

Une évidence : le fossé générationnel s'estompera naturellement, mais des fossés sociaux et culturels qui apparaissent aujourd'hui chez les plus jeunes, perdureront tout au long de leur vie. Le risque est majeur : celui de voir ces jeunes, devenus adultes, être mis à l'écart d'une société toujours plus numérique.

Les « natifs du numérique » n'ont pas eu à s'adapter aux technologies numériques puisqu'ils sont « tombés dedans quand ils étaient petits ». Pourtant les 15-24 ans ne sont pas égaux devant leur ordinateur.

2.2.1 La jeunesse serait trop connectée aux outils et donc déconnectée du réel

Idee reçue numéro 1 : les jeunes perdent le contact avec le réel à cause d'Internet

En un peu moins de deux décennies, les usages du numérique ont bouleversé les repères spatio-temporels et les enjeux identitaires qui en découlent car ils modifient intrinsèquement les rapports des usagers au temps, à soi, aux autres et aux territoires.

C'est une évidence, Internet a gommé les frontières géographiques. L'espace réel et l'espace virtuel s'interpénètrent. Cette disparition des frontières se conjugue avec une possibilité d'ubiquité : les jeunes peuvent à la fois être à leur domicile, sous le contrôle parental, mais aussi « ailleurs » avec des amis. Cela répond à un besoin de liberté, de responsabilité, d'autonomie et d'intimité. Pourtant, l'autonomie apparaît toute relative puisque cette liberté offerte par Internet est obtenue, en dehors du domicile parental, au prix d'une obligation permanente d'être potentiellement joint à toute heure.

¹ Centre d'analyse stratégique (CAS), *Le fossé numérique en France*, 2011, La documentation française, collection Rapports & documents, n°34, page 4.

Parallèlement, la quête permanente d'information, de connaissances qui motive les usages du numérique induit une confusion permanente entre temps de travail, temps scolaire, temps des loisirs. Le sociologue Philippe MALLEIN le soulignait dès 2008¹ un paradoxe toujours d'actualité six ans après : la jeune génération, consommatrice de numérique oscille entre un désir permanent d'immédiateté dans la recherche d'informations et une volonté de perdre du temps en naviguant au gré des résultats des moteurs de recherche.

Le rapport au temps des « natifs » est également modifié par le fait que les communications numériques sont devenues plurielles, synchrones, mais aussi parfois, asynchrones. Les niveaux de conversation se confondent mais concernent la plupart du temps des cercles de proches, car les jeunes n'aiment pas nécessairement échanger avec des inconnus. Ce qu'ils souhaitent faire avant tout, c'est parler à l'abri des parents, des adultes en général.

Ces derniers, moins à l'aise avec les usages du numérique, sont troublés, dérangés par ces pratiques qu'ils ne maîtrisent pas, ou moins bien.

Le psychiatre et psychanalyste Serge TISSERON définit sa vision de la « culture numérique »², qui doit désormais cohabiter avec la « culture du livre », développée depuis l'imprimerie. Ainsi considère-t-il que « *les technologies numériques nous ont confrontés au fait qu'il existe désormais d'autres relations possibles à l'identité, au temps, aux autres, à l'espace et aux apprentissages.* »

Les outils numériques permettent d'échanger avec quasiment n'importe qui n'importe où sur la planète. Ce qui explique l'émergence de comportements plus sociables, voire communautaristes, des « natifs ». Oui, les jeunes sont friands de réseaux d'amis, réseaux qui véhiculent des systèmes de valeurs, des codes vestimentaires, de conduite des groupes ainsi constitués. Mais ce comportement n'est pas nouveau.

Les générations précédentes, elles aussi, se développaient autour de comportements communautaristes, mais ne disposaient pas des mêmes moyens technologiques pour communiquer et donc mettre en lumière « leur » communauté. La Toile n'apparaît alors que comme l'abris-bus d'antan, un espace public dans lequel les « natifs » traînaient, hors du regard des parents. Nombreux sont les auteurs à reconnaître que le succès des rassemblements numériques serait la conséquence des restrictions de regroupements « physiques », sur la place publique.

2.2.2 La jeunesse serait acculturée par les écrans

Idée reçue numéro 2 : les écrans multimédias empêchent les jeunes d'accéder au savoir et à la connaissance

Internet bouleverse aussi la relation aux savoirs. Les « natifs » du numérique sont en constante interaction avec leurs pairs, échangent en permanence messages et autres vidéos personnelles. Car la jeunesse 2.0 est « multitâches ». Claudy Lebreton le rappelait dans le rapport qu'il a dirigé en 2013³ : « *67,5% des 11-20 ans déclarent utiliser régulièrement plusieurs médias en même temps. Travailler dans des*

¹ MALLEIN, P. *Usage des TIC et signaux faibles du changement social*, Université de Grenoble, mai 2008.

² LEBRETON, Claudy, *Les territoires numériques de la France de demain*, Rapport à la ministre de l'Égalité des Territoires et du Logement, septembre 2013, page 47.

³ *Les territoires numériques de la France de demain*, op. cit. page 97.

communautés virtuelles leur semble naturel. (...) Les communications plurielles synchrones ou asynchrones font partie de leurs habitudes. » Un usage fréquent et varié de l'ordinateur peut favoriser une meilleure performance scolaire et une plus grande autonomie, car le passage permanent d'un média à l'autre habitue les « natifs » aux changements de rythme et de situation.

Pour Serge Tisseron, à la culture verticale du livre, (où celui qui sait écrit pour ceux qui ignorent), « *s'oppose désormais la culture des écrans, dominée par une relation horizontale au savoir, sur le modèle contributif de l'encyclopédie Wikipédia* ». Dans la culture numérique, les liens sont privilégiés par le fait de partager un centre d'intérêt commun, parfois très limité. L'enseignement doit en tenir compte s'il souhaite « captiver » les jeunes.

Selon Michel Serres, les smartphones ont externalisé la cognition, en la transférant de la boîte crânienne à la main¹. L'éducation est bouleversée par cette évolution du rapport au savoir. Le philosophe souligne le changement de la nature de la relation entre élèves et enseignants, et le renouveau nécessaire de la pédagogie. « *A la génération précédente, un professeur de sciences à la Sorbonne transmettait presque 70% de ce qu'il avait appris sur les mêmes bancs vingt ou trente ans plus tôt. Elèves et enseignants vivaient dans le même monde. Aujourd'hui, 80% de ce qu'a appris ce professeur est obsolète. Et même pour les 20% qui restent, le professeur n'est plus indispensable, car on peut tout à fait savoir sans sortir de chez soi. (...) L'université aussi vit une crise terrible, car le savoir, accessible partout et immédiatement, n'a plus le même statut. Et donc les relations entre élèves et enseignants ont changé.* »

Car le numérique offre un accès à la connaissance pour tous, à un coût quasi nul. Internet est le lieu de démocratisation absolue de la connaissance. Mais pas nécessairement du savoir. Pour Michel Serres, Internet offre effectivement un accès quasi illimité la connaissance. Mais, il considère, à juste titre, que disposer de la connaissance, de l'information, ne signifie pas nécessairement, en maîtriser le savoir, la cognition.

Pour illustrer son propos, Michel Serres prend l'exemple de la mécanique quantique. Wikipédia, et d'autres sites nous donnent toutes les informations nécessaires sur le sujet. Mais après les avoir lu, en maîtrisons-nous réellement le sens ?

Une telle masse d'informations nécessite d'être structurée d'une part, via des algorithmiques induite par ce traitement. Mais elle suppose aussi de savoir conjuguer « culture du livre » verticale, et « culture numérique » horizontale, puisque chacune fait appel à un mode de fonctionnement cérébral et psychique distinct.

Mais, là encore, les jeunes ne sont pas tous égaux car ils n'en font pas tous le même usage. On l'a vu précédemment, Internet est pour les jeunes issus de milieux favorisés un outil essentiel d'accumulation de savoirs et de compétences, quand il n'est perçu que comme un vecteur de divertissement pour les moins favorisés. Dès lors, l'apprentissage de second ordre, ce que certains appellent « apprendre à apprendre », qui inclut savoir chercher, exploiter et poser un regard critique sur l'information devient prépondérant et apparaît comme un élément à part entière de la pédagogie « numérique ».

¹SERRES, Michel, *Petite poucette*, Editions du Pommier, 2011 et « Petite poucette, la génération mutante », in *Libération*, 3 septembre 2011.

A noter également que les outils numériques offrent une « seconde chance » pour faciliter la formation continue. L'e-learning permet en effet d'obtenir une formation diplômante de son domicile, en se soustrayant des barrières sociales et culturelles ou des freins géographiques.

2.2.3 *Selfie, mon beau selfie, dis-moi qui est la plus belle*

Idée reçue numéro 3 : quand j'étais jeune, je n'étais pas aussi impudique

Les communications numériques sont devenues le média privilégié pour communiquer sur soi, avec la planète entière faisant naître une « intimité publique » source principale de confiance en soi pour les « natifs ». Mais pas n'importe comment, ni à n'importe quel prix.

Les jeunes partagent leurs pensées, leurs photos ou vidéos dans l'espoir d'un retour. Les « j'aime » ou « retweets » c'est-à-dire interactions entre correspondants sont autant de marques d'attention qui font du bien aux jeunes. Pour autant, il ne faut pas y voir plus qu'un simple hochement de tête approbateur lors d'une conversation. Ils sont le reflet d'une prise d'autonomie relationnelle dans la construction identitaire des jeunes.

Les médias sociaux permettent aux jeunes de se voir témoigner de l'affection, de l'attention. Ils exposent ceux qui postent au jugement de l'autre. Ce qui est recherché ici c'est bien l'approbation, la reconnaissance des pairs, comme c'était le cas du port du blouson de cuir à la fin des années 60. Cette image a bien plus de sens que ne pensent bon nombre d'adultes. Les jeunes acceptent d'être jugés sur la Toile, mais ils remettent aussi à leur place ceux qui ne respectent pas les règles de la « communauté ».

A cet égard, la multiplication des *selfies* est révélatrice. Un *selfie* est un autoportrait. Les adultes y voient le plus souvent l'expression d'un nouveau narcissisme, même s'ils sont de plus en plus nombreux à s'y essayer. Cette vision est réductrice car les autoportraits (photographiés ou peints) ne sont pas nouveaux. Bien entendu, ils semblent envahir les communications sans doute parce que le smartphone en a banalisé la diffusion.

Mais en définitive, prendre un *selfie* c'est quoi ? A quoi renvoie ce que Serge Tisseron désigne sous le terme « *extimité* »¹ ? Comme l'indiquait Danah BOYD dans le quotidien *Le Monde* en mars 2014, « *un selfie permet à celui qui se photographie de prendre possession d'un lieu, d'un moment et d'un contexte. Les gens cherchent simplement à célébrer l'instant en se prenant en photo. Mais c'est aussi une façon d'être présent et d'affirmer au monde qu'on est quelque part.* »² Poster un *selfie* sur Snapchat n'a pas vocation à faire sens. On ne partage rien de plus qu'un moment intense mais totalement volatile. Un jeune qui poste une photo de lui ne fait que s'adonner à la propension spéculaire propre à l'adolescence.

Pour Jocelyn Lachance, « *si les jeunes aujourd'hui s'emparent massivement de la production d'images numériques, ce n'est pas seulement parce que la technique est disponible, mais parce que c'est une manière de produire une image de soi, de son*

¹ Le psychanalyste serge TISSERON désigne par le concept d'extimité le désir d'exposer certains aspects de notre intimité. L'extimité trouve dans la photographie numérique un relai qui semble illimité.

² *Le Monde*, 13 mars 2014, *Op. cit*

groupe d'appartenance, de sa culture, qui n'est pas déterminée par les adultes. »¹ Par la multiplicité des images numériques, les jeunes exercent un contre-pouvoir générationnel. Les usages du numérique par les jeunes ne font que relayer leurs interrogations et questionnements liés au « devenir adulte ». On y retrouve les trois grands tabous humains : la sexualité, la violence et la mort. Rien de nouveau sous le soleil puisque la jeunesse est une période aigüe de recherche identitaire. Les images et échanges numériques supposent qu'on existe dans le regard de l'autre. On se voit attribuer une valeur par un tiers reconnu.

Cette démarche s'apparente aux « rites de passage » organisés par les sociétés traditionnelles, rites destinés à symboliser le passage de l'enfance à l'âge adulte.

2.2.4 Tout ce que vous posterez pourra être retenu contre vous ?

Idée reçue numéro 4 : les jeunes n'ont pas conscience des dangers d'Internet

Même si les 15-24 ans apparaissent comme obsédés par leur vie privée, leur préoccupation majeure est de pouvoir se construire librement, loin des regards des générations suivantes. Cela induit la maîtrise des paramètres de confidentialité des services qu'ils utilisent. Le recours aux faux profils, aux pseudos participent de cette recherche de confidentialité. Ils savent que ce qu'ils postent aujourd'hui (photos, commentaires, vidéos) pourra ressurgir plusieurs années plus tard.

En 2010, le CREDOC relevait que 93% des 12-17 ans et 95% des 18-29 ans estimaient que les sites Internet devaient permettre à chacun d'effacer simplement les informations personnelles communiquées à un moment donné. 97% des deux classes d'âge considéraient même qu'il revenait aux pouvoirs publics d'inciter davantage les sites à mieux protéger la vie privée de chacun.

Toutes les catégories sociales et toutes les tranches d'âge ayant une vie active sur Internet doivent composer avec les contraintes inhérentes à la protection de leur vie privée. Ce qui diffère pour les « natifs », c'est qu'il leur faut construire et consolider leur identité avec bien plus de contraintes que les générations qui les ont précédées.

Un monde où tout est permanent et stocké en ligne *ad vitam aeternam* n'est pas confortable. C'est aussi ce qui explique la désaffection récente de Facebook ou Twitter au profit de Snapchat. Cette application ne répond pas seulement au besoin de communiquer sur son intimité. C'est aussi une manière de contrôler ce qui est envoyé. L'utilisation de cette application permet aux « natifs » de se concentrer sur le présent, pas sur l'avenir.

Ce nouveau lieu de socialisation répond à deux besoins supplémentaires et concomitants : communiquer de manière éphémère tout en obtenant une marque d'attention de celui qui vous lit. En effet, pour consulter une photo postée via Snapchat il faut à la fois toucher son écran durant plusieurs secondes, mais il faut le faire dès que vous recevez l'invitation puisque la photo postée ne reste en ligne que quelques secondes. Paradoxalement, il faut donc prendre du temps pour consulter un message éphémère. Mais en ayant recours à Snapchat, on s'assure que notre interlocuteur est bien présent et focalisé sur nous.

¹ *Le Monde*, 24 mai 2014, *op. cit.*

3 L'accompagnement numérique du jeune haut-normand : comment concilier déploiement des réseaux et usages?

Le Plan national pour le très haut débit (PNTHD) présenté en février 2013 répond à l'engagement pris par le Président de la République de couverture intégrale de la France d'ici à 2022. Une mission très haut débit (THD) a été créée pour proposer un schéma de déploiement du THD, en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés, dans l'objectif de consolider les initiatives privées déjà engagées et à venir, et de soutenir les initiatives publiques sur le plan technique et financier.

Le PNTHD, qui donne la priorité au déploiement du THD par la fibre optique pour accompagner à la montée en débit, se décline en trois grands objectifs :

- renforcer la compétitivité économique et l'attractivité locale ;
- aménager tous les territoires en infrastructures numériques ;
- développer l'accès aux usages de demain.

Plus particulièrement en matière d'éducation au numérique, il y a nécessité de réinterroger les investissements des collectivités.

En 2006, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne faisait de la « culture numérique » l'une des huit compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie¹. La maîtrise des outils numériques doit dès lors être au cœur des dispositifs publics. Cette maîtrise peut constituer un élément d'atténuation des inégalités devant l'éducation en renforçant, entre autres, le suivi individualisé des élèves.

Le Forum économique mondial a publié en 2012 *The Global Information Technology Report* dans lequel la France était classée au 51^{ème} rang sur 142 pays en ce qui concerne l'utilisation des outils numériques et d'Internet dans l'éducation. Plusieurs rapports publiés en France tirent la sonnette d'alarme en la matière en considérant que le retard des usages numériques dans l'enseignement français est préoccupant. Pourtant, sur le plan strict de l'équipement matériel, la France se positionne respectivement 7^{ème} (pour les collèges), 8^{ème} (écoles) et 9^{ème} (lycées) dans les classements européens. L'équipement est même en nette progression depuis 2009. Mais c'est sans tenir compte des grandes disparités qui existent d'un établissement à l'autre.

Ces constats doivent conduire les collectivités territoriales à réinterroger la raison d'être des investissements qu'elles consacrent aux équipements numériques car le déficit d'éducation à l'informatique est une réalité en France, alors même que « *la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication* » fait partie des sept compétences constitutives du socle commun de connaissances et de compétences des élèves depuis 2005. L'option « Informatique et science du numérique (ISN) » a même été introduite en 2012 en terminale scientifique. Toutefois, nombreux sont les experts à déplorer que l'informatique et son langage ne soient toujours pas enseignés dans le secondaire.

¹ Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 sur les compétences pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (2006/962/CE).

Dépassant les débats relatifs aux moyens engagés, deux études publiées en 2011 et 2012¹ l'indiquent : « *Toutes modifications pédagogiques significatives reposent avant tout sur l'engagement des enseignants ou groupes d'enseignants ayant le soutien de la direction de leurs établissements* ». Et Claudy Lebreton de conclure dans son rapport : « *C'est avec un mode de gouvernance bottom up [ascendante] plutôt que top down [descendante] que s'opèrent les changements les plus profonds et les plus durables* »².

Focus Prospectif 2040 – Le Numérique

Ce qui surprenait encore en 2015, est banalisé en 2040 : le numérique et les objets dits connectés, tout comme l'électricité ou l'automobile, en leur temps, sont partie intégrante de la vie quotidienne. Les objets connectés ont modifié durablement les relations humaines, tout comme l'avait fait l'automobile, ou le train au 20^{ème} siècle. Toutefois, cette banalisation de l'objet connecté a accentué le fossé entre ceux qui s'y sont adaptés, qui les ont vu comme des outils de facilitation du quotidien d'une part, et ceux qui les subissent, qui les refusent ou qui n'ont pas été acceptés par la société ultra-connectée.

Le CESER émet l'hypothèse selon laquelle les choix que la Région a faits dès 2016, par une mise en œuvre tonique de la SCORAN, ont permis que la multiplication de l'offre numérique soit une richesse, limitant, de facto les dangers de la marginalisation. En ajoutant des moyens humains et intellectuels aux moyens techniques déjà engagés, la Région a contribué à donner à chacun les moyens d'exercer un véritable esprit critique sur ce que ces objets donnent à voir ou à penser de la société.

La multiplication de l'offre numérique est une richesse. Encore convient-il de la capitaliser. Depuis les années 2000, les entreprises ont amplement perçu l'intérêt qu'elles avaient à développer toujours plus d'objets connectés à destination de leur clientèle, mais également de leurs salariés. Ces objets se sont vite imposés comme des vecteurs incontournables pour la diffusion de contenu en tous genres et la facilitation par les jeunes de l'appropriation des produits commercialisés.

Ce phénomène est facilité par le fait que l'économie numérique ne nécessite pas de gros moyens financiers pour se développer. En revanche, elle repose sur la présence, dans les territoires, de « cerveaux » réactifs, bien formés, qui s'adaptent « vite et bien ». C'est à partir de ce constat que la collectivité régionale a favorisé l'émergence et la pérennisation d'une filière « numérique », filière intégrant la recherche et le développement, le transfert de technologies, la valorisation des métiers dits de « maintenance, de prévention et gestion des risques numériques » », la formation continue et la diffusion d'outils destinés à maîtriser les données numériques quelles qu'elles soient (militaires, sanitaires, financières, etc.). La Région, confortée dès 2016 par la réforme territoriale, dans ses compétences en matière d'aménagement du territoire et de développement économique, saura favoriser l'effort de formation indispensable pour préparer et fidéliser les jeunes formés aux métiers de demain.

¹ Le plan « Ordicolège dans le département de la Corrèze, rapport IGEN, novembre 2011.

Le plan « Un collégien, un ordinateur portable », Département des Landes, Rapport IGEN, décembre 2012.

² Les territoires numériques de la France de demain, op. cit. page 104.

En matière d'orientation et de formation tout au long de la vie, le numérique n'offrait, au début des années 2010 qu'une information de premier niveau. Manquait alors une plateforme gratuite permettant de disposer à tout moment des informations nécessaires pour cerner tous les contours des métiers. Pour préparer 2040, le CESER formule l'hypothèse selon laquelle les lieux ressources en matière d'information et d'orientation ont été entièrement numérisés et rendus accessibles à tous ceux qui souhaitent être orientés et à ceux qui orientent. Ces espaces n'ont pas remplacé le face à face pour définir un projet professionnel. Toutefois, ils ont permis aux bénéficiaires de mieux s'approprier les contours des formations dont ils souhaitaient bénéficier. La multiplication des espaces numériques assistés / guidés a révolutionné la pédagogie entre les années 2000 et 2040. Le CESER considère qu'ils seront un des outils incontournables de la lutte contre le décrochage et l'absentéisme scolaires.

Dans son plan pour la Jeunesse voté en 2015, la Région s'est saisie de la question en s'appuyant sur des serious games, et autres outils de formation à destination (MOOCs, entre autres). En choisissant de numériser à partir de 2016 l'intégralité de la base documentaire de ce qui s'appelait encore La Cité des Métiers et le Pôle des savoirs, la Région a favorisé l'émergence de « jeux sérieux » associant outils pédagogiques et interfaces ludiques. L'émulation ainsi développée entre le simple divertissement et l'apprentissage pur ont permis à ces lieux d'être identifiés comme de véritables centres de ressources numériques. Le CESER émet l'hypothèse que la Région normande saura faire coller l'esprit de la réforme relative à l'orientation de 2014 à la réforme.

L'uniformisation de la société par le numérique n'est pas une réalité en 2040. Les objets connectés ne sont pas devenus des palliatifs aux manquements de la société. Utilisateurs / usagers et objets demeurent sous l'influence d'un environnement familial, social et économique. Si les besoins fondamentaux ne sont pas satisfaits d'une part, et si l'environnement social est instable, le CESER émet l'hypothèse selon laquelle la marginalisation sera au rendez-vous pour une partie de la jeunesse normande en 2040. Même si les objets connectés ne se sont pas à l'origine de la fracture, l'accès égalitaire aux progrès de la société est une utopie. Dès 2010, nombreux étaient ceux qui considéraient les BIG-DATA comme le « nouvel or noir », la troisième révolution industrielle, regroupant des quantités astronomiques et exponentielles de données personnelles, financières, militaires ...

Or, la régulation qui avait cours au cœur des années 2010, régulation de type industriel, n'était pas adaptée aux enjeux de pouvoir connexes à la maîtrise et à la gouvernance des données numériques. Seule une poignée d'entreprises ont su déployer une infrastructure de type Big Data capable de servir des bases d'utilisateurs supérieures à 500 millions de personnes (plus d'un milliard pour Google et Facebook, plus de 900 millions pour Microsoft ou plus de 600 millions pour Apple...). En 2015, le CESE tirait déjà la sonnette d'alarme en indiquant que « la désintermédiation est un des risques les plus importants du Big Data, en ce sens que d'ores et déjà, ces entreprises et autres plateformes du numérique proposent, comme Google à la suite d'une requête et de manière quasiment instantanée, leur propre panneau de réponses. Se mouvoir dans cet espace numérique requiert alors une capacité à gérer et maîtriser les données qui nous entourent »¹.

Le recueil des données à l'échelle d'une population entière nécessite des compétences multiples et souvent des moyens considérables. L'archivage des données constitue aussi un élément délicat et coûteux du processus de transmission des savoirs. Or, les technologies numériques ont transformé ce rapport à l'information en réduisant drastiquement les coûts de stockage et de traitement des informations.

¹ Conseil Economique Social et Environnemental, *Les données numériques : un enjeu d'éducation et de citoyenneté*, rapporteur : Éric Peres, Journal officiel, Janvier 2015

L'apparition des clouds (« nuages » de stockage des données) dans les années 2010, a favorisé la recentralisation d'importantes masses de données via les technologies de l'informatique. Ce phénomène a été accentué dans les années 2020 par la diffusion massive de services associés aux capteurs et aux objets. Or, c'est la nature même des données (en plus du volume des informations échangées) qui a évolué. D'abord générées par les humains, les données qui transitent en 2040 sont produites par les objets connectés, et autres capteurs ou robots.

Pour le CESER, c'est bien la capacité qui sera donnée aux citoyens de maîtriser ces nouveaux flux de données qui pourrait devenir l'une des caractéristiques les plus cruciales de l'architecture informationnelle de nos sociétés.

A cela s'ajoutent les enjeux économiques et des modèles qui les sous-tendent. Initialement, les données des utilisateurs étaient valorisées à des fins publicitaires. Mais elles ont rapidement donné naissance à des nouveaux services à valeur ajoutée appliqués à des domaines aussi variés que la santé, la maîtrise de l'énergie, les transports, le tourisme ou la culture.

Le vrai danger réside dans la multiplication des acteurs concernés par la collecte des données numériques. Or, dans les années 2010, ces derniers n'avaient pas encore l'habitude de travailler ensemble. A cela s'ajoutait la dimension internationale liée à la collecte de données. La maîtrise des DATA est au cœur des échanges socio-économiques et politiques.

Pour préparer 2040, la Région Normandie a pris un cap radicalement novateur pour répondre aux enjeux et besoins des jeunes. Elle a accompagné les mutations des usages liés aux données numériques en s'appuyant sur les changements importants dans les formes culturelles, sociales et politiques qu'avait pris la société. Elle a su faire comprendre à sa population, et surtout aux jeunes citoyens normands, que ces mutations ne devaient pas être induites seulement par la capacité des technologies ou par la volonté de quelques acteurs industriels. D'ici 2040, le CESER formule l'hypothèse selon laquelle la Région normande saura faire comprendre à ses habitants qu'ils doivent participer non plus seulement en tant qu'utilisateurs mais bien en tant que co-architectes de cette nouvelle société numérique. Car en plus de leur impact économique, « les mesures qui permettront de rendre intelligibles et maîtrisables les données et les services de l'internet, revêtent un caractère politique et stratégique pour l'ensemble de nos sociétés. Autant dire que cette transition numérique pose la question des enjeux démocratiques dans une société où la relation entre la surveillance et l'Etat de droit est réinterrogée à la lumière des moyens mis en œuvre pour assurer un contrôle et une surveillance légitime de ces flux de données »¹.

¹ CESE, *op. cit.*

Sources documentaires

- CHAULET, J., « Les usages adolescents des TIC, entre autonomie et dépendance, *Empan*, n°76 « Réseau Internet et lien social », 2009.
- Centre d'analyse stratégique (CAS), *Le fossé numérique en France*, 2011, La documentation française, collection Rapports & documents, n°34
- CESER de Haute-Normandie, *le THD en Haute-Normandie : quelles actions pour garantir la cohérence du déploiement ?*, mars 2013.
- CESER de Haute-Normandie, *Les services supérieurs : une ambition régionale pour créer la différence*, septembre 2013.
- CREDOC, *Les jeunes d'aujourd'hui : quelle société pour demain ?*, cahier de recherche, n° 292, décembre 2012.
- Décision n°2009-580 DC du 10 juin 2009.
- LEBRETON, Claudy, *Les territoires numériques de la France de demain*, Rapport à la ministre de l'Égalité des Territoires et du Logement, septembre 2013.
- Le plan « Ordicolège dans le département de la Corrèze, rapport IGEN, novembre 2011.
- Le plan « Un collégien, un ordinateur portable », Département des Landes, Rapport IGEN, décembre 2012.
- MALLEIN, P. *Usage des TIC et signaux faibles du changement social*, Université de Grenoble, mai 2008.
- « Les ados à découvert », in, *Le Monde*, n°21569, cahier culture & idées, 24 mai 2014.
- *L'état de la jeunesse – Priorité jeunesse, Rapport au comité interministériel de la jeunesse*, 2^e édition 2014, tome 2
- Loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique
- *Pour un « New Deal » numérique*, Institut Montaigne, Etude, Février 2013.
- Préfecture de Haute-Normandie et Région Haute-Normandie, *Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique – SCORAN – 2.0*, version de travail, août 2014.
- PRENSKY, M. *Digital natives, Digital immigrants*, essai publié en ligne en 2001
- Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 sur les compétences pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (2006/962/CE)
- Région Haute-Normandie, *L'ABC du très haut débit en Haute-Normandie*, 2013.
- SERRES, Michel, *Petite poucette*, Editions du Pommier, 2011 et « Petite poucette, la génération mutante », in *Libération*, 3 septembre 2011.

Chapitre 9

Jeunes et mobilités

Ce que les jeunes en ont dit lors des rencontres sur les territoires :

« La précarité pousse à s'accrocher à ce qu'on a et bloque l'envie de bouger ... »
 « Le manque de moyens financiers freine les élans et les mentalités... »
 « on bougerait bien mais on n'ose pas » « Le permis est indispensable, mais trop cher ! »

« si on se déplace c'est par contrainte, parce qu'on ne trouve pas d'emploi à côté de chez nous.
 On n'a pas le choix ... »
 « Partir de la Région ? Oui ! pourquoi pas si cela permet de trouver un job ! »
 « Ce peut être très formateur et source de développement et de confiance en soi »

La problématique de la mobilité des jeunes occupe une place centrale dans le parcours d'autonomisation de ces derniers. Elle en est d'ailleurs l'une des conditions premières. Considérée comme positive dans les parcours, elle devient problématique lorsqu'elle est subie ou entravée.

La notion de mobilité revêt de multiples formes. En effet, il existe plusieurs types de mobilité (géographique : infra régionale, régionale, nationale ou internationale, ou sociale) et de motivations à la mobilité. Elle peut être étudiante (dans le cadre du cursus de formation, ou liée à la recherche d'une spécialité qui n'existe pas à proximité), professionnelle (recherche d'un emploi, mutation), amoureuse, personnelle (envie d'expériences, de découvertes)...

Les freins à la mobilité sont également divers : financiers, administratifs, géographiques, culturels, psychologiques, sociaux, familiaux...

Qu'elle soit subie ou souhaitée, elle n'est pas contradictoire avec l'attachement à la région d'origine : 33% des étudiants retournent dès leur premier emploi dans leur région d'origine ou lors de leur première mutation après leur 1er emploi (fonctionnaires d'Etat : 35%).

Enfin, la problématique de la mobilité est fortement liée à l'attractivité de la région Haute-Normandie : ce qui pose problème ce n'est pas le départ des jeunes haut-normands, la mobilité étant jugée comme positive dans le parcours d'autonomisation, mais le fait que la région n'attire pas les jeunes d'autres horizons pour leurs formations ou leur insertion professionnelle.

Les enjeux repérés

Démocratiser la mobilité géographique pour engendrer la mobilité sociale :

L'apprentissage de la mobilité (la mobilité appelle la mobilité) et des langues (la maîtrise d'une langue est un facteur non négligeable de mobilité) sont au cœur des parcours d'autonomisation des jeunes.

- Promouvoir une politique de logement innovante auprès des jeunes
- Créer les conditions de mobilité de davantage de jeunes et de façon plus équitable
- Prendre en compte les contraintes de mobilité des jeunes en alternance ou en stage qui doivent se déplacer, voire dé cohabiter pour certains en cas d'éloignement entre le lieu de formation et l'entreprise d'accueil ou le lieu de stage. Le besoin d'une offre de logement temporaire est récurrent pour ces jeunes.
- Accompagner la mobilité en créant « les conditions » de la mobilité pour tous afin d'aboutir à ce que la mobilité soit un facteur positif dans la construction des parcours d'autonomie des jeunes.

1 Quelques données sur les mobilités géographiques internationales et nationales

1.1 Les indicateurs de mobilité internationale des jeunes sont globalement faibles malgré leur progression

D'après les chiffres de l'ex Centre d'Analyse Stratégique repris dans le rapport du CESE sur la mobilité des jeunes, sur 11 280 000 jeunes de 15 à 29 ans en 2010, moins de 2% ont bénéficié des dispositifs existants de mobilité.

Concernant la mobilité internationale, 16% des étudiants ont effectué une mobilité internationale dans leur parcours (30 000 pour Erasmus) auxquels s'ajoutent 2000 jeunes pour le programme Leonardo et un nombre restreint d'enseignants et élèves pour COMENIUS et 8000 jeunes à travers « programme jeunesse en action », 62000 jeunes chercheurs et 9500 jeunes en VIE, VIA, VSI.

A noter que la limite de ces indicateurs mis en place dans le cadre de programmes européens pour la plupart, (sauf OFJQ) est qu'ils ne retracent que la mobilité en Europe. Il n'existe pas d'indicateurs consolidés de l'ensemble de la mobilité internationale des jeunes.

Génération quoi : La tentation du départ

75% des répondants seraient tentés de partir à l'étranger ; dont 25% souhaitent fuir l'impasse et expriment ainsi leur rage de la situation dans laquelle ils vivent.

En 2013, 27% des jeunes diplômés envisageaient de chercher un emploi à l'étranger (contre 13% en 2012 : Ifop Deloitte).

86% des 18-34 ans interrogés pensent pouvoir être heureux sans vivre en France.

1.1.1 Dans le cadre de l'éducation formelle

Nombre de jeunes partis à l'étranger dans le cadre de l'éducation formelle

	2007	2008	2009	2010	2011
Mobilité étudiante Erasmus	22 556	23 560	24 426	25 789	25 924
Échanges dans le cadre de l'OFQJ	-	-	-	812	807
Échanges dans le cadre scolaire de l'OFAJ		48 742	48 280	52 935	53 338
Total	-	-	-	79 536	80 069

Source : OFJQ ; OFAJ ; A2E2F - Champ : France entière.

Le nombre d'étudiants partis à l'étranger dans le cadre du programme Erasmus a augmenté de 15 % entre 2007 et 2011 : 22 556 étudiants en 2007 et 25 924 en 2011 ont participé à ce programme. En 2009-2010, la France a envoyé plus de 30 000 étudiants (mobilité stage et études) étudier ou travailler en Europe.

L'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) contribue à accroître les échanges d'expertise entre les jeunes françaises et québécoises. Les programmes se concentrent aujourd'hui sur le développement et le perfectionnement professionnels dans les secteurs économique, culturel et social. Le nombre de bénéficiaires de ce cadre scolaire est relativement stable : environ 800 jeunes, chaque année.

L'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) a fait de la formation professionnelle et des liens avec le monde de l'entreprise un champ d'intervention privilégié. En 2011, 53 338 jeunes étaient inscrits dans le cadre scolaire OFAJ, soit 4 600 de plus qu'en 2008. Il s'agit principalement d'étudiants (95%) et minoritairement d'élèves (5%).

1.1.2 Dans le cadre de l'éducation informelle

Le nombre de bénéficiaires des programmes de mobilité internationale dans le cadre de l'éducation non formelle (OFQJ, PEJA et VSI) s'élève à 12 662 en 2012. Cet indicateur de mobilité progresse de 30 % entre 2010 et 2012. Les bénéficiaires du programme PEJA (programme européen Jeunesse en action) constituent la plus grande partie de l'effectif, avec un peu plus de 10 000 bénéficiaires en 2012.

Nombre de jeunes partis à l'étranger dans le cadre de programmes d'éducation non formelle

	2008	2009	2010	2011	2012
Échanges de jeunes dans le cadre de l'OFQJ	-	-	570	750	935
Bénéficiaires dans le cadre du programme « Jeunesse en action »	6 191	7 850	7 615	10 488	10 321
Volontaires de solidarité internationale (de 18 à 30 ans)	-	-	1 550	1 595	1 406
Total	-	-	9 735	12 833	12 662

Source : OFJQ ; DJEPVA ; MAE - Champ : France entière.

1.1.3 Dans le cadre du développement et du perfectionnement professionnel

En 2011, 15 200 jeunes ont bénéficié des programmes de mobilité internationale destinés au développement et perfectionnement professionnels dans les cadres de l'OFQJ, des VIA-VIE et d'Erasmus, soit près de 2 000 jeunes de plus qu'en 2010. La plus grande part de ces jeunes sont partis à l'étranger dans le cadre des VIA-VIE (7 203) ou du dispositif Erasmus (7 345). Seulement 651 jeunes sont partis dans le cadre de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) en 2011. L'effectif total – VIE et VIA – s'élève à 7 518 en 2012 avec une progression de 18 % par rapport à 2009 et une prépondérance pour les VIE qui représentent 98 % du volontariat international.

Mobilité internationale destinée aux développements et perfectionnement professionnels

	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de bénéficiaires OFQJ	-	-	-	608	651
Nombre de bénéficiaires des programmes « Volontariat international en administration Volontariat en entreprise »	-	-	6 356	6 663	7 203
Nombre de bénéficiaires de stages en entreprise dans le cadre du programme Erasmus	3 389	4 723	5 787	5 958	7 345
Total	-	-	-	13 229	15 199

Source : OFJQ ; UbiFrance ; A2E2F - Champ : France entière.

1.1.4 L'absence d'outillage régional sur la mobilité internationale

Il n'existe pas d'observation régionale consolidée de la mobilité internationale des jeunes, même dans le cadre de l'éducation formelle. La Région suivait le « taux de

mobilité¹ » des étudiants haut-normands accompagnés dans le cadre de son ancien dispositif Région sans Frontières, qui s'établissait la dernière année aux alentours de 4% de la population éligible au dispositif, c'est-à-dire du bac professionnel au doctorat.

Le nombre de jeunes accompagnés est monté jusqu'à 2500 par an, pour un budget d'environ 2,2M€. Depuis la modification du dispositif en 2012 et l'introduction de Région Stages Mobilité, le calcul des ratios ne se fait plus. Le volume des départs annuel accompagné par la Région est tombé à 1435 jeunes², le public éligible ayant été considérablement restreint par la suppression de l'aide à la mobilité pour les séjours d'études et la limitation à 12 semaines de la durée de séjour « aidée » sur l'ensemble des études.

Malgré les tentatives d'un groupe de travail Rectorat / Région / établissements en 2010-2011, et les demandes émanant de l'ARF, il n'a pas été possible de stabiliser une méthode d'observation qui permette de connaître les effets des politiques publiques sur le taux de mobilité des jeunes à l'international.

La seule donnée régionale permettant de comparer la situation de la Haute-Normandie ainsi que la Basse-Normandie aux autres régions concerne les mobilités Erasmus en 2010-2011. Ainsi la Haute-Normandie représente 2,9% de la mobilité nationale, le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche affirmant que la mobilité Erasmus normande affiche une « bonne dynamique ».

Mobilité sortante dans les établissements d'enseignement supérieur 2010-2011

Étudiants Erasmus	Effectifs	Poids national
Basse-Normandie	451	1,4%
Haute-Normandie	917	2,9%
France métropolitaine	31 553	100%

Source : STRATER Mars 2014 – chiffres A2E2F

En conclusion, que ce soit dans l'éducation formelle, informelle ou professionnelle, les indicateurs de mobilité internationale ont progressé sous l'effet des programmes européens ou nationaux, mais il manque la lisibilité des effets régionaux.

1.2 La mobilité interrégionale en Haute-Normandie

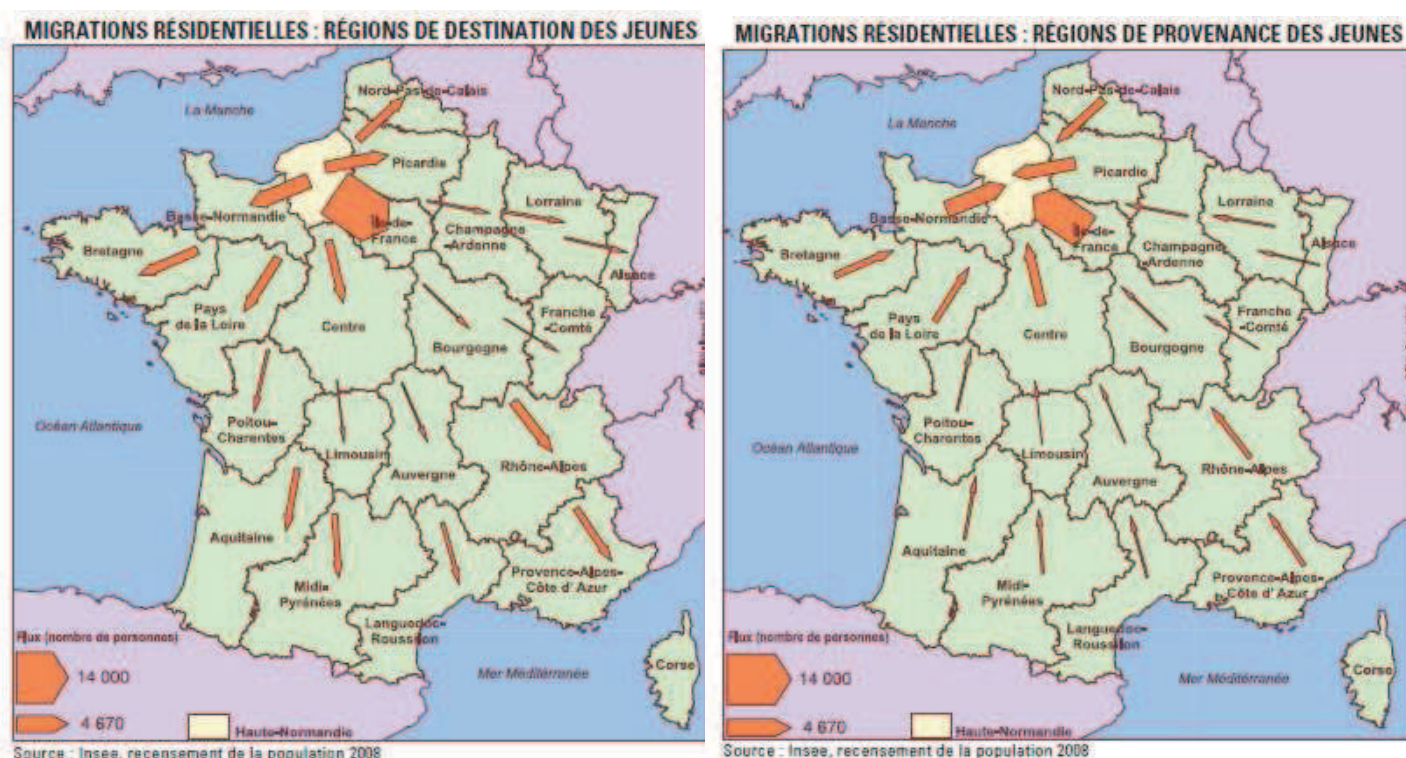
Source : Insee cahier d'aval sur l'emploi des jeunes, décembre 2012

1.2.1 Les mobilités interrégionales

En dépit de mouvements migratoires importants et déficitaires pour la région, (34 400 arrivées pour 42 600 départs), 90% des jeunes résidant en Haute-Normandie en 2008 y habitaient déjà 5 ans auparavant.

¹ Nombre d'étudiants partis avec une bourse Région sans frontières / nombre d'étudiants éligibles

² Source : « situation de la Haute-Normandie en matière de développement durable – 2013 », Région Haute-Normandie



Globalement, les migrants appartiennent aux mêmes CSP : 6/10 occupent une profession intermédiaire ou sont employés. Les sortants sont un peu plus souvent des cadres ou employés et un peu plus rarement ouvriers ou exerçant une profession intermédiaire que les entrants.

Les migrations sont souvent liées à des stratégies de recherche d'emploi : le taux de chômage des jeunes migrants est inférieur à celui des jeunes stables de 6 à 7 points, constat encore plus net pour ceux choisissant l'Ile de France comme région d'installation, l'écart est de 10 points en leur faveur. Parmi les 24-26 ans en emploi en 2008 et qui résidaient en Haute-Normandie, 9 000 n'y résident plus.

La propension à migrer des jeunes haut-normands augmente systématiquement avec le diplôme. 41% des jeunes migrants en Haute-Normandie (entrants ou sortants) sont titulaires d'un diplôme du supérieur alors que 8% n'en possèdent pas.

La Haute-Normandie perd 9% de jeunes actifs du fait des mobilités à l'issue des études. Mais les jeunes haut-normands ne s'exilent pas plus pour travailler que les jeunes d'autres régions. La Haute-Normandie perd des jeunes du fait de ces mobilités principalement parce qu'elle attire proportionnellement peu de jeunes formés ailleurs.¹

¹ Elle fait partie des régions qui attirent le moins de jeunes actifs formés dans d'autres régions (20^e position). Sa position est médiane pour la part des jeunes formés dans la région et qui travaillent ailleurs.

Selon l'étude du CREFOR, cette cartographie montre les divergences entre territoires quant à la diversification des choix de poursuite d'étude dans le supérieur qui peuvent s'expliquer à la fois par la variété de l'offre d'enseignement supérieur de proximité mais aussi par les habitudes de mobilité liées à des pratiques sociales et culturelles différenciées des populations.

2 Les facteurs de mobilité

2.1 Une mobilité liée aux cycles de vie

Cf. Etude INSEE Première, Chantal Brutel : *Jeunes et territoires, l'attractivité des villes étudiantes et des pôles d'activité*, Janvier 2010, n°1275

La répartition sur le territoire n'est pas homogène et évolue en fonction de l'âge et du cycle de vie. Ainsi, les adolescents entre 15 et 17 ans vivent le plus souvent chez leurs parents, leur répartition est identique à celle du reste de la population. La moitié des lycéens en zone rurale parcourent plus de 18 km pour se rendre dans leur établissement scolaire.

Entre 18 et 24 ans les jeunes en études supérieures ou en début de vie active se concentrent davantage dans les grandes villes. Part des 18-24 ans dans le périurbain est 7 fois supérieure à celle des 15-17 ans, les 354 aires urbaines de France métro regroupent les $\frac{3}{4}$ des étudiants. Se pose dès lors la question des moyens de transports (offre, horaires...).

A partir de 25 ans, la plupart des jeunes entrent dans la vie active et se rapprochent des principaux pôles d'activité économique. La fin des études supérieures provoque des mobilités résidentielles importantes entre les aires urbaines et les pôles d'activité économiques.

Ainsi en Haute-Normandie, la carte des mobilités inter régionales présentée au 1.2.1 peut être détaillée par tranche d'âge. Le taux de départ global hors région des 17-30 ans de 14,6% n'est que de 12,7% jusqu'à 24 ans puis de 17,7% de 24 à 30 ans. Ainsi les jeunes quittent davantage leur zone de résidence pour leur entrée dans la vie active que pour poursuivre leurs études.

2.2 Une mobilité fortement corrélée au niveau du diplôme et au type de formation suivie

2.2.1 La mobilité interrégionale en cours de formation

La mobilité inter régionale en cours de formation concerne 6% des étudiants, elle est donc plus rare que les migrations de diplômés entrant sur marché du travail (28%, Baron, 2009).

Le choix de la formation s'appuie sur une multitude de critères dont le lieu où elle se trouve fait partie. La mobilité géographique imposée par le lieu de la formation peut être vécue comme une contrainte car elle représente un coût. Or ce coût à payer ne sera pas perçu de manière identique par tous les étudiants. Certains seront contraints d'adapter leur projet de formation plutôt que de quitter leur région

d'origine, leur famille, leur conjoint... (pour des raisons multiples : financières, personnelles...).

La mobilité s'accroît avec le niveau de diplôme : pour les formations en lycées professionnels ou en CFA, « les jeunes ont davantage tendance à privilégier la proximité de l'établissement au détriment d'un cursus plus conforme à leur motivation »¹. Les mobilités étudiantes s'intensifient avec le diplôme : mobilité faible pour le 1er cycle universitaire, plus répandue pour le master et doctorat. A ce niveau d'études, les projets professionnels sont mieux définis donc la recherche de formation est davantage spécialisée et pas toujours disponible à proximité. Cela correspond également à une volonté croissante d'indépendance.

La mobilité est ainsi particulièrement liée à l'offre de formation de l'enseignement supérieur, les premiers cycles des formations professionnelles courtes comme IUT et STS sont accessibles dans les plus petites villes ou à proximité mais celles des 2èmes cycles en santé, ou 3ème cycle en langues, lettres, sciences humaines sont surreprésentées dans les grandes métropoles.

Selon l'enquête sur les conditions de vie 2010 de l'ONVE, la mobilité diffère en fonction de l'orientation choisie : les étudiants connaissant une plus forte mobilité à l'entrée dans l'enseignement sup sont ceux inscrits en écoles d'ingénieurs non universitaires (47% de mobiles), en écoles supérieures artistiques et culturelles (38%) et en écoles de management (27%). L'accès à l'enseignement supérieur sélectif favorise la mobilité. Ces étudiants sont donc plus souvent décohabitants, et proviennent davantage de milieux favorisés.

L'enquête montre une mobilité faible entre la 1ère et 2ème année d'études et accrue entre le Bac+2 et bac+3 (20%). Elle concerne surtout les étudiants inscrits dans des formations courtes qui poursuivent leurs études comme ceux des IUT et étudiants de CPGE. La mobilité à l'entrée en M1 est plus rare : d'après les données du MEN-MESR : « plus de 5 étudiants sur 6 (86%) restent sur le même site après leur licence ». « Néanmoins, alors que la migration à l'entrée dans l'enseignement supérieur est une mobilité de proximité, la mobilité à l'entrée en Master se fait davantage vers des régions non limitrophes » (50% des étudiants mobiles change de région pour une région non limitrophe de province).

2.2.2 La mobilité internationale des étudiants

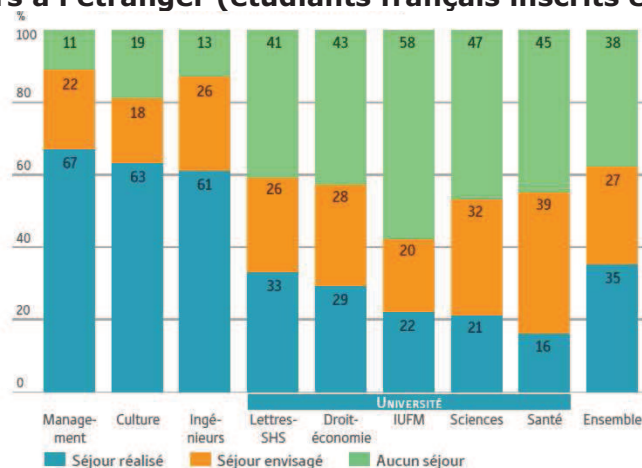
La mobilité internationale des étudiants est rare (16% des étudiants selon le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, en 2008) et inégalement accessible : elle repose essentiellement sur des partenariats avec des établissements de l'enseignement supérieur étrangers. Seules les grandes écoles l'ont généralisée (82% des élèves en mobilité).

D'après l'édition 2011 « la vie étudiante, repères » de l'ONVE, 35% des étudiants de nationalité française inscrits en Master déclarent avoir effectué au moins un séjour à l'étranger en relation avec leurs études depuis leur première inscription dans l'enseignement supérieur. Interrogés sur les motifs de leur(s) séjour(s) à l'étranger, 52% déclarent être partis dans le cadre d'une poursuite d'études, 43% pour exercer une activité professionnelle (stages inclus) et 32% pour un autre motif (cours de

¹ CESE, rapport sur « la mobilité des jeunes », novembre 2011

langue, école d'été, voyage d'étude...). C'est en écoles de management, dans les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel (particulièrement en architecture) et en écoles d'ingénieurs que ces séjours sont les plus fréquents. En université, c'est en Lettres-SHS que les étudiants sont les plus nombreux à avoir connu une période de mobilité.

Les séjours à l'étranger (étudiants français inscrits en Master)



Selon l'OVEFIP observatoire de l'Université de Rouen¹, les étudiants de Lettres et sciences humaines représentent également 35 % des séjours à l'étranger, loin devant les Sciences, le Droit, l'économie ou même les IUT, tous à égalité autour de 15%.

L'ONVE montre clairement qu'il existe une socialisation différenciée des filières qui structurent les opportunités de mobilité internationale et les types de séjour à l'étranger. Les étudiants en langues, Sciences économiques, gestion, à l'IUFM, en lettres et sciences humaines ont davantage tendance à effectuer un séjour à l'étranger dans le cadre de leurs études que les filières scientifiques et médicales.

En 2009-10, 17% des étudiants des filières universitaires générales ont été mobiles au cours de leur parcours dans enseignement supérieur contre 57% des élèves en écoles de management, 50% des élèves en écoles d'ingénieurs, 41% des écoles artistiques et culturelles, 11% des étudiants des filières courtes de l'enseignement sup (IUT, STS, CPGE). Le taux de mobilité augmente ainsi à mesure que les étudiants avancent dans leur cursus : 12% en licence, 35% en master, 41% en doctorat.

Pour mémoire, rappelons la difficulté en Haute-Normandie de disposer de données consolidées sur la mobilité étudiante, tout type d'établissement confondu ainsi que l'absence d'évaluation de la mise en place du nouveau dispositif régional sur les pratiques de mobilité des étudiants haut-normands, a fortiori ceux des filières dites générales.

Le CESER a déjà souligné que le recentrage du dispositif régional d'aide à la mobilité internationale sur les séjours professionnalisants, avec une baisse du nombre de semaines financées, présentait un risque de baisse des pratiques de mobilité qu'on n'est pas à même de mesurer. Un meilleur outillage de l'ensemble des partenaires, Région, établissements, autorités académiques...) permettrait de gagner en lisibilité

¹ Source : « les conditions de vie des étudiants » - OVEFIP Université de Rouen – octobre 2011

sur les pratiques et sur les freins éventuels à lever pour améliorer la mobilité internationale des jeunes haut-normands.

2.2.3 La mobilité internationale des volontaires

Les chiffres avancés dans le cadre de l'édition 2014 du rapport au Comité interministériel de la jeunesse montrent que les jeunes en volontariat (VSI-VIE-VIA) ont également un niveau de diplôme élevé.

Ainsi, concernant le volontariat de solidarité internationale (VSI), le rapport fait état d'une forte concentration dans la classe d'âge des 26-30 ans (44% des VSI) et d'un niveau d'études élevé : 53% d'entre eux ont un diplôme « bac + 5 » et ont une préférence pour les domaines de formation suivants : Langues - sciences humaines et sociales ; Sciences médicales - santé ; Gestion - comptabilité et Éducation - enseignement (41% des missions en 2011). Ainsi, les trois quarts des 1 871 volontaires des 23 associations agréées occupent des postes d'administrateurs-coordonateurs-gestionnaires, d'enseignants-formateurs et d'animateurs-éducateurs.

Concernant le volontariat international en administration (VIA) : le niveau d'études est très élevé puisque 86 % des volontaires ont un niveau d'études au moins égal à « bac + 5 ». Enfin, les missions de volontariat international en entreprise (VIE) concernent davantage les hommes (66% des VIE) et les jeunes d'un niveau d'études supérieur ou égal à « bac + 5 » (90% des VIE).

La mobilité est donc fortement corrélée au niveau de diplôme et au type de filière choisi. Elle est également liée à l'offre de formation et d'emploi ainsi que, plus globalement, aux problématiques de transport et d'aménagement du territoire.

2.3 Une mobilité pas toujours suffisante pour éviter les choix de formation "contraints"

La mobilité étudiante et professionnelle est particulièrement liée à la carte des formations et à la structure de l'emploi dans la région.

En effet, plus les formations sont spécialisées (formations techniques ou professionnelles) moins elles peuvent être enseignées dans toutes les régions et exigent de la mobilité. Cela peut entraîner des choix contraints dans la mesure où des jeunes optent pour la proximité au détriment d'un parcours d'orientation plus motivant.

Une étude¹ en cours sur les mobilités des étudiants de l'enseignement supérieur public soutient l'hypothèse que la Haute-Normandie présente certaines caractéristiques géographiques et d'aménagement du territoire susceptibles d'influencer le choix des étudiants : la proximité avec l'Île de France, l'enclavement de certaines zones et les difficultés de transports engendrées, l'absence de liaison ferroviaire entre Evreux et Rouen², la structuration de l'offre existante dans

¹ *Jeunes, mobilité et études en Haute-Normandie*, Fanny JEDLICKI & Clarisse DIDELO-LOISEAU (Géographes, UMR IDEES - CIRTAI), présentation lors de la journée d'études sur la jeunesse, le 9 juillet 2014 à l'Université de Rouen

² Cette absence de liaison ferroviaire contraint parfois les étudiants à renoncer à une formation ou à s'orienter vers Caen ou Paris. Elle peut donc constituer un frein pour les études universitaires.

l'enseignement supérieur ... Cette étude tend à illustrer le fait que les étudiants issus de familles populaires choisissent des formations courtes et proches de chez eux, corroborant la thèse selon laquelle l'offre de formations et les moyens d'y accéder limiteraient la mobilité sociale. Si la propension des étudiants à migrer dépend de la filière dans laquelle ils sont inscrits, il semble que le choix même de la filière soit influencé par la possibilité ou non de pouvoir y accéder.

L'ONVE, dans l'enquête 2010 sur les conditions de vie des étudiants, parle ainsi de « choix contraints » quand il s'agit de mobilité liée aux études : *« Derrière les caractéristiques individuelles qui modulent les parcours, pèsent aussi fortement la région d'origine, et la filière d'étude renvoyant plus largement à la carte des formations et à l'aménagement du territoire. »*

Ainsi, l'organisation de l'offre de formation sur le territoire impose d'accorder les moyens suffisants à la mobilité, voire au logement, pour s'assurer que les jeunes puissent bouger.

3 Une mobilité profondément inégalitaire

3.1 Liée à l'origine sociale et aux capacités à mobiliser capitaux sociaux, culturels

« Si la mobilité des étudiants dépend avant tout de la localisation et du type d'études, elle n'est pas qu'une affaire de carte de formation mais dépend des comportements individuels : la mobilité s'inscrit dans une logique stratégique pour des étudiants capables de mobiliser un ensemble de ressources financières mais aussi culturelles et sociales. Le processus de mobilité est cumulatif, l'individu mobile développant une sorte d'appétence à la mobilité l'envisage par la suite plus souvent comme partie intégrante de son parcours d'études futur ou de son parcours professionnel. » (ONVE)

Ainsi, parmi les facteurs de mobilité, l'ONVE discerne la filière d'inscription, le lieu d'obtention du bac, l'origine sociale (la mobilité étant plus grande chez les enfants d'agriculteurs, de cadres et de professions intellectuelles), l'obtention d'une mention au bac. Concernant l'entrée en master, la réorientation ou l'échec favorisent davantage l'éloignement géographique et la réalisation d'un séjour à l'étranger.

De plus, le fait d'exercer une activité rémunérée en parallèle des études, non liée à celles-ci diminue les chances de mobilité car en accroît le coût, celui-ci étant lié à la perte de l'emploi.

Concernant la mobilité internationale plus spécifiquement, l'ONVE illustre le maintien d'un ordre inégalitaire entre les ressources scolaires, sociales, financières, et culturelles des étudiants mobiles et non mobiles. *« Le recrutement des étudiants mobiles est emblématique des logiques de sélection scolaire et de leur évolution, en l'occurrence de la dualité entre élèves des grandes écoles et étudiants des universités, dont les premiers sortent largement gagnants. »*

Ainsi les capitaux sociaux et scolaires favorisent les séjours : 25% des étudiants des classes supérieures ont effectué un séjour, contre 4% de ceux issus des classes populaires (cf. tableau ci dessous), le financement du séjour restant le frein principal à la mobilité évoquée par les étudiants.

« Les pratiques de mobilité sont favorisées par une prédisposition à la mobilité, une culture de la mobilité inscrite dans le parcours de l'étudiant. L'ouverture sur le monde et la familiarité avec l'étranger sont des critères prédisposant à mobilité » (lecture d'un quotidien étranger, maîtrise d'une langue étrangère, expérience internationale antérieure), c'est particulièrement marqué pour les étudiants des écoles d'ingénieurs, de commerce et de langues.

Principaux freins à la mobilité (en %)

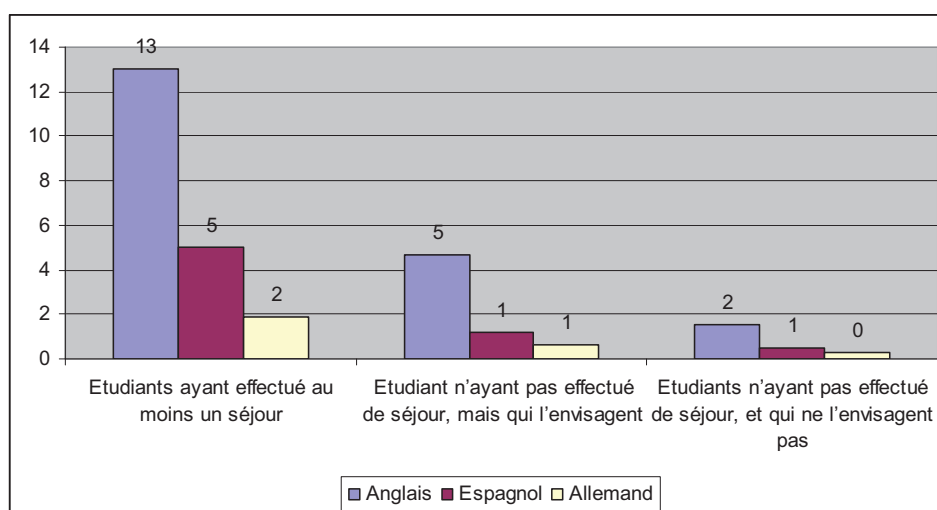
	Université	Ecole d'ingénieurs	Ecole de management	Ecole artistique et culturelle	Autre	Total
Vous ne pouviez pas financer un tel séjour	46,5	35,7	30,7	42,9	50	46,5
Vos études ne le permettaient pas	30,7	36,4	40,1	35,9	42,8	34,2
Vous n'étiez pas assez informé(e)	28,5	17,1	16,7	18,6	22,3	26,2
Vous ne vouliez pas vous éloigner de vos proches	22,6	19,1	11,9	15,2	19,9	21,4
Votre niveau en langue ne le permettait pas	21,2	14,1	9	16,7	22,7	21
Vous n'en voyiez pas l'intérêt pour vos études	19,9	11	9,2	7,2	15,6	18,1
Vous n'y avez pas pensé	12,4	7,5	5,5	9,3	13,8	12,4

Champ : étudiants de nationalité française qui n'ont pas effectué de séjour d'études à l'étranger.

Note : * réponse à la question : « Pour quelle(s) raison(s) n'êtes-vous pas parti(e) à l'étranger pour vos études ? »

Lecture : 46,5% des étudiants déclarent ne pas être partis à l'étranger pour leurs études parce qu'ils ne pouvaient pas financer un tel séjour - 50% des étudiants des filières courtes de l'enseignement supérieur (« Autre ») sont concernés par cette contrainte.

Etudiants bilingues en anglais, espagnol et allemand



Champ : Etudiants de nationalité française

Caractéristiques socio-économiques et scolaires des étudiants mobiles selon leur appartenance institutionnelle (en %)

	Université	Ecole d'ingénieurs (2)	Ecole de management	Ecole artistique et culturelle	Autre (3)	Total
CSP Parent de référence (1)						
Classes supérieures	20,0	50,9	59,2	45,8	15,0	25,1
Classes moyennes	16,5	49,2	57,0	37,6	10,9	18,6
Classes populaires	14,0	45,7	51,0	33,5	8,0	14,3
Revenus des Parents						
Moins de 2000 €	15,2	48,8	55,0	39,4	8,6	16,5
2 000 à 3 999 €	16,1	47,9	59,1	38,4	9,7	18,0
4 000 à 5 999 €	18,6	50,1	55,8	45,8	14,4	24,3
6 000€ et plus	20,6	52,1	59,8	46,4	18,3	28,5
Baccalauréat						
Général	18,1	50,4	58,1	41,1	12,8	22,0
Technologique	13,7	43,1	46,1	43,3	8,3	13,1
Autre	9,2	24,8	71,8	29,1	10,4	10,0
Âge au Baccalauréat						
Moins de 18 ans	21,0	51,1	53,9	45,8	12,1	24,9
18 ans	18,0	49,6	60,6	41,8	11,8	21,3
19 ans	15,8	47,3	48,6	35,4	9,8	16,9
20 ans et plus	10,0	50,6	49,2	41,0	8,8	8,9
Mention au Baccalauréat						
Passable ou pas de mention	14,7	52,6	55,8	38,2	9,2	16,3
Assez bien	17,5	50,7	58,7	44,7	11,2	20,8
Bien	21,1	47,5	58,5	41,3	11,3	24,2
Très bien	22,3	47,2	53,9	35,3	21,2	26,9
Niveau d'études le plus élevé des deux parents						
Fin d'études primaires ou avant	16,3	35,3	48,8	37,5	9,4	16,3
Etudes secondaires niveau BEPC	14,7	41,8	50,5	37,1	8,0	14,8
Etudes techniques niveau CAP/CEP	13,2	45,4	56,5	33,9	8,5	13,8
Etudes secondaires niveau Baccalauréat	14,1	47,8	54,2	43,6	9,7	16,1
Etudes professionnelles post-baccalauréat	17,1	48,1	61,5	38,5	10,8	20,1
Etudes de l'enseignement supérieur	20,5	52,6	57,4	43,4	14,8	25,2

Champ : Etudiants de nationalité française.

Notes : (1) variable recalculée à partir du revenu pour les agriculteurs, artisans, commerçants ; (2) La catégorie "Ecole d'ingénieurs" regroupe les formations d'ingénieurs universitaires et non universitaires, étant donné leur profil homogène. De fait, la catégorie "Université" n'englobe pas les formations universitaires d'ingénieurs; (3) La catégorie "Autre" regroupe les filières courtes de l'enseignement supérieur : IUT, STS, CPGE, IFSI dont les taux de mobilité sont les plus faibles de l'enseignement supérieur français.

Lecture : 25,1% des étudiants originaires des catégories supérieures ont effectué au moins un séjour à l'étranger en relation avec leurs études depuis leur première inscription dans l'enseignement supérieur contre 14,3% de ceux issus des classes populaires.

Source : Les mondes étudiants, enquête conditions de vie 2010, ONVE

3.2 La mobilité engendre la mobilité : des facteurs de mobilité qui creusent les inégalités

Dans son rapport sur la mobilité des jeunes, le CESE rappelle qu'en « France, un jeunes qui a changé de région entre la 6^{ème} et la fin des études supérieures a 38% de probabilité de plus de trouver un emploi qu'un jeune qui n'a pas été mobile (Perret et Roux, 2004). L'absence de mobilité avant ou au moment de l'insertion

professionnelle rend l'occurrence d'un déplacement ultérieur moins probable ». La mobilité appelle donc la mobilité, ce que montre également l'enquête 2010 de l'ONVE : les étudiants mobiles sont plus enclins à envisager de s'insérer professionnellement dans une autre région que la leur, en particulier les élèves des écoles d'ingénieur et de commerce (44% et 47% pour une moyenne de 33%).

La capacité à être mobile pendant ses études est un enjeu de différenciation du parcours et parfois une condition à la réalisation du projet d'études ou du projet professionnel.

Cela n'a pas échappé à Cécile Van de Velde qui y voit une source d'inégalité et de fracture entre les jeunes mobiles et non mobiles : « *Les évolutions des formes d'emplois laissent entrevoir une fragmentation possible des jeunesses européennes en fonction d'une propension individuelle et collective à gérer la mobilité induite par la flexibilité des marchés du travail. [...]. Les dispositions individuelles ou collectives à la migration pourraient devenir une ligne de clivage particulièrement structurante, porteuse de nouvelles inégalités.* »¹

3.3 Un enclavement territorial qui risque de se muer en enclavement social

L'enclavement et les inégalités territoriales constituent des freins considérables à la mobilité et entravent bien souvent les choix d'orientation et les possibilités d'insertion professionnelle de jeunes vivant en milieu rural ou en zones périurbaines éloignées des grandes agglomérations (Fécamp, Dieppe, le sud de l'Eure).

La mobilité constitue pour les jeunes vivant dans ces zones une véritable problématique qui s'avère déterminante dans leur parcours d'autonomisation et bien souvent source de choix contraints. L'étude en cours sur la mobilité des étudiants dans l'enseignement supérieur public en Haute-Normandie, illustre le fait que les étudiants présentant un bon niveau scolaire de la zone de Fécamp et de Dieppe sont surdéterminés à rester et privilégient davantage les formations à proximité (types BTS), pour des raisons de transports et de moyens. Le coût du logement qu'une mobilité engendrerait et la problématique des transports (coût- offre- horaires) constituent alors des obstacles insurmontables pesant fortement dans leurs choix.

Cette problématique a largement été soulignée et décrite par les jeunes rencontrés par le CESER, en particulier à Saint Valéry en Caux, une partie d'entre eux ayant dû renoncer à leurs souhaits d'orientation pour ces contraintes de mobilité. Or la mobilité est la condition première sur laquelle s'assoie leur parcours d'autonomisation.

¹ Cécile Van de Velde, « *Devenir adulte, sociologie comparée de la jeunesse en Europe* », 2008

3.4 L'absence de mobilité, frein à certains parcours

3.4.1 Des contraintes particulières liées à la formation en alternance

Les modalités propres des cursus en alternance, où se succèdent périodes de formation en centre et périodes en entreprise, imposent parfois des mobilités récurrentes contraintes tout au long de la formation en cas d'éloignement géographique entre le centre de formation et l'entreprise d'accueil. Concernant particulièrement l'apprentissage, c'est une contrainte tout à fait particulière à ce type de formation qui, malgré son déploiement sur l'ensemble des niveaux d'étude, est encore largement répandue dans les niveaux V. L'éloignement impose aux jeunes de trouver des solutions adaptées en termes de transport et d'hébergement. Mais une faible mobilité peut rendre rédhibitoire dans certains cas la signature d'un contrat et la poursuite d'étude dans cette voie de formation.

3.4.2 Des contraintes lors de l'accès au 1^{er} emploi

On a vu que l'accès au 1^{er} emploi est de plus en plus précaire pour les jeunes. Il implique souvent la possibilité d'être « temporairement » mobile par rapport à son lieu d'habitation sans pour autant s'engager irréversiblement dans la décohabitation familiale. L'offre de transport et l'offre de logements temporaires sont alors des solutions possibles limitant les freins à l'entrée des jeunes sur le marché du travail.

3.4.3 Les technologies numériques, une opportunité pour lever les freins

Dans la majorité des formations, l'assiduité est contrôlée sur la présence physique en formation et les financements des opérateurs de formation conditionnés à la production de justificatifs de présence. Les facilités de communication ouvertes par les nouvelles technologies sont aujourd'hui peu exploitées alors qu'elles seraient de nature à lever certains freins d'accès à la formation liés aux difficultés à être mobile. Une réflexion sur l'adaptation du contrôle de l'assiduité en formation, associant employeurs, formateurs, financeurs, serait utile pour profiter de la plus value des technologies numériques.

4 Les aides du Conseil régional de Haute-Normandie

4.1 Les aides à la mobilité quotidienne

La Région a mis en place en 2014 le Pass Région mobilité-emploi. Il s'agit d'une aide à la mobilité pour les jeunes en Contrat d'Accès à la Qualification et en emploi d'avenir se décomposant en un volet « aide au permis de conduire B » et un volet « aide aux transports domicile-formation. Les missions locales reçoivent une subvention à cet effet et sont chargées de soutenir les jeunes éligibles à ce dispositif. Elles disposent également de moyens pour accompagner la mobilité des jeunes dans le cadre de leur démarche d'insertion professionnelle (bons d'essence, tickets de transports en commun...).

En outre la Région propose une tarification « HNgo jeunes » (pour les moins de 26 ans) permettant de souscrire, à coûts réduits, des abandons sur les lignes TER et routières en Haute-Normandie, de la Haute-Normandie vers la Basse-Normandie et de la Haute-Normandie vers la Picardie.

Enfin, les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi peuvent bénéficier d'un chéquier Région-transport-solidarité comportant 12 voyages gratuits dans les trains et les bus régionaux.

4.2 Les aides à la mobilité internationale

Le dispositif Région sans frontières – Apprentis s'adresse à tous les apprentis inscrits dans un CFA haut-normand. Il accorde une aide forfaitaire de 12€ par jour pour un stage à l'étranger, comportant au minimum une semaine d'insertion professionnelle, basé sur un crédit temps de 28 à 4 jours selon le niveau de formation suivi.

Région stages mobilité soutient les stages de mobilité internationale des lycéens en filière professionnelle et des étudiants qui effectuent un stage professionnalisant, pour une durée maximale de 12 semaines. L'aide apportée se compose d'un forfait départ de 200€ puis d'une aide équivalente à 75€/semaine pour les étudiants boursiers et 30€/semaine pour les non boursiers. Elle est cumulable avec les aides européennes et nationales, mais pas avec une aide provenant d'une autre région (région d'origine ou région d'étude).

Ce dispositif a remplacé il y a 2 ans l'ancien dispositif « Région sans frontières » plus large, éligible à davantage d'élèves et d'étudiants car il permettait de financer les périodes de stage et les séjours d'études à l'étranger. Il offrait par ailleurs un crédit temps renouvelable tout au long du cursus du bac professionnel jusqu'au doctorat.

5 Quelques exemples d'aides provenant d'autres collectivités

Un grand nombre de collectivités se mobilise également pour favoriser la mobilité des jeunes à travers notamment l'aide au financement du permis de conduire, des tarifs réduits pour l'usage des transports en commun, un soutien aux projets de mobilité des jeunes à l'étranger dans le cadre de leur politique de soutien à la citoyenneté, etc.

- Quelques exemples en Haute-Normandie :

La CREA offre des tarifs réduits pour les moins de 26 ans sur le réseau de transports en commun (moins de 26 ans, chômeurs, bénéficiaires du RSA, de la CMUC et membres du foyer bénéficiaire)

Depuis 2003, le Département de l'Eure a développé le dispositif "Apprendre pour mieux conduire". Il permet de lutter contre les accidents de la route, en proposant un panel d'offres selon l'âge et l'aptitude des jeunes à la conduite. Le dispositif

consiste à subventionner trois étapes considérées comme déterminantes dans l'acquisition de bonnes habitudes de conduite :

- le Brevet de Sécurité Routière (BSR) pour les 14-15 ans,
- l'apprentissage anticipé de la conduite accompagné destiné aux 16-17 ans,
- les stages pour se perfectionner après le permis pour les 18-25 ans.

Le Département de l'Eure propose également une bourse pour effectuer un stage à l'étranger, sous condition de ressources.

- Quelques exemples d'autres Régions (en dehors des aides à la mobilité internationale dans le cadre des cursus de formation):

La Région Auvergne offre, dans le cadre de sa carte Jeune Nouveau Monde, une aide au financement du permis de conduire, au paiement de l'assurance d'un véhicule, et des tarifs régionaux sur les lignes de TER, le tout sous conditions de revenus.

Elle a également mis en place le dispositif « Jeunes, Solidarité Internationale Auvergne Ici et Là-bas » (JSI Auvergne), afin d'encourager la participation des auvergnats âgés de 15 à 30 ans à des projets de solidarité (dans les pays en développement) ou des projets d'éducation à la citoyenneté mondiale (en Auvergne).

Le Conseil Régional Aquitaine propose quant à lui le dispositif " Sac Ados Aquitaine" en partenariat avec l'association Vacances Ouvertes. Cette opération s'adresse aux jeunes Aquitains âgés de 16 à 22 ans, souhaitant réaliser un premier projet de vacances autonomes en France (séjour individuel ou en groupe) ou aux 18 à 25 ans pour un premier départ au niveau européen et qui ne pourraient pas le faire sans un accompagnement méthodologique d'une des structures partenaires et/ou un soutien financier du Conseil régional d'Aquitaine.

Les dispositifs et les acteurs qui les portent et les promeuvent sont nombreux (CRIJ¹, missions locales, associations de l'éducation populaire...). Cependant, on constate un manque de coordination entre les services susceptibles de répondre aux besoins de mobilité des jeunes, menant parfois à une redondance des aides alors qu'une complémentarité mieux organisée permettrait un véritable effet levier.

¹ Le CRIJ a publié un guide « bouger en Europe, guide la mobilité internationale », rassemblant l'ensemble des informations nécessaires (dispositifs, aides, accompagnement...).

Focus Prospective 2040 – Les Mobilités des Jeunes dans les Territoires

La préservation de la qualité de vie, dont celle de l'environnement, combinée à la rareté / cherté des énergies, même renouvelables, ont eu pour conséquences de réduire les déplacements en 2040. Cette réduction a aussi été facilitée par « l'explosion » des objets connectés qui permettent depuis longtemps de s'affranchir des frontières géographiques et temporelles.

Or, cette mobilité géographique réduite a été tantôt choisie tantôt subie. Dans ce cadre, les choix que la Région avait fait dès 2010 de favoriser le développement économique durable, en s'appuyant notamment sur l'écoconditionnalité des aides, mais aussi sur l'agroécologie et l'économie circulaire paient enfin leurs fruits. L'action publique incite depuis longtemps à la préservation de l'environnement. La valorisation du cadre de vie est considérée comme le principal levier du dynamisme économique et de l'attractivité de la région.

Les jeunes normands nés en 2015 ont grandi dans une région dont une grande partie de l'activité économique est dédiée aux énergies. Ils sont donc plus sensibilisés que les autres à la nécessité d'économiser les énergies, et de s'appuyer sur un mix énergétique.

Toutefois, le CESER considère que les dispositions visant à limiter l'accès à certaines zones urbaines ou à favoriser les déplacements doux, transports collectifs ou "zones zéro émission", même si elles ont conforté l'image d'un territoire innovant et respectueux de l'environnement, et attiré davantage de population touristique et résidente, ont aussi pénalisé les populations les plus fragilisés socialement.

La réflexion sur les lieux où doivent s'exercer les tâches de travail en 2040 a également bouleversé la présence physique en entreprise. On travaille depuis chez soi, dans des espaces de coworking, dans les transports, les lieux de restauration ou de loisirs. Le littoral et certaines zones très urbaines voient exploser leur potentiel d'activités malgré un coût du foncier jamais imaginé.

Depuis les années 2020, l'habitat individuel n'est plus dominant. Il a été remplacé par de nouvelles formes d'habitat groupé ou semi-collectif. Les quartiers résidentiels construits dans les années 1970 et 1980 dans les communes des métropoles régionales ont offert un fort potentiel de renouvellement. L'organisation et la forme du bâti individuel a permis d'implanter de nouvelles constructions dans les espaces interstitiels (actuels jardins privés). Ces opérations de recomposition du tissu urbain se sont effectuées progressivement et sont courantes en 2040. Or, la limitation du nombre de logements en périphérie pour rendre le système de transports efficace a entraîné une hausse des prix de l'immobilier. Les ménages les moins aisés rencontrent des difficultés d'accès au logement dans les secteurs denses et les inégalités spatiales s'en trouvent renforcées.

Pour autant, le réseau de transport collectif est considérablement limité. Les déplacements, hors zones urbaines bien desservies, sont réduits à leur portion congrue. Ainsi, même si les questions relatives à la mobilité quotidienne, au foncier agricole et à la périurbanisation croissante ont bien été posées, les mesures concrètes prises par les collectivités ont tardé, aggravé par l'absence de cohérence entre SCOT, Plans Locaux d'Urbanisme, politique de la ville et aménagement du territoire. Ces lacunes entraînent en 2040 la multiplication de territoires en situation de faiblesse et poussent les jeunes à manifester vivement leur rejet. Le constat d'une spécialisation / sectorisation marquée du territoire est posé depuis plusieurs années. Il oppose d'une part un littoral et des centres-villes des métropoles où les prix s'envolent et où s'installent les plus aisés, et d'autre part des populations modestes habitant des territoires éloignés et peu denses. Même si un effort conséquent a été fait en direction des populations modestes habitant ces zones en marge, les jeunes y attendent peu de la société. Ils vivent le plus souvent repliés sur des groupes, des «tribus », comme dans un refuge, s'appuyant sur une culture de la débrouillardise.

Pour éviter cette rupture, aucun scénario n'est idéal. Une politique dite « trop verte » induirait une éviction d'une partie de la population. A contrario, une politique « tout social » serait financièrement difficile à soutenir à l'échelle de la Normandie. La disparition d'une politique de « déplacements » anéantirait les efforts consentis par les collectivités en faveur d'un aménagement équilibré et durable du territoire.

La Normandie est un territoire aux multiples facettes tant sur le plan des paysages, que des équipements ou du développement économique. Sur ce territoire à géographie variable le choix unique n'aura pas de répercussions positives homogènes pour l'ensemble du territoire et de ses habitants. C'est pourquoi, pour préparer 2040, la Région Normandie a concentré dès 2016 ses efforts sur les territoires en retrait au regard de l'accès à la formation et à l'insertion durable dans l'emploi. Pour ce faire, elle s'appuiera sur les choix qu'elle a opérés et qui ont permis de contenir l'érosion de l'économie locale dans les centres-villes et d'y ménager des zones de vie sociale. Dès les années 2020, les entreprises et les collectivités, en réponse à la demande sociale, ont développé des services aux salariés et aux habitants, appelés « services qualité de vie » ou économie présentielle et résidentielle. Ils contribuent à la réputation et à l'attractivité du territoire, ainsi qu'au bien-être des salariés.

ANNEXE

Annexe: les dispositifs et aides à la mobilité des jeunes

1 Les dispositifs européens

1.1 Adieu Erasmus, bonjour Erasmus « plus » (2014-2020)!

Le programme Erasmus (European Region Action Scheme for the Mobility of University Students) a été mis en place en 1987 pour promouvoir la mobilité et la reconnaissance des diplômés en Europe.

Avec un budget de plus de **14 milliards d'euros**, soit une augmentation de 40% par rapport à la période 2007-2013, le programme européen d'éducation Erasmus+ permettra à plus de **5 millions de jeunes** d'étudier, de se former et de participer à des activités de volontariat y compris dans le sport, à l'étranger.

Erasmus+ propose une approche intégrée et simplifiée des 7 programmes existants des secteurs éducation, formation et jeunesse, à travers trois actions clés : **la mobilité, la coopération et la réforme des politiques de jeunesse**. Il se veut également plus ouvert sur le reste du monde avec la possibilité d'associer des partenaires de pays tiers de l'Union européenne à la construction des projets de mobilité et de partenariat stratégique.

Entre 2007 et 2013, en France : les différents programmes européens aujourd'hui rassemblés dans « Erasmus+ » ont permis de financer chaque année la mobilité de 4000 élèves, 4800 lycéens professionnels et apprentis, 32 000 étudiants, 11 000 jeunes dans des actions d'éducation non formelle (projets associatifs, volontariats, échanges sportifs ou culturels) et 6500 enseignants, plaçant la France au 2^e rang des utilisateurs de ces programmes de mobilité.

En France, la gestion et l'animation d'Erasmus+ sont confiées à deux agences : l'Agence Europe Education Formation France, basée à Bordeaux, plus spécialisée dans le domaine scolaire, universitaire de l'apprentissage et de la formation professionnelle et l'agence Erasmus+ Jeunesse & Sport, plus spécialisée dans l'éducation non formelle et le suivi des publics fragiles.

Parmi les difficultés évoquées par les étudiants sont cités les problématiques financières (bourse Erasmus : environ 200 euros par mois), la complexité des démarches administratives (obtention de visa, élaboration du dossier pour bénéficier du financement et des droits sociaux qui ne sont pas en adéquation entre les pays européens), le manque d'information et les difficultés liées à la reconnaissance des études menées à l'étranger (reconnaissance des ECT, conversion des notes avec souvent abaissement des notes...).

1.2 Leonardo Da Vinci (désormais inclus dans Erasmus +)

Le programme Leonardo s'adresse aux étudiants désirant partir effectuer un stage au sein d'une entreprise étrangère pour une durée maximale de un an.

Dans le cadre de ce programme, des initiatives ont été lancées en France pour permettre à des jeunes d'effectuer une période courte (environ 3 semaines durant la

formation pour les apprentis préparant un diplôme de niveau CAP ou Bac Pro) ou plus longue (jusqu'à 6 mois à l'issue de leur formation) dans un autre pays de l'Union européenne. Le choix a été fait de le centrer sur l'apprentissage, ce qui représente moins de 2 000 apprentis. Cette mobilité est pourtant un atout non négligeable et vécue de manière positive. Selon une étude du CEREQ sur les apprentis mobiles, elle permet une meilleure maîtrise d'une langue étrangère, une meilleure employabilité par l'acquisition d'expérience, et une plus grande confiance et estime de soi.¹

1.3 Comenius (désormais inclus dans Erasmus +)

Ce programme a pour but de permettre les échanges et la coopération entre les établissements scolaires en Europe, de la maternelle au lycée. Il s'agit de développer les compétences linguistiques des élèves et des enseignants et de renforcer la citoyenneté européenne. Il peut s'agir d'échanges scolaires, de formation continue des enseignants, d'accueil d'assistants européens ou d'autres projets portés par des collectivités territoriales.

1.4 Jeunesse en action (désormais inclus dans Erasmus +)

L'Union européenne a créé le programme « Jeunesse en action » pour la période 2007-2013 avec un budget de 885 millions d'euros, dont 9 millions par an ont été dévolus à la France et dont la gestion a été confiée à l'Institut national de jeunesse et d'éducation populaire (INJEP), via l'Agence française du programme européen jeunesse en action (AFPEJA). L'objectif de ce programme est de renforcer la citoyenneté européenne, en engageant les jeunes à la vie démocratique, à agir pour la paix et la solidarité, à s'enrichir de la diversité culturelle européenne, tout en favorisant l'acquisition de nouvelles compétences.

Il est ouvert à tous les jeunes de 13 à 30 ans quelque soit leur diplôme ou leur formation. Soutenant l'éducation non formelle, il est réservé à des actions hors cadre scolaire ou professionnel ; il est donc un complément important du programme ERASMUS, car ouvert à tous les jeunes et non aux seuls étudiants. 8 303 jeunes Français ont été concernés en 2010.

L'agence Erasmus+ Jeunesse et Sport gère le volet Jeunesse du programme européen de mobilité Erasmus+ (reprise des principaux volets du programme « Jeunesse en action 2007/2013 » avec de nouvelles opportunités de partenariats). L'agence est également un Point National d'Information du volet Sport d'Erasmus+.

Ce programme s'adresse aux jeunes âgés de 13 à 30 ans, mais également aux associations, aux collectivités locales et tout organisme œuvrant dans le domaine de la jeunesse. Les actions Jeunesse se déclinent en cinq axes :

- les échanges de jeunes : pour favoriser les rencontres entre groupes de jeunes européens autour de thèmes variés
- le service volontaire européen (SVE) : pour favoriser l'envoi et l'accueil de jeunes volontaires sur des projets utiles à la communauté. La subvention

¹ Etude du CEREQ, « Mobilité européenne et valorisation de l'apprentissage », 2014

européenne couvre une partie des frais liés au projet (hébergement, restauration, formation, soutien, cours de langues, tutorat...). Elle est versée à l'organisation coordinatrice ainsi que l'argent de poche et la protection sociale des volontaires.

- la mobilité des travailleurs de jeunesse : pour développer des coopérations entre professionnels de jeunesse
- les partenariats stratégiques : pour partager des expériences et pratiques innovantes entre structures de différents pays actives dans l'éducation, la formation et la jeunesse
- la participation et le dialogue structuré : pour soutenir le débat entre les jeunes et les décideurs sur les grands thèmes qui les concernent.

1.5 OFAJ

L'OFAJ apporte son soutien à des échanges et des projets de jeunes Français et Allemands sous diverses formes : échanges scolaires et universitaires, cours de langue, jumelages de villes et de régions, rencontres sportives et culturelles, stages et échanges professionnels, bourses de voyage, travaux de recherche. Depuis plusieurs années, il élargit ses activités aux pays de l'est de l'Europe et du pourtour méditerranéen grâce à des fonds spéciaux du Ministère français et allemand des Affaires étrangères.

Ses objectifs principaux sont de :

- renforcer la coopération franco-allemande et la connaissance réciproque à tous les niveaux de la société
- transmettre des compétences pour l'Europe
- susciter l'intérêt pour la langue du partenaire
- favoriser l'apprentissage interculturel, dans la vie personnelle et professionnelle
- transmettre à des pays tiers les expériences des échanges franco-allemands et de la réconciliation

1.6 OFJQ

Il s'agit d'un organisme bi-gouvernemental créé en 1968 et co-financé par le ministère français chargé de la jeunesse et le ministère québécois chargé des relations internationales.

Il comporte une section française et une section québécoise. L'OFJQ a pour objet de favoriser les échanges de jeunes adultes (de 18 à 35 ans) soucieux de mener un projet lié à leur formation ou à leur expérience professionnelle, en s'appuyant sur cinq programmes :

- Action et développement
- Synergie entreprise
- Formation et emploi

- Coopération institutionnelle étudiante
- Mobilité des jeunes travailleurs

2 Les dispositifs nationaux

2.1 Le VIE

Il consiste en une mission dans une entreprise française, de 6 à 24 mois, à l'étranger avec renouvellement de la durée dans la limite maximum de 24 mois. Le jeune doit passer un minimum de 165 jours par an en France dans le cadre de cette mission à l'étranger.

Le contrat proposé est un contrat de droit public, défiscalisé et sans charges sociales. Ce contrat ouvre droit à la retraite et est pris en compte en matière de validation des acquis professionnels.

2.2 Le VIA et VSI

Le VIA est réservé aux administrations avec missions en ambassade, dans un établissement culturel ou un laboratoire scientifique pour 6 à 24 mois. Il est réservé aux jeunes diplômés entre 18 et 30 ans, essentiellement du supérieur.

Le Volontariat de solidarité internationale (VSI) est dédié aux actions de coopération, de développement et d'action humanitaire pour une durée de 6 mois à 2 ans auprès d'associations agréées par l'État. Il donne lieu à des indemnités de 100 à 676,02 euros et une indemnité supplémentaire liée au pays. L'État finance les coûts liés à l'accompagnement du volontarisme (formation, gestion, appui au retour).

Une aide est versée en fin de mission pour l'insertion professionnelle du jeune ainsi qu'une indemnité de réinstallation.

2.3 Le service civique

Mis en place par Martin Hirsch, il remplace l'ancien service civil volontaire et permet à tous les jeunes qui le souhaitent de s'engager pour une durée déterminée dans une mission au service de la collectivité et de l'intérêt général. Il peut être effectué auprès d'associations ou de collectivités locales (mairies, communautés de communes, etc.) pour une période de 6 à 12 mois. Les missions peuvent s'accomplir dans 9 champs d'action :

- Solidarité
- Santé
- Culture et loisirs
- Sport
- Education pour tous
- Environnement
- Mémoire et Citoyenneté

- Développement international et action humanitaire
- Intervention d'urgence

Il s'adresse plus particulièrement aux jeunes de 16 à 25 ans, quel que soit leur niveau d'études, de formation ou de qualification. Une indemnité mensuelle comprise entre 440 et 540 € est versée au jeune par l'Etat qui finance également sa protection sociale (maladie, maternité, vieillesse, etc.). Ses frais de repas et de transport peuvent être couverts soit par des prestations en nature (tickets repas, accès à un établissement de restauration collective...), soit par le versement d'une indemnité complémentaire de 100€ par mois, à la charge de la structure d'accueil. Le jeune bénéficie d'une formation préalable à l'exercice de sa mission et d'un accompagnement durant sa réalisation. Il doit également suivre une formation civique et citoyenne, partie intégrante de son service civique.

D'après la DRJSCS, 356 jeunes haut-normands âgés de 16 à 25 ans étaient en service civique en 2012.

2.4 Les Chantiers Jeunes Bénévoles

Les Chantiers de Jeunes Bénévoles sont un programme interministériel et régional. Ils proposent des expériences de bénévolat en France et à l'étranger et rassemblent des jeunes d'horizon différents autour d'un projet utile à la collectivité qui dure souvent en moyenne 2 ou 3 semaines. Les missions peuvent intervenir dans des domaines variés : environnement et développement durable, dynamique locale et animation culturelle, sauvegarde et valorisation du patrimoine, solidarités et mixité sociale. Les conditions de départ sont différentes selon chaque chantier : temps de préparation, prise en charge des frais de voyage et de séjour (prise en charge des frais de voyage et de visa).

2.5 Les appels à projets des programmes de solidarité internationale

Ville Vie Vacances-Solidarité Internationale (VVV-SI) et Jeunesse solidarité internationale (JSI)

Il s'agit de soutenir la rencontre interculturelle de groupes de jeunes du Nord et de jeunes du Sud autour d'une action de développement dans les pays éligibles et en France. Le VVV-SI permet plus spécifiquement à des jeunes issus de territoires relevant de la politique de la ville de réaliser des actions de solidarité internationale avec l'agrément obligatoire de la cellule départementale Ville, Vie, Vacances.

Le but est de promouvoir des activités collectives, solidaires et durables, et permettre à des jeunes de se rencontrer, d'échanger et d'agir ensemble autour de projets de construction, réhabilitation, à caractère environnemental, culturel (théâtre, danse, musique...) et sportif.

Sources documentaires

- CESE, « *La mobilité des jeunes* », novembre 2011
- INSEE- CREFOR « *Les jeunes haut-normands face à l'emploi* », Cahier d'aval n°94, décembre 2012
- Rapport au CIJ, Tome 2, « *L'Etat de la jeunesse* », édition 2014
- DRJSCS, Plan territorial pour la jeunesse de Haute-Normandie, juin 2013
- CEREQ, « *Mobilité européenne et valorisation de l'apprentissage* », 2014
- Cécile Van de Velde, « *Devenir adulte, sociologie comparée de la jeunesse en Europe* », 2008
- Fanny JEDLICKI & Clarisse DIDELON-LOISEAU, « *Jeunes, mobilité et études en Haute-Normandie* », UMR IDEES – CIRTAI, présentation lors de la journée d'études sur la jeunesse, le 9 juillet 2014 à l'Université de Rouen
- INSEE Première, Chantal Brutel, « *Jeunes et territoires, l'attractivité des villes étudiantes et des pôles d'activité* », Janvier 2010,
- Insee cahier d'aval sur l'emploi des jeunes, décembre 2012
- Région Haute-Normandie - « *Situation de la Haute-Normandie en matière de développement durable – 2013* »
- CREFOR - « *Géographie Emploi-Formation* » - 2011 – exploitation SUBANOR 2008
- OVEFIP Université de Rouen - « *les conditions de vie des étudiants* » – octobre 2011
- ONVE, « *Les mondes étudiants, enquête Conditions de vie 2010* », 2011 et, « *La vie étudiante* », Repères, Edition 2011.

Chapitre 10

Le logement des jeunes

Ce que les jeunes en ont dit lors des rencontres sur les territoires :

« Le logement sur Rouen et Caen est trop cher, et les allocations insuffisantes, on doit choisir entre se loger et se nourrir. »

« En France c'est beaucoup trop compliqué ! »

« Difficile sans garant ! »

L'accès au logement est une étape capitale dans le parcours d'autonomisation des jeunes. Pourtant le chemin vers l'autonomie résidentielle ne suit pas un modèle unique et n'empreinte pas un parcours linéaire. En effet, décohabitation ne signifie pas toujours indépendance : les solidarités familiales demeurent et constituent l'une des conditions de la décohabitation et l'instabilité du marché du travail contraint parfois à un retour au foyer familial. Or, l'accès au logement autonome est fortement corrélé à des situations d'emploi stables.

Les enjeux repérés

- **Mieux coordonner les acteurs du logement et de l'information pour renforcer la lisibilité de l'information**

Plusieurs ministères disposent de réseaux d'accueil et d'information spécifiques aux jeunes qu'ils soient généralistes (CRIJ pour le Ministère de la jeunesse, missions locales pour le Ministère du Travail, CROUS pour l'Education Nationale...) ou ciblés sur le logement de ces derniers (Comités locaux pour le logement autonome des jeunes par exemple, CLLAJ). Les aides disponibles sont également multiples et relèvent pour certaines du droit commun et pour d'autres d'initiatives locales (systèmes de garanties et de cautionnement, aides à l'installation et à l'équipement...). L'enjeu consiste à permettre aux jeunes de s'y retrouver en fonction de ses besoins : comment faire en sorte que l'information appropriée lui parvienne ?

L'accompagnement des jeunes dans la recherche apparait primordial et nécessite un partage accru des informations et une meilleure mise en réseaux des acteurs concernés.

- **Adapter davantage l'offre de logement aux besoins des jeunes notamment en matière de mobilité et d'hébergement temporaire et prévenir les freins ou les ruptures de parcours de formation liés à l'absence de solution de logement de proximité ou au coût de la double résidence.**

L'offre de logement ne semble pas adaptée aux besoins spécifiques des jeunes (petits logement, forte mobilité, faible solvabilité...). A cela s'ajoute la problématique du double logement pour les apprentis et les étudiants en alternance, entraînant un risque de frein ou de rupture dans le parcours de formation en alternance lié à l'absence de solution de logement de proximité ou au coût de la double résidence.

L'enjeu est de mieux tenir compte des difficultés économiques rencontrées par les jeunes, de la spécificité des rythmes liés à leur mobilité croissante (scolaire et professionnelle) et à la rupture de plus en plus fréquente de leurs parcours, et de lever les craintes des bailleurs face aux représentations négatives souvent associés aux jeunes.

- **Favoriser une approche globale et individualisée des jeunes :**

Le logement est un élément essentiel dans l'accès à l'autonomie et un facteur de stabilisation préalable dans les parcours de moins en moins linéaires et de plus en plus incertains des jeunes. Ainsi, il importe de « *favoriser l'approche globale et individualisée de chaque jeune en prenant en compte la question du logement, les problématiques d'accès à l'emploi, la mobilité, la santé, la citoyenneté pour agir sur tous les leviers qui peuvent concourir à donner aux jeunes un minimum de stabilité dans des périodes parfois chaotiques et enclencher le cercle vertueux de la socialisation.* » (URHAJ)

1 Éléments de diagnostic

1.1 Une cohabitation majoritairement familiale avant 25 ans

Malgré l'allongement des études, l'âge médian de décohabitation n'a pas changé : il se situe, en France, autour de 23 ans.

En 2010, en France, la cohabitation familiale concerne un jeune sur deux (50,6%) entre 18 et 24 ans, contre seulement 15,4% des 25-29 ans. Plus d'un jeune sur six (17,4%) entre 18 et 24 ans vit en couple et près d'un sur 6 vit seul (15,5%).

Concernant les 25-29 ans : 54,7% vivent en couple, 17,6% vivent seuls, 15,4% ne sont pas décohabitants¹. La décohabitation familiale est plus précoce chez les filles que chez les garçons. Alors que 57% des jeunes hommes de moins de 25 ans vivent chez leurs parents, c'est le cas de 43,5% des jeunes femmes. Cela s'explique par le fait qu'elles vivent plus tôt en couple (23% contre 12% pour les jeunes hommes).

¹ Décohabitant : personne qui n'habite plus chez ses parents ni chez un autre membre de la famille

Statistiques régionales

Classes d'âge, Cohabitation familiale	Eure	Seine-Maritime	Haute-Normandie	France Métro.
Classes d'âge et sexe au 1^{er} janvier 2012				
Garçons				
Garçons de moins de 15 ans	61 806	120 569	182 375	5 969 667
Garçons de 15 ans à 24 ans	33 421	83 802	117 223	3 920 497
Garçons de moins de 25 ans	95 227	204 371	299 598	9 890 164
Filles				
Filles de moins de 15 ans	59 356	114 724	174 080	5 707 058
Filles de 15 ans à 24 ans	32 219	81 549	113 768	3 801 398
Filles de moins de 25 ans	91 575	196 273	287 848	9 508 456
Part des jeunes de moins de 25 ans dans la population générale (en %)	31,6	31,8	31,7	30,6
Cohabitation familiale des jeunes de 20 à 24 ans en 2010				
Part des garçons de 20 à 24 ans vivant chez leurs parents (en %)	59,6	49,9	52,5	53,1
Part des filles de 20 à 24 ans vivant chez leurs parents (en %)	38,3	34,7	35,6	37,0
Ensemble des jeunes de 20 à 24 ans vivant chez leurs parents (en %)	48,8	42,2	43,9	44,9

Source : DRJSCS de Haute-Normandie, panorama statistiques jeunesse et sport 2013

1.2 Une part importante de locataires, dans le parc privé

Lorsqu'ils quittent le logement familial, les jeunes sont souvent locataires (pour plus des deux tiers d'entre eux), en majorité dans le parc privé. Ainsi les jeunes de moins de 25 ans sont logés à 20% dans le parc social et 60% dans parc locatif privé (Insee). En 2010, seulement 7,4 % des jeunes de 20 à 24 ans étaient propriétaires de la résidence principale du ménage dont ils étaient la personne de référence, tandis que près de 90 % d'entre eux étaient locataires. En comparaison, pour la tranche des 25-39 ans, la part de propriétaires est proche de 40 % et, dans l'ensemble de la population, de 58 %.

Statut d'occupation de la résidence principale (en %)

	2009			2010		
	20 à 24 ans	25 à 39 ans	Ensemble	20 à 24 ans	25 à 39 ans	Ensemble
Propriétaire	7,5	39,0	57,6	7,4	39,1	57,7
(Sous) locataire d'un logement loué vide non HLM	61,0	37,0	22,8	60,9	37,1	22,8
(Sous) locataire d'un logement loué vide HLM	12,4	17,5	14,6	12,1	17,3	14,5
(Sous) locataire d'un logement loué meublé*	15,1	2,9	2,3	15,6	3,0	2,3
Logé gratuitement	4,1	3,6	2,7	3,9	3,5	2,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

*y.c. chambres d'hôtel.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : INSEE, recensements de la population 2009 et 2010, exploitation complémentaire.

Note de lecture : parmi la population des jeunes âgés de 20 à 24 ans qui sont les personnes de référence du ménage, 7,4 % sont propriétaires, en 2010, de la résidence principale du ménage.

1.3 Des aides au logement essentielles à la décohabitation mais un taux d'effort qui ne cesse de croître

- Les jeunes sont les premiers bénéficiaires des aides au logement

62% des moins de 25 ans bénéficient d'une aide versée par la CAF (cf. fiche sur le financement de l'autonomie). Ces aides sont essentielles pour la décohabitation mais demeurent plafonnées et augmentent moins vite que les loyers.

Jeunes de moins de 30 ans (allocataires ou conjoints) bénéficiaires d'une aide au logement au 31 décembre 2012

	parc public		parc privé		parc inconnu	TOTAL	
	nombre	%	nombre	%	nombre	nombre	%
étudiants salariés	1 327	0,3	24 768	1,3	9	26 104	1,2
étudiants boursiers ou non boursiers	26 385	6,3	713 410	38,8	283	740 078	32,7
non étudiants	393 358	93,4	1 098 876	59,8	1 386	1 493 620	66,1
Total	421 070	100,0	1 837 054	100,0	1 678	2 259 802	100,0
Nombre de personnes ayant entre 18 et 29 ans au 1^{er} janvier 2013 (source INSEE, estimations de population, résultats provisoires arrêtés à fin 2012)						9 475 286	
Part des bénéficiaires (allocataires ou conjoints) d'une aide au logement parmi les personnes ayant entre 18 et 29 ans							24

Source : CNAF, fichier FILEAS.

Champ : France entière

Fin 2012, les jeunes allocataires ou conjoints d'allocataires d'une caisse d'allocation familiale et qui sont bénéficiaires d'une aide au logement représentent 24 % des 18-29 ans. Cette proportion était de 21 % en 2006. En 2012 comme en 2006, 81 % de ces jeunes occupent un logement du parc privé. Environ un tiers des moins de 30 ans bénéficiaires d'une aide au logement sont des étudiants ; 96 % d'entre eux se trouvent dans le parc privé, contre 74 % des autres jeunes bénéficiaires d'une aide au logement.

Rapport entre la dépense en logement et le revenu

	Ménages jeunes *	Ensemble des ménages
	Taux d'effort médian (%)	Taux d'effort médian (%)
Ensemble	28	19
Locataires	27	24
dont Locataires privé	28	27
dont Locataires social	NS	20
Propriétaires accédants	NS	27
Propriétaires non accédant	NS	10

Source : INSEE, enquêtes SRCV 2010, calculs INSEE et SOeS.

Champ : résidences principales de France métropolitaine, hors ménages dont la personne de référence est étudiante, logée gratuitement, usufruitière.

NS : non significatif au vu des effectifs.

Un ménage jeune est un ménage dont la personne de référence est âgée de 16 à 29 ans.

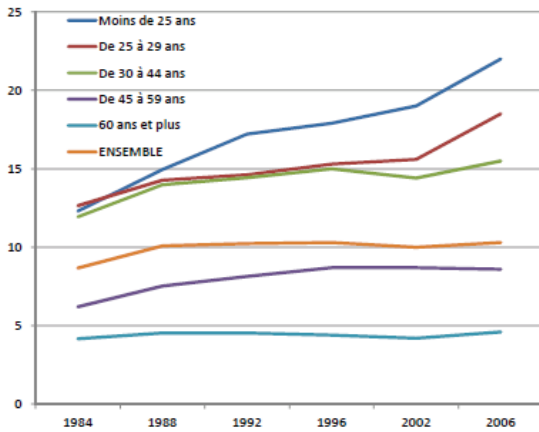
- Un taux d'effort toujours croissant

Entre 2000 et 2010 les loyers moyens du parc privé ont augmenté de 47% et ceux du parc social de 29%, le prix d'achat des logements anciens augmente de 107%,

les jeunes sont contraints de vivre dans des superficies plus petites et d'y consacrer une part plus importante de leur budget.

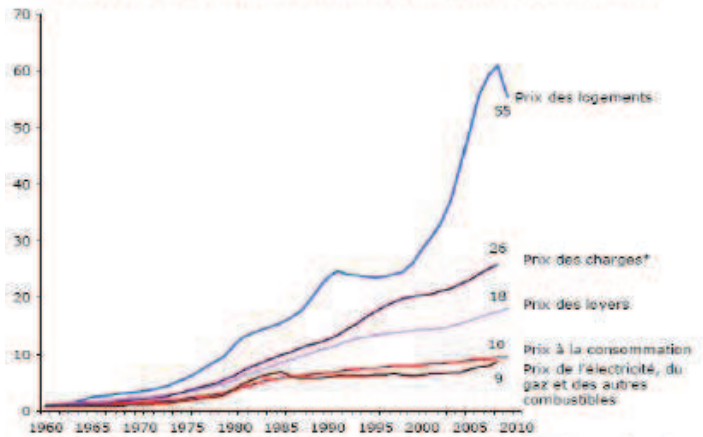
Evolution des coûts liés au logement

Taux d'effort net selon la tranche d'âge



Source : Enquête logement INSEE

Comparaison de l'évolution des prix des logements, des prix des charges, des prix des loyers et des prix à la consommation (indice 1 en 1960)

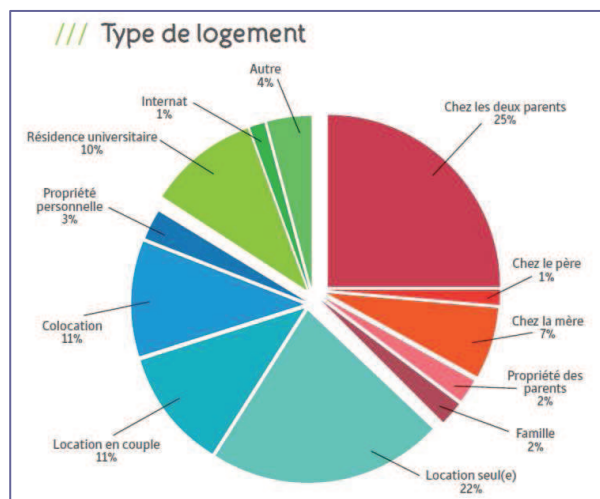


Sources : CREDOC, à partir des séries longues reconstituées par J. Friggit (CGEDD) pour la période 1946-1995, et de l'indice INSEE-notaires pour la période récente (1996-2009) pour les prix de l'immobilier. INSEE, comptes nationaux pour les autres indices.
* Parmi les charges, on compte l'eau, les frais d'enlèvement des ordures ménagères, l'assainissement, le ramonage, les frais de gardiennage et l'entretien des ascenseurs.

1.4 La décohabitation liée aux études : facteurs et freins

1.4.1 Les facteurs de décohabitation

- Données nationales



D'après l'ONVE (Repères 2011) 33% des étudiants vivent au domicile des parents ou de l'un d'eux. Au total, 66% des jeunes décohabitent. Ils sont 10% à vivre en résidence universitaire (dont 70% en résidence Crous) et 33% à louer un logement seuls ou en couple. La colocation concerne désormais 11% des étudiants. Si

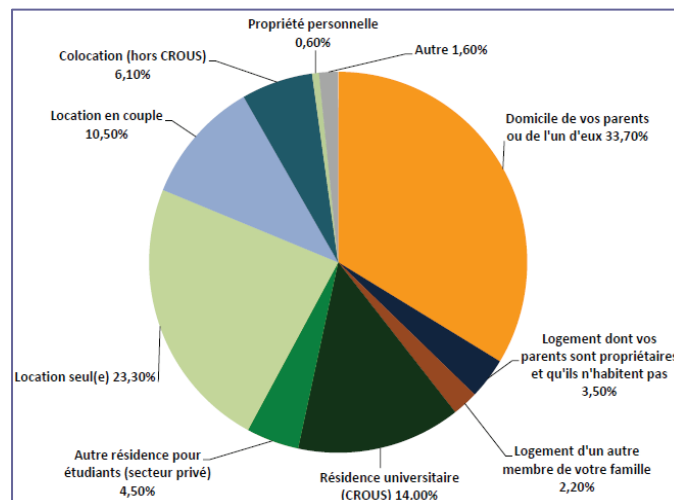
globalement les étudiants sont relativement satisfaits du logement qu'ils occupent, les démarches pour l'obtenir n'ont pas toujours été simples. En effet, 30% des décohabitants disent avoir trouvé leur logement difficilement ou très difficilement, ces difficultés étant nettement plus élevées en région parisienne (près de la moitié déclare avoir rencontré des difficultés dont 14% de grandes difficultés).

- Données régionales

En Haute-Normandie, les seules données d'enquête disponibles sont celles de l'OVEFIPH, observatoire de l'Université de Rouen¹ sur la population étudiante.

Les jeunes décohabitent globalement moins qu'en moyenne, soit 63%. Ils sont à peine plus qu'ailleurs logés chez leurs parents (33,7%), et sont davantage logés dans des résidences universitaires du CROUS (14%) sachant que 18% au total vivent en résidence universitaire. Ils sont moins nombreux à louer un logement seuls (29%). Enfin, malgré une plus faible décohabitation et leur plus forte présence dans les résidences universitaires, ils restent nombreux, 28%, à déclarer avoir trouvé leur logement difficilement ou très difficilement.

Type de logement occupé



Source : OVEFIP Université de Rouen – Conditions de vie 2012

- Les facteurs de décohabitation

Les chances de décohabiter sont plus grandes dans les villes moyennes de province que dans les grandes villes ou en région parisienne où la proximité de l'offre d'études supérieures et le prix du logement en diminuent l'ampleur.

La mobilité résidentielle dépend du type d'études poursuivie (donc de la carte des formations), des catégories sociales d'origine, et du niveau de vie : parmi les étudiants de moins de 26 ans, les 20% les plus riches et les 20% les plus pauvres (apport des bourses et allocation logement) vivent moins souvent que les autres chez leurs parents. Ceux des classes moyennes résident quant à eux plus souvent chez leurs parents.

Pourtant décohabitation ne signifie pas la fin de la solidarité familiale, elle est bien souvent liée à une dépendance financière. (Cf. fiche financement de l'autonomie).

¹ « Les conditions de vie : la précarité étudiante » - OVEFIP – décembre 2012

1.4.2 Le logement comme frein possible à l'orientation

Le choix des études supérieures apparaît en partie conditionné par le choix du logement : choisir une filière sélective de type IUT ou CPGE, ou faire des études de Médecine après le Bac implique souvent de quitter le foyer familial. Le lieu de résidence des parents influence le choix des études. Ce qui suppose donc que les étudiants ne sont pas égaux à ce niveau, le lieu de résidence familiale ne coïncidant pas toujours avec la localisation de l'offre d'enseignement supérieur : *« certains sont obligés de partir (l'offre est nulle là où habitent leurs parents), d'autres ont le choix (l'offre est large à proximité de la résidence de leur parent) d'autres enfin pourraient être contraints par le coût du logement et choisir leurs études en fonction de l'offre locale »*¹.

Dans son enquête 2010, l'ONVE montre que plus la taille de l'unité urbaine des parents est importante, plus l'étudiant habite chez eux. Cela s'explique par la concentration de l'offre d'études supérieures dans les grandes villes et le coût du logement croissant avec la taille urbaine. Le revenu des parents, et la localisation des études jouent également un rôle important sur les chances de décohabitation.

L'enquête montre que la localisation du logement des parents commande en partie le choix des études supérieures (tout comme les résultats scolaires, le revenu des parents, leur CSP, le sexe). En résumant à grands traits, *« à niveau scolaire égal et à revenus des parents égaux, les enfants des zones rurales ou des petites villes vont vers les STS, ceux de province vers les IUT, ceux des grandes villes en Médecine, et les parisiens en CPGE. Les choix d'un IUT, des études de Médecine ou d'une CPGE demandent souvent de quitter ses parents »*.

1.4.3 Problématique particulière des jeunes en alternance

Les jeunes en alternance sont confrontés, pour une partie d'entre eux, à la problématique du double logement (apprentis et jeunes en contrat de professionnalisation) : l'un à proximité du lieu de formation, l'autre du lieu de travail. Or les types de logements proposés et les aides sont inadaptés ; les jeunes en alternance ont besoin de logements pour des durées courtes et ne peuvent bénéficier de l'APL que pour un seul logement. De plus, ils sont confrontés au double cautionnement, or ils ne présentent bien souvent pas la sécurité financière nécessaire pour deux logements.

Certaines branches professionnelles où l'alternance est largement répandue ont soulevé ce problème auquel l'offre régionale aujourd'hui ne répond pas faute de coordination efficace et de mise en relation entre l'offre de logement et les demandes des jeunes ou faute d'accompagnement des jeunes.

1.4.4 L'offre de logements étudiants en Haute-Normandie

Dans le Schéma régional de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, récemment adoptée par le Conseil régional de Haute-Normandie, l'offre

¹ ONVE, enquête 2010 sur les conditions de vie des étudiants

de logements étudiants est jugée bonne par rapport à la population étudiante¹. Celle-ci est portée par le CROUS et l'INSA de Rouen d'une part, et par le parc privé, d'autre part. La Région estime toutefois devoir faire un recensement global de cette offre qui n'existe pas à l'heure actuelle.

Le CROUS propose 4992 logements dans 22 résidences implantées sur 5 sites : Rouen, Mont Saint Aignan, St Etienne du Rouvray, Evreux, Le Havre, pour une capacité d'hébergement de 5354 lits. Deux nouveaux programmes, prévus en 2014 et 2015 au Havre, viendront compléter cette offre.

L'INSA propose 760 lits dans 7 résidences.

A noter que la décohabitation ne rime pas obligatoirement avec une installation sur le lieu des études, ce qui est notamment le cas pour les sites d'Elbeuf (33% des étudiants décohabitants n'y résident pas), de Saint-Etienne du Rouvray (29%) alors que c'est le site où les loyers mensuels moyens sont les moins chers, ou de Mont-Saint-Aignan (27%).

1.5 Quelques éléments de l'étude de Habitat Jeunes Développement sur l'habitat jeune en Haute-Normandie (mars 2013)

- Une croissance démographique à deux vitesses

On constate une perte de population dans les territoires littoraux alors que les territoires qui entourent la Seine voient leur population augmenter. L'ensemble des communes voit son nombre de logements augmenter entre 1999 et 2009. Cette augmentation est plus importante sur les territoires ruraux et périurbains (périurbanisation et rurbanisation). En milieu urbain, cette hausse est inférieure à 10 %. La baisse de l'indice jeunesse dans la quasi-totalité des communes traduit une tendance aux vieillissements de la population.

- Cohabitation et décohabitation

Avant 25 ans, la proportion de jeunes vivant chez leurs parents est de 46,5% dans la région. Les jeunes Hauts Normands occupent des petits logements. Ce phénomène est contrasté selon les territoires : les territoires périurbains concentrent majoritairement des logements de taille moyenne et grande alors qu'en milieu rural, un mode d'habiter des jeunes est calqué sur le modèle de leurs aînés du fait de la typologie du parc de logement. L'espace urbain monopolise la jeunesse. Le taux de cohabitation parental est élevé en milieu rural. Dans les territoires urbains, il est plutôt bas et traduit des conditions plus favorables à la prise d'autonomie résidentielle.

La place du logement social en Haute-Normandie est évoquée dans le diagnostic du plan territorial de la DRJSCS comme un atout : elle se distingue par un poids du logement social assez important. En moyenne, en métropole, le logement social représente 15% des résidences principales. La proportion est de 23% en Seine-Maritime, c'est à dire une fois et demie plus qu'en moyenne en métropole. Dans l'Eure, la proportion de logements sociaux est également de 15%. Ainsi, environ un quart des moins de 30 ans vivant seuls en Haute-Normandie ont un logement social,

¹ 56 000 étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2012-13

une proportion élevée compte tenu du poids important des étudiants, notamment en Seine-Maritime, parmi les moins de 30 ans vivant seuls. 11% des locataires du parc social titulaires d'un bail ont moins de 30 ans.

- Les résidences à vocations sociale et FJT

Le réseau Habitat Jeune de l'UNAJ (3FJT et 5 résidences sociales) en Haute-Normandie représente 661 logements.

Les résidences sociales permettent l'hébergement temporaire de personnes rencontrant des difficultés d'accès à un logement de droit commun en raison de leur situation sociale et financière.

Les Foyers de Jeunes Travailleurs ont été créés afin de répondre à un besoin de logement temporaire pour les jeunes de 16 à 30 ans, en cours d'insertion sociale et professionnelle (stage, apprentissage) éloignés du domicile familial. Ils mettent à leur disposition un ensemble d'installations matérielles pour leur hébergement et leur restauration ainsi qu'une série de services complémentaires d'ordre socio-éducatif.

D'après le rapport d'activités 2012 du comité régional de l'habitat, on dénombre 19 Foyers de Jeunes Travailleurs en Haute-Normandie, pour une capacité d'accueil de 1 136 places : 14 en Seine-Maritime pour une capacité de 817 places (5 à Rouen, 2 au Havre, 1 à Fécamp, Yvetot, Caudebec-lès-Elbeuf, Elbeuf et à Dieppe) et 5 dans l'Eure pour une capacité de 319 places.

L'existence de ce réseau ne résout néanmoins pas les problématiques de logement temporaire des jeunes en alternance notamment.

2 Une offre de logement peu adaptée aux besoins spécifiques des jeunes

Améliorer la prise en compte territoriale des besoins de logements des jeunes suppose d'adapter davantage l'offre existante ou à venir aux spécificités de leurs besoins. En effet, quelles que soient les situations multiples dans lesquelles ils se trouvent, il est possible de distinguer quelques caractéristiques propres à leurs besoins.

2.1 Des contraintes financières associées à une image négative

Les jeunes subissent une double contrainte :

- d'une part ils connaissent pour la plupart des difficultés financières plus ou moins exacerbées liées à la possibilité ou non de recourir à la solidarité familiale. La décohabitation suppose, outre le paiement d'un loyer, de solides garanties, l'avance d'une caution, parfois de frais d'agence, des frais d'installation (ouverture de comptes EDF/GDF/ligne téléphonique/internet, ameublement...), des frais courants (alimentation...) ... Or ces derniers disposent de revenus bien moindres que ceux du reste de la population et ne sont, pour beaucoup, pas en capacité d'assumer seuls le poids de ces charges. Le taux d'effort croissant pèse de plus en plus lourdement sur le budget des

jeunes, contraints de faire appel aux solidarités familiales, quand elles existent, pour s'en sortir. L'exercice d'une activité salariée ne suffit pas toujours à couvrir la totalité des frais, et ce d'autant que les jeunes connaissent une précarisation croissante de leur entrée sur le marché du travail (temps partiels, salaires peu élevés, contrats précaires...).

- d'autre part, ils pâtissent d'une mauvaise image (bruyants et fêtards, irresponsables, peu soigneux...) qui se traduit par la réticence de nombreux bailleurs à leur louer un logement.

2.2 Une forte mobilité

La mobilité résidentielle des 18-30 ans est plus forte que celle du reste de la population. Les parcours de formation et d'insertion professionnelle impliquent une mobilité plus grande et nécessitent donc davantage de "réactivité" dans l'offre de logement. Cette forte propension à la mobilité se heurte à l'insuffisance d'une offre de logements de courte durée (baux de 3 ans, préavis de 3 mois...). Ce phénomène est particulièrement prégnant pour les apprentis ou étudiants en alternance confrontés au problème de la double résidence, aux jeunes saisonniers, aux étudiants étrangers venant en formation pour un semestre dans la région, pour les jeunes effectuant un stage de courte durée ou une mission en CDD ou en intérim d'une courte durée, etc.

En outre, les taux de rotation des logements étudiants pose également problème, la priorité étant donnée aux primo arrivants, et le turn-over dans les logements sociaux est limité.

Parallèlement, un grand nombre de logements se retrouve vacants et inutilisés durant les périodes de congés scolaires (logements étudiants, internats...).

2.3 Une offre de logement adaptée insuffisante

Schématiquement, les jeunes habitent essentiellement de petits logements, en grande partie dans le parc locatif privé et dans les grandes agglomérations. Le nombre peu élevé de jeunes résidant dans le parc social s'explique par la faible part de petits logements, le taux de rotation peu élevé et par les délais d'attente pour y accéder, délais rendus davantage problématiques par la plus forte mobilité résidentielle des jeunes.

En outre, les logements de petite taille (T1 et T2) sont peu nombreux en France et en Haute-Normandie (14,7%, contre 18,2% en France Métropolitaine),¹ ce qui complique d'autant la recherche d'un logement « accessible ».

Ainsi malgré l'importance du parc social soulignée comme un atout en Haute-Normandie, l'offre n'est pas forcément en phase avec la multiplicité des situations des jeunes qui appelle des réponses adaptées à leurs besoins, c'est-à-dire des réponses « à la carte » et compatibles avec leur fort degré de mobilité.

¹ INSEE, RP 2009

3 Dispositifs - aides - acteurs

Selon la situation des jeunes (étudiants, jeunes en parcours d'insertion professionnelle, apprentis, en CDD...) la question de leurs besoins et de l'offre relève de différents partenaires et dispositifs.

3.1 L'accompagnement dans la recherche d'une solution d'hébergement

De nombreuses structures accompagnent les jeunes dans la recherche d'un logement en fonction de leur situation (étudiants, actifs, demandeurs d'emploi...)

- le CRIJ-les BIJ et PIJ dispensent de l'information aux jeunes, notamment sur les aides mobilisables, les droits et devoirs des locataires, les démarches à suivre, etc. Le CRIJ a édité à cet effet un guide intitulé « *A chacun son igloo* » et organise des soirées thématiques sur le logement ;
- les missions locales et PAIO accompagnent également les jeunes dans la recherche d'un logement et la mobilisation des aides existantes ;
- les Comités locaux pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ) ;
- le CROUS et l'INSA centralisent les demandes de logement des étudiants en résidences universitaires ;
- les résidences Habitats jeune et les FJT, les résidences à vocation sociale, les associations pratiquant l'intermédiation locative et les baux glissants, les auberges de jeunesse...
- les acteurs du logement non spécifiques aux jeunes (bâilleurs sociaux, ADIL, communes...).

3.2 Les aides et dispositifs

3.2.1 Les aides individuelles (cf fiche sur le financement de l'autonomie)

- Allocations logement
- systèmes de garantie (Loca-Pass, GUL-GRL, CLE)
- Aides du Département : FSL et FAJ

Le montant du FSL en Seine-Maritime en 2013 s'élevait à 3,6M€ et dans l'Eure à 68 300 €¹.

- L'aide MOBILI-JEUNE

L'aide Mobili-jeunes s'adresse à tous les jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle (sous contrat de professionnalisation ou d'apprentissage) dans une

¹ Montants mentionnés dans le rapport 2014 sur le suivi du SRADT, Conseil régional de Haute-Normandie

entreprise du secteur privé non agricole dont les revenus sont inférieurs ou égaux au SMIC. Il s'agit d'une subvention d'un montant maximum de 100 € par mois, et de 10 € minimum par mois, prenant en charge tout ou partie de l'échéance de loyer déduction faite de l'APL. Elle est disponible pour tous les types de logements conventionnés ou non (sous location, colocation et logement temporaire inclus) et la durée de la subvention varie en fonction de la durée de la formation.

En 2012, 16 450 aides ont été octroyées au niveau national.

3.2.2 Les politiques de logement en région

La prise en compte des besoins des jeunes en matière de logement et des spécificités de ces derniers se fait à travers notamment :

- le Programme Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées -PDALPD (pilote par les départements)
- le Programme Départemental de l'Habitat - PDH (pilote par les Départements et par l'Etat)
- les Programmes Locaux de l'Habitat (pilotes par les EPCI)
- les acteurs de l'habitat et les réseaux associatifs.

3.2.3 Le rôle croissant des collectivités

Les collectivités interviennent de plus en plus pour favoriser l'accès des jeunes au logement, quelques exemples peuvent être cités :

- La Région Haute-Normandie participe, à hauteur de 100 000€ par an, au dispositif national « Cautions Locatives Etudiantes », et mène une réflexion dans le cadre du SRESRI sur les solutions de logement pour les étudiants.
- La CREA prend en charge le remboursement de la Garantie des Risques Locatifs (GRL), à hauteur de 180 € par période de 12 mois et dans la limite de 3 ans, pour tout propriétaire louant son logement à un jeune de moins de 30 ans sous conditions de ressources.
- Le pôle d'insertion par le logement de la CODAH a édité un guide de l'hébergement et du logement temporaire.
- Le Département de Seine-Maritime a mis en place pour les 18-30 ans un pass'installation, sous condition de ressources, afin d'inciter les jeunes qui s'installent dans un logement autonome en Seine-Maritime, à s'équiper auprès d'associations ou entreprises d'insertion recyclant du matériel électroménager et du mobilier d'occasion. L'aide prend la forme d'un chèque nominatif d'une valeur de 100 € valable 6 mois auprès des partenaires de l'opération.
- Le Département de l'Eure a mis en place une bourse aux logements afin de favoriser la rencontre entre l'offre et la demande sur des situations de logements atypiques.

- Quelques exemples d'autres Régions :

La plupart des Conseils régionaux se sont emparés de la question du logement des jeunes à travers l'attribution d'aides directes, la mise en place de dispositifs d'accompagnement des jeunes dans leur recherche (type mise en ligne de l'offre de logements...), ou encore la coordination des acteurs du logement pour un meilleur accompagnement des jeunes dans leur recherche.

Ainsi, le Conseil régional de Lorraine a mis en place le dispositif « Loj'Toît » pour faciliter le logement des jeunes en mobilité professionnelle à travers la mise en réseau des acteurs du logement, de l'insertion, de l'entreprise et de la formation. Des plateformes sont présentes sur le territoire lorrain et permettent d'apporter une offre diversifiée et adaptés aux besoins des jeunes en mobilité.

Le Conseil régional d'Aquitaine met à disposition des jeunes un site internet dédié au logement¹ regroupant les contacts nécessaires, les aides disponibles, les offres en ligne... En outre, il a mis en place le dispositif « un, deux toits » à travers lequel il missionne une association pour accompagner les jeunes dans la recherche d'un hébergement chez un particulier pour des cours séjours ou séjours alternatifs.

Enfin, des Régions ont conventionné avec l'URHAJ afin de trouver des solutions permettant de répondre aux besoins de mobilité des jeunes liée à leur formation ou leur insertion professionnelle (médiation locative entre bailleurs et jeunes, sous location, gestion d'un service d'offres en ligne...). C'est le cas par exemple des Régions Centre, PACA, Bourgogne, Pays de la Loire, Lorraine, Ile de France, Limousin, Bretagne, Aquitaine et Basse Normandie. Cette dernière propose également une aide à l'installation dans le cadre de sa cart'@too pouvant financer les frais liés à l'assurance logement ou l'ouverture des compteurs.

¹ <http://logement-jeunes.aquitaine.fr/>

Sources documentaires

- Données INSEE – DRJSCS (chiffres clefs 2013)
- Yaëlle Amsellem-Mainguy, Joaquim Timoteo, *Atlas des jeunes en France*, INJEP, 2012
- Conseil régional de Haute-Normandie, SRESRI, 2014
- Habitat Jeunes Développement, « *Etude Habitat jeune en Haute-Normandie, état des lieux régional* », 2013
- DRJSCS, Plan territorial pour la jeunesse en Haute-Normandie, juin 2013
- Rapport au CIJ, Tome 2, « *L'Etat de la jeunesse* », édition 2014
- ONVE, « *Les mondes étudiants, enquête Conditions de vie 2010* », 2011 et, « *La vie étudiante* », Repères, Edition 2011.
- OVEFIP de Rouen, « *Conditions de vie 2012, la précarité étudiante* », décembre 2012
- Rapport d'information du sénat sur « *la politique en faveur des jeunes* », 2008-2009
- CESE, « *Le logement autonome des jeunes* », janvier 2013
- INSEE, Brève d'Aval n°84, Octobre 2013.

Chapitre 11

La santé des jeunes

Ce que les jeunes en ont dit lors des rencontres sur les territoires :

« On est jeune et on en profite ! »

« La santé c'est important mais ce n'est pas la première priorité »

« Le rapport coût/bénéfice ne pousse pas à payer une mutuelle »

« Les démarches sont compliquées, les informations difficiles à trouver (ex : l'inscription à la sécurité sociale après 18 ans n'est pas automatique, l'envoi de la carte vitale est parfois très long...)

La Haute-Normandie connaît une situation sanitaire et sociale dégradée : chômage élevé, nombre de bénéficiaires des minima sociaux et de la CMU plus élevé qu'en France Métropolitaine, surmortalité générale et surmortalité prématurée plus importante, offre de soins déficiente et démographie médicale préoccupante.

Les jeunes, et en particulier les étudiants, ont tendance à évaluer de manière globalement positive leur état de santé. D'après l'INPES, 91% des jeunes interrogés dans le cadre du Baromètre santé 2005 se déclarent en bonne santé. Cependant, derrière ce constat positif, se cache une grande variabilité des pratiques de santé et d'accès aux soins chez les jeunes. Parmi les facteurs de variabilité, le sexe et l'âge semble jouer un rôle prépondérant : les filles se déclarent en moins bonne santé que les garçons, et l'accès à l'indépendance résidentielle tend à réduire la protection relative en matière de santé que procure la famille. La situation socio-économique constitue un troisième facteur : le renoncement à une couverture complémentaire et aux soins s'explique en partie par le manque de ressources économiques.

Dans son baromètre santé 2010, l'INPES relève que les jeunes sont et se disent plutôt bien informés sur de nombreux thèmes de santé, l'utilisation du web pour la recherche d'information santé étant devenue répandue (TIC). Ce constat doit toutefois être nuancé par les inégalités qu'il cache (notamment l'inégalité des jeunes devant l'information) et au comportement parfois insouciant de ces derniers qui, du fait d'une probabilité plus faible de morbidité, prennent davantage de distance avec la prévention et la nécessité de préserver leur capital santé.

Les enjeux repérés

- **Réduire l'impact de la décohabitation et de la précarité sur la santé**

La précarité et la décohabitation accroissent fortement les problématiques de santé : ce qui nécessite de prendre en compte les parcours des jeunes dans leur globalité. L'accès à la santé des jeunes suppose d'agir en premier lieu sur l'environnement social des jeunes.

- **Lutter contre le renoncement aux droits (quelles que soient les sources : précarité financière, insouciance, méconnaissance...) qui touche particulièrement les jeunes et réduire les inégalités d'accès aux soins**

La santé ne fait pas partie des préoccupations principales des jeunes pour diverses raisons et se retrouve souvent, en matière de budget, relayée au second plan. L'absence de couverture complémentaire ou le non recours aux soins concernent tout particulièrement les jeunes et peuvent s'expliquer en partie par une méconnaissance des dispositifs et de leurs critères d'attribution, un certain degré d'insouciance ou une forte précarité financière. L'enjeu est de renforcer l'information des jeunes tout en adaptant davantage les modes d'information à leurs usages sans pour autant négliger leur accompagnement dans les démarches jugées complexes.

En outre, l'augmentation des flux d'informations liée à la dématérialisation croissante des démarches administratives ainsi que les retards pris dans le croisement des données des services de la sécurité sociale avec les systèmes d'information des acteurs du soins et de la prévention (soignants, mutuelles...) viennent nourrir la problématique du renoncement aux droits et des inégalités d'accès aux soins. En effet, les difficultés liées au croisement des données entre organismes est de nature à engendrer des ruptures dans les parcours de remboursement des soins (exemple : entre le régime de sécurité sociale étudiante et le régime général). Cette question explique en partie la réticence des médecins généralistes et spécialistes à accepter le tiers payant : ces derniers anticipent des délais de remboursement des actes fortement rétroactifs.

Par ailleurs, la réduction des inégalités d'accès aux soins, au-delà de la problématique financière, est particulièrement liée, pour les jeunes, à la problématique de la mobilité et de l'anonymat. De multiples initiatives locales existent auprès des jeunes pour tenter de répondre à ces deux problématiques (permanences médicales dans l'Eure, Pass Région santé...) qui mériteraient d'être analysées et remises à plat. Une meilleure coordination des acteurs sur ces questions permettrait la mise en place d'aides uniformisées et complémentaires sur le territoire ainsi que la valorisation d'initiatives innovantes et expérimentales.

Même si la santé ne fait pas partie des compétences de la Région en tant que telles, elle participe d'une politique globale d'aménagement du territoire et trouve sa place dans les contrats de territoires. La Région peut ainsi inciter les élus locaux à investir davantage les problématiques de santé en misant notamment sur la prévention et la signature de contrats locaux de santé avec l'ARS. Si les résultats escomptés ne sont pas visibles immédiatement et dépassent l'échéance du calendrier électoral, les bénéfices futurs en matière de qualité de vie et les économies attendues sur les dépenses de santé sont désormais bien connus.

- **Renforcer les messages de prévention et adopter les canaux d'information aux usages des jeunes**

Si les jeunes se disent et sont, en règle générale, bien informés selon le dernier baromètre santé de l'INPES, les inégalités d'accès et de compréhension de l'information demeurent prégnantes, de même que les écarts entre connaissances et pratiques. L'enjeu est d'adapter au mieux les vecteurs de prévention afin qu'ils coïncident davantage avec les usages des jeunes et de renforcer ces derniers auprès des publics qui en sont les plus éloignés, notamment à travers le rôle protagoniste de la Région en matière de formation (auprès des stagiaires de la formation professionnelle, des lycéens, des apprentis et des jeunes suivis dans les missions locales).

1 La santé des jeunes en France et en Haute-Normandie

Sources diverses : Observatoire Régional de la Santé, enquête LMDM¹ 2010-2011 sur la santé des étudiants, ELSE (Etude Longitudinale sur la santé des Etudiants 2012) Ta santé en un clic².

*Attention : La majorité des données disponibles concernent **prioritairement** la santé des étudiants dans la mesure où ces derniers font régulièrement l'objet d'enquêtes sur leur santé.*

1.1 Sexualité et fécondité

1.1.1 Sexualité et infections sexuellement transmissibles

L'âge médian d'entrée dans la sexualité n'a pas beaucoup évolué pour les générations nées après 1960, il se situe autour de 17,5 ans. L'usage du préservatif lors des premiers rapports sexuels a augmenté régulièrement et de manière significative entre 1988 et 1995 et s'est maintenu à un niveau élevé depuis (80%). Ainsi, parmi les jeunes de 16-25 ans sexuellement actifs interrogés dans le cadre du Baromètre santé de l'INPES, 86,3% ont déclaré avoir utilisé un préservatif lors du premier rapport sexuel. Le préservatif est devenu une norme préventive fortement intégrée par les jeunes mais des disparités fortes demeurent notamment selon le sexe et le niveau de diplôme.

Si les jeunes demeurent une cible privilégiée des politiques publiques et des campagnes de prévention des IST, l'institut national de Veille sanitaire (InVS) constate que le niveau de connaissances des modes de transmission du sida des 18-30 ans a baissé. Il s'inquiète de la banalisation du VIH et du "relâchement" des comportements préventifs en particulier chez les jeunes, dont le niveau de vigilance semble avoir baissé. Cette banalisation du VIH liée au succès des antirétroviraux et à l'allongement de la survie des personnes vivant avec le VIH nuit à la prévention, en

¹ Enquête auprès des étudiants de l'Académie de Rouen : 301 répondants

² Etude Ta santé en un clic (2009-2011) auprès des étudiants de l'Académie de Rouen : 1945 répondants, âge moyen 21,1 ans. Puis recherche de santé : cohorte ELSE 1 de 2011 à 2013 auprès de 1022 étudiants

particulier chez les jeunes, qui perçoivent davantage le sida comme une maladie chronique et en perdent les bons réflexes de prévention.

Une étude sociologique menée par l'Observatoire régional de santé d'Ile-de-France révèle que les 18-30 ans ont une perception bien moins dramatisée du Sida que leurs aînés : ils craignent davantage le cancer et les accidents de la route que le virus du VIH (ce dernier n'attisant la peur que de 27% des jeunes d'Ile-de-France).

Lors de la journée d'étude sur la jeunesse organisée à l'Université de Rouen en juillet 2014, Brice Gouvernet, Docteur en Psychologie¹ a présenté une étude intitulée "sexualité des jeunes haut-normands et prise de risque", menée auprès de 180 sujets. Parmi ces jeunes, 42% n'utilisent pas de moyens de protection contre les IST.

Or, d'après l'InVS, la France connaît une recrudescence générale des IST : VIH, syphilis, infections à chlamydia, au papillomavirus (PHV)... et des IVG.

89% des étudiants consultés dans le cadre de l'enquête LMDE utilisent un préservatif lors d'une relation sexuelle avec un nouveau partenaire, et 4% n'en utilisent jamais. 41% des répondants ayant déjà eu des relations sexuelles ont effectué un test de dépistage du sida et 27% pour une IST.

1.1.2 IVG

En 2007, en France, les IVG ont concerné 227 000 femmes : 15 000 IVG ont concerné des mineures et 96 000 des jeunes femmes entre 16 et 25 ans. Au total, près d'une IVG sur deux (46%) concerne une jeune femme de moins de 25 ans. Si depuis quelques années le nombre d'IVG est relativement stable, (14 pour 1000 femmes en moyenne) il augmente en revanche régulièrement parmi les mineures et les jeunes femmes de moins de 20 ans.

En Haute-Normandie, 7,4% des IVG sont réalisées auprès de mineures, contre 6,4% en France métropolitaine, entre 2006 et 2009, avec de grandes disparités sur le territoire : 5% à Vernon, 9% à Rouen et plus de 12% au Havre.

Dans le cadre de l'enquête LMDE, 29% des répondants ont déjà eu recours à la pilule du lendemain et 3% à une IVG.

En 2013, le Haut Conseil à l'égalité entre les hommes et les femmes (HCE) a remis son expertise sur l'accès à l'avortement en France à la Ministre des droits des femmes. Il pointe des difficultés pratiques aboutissant à un allongement des délais d'intervention et des distances à parcourir pour recourir à l'IVG : l'obtention des deux premières consultations médicales et d'une place dans un établissement de santé (ou d'une IVG médicamenteuse) s'avèrent complexes conduisant parfois les femmes à dépasser le délai légal de 12 semaines de grossesse. La diminution du nombre de gynécologues, la fermeture d'établissements pratiquant l'IVG ces dix dernières années, la réticence à pratiquer, au mépris de la loi, les avortements entre 10 et 12 semaines dans certains établissements constituent autant d'obstacles à l'accès à l'avortement en France, pouvant aboutir à des grossesses non désirées et des grossesses précoces.

¹ Docteur en Psychologie, Psychologue Clinicien ; Maître de Conférences des Universités, Université de Rouen - UFR des Sciences de l'Homme et de la Société, Laboratoire PSY-NCA

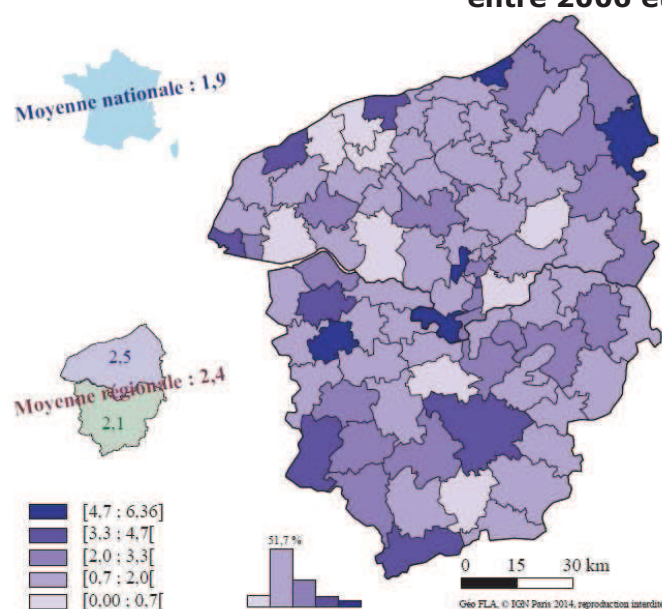
1.1.3 Fécondité et grossesses précoces

En 2012, l'âge moyen du premier enfant se situe à 29,6 ans en France métropolitaine, à 28,6 ans dans l'Eure et à 28,9 ans en Seine-Maritime.

D'après l'antenne haut-normande de l'ORS de Picardie, en Haute-Normandie, 55% des enfants nés en 2012 ont une mère âgée de moins de 30 ans.

Sur la période 2006-2012, près de 170 naissances par an concernent des femmes mineures, entre 12 et 17 ans, ce qui est plus élevé que la moyenne nationale, plaçant la région au 5ème rang. Le taux de fécondité des femmes de 12-17 ans est de 2,4 naissances pour 1000 femmes de 12-17 ans (contre 1,9 pour l'Hexagone). Des disparités existent entre l'Eure et la Seine-Maritime et entre les cantons.

Taux de fécondité pour les femmes de 12-17 ans en Haute-Normandie par canton entre 2006 et 2012



Sources : Insee, État civil - Exploitation : OR2S

Les cantons présentant les valeurs le plus fortes sont Sotteville-lès-Rouen (76), Fécamp (76), Le Havre (76), Aumale (76), Dieppe (76), Saint-Georges-du-Vivier (27), Maromme (76) et Elbeuf (76).

Dans son étude « contraception et IVG chez les jeunes 15- 18 ans en Haute-Normandie, parue en 2009, l'ORS évoque la question des grossesses précoces désirées, reprenant notamment les constats du rapport du RESO¹ sur le sujet : « la survenue d'une grossesse dans des conditions socioéconomiques défavorables est parfois considérée comme une stratégie d'adaptation : désir ou projet d'échapper à une scolarité peu valorisante, à un milieu familial ou institutionnel perturbé ; projet d'avoir une fonction sociale, de réussir, de se valoriser, de bénéficier d'un soutien familial et social accru et de prestations sociales. Par ailleurs, la grossesse, et plus

¹ UNITE RESO – Education pour la santé – Education du patient. « Les grossesses chez les adolescentes : Analyse des facteurs intervenant dans la survenue et leur issue ». Tome 2. Synthèse des résultats et recommandations pour la prévention, l'éducation et l'accompagnement. Bruxelles, Octobre 2007

encore le désir d'enfant, est parfois une démarche de comblement des carences de l'enfance (Marcelli, 2000, cité dans Faucher et al, 2002). En effet, les violences physiques, les carences affectives et les négligences éducatives pendant la petite enfance apparaissent fortement corrélées avec la parentalité précoce. »

Elise Lemercier, maître de conférences au Département de Sociologie de l'Université de Rouen (membre de DySoLa, Dynamiques sociales et langagières) évoque, lors d'une journée d'étude sur la jeunesse en juillet 2014, « *le repli sur le marché matrimonial* » lorsque les perspectives d'insertion sur le marché du travail apparaissent compromises. L'accès au statut de mère permet dès lors d'accéder à un statut social, une forme de réalisation personnelle conférant des moyens de subsistance.

1.2 La mortalité chez les jeunes (15-29 ans)

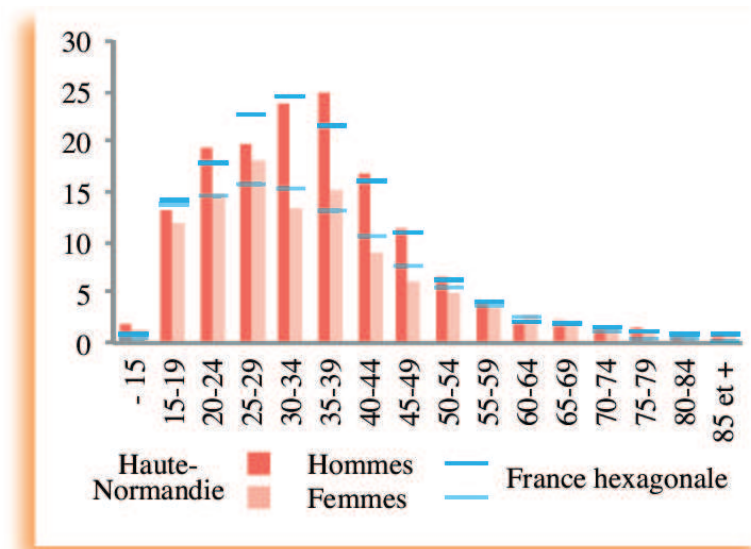
En Haute-Normandie, sur la période 2006-2010, on compte en moyenne chaque année 176 décès de « jeunes » de 15-29 ans (131 hommes, 45 femmes), tandis qu'entre 1991 et 1995, on en comptait 315 décès (239 hommes, 76 femmes).

Un quart des décès survenus chez les 15-29 ans est attribuable aux accidents de la route (1ère cause de mortalité) et un sixième au suicide (2ème cause de mortalité).

Part des décès par suicide en 2006-2010 selon le genre et l'âge (en%)

	France		Haute-Normandie	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Moins de 15 ans	0,6	0,9	1,1	1,9
15-19 ans	13,5	14,3	11,7	13,2
20-24 ans	14,6	17,9	14,7	19,4
25-29 ans	15,7	22,7	17,9	19,7
30-34 ans	15,3	24,4	13,2	23,8
35-39 ans	13,3	21,6	15,1	24,7
40-44 ans	10,5	16,1	8,7	16,7
45-49 ans	7,6	10,9	6,0	11,5
50-54 ans	5,6	6,4	4,8	6,6
55-59 ans	3,9	3,9	3,2	4,2
60-64 ans	2,5	2,3	2,6	2,4
65-69 ans	1,7	1,8	1,5	2,4
70-74 ans	1,1	1,5	1,1	1,4
75-79 ans	0,6	1,2	0,7	1,6
80-84 ans	0,3	1,0	0,4	0,9
85 ans et plus	0,1	0,6	0,1	0,9

Source : CépiDc Inserm – Exploitation OR2S



Source : CépiDc Inserm – Exploitation OR2S

Sur la période 2006-2010, 361 haut-normands se sont suicidés en moyenne annuelle, soit 50 jeunes de 15-34 ans (14% des suicides). Deux suicides surviennent chaque année chez les moins de 15 ans.

Chez les 15- 34 ans, la part des décès par suicide est plus importante chez les hommes que chez les femmes : 20% des décès masculins et 14% des décès féminins pour les haut-normands et respectivement 21 et 15% au niveau national.

Chez les jeunes de 15-34 ans, en regard du niveau national, une surmortalité est constatée pour seulement trois pays haut-normands : les pays Risle-Charentonne et Dieppois-Terroir de Caux enregistrent des taux standardisés de mortalité en 2004-2010 plus de deux fois plus importants que celui constaté en France hexagonale. La zone sans pays du département de l'Eure quant à elle, présente un niveau de mortalité de l'ordre de 1,4 fois plus élevé pour ce groupe d'âge.

Dans le cadre de l'enquête LMDE, 12% des étudiants consultés ont fait des projets de suicide. Parmi eux, 22% en ont parlé à quelqu'un et 16% ont fait une tentative de suicide.

1.3 Les conduites addictives – comportements à risques

L'ORS constate un alignement des consommations d'alcool, de produits illicites et de cannabis des haut-normands de 15-30 ans sur les moyennes nationales.

En 2010, 33% des 15-30 ans ont une consommation hebdomadaire d'alcool (contre 33,4% en France métropolitaine).

51% des haut-normands entre 15 et 30 ans ont un usage quotidien ou occasionnel du tabac (contre 44% en France métropolitaine).

Toutefois quelques tendances peuvent être soulignées :

- Globalement, la consommation de tabac et les épisodes d'alcool sont plutôt en hausse en particulier chez les filles.

- Développement de phénomènes de polyconsommation et d'alcoolisation rapide (binge drinking)
- Existence de disparités territoriales fortes

35% des étudiants consultés dans le cadre de l'enquête LMDE déclarent avoir consommé du cannabis au cours de leur vie et 61% d'entre eux en ont consommé l'année précédente. 8% fume du cannabis moins d'une fois par semaine, 7% régulièrement. L'âge moyen d'expérimentation est de 16,7 ans.

42% des étudiants ayant participé à l'étude Ta santé en un clic pratiquent le Binge Drinking au moins une fois par mois. 40% ont déjà expérimenté le cannabis, 27,4% en ont consommé l'année précédente et 4% sont des consommateurs réguliers. 23% des étudiants interrogés sont fumeurs.

1.4 Surpoids et obésité

La prévalence de l'obésité en Haute-Normandie est passée de 10,9% en 1997 à 19,6% en 2012 (contre 8,5% à 15% en France). Les statistiques fournies par les Conseils généraux montrent que 4,4% des enfants eurois et 3,3% des enfants seino marins sont en surpoids, et que 2,3% et 1,6% sont obèses.

Parmi les 37 villes métropolitaines de plus de 100 000 habitants, 30 totalisent 40% de personnes en surpoids, d'après la carte établie par la société Withings. Le Havre et Rouen figurent parmi les villes où l'on dénombre le plus de personnes obèses et en surpoids.

La Haute-Normandie figure en 4eme position d'après l'enquête ObEpi-Roche 2012: « Avec un taux de 19,6% d'obèses, la Haute-Normandie se situe en quatrième position des régions françaises, derrière la Picardie (20%), la région Champagne-Ardenne (20,9%), et le Nord-Pas-de-Calais (21,3%), lequel figure en tête de ce classement depuis la première enquête ObEpi-Roche, en 1997. »¹

Dans le cadre de l'enquête LMDE, 14% des étudiants consultés ont un IMC > 25, soit une corpulence en surpoids ou en obésité (13% pour les étudiants consultés dans le cadre de l'étude Ta santé en un clic), et 11% < 18,5 soit de corpulence maigre (9% des répondants de l'étude Ta santé en un clic). 38% estiment que leur alimentation n'est pas équilibrée (par manque de temps pour 28% d'entre eux, par manque de motivation pour 15% et par goût pour les aliments gras et sucrés pour 16%).

Plusieurs facteurs de risque de trouble de la conduite alimentaire (TCA), 3 variables peuvent être identifiés : le sexe (les femmes ont 2,6 fois plus de chances de développer un TCA), le fait d'avoir déjà pratiqué un régime (3,5 fois plus de chances de développer un TCA) et le stress (les individus les plus stressés ont 3,1 fois plus de chances de développer un TCA)

¹Article dans Paris Normandie, 19/11/12

2 Inégalités de santé et renoncement aux droits

2.1 Les jeunes sont particulièrement touchés par le renoncement aux soins et à une complémentaire santé

Deux dispositifs nationaux de couverture maladie complémentaire existent (cf. fiche sur le financement de l'autonomie):

- La CMUc (Couverture maladie universelle complémentaire) sous condition de ressources et de résidence
- L'Aide à la Complémentaire Santé – ACS (plafond CMUc+35%)

Il est difficile de mesurer le non recours aux droits des jeunes, notamment à l'échelle de la région mais le taux national de non recours est jugé élevé.

Entre 2010 et 2012, la part des bénéficiaires de la CMU-C est restée identique. Les moins de 20 ans représentent environ 44 % des bénéficiaires de la CMU-C, les jeunes de 20 à 29 ans entre 14 et 15 %. Les premiers sont principalement des ayants droit. La CMU-C pour les moins de 20 ans est essentiellement une protection complémentaire maladie familiale, ces familles ayant plus souvent que d'autres la particularité d'être monoparentales, avec une femme comme chef de famille (cf. rapport d'évaluation de la CMU de novembre 2011).

Les jeunes bénéficiaires de 20 à 29 ans sont, eux, principalement assurés. En 2012, 11,4 % sont assurés et seulement 3 % sont ayants droit. Cela correspond à la période d'accès à l'autonomie pour les jeunes adultes qui s'émancipent progressivement de l'autorité parentale et ne dépendent plus de leur assurance. La part des jeunes de 20 à 29 ans bénéficiaires de la CMU-C est du même ordre de grandeur que celle des 30-39 ans ou des 40-49 ans.

D'après l'enquête de l'OVEFIP : 80% des répondants bénéficient de la sécurité sociale étudiante, 3% n'ont pas de couverture complémentaire, 6% ne savent pas. 19% se sont privés de soins pour raisons financières, 53% des étudiants sans couverture complémentaire, les étudiants étrangers étant particulièrement affectés par ce renoncement car plus souvent sans couverture complémentaire.

Dans le cadre de l'enquête de la LMDE, 17% des étudiants ayant répondu au questionnaire ne bénéficient pas d'une complémentaire santé (dont 15% parce qu'elle est jugée trop chère, 30% parce qu'elle est jugée inutile, et 11% parce qu'ils n'y ont pas pensé). Cette dernière est choisie à 88% par l'un des parents. 17% des répondants ont renoncé à des soins parce qu'ils étaient trop chers.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer le non recours aux soins :

- Le sexe : d'après l'ONVE, les étudiantes consomment davantage de soins médicaux que les étudiants et évaluent plus négativement leur état de santé. Le baromètre santé de l'INPES, les filles sont plus à l'écoute de leurs corps et se rendent plus fréquemment chez le médecin.
- Les contraintes financières : d'après ce même baromètre 15% des chefs de ménage âgés de 16 à 25 ans ont renoncé à des soins pour raisons financières. Le renoncement concerne essentiellement les soins les moins bien remboursés

(optiques, dentaires) et concerne 40% des jeunes sans couverture complémentaire.

- L'âge, les pratiques familiales et la situation résidentielle : les jeunes cohabitants ont plus souvent recours à un médecin généraliste, le contexte familial jouant un rôle important d'incitateur en maintenant une attention portée à la santé.
- La nationalité est également un élément discriminant dans le recours aux soins médicaux, les étudiants étrangers étant moins nombreux que les étudiants français à une consultation médicale d'après l'ONVE.
- Les démarches sont vécues comme complexes et les jeunes font parfois preuve d'insouciance en ce qui concerne les problématiques de santé¹.

Les raisons invoquées pour expliquer le renoncement sont : laisser les choses aller mieux d'elles mêmes, le manque de ressources financières, le manque de temps.

2.2 La santé des jeunes suivis en mission locale

Une étude de l'observatoire régional de la jeunesse de l'ARML² de Haute-Normandie sur la santé des jeunes suivis en mission locale (2009) montre que les jeunes en insertion sont en moins bonne santé que la moyenne des jeunes actifs ou étudiants. Ils consomment davantage d'alcool et ou de tabac, ont un recours aux soins plus limité, présentent des problèmes de souffrance psychiques les rendant plus vulnérables...

L'étude montre l'impact direct de la précarité sur la santé des jeunes (isolement, difficultés financières, problème de logement...).

30% des jeunes enquêtés (suivis en mission locale) rencontrent des difficultés pour accéder aux soins pour des raisons financières. Ils sont plus fragiles socialement (isolement, pas d'accès à la solidarité familiale...).

Plus de la moitié sont fumeurs, 40% ont déjà consommé du cannabis et 10% boivent régulièrement de l'alcool. Près de 10% des jeunes ont subi des rapports sexuels forcés, 12% des agressions et un jeune sur 5 a déjà fait une tentative de suicide.

19,2% des jeunes déclarent avoir déjà fait une tentative de suicide (23% des jeunes femmes et 14% des jeunes hommes).

¹ Cf enquête LMDE : 86% des étudiants répondants se considèrent en bonne santé.

² Association régionale des missions locales

3 Une multitude d'acteurs et de dispositifs

3.1 Une multitude d'acteurs intervenant auprès des jeunes en matière de santé (liste non exhaustive)

3.1.1 Les acteurs publics

- Au niveau national, un Plan santé des jeunes a été arrêté pour les 16-25 ans,
- l'ARS dans le cadre de son projet régional de santé met en place des actions spécifiques en direction des jeunes et priorise la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé,
- les collectivités territoriales interviennent de plus en plus sur le champ de la santé notamment en matière de réduction des inégalités d'accès aux soins,
- les organismes de sécurité sociale et d'assurance maladie,
- le Rectorat et la Médecine scolaire et universitaire.

3.1.2 Les structures d'accueil et acteurs associatifs

- les Associations de prévention et de promotion de la santé,
- les missions locales (la Région a versé 200 000 euros pour l'axe « santé » des missions locales en 2013) -PAIO, PAEJ, espaces santé jeune,
- le Planning familial,
- les organismes de complémentaire santé

....

3.1.3 Les professionnels de santé

- les médecins généralistes- spécialistes – médecins du travail,
- les maisons des adolescents (au Havre et à Rouen),
- les centres d'examen de santé,
- les hôpitaux, établissements de santé et permanences d'accès aux soins de santé

...

- le Numéro vert : fil santé,
- les sites internet type « Ta santé en un clic »

...

3.2 Le rôle croissant des collectivités territoriales

3.2.1 Quelques exemples en Haute-Normandie et ailleurs

Les collectivités territoriales s'investissent de plus en plus dans les problématiques de santé notamment lorsqu'il s'agit de réduire les inégalités d'accès aux soins et de lutter contre la désertification médicale.

A titre d'exemple, en Haute-Normandie, le Conseil régional a mis en place, en 2014, le Pass Région Santé pour les jeunes titulaires de la carte Région ou Région Liberté, leur ouvrant la possibilité d'accéder gratuitement et anonymement à un suivi médical qui leur permette de disposer le cas échéant de moyens de contraception appropriés. A travers le schéma régional des formations sanitaires et sociales, le soutien à la télémédecine et à la création de maisons pluridisciplinaires de santé ainsi qu'à travers l'aide au logement et au déplacement des étudiants en 3ème cycle de médecine générale effectuant leur stage pratique en zone déficitaire, la Région intervient pour lutter contre les problématiques de démographie médicale et d'inégalité d'accès aux soins. Enfin, elle soutient les réseaux territoriaux de promotion de la santé dans le cadre des contrats de territoires, l'IREPS (Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé), l'observation régional de la santé, ainsi que les projets de prévention et d'éducation à la santé auprès des lycéens, apprentis et jeunes en formation.

Autre exemple, le Conseil Général de l'Eure a souhaité mettre en place des permanences téléphoniques et physiques de jeunes internes pour répondre en toute confidentialité et de façon anonyme aux questions des jeunes.

D'autres collectivités ont quant à elles choisi l'option d'un « chèque santé » destiné à financer la souscription d'une complémentaire santé¹, d'un Pass contraception² ou même de l'embauche d'un médecin au niveau communal ou inter communal³.

3.2.2 A travers notamment les contrats locaux de santé

L'ARS encourage les élus locaux à investir les problématiques sanitaires dans le cadre de Contrats Locaux de Santé (CLS)⁴ afin de décliner les priorités régionales de santé dans les différentes politiques publiques à l'échelle locale. Dans la mesure où la santé est un élément essentiel d'aménagement du territoire et qu'elle est fortement impactée par l'ensemble des politiques publiques déclinées localement, l'implication des élus locaux sur les problématiques sanitaires, au-delà des simples échéances électorales demeure essentielle. En cela, l'articulation des contrats locaux de santé avec les différentes contractualisations existantes (contrats de territoire notamment) et l'implication de la Région au sein d'une gouvernance sanitaire à l'échelle locale comme régionale semblent indispensables, quel que soit son niveau de compétence en la matière.

¹ Région Auvergne, Pays de la Loire...

² Région Poitou Charentes, Aquitaine...

³ Ansauvillers en Picardie, Ferté-Bernard dans la Sarthe, Bernay...

⁴ 7 CLS ont été signés en Haute-Normandie avec la Ville de Rouen, la CODAH, Dieppe, Evreux, CASE, Pont-Audemer, Saint Etienne du Rouvray, et d'autres sont en cours notamment avec le Vexin Normand et la vallée de la Bresle.

Sources documentaires

- Données INSEE - ARS – ORS – ONVE – DRJSCS (chiffres clefs 2013)
- Yaëlle Amsellem-Mainguy, Joaquim Timoteo, *Atlas des jeunes en France*, INJEP, 2012
- DRJSCS, Plan territorial pour la jeunesse en Haute-Normandie, juin 2013
- ONVE, « *Les mondes étudiants, enquête Conditions de vie 2010* », 2011 et, « *La vie étudiante* », Repères, Edition 2011.
- ONVE, « *Les étudiants, une population inégalement protégée en matière de santé* », n°27, mars 2013
- Rapport d'information du sénat sur « *la politique en faveur des jeunes* », 2008-2009
- INPES – Baromètre santé 2005 et 2010
- FFJ, « *Faire du droit à la santé une réalité pour tous les jeunes* », Avis n°3, juin 2013
- OVEFIP de Rouen, « *Conditions de vie 2012, la précarité étudiante* », décembre 2012
- ARML, « *La santé des jeunes en insertion* », avril 2009
- InVS, BEH 1^{er} décembre 2012 / n° 46-47
- UNITE RESO – Education pour la santé – Education du patient, « *Les grossesses chez les adolescentes : Analyse des facteurs intervenant dans la survenue et leur issue* ». Tome 2. Synthèse des résultats et recommandations pour la prévention, l'éducation et l'accompagnement. Bruxelles, Octobre 2007
- ORS, « *Contraception et IVG chez les jeunes 15-18 ans en Haute-Normandie* », rapport final, juin 2009
- Données LMDE 2010-2011 sur la santé des étudiants
- ELSE (Etude Longitudinale sur la santé des Etudiants 2012) - Ta santé en un clic
- OR2S, « *Le suicide en Haute-Normandie* », septembre 2014
- Articles Localtis :
 - « Les villes les plus sveltes... et les villes en surpoids », 17 mars 2014
 - « Aide à la complémentaire santé : les raisons du non recours », 8 avril 2014

Chapitre 12

Les pratiques culturelles et sportives des jeunes

Ce que les jeunes en ont dit lors des rencontres sur les territoires :

« On revient toujours au problème du coût des licences et de la mobilité »
« C'est important pour déstresser mais souvent trop cher »
« On n'a pas le temps ! »

Les moins de 30 ans sont les plus adeptes des pratiques artistiques amateurs en partie du fait de leur temps libre. Ils ont également des pratiques culturelles et de loisirs plus intenses que le reste de la population (cinéma, sport, temps passé avec les amis ...). Elles sont toutefois différenciées selon l'âge, le sexe, le niveau de diplôme, les habitudes familiales, le lieu d'habitation...

La présente fiche se base en grande partie (excepté pour la partie sur le sport) sur des données nationales faute de données régionales sur les pratiques culturelles et de loisirs des jeunes haut-normands.

Enjeux repérés

Le sport et la culture sont des domaines dans lesquels l'intervention régionale n'est pas obligatoire et qui font l'objet d'une intervention partagée entre les différentes collectivités et l'Etat.

Les enjeux de gouvernance s'en trouvent accrus dans la mesure où chaque collectivité met en place ses propres dispositifs afin de couvrir une partie des besoins mais des interstices demeurent encore non couverts.

- **Réduire les inégalités sociales et géographiques d'accès aux pratiques culturelles et sportives**

- Le coût constitue l'un des freins d'accès aux pratiques culturelles et sportives : La carte Région ne couvre pas la pratique mais seulement la fréquentation des équipements et manifestations, contrairement à de nombreuses Régions (ex de la carte@too en Basse Normandie). Le Département de Seine Maritime encourage la pratique culturelle avec le chéquier Pass' culture et sportive avec le pass'sport (sous conditions) et le Comité Départemental Olympique et sportif de l'Eure la pratique sportive avec le coupon sport.

- Les disparités géographiques, sociales et de genre sont également des freins à la pratique sportive et culturelle.

La Région, dans le cadre du projet de loi sur la réforme des collectivités territoriales, devrait se voir attribuer un rôle de chef de file en matière d'équipements sportifs. Elle a déployé depuis plusieurs années un « plan sport » permettant de mettre à disposition des gymnases pour la pratique sportive des jeunes scolarisés au sein des établissements scolaires de sa compétence. Elle soutient d'ores et déjà le financement d'équipements sportifs dans le cadre des contrats de territoire aux côtés d'autres acteurs publics. Un schéma régional des équipements sportifs permettrait de recenser les besoins non couverts sur les territoires et de prioriser ces derniers. Il traiterait également de l'accessibilité à ces équipements en matière de transports en commun et d'équité dans l'attribution des créneaux horaires.

Le SRESRI rappelle la nécessité de dynamiser la vie culturelle et sportive dans les campus et d'améliorer les liaisons d'une part, entre campus, et d'autre part, entre campus et lieux de loisirs.

- La promotion du sport pour tous mais en particulier pour les jeunes filles et jeunes femmes qui en sont les plus éloignées (milieu rural, quartiers prioritaires de la politique de la ville) devrait figurer dans les fiches actions du plan territorial pour la jeunesse et bénéficier d'une attention accrue des acteurs publics et sportifs.

La DRJSCS dans son plan territorial indique que l'offre en direction des jeunes suivis par les missions locales est en cours de réflexion. Cette offre devra tenir compte des contraintes fortes de mobilité qui pèsent sur ces derniers et des questions de mixité évoquées précédemment.

- **Contribuer à l'épanouissement personnel des jeunes**

- Garantir l'apprentissage des savoirs de base dans le domaine sportif dont, en priorité, l'apprentissage de la natation. Une partie des piscines de la région ferment pour cause de coûts élevés en termes de fonctionnement, d'entretien et de remise aux normes et la couverture territoriale en la matière montre l'existence de zones déficitaires. En conséquence, de moins en moins d'enfants apprennent à nager via le milieu scolaire et pour une partie de ces enfants, l'apprentissage n'est pas relayé par l'environnement familial. Outre l'aspect loisir et sportif, l'apprentissage de la natation s'avère vital et relève avant tout du domaine de la sécurité.

D'autres savoirs de base dans le domaine sportif tels que l'apprentissage du vélo (en lien avec les enjeux identifiés dans le chapitre sur la mobilité, mais également avec les enjeux liés au développement durable) ou l'apprentissage des gestes de premiers secours mériteraient d'être intégrés, de manière systématique, dans les programmes scolaires.

- Valoriser davantage l'offre existante en matière culturelle et adapter les canaux d'informations en lien avec les nouvelles pratiques (réseaux sociaux)

- Soutenir la création culturelle comme facteur d'attractivité de la région, notamment pour les jeunes.

- La promotion du sport comme vecteur de santé s'effectue davantage auprès des jeunes publics scolarisés et des étudiants mais moins auprès des jeunes en activité. Or la pratique sportive chute après 20 ans et les liens entre monde professionnel et monde sportif ne sont pas suffisamment développés. Soumis aux contraintes de temps disponible et de coût, entre autres, les jeunes en activité négligent la pratique

sportive (problématiques d'horaires, de garde d'enfant...). Un rapprochement entre entreprises et monde sportif serait de nature à engager une réflexion sur les contraintes vécues et les solutions à envisager pour les lever (pratique sur le temps du midi, participation financière, offre adaptée...).

1 Les pratiques culturelles des jeunes

La dernière enquête sur les pratiques culturelles des français, datant de 2008, et celle du CREDOC sur les jeunes d'aujourd'hui, datant de 2012, mettent en lumière un profond changement dans les pratiques des jeunes générations au cours des dernières décennies. La génération des moins de 30 ans a connu dès son plus jeune âge une progression considérable de l'équipement des ménages en ordinateurs, consoles de jeu et téléphones multimédias, une généralisation de l'internet à haut débit et de ce fait une dématérialisation des contenus. *« Cette évolution a définitivement consacré les écrans comme support privilégié de nos rapports à la culture tout en accentuant la porosité entre culture et distraction, entre le monde de l'art et ceux du divertissement et de la communication »*.¹

1.1 Les jeunes sont les premiers consommateurs de pratiques culturelles et de loisirs

Les jeunes générations figurent parmi les premiers consommateurs des loisirs culturels, en partie parce qu'elles disposent du plus grand volume de temps libre. Qu'il s'agisse de jeux, de sport ou de culture, les jeunes ont un niveau de pratique beaucoup plus élevé que la moyenne de la population française : le CREDOC dans son enquête, rappelle que parmi les 15-30, près de 90% déclarent une activité physique ou sportive pratiquée à un rythme soutenu. Ils se livrent également à un grand nombre d'activités, de sorties, de visites et de pratiques culturelles. Les plus développées sont l'écoute musicale, le cinéma et sociabilité entre les pairs.

Principales caractéristiques des pratiques culturelles des jeunes :

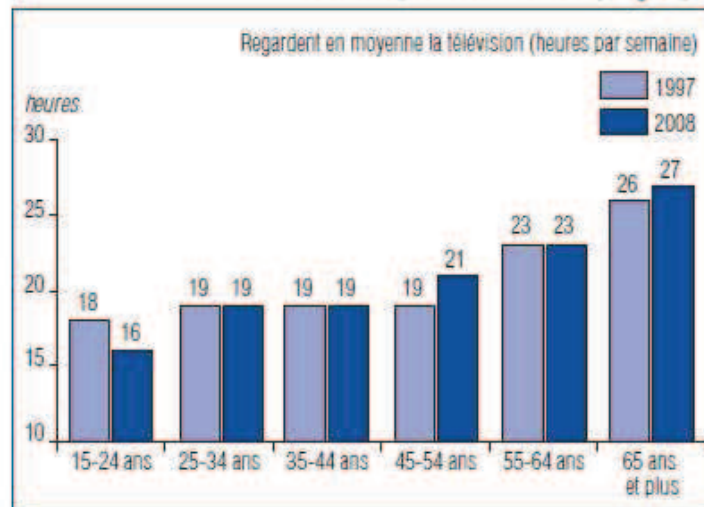
- Les 15-24 ans passent moins de temps devant la télévision que les adultes et surtout que les personnes âgées, mais sont de plus en plus nombreux à regarder des DVD, à jouer à des jeux vidéo et à utiliser un ordinateur à des fins personnelles. Ils consacrent de plus en plus de temps à l'internet et aux nouveaux écrans et ont dans l'ensemble un volume hebdomadaire de consommation de programme TV inférieur de deux heures par rapport aux 15- 24 ans de 1997. *« Il est manifeste que la culture de l'image et de l'écran qui renvoie aussi bien au ludique (jeux vidéo) qu'au récréatif (films) et à la sociabilité interactive (réseaux sociaux) est devenue, pour les nouvelles générations, une alternative plus stimulante que la consommation plus passive des programmes télévisuels. »*²

¹ *Les pratiques culturelles des français à l'heure du numérique*, éléments de synthèse 1997-2008, Olivier Donnat, revue culture études, mai 2009

² Rapport du CREDOC p159

Durée moyenne d'écoute de la télévision selon l'âge

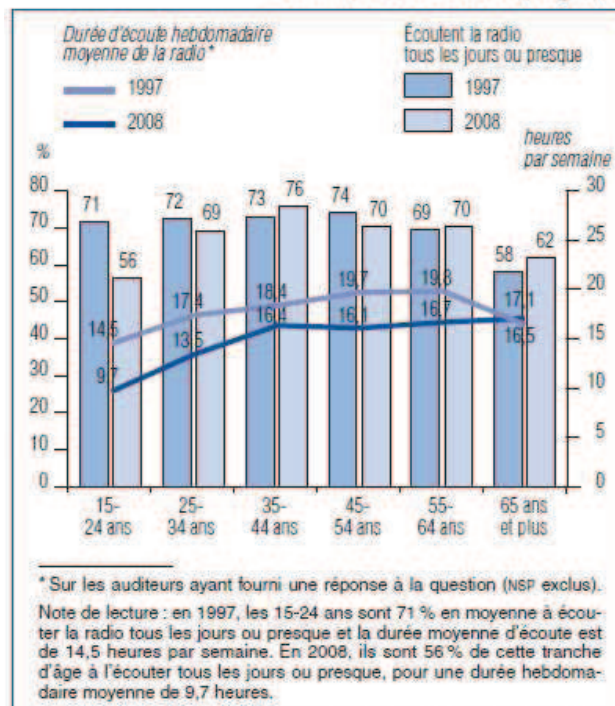
Sur 100 personnes de chaque groupe



Source : Pratiques culturelles 2008, DEPS, ministère de la Culture et de la Communication, 2009

Écoute de la radio selon l'âge

Sur 100 personnes de chaque groupe



Source : Pratiques culturelles 2008, DEPS, ministère de la Culture et de la Communication, 2009

- Sur dix ans, le CREDOC observe une stabilité chez les 18-30 ans dans la pratique et le budget consacré aux œuvres dites « de référence » : littérature, fréquentation des musées, théâtre, concerts, et ce, malgré les contraintes budgétaires toujours plus marquées.

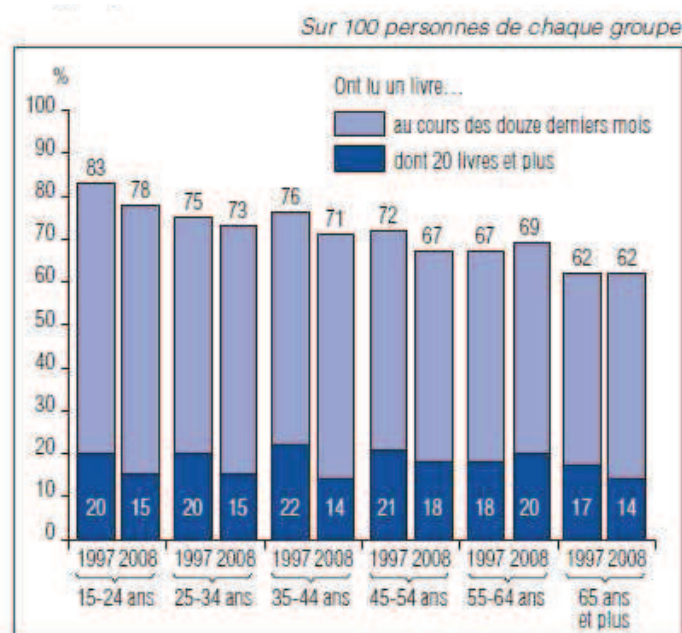
La moitié des jeunes scolarisés, élèves ou étudiants, visite un musée ou une exposition au moins une fois dans l'année, contre 39% pour l'ensemble de la population. Les 15-24 ans ont un taux de fréquentation du théâtre supérieur à la moyenne. La proportion des jeunes en cours de scolarité effectuant une sortie au théâtre au moins une fois au cours de l'année, s'est amplifiée au cours des trente dernières années.

- L'écoute de la musique, en grande partie dématérialisée, continue de progresser avec une préférence affirmée pour la musique anglo-saxonne.

- L'écrit conserve une place importante chez les jeunes qui ont une intensité de lecture nettement supérieure à la moyenne des français. Malgré tout, cette pratique tend à s'éroder, supplantée par le temps passé devant les écrans. Ainsi, les jeunes d'aujourd'hui lisent moins que leurs aînés au même âge.

Pour les achats, ce sont les livres de divertissement qui l'emportent sur les livres utilitaires, de plus en plus téléchargés.

Lecture de livres selon l'âge



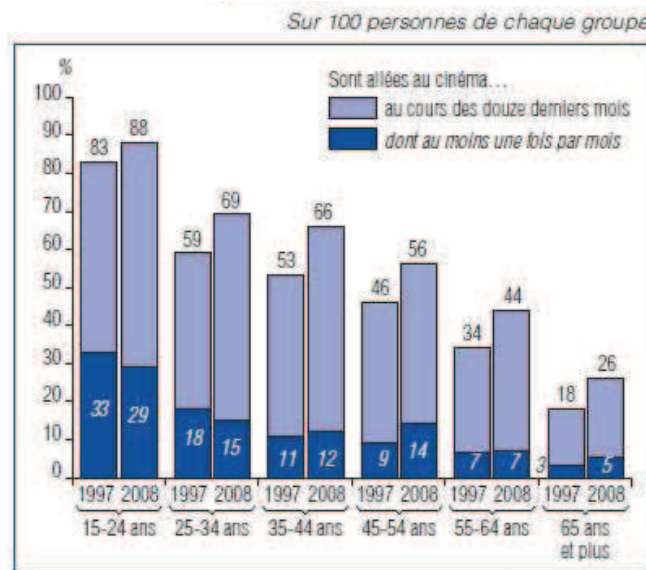
Source : Pratiques culturelles 2008, DEPS, ministère de la Culture et de la Communication, 2009

- Les activités à l'extérieur du domicile restent le mode de loisir privilégié des jeunes. Le cinéma attire toujours autant les jeunes : « les chiffres du CNC indiquent que la moitié du public du cinéma a moins de 35 ans, et que ce sont les 20-24 ans qui ont la pratique la plus intense (en nombre d'entrées moyen par classe d'âge). »¹

Le concert vient en seconde place, après le cinéma, des sorties de divertissement des jeunes, à l'exception des concerts de musique classique dont le taux de fréquentation des 15-30 ans accuse une nette érosion au cours des années 2000.

¹ Rapport du CREDOC p148

Fréquentation des salles de cinéma selon l'âge



Source : Pratiques culturelles 2008, DEPS, ministère de la Culture et de la Communication, 2009

- Les dépenses pour les activités artistiques et associatives pratiquées en amateur ont une place importante dans le budget culturel des jeunes. « *Les apprentissages artistiques sont investis majoritairement par des enfants scolarisés dans le primaire et au collège. A partir du lycée, ces pratiques commencent à régresser, concurrencées par un investissement scolaire plus intense. Mais c'est principalement l'entrée dans la vie active qui fait chuter le temps passé à se former dans des pratiques artistiques en amateur. Dans ce domaine, la rupture entre le temps de formation et celui du travail reste radicale.* »¹

- Le rapport du CREDOC et l'enquête sur les pratiques culturelles des français de 2008, insistent sur l'impact de la révolution numérique sur les pratiques des jeunes et sur l'accès aux œuvres, biens et services culturels.

On observe ainsi, pour les moins de 35 ans, une baisse de la durée d'écoute de la radio et de la télévision, un recul de la lecture de quotidiens et de livres, une baisse de la fréquentation des salles de cinéma, un tassement de l'inscription et de la fréquentation des bibliothèques, et un recul dans le domaine des musées et des concerts de musique classique.

En outre, « *loin de détrôner la place qu'ont les jeunes comme gros consommateurs de produits culturels, l'expansion des accès numériques tend à diversifier les formes de culture que consomment les moins de 30 ans, à les exposer plus fortement à l'offre commerciale et à réduire tendancielle la place occupée par la culture légitime. La prise en compte des pratiques non académiques et des offres commerciales dans le rapport des jeunes à la culture n'en est que plus nécessaire.* »²

La révolution numérique est venue brouiller les pistes entre culture « de masse » et culture « de référence ». Il devient moins aisé de séparer clairement le monde de la culture et le monde des loisirs et de s'en remettre aux seuls pouvoirs publics pour transmettre les savoirs de référence.

¹ Idem p 154

² Idem p 164

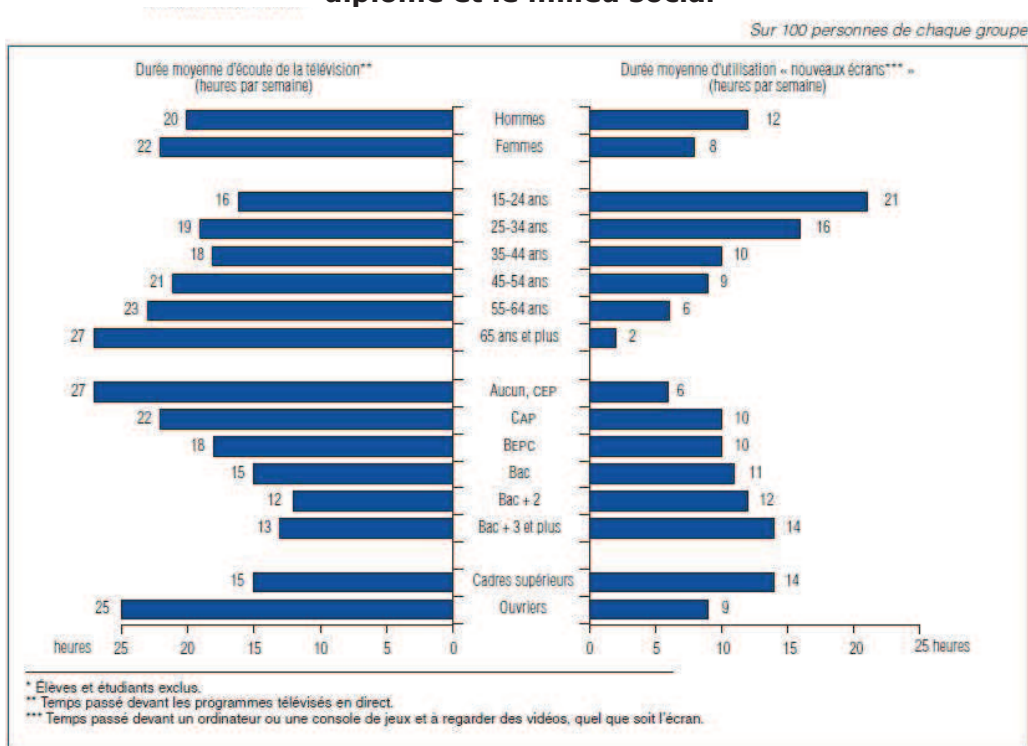
1.2 Des pratiques culturelles différenciées

Les pratiques culturelles varient considérablement selon l'âge (à chaque étape de la jeunesse sont privilégiés tels ou tels médias), le capital social et culturel, le type et le niveau de formation, le lieu d'habitation et d'études, le sexe...

- Selon le sexe :

Les hommes consacrent en moyenne deux heures de moins par semaine que les femmes à la télévision mais passent quatre heures de plus devant les nouveaux écrans notamment en raison de la place qu'ils accordent aux jeux vidéo. En effet, ces derniers constituent une pratique essentiellement masculine, notamment en termes de durée.

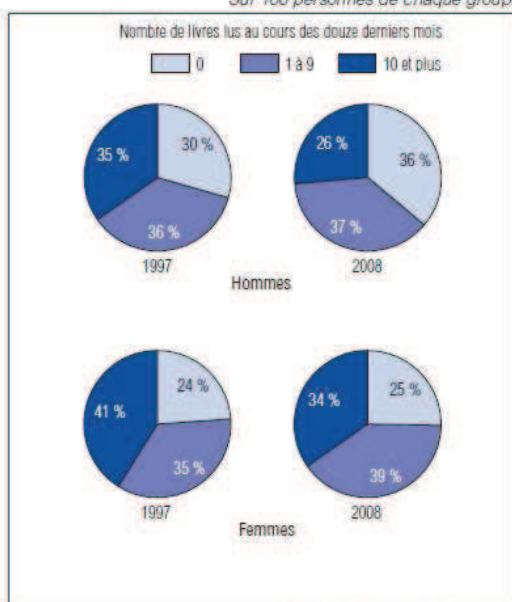
Temps hebdomadaire consacré aux écrans selon le sexe, l'âge, le niveau de diplôme et le milieu social



Les hommes comptent 10% de non lecteurs de livres de plus que les femmes : 62% déclarent lire peu ou pas de livres, contre 46% de femmes. Celles ci ont un niveau de dépenses pour le spectacle vivant plus de deux fois supérieur à celui des hommes (75€ contre 31€ dans la tranche d'âge des moins de 35 ans) contrairement au cinéma.

Nombre de livres lus selon le sexe

Sur 100 personnes de chaque groupe



Source : Pratiques culturelles 2008, DEPS, ministère de la Culture et de la Communication, 2009

Pratiques quotidiennes selon le sexe, l'origine sociale et l'âge

Consomment ou pratiquent tous les jours	11 ans					17 ans				
	Enfants d'ouvriers		Enfants de cadres		Ensemble	Enfants d'ouvriers		Enfants de cadres		Ensemble
	Filles	Garçons	Filles	Garçons		Filles	Garçons	Filles	Garçons	
Télévision	83	85,5	67,5	72	81	71	74	52	56	66
Écoute de musique	47	30	44,5	23	37	69	64	73	71,5	68,5
Radio	35	29,5	39,5	34,5	35	47,5	37,5	62	46	46,5
Lecture de livres	33,5	24	48,5	38,5	33,5	8,5	2,5	21	11,5	9
Jeux vidéo	8,5	33	6,5	35	21,5	3,5	30	2	29,5	16,5
Lecture de bandes dessinées	13	22	14,5	39,5	20,5	3	4	4	11	5,5
Lecture de journaux, magazines	16	11	20,5	19,5	15,5	8	8,5	7,5	16,5	10
Ordinateur	12,5	12	14,5	24	14,5	64,5	71	74	76	69
Activités artistiques	7,5	4,5	8,5	6,5	7,5	10	5,5	14	15,5	11,5
Journal intime	7	2,5	8,5	1,5	5	4,5	1	3,5	1	3

Source : Département des études de la prospective et des statistiques (DEPS), ministère de la Culture et de la Communication, 2010

Sorties selon le sexe, l'origine sociale et l'âge

Sont allés au cours de l'année scolaire	11 ans					17 ans				
	Enfants d'ouvriers		Enfants de cadres		Ensemble	Enfants d'ouvriers		Enfants de cadres		Ensemble
	Filles	Garçons	Filles	Garçons		Filles	Garçons	Filles	Garçons	
Cinéma	77	77,5	95,5	95	83,5	84,5	85,5	98	96	90
Musée, monument	50,5	49	72,5	74,5	56	38	26	74	65,5	44
Parc d'attractions	44	52	53	53	49,5	35,5	33	40,5	34	35
Zoo, parc animalier...	42	39,5	48,5	41	42,5	19	13	26	17	17,5
Spectacle de danse, opéra...	41	34	55,5	46	41	35,5	19,5	67,5	44	37
Match, manifestation sportive	33,5	47	32	43	40,5	39	51,5	45,5	50	48
Cirque	32,5	34,5	38	30	32,5	4,5	4,5	6,5	4,5	4,5
Concert	17	16	36	26,5	22	27,5	20	55	41,5	34
Boîte, discothèque	2	3	4,5	3	2,5	42,5	39	43,5	37,5	42,5

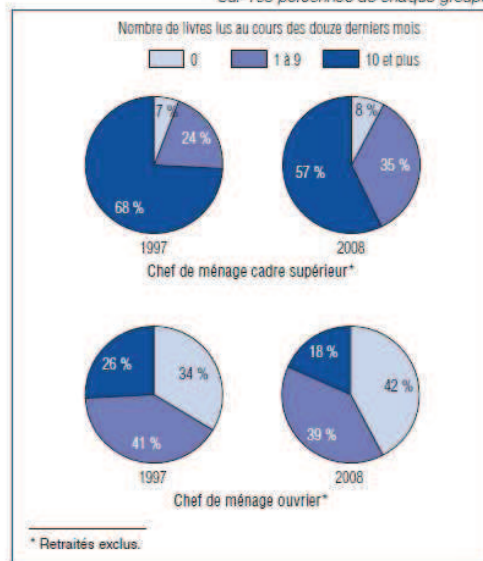
Source : Département des études de la prospective et des statistiques (DEPS), ministère de la Culture et de la Communication, 2010

D'après le Commissariat général à la stratégie et la prospective, dans son rapport "Lutter contre les stéréotypes filles- garçons", les filles seraient mieux représentées dans les pratiques culturelles amateurs traditionnelles. "Selon une enquête du Ministère de la Culture et de la Communication réalisée en 2009 sur les élèves des écoles de musique, des conservatoires et équivalent, on trouvait 55% de filles en cursus musique, 92% en cursus danse, et 66% en cursus art dramatique."¹

- Selon les milieux sociaux

Nombre de livres lus selon le milieu social

Sur 100 personnes de chaque groupe



Source : Pratiques culturelles 2008, DEPS, ministère de la Culture et de la Communication, 2009

¹ Lutter contre les stéréotypes filles-garçons, CGSP, janvier 2014

Les différences entre les milieux sociaux se sont creusées au cours de la dernière décennie, d'après l'enquête sur les pratiques culturelles des français, du fait du décrochage des milieux populaires, notamment ouvriers. *«Un quart des français n'ont fréquenté dans l'année aucun équipement culturel : ils ne sont allés ni au cinéma ni dans une bibliothèque, n'ont assisté à aucun spectacle vivant et n'ont visité aucun lieu d'exposition ou de patrimoine. La plupart d'entre eux cumulent tous les handicaps en matière d'accès à la culture et manifestent très peu d'intérêt pour la culture en général : ils lisent peu de livres, écoutent rarement de la musique, les trois quart d'entre eux n'ont jamais utilisé l'internet et leurs modes de loisirs restent largement centré sur la télévision.»*¹

Les contraintes de pouvoirs d'achat et de transports influencent fortement l'accès aux pratiques. Ainsi, les équipements les plus fréquentés demeurent les équipements de proximité (bibliothèques et cinémas, concerts). Les moins fréquentés sont le théâtre, l'opéra, les musées.

L'observatoire de la vie étudiante constate que *« l'étudiant « moyen » n'existe pas davantage pour les loisirs et la consommation culturelle que pour les autres aspects des conditions de vie couverts par l'enquête. Les pratiques varient considérablement selon le type d'étude, l'origine sociale, et plus particulièrement, pour les sorties, le lieu d'études. »*² Ainsi, les lectures dites « littéraires » sont davantage répandues chez les élèves de classes préparatoires littéraires, les étudiants en lettres et sciences humaines, ainsi que ceux en droit et sciences économiques.

Types d'études et genre de livres lus (en %)

	Romans, nouvelles	Bandes dessinées	Romans policiers	Ouvrages de sciences humaines	Romans, science fiction	Livres scientifiques et techniques	Théâtre, poésie	Essais, ouvrages philosophiques	Livres d'art
Lettres et sc. humaines	72,2	39,3	28,8	48,0	20,5	12,7	31,8	27,0	21,3
Droit et sc. eco.	63,8	39,4	35,3	35,4	21,8	9,9	15,4	19,3	8,5
Sc. et techniques	53,1	52,3	33,5	12,1	34,4	54,0	10,6	11,3	6,4
Santé	66,0	48,6	36,8	23,9	24,0	43,7	14,6	14,9	10,3
IUT industriels	36,4	62,4	26,8	8,0	37,3	42,1	8,8	9,2	2,9
IUT tertiaires	52,5	45,4	33,4	18,6	25,6	19,9	9,8	8,9	5,9
STS industrielles	31,9	58,0	24,6	10,1	33,3	34,8	6,8	5,7	2,7
STS tertiaires	55,5	41,6	34,2	11,1	24,8	6,1	12,5	6,4	5,7
Prépas sciences	57,0	64,1	34,8	8,0	37,6	46,6	18,8	16,1	6,2
Prépas lettres	83,9	37,1	20,7	41,3	13,1	2,8	62,2	70,1	22,3
Ensemble	62,3	44,5	32,1	30,1	25,2	24,0	19,7	18,7	12,1

Lecture : sur 100 étudiants d'IUT industriels, 8 déclarent lire des ouvrages de sciences humaines.

« Les étudiants qui fréquentent les musées, les théâtres, les concerts de musique classique ou l'opéra constituent une population féminine, moins jeune et dotée socialement. A l'inverse, la probabilité de préférer les sorties plutôt associées à la culture populaire est plus élevée chez les garçons, chez les plus jeunes et chez les étudiants moins favorisés socialement. Le type d'études suivies influence aussi les sorties culturelles. Ainsi, les étudiants des formations littéraires, et plus particulièrement ceux des classes de préparation littéraire, ont plus de chances que les autres d'effectuer des sorties légitimes culturellement et les étudiants de STS³ de

¹ Les pratiques culturelles des français à l'ère numérique, éléments de synthèse, 1997-2008, Olivier Donnat, Cultures études 2009

² Loisirs et pratiques culturelles des étudiants, La lettre de l'OVE, n°7, novembre 2003

³ Section de techniciens supérieurs

*préférer celles qui le sont moins. La probabilité de se rendre dans un musée, au théâtre, à un concert de musique classique ou à l'opéra augmente avec la taille de la ville d'études et est la plus élevée à Paris, où l'offre culturelle est plus large, que partout ailleurs ».*¹

1.3 Acteurs impliqués et dispositifs existants

1.3.1 Les acteurs publics

- L'Etat

L'Etat priorise le développement de l'éducation artistique de la maternelle à l'Université à travers de nombreux partenariats entre l'Éducation Nationale, les collectivités et la DRAC, la DRAAF etc. Une vingtaine de CLEAC (Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturelle) sont en cours en Haute-Normandie sur des territoires ciblés.

Dans son plan territorial pour la jeunesse haut-normande, la DRJSCS rappelle les actions existantes en faveur des publics scolaires et « empêchés » et propose de renforcer le développement des pratiques artistiques des jeunes en articulant davantage les temps scolaires et périscolaires, dans le cadre notamment des CLEAC.

- Le rôle croissant des collectivités territoriales

Elles sont les premiers financeurs de l'activité culturelle en France par le soutien aux établissements et acteurs culturels et le développement de l'éducation artistique. Pass culture, chèque culture, carte Région, passeport culturel... quel que soit le nom qu'ils portent, ces outils mis en place par les collectivités visent à favoriser l'accès des jeunes à prix réduits aux équipements culturels et à la pratique. Ils s'adressent en priorité aux collégiens, aux lycéens, aux apprentis, aux jeunes en formation et aux étudiants.

Les Départements, outre le soutien aux acteurs culturels, participent à l'égal accès des jeunes à l'offre culturelle et artistique notamment à travers le schéma Départemental des Enseignements Artistiques qui coordonne les différents établissements d'enseignement, le financement de projets d'éducation artistique dans les collèges.

Le département de Seine Maritime a mis en place le chéquier Pass Culture² d'une valeur de 40€ qui a concerné 35 620 collégiens sur l'année scolaire 2012- 2013.

La Région favorise également l'accès des jeunes aux équipements et festivals à travers la carte Région (en direction des lycéens, apprentis, jeunes en formation professionnelle) et Région Liberté (en direction des étudiants de 1ere année dans l'enseignement supérieur). Elle a concerné, pour l'année scolaire 2012-13 : 42 122 lycéens des filières générales et techniques, 22025 lycéens des filières professionnelles, 6229 apprentis, 1283 stagiaires de la formation professionnelle.

Dans le cadre de sa politique culturelle, elle encourage les établissements et acteurs culturels à mener des actions en direction des publics empêchés. Enfin, elle soutient des projets éducatifs et culturels dans les établissements scolaires relevant de sa

¹ *Loisirs et pratiques culturelles des étudiants*, La lettre de l'OVE, n°7, novembre 2003

² Valable pour une inscription dans un établissement d'enseignement et de pratique artistique, achats de livres et sorties culturelles

compétence. A ce titre, elle favorise l'ouverture multiculturelle dans le cadre du dispositif d'apprentissage des langues « Région Langues », elle lance des appels à projets et à candidatures spécifiques auprès des lycéens et apprentis relatifs à des pratiques culturelles (musiques et danse) en complément de référentiels de formation, ainsi qu'à la « découvertes des richesses régionales » (patrimoine culturel, industriel, historique, sportif etc.)

Elle a également mis en place avec les CFA un dispositif particulier visant l'ouverture culturelle des jeunes en apprentissage dans le cadre d'une politique de prévention contre l'illettrisme, basé sur le développement de projets artistiques et culturels sous forme de jumelages ou de résidences d'artistes entre les CFA et les institutions artistiques ou culturelles régionales: scènes nationales, théâtres, cinémas, centres d'art, musées, écoles de musique...

Les municipalités et intercommunalités jouent un rôle croissant dans le financement de la culture et la lutte contre les inégalités d'accès sociales et géographiques aux équipements et pratiques culturelles, notamment à travers les contrats locaux divers (contrats de territoire, CLEAC...).

1.3.2 Les acteurs professionnels et associatifs

De nombreux acteurs culturels développent des actions en vue de favoriser l'accès de tous à la culture et notamment l'accès des jeunes. Les établissements culturels bénéficient pour une grande partie d'un soutien financier pour développer des politiques de sensibilisation et d'élargissement des publics, dont les jeunes :

- Les pôles culturels régionaux : FRAC (Fonds régional d'art contemporain), Pôle Image, ARL (Agence régionale du livre et de la lecture, ODIA (Office de diffusion et d'information artistique)
- Les établissements culturels, acteurs associatifs et professionnels ...

D'autre part, le milieu associatif est également très actif dans ce domaine, sans négliger la culture scientifique et notamment la culture de la nature, qui est aujourd'hui très menacée.

Autrefois, dans une société essentiellement rurale, la nature faisait partie du quotidien. Aujourd'hui, dans une société en grande majorité urbaine ou périurbaine, la nature n'est plus qu'un patrimoine (d'ailleurs intégré à la traditionnelle « journée du patrimoine » en septembre de chaque année).

Cette défaillance de culture est préjudiciable non seulement au développement des jeunes mais aussi à un équilibre intellectuel.

2 Les pratiques sportives des jeunes

Dans son rapport 2014, le Comité Interministériel à la jeunesse observe que le taux de licences des 15-19 ans est plus élevé que celui du reste de la population et que le taux de licences masculines est toujours supérieur aux taux de licences féminines. Ainsi, celui des 15-19 ans est de 45,9% pour les hommes contre 24% pour les

femmes, et celui des 20-29 ans est de 27,9% pour les hommes et 10,4% pour les femmes. On constate donc une chute de la pratique sportive à partir de 20 ans.

2.1 Des sports et des jeunes en Haute-Normandie

*Source : Olivier Sirost
CETAPS EA 3832, Normandie Université*

La Haute Normandie serait selon les clichés une région sportive sinistrée, par ses faibles effectifs licenciés, ses équipements vieillissant, son manque de présence dans l'élite française ou dans l'accueil d'événements à portée internationale. C'est sous-estimer le fait que le rapport de nos sociétés au sport a considérablement évolué. Rappelons qu'au niveau national depuis le milieu des années 1990 la France sportive est majoritairement concentrée dans les pratiques hors club (près de 2/3 de l'ensemble de la pratique sportive déclarée). Signalons également que nous consommons en France 1 à 2h d'images de sports par jour tandis que 45% des Français pratique une activité sportive 2h par semaine de façon régulière. Mentionnons également l'engouement occasionnel pour les événements sportifs allant du la course sur route à la fête foraine, en passant par les lieux de spectacle. Enfin, insistons sur les transfigurations des clubs sportifs dans une société où la famille élargie remplace la structure de la famille traditionnelle. C'est cette complexité qui doit guider la lecture d'un bilan.

2.1.1 Un état des lieux selon la perspective moderne

A l'échelle du territoire Normand il convient de rappeler que le sport dans toute sa polysémie fait déjà territoire. Les conventions passées entre les CROS de Haute et Basse Normandie, entre une vingtaine de ligues sportives, au niveau du sport universitaire avec les statuts de la ComUE Normandie Université ou encore avec un comité régional du tourisme déjà normand, renseignent déjà sur des pratiques qui dépassent les actuelles et anciennes frontières administratives.

Aujourd'hui le terrain de jeu territorial est bel et bien présent mais offre d'autres voies de **prospectives** comme:

- l'expérimentation d'un plan sport-santé-bien être, d'une silver économie fondée sur l'autonomie de la personne et le bien vieillir, ou encore l'utopie d'une Métropole jardin planétaire triangulée entre Rouen, Caen et le Havre;
- le développement d'un réseau de mobilités respectueux de l'environnement adossé au développement des trames vertes et bleues, des opérations de renaturation offrant un terrain d'aventure propice aux loisirs ou la conversion de friches industrielles en spectacles du corps;
- une effervescence des moins de 25 ans pour le E-Sport et les loisirs connectés;
- un patrimoine sportif ancré sur des enfants du pays (D. Douillet, J. Anquetil, T. Parker, N. Batum, ou les nageurs H. Dubosc, F. Gilot, S. Caron...), mais aussi des clubs historiques (régates) ou fortement corporatistes (cheminots, PTT...), qui aujourd'hui se lie à un patrimoine et un tourisme industriel reconnu mondialement. N'oublions pas que la Seine est un corridor économique doublé d'un appel à l'aventure

vers le grand large et que les ports normands marqueront des générations d'explorateurs, d'aventuriers et de sportifs.

L'héritage est fortement ancré et n'est plus à démontrer. Il représente une force de 711 000 licenciés dans près de 8000 clubs, pour un inventaire de 14 600 équipements sportifs. Rapporté au découpage des nouvelles régions les effectifs sont faibles, mais la dynamique associative forte et l'équipement médian. Bref, le problème d'attractivité pointé du doigt dans ce territoire sportif est l'absence de locomotives fortes dans l'élite sportive. Et si la force résidait plus spécifiquement dans des présences qui s'ignorent, à commencer par la position médiane du territoire?

La Normandie reste une terre de formation des élites dans plusieurs sports comme la natation, le basket-ball, le nautisme, le football, l'athlétisme, la gymnastique sportive... C'est bien cette élite en germe qui fait la notoriété du territoire, même si elle explose ailleurs par sa mobilité.

2.1.2 Le sport en club et les jeunes

Le territoire normand sportif reste marqué par sa spécificité naturelle concernant les sports "verts" en forêt et sur le littoral. Ce constat converge avec une mise en place avancée de PDESI et CDESI. La pratique en club reste marquée par les sports athlétiques anglais du 19^e siècle dont la Normandie a été un important terrain d'expérimentation: athlétisme, football, tennis, natation, rugby, golf...

Licences sportives au 31 décembre 2013

en nombre de licences

	Au 31 décembre 2013			
	Eure	Seine-Maritime	Haute-Normandie	France (en milliers)
Athlétisme	2 439	4 599	7 038	253
Basket-ball	3 374	8 716	12 090	482
Équitation	9 234	14 304	23 538	689
Études et sports sous-marins	1 031	2 600	3 631	143
Football	16 742	40 638	57 380	1 946
Golf	3 106	7 196	10 302	395
Gymnastique	4 310	9 970	14 280	293
Handball	6 908	10 140	17 048	499
Judo-jujitsu et disciplines associées	6 376	11 674	18 050	574
Karaté et arts martiaux affinitaires	3 424	3 950	7 374	228
Natation	2 830	3 981	6 811	301
Randonnée pédestre	1 935	4 060	5 995	217

Licences sportives au 31 décembre 2013*en nombre de licences*

	Au 31 décembre 2013			
	Eure	Seine-Maritime	Haute-Normandie	France (en milliers)
Rugby	1 642	3 124	4 766	320
Tennis	9 444	20 316	29 760	1 094
Tennis de table	2 226	4 368	6 594	191
Tir	1 546	2 364	3 910	162
Voile	1 440	9 785	11 225	237
Autres fédérations	18 632	31 678	50 309	1 997
Par types de fédérations				
Fédérations olympiques	78 784	166 308	245 092	8 426
Fédérations non olympiques	19 380	30 219	49 598	2 010
Fédérations multisports affinitaires	26 182	55 714	81 896	4 477

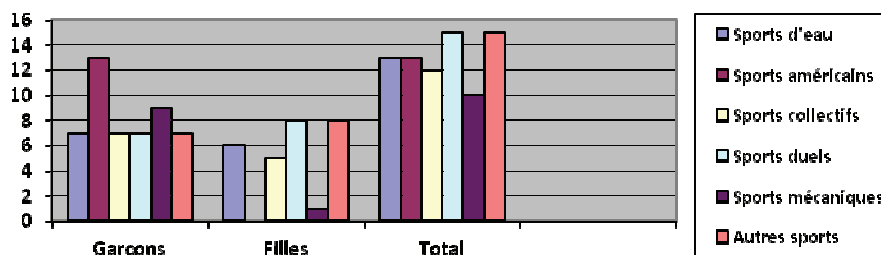
Rapportées aux ventilations par âges des données nationales, le football, la gymnastique, le handball, le basket-ball, l'équitation, le tennis ou le judo restent les pratiques sportives majoritairement représentées par les moins de 35 ans et dessinent les grandes orientations de la pratique du sport en club haut normand.

2.1.3 Le haut-niveau

La région Haute-Normandie dispose de **13 structures** appartenant aux filières d'accès au sport de haut niveau :

- **1 Pôle France** en baseball qui accueille des sportifs des catégories Senior et Jeune appartenant ou en passe d'accéder aux équipes de France
- **9 Pôles Espoirs**, de rayonnement interrégional et régional regroupant des sportifs des collectifs Jeune et Espoirs dont le but est d'intégrer un pôle France. Les disciplines représentées sont l'athlétisme, l'aviron, le basket, le handball, le judo, le tennis de table, la gymnastique et la natation.

Sur les listes publiées par le ministère Jeunesse et Sport, à la catégorie "Jeune" Haut-niveau en Haute Normandie figurent 78 sportifs (sur un total de 194 Haut Niveau répertoriés), dont 28 filles. Ils se répartissent de la manière suivante:



Si on ajoute aux sports américains que sont le baseball, le football US, le hockey sur glace et le roller, des sports du même héritage comptabilisés en sports collectifs comme le basket-ball ou le volley-ball on s'aperçoit que cette catégorie est dominante, suivie par les sports duels (karaté, judo, escrime, lutte et sports de raquettes). Il y a donc de ce point de vue une spécificité haut normande peu médiatisée, qui dessine une culture sportive spécifiquement jeune.

2.1.4 Le sport scolaire et universitaire

Les SUAPS des universités normandes sont au ratio de la population régionale résidente les plus importants de France. Ainsi, le CRSU Haute Normandie dresse le bilan pour 2013-2014 de 2300 licenciés pour l'organisation de 1300 compétitions (dont 700 Haut niveau) ce qui est peu élevé au regard de la moyenne nationale. Par contre l'effectif de largement doublé par des pratiques non compétitives proposées aux étudiants tournées par exemple vers le domaine somatique (relaxation, forme, loisir).

Du côté du sport scolaire, le service régional de l'UNSS à Rouen pointe pour l'année 2011 un rang de 15e au niveau national avec environ 30 000 licenciés (31 000 pour 2014). Cependant ces chiffres masquent un désengagement des filles en collège, un problème de transport vers les lieux de pratique, comme un suivi des jeunes officiels (arbitres). En revanche le sport scolaire reste un dynamisateur des espaces ruraux, des manifestations de masse et des événements, répond au désir de multi pratique des élèves.

L'académie de Rouen reste marquée par les sports collectifs (football, basket-ball, handball, volley-ball, rugby), les activités nautiques (voile, canoë-kayak, natation), mais aussi l'athlétisme, le judo, le golf et les arts du cirque. Le nombre de licences délivrées diminue avec l'âge (quel que soit le sexe): 11300 en poussins, 8860 en minimes, 5100 en cadets, 3540 en juniors, 690 en séniors.

2.1.5 Les métiers du sport

Les diplômes délivrés en 2012 font apparaître un engouement fort des jeunes normands pour une professionnalisation dans les secteurs de l'animation socioculturelle et les métiers du sport.

	BASSE NORMANDIE	HAUTE NORMANDIE	FRANCE METROPOLITAINE
Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)	961	1 348	48 702
Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD)	37	50	1 931
Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien (BAPAAT)	9	58	724
Brevet d'État d'Éducateur Sportif (BEES) 1° degré	89	30	3 052
Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BP JEPS)	182	227	9 223
Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DE JEPS)	92	141	4 741
Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) Carrière sociale option Animation sociale et socio-culturelle	0	46	812
Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DES JEPS)	1	13	364
Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)	181	155	8 584
Diplôme d'État relatif aux Fonctions d'Animation (DEFA)	0	8	40

Ces formations diplômantes répondent à un bassin d'emploi contrasté, à la fois dans une politique de cohésion sociale et de nombreux CAE précaires, ainsi que dans une saisonnalité de l'emploi sportif et touristique. Ce sont également des niches d'innovation dans le domaine du cycle et des articles de sports.

Activité, Emploi associatif et Sport
Nombre d'établissements et de salariés

	BASSE NORMANDIE	HAUTE NORMANDIE	FRANCE METROPOLITAINE
Nombre d'établissements associatifs employeurs en 2011	4 486	4 570	183 759
dont action sociale	756	807	31 261
dont enseignement	462	398	20 047
dont santé humaine	76	92	3 691
dont arts, spectacles et activités récréatives	1 344	1 626	57 473
dont autres établissements associatifs	1 848	1 647	71 287
Nombre de salariés dans les établissements associatifs en 2011	45 808	43 820	1 775 991
dont action sociale	24 609	22 761	843 953
dont enseignement	8 421	8 154	325 930
dont santé humaine	2 109	1 668	127 599
dont arts, spectacles et activités récréatives	2 300	2 924	107 581
dont autres établissements associatifs	8 369	8 313	370 928
Part de l'emploi associatif en ETP dans l'emploi total en %	10,9	8,0	9,0
Nombre de salariés dans les activités liées au sport en 2012	2 394	2 966	100 306
dont gestion d'installations sportives	595	575	18 829
dont activités de clubs de sports	1 655	2 232	71 389
dont activités des centres de culture physique	72	101	3 772
dont autres activités liées au sport	72	58	6 316
Nombre de salariés dans l'enseignement de disciplines sportives et activités de loisir	77	163	7 879
Nombre de salariés dans la filière sport en 2012	1 173	966	61 815
dont construction bateaux de plaisance	85	1	7 259
dont fabrication de bicyclettes et véhicule pour invalides	7	0	1 758
dont fabrication d'articles de sports	114	74	4 619
dont commerce de détail d'articles de sports en magasins spécialisés	958	875	45 767
dont location et location-bail d'articles de loisirs et de sports	9	16	2 412

Il convient d'ajouter à ce tableau un potentiel certain vers des filières nouvelles comme le e-sport et les loisirs numériques, le loisir sportif et le développement durable, la régénération urbaine et la qualité de vie.

Ce rapide panorama du sport en région ne doit pas négliger non plus les pratiques informelles comme le roller, le skate, le vélo, la promenade, le jogging, les street sports ou le jardinage qui souffrent encore de terrains de jeux mal positionnés, déconnectés ou mal desservis. Il convient d'y ajouter l'animation des spectacles sportifs emblématiques (kindarena, patinoire de l'île Lacroix, stade Diochon...), les rendez-vous rituels (Armada, Foire Saint-Romain, 24h motonautiques, Rouen sur mer...) mais aussi ordinaires dans les clubs sportifs le temps du week-end. Sur ce point, le rôle de service rempli par la famille élargie du club sportif est un élément remarquable dans une perspective solidaire et durable. On retrouve cette dimension en milieu rural par les pratiques de chasse, de pêche ou les activités de bricolage (mécanique, jardinage, fêtes de la nature).

2.2 Des pratiques sexuées

Dans son étude « Lutter contre les stéréotypes filles-garçons », le CGSP rappelle d'une part, que les garçons sont plus nombreux que les filles à pratiquer une activité sportive et ce dès l'enfance, et d'autre part, que les disciplines sportives investies par chacun des deux sexes sont très différentes.

**Les activités sportives déclarées par les jeunes de 12 à 17 ans
(pratiques libres et en club confondues)**

Activité sportive déclarée	Pourcentage de pratiquants	Pourcentage de garçons	Pourcentage de filles
Football	32	80	20
Rugby	6	90	10
Gymnastique	10	32	68
Danse	12	24	76
Natation-baignade	39	55	45
Judo et autres arts martiaux	8	63	37
Tennis	16	67	33
Basket-ball	18	62	38
Vélo	38	61	39
Équitation	5	29	71
Athlétisme (sauf jogging)	7	55	45
Jogging	19	54	44

Source : ministère des Sports (2002), Sports STAT-Info, Bulletin de statistiques et d'études, n° 02-04

**Part des garçons et des filles dans les licenciés sportifs
(moins de 18 ans)**

	Football	Rugby	Danse	Gymnastique	Judo
Pourcentage de garçons	96	97	7	22	75
Pourcentage de filles	4	3	93	78	25

Sources : ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, et fédérations (2013)

En outre, la régularité de la pratique est beaucoup plus forte chez les garçons (93% déclarent faire du sport au moins une fois par semaine contre 75% des filles), et ces derniers déclarent plus souvent faire de la compétition sportive.

Enfin, si la pratique sportive des garçons reste stable au cours de l'adolescence, elle diminue fortement pour les filles : en 2002, « 68% des filles faisaient du sport à l'âge de 12 ans, elles n'étaient plus que 52% à 17 ans ». Le CGSP identifie plusieurs raisons à ce décrochage opéré dès la fin du collège dont :

les filles seraient plus sensibles à la pression scolaire qui augmente lors du passage au lycée

« Les contraintes matérielles et logistiques pèsent lourd, notamment sur les enfants des classes populaires et sur les filles dont la mobilité physique est plus contrainte et encadrée : absence ou rareté des transports en commun pour se rendre à un entraînement, absence d'encadrement ou de créneaux horaires pour les filles ou absence d'équipe féminine, coût de l'équipement qui s'accroît au fil des années. »

« La pratique sportive des jeunes semble largement corrélée au niveau de diplôme des parents et, dans une moindre mesure, au niveau de revenu du foyer. Or ces éléments doivent être lus à travers le prisme du genre : 44% des filles (64% des garçons) dont les parents n'ont aucun diplôme font du sport, contre 76% (92% des garçons) quand au moins l'un des deux parents a un diplôme supérieur. »

Taux de pratique sportive des 12-17 ans selon les diplômes et les revenus des parents (en pourcentage)

	Garçons	Filles
Niveau du diplôme des parents		
Sans diplôme	64	44
< Bac	71	55
Bac	77	71
> Bac	92	76
Revenu mensuel du foyer		
Moins de 1 830 euros	75	45
1 830 euros à moins de 2 740 euros	75	67
Plus de 2 740 euros	83	74
Ensemble	77	60

Source : ministère de la Jeunesse et des Sports (2002), enquête Pratique sportive des jeunes

Enfin, le CGSP déplore le fait que les fédérations et clubs négligent la pratique féminine en misant davantage sur le sport masculin de haut niveau et que la pratique sportive libre (installations en salle ou à l'extérieur, maisons des jeunes...) soit largement masculine. « Par un effet d'entraînement, les activités "destinées" aux garçons sont investies par eux : terrains de sport collectif, pistes de sports de glisse, etc [...] La pratique sportive libre valide l'appropriation de l'espace public par les garçons (et, à l'âge adulte, par les hommes).

Cette problématique a toutefois récemment été identifiée par les acteurs associatifs qui tentent de promouvoir le sport féminin, tel que la Fondation de France qui a lancé un appel à projets "Allez les filles" visant à encourager la pratique régulière des jeunes filles de 12 à 25 ans qui en sont le plus éloignées.

La DRJSCS de Haute-Normandie a également identifié cette problématique dans l'état des lieux de son plan territorial pour la jeunesse mais elle n'apparaît plus dans les fiches actions.

2.3 Dispositifs – acteurs

- L'Etat et les collectivités
- Les acteurs associatifs (fédérations, ligues, clubs), les fédérations sportives scolaires et universitaires, le mouvement olympique ...

Différents dispositifs permettent de favoriser la pratique du sport pour tous les jeunes notamment par la réduction des coûts (pass'sport 76 et coupon sport 27), la réduction des disparités d'accès liées à des problématiques sociales ou de handicap (cf plan territorial pour la jeunesse en Haute-Normandie).

Sources documentaires

- Yaëlle Amsellem-Mainguy, Joaquim Timoteo, *Atlas des jeunes en France*, INJEP, 2012
- DRJSCS, *Plan territorial pour la jeunesse en Haute-Normandie*, juin 2013
- ONVE, « *Loisirs et pratiques culturelles des étudiants* », la lettre de l'OVE, novembre 2003
- OVEFIP de Rouen, « *Conditions de vie 2012, la précarité étudiante* », décembre 2012
- CREDOC, Les Cahiers de la recherche n°292, « *Les jeunes d'aujourd'hui, quelle société pour demain ?* », décembre 2012.
- Olivier Donnat, « *Les pratiques culturelles des français à l'heure du numérique, éléments de synthèse 1997-2008* », revue Culture Etudes, mai 2009
- Jean-François Hersent, « *Les pratiques culturelles adolescentes. France, début du troisième millénaire* », BBF, 2003
- CGSP, « *Lutter contre les stéréotypes filles-garçons* », janvier 2014
- CETAPS, Normandie Université, Olivier Sirost, janvier 2015

Chapitre 13

Engagement et citoyenneté : les jeunes, ambassadeurs de la société

Ce que les jeunes en ont dit lors des rencontres sur les territoires :

« On ne laisse pas de place aux jeunes dans la société actuelle », « on leur laisse un strapontin »

« Les jeunes doivent revoir en permanence leurs attentes à la baisse »

« La mauvaise image du monde politique en éloigne les jeunes »

N.B. : il n'existe pas de données statistiques régionales relatives à l'engagement et à la citoyenneté des jeunes haut-normands. La présente fiche fait donc état de l'engagement des jeunes français dans leur ensemble.

Le discours de la société sur l'engagement des jeunes est paradoxal. Depuis quelques années, chaque individu, quel que soit son âge, fait l'objet d'une quasi « injonction » : être des citoyens responsable vis-à-vis des autres et de la société. Pour autant, la notion d'« engagement » reste encore, dans l'inconscient collectif, très limitée à la notion d'« engagement politique », parfois élargie à l'engagement syndical et/ ou associatif. Pour mémoire, « s'engager » c'est : « se lier par une promesse ou une convention »¹.

Pourquoi l'engagement au sens large, en particulier, l'engagement des jeunes dans la société, prend-il une place croissante dans les débats ? Parce qu'il véhicule des « opportunités de socialisation et de développement des compétences »². Or, en mettant l'accent sur le supposé désintérêt des jeunes pour la politique, et la vie de la société en général, certains en déduisent que les 15-30 ans sont « socialement moins compétents parce qu'ils participent moins à la vie collective »³.

La littérature sur l'engagement des jeunes ne manque pas. La presse se fait souvent écho des aspects les plus négatifs. Elle fait la part belle au supposé « individualisme croissant », couplé au « manque d'enthousiasme », voire à l'absence de capacité d'engagement, au refus de prendre ses responsabilités. Pourtant, comme le rappelait

¹ Dictionnaire Larousse.

² *L'état de la jeunesse, Priorité jeunesse*, Rapport au comité interministériel de la jeunesse, édition 2014, tome 2, page 166.

³ CREDOC, *Les jeunes d'aujourd'hui. Quelle société pour demain ?*, Cahier de recherche, décembre 2012.

Maurice CORCOS, « *les adolescents sont bel et bien nos enfants qui ont grandi et non des extra-terrestres qui surgiraient dans nos vies* »¹.

De nombreuses études sociologiques montrent que les jeunes partagent les valeurs de la société dans son ensemble : l'attachement au travail, le recul du mariage pondéré par une forte expression de l'engagement dans le couple, la fidélité et la famille sont des valeurs fortes exprimées par les 15-30 ans.

Les jeunes sont davantage exposés à la pauvreté que les adultes.

Parallèlement, ce même discours montre une jeunesse qui se mobilise fortement, en particulier quand la question centrale est la précarisation de l'emploi ou le mal-logement, ou la défense de la liberté d'expression, comme en témoigne l'élan populaire unique en France qui a eu lieu en réaction aux attentats des 7 et 9 janvier 2015. Difficile d'estimer aujourd'hui les répercussions de ces mouvements spontanés sur l'engagement des citoyens, en particulier des plus jeunes. Il y a toutefois fort à parier que les cartes seront rebattues dans les prochains mois ou années.

Enjeux repérés

- **Encourager l'engagement et la prise de responsabilité des jeunes, susciter leur intérêt et leur prise d'initiatives**

« *La crise du bénévolat, bien souvent évoquée à tort, masque des mutations profondes de l'engagement et des modalités d'exercice de la pratique bénévole, mutations fortement liées à l'évolution des modes de vie : superposition des temps de vie, éparpillement des lieux de vie, bouleversement des modes de déplacement, des modes de communication et des modes de gestion... En outre les trajectoires personnelles sont moins linéaires qu'autrefois et davantage soumises à des ruptures qui impactent nécessairement les parcours d'engagement : arrivée plus tardive sur le marché du travail, périodes de chômage, mobilité professionnelle...* »². Or les jeunes incarnent tout particulièrement ces nouvelles formes d'engagement, à la fois plus éphémères et pragmatiques. L'évolution du bénévolat concourt à rendre plus difficile le renouvellement des dirigeants associatifs et la diversification de leur profil. Cela pose ainsi la question de la place des jeunes au sein des associations et de la confiance qui leur est faite dans la prise de responsabilité.

- **Accompagner l'innovation dans les associations notamment à travers le développement de nouveaux outils et nouvelles pratiques participatives liées au numérique.**

La culture associative traditionnelle et hiérarchisées n'est pas adaptée aux nouvelles formes d'engagement des jeunes, ces derniers possédant une vision à court terme de leur avenir du fait de la non linéarité de leur parcours et de leur mobilité croissante. Les associations sont confrontées à « *un bouleversement des formes traditionnelles d'organisation et de gestion fondé sur de nouveaux outils plus collaboratifs et des pratiques liées à l'animation des réseaux [...] L'organisation en réseaux s'appuie*

¹ Michel Corcos est chef de service au département psychiatrie de l'adolescent à l'institut mutualiste Montsouris. Il a fait cette déclaration lors du colloque « les adolescents : problématiques d'individualisation et d'accès à l'âge adulte », organisé le 23/12/2013 à l'initiative du Commissariat général à la stratégie et à la prospective.

² CESER de Haute-Normandie, *L'éducation populaire : une nécessité et un enjeu d'avenir*, décembre 2012

notamment sur le développement du numérique qui interroge les modes de relations entre individus et favorise de nouvelles formes de gouvernance associative»¹. Ainsi, pour passer d'une culture « administrative et pyramidale » de l'association à une culture de projets, les outils numériques sont essentiels car ouvrent des perspectives en matière de nouvelles pratiques participatives.

- **Valoriser davantage l'engagement, l'expérience associative et les connaissances non scolaires, comme autant de compétences acquises nécessaires à l'insertion professionnelle.**
- **Renforcer l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs républicaines afin d'éviter la radicalisation d'une partie des jeunes et faire société avec l'ensemble des jeunes.**

1 De la difficile conciliation des valeurs et de l'engagement

La participation à la vie de la société est trop souvent réduite à la participation aux activités d'une association, d'un parti politique ou d'une organisation (humanitaire, ou non). La crise économique combinée aux difficultés d'entrée sur le marché du travail laissait à penser que les jeunes seraient repliés sur des stratégies individualisées. Or, de nombreuses enquêtes² récentes, révèlent :

- « la perception dominante d'un conflit de générations entre les jeunes et leurs aînés ;
- l'aspiration à un nouvel engagement au sein de la société, par l'éthique personnelle³. »

1.1 Accusés "baby-boomers" levez-vous !

Selon les sources, les 15-30 ans sont entre 50 et 70% à considérer qu'il existe un « conflit de générations ». Toutefois, les termes « conflit », « fracture » générationnels sont à pondérer car ils véhiculent des notions de clivage voire d'hostilité entre les classes d'âge de la population. L'historienne Ludivine Bantigny⁴ va plus loin : « *Fracture, conflit de génération sont des mots forts, synonymes de clivage, d'opposition, d'hostilité. C'est évidemment excessif, et les vrais clivages ne sont pas entre générations mais plutôt dans les appartenances sociales, professionnelles, dans les niveaux de diplôme. Ils forment des lignes de partage au sein des jeunes comme de la société toute entière.* »

Contrairement à la génération dite « soixante-huitarde », les jeunes des années 2010 ne considèrent pas que ce « conflit » relève d'un combat d'idéaux qui ne peuvent se croiser. Tout simplement, lorsque les jeunes abordent cette distance entre les âges, c'est pour spécifier à quel point ils se sentent négligés par les aînés. Pour près de 2/3, ils considèrent qu'ils ne sont pas pris en compte.

¹ *Ib idem*

² Dont l'enquête Viavoice / Libération / Animafac, conduite en 2012-2013.

³ *Ib idem*.

⁴ « Les jeunes en 2014 », in, *Télérama*, n° 3379, daté du 15 octobre 2014.

Comment expliquer cette perception de négligence ? Avant tout parce que la société donne le sentiment d'être fermée aux plus jeunes, notamment par les difficultés d'accès à l'emploi. Surtout, parce les pouvoirs semblent concentrés par les aînés. Près de 55% des 18-25 ans pensent qu'ils devraient pouvoir avoir « *davantage de pouvoirs dans les entreprises, dans le système éducatif et en politique* ». Pour autant, les jeunes ne souhaitent pas se lancer dans une course effrénée au pouvoir. Par ces déclarations, ils signifient simplement qu'ils estiment que leurs aînés sont responsables de la situation dans laquelle ils sont contraints de vivre. C'est particulièrement le cas pour la situation « écologique » et la crise économique.

Ainsi donc, si les jeunes portent un regard positif sur les liens qui les unissent à leurs parents, ils considèrent que les générations précédentes sont responsables de leurs difficultés, surtout lorsqu'ils sont étudiants. Ils sont 51% à affirmer que les générations précédentes sont responsables des difficultés des jeunes aujourd'hui. L'espoir d'une vie meilleure n'inversera pas la tendance car ils sont plus de 60% à craindre de vivre moins bien que leurs parents. Ils pensent que ce monde cynique, peu soucieux de l'humain, aurait sombré parce que les baby-boomers en auraient abusé, auraient voulu trop gagné sans vraiment respecter de règles.

1.2 Choisir sa vie et accéder au bonheur "tout simplement"

L'adolescence se caractérise, entre autres, comme un temps fort du processus d'individualisation, un moment où le jeune se construit et devient « lui-même » dans sa relation à l'autre, aux autres. Françoise Dolto allait plus loin en rappelant que la construction de l'identité passait nécessairement par une prise de distance avec l'héritage familial. Les jeunes attendent de leurs parents qu'ils valident leur univers sans pour autant les autoriser à y pénétrer.

Deux tiers des jeunes qui ont répondu à l'enquête Génération Quoi ? se déclarent « heureux » à titre personnel. Mais seulement 8% à se déclarer « très heureux ». Les jeunes filles sont plus pessimistes que les jeunes hommes.

« Réussir sa vie », c'est avant tout :

- 24% la famille ;
- 16% un métier ;
- 7% de l'argent ;
- 52% être heureux.

Les jeunes accordent une importance plus grande à la liberté de mener leur vie comme ils l'entendent. Pour autant, ils n'en sont pas moins respectueux des règles sociales.

1.3 « Famille Je t'aime »¹

Les 15-30 ans disent être, globalement, heureux, avec leurs parents. La famille apparaît comme une valeur refuge. Même s'ils reprochent aux plus âgés de ne pas leur faire assez de place dans la société, 90% des 18-30 ans interrogés considèrent être soutenus par leurs parents dans leurs choix. La solidarité au sein des familles, le transfert d'argent des aînés vers les plus jeunes sont des réalités.

De leur côté, les parents qui s'inquiètent pour l'avenir professionnel de leurs enfants, sont également ceux qui rechignent à intégrer dans leur entreprise, car ils ont une image peu flatteuse de ces mêmes jeunes.

En 2009, 77% des étudiants se sont fait aider par leurs proches pour financer leurs études (IPSOS 2009). 63% des jeunes considèrent que l'argent que leur donnent leurs parents est difficile à obtenir. 75% des parents estiment qu'il est plus difficile d'élever un enfant aujourd'hui qu'autrefois.

2 S'engager, pourquoi pas. Mais comment ? Dans quel but ?

Même s'ils portent un regard sombre sur l'héritage qu'ils doivent assumer, la majorité des 15-30 ans pensent qu'il est encore possible d'améliorer les choses en France. Mais ils considèrent que ce « meilleur » ils ne l'obtiendront qu'en multipliant les actions individuelles. Les jeunes se méfient des médias (40%), des politiques (46%), des religions (60%). Seuls, 29% des 15-30 ans considèrent que la société française leur donne les moyens de montrer de quoi ils sont capables.

A mesure que nous élevons le niveau de formation, la société crée une aspiration, une attente chez les jeunes, chez leurs parents, pour que cet effort collectif, ce travail personnel allié au soutien familial puissent engendrer un « retour sur investissement », c'est-à-dire un bon emploi, une perspective professionnelle.

Une certaine fatalité pèse toujours sur de nombreuses familles. L'équation est simple et connue : un niveau d'études élevé engendre une plus forte intégration sociale. *A contrario*, les moins éduqués sont souvent en retrait de la vie de la société et donc faiblement engagés. C'est particulièrement vrai dans leur lien à la politique. Même si les plus instruits sont tout aussi critiques à l'égard de la classe politique que les moins instruits, les premiers demeurent davantage attachés au fonctionnement et aux principes qui régissent la démocratie.

2.1 Dépolitisée, non syndiquée, mais une action personnelle motivée par l'éthique

L'abstention a toujours été plus forte chez les jeunes français, que dans le reste de la population car le vote augmente à mesure que l'insertion sociale et familiale est au rendez-vous.

¹ Selon le titre d'une des rubriques de l'enquête *Génération Quoi ?* conduite en 2014 auprès de plus de 270 000 jeunes.

La baisse de participation politique est à pondérer par le fait que de nouvelles formes de participation sont en progression, notamment la participation aux manifestations ou à des grèves.

7% se sont déjà engagés dans une organisation politique ; 5% l'ont fait mais ne le souhaitent plus ; 34% pourraient le faire ; 53% ne le veulent surtout pas.

Loin d'être dépolitisée, la jeunesse adhère à de nouvelles formes d'engagement, plus éphémères et plus ciblées. Non, les jeunes ne sont pas dans leur ensemble moins investis politiquement, ni plus radicaux que les générations plus âgées. Si leurs valeurs sont marquées par un fort individualisme (qui se caractérise par une aspiration à une morale personnelle et par une conception moderne des rôles familiaux), ils demeurent attachés au civisme et inventent de nouvelles formes d'engagement. L'exemplarité de la vertu est régulièrement citée par les jeunes interrogés. La défense des valeurs (respect, liberté et égalité) est aussi citée au titre des motivations à s'engager. Ainsi, bien que l'attractivité des partis et des syndicats ait baissé, les jeunes montrent une grande confiance dans le tissu associatif. Ainsi, 37% souhaitent le retour du service militaire obligatoire, et 81% sont favorables à la création d'un service civil obligatoire alternatif à l'armée (humanitaire, hospitalier, social...).

Dorénavant, c'est la consommation qui sert de relai aux idéaux et aux « combats » personnels. Le boycott ou la valorisation de tel ou tel produit devient porteur de message politique.

2.2 Engagés volontaires

La participation politique, souvent réduite à la participation aux scrutins, est en baisse constante depuis 2011. Toutefois, les pratiques de vote augmentent avec le niveau d'éducation et de diplômes. De même, les jeunes Français se projettent moins que les jeunes Européens comme futurs candidats à une élection (15% contre 19%). Cette donnée est accentuée par le fait que participer à une organisation soit un préalable à une déclaration de candidature.

Plus que le désintérêt, ou la lassitude des jeunes à l'égard de la politique, c'est l'inadéquation entre l'offre politique et les attentes des jeunes qui explique ce recul. Ils se désengagent des formes conventionnelles de la participation politique. Mais ça ne permet pas de conclure à une dépolitisation des 15-30 ans. Le militantisme n'est pas très répandu : sur la période 2001-2010, seuls 4% des 18-29 ans adhéraient à un parti politique ou à un syndicat (contre 9% des plus de 30 ans). Une fois encore, le niveau d'éducation apparaît encore comme un facteur déterminant du niveau de politisation.

Selon les enquêtes menées auprès des 15-30 ans, une forme d'engagement est en progression constante : le volontariat. Il concerne en moyenne un jeune sur quatre en Europe¹. Les français âgés de 15 à 24 ans semblent le plus concernés par cette progression, sans doute parce que « 25 ans » correspond à l'âge moyen d'entrée dans la vie active, ce qui limite *de facto* le temps disponible pour les activités volontaires.

¹ Selon le *Flash Eurobarometer « Youth on the move, 2011*, cité par *L'état de la jeunesse, Priorité jeunesse, op. cit.*, page 168.

Les auteurs s'accordent sur le fait que cette augmentation trouve une explication dans la mise en place du service civique en 2010.

Cette progression place l'enjeu de la reconnaissance des compétences acquises par le volontariat au cœur des échanges, et ce d'autant plus que le temps du volontariat peut être propice à préciser ou définir l'orientation professionnelle du jeune volontaire. En 2011, à l'échelle européenne, un jeune sur quatre recevait un diplôme ou un certificat reconnaissant les acquis du volontariat. Cette statistique tombait à 7% en France.

La finalité de la mobilisation a changé : les jeunes se mobilisent plus facilement pour obtenir satisfaction dans des domaines qui leur sont chers comme ce fut le cas contre le CPE, le statut des stagiaires ou plus récemment la liberté d'expression ; les réseaux sociaux contribuent au nouveau façonnage de la mobilisation en offrant à ses usagers des espaces de liberté d'expression. *« Les réseaux sociaux rendent possible une valorisation de l'action individuelle. La récompense pour l'individu est d'autant plus gratifiante sur Internet que son action individuelle est au service d'une cause solidaire. C'est sur ce point que les jeunes se distinguent de leurs aînés. »*¹ Le corollaire de cette nouvelle forme d'engagement est que plus le processus de mobilisation est simple, plus la pérennité de l'engagement est éphémère. Le point faible du recours aux réseaux sociaux dans la mobilisation c'est leur incapacité à fixer des objectifs, à transformer le mouvement en véritable force de proposition.

En conclusion :

L'individualisation est le moyen pour un individu de construire sa propre émancipation, son autonomie, tout en restant ancré parmi les autres.

En revanche, l'individualisme, comme le soulignait l'historienne Ludivine Bantigny² à l'automne 2014, *« c'est [...] le fait, pour un individu narcissisé, de se lancer dans une concurrence exacerbée, une compétition sans frein avec les autres. »* et de conclure : *« Les jeunes aujourd'hui [...] aspirent à l'autonomie [...] mais ne sont pas individualistes. Grâce aux moyens de communication actuels, ils sont connectés et du coup très socialisés, beaucoup plus que les générations antérieures. [...] Pour eux, la valeur de l'individu est associée au groupe et à la solidarité. Même si c'est difficile dans une société qui ne cesse de les mettre en concurrence au nom de la compétitivité. »*

Les valeurs diffèrent selon l'âge. Mais elles diffèrent aussi selon les niveaux d'études. Comme l'indiquait le sociologue Bernard ROUDET³ *« le développement de la scolarisation durant ces trente dernières années a pu entraîner une homogénéisation des valeurs chez les jeunes qui en ont bénéficié, mais il a creusé le fossé entre ces derniers et ceux qui en ont été partiellement ou totalement exclus. »*

A l'instar de l'existence de plusieurs jeunesse, il convient de tirer plusieurs conclusions sur l'engagement et la citoyenneté des jeunes.

¹ CREDOC, *Les jeunes aujourd'hui : quelle société pour demain ?*

² *Op. cit.*

³ « Les valeurs des jeunes », in, *Alternatives Economiques*, collection Poches, n°060, février 2013.

Certaines études sociologiques dites longitudinales¹ montrent un retour à la contestation, qui peut prendre des formes radicales. Le sociologue Olivier Galland qui conduit une étude à l'échelle européenne, montre un retour à la contestation qu'elle s'exprime par les mouvements altermondialistes (anticapitalisme, mise en cause du système économique) ou par l'expression décomplexée d'un attachement à l'identité nationale. Dans ce dernier cas de figure, les jeunes se recrutaient jusqu'alors au sein des non-diplômés. Mais depuis la fin des années 2000, ça n'est plus le cas. En témoigne l'apparition de militants du Front national et de groupes identitaires dans les campus universitaires.

Une grande majorité des jeunes interrogés dans les nombreuses études disponibles sont favorables à une amélioration progressive de la société par des réformes. Mais une part croissante indique qu'elle n'exclut pas un changement radical de la société par une action révolutionnaire. Pour l'heure, les actions les plus protestataires sont conduites par les jeunes les plus instruits. Mais, une grosse minorité, jeunes invisibles, vies d'impasse, perdants de la mondialisation, ruraux ou périurbains, déclassés, campe sur des positions autoritaires et xénophobes. Pour certains sociologues, observateurs de la jeunesse, ils constituent une « bombe à retardement ».

68% des 15-30 ans considèrent qu'ils ne sont pas maîtres de leur vie. Ils sont 61% à dire qu'ils participeraient à un mouvement de révolte de grande ampleur. Ces jeunes, qui ont le sentiment d'être privé de l'essentiel, peuvent incarner le terreau d'une future contestation, une cocotte-minute sans soupape, un fort potentiel de révolte, un besoin d'expression étouffé, sans reconnaissance sociale, crainte pour l'avenir, frustration existentielle sur l'épreuve sociale qu'ils traversent. « *Un NOUS pourrait se former si les diplômés étaient rejoints par les jeunes en désespérance sociale.* »

Au final, c'est la notion d'« *engagement par l'exemple* » qui prime : l'exemple dans la vie quotidienne, l'exemple par le respect de l'autre, mais aussi, l'exemple en n'abusant pas des aides sociales. C'est la consolidation des relations de proximité qui semble se jouer depuis quelques années, une proximité du quotidien, comme un rempart face à la crise. L'idéal du « *soft engagement* »² par l'éthique que prônent les jeunes est sans commune mesure avec les idéaux de leurs parents et grands-parents. Pour l'atteindre, les 15-30 ans n'en appellent pas à la violence, comme une « *force pacifique* ».

Les jeunes dont le niveau d'éducation est moindre sont plus abstentionnistes et plus en retrait de toutes formes de participation, même les plus protestataires. Le diplôme joue un rôle central dans la société, dans la place que chacun y occupe. Ne pas être diplômé peut être facteur d'exclusion. Dès lors, comment s'étonner que les jeunes peu ou pas diplômés rejettent une société qui tend à les exclure. Bernard Roudet l'indiquait clairement dès 2013 : « *cette polarisation entre deux jeunesse constitue un enjeu de société important pour les années à venir, qui doit être pris en compte dans les politiques publiques développées en direction des jeunes.* »³

¹ Etude dont le principe est d'interroger les mêmes échantillons à intervalles réguliers pour mesurer leur évolution.

² Viavoice ...

³ « Les valeurs des jeunes », *op. cit.*.

Selon le baromètre « jeunesse » réalisé en 2010¹, 66% des 16-30 ans faisaient confiance aux associations pour améliorer leur avenir, alors qu'ils n'étaient que 35% à faire confiance aux syndicats et 9% aux partis politiques.

Sources documentaires

- *L'état de la jeunesse, Priorité jeunesse*, Rapport au comité interministériel de la jeunesse, édition 2014, tome 2, page 166.
- CREDOC, *Les jeunes d'aujourd'hui. Quelle société pour demain ?*, Cahier de recherche, décembre 2012.
- colloque « les adolescents : problématiques d'individualisation et d'accès à l'âge adulte », organisé le 23/12/2013 à l'initiative du Commissariat général à la stratégie et à la prospective.
- CESER de Haute-Normandie, *L'éducation populaire : une nécessité et un enjeu d'avenir*, décembre 2012
- « Les jeunes en 2014 », in, *Télérama*, n° 3379, daté du 15 octobre 2014
- l'enquête *Génération Quoi ?* conduite en 2014 auprès de plus de 270 000 jeunes.
- Baromètre réalisé par l'Ifop pour le ministère chargé de la jeunesse en septembre 2010.
- « Les valeurs des jeunes », in, *Alternatives Economiques*, collection Poches, n°060, février 2013.

¹ Baromètre réalisé par l'Ifop pour le ministère chargé de la jeunesse en septembre 2010.

Conclusion

Dans une actualité soumise à la pression de l'immédiat, il nous paraît important que des assemblées comme les nôtres sachent se donner le temps de la réflexion et de la construction de propositions pour enrichir le débat en éclairant celles et ceux qui doivent prendre des décisions.

Lorsqu'on examine les domaines d'action des collectivités – Région, Départements, villes - c'est la Région qui, à travers ses compétences, est la plus impliquée. La Région soutient la formation professionnelle avec des actions vers les demandeurs d'emploi et la formation initiale avec la responsabilité des lycées et le soutien aux universités. Dans le budget régional, 53% des dépenses sont consacrées à ce bloc formation. Les Régions sont également les structures qui, par leurs politiques d'aménagement du territoire et de développement économique, sont des acteurs très importants pour porter les politiques de jeunesse.

Les politiques publiques ne sont pas seules à agir envers les jeunes. Elles doivent rechercher des partenariats avec d'autres acteurs locaux tels que les associations, les entreprises, les organisations professionnelles et les organisations syndicales.

Pour ce faire, un outil existe déjà : la contractualisation. Il importera que la Région mette cet outil au centre de son action pour décliner sa stratégie Jeunesse.

Avec des engagements, sorte de fil rouge d'actions sur les territoires, le schéma devra s'inscrire dans la recherche de plus d'égalité et de lutte contre les discriminations faites aux jeunes. Il devra surtout instaurer le principe d'un dialogue permanent avec les jeunes dans le respect mutuel de ce qu'ils doivent et devront assumer (la précarité, la dette, l'allongement de la durée de la vie ...) et de ce qu'ils sont avec leurs valeurs nouvelles. Des changements profonds s'expriment dans les rapports au savoir, à la connaissance, au vivre ensemble. Les solutions à construire devront être partagées avec eux.

Après nombre de conférences, d'assises sur le sujet qui n'ont jamais permis de rompre avec l'inertie des adultes, nous formons le vœu que ce travail du CESER ne soit pas un rapport de plus, afin d'éviter de recourir à des « Mesures d'urgence pour jeunes en danger ».

Lettre de saisine du Président de la Région Haute-Normandie



REPUBLIQUE FRANCAISE

MONSIEUR GERARD LISSOT
PRESIDENT DU CONSEIL ECONOMIQUE,
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL
5 RUE SCHUMAN
76174 ROUEN CEDEX

CONSEIL REGIONAL
LE PRESIDENT

ROUEN, LE 06 FEV. 2014

N° D14-02096

Monsieur le Président, *Gerard*

Ainsi que nous l'avons évoqué récemment, je souhaite que le CESER puisse contribuer à l'évolution de l'action de la Région, en diligentant les études nécessaires.

En particulier, je vous serais obligé de bien vouloir dès à présent engager des travaux sur les deux sujets suivants :

- **La politique en faveur de la jeunesse** : la Région conduit de longue date de nombreuses actions en direction de ce public, sans toutefois avoir jusqu'ici formalisé une stratégie globale. Aussi, dans la continuité de vos travaux antérieurs, en particulier l'étude sur les modes de vie des jeunes qui date du mois d'octobre 2007, il serait utile de disposer de votre analyse et de vos propositions, dans la perspective d'un futur schéma régional pour la jeunesse.
- **Le schéma cible d'une offre intermodale de transport de marchandises** : la situation privilégiée des ports du Havre, de Rouen et de l'estuaire de la Seine pour la réception des trafics maritimes mondiaux de marchandises conduisent notre territoire à traiter des flux toujours plus importants. Le transport routier est largement dominant pour le transport de fret. Les modes dits massifiés (fer et fleuve) peinent à s'imposer. Aussi, je souhaite que vous puissiez analyser les conditions optimales d'un report modal, tant dans ses composantes physiques que dans son modèle économique, qui reste fragile dans les conditions actuelles du marché.

HOTEL DE REGION

5 RUE ROBERT SCHUMAN - CS 21129 - 76174 ROUEN CEDEX - TEL : 02 35 52 56 12 - FAX : 02 35 52 56 72
STANDARD - TEL.: 02 35 52 56 00 - FAX : 02 35 52 56 56 - hautenormandie.fr

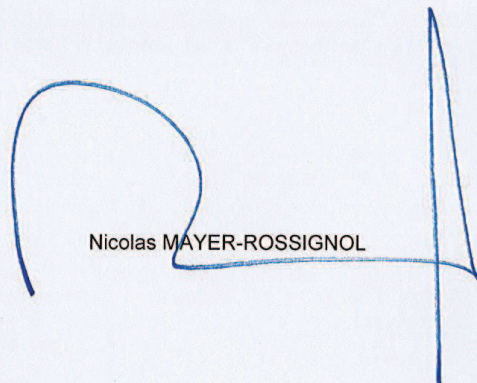


En particulier, il conviendrait de porter une attention particulière à la question du fret ferroviaire, qui est aujourd'hui un enjeu stratégique pour le développement de la Haute-Normandie.

Je vous invite à prendre l'attache de mes services pour toute contribution technique utile à vos travaux.

Vous remerciant de bien vouloir me faire connaître votre accord sur ces propositions, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

A toi,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'N' followed by a horizontal line and a vertical line extending downwards.

Nicolas MAYER-ROSSIGNOL

Liste des sigles utilisés

ACS	Aide à la Complémentaire Santé
ACSE	Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances
ADIE	Association pour le Droit à l'Initiative Economique
ADMF	Atelier de Découverte des Métiers et des Formations
AEF	Actions Educatives Familiales
AFPEJA	Agence Française du Programme Européen Jeunesse en Action
AIO	Accueil Information Orientation
ALF	Allocation de Logement Familiale
ALS	Allocation de Logement Sociale
ANLCI	Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme
APL	Aide Personnalisée au Logement
ARL	Agence Régionale du Livre et de la Lecture
ARS	Agence Régionale de Santé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
BAFA	Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
BEF	Bassin d'Education et de Formation
BEP	Brevet d'Etudes Professionnelles
BIJ	Bureau Information Jeunesse
BO	Bulletin Officiel
BSR	Brevet de Sécurité Routière
BTP	Bâtiments & Travaux Publics
CAD	Centre d'Aide à la Décision de la Chambre des Métiers
CAE	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAFPB	Commission Académique des Formations Post-Baccalauréat
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CAQ	Contrat d'Accès à la Qualification
CCCABTP	Comité de Concertation et de Coordination de l'Apprentissage du Bâtiment et des Travaux Publics
CCREFP	Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
CDD	Contrat de travail à Durée Déterminée
CDI	Contrat de travail à Durée Indéterminée
CDR	Centre de Données Régional
CE	Comité d'Entreprise
CEP	Conseil en Evolution Professionnelle
CEREQ	Centre d'Etudes et de Recherche sur les Qualifications
CESC	Comités Education à la Santé et à la Citoyenneté
CESE	Conseil Economique et Social Européen
CESE	Conseil Economique Social et Environnemental national
CESER	Conseil Economique Social et Environnemental Régional
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CFG	Certificat de Formation Générale
CG 76	Conseil général de Seine Maritime
CGSP	Commissariat Général à la Stratégie et à la Prospective
CIDFF	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
CIRTAI	Centre Interdisciplinaire de Recherches sur les mobilités
CIV	Comité Interministériel de la Ville
CIVIS	Contrat d'Insertion dans la VIe Sociale
CLAS	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
CLÉ	Caution Locative Etudiante
CLEAC	Contrat d'Education Artistique et Culturelle
CLIS	Classe pour l'Inclusion Scolaire
CLLAJ	Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes
CLOM	Cours en Ligne Ouvert et Massif
CM2	Cours Moyen 2ème année
CMQ	Campus des Métiers et des Qualifications

CMQ3E	Campus des Métiers et des Qualifications des Energies et de l'Efficacité Energétique
CMU	Couverture Maladie Universelle
CMUc	Couverture Maladie Universelle complémentaire
CNAF	Caisse Nationale des Allocations Familiales
CNAM	Conservatoire National des Arts et Métiers
CNC	Centre National du Cinéma
CNFPTLV	Conseil National de la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie
CNNEE	Conseil National Education - Economie
CODAH	Communauté De l'Agglomération du Havre
COmUE	Communauté d'Universités et Etablissements
COPSY	Conseiller d'Orientation-Psychologue
CP	Cours Préparatoires
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPF	Compte Personnel Formation
CPGE	Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles
CPRDFOP	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles
CPRDFP	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
CRAJEP	Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire de Haute-Normandie
CRDP	Centre de Ressources Documentaires Pédagogiques
CREA	Communauté de l'agglomération de Rouen-Elbeuf-Austreberthe
CRED 76	Contrat de Réussite Educative Départemental de la Seine-Maritime (76)
CREDOC	Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de vie
CREFOP	Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles
CREFOR	Centre Ressources Emploi Formation
CRIJ	Centre Régional d'Information Jeunesse
CROUS	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
CSP	Contrat de Sécurisation Professionnelle
CUCS	Contrat Urbain de Cohésion Sociale
CUI - CAE	Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
CUI - CIE	Contrat Unique d'Insertion - Contrat Initiative Emploi
CVL	Conseil de la Vie Lycéenne
DARES	Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DEPS	Département des Etudes de la Prospective et des Statistiques (Culture)
DIMA	Dispositif d'Initiation aux Métiers de l'Alternance
DIO	Délégation Interministérielle à l'Orientation
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DNB	Diplôme National du Brevet
DOM	Département d'Outre-Mer
DP6	Découverte Professionnelle 6 heures
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DREES	Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (Affaires Sociales Santé Droits des femmes)
DRJSCS	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
DUFIS	Diplôme Universitaire de Formation Initiale Scientifique (Université de Rouen)
DUPRES	Diplôme Universitaire de Préparation aux Etudes Scientifiques

DUT	Diplôme Universitaire de Technologie
DVD	Digital Video Disc (<i>Disque vidéo numérique</i>)
E2C	Ecole de la 2ème Chance
EANA	Enfants Allophones Nouvellement Arrivés
ECLAIR	Ecoles Collèges Lycées pour l'Ambition l'Innovation et la Réussite
EDRESUP	Envie De Réussir mes Etudes Supérieures
EHESS	Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales
EIP	Enfants Intellectuellement Précoces
ENSI	Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs
ENT	Espaces Numériques du Travail
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPIDE	Ecole Publique d'Insertion de la Défense
EPL	Etablissements Locaux Publics d'Enseignement
EPN	Etablissement Public Numérique
ERASMUS	European Action Scheme for the Mobility of University Students
EREA	Etablissement Régional d'Enseignement Adapté
ERS	Etablissements de Réinsertion Scolaire
ESITPA	École Supérieure d'Ingénieurs et de Techniciens pour l'Agriculture
FIPJ	Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes
FLOT	Formation en Ligne Ouverte à Tous
FM	France Métropolitaine
FNAU	Fonds National d'Aide d'Urgence
FOAD	Formation Ouverte et A Distance
FONGECIF	Fonds de Gestion des Congés Individuels de Formation
FOQUALE	Formation Qualification Emploi
FP	Formation Professionnelle
FRAC	Fonds Régional d'Art Contemporain
FTLV	Formation Tout au Long de la Vie
GRL	Garantie des Risques Locatifs
GUL	Garantie Universelle des Loyers (impayés)
HJ / FJT	Habitat Jeunes / Foyers de jeunes Travailleurs
HLM	Habitations à Loyers Modérés
IDF	Île-de-France (Région)
IEJ	Initiative pour l'Emploi des Jeunes
IEN	Inspecteur de l'Education Nationale
IGA	Inspection Générale de l'Administration
IGAENR	Inspection Générale de l'Administration, de l'Education Nationale et de la Recherche
IGAS	Inspection Générale des Affaires Sociales
IGEN	Inspection Générale de l'Education Nationale
INJEP	Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire
INPES	Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé
INSA	Institut National des Sciences Appliquées
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
INSERM	Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
INSERM – Ce Pidc	Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale - Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès.
INVS	Institut National de Veille Sanitaire
IRSEEM	Institut de Recherche en Systèmes Electroniques Embarqués
IST	Infection Sexuellement Transmissible
IUFM	Institut Universitaire de Formation des Maîtres
IUT	Institut Universitaire de Technologie
IVG	Interruption Volontaire de Grossesse
L1	Licence 1ère Année
LITIS	Laboratoire d'informatique, de traitement de l'information et des systèmes
LMI	Laboratoire de Mathématiques de l'INSA
MENESR	Ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
MESR	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

MFR	Maisons Familiales et Rurales
MGI	Mission Générale d'Insertion
MOOC	Massive Open Online Course (Cours en ligne ouverts à tous)
NEET	Not in Education, Employment or Training (Jeunes Ni en études, Ni en formation Ni en emploi)
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OFAJ	Office Franco-Allemand pour la Jeunesse
OFDT	Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies
OFQJ	Office Franco-Québécois pour la Jeunesse
ONISEP	Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions
ONPES	Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale
ONVE	Observatoire National de la Vie Etudiante
OPACIF	Organisme Paritaire Agréé au titre du Congés Individuels à la Formation
OVE	Observatoire de la Vie Etudiante
OVEFIP	Observatoire de la Vie Etudiante des Formations et de l'Insertion Professionnelle
PACA	Provence-Alpes-Côte-d'Azur (Région)
PACES	Première Année Commune aux Etudes de Santé
PACS	Pacte Civil de Solidarité
PAEJ	Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes
PAI	Projet d'Accueil Individualisé
PAIO	Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation
PAIO	Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation
PAPESR	Portail d'Aide au Pilotage de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
PAPS	Plate-forme d'Appui aux Professionnels de Santé
PASS	Permanences d'Accès aux Soins et à la Santé
PDH	Programme Départemental de l'Habitat
PDRE 27	Programme Départemental de Réussite Educative de l'Eure (27)
PIJ	Point d'Information Jeunesse
PISA	Programme International de l'OCDE pour le Suivi des Acquis des élèves
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PLH	Programmes Locaux de l'Habitat
PME	Petites et Moyennes Entreprise
PO FEDER - FSE	Programmes Opérationnels Fonds européen de développement économique et régional - Fonds Social Européen
PPRE	Programme Personnalisé de Réussite Educative
PPS	Projet Personnalisé de Scolarisation
PRDFP	Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
PRE	Programme de Réussite Educative
PSAD	Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs
PSC1	Prévention et Secours Civiques de niveau 1
RAR	Réseau Ambition Réussite
RASED	Réseaux d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté
RLPS	Réseau local de promotion de la santé
RMI	Revenu Minimum d'Insertion
RRS	Réseaux de Réussite Scolaire
RSA	Revenu de Solidarité Active
RSI	Régime Social des Indépendants
RUNN	Réseau Universitaire Numérique Normand
SCORAN	Schéma de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDENT	Schéma Directeur des Espaces Numériques du Travail
SDNN	Schéma Directeur Numérique Normand
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SEINE	Système d'Enquêtes pour l'Insertion professionnelle en Emploi
SGMAP	Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique
SHS	Sciences Humaines et Sociales

SIEI	Système Interministériel d'Echange d'informations
SILC	(Survey on Income and Living Conditions) Système coordonné d'enquêtes sur le revenu et le niveau de vie des ménages conduites dans les pays membres de l'Union européenne, l'Islande la Norvège.
SNCF	Société National des Chemins de Fer
SPEL	Service Public de l'Emploi Local
SPO	Service Public de l'Orientation
SPRO	Service Public Régional de l'Orientation
SRCV	Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie (Enquêtes)
SRESRI	Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
STRATER	Stratégies Territoriales de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation
STS	Section de Techniciens Supérieures
SUBANOR	Suivi des Bacheliers Normands (Etudes)
SUIO	Service Universitaire d'Information et d'Orientation
SVE	Service Volontaire Européen
TBI	Tableaux Blancs Interactifs
TD	Travaux Dirigés
TEN info	Travail Emploi en Normandie (bulletin d'information de la DIRECCTE)
THD	Très Haut Débit
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TICE	Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement
UFJT	Union des Foyers des Jeunes Travailleurs
UFR	Unité de Formation et de Recherche
ULIS	Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire
UMR IDEES	Unité Mixte de Recherche - Identités et Différentiations de l'Environnement des Espaces et des Sociétés
UNEF	Union Nationale des Etudiants de France
UNR	Université Numérique en Région
URHAJ	Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes
VAD 27	Vente À Distance dans le Département de l'Eure
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
VIA	Volontariat International en Administration
VIE	Volontariat International en Entreprise
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
VSI	Volontariat de Solidarité Internationale
VVV - SI	Ville-Vie-Vacances - Solidarité Internationale
ZATHD	Zone d'Activité Très Haut Débit
ZUS	Zone Urbaine Sensible

Le CESER en quelques mots

Le CESER est un lieu d'échanges et de dialogue ...

Constitué de personnes issues de la société civile et reconnues pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un véritable laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.

Par la diversité de ses membres, le CESER est un lieu de discussion, de partage d'idées, de réflexion permettant d'aboutir à des avis et propositions concrètes reflétant le souci de l'intérêt collectif de la Haute-Normandie.

Il a pour mission principale d'apporter aux décideurs politiques une vision des enjeux fondamentaux pour la région et ainsi d'éclairer leur choix pour l'avenir des haut-normands sans se substituer au pouvoir politique, seul habilité à décider.

... qui émet des avis sur les grands dossiers régionaux

Le CESER mène des études, présente des rapports et émet des avis sur tout sujet relevant de la compétence du Conseil régional ou lié à la gestion et au développement économique, social, sanitaire, éducatif et culturel de la région.

Les sujets d'étude relèvent de 3 procédures définies par la loi :

Les saisines obligatoires

Préalablement à leur examen par le Conseil régional, le CESER est obligatoirement saisi pour avis des documents relatifs :

- à la préparation et à l'exécution dans la région du plan de la nation,
- au projet de plan de la région et à son bilan annuel d'exécution ainsi qu'à tout document de planification et aux schémas directeurs qui intéressent la région,
- aux différents documents budgétaires de la région, pour se prononcer sur leurs orientations générales,
- aux orientations générales dans les domaines sur lesquels le Conseil régional est appelé à délibérer (éducation, formation, transports, etc.),
- aux orientations générales dans le domaine de l'environnement.

Les saisines formulées par le Président du Conseil régional

A l'initiative du Président du Conseil régional, le CESER peut être saisi de demandes d'avis et d'études sur tout projet à caractère économique, social ou culturel ou intéressant l'environnement de la région.

Les auto-saisines

Le CESER peut prendre l'initiative de réaliser des rapports et donner des avis sur toute question entrant dans les compétences de la région ou de tout dossier qui lui paraît être d'intérêt régional.

JEUNESSES : UNE RESSOURCE POUR LA RÉGION

Jeunesse singulière, jeunesses plurielles : la jeunesse est le temps d'une construction sociale avec ses multiples situations vécues, qui requiert l'attention de nombre de politiques publiques. Les 350 000 jeunes haut-normands entre 15 et 30 ans ne font pas exception à la règle. A partir d'un état des lieux et de rencontres avec les jeunes, le CESER tente d'identifier les enjeux propres de la transition vers l'âge adulte sur notre territoire : l'accès à l'autonomie et à la mobilité est au cœur des préoccupations, c'est la condition d'une plus grande mobilité sociale et d'un épanouissement personnel, professionnel et citoyen.

Ce rapport donne quelques clés pour la construction et la mise en œuvre d'une politique jeunesse partagée entre la Région et les nombreux autres acteurs intervenant auprès des jeunes, collectivement responsables de la progression de la place des jeunes dans la société, véritable ressource pour les territoires.